This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06828975 4

MÉMOIRES PARTICULIERS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DE L'AMÉRIQUE DU NORD

TOME I

Propriété.

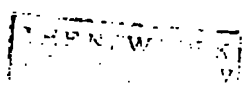

MARGUERITE BOURGEOYS,

fondatrice de la Congrégation de Villemarie

MÉMOIRES

PARTICULIERS

POUR SERVIR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DE

L'AMÉRIQUE DU NORD

TOME I

PARIS

Vᵉ POUSSIELGUE-RUSAND
Rue Saint-Sulpice.

PÉRISSE FRÈRES
Rue Saint-Sulpice.

1853

MARGUERITE BOURGEOYS,

fondatrice des Sœurs de la Congrégation de Villemarie

MÉMOIRES

PARTICULIERS

POUR SERVIR

L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DE

L'AMÉRIQUE DU NORD

TOME I

PARIS

POUSSIELGUE-RUSAND
Rue Saint-Sulpice.

PÉRISSE FRÈRES
Rue Saint-Sulpice.

1853

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
283865
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1908

AVERTISSEMENT.

I. Nécessité de composer des mémoires, pour servir à l'histoire de l'Église de Canada.

L'histoire la plus intéressante pour l'Amérique du Nord serait sans doute celle de l'Église de Canada, qui est le pays où la foi a pris d'abord naissance dans cette vaste contrée du Nouveau-Monde. Cette Église, par la sainteté de ses mœurs et par l'éclat qu'elle jeta à son premier âge, fut pour l'Amérique septentrionale ce que l'Église naissante de Jérusalem avait été autrefois pour le reste de la chrétienté. Il serait donc à désirer qu'on en publiât l'histoire, tant pour conserver à la postérité des souvenirs si édifiants et si précieux, que pour montrer la fécondité toujours inépuisable de l'Église catholique, qui, après seize siècles, renouvela ainsi, dans le Nouveau Monde, les vertus et les prodiges des premiers temps.

Mais pour donner à cette histoire toutes les garanties de fidélité et d'exactitude que deman-

dent la nature et l'importance du sujet, il semble qu'en la composant on devrait suivre la même marche qu'on a tenue jusqu'ici en Europe dans la rédaction des histoires nationales ou universelles que nous possédons. Toutes ces histoires générales ont été composées d'après un grand nombre d'histoires particulières, qui en sont la base; et, à notre avis, on parviendra difficilement à donner une histoire de l'Eglise de Canada, tant qu'il n'existera pas de mémoires particuliers, qui servent de fonds à cette histoire générale. Il semble donc que, pour en préparer les fondements, on devrait composer des mémoires particuliers sur les personnages les plus célèbres de cette Eglise, sur les communautés ecclésiastiques et religieuses, sur les établissements de charité et d'utilité publique, sur les missions, sur les découvertes même, ainsi que sur la formation des villes et des principales paroisses: puisqu'il est certain que la religion catholique a été l'instrument, le motif ou l'occasion de tout ce qu'il y a d'utile dans le Canada. Sans ces secours préliminaires, un écrivain, quelque laborieux qu'il soit, ne produira rien que d'incom-

plet et d'inexact. Un fait tout récent vient à l'appui de cette remarque : la publication de l'écrit intitulé : ***Histoire du Canada, de son Église***, etc., qui a excité de justes réclamations (1). Les sources de cette histoire n'ont point été encore suffisamment explorées; elles sont d'ailleurs trop abondantes et répandues en trop d'endroits divers, pour qu'un seul homme puisse en extraire avec discernement tout ce qui doit composer les annales ecclésiastiques canadiennes.

(1) *Observations de M. J.-B.-A. Ferland, prêtre, sur un ouvrage intitulé :* Histoire du Canada, *etc. ; journal de Québec, janvier et février* 1853.

II. Insuffisance des mémoires publiés jusqu'ici.

Il est d'autant plus à désirer qu'on compose des mémoires particuliers, sûrs et fidèles, qu'à part un petit nombre d'ouvrages de ce genre, tels que la *Vie* (2) et les *Lettres de Marie de l'Incarnation* (3), l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (4), les anciennes *Relations de la Nouvelle-France*, il n'existe d'autre recueil relatif aux premiers temps de l'Église de Canada, que les *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, publiés en 1761 par M. de La Tour. Cet écrivain ne les donna même que comme une ébauche de l'histoire ecclésiastique du pays (5), et nous ajouterons que cette ébauche ne reproduit pas toujours avec exactitude les principaux traits de l'original. C'est cependant l'u-

(2) *Vie de Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouv.-France*, in-4°.

(3) *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, etc.*, 1681, in-4°.

(4) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, in-12, *par la mère Françoise Juchereau.*

(5) *Mémoires sur la vie de M. de Laval, premier évêque de Québec, Cologne*, 1761, in-12, *préface*, p. iij.

nique source où ceux qui s'exercent de nos jours sur la même matière sont obligés de puiser, au défaut de tout autre. Aussi leur devons-nous cette justice, que si ce qu'ils en ont reproduit laisse beaucoup à désirer, c'est moins la faute de ces écrivains, encore privés de presque tout autre document sur leur Église, que celle de l'auteur des *Mémoires* dont nous parlons.

III. Imperfection des mémoires de M. de La Tour.

Par un effet de sa prodigieuse facilité à écrire et de sa précipitation accoutumée, M. de La Tour ne prit pas toujours la peine de recourir aux pièces originales, ni d'étudier sa matière à fond. Il nous apprend lui-même que pendant son court séjour à Québec, où d'ailleurs il eut sur les bras une multitude d'autres affaires importantes, il puisa les divers faits dont se composent ses *Mémoires*, dans quelques écrits de M. Glandelet (1) et autres qu'on lui fournit, et dans les récits d'un grand nombre de personnes qu'il eut l'occasion de connaître (2). Avec ces matériaux, dont l'objet était trop restreint, il eut le tort de vouloir dans la suite former un ensemble d'histoire, sans recourir aux originaux, sans faire même la moindre recherche dans les *archives de la marine*

(1) *Mémoires*, livre III, p. 50 *et* 51.

(2) Ibid., *préface*, p. IV.

française, où se trouvent cependant les sources les plus abondantes de l'histoire religieuse et civile du Canada. Ayant à raconter bien des événements importants, qui s'étaient passés depuis plus d'un siècle, et n'en voyant que quelques traits épars dans les documents incomplets qu'il avait sous la main, M. de La Tour se donna la liberté de suppléer au défaut de ses matériaux par les conjectures de son propre esprit; d'où il est arrivé que mainte fois il a pris le faux pour le vrai et qu'il est tombé dans des confusions étranges. Ces défauts ne sont pas particuliers à ses *Mémoires sur la vie de M. de Laval*, ils sont communs à la plupart de ses productions si nombreuses; et un écrivain moderne, dont on connaît assez l'impartialité, la sagesse et la modération, M. Picot, n'a pu s'empêcher, dans la notice qu'il a publiée de M. de La Tour, de convenir des écarts de sa plume. « La Tour, « dit-il, joignait à des connaissances très-éten- « dues une extrême facilité à écrire; mais il faut « avouer qu'il en abusait (1). » Aussi le premier volume de ses Mémoires fut assez peu favorablement accueilli en France; et l'auteur renonça

(1) *Biographie universelle de Michaud, article La Tour, par M. Picot.*

au dessein de faire imprimer le second, qui n'a jamais vu le jour. Il est donc nécessaire, si l'on veut donner au public une histoire fidèle et complète de l'Église de Canada, de composer d'abord des mémoires particuliers et de les puiser dans les sources originales. Par là on asseoira cette histoire sur ses véritables fondements, on en remplira les lacunes, et on rétablira une multitude de faits altérés, ou même dénaturés dans le peu d'écrits qu'on a publiés jusqu'ici.

IV. Dessein de l'auteur des mémoires particuliers, pour servir à l'histoire de l'Église de l'Amérique du Nord.

La composition de ces mémoires ne peut être un travail de quelques années seulement, ni l'ouvrage d'un seul homme. Pour y contribuer de notre part, nous avons formé le dessein de recueillir les faits de cette histoire qui ont rapport à la colonie de Villemarie (*). En attendant que nous puissions publier l'histoire de cette colonie, à laquelle nous travaillons depuis plusieurs années, nous donnons aujourd'hui, sous le titre de ***Mémoires particuliers pour servir à***

(*) *Villemarie* est la première et la propre dénomination de la ville de Canada appelée communément ***Montréal***, du nom que Jacques Cartier avait déjà donné à l'Ile, où cette ville a été ensuite bâtie (1).

(1) *Bibliothèque royale, manuscrit*, in-4°, 672-10025.

l'histoire de l'Église de l'Amérique du Nord, la Vie de la sœur Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles; celle de M^lle^ Mance, institutrice de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie, et enfin celle de M^me^ d'Youville, fondatrice des sœurs de la charité de la même ville. A la suite de chacune de ces Vies, nous joindrons l'histoire de l'institut, depuis la mort de la fondatrice jusqu'à ce jour. Ces héroïnes de la charité chrétienne méritent, avec d'autant plus de justice, de trouver place dans l'histoire de l'Église de Canada, qu'elles ont exercé, quoique d'une manière différente et proportionnée à la vocation de chacune d'elles, l'influence religieuse la plus efficace, particulièrement la sœur Bourgeoys, comme on le verra dans notre *Introduction*.

INTRODUCTION.

DESSEIN DE DIEU DANS LA FONDATION DE VILLEMARIE.

I. L'institut de la sœur Bourgeoys est une suite du dessein de DIEU dans la fondation de Villemarie.

M. de Belmont, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice de Villemarie, écrivait à M. Le Peletier abbé de Saint-Aubin : « C'est par un effet tout particulier de « sa bonté sur ce pays, que DIEU a suscité la véné- « rable sœur Bourgeoys, pour répandre l'esprit de « zèle et de ferveur de son institut par tout le Ca- « nada, où sa Congrégation est établie en tant de « paroisses : service important qu'elle rend encore « par ses filles : service absolument nécessaire à la « Nouvelle-France, qui est elle-même l'unique res- « source de l'Église catholique dans toute l'Amé- « rique du Nord. Car si le Canada n'était comme « une digue contre l'hérésie, les sectaires auraient « bientôt tout empoisonné de leurs erreurs, dans « toutes ces vastes contrées de l'Amérique (1). »

(1) *Archives du séminaire de Paris. Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal ; épître dédicatoire.*

La vérité de ce témoignage paraîtra, avec une pleine et entière évidence, par tout ce que nous aurons à raconter dans la *Vie* de la sœur Bourgeoys; on y verra que son institut n'a pas moins contribué

que le clergé lui-même, quoique d'une manière différente, à maintenir la piété et l'attachement à la foi catholique dans tout le Canada, et surtout dans la colonie de Villemarie. Une vocation si étonnante ne peut être que l'effet d'un dessein spécial de la Providence divine; et rien sans doute n'est plus digne d'un esprit judicieux et chrétien, que de rechercher les motifs d'un tel dessein, afin d'en prendre occasion de glorifier DIEU, toujours admirable dans ses œuvres. La vocation de la sœur Bourgeoys est étroitement liée avec la fondation de Villemarie; pour apprécier donc la conduite de DIEU sur cette fille extraordinaire, il est nécessaire de considérer les vues qu'il s'était proposées dans la formation de la colonie dont nous parlons.

II. La fondation de Villemarie n'est point un dessein concerté par les hommes.

Le père Le Clercq, religieux récollet, dans son ouvrage sur l'*Établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, dit au sujet de la fondation de Montréal : « M. l'abbé Olier en conçut le premier dessein, il « en formait le projet depuis longtemps; et on peut « dire que de tous les projets que l'on a faits pour « soumettre le Nouveau-Monde à l'empire de JÉSUS-« CHRIST, il n'y en a point eu de plus désintéressé, « de plus solide, ni de mieux concerté que celui-« ci (1). » Cet historien, n'ayant écrit que longtemps après l'événement, et cinquante ans depuis cette fon-

(1) *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France, par le père Chrétien Le Clercq*, 1691, tom. II, p. 85-86.

dation, jugeait de la sagesse de l'entreprise par le succès qu'elle avait eu, et qu'il croyait devoir attribuer à la prudence de ceux qui en furent les auteurs. Mais il s'en fallait bien que les contemporains de cet événement en portassent un jugement si favorable. A le considérer d'après les règles de la sagesse commune, c'était en effet de tous les projets le plus téméraire, et même le plus extravagant qu'on eût jamais conçu. Les compagnies de commerce auxquelles, depuis longtemps, le roi avait donné le Canada, sous la condition d'y former des établissements, n'y avaient pas fait défricher encore un seul arpent de terre; et quoique ces compagnies eussent eu à leur tête des princes du sang, qui, par leur crédit et leurs richesses, auraient pu y procurer la fondation d'une colonie, le pays était resté sans habitants, et la terre sans culture (1). En 1641, lorsque arrivèrent les premiers colons pour l'île de Montréal, on comptait à peine, dans les petits établissements français formés en Canada, deux cents Européens en tout, y compris les femmes, les enfants, et même les religieuses arrivées depuis peu à Québec (2); encore y manquaient-ils souvent du nécessaire, et plus d'une fois se virent-ils exposés à périr de misère et de faim (3).

Après une expérience si décourageante de près de

(1) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France, en 1635, par le père Le Jeune*, 1636, p. 3.

(2) *Bibliothèque Mazarine; histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, depuis 1640 jusqu'en 1641.*

(3) *La conversion des sauvages baptisés en 1610*, in-12, p. 17, *(par Lescarbot).* — *Relation de la Nouv.-France, par le P. Biart*, 1616, p. 184, p. 208, *et suiv.* — *Histoire de la Nouv.-France, par Lescarbot*, 1618, liv. IV, p. 462. — *Histoire du Canada par le P. Sagard*, 1636, p. 39-40. — *Voyage de la Nouvelle-France, par le Sr de Champlain*, 1640, in-8°, IIe partie, p. 129 *et suiv.*

et M. de La Dauversière forment une compagnie qui ne se propose pour fin que la pure gloire de DIEU.

quarante ans, M Olier et M. Le Royer de La Dauversière donnent naissance à une compagnie d'un genre tout nouveau. Dans un écrit imprimé, où ils exposent les vrais motifs de leur entreprise, ils déclarent que pour entrer dans le dessein de DIEU, qui avait découvert aux Français ces contrées inconnues, ils prétendent y établir une colonie dans la seule et unique vue de procurer sa gloire, sans vouloir en aucune sorte se dédommager par le négoce, ou autrement, des dépenses qu'ils sont résolus de faire pour l'exécution de ce dessein. « Il ne faut pas, « disent-ils, mesurer les pensées de DIEU avec les « nôtres, ni estimer qu'il nous ait ouvert, à travers « tant de mers, ces chemins auparavant inconnus, « pour en rapporter seulement des castors et des pel- « leteries. Cela est bon pour la bassesse des desseins « des hommes, mais trop éloigné de la majesté et « de la profondeur de ses voies, et des inventions « secrètes et admirables de sa bonté (1). » Pour l'exécution d'une si noble entreprise, ils protestent ne vouloir être à charge à personne : « La dépense « de ce grand œuvre, disent-ils, est assignée sur le « trésor de l'épargne céleste, sans qu'il soit à charge « au roi, au clergé, ni au peuple (2). »

(1) *Les véritables motifs de MM. et dames de la société de Montréal*, in-8°, 1643, p. 71-72.

(2) Ibid., p. 25.

IV. M. Olier et ses associés veulent former

Et toutefois, cette colonie, ils veulent l'établir dans l'île même de Montréal, c'est-à-dire dans le

lieu le plus exposé à la fureur des Iroquois, à qui déjà les Hollandais fournissaient des armes à feu, dont ces barbares se servaient pour faire aux Français une guerre cruelle; et ils choisissent cette île, sachant bien que les colons y *seront* plus *exposés* qu'ailleurs aux surprises et à la boucherie des Iroquois (1). Mais, ce qui devait être regardé comme le comble de la témérité, pour ne rien dire de plus, en formant dans ce lieu même le nouvel établissement, ils prétendent non-seulement y assembler un peuple composé de Français et de sauvages, mais y bâtir encore une puissante ville, sous le nom de Villemarie, pour qu'elle soit l'appui et la sauvegarde de l'établissement encore informe de Québec, quoique l'île de Montréal dépende de ce lieu, déjà choisi pour être la capitale de la Nouvelle-France (2).

une ville dans l'île de Montréal; ils se proposent d'y établir trois communautés et de faire ériger un siége épiscopal en Canada.

(1) *Les véritables motifs*, p. 168.

(2) *Les véritables motifs*, p. 24-25.

Bien plus, ils s'engagent à établir dans cette nouvelle ville trois communautés : l'une composée d'ecclésiastiques séculiers, pour donner les secours spirituels aux Français et aux sauvages (3); une autre d'hospitalières pour soigner les malades; une troisième de maîtresses d'école pour instruire les filles et les rendre capables d'élever dans la suite chrétiennement leurs enfants (4); et *par là* ils se proposent *de faire célébrer les louanges de* DIEU *dans un désert où* JÉSUS-CHRIST *n'a point été nommé, et qui*

(3) *Lettres de M. Tronson, Montréal*, t. I. *Mémoires touchant l'établissement des ecclésiastiques de Saint-Sulpice.* —*Les véritables motifs*, p. 101.

(4) *Archives du séminaire de Paris, articles pour Montréal.*

auparavant était le repaire des démons (1). Enfin, considérant que, pour établir solidement l'Église catholique dans le Nouveau-Monde, il ne suffisait pas d'y assembler des ouailles, mais qu'elles devaient être conduites sous la houlette de quelqu'un des pasteurs à qui JÉSUS-CHRIST a laissé sur la terre la garde de son troupeau, dans la personne de saint Pierre, ils sont résolus de solliciter pour ces contrées l'érection d'un siége épiscopal, persuadés que, sans ce soutien, l'Évangile y demeurerait stérile, comme l'expérience l'avait montré jusque alors (2).

(1) *Les véritables motifs*, p. 25-26.

(2) *Les véritables motifs*, p. 15-25.

V. Quelque téméraire que pût paraître le dessein de Villemarie, les fondateurs en regardent le succès comme infaillible.

Ainsi, les fondateurs de la colonie de Montréal s'engageaient à faire eux-mêmes tous les frais d'un établissement si extraordinaire; à bâtir une ville qui serait une barrière aux incursions des Iroquois et la sûreté de Québec; à y établir une communauté nombreuse d'ecclésiastiques, une d'hospitalières, une autre pour l'éducation des filles; et enfin, ils espéraient faire ériger dans ces contrées un siége épiscopal

Au jugement de la sagesse humaine, rien sans doute n'était plus téméraire ni plus extravagant; et cependant, dans la pensée des fondateurs et dans celle de leurs associés, rien de plus assuré que le succès d'une telle entreprise. Nous en avons une preuve f ublié par eux à Paris, en

1643, en réponse aux attaques de quelques personnes puissantes, qui s'opposèrent à l'établissement naissant de Villemarie, comme pouvant être préjudiciable à celui de Québec. La Providence permit sans doute ces oppositions, pour donner lieu aux généreux fondateurs de Montréal de rendre publics leurs sentiments, que nous aurions ignorés sans cet écrit; et pour faire connaître à la postérité que cette œuvre, qui fut l'occasion de la propagation de l'Église catholique dans l'Amérique du Nord, était un dessein venu d'en haut, et non un projet conçu par les hommes, comme tant d'autres entreprises imaginées jusque alors.

VI. Les fondateurs de Villemarie assurent que leur dessein est l'ouvrage de DIEU.

On objecta donc aux fondateurs de Montréal que leur œuvre était téméraire, d'une dépense infinie, plus convenable à un roi qu'à quelques particuliers, trop faibles pour l'entreprendre et la soutenir; que, d'ailleurs, aller se fixer dans un lieu si exposé à la cruauté des barbares, c'était manifestement tenter DIEU, en supposant qu'il ferait des miracles pour protéger un pareil établissement.

Voici leur réponse :

« Vous avez mieux rencontré que vous ne pen-
« siez, en disant que la fondation de Montréal est
« une œuvre de roi, puisque le Roi des rois s'en
« mèle. Laissez faire à DIEU ce qu'il veut: car si vous

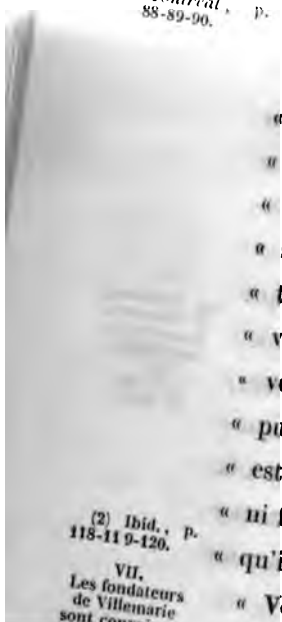

(1) *Les véritables motifs de MM. et dames de la société de Montréal*, p. 88-89-90.

(2) Ibid., p. 118-119-120.

VII.
Les fondateurs de Villemarie sont convaincus

adorer av
« et savourer les
« pour seconder
« que nous ne mé
« Comment ave
« esprit, qu'appuy
« eussions présumé
« sein ? Si DIEU n'es
« si c'est une invent
« tez point en peine
« vous prédisez arri
« voulu, qui êtes-v
« puyés sur sa parole,
« est de DIEU. Pour vo
« ni faire, laissez les a
« qu'ils croient que DI
« Vous assurez qu'il
« Mais qui

« êtes-vous les directeurs des opérations divines, « pour les réduire à certains temps et dans la con- « duite ordinaire? Au reste nous n'avons pas be- « soin de miracles : le moindre concours de ses « grâces est plus que suffisant pour le succès de « cette œuvre (1).

(1) Ibid., p. 120-121.

« Vous dites que l'île de Montréal est trop proche « des Iroquois; que les Français y seront exposés « aux surprises et à la boucherie de ces barbares. « Mais si, par la permission du Ciel, nous ne pou- « vons ni convertir les Iroquois, ni les obliger « d'avoir la paix avec nous, nous leur ferons une « si juste, si sainte et si bonne guerre, que nous « osons espérer que DIEU fera justice de ces petits « Philistins, qui troublent ses œuvres. Si tout cela « nous manque, et que les périls nous pressent, « nous avons une puissante Maîtresse : nous irons « nous jeter à ses pieds pour implorer un secours « extraordinaire. Nous avons déjà si souvent res- « senti sa protection dans nos extrémités, qu'au « besoin vous en entendrez des nouvelles. Enfin, « si cette faveur nous manque, et que DIEU veuille « nous accepter pour victimes, en permettant que « nous soyons pris et massacrés par les barbares, « n'estimez pas pour cela vous voir délivrés de « nous; car de nos cendres, DIEU en suscitera

« d'autres, qui feront encore mieux que nous (1). »

(1) *Les véritables motifs*, p. 109-110.

VIII. Cette conviction a été pleinement justifiée par le succès de l'entreprise de Villemarie.

Cette conviction ferme et inébranlable du succès de l'établissement de Montréal, quelque téméraire que ce dessein pût paraître, a été justifiée, de point en point, par l'événement, comme on le verra dans l'histoire de cette colonie. Villemarie a été bâtie dans l'île de Montréal, sans que le roi, le clergé ou le peuple y aient contribué en rien, et sans que les fondateurs aient retiré du pays une seule obole. Cette colonie a été un rempart que les Iroquois n'ont jamais pu forcer; et quoique ces barbares aient massacré ou dispersé près de 30,000 Hurons leurs ennemis (2), la petite colonie de Montréal, qu'ils avaient résolu de ruiner, et qui n'était composée alors que d'une poignée d'hommes, leur a fait tête dans une multitude d'occasions. Elle leur a donné à eux-mêmes l'alarme, elle les a repoussés, battus, mis en fuite; elle a sauvé plusieurs fois Québec, et tout le reste de la colonie française, qui eussent péri sans le secours de Montréal. Bien plus, le succès inattendu de cet établissement a déterminé la cour à s'intéresser à Québec, et à donner quelque consistance à cette colonie, à laquelle elle avait semblé jusque alors ne faire aucune attention. Enfin Montréal a été l'occasion de l'érection d'un siége épiscopal dans l'Amérique du Nord, et par conséquent de

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, de 1640 à 1650.

l'établissement solide et de la propagation de la religion catholique dans cette partie du Nouveau-Monde.

IX. Le dessein de Villemarie avait été réellement inspiré de Dieu.

La vue de résultats si étonnants faisait dire dans la suite au père Le Clercq, dont nous avons déjà parlé : « M. Olier, qui conçut le premier le dessein « de cet établissement, ne crut pas que ce fût assez « pour son zèle de travailler à la sanctification de « l'ancienne France, par la réformation du clergé « et l'établissement du séminaire de Saint-Sulpice, « qui a été depuis le chef de tant d'autres, s'il n'en « étendait encore les effets jusque dans la nouvelle « France; et je m'imagine voir dans la personne de « M. Olier un autre saint Paul, qui prend en main « la carte du Nouveau-Monde, pour en faire la « conquête, et le soumettre à l'empire de Jésus-« Christ (1). » Mais ce serait se tromper beaucoup que de penser qu'en concevant le dessein de travailler tout à la fois à la réformation de l'ancienne France, et à l'établissement de l'Église de la nouvelle, par la fondation de Montréal, M. Olier ne suivit que les mouvements de son zèle et l'ardeur de sa charité. Le succès si étonnant de la colonie de Villemarie, que les fondateurs avaient connu et annoncé d'avance comme assuré et infaillible, montre évidemment que ce dessein eut pour prin-

(1) *Premier établissement de la foi, etc.*, t. II, p. 45-46.

cipe quelque chose de plus que les efforts de l'esprit humain et du zèle des âmes, et qu'il était appuyé sur les assurances certaines que DIEU lui-même leur en avait données. Il fallait bien qu'il leur eût manifesté sa volonté par des signes incontestables, puisque, quand cette œuvre commençait à peine à naître, et avant même qu'on eût encore rien vu du succès qu'elle devait avoir, le père Vimont, de la Compagnie de Jésus, osait bien en parler en ces termes, dans la *relation* qu'il composa à Québec l'année 1642 : « Cette entreprise paraîtrait autant « téméraire qu'elle est sainte et hardie, si elle « n'avait pour base la puissance de Celui qui ne « manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien « qu'au branle de sa volonté; et qui saurait ce qui « se passe pour faire réussir cette grande affaire, « jugerait aussitôt que NOTRE-SEIGNEUR en est véri- « tablement l'auteur (1). »

(1) *Relation de la Nouvelle-France*, 1642, p. 123.

X. M. Olier, à qui ce dessein avait été inspiré, en a mis par écrit quelques traits demeurés secrets jusqu'à ce jour.

Ce dessein venu du Ciel, et qui inspirait aux associés de Montréal tant de confiance et de courage, fut manifesté à M. Olier et à M. de La Dauversière, suscités l'un et l'autre pour en procurer l'exécution, quoique par des voies différentes. La divine Providence voulut même que l'année de la fondation de cette colonie, M. Olier reçût ordre de son directeur de mettre par écrit les lumières dont il avait

été favorisé jusque alors, et qu'il nous conservât ainsi quelques-uns des traits les plus saillants de ce dessein sur l'Église future d'Amérique. Ce dessein a été caché jusqu'à ce jour; DIEU s'est contenté de connaître son secret; faut-il le dévoiler aujourd'hui, et n'est-il pas à craindre que plusieurs qui liront cet écrit ne s'en scandalisent, et n'en prennent occasion de condamner ce qu'ils ne goûteront pas? C'était ce que craignait Bossuet lui-même, ayant à parler sur ces sortes de lumières et de faveurs extraordinaires, que DIEU daigne accorder à un petit nombre d'âmes choisies. « Il faudra, disait-il, entrer dans des ma-« tières que tout le monde ne goûte guère, et dont « souvent il fait un sujet de ses railleries. On y « traite ordinairement les contemplatifs de cer-« veaux faibles et blessés; les ravissements, les « extases et les saintes délicatesses de l'amour di-« vin, de songes et de creuses visions. L'homme « animal, comme dit saint Paul, qui ne veut ni ne « peut entendre les merveilles de DIEU, s'en scan-« dalise. Ces admirables opérations du SAINT-ESPRIT « dans les âmes, ces bienheureuses communica-« tions, et cette douce familiarité de la sagesse éter-« nelle, qui fait ses délices de converser avec les « hommes, sont un secret inconnu, dont chacun « veut raisonner à sa fantaisie. Comment empêche-

« rai-je la profanation du mystère de la piété, que « le monde ne veut pas goûter? DIEU le sait, et il « sait encore l'usage que je dois faire des contra- « dictions, ou secrètes ou déclarées, qu'on trouve « sur son chemin, dans une matière où l'on ne voit « que trop que les esprits prévenus se passionnent « d'une étrange sorte (1). »

ruction le de sur les ats d'o- préface, Edition l.

C'est le parti que nous croyons devoir prendre nous-même, sur le sujet dont nous parlons, malgré le blâme que nous ne pourrons éviter de la part des esprits ennemis du merveilleux. Faudrait-il, en effet, laisser privées plus longtemps de la connaissance du dessein de DIEU sur la colonie de Montréal, les âmes simples et dociles, qui pourront y trouver un puissant motif d'édification et de confiance? Aujourd'hui que DIEU prend plaisir à développer l'Église de l'Amérique du Nord, et à l'étendre de toutes parts, pourquoi lui tenir encore cachées ces lumières qui lui révèlent son origine? Les écrits où M. Olier les a consignées ont d'ailleurs été conservés jusqu'ici par une conduite toute spéciale de la divine Providence; et lui-même assure que ces secrets seront publiés un jour, pour l'instruction et l'édification de plusieurs. Ayant donc à raconter dans cet ouvrage la vie admirable de la sœur Bourgeoys et celle de M^lle^ Mance, dont il plut à DIEU de

se servir pour concourir à l'exécution de l'œuvre de Montréal, nous croyons entrer dans les vues de sa Providence et dans les intentions de M. Olier, en rendant public ce dessein, quelque extraordinaire qu'il puisse paraître.

XI. Dans l'établissement de l'Eglise DIEU s'est servi de l'infirmité pour faire paraître sa puissance.

« On ne saurait le croire, dit M. Olier lui-même, « si l'on n'est établi dans la foi de l'amour de DIEU « envers les hommes, et si l'on n'est convaincu de « son infinie sagesse, qui emploie les choses les plus « impertinentes pour ses œuvres, et de sa puis- « sance divine, qui se sert du néant et de l'infir- « mité pour faire les effets de sa grâce les plus « miraculeux. C'est sur le théâtre de la misère et « de l'infirmité qu'éclatent sa puissance et sa misé- « ricorde. Qui eût cru, en voyant JÉSUS, Marie et « Joseph dans une étable, que ces trois personnes « renverseraient un jour toute la terre? que cet « enfant au maillot gouvernerait un jour tout le « monde? que celui qui reposait entre deux ani- « maux serait assis triomphant dans les cieux, au « milieu des deux personnes adorables du PÈRE et « du SAINT-ESPRIT? que cet enfant alors muet, « infirme, impuissant de se bouger, de parler, de « marcher, avait en soi un DIEU, qui soutient tout « le monde, et vivifie toute la créature (1)?

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, p. 79, *etc.*

« DIEU a voulu agir ainsi dans l'établissement de

« C'est chose inconcevable à qui ne le sent pas, et « n'a point d'entrée dans les voies de l'esprit divin, « qui, étant infini en sa sagesse et en son amour, « produit des effets qui sont incroyables à ceux qui « ne s'efforcent pas de se convaincre de l'infini « amour de DIEU envers les hommes. C'est pourquoi « les théologiens remarquent, au commencement « du mystère de l'Incarnation, qu'il serait impos- « sible aux hommes et aux anges, sans la foi, de « concevoir la possibilité de ce mystère. Il en est « tout de même de l'œuvre dont je parle, et que la « bonté de DIEU, par une miséricorde infinie, pré- « tend opérer dans la même conduite qu'il a tenue « en instituant son Église sur la terre. Dans sa « bonté et sa puissance, il se sert de ce qu'il lui « plaît pour faire son ouvrage, sans s'arrêter aux « talents, ni aux conditions des personnes pour « l'exécuter; et au contraire, pour renverser le « cours de la sagesse humaine, il prend plaisir à « se servir des choses les plus abjectes et les plus « méprisables

XIV. M. Olier est appelé de DIEU à représenter N.-SEIGNEUR dans cette nouvelle Eglise. Ses sentiments sur cette vocation.

« Hélas ! je n'ose me nommer, ni dire que dans « la fondation de cette nouvelle Église, qui doit se « faire par JÉSUS, Marie, Joseph, DIEU désire que « je tienne la place de son Fils; ce que je ne dis « qu'à ma condamnation, me voyant si indigne et

« Église, quand il l'a instituée et fondée sur la « terre, et se servir d'un semblable procédé. « L'œuvre dont je parle doit consister en deux « choses : l'une est le renouvellement de l'Église « dans ces quartiers, l'autre l'établissement d'une « nouvelle Église en Canada, où l'on va bâtir une « ville chrétienne, qui est une œuvre d'une mer- « veilleuse importance (1). Pour montrer la con- « duite qu'il a tenue sur l'Église en l'établissant « par les intercessions de Jésus, Marie, Joseph, ce « qui a été entièrement négligé par les hommes, et « à quoi on ne pense guère, Dieu veut mettre « devant nos yeux une figure et une image sensible « de la vérité des mystères passés. Ayant résolu « d'opérer ces deux œuvres par les intercessions de « Jésus, Marie, Joseph, il veut se servir pour ce « sujet de trois personnes en terre, qu'il remplit « de l'esprit de Jésus, Marie, Joseph, et qui sont « comme les sacrements de ces trois augustes per- « sonnes, portant en elles des grâces semblables à « celles de leurs patrons, et recevant communi- « cation de leur esprit (2).

(1) Ibid., t. II, p. 214.

(2) Ibid., t. II, p. 36.

XIII. Dispositions nécessaires pour croire ce dessein de Dieu.

« Qui dirait ces mystères à des âmes incrédules, « ce serait un sujet de mépris et de risée, et une « fable à la plupart du monde (3). C'est chose mer- « veilleuse de voir ce qui se passe dans les âmes

(3) Ibid., t. II, p. 48, t. I, p. 206-209.

« vres images de terre. Adorons DIEU en sa con-
« duite et dans le plaisir qu'il prend à faire des
« choses grandes par des sujets méprisables. Ado-
« rons DIEU qui nous choisit pour ce dessein, et
« abandonnons-nous totalement à sa conduite. Pour
« moi, je ne puis autrement; car si je voulais
« penser à ce que je suis, et à ce que DIEU désire
« faire, je m'irais cacher et m'abîmerais au plus
« profond cachot de la terre, comme l'esprit de
« DIEU me l'a fait ressentir (1) (*).

(1) Ibid., t. II, p. 91.

(*) M. Olier, comme l'événement l'a fait connaître, était appelé de DIEU à contribuer en effet, par la formation du clergé, au soutien de l'Église de l'ancienne France et de celle de la nouvelle; et l'image qui lui était montrée, d'un pilier qui servait d'appui à deux arcades, figures de ces deux Églises, était un symbole parfaitement approprié à une telle vocation. Car si l'Église est comparée dans les Écritures à un édifice, dont saint Pierre et ses successeurs sont l'inébranlable fondement (1): il est naturel de dire que les évêques et les prêtres en sont les piliers ou les colonnes, puisque, dans cette divine architecture, ils sont les appuis qui portent immédiatement tout le reste du bâtiment. De là saint Grégoire le Grand les appelle-t-il les *bases de l'Église* (2); et d'après saint Grégoire de Nazianze et d'autres saints docteurs, ils en sont les *colonnes, sur lesquelles repose toute la multitude des fidèles* (3); ce qui fait dire à saint Jérôme que lorsqu'on ordonne des ministres sacrés *on élève des colonnes dans l'Église* (4).

Au reste, la vue de ce pilier et de ces deux arcades était tout à fait conforme aux signes que la sagesse de DIEU a donnés de la vocation de plusieurs saints, appelés à concourir, par la formation de nouveaux instituts, au soutien de

(1) *Evangile selon saint Matthieu*, chap. XVI, v. 18.

(2) *Saint Grégoire le Grand, Homélie* XVII^e *sur l'Evangile.*

(3) *Saint Grégoire de Nazianze, poésies. — Saint Eucher, Homélie* III^e. — *De la vie contemplative*, ch. II.

(4) *Saint Jérôme sur le* 1^er *chapitre de l'Epître à Tite.*

« C'est une chose étrange en quel profond anéan-
« tissement cette vue me réduit, crainte d'être in-
« fidèle, à cause que je me vois le plus pauvre et le
« plus méprisable du monde, un néant inutile et

---

l'Église universelle. Sans vouloir comparer ici M. Olier à saint François d'Assise et à saint Dominique, il ne sera pas hors de propos de rappeler le genre de symbole dont DIEU se servit pour manifester la vocation de ces deux grands patriarches. Saint Bonaventure rapporte, d'après le propre témoignage d'Innocent III, que quelques jours avant que saint François d'Assise se présentât à ce pape, pour lui demander la confirmation de son institut, Innocent eut une vision qui lui fit connaître la vocation de cet homme extraordinaire. Pendant son sommeil, il lui sembla voir l'église de Saint-Jean-de-Latran prête à tomber, et un homme pauvre et chétif qui la soutenait de ses épaules. Sur quoi il s'écria : *Ah! véritablement, c'est là cet homme qui soutiendra l'Église de* JÉSUS-CHRIST *par ses œuvres et par sa doctrine* (*). Il exprimait ainsi, ajoute l'historien de saint François, les grands services que le saint fondateur et ses enfants rendraient à l'Église universelle, et qu'ils n'ont cessé de lui rendre depuis (1). Cinq ans après, c'est-à-dire en 1215, Innocent III eut encore la même vision au sujet de saint Dominique, appelé pareillement à

(1) *Vie de saint François d'Assise, par le P. Chalippe*, livre I, *année* 1210, in-12; 1824, t. I, p. 111-112.

(*) Voici les paroles de saint Bonaventure sur le sujet de cette vision : « Visionem quam tunc temporis è cœlo perceperat Inno-
« centius III, in hoc viro fore complendam, Spiritu divino sugge-
« rente, firmavit. Videbat namque in somnis, ut retulit, Latera-
« nensem basilicam fore proximam jam ruinæ, quam quidem
« homo pauperculus, modicus et despectus, proprio dorso sub-
« misso, ne caderet sustentabat. Verè, inquit, *hic est ille, qui*
« *opere et doctrinâ*, CHRISTI *sustentabit Ecclesiam*. Inde præcipua
« devotione repletus, petitioni ejus se per omnia inclinavit, ac
« CHRISTI famulum speciali semper amore dilexit (1). »

(1) *Sancti Bonaventuræ Opuscul.*, t. II. *Legendæ sancti Francisci*, cap. III, p. 289, *edit.* 1647.

« impertinent à un œuvre si saint. Je vois que « maintenant je ne puis faire de fautes que de la « nature de celles d'Adam, en tant qu'elles porte- « raient coup à l'Église, qui me regarde comme

---

donner naissance à un institut qui a été si utile à l'Église universelle (**) (1).

(1) Ibid., livre II, *année* 1215, p. 207.

La vue qui manifesta à M. Olier sa vocation, n'a donc rien que de conforme à la conduite de la sagesse divine; et quelque extravagante qu'elle eût pu paraître, si elle eût été rendue publique en 1642, alors qu'il n'y avait aucune sorte d'apparence d'en voir un jour l'accomplissement, il semble qu'on doive la regarder aujourd'hui comme une lumière de l'Esprit de Dieu, puisqu'elle a été justifiée à la lettre par une expérience de plus de deux siècles. Car c'est un fait notoire que, depuis M. Olier jusqu'à ce jour, le séminaire de Saint-Sulpice et toutes les maisons qui en dépendent, n'ont cessé de former, pour le soutien de l'Église de France, une multitude de prêtres et d'évêques; ce qui faisait dire à l'assemblée générale du clergé, écrivant en 1730 au pape Clément XII : « C'est du sé- « minaire de Saint-Sulpice, comme d'une sorte de citadelle « de la religion, et d'une école de toutes les vertus, que sort

(**) Thierri d'Apolde, dans la Vie qu'il a écrite de saint Dominique, après avoir fait remarquer que le pape Innocent III s'était montré peu favorable au dessein que saint Dominique lui proposait, d'établir l'ordre des prédicateurs, raconte ainsi la vision dont ce pape fut favorisé la nuit suivante, et qui le fit changer d'avis : « Proxima nocte videt idem Christi Vicarius in somnis ecclesiam « Lateranensem gravem minitari ruinam. Tremefactus igitur et « mœrens, videt è diverso virum Dei Dominicum accurrentem, « et suis humeris totam illam ruinosam fabricam sustentantem. « Ejus visionis novitatem admirans sapiens Pontifex, et quid ea « sibi vellet, sagaciter animadvertens, oblatas sibi preces hilariter « admisit, et pium propositum commendavit (1). »

(1) *Annal. Baronii, ab Odorico Raynaldo cont. ann.* 1215, n° 17, t. XIII, p. 245.

« l'un de ses pauvres appuis; ce qui m'anéantit « extraordinairement, et m'approfondit comme une « pierre angulaire cachée et enfouie sous un grand « bâtiment. Quelque part que j'aie dans ce mys- « tère, et quoique DIEU désire que j'y représente « la personne de son divin Fils, je sais bien que je « ne suis pas digne de servir les saintes âmes qui « doivent aussi y avoir part, ni d'être leur valet. « Je ne suis que comme spectateur et admirateur « de ces divines merveilles, et je m'estimerais trop

---

« une multitude innombrable, soit de prélats, soit d'ecclé- « siastiques de tous les rangs, puissants en paroles et en « exemples, fermes dans la foi, et enracinés dans la charité, « et préparés à toute sorte de bonnes œuvres (1). » Fénelon écrivait aussi : *La maison de Saint-Sulpice est une source de grâce pour tout le clergé* (2), et c'est ce qui a paru surtout dans l'affaire du jansénisme. Si les évêques, unis au Saint-Siége, sont la règle immédiate de la foi des fidèles, il faut reconnaître que l'œuvre de M. Olier, conformément à la vue symbolique dont nous parlons, a été l'un des principaux soutiens de l'Église de France, en formant presque tout l'épiscopat français du siècle dernier, qui, comme on sait, demeura attaché à la saine doctrine, pendant que la plupart des communautés de ce royaume avaient embrassé le parti de l'erreur.

Quant à la Nouvelle-France, on verra dans la suite de cet ouvrage, et surtout dans l'*Histoire de la colonie* de Montréal, la part que l'œuvre de M. Olier a eue à la formation de cette Église, et à sa conservation, après la conquête du pays par les Anglais.

(1) *Collection des procès-verbaux des assemblées*, t. VII, *pièces justificatives de l'assemblée de* 1730, n° VI, p. 339.

(2) *Œuvres de Fénelon; correspondance* t. V, lettre 44e, 22 *mai* 1706.

« heureux d'être toute ma vie à baiser leurs pieds « et à révérer les merveilles que DIEU opère en « elles (1). »

(1) Ibid., t. III, p. 140-308.

XV. M. de La Dauversière est appelé de DIEU à faire honorer saint Joseph dans la colonie de Montréal en y établissant une communauté.

Pendant que DIEU donnait à Paris ces vues surnaturelles à M. Olier, il éclairait de la même manière, dans l'Anjou, un pieux gentilhomme, appelé à concourir au même dessein. C'était Jérôme Le Royer de La Dauversière, receveur des tailles à la Flèche, qui portait au plus haut degré l'abnégation, le détachement, l'assiduité à l'oraison et l'amour de la pénitence. DIEU lui montra, comme à M. Olier, qu'il voulait être particulièrement glorifié dans l'île de Montréal en Canada, par le culte de la Sainte-Famille, et qu'il l'avait spécialement choisi pour qu'il y fît honorer la personne de saint Joseph. Dans ce dessein, il lui ordonna plusieurs fois d'établir dans cette île, encore inculte et déserte, un hôpital qui serait destiné au soulagement et à l'instruction des malades, et de former, pour la conduite de cette maison, une Congrégation d'hospitalières, qui fussent particulièrement appliquées à honorer ce grand saint (2).

(2) *Archives des hospitalières de la Flèche, histoire de l'institution, etc.*, p. 11-22.

Un ordre si extraordinaire jeta M. de La Dauversière dans les plus étranges perplexités. Se voyant engagé dans les liens du mariage et chargé du soin de six enfants, il ne comprenait pas comment il

pourrait entreprendre la fondation d'une colonie en Amérique, et l'établissement d'une nouvelle Congrégation de filles, pour faire honorer saint Joseph. D'ailleurs, il n'avait eu jusque alors aucune connaissance de l'île de Montréal, où devait se faire cet établissement; et enfin, l'état de sa fortune ne lui offrait aucun moyen pour exécuter deux œuvres de cette importance. Il était même dépourvu des charmes extérieurs de la parole, qui semblaient être nécessaires pour faire goûter l'opportunité d'un pareil dessein à des personnes plus capables que lui de l'entreprendre (1). Cependant, les mêmes ordres lui furent réitérés avec tant d'évidence et d'une manière si pressante; ils étaient accompagnés de vues si nettes, si précises sur la situation de l'île de Montréal et du Canada, et sur la qualité et le caractère des personnes qui devaient contribuer à ce dessein, qu'enfin le confesseur de M. de La Dauversière, qui d'abord avait traité ce projet de pieuse extravagance, crut devoir lui permettre d'aller à Paris, afin qu'il vît si la Providence ferait naître quelque ouverture pour en entreprendre l'exécution.

(1) *Les véritables motifs de MM. et dames de la société de Montréal*, p. 16-27-28.

XVI. Rencontre de M. Olier et de M. de La Dauversière.

Arrivé dans cette ville, il va se présenter au garde des sceaux, qui était alors au château de Meudon, et, en entrant dans la galerie, il ren-

contre M. Olier. Alors ces deux hommes, qui ne se connaissaient pas, qui ne s'étaient jamais vus des yeux du corps, et n'avaient eu aucune sorte de rapports ensemble, poussés par une inspiration divine, vont se jeter au cou l'un de l'autre, s'embrassent comme deux amis qui se retrouveraient après une longue séparation, et cela avec une affection et une cordialité si grandes, qu'il leur semblait n'être qu'un même cœur. Ils se saluent mutuellement par leurs noms, ainsi que nous le lisons de saint Dominique et de saint François; M. Olier félicite M. de La Dauversière du sujet de son voyage; et lui mettant entre les mains un rouleau d'environ cent louis d'or, il lui dit: « Monsieur, je veux être de la « partie, je sais votre dessein, je vais le recom- « mander à DIEU. » Il célébra ensuite la sainte messe, à laquelle M. de La Dauversière communia; et après leur action de grâces, ils se retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretinrent durant trois heures des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre, pour procurer la gloire de DIEU dans l'île de Montréal; car tous deux avaient reçu de DIEU les mêmes lumières, et se proposaient d'employer les mêmes moyens (1).

(1) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 432-433. *Histoire du Montréal, par M. Dollier, de* 1640 à 1641.

XVII. Compagnie de Montréal; elle

Pour en venir à l'exécution, M. Olier composa une compagnie de personnes de haute piété, con-

nue depuis sous le nom de compagnie de *Notre-Dame-de-Montréal*, la plupart très-opulentes, toutes appelées de DIEU à contribuer par leurs prières ou par leurs largesses au succès de ce dessein; et enfin il leur présenta M. de La Dauversière, qui leur fit avec simplicité le récit des communications et des ordres qu'il avait reçus de DIEU touchant ce nouvel établissement. Quelque hasardée que pût paraître une pareille entreprise aux membres de cette compagnie, dont plusieurs n'étaient pas disposés naturellement à croire légèrement des choses si extraordinaires, le récit de M. de La Dauversière, quoique simple et sans apprêt, les convainquit tous si parfaitement de la vérité de sa mission, que non-seulement ils ouvrirent leurs bourses avec empressement, mais que tous se tinrent *bienheureux et indignes* d'avoir été choisis de DIEU pour contribuer ainsi de leur part à l'exécution d'un dessein si avantageux à sa gloire et au bien de son Église (1).

acquiert l'île de ce nom et s'engage à y établir trois communautés.

(1) *Les véritables motifs*, p. 37-38. *Vie de M. Olier*, ibid.

La première démarche qu'ils firent fut d'acquérir la propriété de l'île de Montréal. M. de Lauson, qui l'avait reçue de la grande compagnie du Canada, la leur céda, quoique contre ses intérêts et ses premières intentions; et cette cession fut confirmée bientôt par l'autorité du monarque (2). En recevant la propriété et le domaine de l'île, les asso-

(2) *Les véritables motifs*, p. 27.

ciés s'engagèrent à y fonder une colonie, et à y établir trois communautés: un séminaire d'ecclésiastiques au nombre de dix ou douze, pour rendre les services spirituels aux colons français et sauvages, et instruire les garçons; une communauté d'institutrices pour l'éducation des filles, et enfin un hôpital pour le soulagement des malades (1).

(1) *Archives du séminaire de Paris; articles pour Montréal.*

« Au moyen de ces mesures, disaient-ils dans l'acte « de leur engagement, les associés espèrent, de la « bonté de DIEU, voir en peu de temps une nou- « velle Église qui imitera la pureté et la charité de « la primitive; et ils espèrent encore que dans la « suite, eux et leurs successeurs pourront s'étendre « dans les terres, et y faire de nouvelles habita- « tions, tant pour procurer la commodité du pays, « que pour faciliter la conversion des sauvages (2). »

(2) *Archives du séminaire de Paris; articles pour Montréal.*

Les trois communautés dont il est parlé ici étaient destinées à honorer JÉSUS, Marie et Joseph, et à participer chacune à l'esprit de leurs augustes patrons, pour le répandre ensuite dans cette nouvelle Église. Dès ce temps, l'intention des associés était de confier la conduite du futur hôpital aux hospitalières que M. de La Dauversière établirait pour faire honorer saint Joseph; celle du séminaire à M. Olier, qui commença peu après l'établissement de la compagnie connue sous le nom de Saint-

Sulpice, dont la fin, comme celle du sacerdoce lui-même, est en effet de répandre l'esprit de NOTRE-SEIGNEUR; et enfin on espérait charger de la communauté d'institutrices, la personne que la Providence aurait choisie pour compléter ce dessein. Celle-ci était la sœur Bourgeoys, spécialement destinée à faire honorer la très-sainte Vierge dans cette colonie.

XVIII. Embarquement pour Montréal. M. de Maisonneuve, Mlle Mance.

Mais comme l'année 1641, où devait avoir lieu le premier embarquement, la compagnie de Saint-Sulpice n'existait point encore, et que d'ailleurs il fallait donner quelque commencement à la colonie avant d'y envoyer une communauté de prêtres, on pria les RR. PP. Jésuites de l'habitation de Québec d'assister spirituellement les colons, en attendant qu'on pût y établir cette communauté. Celle des maîtresses d'école n'était pas nécessaire non plus en commençant, puisqu'il ne devait y avoir d'abord aucune enfant à instruire à Villemarie, le premier embarquement n'étant composé que d'hommes seulement. Il n'en était pas de même des hospitalières. Les services de ces filles allaient être indispensables, à cause de la guerre qu'on devait avoir à soutenir contre les Iroquois. DIEU, qui avait inspiré à plusieurs fervents chrétiens le mouvement de se consacrer à cette sainte entreprise, et avait mis à leur tête un homme choisi de sa main, M. Paul de Cho-

medey de Maisonneuve, appela de Langres à Paris M^lle^ Jeanne Mance, également préparée pour ce dessein. Se sentant pressée d'un désir ardent d'aller procurer la gloire de DIEU en Canada, elle se rendit de Paris à la Rochelle, où M. de La Dauversière se trouvait alors pour donner ordre à l'embarquement, et le rencontra comme par hasard à la porte d'une église. Là, quoiqu'ils ne se fussent jamais vus, et n'eussent point ouï parler l'un de l'autre, ils se saluèrent tous deux par leurs noms, comme avaient déjà fait M. de La Dauversière et M. Olier, et furent éclairés l'un l'autre sur leurs pensées secrètes et sur leurs desseins, avec tant de netteté et de certitude, qu'ils ne purent faire autre chose que de remercier DIEU de ses faveurs (1). Enfin, comme M^lle^ Mance n'aurait pu seule soigner les malades, DIEU inspira à une autre vertueuse fille, au moment même où l'on démarrait du port, de se jeter dans le navire, nonobstant les efforts qu'on faisait pour l'en empêcher (2). On mit à la voile, et la petite colonie arriva en Canada avant l'hiver.

(1) *Les véritables motifs*, p. 30-31.

(2) Ibid.

XIX. Avant qu'on prenne possession de l'Ile de Montréal, M. Olier la consacre à la sainte Famille.

Pendant que cette troupe d'âmes d'élite attendait à Québec le retour du printemps, pour pouvoir remonter le fleuve Saint-Laurent, et aller s'établir dans le lieu de sa destination, M. Olier, qui jetait les fondements de sa compagnie, réunit les associés

de Montréal, au mois de février 1642, dans l'église de Notre-Dame de Paris, au nombre d'environ trente-cinq, pour consacrer cette île à la sainte Famille, avant qu'on allât l'occuper. Il dit la sainte messe à l'autel de la très-sainte Vierge. Ceux des associés qui étaient aussi honorés du caractère de la prêtrise, célébrèrent à d'autres autels. M. Olier communia tous les autres de sa main; et tous ensemble consacrèrent l'île de Montréal à Jésus, Marie, Joseph, sous la protection spéciale de la très-sainte Vierge, à qui ils en donnèrent irrévocablement la propriété et le domaine (1), voulant que la ville qu'on allait y bâtir s'appelât pour cela *Villemarie*. Enfin ils se consacrèrent eux-mêmes et se vouèrent à un si noble et si pieux dessein, résolus de le poursuivre avec toute la pureté d'intention et toute la générosité dont ils seraient capables (2).

(1) *Supplique des associés de Montréal au pape Urbain VIII; archives départementales de Versailles; récollets.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier. — Premier établissement de la foi, par le P. Le Clercq*, t. II, p. 49. — *Relation de la Nouvelle-France, par le P. Vimont*, p. 126-127. — *Vie de M. Olier*, t. II, p. 457.

XX. Arrivée des colons à Montréal. Paroles remarquables du père Vimont.

Dieu eut pour agréables des vœux si purs, qui ne respiraient que sa gloire. La petite colonie étant partie de Québec pour Montréal, découvrit enfin cette île le 17 mai 1642, et fit alors éclater ses transports par des cantiques d'actions de grâces. Elle longeait le rivage de l'île, en remontant le fleuve, et pendant plus d'une demi-lieue, avant d'arriver au lieu où l'on avait résolu de s'établir, ce n'étaient que prairies émaillées des fleurs les plus variées par

leurs couleurs et par leurs formes, qui offraient un ravissant spectacle. En mettant pied à terre, M. de Maisonneuve et toute sa troupe se jetèrent à genoux pour offrir à DIEU les hommages de leur religion, et firent retentir ces lieux du chant de psaumes et d'hymnes de louanges; après quoi on dressa des tentes et des pavillons pour y passer la nuit. Le lendemain matin, 18 mai, on éleva un autel que Mlle Mance et Mme de Lapeltrie, venue de Québec (où elle était allée s'établir depuis peu avec quelques Ursulines), ornèrent de tout ce qu'on avait de plus précieux; et ensuite le père Vimont, après avoir entonné le *Veni Creator*, célébra la sainte messe au milieu des chants de sainte jubilation de toute cette fervente troupe (1). Dans un petit discours qu'il leur adressa pendant le saint sacrifice, il dit ces paroles remarquables : « Ce que vous voyez « ici, Messieurs, n'est qu'un grain de sénevé; mais « il est jeté par des mains si pieuses et si animées « de l'esprit de la foi et de la religion, que, sans « doute, il faut que le Ciel ait de grands desseins, « puisqu'il se sert de tels instruments pour son « œuvre; et je ne fais aucun doute que ce petit « grain ne produise un grand arbre, ne fasse un « jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'é- « tende de toutes parts (2). » On exposa le très-

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, par la sœur Morin. — Premier établissement, par le P. Le Clercq*, p. 50. — *Relation par le P. Vimont*, p. 130.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, année 1642.

saint Sacrement, qui n'a pas cessé depuis d'être toujours conservé à Villemarie. Toute cette première journée, il demeura ainsi exposé sur son autel, comme pour prendre possession de cette terre, et pour faire connaître à la postérité que le dessein de Montréal, ordonné de DIEU pour sa gloire, n'avait été, en effet, entrepris par ses serviteurs que pour cet unique motif (1).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid., 1642.

XXI. La colonie de Villemarie offre dans la sainteté de ses mœurs une image de l'Église primitive.

Après avoir ainsi rendu à DIEU, comme au souverain Maître du monde, les devoirs de la religion, on construisit une palissade de pieux, pour se mettre à couvert des insultes des sauvages; et comme M. Olier l'avait espéré de la bonté divine, on vit cette colonie naissante offrir une image de la primitive Église, par la piété, la charité et le zèle désintéressé qui régnaient parmi tous les colons. « Il semble que la résolution de se donner entière-« ment à DIEU, écrivait l'année suivante le père « Vimont, nait avec la pensée de s'établir dans la « Nouvelle-France. C'est ce qui parait plus que « jamais en la personne de MM. de la compagnie « de Montréal, et de tous ceux qui demeurent par « deçà en leur habitation. La France en voit une « partie, nous voyons ici l'autre (2). Ces fervents « colons, au nombre d'environ cinquante-cinq, « quoique de condition, d'âge et de naturel diffé-

(2) *Relation de la Nouvelle-France, de* 1642 *et* 1643, chap. v, p. 5.

« rents entre eux, et presque tous de divers pays,
« ne sont qu'un en volonté, visant tous au même
« but : la gloire de Dieu et le salut des sauvages;
« et je puis dire que leur vertu a servi à la conver-
« sion de plusieurs, qui ont déjà été gagnés à Dieu.
« Croiriez-vous bien que plusieurs des ouvriers qui
« travaillent à Montréal, ne se sont proposé d'autre
« motif, dès leur départ de France, que celui de
« la gloire de Dieu, et de faire leur salut dans un
« lieu éloigné des occasions du péché? La seule
« pensée qu'ils contribuent, autant qu'ils peuvent,
« au salut des âmes, les fait travailler de si bon
« courage, qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre
« des incommodités qu'on souffre en un pays dé-
« sert. Aussi ont-ils été conduits par un gentil-
« homme de mérite, que Dieu semble avoir très-
« particulièrement inspiré et appelé pour le servir
« en ce lieu, tant il a d'affection pour l'établisse-
« ment de la colonie et pour le salut des sauvages.
« Il me suffit de dire que c'est M. de Chomedey de
« Maisonneuve; sa modestie ne me permet pas d'en
« dire davantage (1). Une des choses les plus remar-
« quables, c'est l'union et la bonne intelligence de
« tous ceux qui demeurent en cette habitation.
« Chacun s'y est si bien acquitté de son devoir
« envers Dieu et envers les hommes, qu'on n'a

(1) *Relation*, chap. XI, p. 196-197.

« trouvé aucun sujet de se plaindre. Le comman-
« dement a été doux et efficace, l'obéissance aisée,
« la dévotion aimée de tous universellement. On y a
« fréquenté les sacrements avec profit, écouté la
« parole de DIEU avec assiduité, et continué les
« prières ordinaires avec édification.

« Ainsi, il semble que le zèle, la dévotion et la
« charité de tous ces Messieurs qui se sont associés
« en France à ce pieux et noble dessein, se sont
« répandus et communiqués à tous ceux qui ont
« demeuré par deçà en leur habitation. Ceux-ci ont
« été touchés très-particulièrement de DIEU, et ont
« reçu beaucoup de faveurs et de grâces du Ciel,
« puisque la vie qu'ils ont menée a été une image
« de la primitive Église. Tous y ont vécu avec joie,
« souffrant les incommodités d'une nouvelle de-
« meure, où pas un n'a été malade, ce qui ne s'est
« encore jamais remarqué en aucune nouvelle habi-
« tation dans ce pays (1). »

(1) Ibid., 198.

XXII. Zèle du fr Claude po la sanctifica de la colon de Villemai

Parmi ceux qui contribuèrent le plus en France à attirer cette abondance de grâces sur les colons de Villemarie, il faut mettre au premier rang frère Claude Leglai, regardé avec raison comme l'un des hommes les plus extraordinaires de ce siècle (2). DIEU lui avait révélé le dessein de Montréal (3) aussi bien qu'à M. de La Dauversière et à M. Olier; et ce

(2) *Vie de Olier*, t. I 378-379-380 II, 449.

(3) *Mémo autographe M. Olier*, t. p. 275.

dernier nous apprend que le frère Claude se préparait même à passer en Canada. « C'est un homme, « dit-il, dont l'intérieur est celui d'Élie, comme « ses actions, ses sentiments et ses dispositions le « font voir. Semblable à ces flammes qui, par des « mouvements incertains et rapides, se poussent, « s'agitent et s'élèvent toujours vers le ciel, il est « dans des impatiences continuelles de sortir de ce « monde, pour aller à DIEU, comme serait l'état « des âmes bienheureuses, si elles venaient habiter « des corps mortels. C'est un feu brûlant et ardent, « qui ne peut se contenir en terre; et étant tout « hors de lui-même, il disait dernièrement, ravi en « extase, et parlant de cette nouvelle Église, qu'il « faut aller ériger : *Allons, allons à notre maître,* « *allons où* DIEU *nous veut* (1). Le mercredi 16 « juillet 1642, il vint, par une conduite particu- « lière de DIEU, dans une église où j'étais allé dire « la sainte messe, celle des Carmélites, où le très- « saint Sacrement était exposé, à cause de leur fête « du Mont-Carmel. Or, pendant ma messe, notre « bon DIEU imprima dans le cœur de ce grand saint « une si vive affection pour moi, qu'il n'en pou- « vait plus, et qu'il ne fit autre chose que de « demander cela même que NOTRE-SEIGNEUR a « témoigné autrefois vouloir me donner, à savoir :

(1) Ibid., t. II, p. 212.

« *Que je fusse tout consommé en lui*, et *que mon* « *vieil homme fût tout anéanti*. De plus, il deman- « dait à DIEU que je fusse le général de ses capi- « taines, lesquels après pourraient former grand « nombre de soldats. Ces prières qu'il fit étaient « purement par mouvement du SAINT-ESPRIT, à « cause qu'il ne savait rien de ma vocation, et je « ne sache point que personne lui en ait jamais « parlé (1). »

(1) Ibid., t. II, p. 327.

XXIII. Marie Rousseau, M. Le Gauffre, et autres, destinés à prier pour la colonie de Villemarie.

M. Olier ajoute que, dans cette circonstance, d'autres saintes âmes, qui éprouvaient le même désir d'aller prendre part à la fondation de Villemarie, se trouvèrent réunies aussi dans ce lieu, entre autres M. Le Gauffre, le frère Jean de la Croix, M. Catorze, qui vivait en solitaire inconnu, Mme Remy, femme d'une grande piété, Marie Rousseau de Gournay, qui eut tant de part à l'établissement de la compagnie de Saint-Sulpice. Cette dernière était alors le conseil et la lumière des plus grands serviteurs de DIEU qui fussent à Paris. « Je ne connais « point d'âme sainte, dit M. Olier, qui ne s'estime « heureuse de la voir, et d'apprendre de sa bouche « la voie qu'elle doit suivre pour approcher de « DIEU. Je ne vois personne qui ne désire de la « consulter, et de recevoir son approbation, dans « la conduite des entreprises les plus considérables

« et les plus importantes à la gloire de DIEU, telle « que celle du Canada, où l'on va bâtir une ville « chrétienne, qui est une œuvre d'une merveilleuse « importance (1). Mlle Mance, dont DIEU s'est servi « pour aller fonder cette Église, n'y a point été « sans recevoir approbation et direction de cette « sainte âme (2). Ainsi elle donne avis à M. de La « Dauversière, qui conduit les affaires de Montréal, « et qui s'estime bien heureux, quoique grand ser- « viteur de DIEU, et très-éclairé en son emploi, de « conférer avec elle, et d'en tirer les avis impor- « tants pour les affaires les plus considérables de ce « pays (3). » Mais DIEU ne destinait pas Marie Rousseau à passer elle-même dans la Nouvelle-France. Son ministère personnel se bornait à l'ancienne, aussi bien que celui du frère Claude et des autres saints personnages que nous avons nommés, quoique tous dussent attirer par la ferveur de leurs prières d'abondantes grâces sur les âmes que DIEU avait choisies pour l'exécution de ses volontés en Canada.

(1) Ibid., t. II, p. 48.

(2) Ibid., t. II, p. 51.

(3) Ibid., t. VI, p. 102-103.

XXIV. Désirs de M. Olier d'aller travailler en personne à Villemarie.

M. Olier ne devait pas non plus y aller exercer son zèle en personne, mais seulement par les disciples qu'il formerait. Sur une vue que DIEU lui donna de sa vocation, le jour de la Purification de l'année 1636, et qu'il ne comprenait pas encore

assez distinctement (1), il serait parti pour le Canada, si le père de Condren, son directeur, ne l'en eût empêché (2). En 1642, avant que les colons se fussent établis à Montréal, et lorsqu'il voyait se réunir auprès de lui, à Vaugirard, les premiers membres de sa compagnie naissante, il écrivait : « Étant instruit des biens qui se font en Canada, « pays habité par des peuples gentils, et me trou- « vant lié de société comme miraculeuse à celui à « qui NOTRE-SEIGNEUR a inspiré le mouvement et « commis le dessein de l'entreprise de Villemarie, « ville qui va se bâtir dans l'île de Montréal, je me « suis senti toujours porté d'aller finir mes jours en « ces quartiers, avec un zèle continuel d'y mourir « pour mon Maître. Qu'il m'en fasse la grâce, s'il « lui plaît ! Je continuerai tous les jours de ma vie à « l'en solliciter (3). » C'était la même ardeur parmi les membres de la compagnie d'ecclésiastiques que formait M. Olier. « Je vois déjà, écrivait-il, ce zèle « répandu dans le cœur de ceux qui vivent parmi « nous : ils ne parlent que de faire des folies pour « DIEU, que de se faire pendre pour son service, et « d'aller souffrir le martyre en Canada (4). » Il paraît que M. Olier serait parti lui-même pour ce pays vers l'été de 1642 (5), si DIEU ne lui eût fait connaître alors plus clairement ses desseins sur lui.

(1) Ibid., t. I, p. 96.

(2) *Vie de M. Olier, par le père Giry, partie Ire, chap. VI, année dominicaine, partie Ire de septembre*, p. 416. — *Remarques historiques sur la paroisse de Saint-Sulpice*, t. III, p. 462.

(3) *Mémoires autographes*, t. I, p. 97.

(4) Ibid., t. II, p. 165.

(5) Ibid., t. II, p. 133

XXV. Dans l'œuvre de Villemarie M. Olier doit agir efficacement, mais d'une manière cachée.

L'année suivante, au mois de mars, il comprit qu'il était appelé à attirer la grâce de DIEU sur cette colonie, par ses prières et par des voies qui n'auraient rien d'extérieur ni d'apparent. La compagnie de Montréal s'étant réunie dans l'église de Notre-Dame de Paris, pour renouveler à DIEU l'offrande de cette île, qu'elle lui avait faite l'année précédente, ainsi qu'on l'a dit déjà, M. Olier rapporte que, comme il se disposait à célébrer de nouveau à l'autel de la sainte Vierge, NOTRE-SEIGNEUR et sa très-sainte mère lui firent connaître que sa vocation était de ne pas paraître extérieurement dans l'œuvre de Villemarie, et qu'il devait déférer à M. Le Gauffre l'honneur de célébrer, dans cette circonstance, à cet autel. « NOTRE-SEIGNEUR me « dit, ajoute-t-il, qu'étant pour le représenter dans « cette œuvre, il fallait que je fusse comme le cœur « de la compagnie. Le cœur dans le corps humain « agit par ses membres, qui paraissent beaucoup; « cependant sa vie demeure cachée, quoique par « lui tous ses membres vivent, et n'aient rien que « par dépendance de lui. Sa bonté me disait donc: « Il faut que tu sois comme le cœur de mes œuvres, « que tu donnes la vie et le mouvement à tout, sans « qu'on s'en aperçoive, et que tu fasses mon œuvre « à couvert. NOTRE-SEIGNEUR, qui veut avoir sa

« demeure en mon âme, c'est lui qui est le cœur « de tout ce corps et de ces membres qui se re- « muent si fort pour la gloire de DIEU, et s'asso- « cient maintenant avec tant de zèle. Je dois donc « être caché, rien de ce que je fais ne doit paraître. « Au contraire, je dois être mal voulu, mésestimé, « méprisé, bafoué (1). »

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. III, p. 553-569.

XXVI. M. Olier voit les dispositions intérieures des personnes de la colonie de Villemarie.

Telle fut la part que NOTRE-SEIGNEUR voulut donner à M. Olier dans l'œuvre de Montréal, et, conformément à une vocation si extraordinaire, il daignait l'éclairer sur les dispositions des âmes qui devaient contribuer avec lui à ce dessein. « Je me « souviens, écrit-il, d'avoir vu parfois jusqu'en « Canada les opérations de DIEU dans les âmes « des personnes du Montréal, entre autres de « Mlle Mance, que je voyais pleine de la lumière de « DIEU, dont elle était environnée comme un soleil. « DIEU peut nous montrer l'intérieur, non-seu- « lement de quelques âmes, mais de toutes, s'il « veut; ne lui étant pas plus difficile de faire voir « ses opérations sur cent, que sur deux ou trois. « Ainsi il fit voir à l'âme du bienheureux Rodri- « guez, de la Compagnie de Jésus, son opération « dans l'âme de tous les saints qui avaient vécu, et « par là il vit et sut, en un moment, toute leur « vie. C'est ainsi que DIEU en use quelquefois à

« l'égard des supérieurs des ordres et des direc-
« teurs : il leur découvre ses opérations dans les
« âmes qu'ils ont à conduire, lorsque cette grâce
« est nécessaire à leur état et à leur vocation (1). »

(1) *Mémoires autographes*, t. I, p. 222-223.

Ces réflexions de M. Olier autorisent à penser qu'il a connu devant DIEU l'intérieur de la sœur Bourgeoys, destinée à être dans la nouvelle chrétienté de Montréal une image vivante de la très-sainte Vierge, comme il avait connu par révélation les dispositions intérieures de M. de La Dauversière, destiné à y répandre l'esprit de saint Joseph. Nous ne doutons pas qu'il n'ait prié pour cette sainte fille, comme pour lui-même, devant avoir avec elle des rapports si étroits et si intimes de vocation. « Je voyais,
« dit-il, que je devais demander part à l'esprit de
« JÉSUS, Marie et Joseph, pour les trois personnes
« que DIEU le Père a choisies pour les représenter. »
L'identité frappante des lumières de la sœur Bourgeoys avec celles de M. Olier, quoiqu'ils n'aient eu ensemble aucune liaison extérieure, montre que cette sainte fille a participé à l'esprit de ce grand serviteur de DIEU. On retrouve, en effet, dans les écrits de la sœur Bourgeoys, les mêmes vues, les mêmes maximes, les mêmes lumières, en un mot le même esprit; et avec une conformité si parfaite, qu'on serait tenté de croire qu'elle a puisé dans

les écrits de M. Olier, s'ils n'étaient demeurés secrets jusqu'à ce jour.

XXVII. Les trois communautés ont accompli le dessein de DIEU sans le connaître.

En terminant cette introduction, nous ferons remarquer que le dessein si extraordinaire que nous venons d'indiquer, s'est accompli malgré les plus vives oppositions qui semblaient devoir en empêcher l'exécution, et le ruiner de fond en comble. La communauté de M. Olier, celle à laquelle la sœur Bourgeoys donna naissance, et celle de M. de La Dauversière, établies pour faire honorer chacune séparément JÉSUS, Marie et Joseph, ont même concouru à l'exécution du dessein de DIEU, sans qu'il y ait eu entre elles aucun accord préalable. Du moins, nous ne voyons pas que, ni la sœur Bourgeoys, ni les hospitalières de Saint-Joseph, ni même les premiers prêtres de Saint-Sulpice, qui allèrent s'établir à Villemarie, en aient eu aucune connaissance distincte. Nous raconterons même qu'au commencement quelques-uns de ces ecclésiastiques contrarièrent, sans le savoir, les vues de DIEU, en voulant établir, à la place des hospitalières de M. de La Dauversière, une autre communauté étrangère à ce dessein. M. Olier l'a toujours tenu secret; et c'est aujourd'hui seulement que, pour la première fois, on donne au public cette partie de ses écrits,

où il l'a dévoilé par obéissance à son directeur. « Ce qui est admirable, écrivait-il lui-même, c'est « qu'âme qui vive n'en a connaissance, personne « n'en sait rien autour de moi (1). »

(1) *Mémoires autographes de M. Olier.*

XXVIII. Le dessein de DIEU est justifié par la vie de la sœur Bourgeoys.

Enfin, quelque extraordinaire que puisse paraître ce dessein de DIEU sur la nouvelle chrétienté de Villemarie, nous ajouterons que la vie admirable de la sœur Bourgeoys en fournira elle seule une preuve démonstrative. Car, après l'avoir lue, chacun devra reconnaître qu'une vocation aussi miraculeuse dans son origine, dans ses moyens et dans ses résultats, que l'a été celle de cette sainte fille, est une justification tellement manifeste de ce dessein, dont elle est d'ailleurs le complément, qu'elle ne peut être expliquée que par ce dessein même. Un autre effet que doit produire la lecture de cette vie, est de montrer, dans la part que la sœur Bourgeoys a eue à la formation de l'Église naissante de Villemarie, une image et comme un léger crayon du zèle puissant et efficace que la très-sainte Vierge a exercé dans l'établissement de l'Église universelle. « DIEU, par sa bonté, me fait connaître, dit « M. Olier, qu'il veut que ce mystère se passe de « la sorte maintenant, pour apprendre, par ce qu'il « a d'extérieur et de sensible, la conduite qu'il a

« tenue sur son Église; ce qui a été entièrement
« négligé par les hommes; et un jour on admirera
« le dessein dont je parle (1). »

(1) Ibid.

VIE DE LA SŒUR

BOURGEOYS

FONDATRICE

DE LA CONGRÉGATION

DE

NOTRE-DAME DE VILLEMARIE

EN CANADA

SUIVIE

DE L'HISTOIRE DE CET INSTITUT

JUSQU'A CE JOUR.

A LA TRÈS-SAINTE VIERGE

REINE DES APOTRES

VIERGE SAINTE,

Je m'estime heureux d'avoir à raconter dans cette *Vie* les effets touchants de votre amour envers la sœur Bourgeoys, qui vous dut après DIEU tout ce qui l'a rendue si vénérable à la colonie de Montréal. Ses vertus et ses œuvres sont votre ouvrage; en écrivant sa *Vie*, j'ai donc à publier votre amour pour elle, ou plutôt j'ai à manifester votre spéciale prédilection pour votre ville chérie, à laquelle vous daignâtes donner ce rare instrument de vos plus singulières faveurs. Par cette âme privilégiée, vous voulûtes renouveler et rendre sensibles dans cette colonie naissante, les effets de grâce que vous aviez produits, après l'Ascension du SAUVEUR, en aidant les Apôtres à établir le règne de DIEU dans le monde. Vous lui fîtes une abondante communication de votre esprit, et la rendîtes une image vivante de votre zèle

apostolique ; en sorte que, voilant sous elle votre action puissante, vous gagniez autant de cœurs à DIEU, qu'elle en attirait au bien par la ferveur de ses prières, par la force de ses paroles et par l'efficacité de ses exemples. Soyez donc bénie pour une si touchante invention de votre amour.

Soyez encore bénie d'avoir voulu perpétuer ce bienfait dans cette colonie, par l'établissement de la Congrégation, qui vous reconnaît à juste titre pour sa fondatrice, son institutrice, sa supérieure et sa souveraine. La sœur Bourgeoys, en lui donnant naissance, n'a été qu'un instrument dans vos mains. Il a été formé par une diffusion de votre esprit, qui d'elle s'est étendu dans tous les membres de ce corps pour le vivifier ; c'est par vos soins que ce corps s'est accru ; c'est par votre continuelle et maternelle sollicitude qu'il s'est maintenu jusqu'à ce jour. Si vous êtes la mère de toutes les saintes communautés de l'Église, par la participation que DIEU le Père vous a donnée à sa fécondité dans le divin mystère de l'Incarnation, vous l'êtes plus spécialement de cet institut, qui a tout reçu de vous, et qui est par vous tout ce qu'il est. Daignez donc, ô Vierge sainte, le conserver toujours pour la gloire de votre divin Fils, et pour l'accomplissement de ses desseins sur cette colonie. Daignez le protéger à

jamais, et y renouveler sans cesse cet esprit primitif de ferveur et de zèle que vous y avez répandu avec tant d'abondance au commencement.

Faites, enfin, que tous ceux qui liront cette *Vie*, en retirent quelque fruit d'édification, et se sentent attirés à imiter les vertus de votre fidèle servante, surtout sa tendre et sincère piété envers vous. Puisse le récit de sa sainte vie, leur faire goûter la vérité si consolante de cette maxime : que *celui qui vous a trouvé, a trouvé* en vous *la vie*, qui est Jésus ; et qu'*en lui il puisera* par vous *le salut* éternel (1) !

(1) *Livre des Proverbes*, ch. VIII, v. 35.

NOTICE

DES PRINCIPAUX MANUSCRITS CITÉS DANS LA VIE DE LA SŒUR BOURGEOYS.

Il existe deux *Vies* de la sœur Bourgeoys : l'une composée par M. Ransonet, prêtre, imprimée à Avignon en 1728 (1) ; l'autre écrite en 1780 (2) par M. Montgolfier, supérieur du séminaire de Villemarie, et publiée dans cette ville en 1818 (3). La première, qui ne forme qu'un petit volume in-18, n'est guère qu'une ébauche de la vie de la sœur Bourgeoys ; la seconde contient plus de faits ; mais ayant été composée sur des mémoires incomplets et inexacts, elle est remplie de beaucoup de lacunes, d'erreurs et d'anachronismes, quoiqu'on lise dans le titre, qu'elle a été tirée de *Mémoires certains et la plupart originaux*. L'auteur, qui n'écrivait que pour l'édification particulière des sœurs de la Congrégation, crut pouvoir se permettre, en citant les écrits autographes de leur fondatrice, de suppléer aux nombreuses lacunes qu'ils présentent ; et, en les commentant ainsi, il ne remarqua pas que souvent il les défigurait considérablement. Il est arrivé de là que, dans l'impression de son manuscrit, publié en 1818 tel qu'il l'avait écrit, on a donné comme étant de la sœur

(1) *La Vie de la sœur Marguerite Bourgeoys, etc., imprimée à Avignon, se vend à Liége, chez Barnabé, 1728.*

(2) *Archives de la Congrégation, manuscrit autographe de M. Montgolfier, titre.*

(3) *La Vie de la vénérable sœur Marguerite Bourgeoys, dite du Saint-Sacrement, etc., à Villemarie, chez Fleury Gray, 1818.*

Bourgeoys, ces sortes d'amplifications, quoique plus d'une fois elles soient contraires à la chronologie, et même à la vérité de l'histoire contemporaine.

L'imperfection de cet ouvrage, et d'ailleurs la confusion qui règne dans la disposition de sa matière, portèrent les sœurs de la Congrégation, en 1830, à désirer que nous composassions une nouvelle *Vie* de leur fondatrice. Nous entreprîmes alors ce travail; mais bientôt nous fûmes contraint de l'interrompre, par défaut des matériaux nécessaires, que nous ne pouvions nous procurer en France; et cette interruption dura près de vingt ans. Enfin, dans un séjour que nous avons fait à Villemarie en 1849 et 1850, les sœurs de la Congrégation nous ayant réitéré leur désir, nous avons recueilli sur les lieux les matériaux qui nous manquaient; et pour les rendre plus complets, nous avons fait, après notre retour en France, de nouvelles recherches dans divers dépôts d'archives, soit à Paris, soit ailleurs.

Comme l'histoire de l'Église du Canada, à laquelle cette *Vie* doit servir, n'a point encore été écrite, et qu'il est nécessaire d'en établir et d'en constater historiquement les faits, nous avons eu soin, en composant cet ouvrage, d'indiquer toujours nos sources, afin que le lecteur puisse y recourir au besoin. Nous donnerons même ici une courte notice des principaux manuscrits que nous y avons cités.

ARCHIVES DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DE VILLEMARIE.

Quoique aujourd'hui ces archives soient peu considérables, par suite de l'incendie qui, en 1768, réduisit

en cendres la maison de la Congrégation, elles renferment encore plusieurs pièces importantes qui nous ont été d'un grand secours.

1° *Les écrits autographes de la sœur Bourgeoys.* Nous désignons sous ce titre un certain nombre de feuilles, la plupart détachées, que cette sainte fondatrice écrivit toutes de sa main, vers la fin de sa vie, comme nous le raconterons au second volume de cet ouvrage (1). Éprouvant alors des peines très-vives, fondées sur la crainte où elle était d'avoir laissé pénétrer, par sa prétendue négligence, le relâchement dans la Congrégation, elle composa ces écrits afin d'exposer à ses directeurs toute la perfection qu'elle jugeait nécessaire à cet institut; et, dans ce dessein, elle rapporta les grâces dont DIEU l'avait prévenue, et les lumières qu'il lui avait données pour l'établir. Cette circonstance explique pourquoi elle y parle si souvent d'elle-même, et comment elle est devenue l'historien de sa propre vie; ce qui doit donner aux écrits dont nous parlons le plus haut degré d'intérêt et de certitude. Comme elle les a composés sans suite et sans liaison, et qu'elle revient plusieurs fois sur les mêmes récits, nous devions avoir plutôt égard, dans l'usage que nous avons fait de ces écrits, à la nature des événements, qu'à l'ordre qu'elle a gardé en les racontant. Aussi nous sommes-nous permis toutes les transpositions que la chronologie et l'identité des récits rendaient nécessaires. Si nous y avons ajouté de temps en temps quelques mots, par manière d'éclaircissement, nous avons eu soin de les distinguer de ses propres expressions par des parenthèses.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, t. II, p. 50 *et suiv.*

2° Les archives de la Congrégation nous ont fourni, outre les écrits autographes de la sœur Bourgeoys, plusieurs *mandements* originaux des évêques de Québec, relatifs à cet institut.

3° Diverses *lettres* écrites à la sœur Bourgeoys elle-même, ou à d'autres supérieures de la Congrégation.

4° Des *actes de fondations.*

5° Enfin différents *Mémoires* concernant la même communauté.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE DE PARIS.

Les principaux manuscrits de ces archives que nous citons, sont :

1° La correspondance de M. Tronson, supérieur du séminaire de Paris, avec les ecclésiastiques de Villemarie, formant deux volumes *in-folio*, qui renferment un grand nombre de lettres adressées, soit à la sœur Bourgeoys, soit à d'autres sœurs de la Congrégation, ou aux ecclésiastiques successivement chargés de la conduite spirituelle de cette communauté.

2° Les lettres de M. Leschassier, successeur de M. Tronson, qui font suite aux précédentes.

3° Quelques *lettres* originales de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.

4° Un manuscrit in-4°, composé par M. de Belmont, supérieur du séminaire de Villemarie, intitulé : *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal en Canada.* Il contient la vie de M^lle^ Jeanne Le Ber, les maximes spirituelles de la sœur Bourgeoys, et une notice sur une vertueuse Iroquoise, sœur

de la Congrégation, morte à la montagne de Montréal. Ce manuscrit fut adressé, vers l'année 1722, par M. de Belmont, à M. Le Peletier, abbé de Saint-Aubin, dans la suite supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. L'auteur le revit auparavant, et y fit de sa main quelques additions et quelques corrections de style.

5° La *Vie de la sœur Marie Barbier*, composée sur des mémoires de M. Glandelet, par M. Montgolfier, supérieur du séminaire de Villemarie, et écrite de la main de ce dernier.

6° Enfin la *Vie de Mlle Le Ber*, par M. Montgolfier. Cette *Vie*, écrite après l'incendie de 1768, pour remplacer celle que M. de Belmont avait composée, et qui fut sans doute consumée par les flammes, est défectueuse en plusieurs points, principalement dans les dates. On peut les y rétablir d'après l'ancienne Vie de Mlle Le Ber, conservée au séminaire de Saint-Sulpice à Paris.

ARCHIVES DU SÉMINAIRE DE VILLEMARIE.

Nous citons diverses pièces autographes que l'on trouve dans ces archives, comme *lettres*, *actes* de concessions et autres, *contrats* de fondations, *mémoires;* sans parler encore des *registres* publics et de ceux des *délibérations de la paroisse* de Villemarie.

ARCHIVES DE L'HÔTEL-DIEU SAINT-JOSEPH.

Elles nous ont fourni, entre autres pièces importantes, les *Annales* de cette maison, composées par la sœur Marie Morin. Elle les commença en 1697, deux ans après l'incendie de l'Hôtel-Dieu, et les continua, à diverses reprises, jusqu'en 1725. Ces annales, dont

nous avons sous les yeux le manuscrit original, contiennent des détails intéressants. Elles laissent cependant à désirer pour les dates, les noms propres, quelquefois même pour l'exactitude des faits, principalement en ce qui concerne les commencements de Villemarie, que la sœur Morin n'avait appris que par ouï-dire.

Nous avons eu recours aussi aux *archives des religieuses hospitalières de la Flèche*, où l'on conserve une copie des annales de la sœur Morin, et d'autres manuscrits relatifs à Villemarie.

ARCHIVES DE LA MARINE A PARIS.

On trouve dans ces archives un très grand nombre de documents sur l'institut de la sœur Bourgeoys. Ils sont consignés, soit dans les *registres des dépêches* de la cour, et dans les *lettres des gouverneurs* généraux *et* des *intendants* de Canada au roi ou au ministre; soit dans des *mémoires*, des *lettres* ou d'autres pièces que nous indiquons. Nous avons aussi puisé dans la partie de ces archives qui concerne *l'île Royale*, et qui renferme plusieurs pièces relatives à l'établissement que la Congrégation avait formé dans cette colonie.

ARCHIVES DIVERSES.

Nous avons puisé aussi divers matériaux aux archives du ministère *des affaires étrangères* à Paris, à celles *du Royaume*, à celles de l'archevêché *de Rouen*, et enfin aux archives de l'archevêché *de Québec*. Nous n'avons pu visiter cependant nous-même ces dernières; et nous devons à l'obligeance de M. Langevin, secrétaire de l'archevêché de Québec, et à celle de M. Ca-

sault, supérieur du séminaire de la même ville, les pièces que nous citons comme extraites de ces archives.

BIBLIOTHÈQUES DE PARIS.

Entre autres manuscrits appartenant aux bibliothèques publiques de cette ville, nous citons l'*Histoire du Canada*, par M. de Belmont, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque royale (*supplément français* 1265); et surtout l'*Histoire du Montréal*, conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque Mazarine. (H. 2706, *in-folio.*) Cette dernière histoire, qui comprend les trente premières années de la colonie de Villemarie, a été composée, vers l'année 1673, par M. Dollier de Casson (1), qui fut ensuite supérieur du séminaire de cette ville. Elle est adressée aux infirmes du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, que l'auteur invite à aller prendre part à la mission du Canada. Ce manuscrit a été corrigé et écrit en partie de la main de M. Dollier.

(1) *Histoire du Montréal*, de 1659 à 1670.

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Si nous donnons à la sœur Bourgeoys, ou à d'autres personnages dont il est parlé dans cette *Vie*, le titre de *saint*, nous déclarons que c'est uniquement pour nous conformer à l'usage reçu parmi les fidèles, qui donnent quelquefois cette qualification aux personnes d'une piété universellement reconnue; et qu'en cela nous n'avons pas eu dessein de prévenir le jugement du souverain Pontife, à qui nous soumettrons toujours (comme nous l'espérons de la miséricorde de DIEU) nos sentiments, nos écrits et notre personne.

TABLE DES SOMMAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

LA PROVIDENCE PRÉPARE LA SŒUR BOURGEOYS A ÉTABLIR L'INSTITUT DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, A VILLEMARIE.

CHAPITRE PREMIER.

La sœur Bourgeoys est appelée à imiter le zèle de la très-sainte Vierge pour la sanctification des âmes.

I. Naissance de Marguerite Bourgeoys. Heureuses dispositions qu'elle montre dès le premier âge. *page* 1
II. Indices qu'elle donne de sa vocation dès l'âge de dix ans. 2
III. Après la mort de sa mère, elle s'applique à l'éducation d'un frère et d'une sœur, et aux soins du ménage. 3
IV. Etablissement de la congrégation externe à Troyes. 4
V. Faveur extraordinaire que Mlle Bourgeoys reçoit à la vue d'une statue de la très-sainte Vierge. 6
VI. Effets sensibles que cette faveur produit dans elle. 8
VII. Mlle Bourgeoys est reçue dans la congrégation externe. 9
VIII. Son union aux dispositions intérieures de la très-sainte Vierge. Elle est élue préfète de la Congrégation. 10
IX. La sœur Marguerite Bourgeoys se met sous la conduite de M. Jendret. 11
X. La sœur Marguerite Bourgeoys se présente chez les Carmélites, puis chez les Clarisses, qui refusent de la recevoir. 12
XI. La sœur Bourgeoys se lie au service de DIEU dans le monde par les vœux de chasteté et de pauvreté. 14
XII. M. Jendret juge que la sœur Bourgeoys est appelée à honorer la vie de la très-sainte Vierge dans un nouvel institut. 16
XIII. M. Jendret compose des règles pour le nouvel institut dont il fait un essai. 18
XIV. Trait de courage de la sœur Bourgeoys. L'essai du nouvel institut ne réussit pas. 20
XV. La sœur Bourgeoys perd son père, et se retire auprès de Mme de Chuly. DIEU la console. 21
XVI. NOTRE-SEIGNEUR se montre à la sœur Bourgeoys sous la forme d'un petit enfant. 23

CHAPITRE II.

Dieu fait connaître à la sœur Bourgeoys qu'elle est appelée à exercer son zèle à Villemarie.

I. En 1641, les religieuses de la congrégation de Troyes supplient M. de Maisonneuve d'emmener quelques-unes d'elles à Villemarie 25

II. M. de Maisonneuve refuse leurs services, en leur faisant cependant des promesses pour l'avenir. 26
III. Les religieuses de la congrégation proposent à la sœur Bourgeoys de se joindre à elles lorsqu'elles iraient à Villemarie. 28
IV. M. de Maisonneuve repasse en France et se rend à Troyes pour visiter sa famille en 1653. 30
V. Songe remarquable de la sœur Bourgeoys qui la dispose à connaître sa vocation pour Villemarie. 31
VI. Les religieuses de la congrégation pressent de nouveau M. de Maisonneuve, et lui parlent de la sœur Bourgeoys. 32
VII. La sœur Bourgeoys raconte le songe qu'elle a eu. M. de Maisonneuve lui offre de la conduire à Villemarie. 34
VIII. M. de Maisonneuve refuse les services de la congrégation, ainsi que ceux de la sœur Crolo. 35
IX. M. Jendret, consulté par M. de Maisonneuve, juge que DIEU appelle la sœur à travailler en Canada. 36
X. M. Jendret répond à la sœur de partir sans crainte. M. Profit et le grand vicaire de Troyes lui font la même réponse. 38
XI. La très-sainte Vierge apparaît à la sœur Bourgeoys et lui ordonne de partir. 39
XII. La sœur Bourgeoys ne veut porter en Canada ni provisions ni argent. Sagesse d'un tel dépouillement. 41
XIII. La sœur Bourgeoys pratiqua ce dépouillement jusqu'à la fin de sa vie. 42
XIV. La sœur Bourgeoys part pour Paris. Efforts qu'on fait pour la dissuader d'aller en Canada. 43
XV. A Paris, Mlle de Bellevue, pour mettre obstacle au départ de la sœur, lui fait offrir d'être reçue carmélite. 46
XVI. La sœur Bourgeoys s'adresse à un Père jésuite, qui la confirme dans sa vocation pour le Canada. 47
XVII. Voyage de Paris à Orléans. Humiliations que la sœur y reçoit. 50
XVIII. Voyage d'Orléans à Nantes. Saintes industries de la sœur. Nouvelles humiliations qu'elle reçoit. 52
XIX. Humiliations que la sœur reçoit à Nantes. 54
XX. A Nantes on cherche à inspirer à la sœur des doutes sur sa vocation pour le Canada. 56
XXI. Désolation de la sœur Bourgeoys. DIEU lui rend le calme en la fixant sur sa vocation. 58
XXII. M. de Maisonneuve donne ordre pour le départ. Attentions de M. Lecoq pour la sœur. 60

CHAPITRE III.

Traversée de la sœur Bourgeoys en Canada. Ses occupations pendant les quatre premières années de son séjour à Villemarie.

I. Accidents divers que la sœur éprouve dès le commencement de la navigation. 62
II. La recrue pour Montréal est obligée de relâcher à Saint-Nazaire. 64
III. La maladie se met sur le vaisseau. Zèle de la sœur Bourgeoys à assister les malades et à les disposer à la mort. 65
IV. Extrémité où est réduit le Canada avant l'arrivée de M. de Maisonneuve. 67
V. Prières qu'on fait à Québec pour l'arrivée de M. de Maisonneuve. Allégresse qui éclate à son arrivée. 68
VI. Etat d'abandon où était alors l'établissement de Québec. On veut y retenir la recrue de M. de Maisonneuve. 70
VII. La sœur Bourgeoys se lie

d'une sainte amitié avec Mlle Mance. 72
VIII. Changement que la grâce opère dans les cent hommes à leur arrivée en Canada. 73
IX. Arrivée des cent hommes à Villemarie. Leur activité pour fortifier cette place. Leur piété. 75
X. La sœur Bourgeoys n'a d'abord aucun enfant à instruire. M. de Maisonneuve lui donne le soin de sa maison. 78
XI. La sœur Bourgeoys aide M. de Maisonneuve à s'avancer dans la perfection. 79
XII. Origine du pèlerinage de la montagne. 81
XIII. La sœur Bourgeoys rétablit la croix du pèlerinage de la montagne. 82
XIV. Charité de la sœur Bourgeoys à l'égard des colons de Villemarie. 83

CHAPITRE IV.

Établissement du séminaire de Saint-Sulpice à Villemarie. La sœur Bourgeoys commence ses écoles, et jette les fondements de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

I. M. de Maisonneuve passe en France pour prier M. Olier d'envoyer de ses ecclésiastiques à Villemarie. 86
II. M. Olier nomme quatre ecclésiastiques pour Villemarie; il prend des mesures pour y établir les sœurs de Saint-Joseph, et meurt. 88
III. M. de Queylus est nommé grand vicaire du Canada par l'archevêque de Rouen. Arrivée des prêtres de M. Olier à Villemarie. 90
IV. La sœur Bourgeoys commence ses écoles dans une étable, qui lui est donnée par les seigneurs. 92
V. Elle commence la conversation externe. Elle élève la première Iroquoise qui ait reçu le baptême. 95
VI. Baptême de cette jeune Iroquoise; sa sainte mort. Deux autres sauvagesses élevées par la sœur Bourgeoys. 97
VII. La sœur Bourgeoys fait jeter les fondements de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. 98
VIII. M. de Queylus fait suspendre la construction de la chapelle en attendant son retour à Villemarie. 100
IX. La sœur prend la résolution de passer en France. Motifs de la Providence dans l'entreprise et dans l'interruption de Bon-Secours. 102

DEUXIÈME PARTIE.

ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION. FRUIT DE CET INSTITUT.

CHAPITRE PREMIER.

Premier voyage de la sœur Bourgeoys en France; établissement de la congrégation de Notre-Dame, et des Filles de Saint-Joseph à Villemarie.

I. Occasion et motifs du voyage de la sœur Bourgeoys en France. 107
II. M. de Queylus revient à Villemarie. Son dessein de donner la conduite de l'Hôtel-Dieu aux Hospitalières de Québec. 109
III. La sœur Bourgeoys et Mlle Mance passent en France. 111
IV. Mlle Mance est guérie miraculeusement par l'attouchement du cœur de M. Olier, et

obtient une fondation pour les sœurs de Saint-Joseph, à Villemarie. 112
V. Les sœurs Châtel et Crolo s'engagent à suivre la sœur Bourgeoys à Villemarie. 115
VI. Voyage de Troyes à Paris. La sœur Raisin s'engage aussi pour Villemarie. La sœur Hioux. 118
VII. Nouvelle recrue pour Villemarie. Désintéressement de la sœur Bourgeoys. 120
VIII. Difficultés qu'on suscite à la recrue pour l'empêcher d'aller à Villemarie. 122
IX. Derniers adieux de M. de La Dauversière aux sœurs de Saint-Joseph. 125
X. La maladie se déclare sur le vaisseau. Zèle de la sœur Bourgeoys à assister les malades et les mourants. 126
XI. Arrivée et séjour de la sœur Bourgeoys à Québec. 128
XII. Avantages que la chute de Mlle Mance procura à la colonie. 129

CHAPITRE II.

Épreuves diverses que le séminaire, la Congrégation et les filles de Saint-Joseph ont à essuyer, dans les premières années de leur établissement à Villemarie.

I. La compagnie de Montréal devient l'occasion de l'établissement d'un évêque en Canada, selon le premier dessein qu'elle avait eu dès sa formation. 132
II. M. de Laval, vicaire apostolique en Canada. M. de Queylus cesse tout exercice de juridiction pour l'archevêque de Rouen. Réclamation de cet archevêque. 133
III. Le roi et l'archevêque ordonnent à M. de Queylus de continuer l'exercice de sa juridiction. Ordre contradictoire. 137
IV. M. de Queylus est expulsé du Canada. 138
V. On s'efforce de faire repasser en France les hospitalières de Saint-Joseph. 140
VI. Diverses tentatives pour établir les Ursulines de Québec à Villemarie. 141
VII. Danger que court la colonie de Villemarie de succomber aux attaques des Iroquois. Résolution magnanime de dix-sept Montréalistes. 144
VIII. Cruautés des Iroquois. Massacre de M. Le Maistre. 146
IX. La face de M. Le Maistre est empreinte sur un mouchoir, après sa décollation. 150
X. Massacre de Saint-Père. Circonstance remarquable. 152
XI. M. Vignal est massacré et mangé par les Iroquois. 154
XII. Dieu préserve les sœurs de la Congrégation et celles de Saint-Joseph de tomber entre les mains des Iroquois. 155
XIII. M. de Queylus est expulsé de nouveau du Canada. 157
XIV. La compagnie de Montréal se dissout. Le séminaire de Saint-Sulpice lui succède. 163
XV. Le respect pour M. Olier détermine le séminaire à ne point abandonner l'œuvre de Montréal. 165
XVI. On ôte au séminaire la justice de l'Ile de Montréal et le droit d'en nommer le gouverneur. Humilité de M. de Maisonneuve. 167
XVII. M. de Maisonneuve est destitué du gouvernement de Villemarie et renvoyé en France. 169
XVIII. Les trois communautés de Villemarie donnent naissance à la confrérie de la sainte Famille. 170
XIX. Réception de la sœur Morin parmi les hospitalières de Saint-Joseph. 171

CHAPITRE III.

Zèle de la sœur Bourgeoys pour procurer la sanctification de la colonie de Villemarie.

I. La justice de l'Ile de Montréal est rendue au séminaire. M.

de Bretonvilliers nomme un nouveau gouverneur. 174
II. M. Talon désire que la Congrégation soit autorisée par des lettres patentes du roi. Retour de M. de Queylus à Villemarie. 175
III. M. de Queylus travaille à l'augmentation de la colonie; il confie à la sœur Bourgeoys l'éducation de deux petites sauvagesses. 178
IV. La sœur Bourgeoys forme les enfants de Villemarie à la piété et à la vertu. 181
V. La sœur Bourgeoys inspire à ses élèves des habitudes de politesse. Elle les instruit et les forme au travail. 182
VI. La sœur Bourgeoys établit un pensionnat à Villemarie. 183
VII. La sœur Bourgeoys établit la *Congrégation externe* en faveur de ses anciennes élèves. 184
VIII. La sœur Bourgeoys établit *la Providence* en faveur des filles pauvres. 186
IX. Le sœur Bourgeoys sert de mère aux filles qui viennent à Villemarie pour s'y établir. 187
X. La sœur Bourgeoys reçoit les filles et les femmes dans sa maison, pour y faire des retraites spirituelles. 190
XI. Austérités que pratique la sœur Bourgeoys, pour attirer la grâce de DIEU sur la colonie. 191
XII. Continuité et efficacité des prières de la sœur Bourgeoys pour la colonie. 192
XIII. Efficacité des exemples de vertu que la sœur Bourgeoys donne à la colonie. 195
XIV. Désintéressement et pauvreté volontaire de la sœur Bourgeoys et de ses filles. 198
XV. La sœur Bourgeoys établit une ferme, et fait construire un bâtiment pour sa communauté. Nouvelle maison plus spacieuse. 202
XVI. La sœur Bourgeoys promet à DIEU de reprendre la construction de Notre-Dame de Bon-Secours. 204

CHAPITRE IV.

Deuxième voyage de la sœur Bourgeoys en France. Elle obtient des lettres patentes du roi pour son institut, et fait construire l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

I. Les Ursulines de Québec forment de nouveau le projet de s'établir à Villemarie. 206
II. On conseille à la sœur Bourgeoys de passer en France pour solliciter du roi des lettres patentes, et amener de nouveaux sujets pour sa communauté. 210
III. Second voyage de la sœur Bourgeoys en France. Sa traversée. 213
IV. Arrivée de la sœur Bourgeoys à Paris. 216
V. Elle va loger chez M. de Maisonneuve. 217
VI. Bienveillance de M. Colbert pour la sœur Bourgeoys et pour la Congrégation. 218
VII. Lettres patentes du roi qui érigent la Congrégation en communauté. 220
VIII. La sœur Bourgeoys emmène avec elle six nouvelles compagnes pour entrer dans sa communauté. 222
IX. MM. Denis et Louis Leprêtre donnent une statue pour la chapelle de Bon-Secours. 223
X. M. de Fancamp, miraculeusement guéri à l'occasion de cette statue, donne à la sœur 30 pistoles pour commencer la bâtisse de Bon-Secours. 224
XI. Séjour de la sœur Bourgeoys et de ses filles à Rouen. 226
XII. Pèlerinage à Notre-Dame des Neiges. 227
XIII. Traversée et arrivée à Québec. 229
XIV. Arrivée de la sœur Bourgeoys à Villemarie. 230
XV. La sœur Bourgeoys place la statue dans le petit appentis de bois. On obtient la permission de bâtir l'église de Bon-Secours. 232

XVI. Construction de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours. 234
XVII. L'église de Bon-Secours est annexée à perpétuité à la paroisse de Villemarie. 237
XVIII. Le désir de M. Olier d'être chapelain de la très-sainte Vierge, à Villemarie, est accompli dans la personne de ses disciples. 238
XIX. Le pèlerinage de Notre-Dame de Bon-Secours ranime la dévotion envers Marie. 242

CHAPITRE V.

Troisième voyage de la sœur Bourgeoys en France. Tentatives qu'elle fait en vain pour obtenir l'approbation des règles de son institut.

I. Les nouvelles maîtresses venues de France en 1672 sont reçues sœurs de la Congrégation. 245
II. La sœur Bourgeoys obtient de M. de Laval la confirmation de la Congrégation. 247
III. Règlements provisoires observés jusque alors dans la Congrégation. 248
IV. Motifs qui déterminent la sœur Bourgeoys à son troisième voyage en France. 250
V. La sœur Bourgeoys veut se démettre de la supériorité. La très-sainte Vierge est élue supérieure perpétuelle de la Congrégation. 251
VI. Avant son départ de Québec, la sœur écrit à M. Remy sur l'objet de son voyage. 253
VII. Voyage de la sœur Bourgeoys de la Rochelle à Paris. 256
VIII. M. de Laval n'approuve pas le voyage de la sœur pour ses règlements, et lui défend d'emmener des compagnes avec elle. 258
IX. Mme de Miramion s'entremet sans succès auprès de M. de Laval pour les règlements de la Congrégation. 260
X. La sœur Bourgeoys, par obéissance à M. de Laval, n'emmène aucune compagne avec elle. Louis Frin. 261
XI. La sœur traverse la mer. Sa confiance en Dieu dans le danger que court l'équipage. 262
XII. Depuis ce voyage la sœur reçoit un grand nombre de filles dans sa communauté. 265
XIII. Après l'incendie de la Congrégation, M. de Laval veut unir cette communauté aux Ursulines, craignant qu'elle ne s'éteignît par défaut de sujets. 265
XIV. Ce fut après l'incendie que la sœur reçut le plus de sujets. Avis qu'elle leur donnait en les recevant. 267
XV. Ecclésiastiques chargés jusque alors de la conduite de la Congrégation. 269

CHAPITRE VI.

La sœur Bourgeoys établit une mission à la montagne de Montréal pour la sanctification des filles sauvagesses.

I. Pendant plus de 30 ans on n'avait pu attirer des sauvages dans l'île de Montréal pour les y instruire. 272
II. Commencement de la mission de la Montagne en 1676. 274
III. La sœur Bourgeoys établit à la Montagne une école pour les sauvagesses. Gratification du roi. 279
IV. L'école de la Montagne est la première qu'on ait formée pour les sauvagesses. Pensionnaires et externes. 280
V. Éloge de l'école de la Montagne. 282
VI. La sœur Bourgeoys est chargée par le roi d'élever toutes les petites sauvagesses de la Montagne. Nouvelles gratifications du roi. 284
VII. La sœur Bourgeoys, d'abord effrayée par les difficultés de cette œuvre, l'entre-

prend ensuite avec confiance au secours de DIEU. 286
VIII. Les sauvagesses de la Montagne commencent à adopter l'usage de vêtements convenables. Plusieurs désirent d'être sœurs de la Congrégation. 289
IX. État de la mission de la Montagne décrit par M. de Saint-Vallier. 291
X. Barbe Attontinon, Iroquoise, est reçue sœur de la Congrégation. 293
XI. Thérèse Gannensagouas, Iroquoise, sœur de la Congrégation. Ses vertus. 293
XII. Notice sur Thoronhiongo, grand-père de Thérèse. Sa piété. 294
XIII. Thoronhiongo, devenu aveugle, prie tous les jours pour la conversion de son fils. 296
XIV. Thoronhiongo obtient par la ferveur de ses prières la conversion de son fils. 297
XV. Mort de Thérèse Gannensagouas. 300
XVI. Les sœurs missionnaires logées d'abord dans des cabanes. Leur grand esprit de mortification. 301
XVII. Fortifications faites au village de la Montagne. Les sœurs se logent dans deux tours du fort. 304

CHAPITRE VII.

La sœur Bourgeoys établit diverses missions françaises.

I. La sœur Bourgeoys devait travailler surtout à la sanctification des jeunes filles canadiennes. Sa dévotion au mystère de la Visitation. 306
II. Succès des missions françaises établies par la sœur Bourgeoys. 308
III. Premières missions. Esprit de pauvreté et de mortification des sœurs missionnaires. 310
IV. Mission de l'île d'Orléans. Ferveur apostolique des sœurs Anne et Marie Barbier. 312
V. Privations et souffrances qu'endurent les sœurs missionnaires à l'île d'Orléans. 315
VI. Fruits de sanctification produits par les sœurs de l'île d'Orléans. 317
VII. Établissement de la maison de la Providence à Québec. 320
VIII. Fruits que produit l'établissement de la *Providence* à Québec. 321
IX. Fruits de la mission de la Sainte-Famille. Mandement relatif aux petites filles. 324
X. La sœur Bourgeoys visite les missions de la Congrégation. Son esprit d'humilité. 327
XI. La sœur Bourgeoys donne naissance à l'établissement de l'hôpital général de Québec. 328
XII. La sœur Bourgeoys établit des écoles à Québec. Les sœurs y sont d'abord logées dans une étable. 331
XIII. Par délicatesse pour les Ursulines, et par zèle, la sœur achète une nouvelle maison à Québec. 333
XIV. Embarras de la sœur Bourgeoys pour satisfaire un créancier inexorable. 335
XV. La sœur Bourgeoys a recours à la très-sainte Vierge, qui l'exauce à l'instant. 338
XVI. Missions du Château-Richer, de la Chine et de la Pointe-aux-Trembles. 340

TROISIÈME PARTIE.

CONDUITE DE LA PROVIDENCE DANS LA CONSERVATION DE L'INSTITUT DE LA CONGRÉGATION.

CHAPITRE PREMIER.

Providence particulière de DIEU *sur le temporel de la Congrégation.*

I. Attention de la divine Providence sur les sœurs durant les temps de disette. 343
II. Incendie de la maison de la Congrégation. 346
III. Sentiments de la sœur Bourgeoys sur l'incendie de sa maison. Sentiments des amis de la Congrégation. 348
IV. La sœur Bourgeoys se détermine à bâtir une maison plus spacieuse et à la haute ville. 349
V. Confiance de la sœur Bourgeoys au secours de DIEU pour rebâtir la maison de la Congrégation. 351
VI. La sœur Bourgeoys forme le dessein de construire une église pour posséder le très-saint Sacrement dans sa maison. 356
VII. Vertus de Mlle Jeanne Le Ber, recluse dans la maison de ses parents. 357
VIII. Mlle Le Ber fait construire l'église de la Congrégation, pour s'y ménager un appartement et y vivre recluse. 359
IX. Avant que l'église soit achevée, les sœurs possèdent le très-saint Sacrement, à l'occasion de l'incendie de l'Hôtel-Dieu. 360
X. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu et leurs malades sont logés à la Congrégation. 362
XI. Mlle Le Ber entre à la Congrégation pour y vivre recluse. 363
XII. Le très-saint Sacrement repose enfin dans l'église de la Congrégation. 365
XIII. Reconnaissance de la sœur Bourgeoys pour cette faveur. 367
XIV. La Congrégation spécialement suscitée pour Villemarie. Efforts inutiles des religieuses de Troyes et d'autres communautés pour s'y établir. 368
XV. Projet d'établir les religieuses de la Visitation à Villemarie pour y instruire la jeunesse. 370
XVI. Sentiment de M. Tronson sur ce projet, qu'il juge contraire au dessein de DIEU sur la Congrégation. 372
XVII. Nouveau projet des Ursulines de Québec; elles s'adressent à M. Dollier. 373
XVIII. Les Ursulines de Québec s'adressent à M. Tronson. Réponse qu'il leur fait. 375

CHAPITRE II.

Troubles suscités en vain par l'ennemi de tout bien, pour éteindre dans la Congrégation l'esprit propre de cet institut.

I. Efforts du démon pour ruiner le dessein de DIEU sur la colonie, en éteignant l'esprit donné aux trois communautés. 378
II. Vues chimériques de la sœur Tardy de réunir les trois communautés en une seule. 379
III. M. de Saint-Vallier affaiblit, sans le vouloir, la dépendance qui régnait au séminaire. 380
IV. M. de Lacolombière et M. Bailly entrent dans les vues de la sœur Tardy. Déclaration extravagante de celle-ci à la sœur Bourgeoys. 382

V. Peines intérieures où DIEU permet que tombe la sœur Bourgeoys. 383

VI. La sœur Bourgeoys veut se démettre de sa place de supérieure. DIEU met alors obstacle à ce dessein. 385

VII. Sentiments de M. Tronson sur les visions prétendues de la sœur Tardy. 388

VIII. M. de Lacolombière et M. Bailly rappelés en France. La sœur Tardy va à Paris. M. Tronson écrit à la sœur Bourgeoys. 390

IX. M. Tronson rappelle en France M. Guyotte, qui s'entremettait pour le retour de la sœur Tardy en Canada. 392

X. M. Tronson refuse de consentir au retour de M. Bailly et de M. de Lacolombière à Villemarie. 393

XI. Les sœurs de Saint-Joseph s'étant logées à la Congrégation après leur incendie, DIEU montre quelle est la vraie union qui doit être entre ces deux communautés. 396

XII. Acte d'union des deux communautés composé par la sœur Bourgeoys. 398

XIII. Instances de la Congrégation et de l'Hôtel-Dieu pour être dirigés à l'avenir par le Séminaire. 400

XIV. M. de Valens est nommé directeur de la Congrégation. 402

XV. La sœur Bourgeoys se démet enfin de sa charge de supérieure. Elle est délivrée de ses peines. 403

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Acadie. M. Geoffroy y établit une école, t. II, p. 172. École des filles de la Croix à Port-Royal, p. 173. Projet d'établir une mission de la Congrégation à l'Acadie, p. 174.

Allet (d'), ecclésiastique de Saint-Sulpice, envoyé à Villemarie par M. Olier, t. I, p. 88. Il passe une seconde fois en Canada avec M. de Queylus, p. 177.

Amiot, citoyen de Québec : son zèle pour le rétablissement de la mission de cette ville, t. II, p. 426. Sa mort met les sœurs de la Congrégation dans l'embarras, p. 427.

Amiot (Marguerite), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 354. Sa mort, p. 363.

Anne (Sainte-) d'Yamachiche; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.

Anger (Angélique), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 384. Lettre que lui écrit M. Dosquet, p. 384. Mort de la sœur Anger, p. 392.

Anglais (Étude de l') introduite dans l'enseignement de la Congrégation, t. II, p. 467.

Apôtres. Les sœurs de la Congrégation vont en mission pour imiter les saints apôtres, t. II, p. 13, 14.

Argenson (d'), gouverneur de Canada, t. I, p. 161.

Arnault (la sœur), dite Saint-Arsène, envoyée à Louisbourg, t. II, p. 345. Transférée en France, elle écrit à M. de Maurepas pour lui exposer les besoins des sœurs, p. 362. Retourne à Louisbourg, p. 369. Epreuves qu'elle y endure, p. 370 et suivantes. Elle est transférée en France une seconde fois, p. 379. Lettre qu'elle écrit à la supérieure de la Congrégation, p. 380. Elle meurt à La Rochelle, p. 399. Son éloge par M. l'abbé de l'Isle-Dieu, p. 401, 402.

Assomption, rivière de Lachigan; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.

Attontinon (Marie-Barbe), Iroquoise, sœur de la Congrégation, t. I, p. 293.

Augé, négociant à Villemarie; son zèle pour le rétablissement de la maison de la Congrégation après l'incendie de 1768, t. II, p. 417, 420; pour la reconstruction de la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, p. 421; pour procurer à la Congrégation la propriété du fief Saint Paul, p. 424; pour le rétablissement de l'église de Bon-Secours, p. 429.

B

Bacqueville de la Potherie; éloge qu'il fait des sœurs de la Congrégation, t. II, p. 189, 190.

Bailly, prêtre de Saint-Sulpice, devoué à la Congrégation, t. I, p. 254; est chargé de la direction spirituelle de cette communauté, p. 270, 271; il entre dans les vues chimériques de la sœur Tardy, p. 382; est rappelé en France par M. Tronson, p. 390, 391; quitte la compagnie de Saint-Sulpice, p. 393. M. de Saint-Vallier veut le ramener à Villemarie: M. Tronson ne peut y consentir, p. 393, 394.

Barbier (Gilbert dit *Minime*); son dévouement pour l'établissement de Villemarie, t. II, p. 100, 101, 102.

Barbier (Marie); la première fille de Villemarie reçue dans l'institut de la Congrégation, t. I, p. 265. Son zèle pour les travaux les plus pénibles, sa dévotion à l'Enfant Jésus, p. 199. Elle est envoyée à la mission de la Montagne; en est rappelée pour aller établir celle de l'île d'Orléans, p. 302, 303. Sa ferveur, p. 315, 316. Elle est mise à la tête de la maison de la Providence à Québec, p. 321. La grande confiance que ses filles ont en elle, p. 322. Assistance de la bonté divine en faveur de cette maison, p. 323, 324. La sœur Barbier est envoyée de nouveau à la mission de l'île d'Orléans, p. 330. Elle est élue supérieure de la Congrégation, p. 405. Notice sur la sœur Barbier, t. II, p. 100 et suiv. Sa Vie composée par M. Montgolfier, t. I, p. LXV; t. II, p. 450.

Barthelemy, prêtre de Saint-Sulpice, dévoué à la Congrégation, t. I, p. 254.

Batiscan, la sœur Bourgeoys y établit une mission, t. I, p. 310.

Beauce (Sainte-Marie de la Nouvelle-), mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 469.

Beaudry (Victoire), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 468. Sa mort, p. 474.

Bédard, curé de Saint-François de la rivière du Sud, procure l'établissement de la mission de cette paroisse, t. II, p. 392. Il pose la première pierre de la maison destinée pour les sœurs, p. 394. Leur donne l'usage de cette maison, p. 395.

Bellevue (M^lle^ de), pour dissuader la sœur Bourgeoys de passer en Canada, lui fait offrir d'être reçue carmélite, t. I, p. 46, 47. La sœur Bourgeoys, dans son troisième voyage à Paris, loge quelques jours chez M^lle^ de Bellevue, p. 257.

Belmont (de), ecclésiastique de Saint-Sulpice, envoyé en Canada pour faire l'école aux enfants sauvages, fait construire l'église et le village de la mission de la Montagne, t. I, p. 279. Etat de son école, p. 280. Etat de sa mission, p. 291. Son application à instruire et à former les jeunes sauvages, p. 292. Il fait fortifier le village de la Montagne, p. 304, 305. Il place le cœur de la sœur Bourgeoys dans le mur de l'église de la Congrégation, t. II, p. 87. Oraison

funèbre de la sœur Bourgeoys qu'il prononce dans cette circonstance, p. 88 et suiv. Il succède à M. Dollier de Casson, p. 188. Sa conduite à l'occasion de la défense intimée à la Congrégation de faire des vœux simples, p. 201. Ecrit au ministre sur ce sujet, p. 208. M. de Longueil allant à la rencontre des Anglais, M. de Belmont lui remet un étendard, p 221. M. de Belmont prononce l'oraison funèbre de la sœur Le Ber, p. 238. Il demande pour la Congrégation la remise des lots et vente du fief Lanoue, dans l'île Saint-Paul, p 260, 262. Compose les *Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté à Montréal*, t. II, p 276; t. I, p. LXV. Compose l'*Histoire du Canada*, t. I, p. LXVII. Eloge qu'il fait de la Congrégation, t. II, p 279. Il est remplacé à sa mort par M. Normant, p. 332.

BER (Le) Jacques, le plus riche négociant du Canada, t. I, p. 357. Essaye de dissuader la sœur Bourgeoys de se charger de l'éducation des jeunes sauvagesses, p. 287; permet à Mlle Le Ber sa fille de vivre recluse dans sa maison, p. 358; l'accompagne dans la cérémonie de sa reclusion à la Congrégation, p. 364, 366; s'entremet sans succès auprès de M. Tronson, pour obtenir le renvoi de M. Guyotte à Villemarie, p. 393; ne visite sa fille qu'une ou deux fois l'année, t. II, p. 227.

BER (Le) Pierre, fils du précédent, t. I, p. 357. Sa générosité envers la Congrégation, t, II, p. 234, 235.

BER (Le) Duchesne, fils de Jacques Le Ber, t I, p. 358.

BER (Le) Jeanne, sa famille, t. II, p. 146. Vertus qu'elle pratique dans la maison paternelle, t. I, p. 357. Elle fait construire l'église de la Congrégation pour y vivre recluse, p. 359. Cérémonie de sa reclusion, p. 363. Elle est visitée par M. de Saint-Vallier, t. II, p. 48. Prédiction de la sœur Le Ber sur la tentative des Anglais, en 1711. Sa confiance en Marie, p. 218, 219. Edification que répand au dehors cette sainte recluse, p. 226, 227. Elle fonde l'adoration et la messe de communauté chez les sœurs, p. 227; détermine les sœurs à reconstruire la maison du pensionnat, p. 228. Construction du pensionnat, p. 230. Assistance des saints Anges dans cette construction, p. 231, 232. La sœur Le Ber fonde des places de pensionnaires, p. 233, 234. Elle donne à la Congrégation une très-petite partie du fief Saint-Paul, p. 423. Mort précieuse de la sœur Le Ber, p. 235. Respects rendus à ses restes, p. 236, 237. Son éloge funèbre par M. de Belmont, p. 238 et suiv. M. de Belmont compose la Vie de la sœur Le Ber, p. 278, t. I, p. LXIV. Vie de la même par M. Montgolfier, t. II, p. 450; t. I, p. LXV.

BERNIÈRES, vicaire général de Québec, t. I, p. 246. Donne un certificat favorable à la Congrégation, p. 254.

BERTACHE (de la) Elisabeth, se donne à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 222. Signe le procès verbal de la fondation de Bon-Secours, p. 235.

BERTHELOT, propriétaire de l'île d'Orléans, donne un arpent de terre pour les sœurs de la mission de la Sainte-Famille, t. I, p. 319, 320. Instances qu'on lui fait pour l'engager à aider cette mission, t. II, p. 166, 167.
BERTHIER; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 470.
BESSON (Le) Pierre, capitaine de vaisseau, conduit la sœur Bourgeoys en Canada, t. I, p. 62.
BLONDEL, procureur des hospitalières de la Flèche, donne sa nièce à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 120.
BON-SECOURS (Église de Notre-Dame de). La sœur Bourgeoys en fait jeter les fondements, t. I, p. 98. M. de Queylus, alors à Québec, fait suspendre cette bâtisse, p. 100, 101. Motifs de la Providence dans l'entreprise et la suspension de la construction de Bon-Secours, p. 102, 103, 104, 105, 106. En 1670, la sœur Bourgeoys prend la résolution de bâtir cette église, p. 204. Dons qu'on lui fait à Paris pour ce sujet, p. 223 et suiv. Statue donnée par MM. Le Prêtre, p. 224. La statue est mise dans un petit appentis de bois, p. 232. Le séminaire demande la permission de bâtir cette église, p. 233. Elle est construite en 1675, p. 234; annexée à perpétuité à la paroisse, p. 237. Le désir de M. Olier, d'être chapelain de la très-sainte Vierge à Montréal, accompli dans la personne de ses disciples, p. 238. Dévotion des peuples pour l'église de Bon-Secours, p. 242, 243, 244. Cette église est consumée par un incendie en 1754, t. II, p. 406. Le gouvernement veut s'emparer du terrain de Bon-Secours, p. 407, 408. Réclamations de la paroisse qui empêchent l'exécution de ce dessein, p. 409. Reconstruction de l'église de Bon-Secours, p. 427. Inscription, p. 429. Zèle des sœurs de la Congrégation pour ce rétablissement, p. 430.
BONY (Catherine), sœur de la Congrégation, t. I, p. 265.
BORNEUF, prêtre de Saint-Sulpice, confesseur de la Congrégation, t. II, p. 464.
BOSSET, ancien curé de Neuville, contribue à la fondation de la mission de cette paroisse, t. II, p. 264.
BOUCHER, donne un emplacement pour la mission de Boucherville, t. II, p. 176.
BOUCHER DE LA BRUYÈRE, sœur de la Congrégation, t. II, p. 338.
BOUCHERVILLE; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 175. Interrompue par suite d'un incendie; rétablie, p. 489, 490, 491.
BOUCHERVILLE, sœur de la Congrégation, t. II, p. 338.
BOURBAULT (Madeleine), sœur de la Congrégation, t. I, p. 265.
BOURGEOYS (Abraham), père de Marguerite, t. I, p. 1, 2. Il confie à Marguerite l'éducation de ses enfants en bas âge, p. 4. Il consent à son entrée chez les carmélites, et promet de payer sa dot, p. 13. Permet qu'elle fasse l'essai d'un nouvel institut sous la conduite de M. Jendret, p. 19. Sa mort, p. 21.

Bourget (Mgr), évêque de Villemarie, propose aux sœurs de la Congrégation d'établir une mission à Kingston, t. II, p. 483, 484. Eloge qu'il fait de la Congrégation, p. 486. Rend commune à toutes les sœurs l'une des retraites annuelles, p. 488. Supérieur de la Congrégation, p. 494. Missions nouvelles dont il procure l'établissement, p. 496.
Bourrassa, marguillier de Villemarie; son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II, p. 429.
Bourrassa, curé de Châteauguay, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 489.
Bouvart, de la compagnie de Jésus; témoignage qu'il rend aux vertus de la sœur Bourgeoys, t. I, p. 196.
Brassier, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur de la Congrégation, t. II, p. 459, 460.
Breslay (de), évêque de Troyes, t. I, p. 5.
Breslay (de), prêtre de Saint-Sulpice, préside à l'inhumation de la sœur Bourgeoys, t. II, p 85, 86.
Brésole, voyez *Moreau*.
Bretonvilliers (Le Ragois de), supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, veut construire à ses frais la première église qui serait bâtie en l'honneur de la très-sainte Vierge à Villemarie, t. I, p. 101, 102. Est le principal soutien de la colonie, p. 49, 158, 159. Convoque une assemblée pour déterminer si le séminaire abandonnera ou non l'œuvre de Villemarie, p. 165. Y renvoie des ecclésiastiques, p. 176. Fait établir une mission sauvage à Kenté, p. 274.
Briand, évêque de Québec, se rend dans son diocèse, t. II, p. 401. Console les sœurs de la Congrégation après leur incendie, p. 417, 418. Visite en 1773 la communauté de Villemarie, et prend connaissance des règles, p. 434, 435, 436. Il annule tous les changements faits à ces règles par ses prédécesseurs, p. 437, 438. De son agrément, on compose le *Coutumier*, p. 439. Il renouvelle les permissions relatives aux saluts de saint Pierre et de saint Jean-Baptiste; autorise à le donner le jour du Sacré-Cœur, p. 435.
Brigeart, secrétaire de M. de Maisonneuve, est pris par les Iroquois, qui lui font endurer d'horribles tourments, t I, p. 155.
Broderie; cet art est introduit dans le pensionnat de Villemarie, t. II, p. 467.
Brouillant, voyez *Saint-Ovide*.

C

Caille, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur de la Congrégation, t. II, p. 64.
Caillère, gouverneur général de Canada, assiste aux obsèques de la sœur Bourgeoys, t. II, p. 84.
Carleton (Guy), autorise les sœurs de la Congrégation à acquérir le fief Saint-Paul, t. II, p. 423; et confirme cette autorisation, p. 424. Il révoque la défense qu'il avait faite à l'égard des postulantes et des novices, p. 432.

CARMÉLITES; deux couvents de cet Ordre à Troyes, t. I, p. 12. La sœur Bourgeoys demande d'être reçue dans celui du faubourg. Elle est refusée, p. 13, 14.

CARMES; le Provincial de Paris fait offrir à la sœur Bourgeoys l'entrée des Carmélites, si elle renonce au dessein qu'elle avait formé d'aller en Canada, t. I, p. 46 et suiv. Il écrit à la sœur à Nantes pour lui réitérer ses offres, et la presse de les accepter, p. 57. Un carme de Nantes est d'avis qu'elle accepte. Lettre à M. de Maisonneuve sur ce sujet, p. 58, 59.

CASERNES; projet du gouvernement de construire des casernes sur le terrain de Bon-Secours, t. II, p. 408. Zèle de M. Montgolfier pour conserver ce terrain à la paroisse, p. 409.

CASSON (de), voyez *Dollier*.

CHAIGNEAU (du), prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. I, p. 402.

CHAMPIGNY (de), intendant de Canada; témoignage d'estime qu'il donne à la Congrégation, t. II, p. 189.

CHAMPLAIN. La sœur Bourgeoys établit une mission dans cette paroisse, t. I, p. 310. Cette mission, d'abord interrompue, est ensuite rétablie, t. II, p. 172. Supprimée, p. 458.

CHAPELLE DE L'ENFANT-JÉSUS. Les sœurs de la Congrégation doivent avoir une place à l'église, pour elles et pour leurs élèves, t. II, p. 37. On leur donne l'usage de la chapelle de l'ENFANT-JÉSUS, p. 188. Confirmation de ce privilége, p. 257.

CHARLEVOIX, de la compagnie de Jésus; hommage qu'il rend à l'institut de la Congrégation, t. II, p. 271. Forme le dessein d'écrire la Vie de la sœur Le Ber, p. 292, 293. Ne réalise pas ce dessein, p. 294.

CHARLY (Marie-Catherine). Sa famille, t. II, p. 192. Elle est reçue dans la Congrégation, t. I, p. 265. En est élue supérieure, t. II, p. 193, 194. On lui signifie la défense du ministre touchant les vœux simples, p. 199. Elle consulte M. Raudot, intendant de Canada, sur la conduite qu'elle a à tenir dans cette occasion, p. 201 et suiv. Elle écrit à M. de Pontchartrain pour lui demander la révocation de cette défense, p. 206, 207, 208. Écrit pour le même objet à M^me de Maintenon, p. 211, 212. La sœur Charly se démet de la supériorité. Sa mort, p. 216.

CHARON, fondateur de l'hôpital général de Villemarie, a dessein d'établir une communauté de maîtres d'écoles. M. de Pontchartrain, ministre de la marine, lui défend de former une communauté de religieux, t. II, p. 196, 197. Vœux et costume uniforme des *frères Charon*, p. 214, 215. M. Charon obtient ensuite une gratification de la Cour pour ses maîtres d'écoles, p. 214, 268. Commencement des missions d'écoles, p. 269. Pourquoi cet établissement s'éteint, p. 270, 271.

CHATEAUGUAY, établissement de la mission de cette paroisse, t. II, p. 489.

CHATEAU-RICHER, établissement de la mission de ce lieu, t. I, p. 340. Supprimée depuis la guerre, en 1759, t. II, p. 385.
CHATEL, notaire à Troyes, cède sa fille à la sœur Bourgeoys, pour qu'elle la suive à Villemarie, t. I, p. 116, 117, 118.
CHAUMAUX, voyez *Citoys*.
CHAUMONOT, de la compagnie de Jésus, donne naissance à la confrérie de la Sainte-Famille, t. I, p. 170.
CHAUSON, fille de la congrégation de la Croix, établit une école à Port-Royal, t. II, p. 173.
CHAUVIN, curé de la baie Saint-Paul, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 496.
CHERRIER, curé de Saint-Denis, procure l'établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 455.
CHESNEAU (du), intendant de Canada; détail qu'il donne au ministre de la marine sur la mission de la Congrégation établie à la Montagne, t. I, p. 281.
CHINE, établissement de la mission de ce lieu, t. I, p. 340. Interrompue, rétablie ensuite, t. II, p. 178, 179. Détresse des sœurs de cette mission, p. 267. La mission est transférée à la Pointe-Claire, p. 457.
CHOMEDEY DE MAISONNEUVE, voyez *Maisonneuve*.
CHOMEDEY (M^me^ de), sœur de M. de Maisonneuve, religieuse de la Congrégation à Troyes, presse son frère pour qu'il emmène quelques religieuses de cet institut à Villemarie, t. I, p. 25. Lui donne une image pour gage de leurs promesses mutuelles, p. 27; et fait proposer à la sœur Bourgeoys de se joindre aux religieuses quand elles partiront, p. 29, 30. Elle presse de nouveau M. de Maisonneuve, et lui fait connaître la sœur Bourgeoys, p. 33. Il refuse les services de ces religieuses, et n'emmène à Villemarie que la sœur Bourgeoys, p. 35.
CHOLY (M^me^ de), sœur de M. de Maisonneuve, offre un appartement pour loger les trois filles destinées à faire l'essai d'un nouvel institut, t. I, p. 19. Reçoit chez elle la sœur Bourgeoys, après que celle-ci a perdu son père. p 22. Sur l'invitation de M. de Maisonneuve, elle conduit la sœur Bourgeoys à Paris, p. 41; quoiqu'elle ignore encore le dessein de la sœur d'aller à Villemarie, p. 43, 44.
CICÉ (de), prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire à Kenté, t. I, p 274.
CITOYS DE CHAUMAUX, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation; t. II, p. 250, 251.
CLARISSES de Troyes; la sœur Bourgeoys se présente chez elles pour entrer dans leur institut; elle est refusée, t. I, p. 14.
CLERCQ (le), récollet; témoignage qu'il rend aux vertus de la sœur Bourgeoys, t. I, p. 196. Éloge qu'il fait des sœurs de la Congrégation, t. II, p. 189.
CLOSSE, major de la garnison de Villemarie, nommé gouverneur en l'absence de M. de Maisonneuve, t. I, p. 88. Elisabeth Moyen, femme de M. Closse, marraine de la première Iroquoise qui reçoit le baptême, p. 97. M. Closse

fait graver sur une lame de cuivre la première inscription destinée pour l'église de Bon-Secours, p. 469.
Clôture; les sœurs de la Congrégation ne doivent point être astreintes à la clôture, t. II, p. 10. M. de Saint-Vallier aurait désiré qu'elles fussent cloîtrées, p. 18, 19. M. de Vaudreuil et M. Raudot font défendre la clôture aux sœurs par le ministre, p. 195, 196, 197. La sœur Cleuriy, supérieure de la Congrégation, remercie le ministre de cette défense, p. 206.
Cœur (Saint) de Marie, établissement de sa fête à la Congrégation, t. II, p. 254, 255. Les sœurs s'adressent au saint Cœur de Marie, et sont délivrées d'un incendie qui semblait devoir consumer leur maison, p. 274.
Cœur (chapelle du Sacré-), construite, t. II, p. 418.
Cœur de la sœur Bourgeoys, placé dans l'église de la Congrégation, t. II, p. 86, 87. Consumé dans l'incendie de 1768; on en recueille les cendres, p. 428.
Colbert, ministre de la marine; son zèle pour la colonie de Villemarie, t. I, p. 178, 218; pour la Congrégation, p. 218, 219; pour les petites écoles destinées aux enfants sauvages, p. 277, 278. Il obtient du roi une gratification annuelle de 1,000 livres pour aider les sœurs à instruire les sauvagesses, p. 479.
Compagnie de Notre-Dame de Montréal, voyez *Montréal*.
Compain (Louise), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 461. Son éducation, son caractère, p. 462. Sa mort, p. 469.
Conception (la sœur de la), voyez *Louisbourg*.
Conefroy, curé de la Pointe-Claire; son zèle pour l'établissement de la mission de cette paroisse, t. II, p. 457.
Congrégation (religieuses de la) a Troyes; elles y établissent la Congrégation *externe*: édification qu'elle répand, t. I, p. 4, 5. La sœur Bourgeoys y est admise, p. 10. Les religieuses supplient M. de Maisonneuve d'emmener quelques-unes d'elles à Villemarie, p. 25. Il refuse leurs services, en leur donnant cependant quelque espérance, p. 26 Elles proposent à la sœur Bourgeoys de les suivre à Villemarie, p. 28. Font instance pour y aller, p. 32, 33. M. de Maisonneuve refuse leurs services, p. 35. La sœur Bourgeoys, dans un voyage qu'elle fait en France, loge chez elles à Troyes, p. 115.
Congrégation séculière de Villemarie. — Fin de cet institut. La Congrégation destinée à faire honorer la très-sainte Vierge dans l'île de Montréal, en procurant la sanctification des jeunes filles, t. I, p. xxxvi. Elle a été spécialement suscitée pour Villemarie, de préférence à toute autre communauté, p. 368 et suiv.; t. II, p. 3. Pourquoi n'a-t-elle pas été établie dès le commencement de cette colonie, t. I, p. xxxvii. — Esprit de cet institut, t. II, p. 2 et suiv. Les filles de la Congrégation continuent les emplois que la très-sainte Vierge a exercés après la résurrection de Notre-Seigneur, p 4, 5. A l'exemple de Marie,

elles ne font point de vœux solennels, p. 9. Elles ne sont point cloîtrées, p. 10, 11. Elles vont en mission pour imiter les apôtres, p. 13. Doivent être filles de paroisse, p. 14, 15. Qualités de l'amour de DIEU que la sœur Bourgeoys demande de ses filles, p. 66 et suiv. Qualités de l'amour du prochain, p. 69 et suiv. Prières de la sœur Bourgeoys pour son institut, p. 76 et suiv. — OBSTACLES DIVERS : troubles suscités pour éteindre l'esprit propre de la Congrégation, en confondant cet institut avec celui de Saint-Joseph, t. I, p. 378. Nature de l'union qui doit exister entre eux, p. 397, 398, 399. Difficultés formées contre le genre de vie des sœurs de la Congrégation, t. II, p. 1, 2, Voyez *Règles*, *Vœux*. — APPROBATION DE CET INSTITUT : Permission donnée en 1669, par M. de Laval, de faire l'école, t. I, p. 208. M. Talon désire que la Congrégation soit autorisée par des lettres patentes du roi, p. 176. La sœur Bourgeoys passe en Europe pour les obtenir, p. 210. Lettres patentes du roi, p. 220, 221. M de Laval, en 1676, confirme l'établissement de la Congrégation. — TEMPOREL : soins de la Providence, t. I, p. 344 et suiv. État du temporel de la Congrégation en 1704, t. II, p. 181. État du personnel, p. 180. Le nombre des sœurs n'a jamais été déterminé par le gouvernement, p. 252.

CONGRÉGATION (maison de la). La compagnie de Montréal donne à la sœur Bourgeoys une étable, qui devient le berceau de l'institut, t. I, p. 94, 95. Nouvelle maison pour la Congrégation ; autre maison plus spacieuse, p. 203. Elle est consumée par le feu en 1683, p. 347. La sœur Bourgeoys fait bâtir, à la Haute-Ville, une maison plus considérable que les précédentes, p. 349. Assistance de DIEU pour fournir à la sœur les moyens d'entreprendre cette dernière bâtisse, p. 352 et suiv. La maison de la Congrégation préservée d'un incendie par l'invocation du saint Cœur de Marie, t. II, p. 274. Actions de grâces pour cette faveur, p. 275, 276. La maison est consumée par un incendie en 1768, p. 410, 413. Détresse où la communauté se trouve réduite après cet accident, p. 416. Rétablissement de la maison, p. 417. Principaux bienfaiteurs qui contribuent à la rebâtir, p. 419. La maison de la Congrégation est reconstruite sur un plus vaste plan, p. 492.

CONGRÉGATION (fruits de la). Voyez *Missions*. Éloges donnés à cet institut, voyez : *Bacqueville*, *Belmont*, *Bourget*, *Champigny*, *Charlevoix*, *Clercq*, *Colbert*, *Cousturier*, *Denonville*, *Dollier*, *Dosquet*, *Forant*, *Isle-Dieu*, *Juchereau*, *La Tour*, *Laval*, *Le Ber*, *Leschassier*, *Louis XIV*, *Meulles*, *Montgolfier*, *Morin*, *Péletier*, *Prévost*, *Quiblier*, *Ramezai*, *Raudot*, *Roux*, *Seignelay*, *Talon*, *Tronson*, *Saint-Vallier*, etc., etc.

CONGRÉGATION EXTERNE, établie par la sœur Bourgeoys en 1658, t. I, p. 95. Premiers fruits de cette institution, p. 184, 185. La sœur Barbier en prend la conduite, t. II,

p. 137. Nouvelle forme donnée à cette Congrégation, par M. Jollivet, p. 421. Suite des directeurs de la Congrégation externe, p. 422.

CONSTANTIN (Madeleine), se donne à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 222.

CONTRECŒUR (de), contribue à l'établissement de la mission de Saint-Denis, t. II, p. 435.

COSSART, oncle de la sœur Bourgeoys, la conduit à Paris, t. I, p. 43. Fait tout ce qu'il peut pour la dissuader d'aller en Canada, p. 44, 45.

COUSTURIER, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, écrit à la sœur Guillet, et lui offre ses services, t. II, p. 332, 333. Écrit à la sœur de Langloiserie, p. 353.

COUTUMIER DE LA CONGRÉGATION, commencé d'abord par M. Déat, t. II, p. 296. Pourquoi interrompu, p. 297, 299. Composé sous l'épiscopat de M. Briand, p. 300; par la sœur Maugue, p. 438, 439.

CRAMAHÉ, ses favorables dispositions pour la Congrégation, t. II, p. 433.

CROIX (filles de la), à Paris; la sœur Bourgeoys loge chez elles, t. I, p. 257. École des filles de la Croix à Port-Royal, t. II, p. 173.

CROLO (la sœur). On croit que ce fut elle que la sœur Bourgeoys délivra d'un grand danger, t. I, p. 20. Elle s'offre pour Villemarie; M. de Maisonneuve refuse ses services, p. 36. Elle se donne plus tard à la sœur Bourgeoys, et la suit en Canada, p. 116, 117. Concourt à l'établissement de la confrérie de la Sainte-Famille, p. 170, 171 Son zèle pour le travail, p. 199. Sa mort, t. II, p. 148.

CUILLERIER, brave Montréaliste, pris par les barbares, et ramené ensuite à Villemarie, t I, p. 152, 153.

D

DAME (Notre-) AUX NONNAINS, à Troyes, t. I, p. 7.

DAME (Notre-) DE BON-SECOURS, voyez *Bon-Secours*.

DAULAC, brave Montréaliste, qui, de concert avec seize de ses concitoyens, sauve le Canada, t. I, p. 144 et suiv.

DAUVERSIÈRE (LE ROYER DE LA), appelé extraordinairement de DIEU à faire honorer saint Joseph à Montréal, en y établissant une communauté d'hospitalières, t. I, p. XXXII, XXXIII. Sa rencontre comme miraculeuse avec M. Olier, p. XXXIV. Il fait part à la compagnie de Montréal des ordres qu'il a reçus de DIEU; la compagnie s'engage à les exécuter, p. XXXV. Les RR. PP. Jésuites jugent que la vocation de M. de La Dauversière vient de DIEU, p. 50. Il prend les avis de Marie Rousseau sur les affaires de Montréal, p. XLVI. Il envoie des femmes et des filles à Villemarie, p. 62, etc. Accompagne jusqu'à La Rochelle les hospitalières qu'il envoie en Canada, et leur dit le dernier adieu, p. 125. Sa mort, p. 126. Il console ses filles de Villemarie et les encourage dans leurs épreuves.

DAVELUI (la sœur), missionnaire au Lac des Deux-Montagnes, t. II, p. 338.
DÉAT, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. II, p. 290, 291. Entreprend de rédiger le *Coutumier*, puis interrompt cet ouvrage, p. 296, 297. Quitte l'emploi de directeur pour exercer les fonctions curiales, p. 327.
DÉGORAIS, grand pénitencier de Troyes; la sœur Bourgeoys lui fait une confession extraordinaire, t. I, p. 9.
DENIS (Marie), sœur de la Congrégation, t. I, p 265.
DENIS (Mission de Saint-), établie, t. II., p. 455.
DENONVILLE (de), gouverneur général de Canada; témoignage honorable qu'il rend à la Congrégation, t. I, p. 187, 351.
DEQUEN, de la compagnie de Jésus, d'abord vicaire général de l'archevêque de Rouen en Canada, t. I, p. 91; reconnaît M. de Caylus comme seul grand vicaire, p. 92; obtient de nouveau des pouvoirs de vicaire général pour Québec en 1658, p. 109; cesse tout acte de juridiction à l'arrivée de M. de Laval, p. 134.
DEROUSSELLE (Madeleine), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 468.
DESAULNIERS, marguillier de Villemarie; son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II. p. 429.
DESSIN (L'art du) introduit dans les pensionnats de la Congrégation, t. II, p. 467.
DIRECTEURS DE LA CONGRÉGATION. Après l'établissement des RR. PP. Jésuites et des Récollets à Villemarie, M. Tronson propose à la sœur Bourgeoys de prendre parmi ces religieux les directeurs de la Congrégation, t. I, p. 400. Sur la demande instante de la sœur Bourgeoys, le séminaire continue à se charger de la conduite spirituelle des sœurs, p. 401, 402. M. Tronson désire qu'elles s'adressent toutes au même directeur, t. II, p. 122. Éclaircissement d'une réflexion de M. de La Tour sur cette matière, p. 303, 304. Quelques sœurs s'éloignent de l'usage de n'avoir toutes que le même directeur, p. 300. M. Leschassier les ramène à l'ancien usage, p. 301, 302. Nécessité de la soumission au directeur, p. 309, 310.—Suite des directeurs de la Congrégation; voyez *Souart*, *Le Febvre*, *Bailly*, *Remy*, *Trouvé*, *Du Chaigneau*, *De Valens*, *Citoys de Chaumaux*, *Dosquet*, *Déat*, *Favard*, *Gay*, *Montgolfier*, *L'Écuyer*, *Guillemin*, *Marchand*, *Roux*, *Sauvage du Chatillon* et *Roque Quiblier*.
DOLLIER DE CASSON, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, compose l'*Histoire du Montréal*, t. I, p. LXVII. Témoignage qu'il y rend à la vertu de la sœur Bourgeoys, p. 197; à l'assistance visible de DIEU sur cette communauté, p. 231. Déférence de la sœur Bourgeoys pour M. Dollier, p. 255. Il succède à M. de Queylus, repasse en France pour sa santé, p. 269; préside à la cérémonie de la reclusion de la sœur Jeanne Le Ber, p. 364 et suiv. Acte qu'il rédige de cette reclusion, p. 366. M. Dollier se montre peu favorable au projet d'établir des Ursulines à Villemarie pour l'instruction

de la jeunesse, p. 373, 374, 375. M. de Saint-Vallier dans sa première visite juge M. Dollier peu favorablement, p. 381, 382. M. Dollier prononce l'oraison funèbre de la sœur Bourgeoys, t. II, p. 83. Il cesse de diriger deux sœurs de la Congrégation, n'étant point le directeur de leur communauté, p. 122. Accorde aux sœurs de la Congrégation une chapelle pour leur sépulture, p. 188.

Donell (Mac), évêque de Kingston, lègue à la Congrégation une maison pour servir à une mission dans cette ville, t. II, p. 483.

Dorval (Marie-Louise), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 474, 475.

Dosquet, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, directeur des sœurs de la Congrégation, t. II, p. 282; nommé supérieur de la communauté de Lizieux, à Paris, p. 288; charge M. Ransonet d'écrire la Vie de la sœur Bourgeoys, p 283; est cédé par le séminaire de Saint-Sulpice à celui des Missions-Étrangères, qui manquait de sujets, p. 291. Il est sacré évêque de Samos, p. 292; nommé coadjuteur de Québec, p. 319. Sa sollicitude pastorale pour la Congrégation, p. 321 et suiv. Il visite la mission du Lac des Deux-Montagnes, p. 336. Il établit une distinction entre les sœurs chargées des gros ouvrages et les autres, contre l'intention de la fondatrice; ce changement est révoqué ensuite par M. Briand, p. 433 et suiv. M. Dosquet quitte le Canada, p. 349; laisse un souvenir aux sœurs de la Congrégation, p. 350, 351. Retiré à Paris, il correspond encore avec elles, p. 383, 384.

Dot. M. de Saint-Vallier veut obliger les sœurs à exiger pour chaque novice une dot de 2,000 livres, t., II, p. 19. Mandement de 1722, p. 297. Observation de la sœur Bourgeoys sur l'usage contraire qu'elle avait toujours suivi, p. 33, 34.

Ducharme, curé de Sainte-Thérèse, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 496.

Dudouyt, vicaire général de Québec, donne l'autorisation de construire l'église de Bon-Secours, t. I, p. 233.

Dumouchet (Marie Jeanne), fonde à la Congrégation une messe et un salut en l'honneur du saint Cœur de Marie, t. II, p. 254.

Dumoulin, curé de Sainte-Anne d'Yamachiche, établit la mission de cette paroisse, t. II, p 496.

Dupont, seigneur de Neuville, contribue à la fondation de la mission de ce lieu, t. II, p. 263.

Dupuy, major de Villemarie, t. I, p. 213, 214.

Durosoy, Geneviève, se donne à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 222; arrive à Villemarie, p. 230; proposée pour être supérieure de la Congrégation, p. 386; périt dans l'incendie de la maison en 1683, p. 347.

E

Écoles de Villemarie. La sœur Bourgeoys n'a d'abord aucun enfant à instruire, t. I, p. 78. Elle commence ses écoles

en 1657, dans une étable qui lui est donnée pour cet usage par la compagnie des associés, p. 92, 93, 94. Elle y réunit d'abord les garçons et les filles, p. 108. Elle a pour compagne Marguerite Picaud, p. 93, 96, 108. Durant l'absence de la sœur Bourgeoys, à l'occasion de son premier voyage en France, deux hospitalières de Québec font l'école à Villemarie, p. 111. La sœur Bourgeoys amène avec elle de nouvelles maîtresses, p. 130. Elle forme les enfants à la piété et à la vertu, p. 181; à la politesse et au travail, p. 182. — M. Charon établit des écoles pour les garçons, t. II, p. 268; dénombrement de six de ces écoles, p. 269. M. Roux établit des écoles gratuites dans les faubourgs de Villemarie, p. 477. — A la demande de M. Quiblier, la Congrégation se charge des écoles des faubourgs pour les filles, p. 477. — M. Quiblier appelle à Villemarie les frères des écoles de la Doctrine Chrétienne pour l'instruction gratuite des garçons, p. 478, 479.

ÉCUYER (L'), prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. II, p. 460.

ÉGLISE DE LA CONGRÉGATION; construite pour posséder le très-saint Sacrement, t. I, p. 356; consumée en 1768, t. II, p. 415; reconstruite, p. 420.

ÉTOFFE fabriquée par les sœurs de la Congrégation dans un temps de calamité, t. II, p. 185, 186.

EUSTACHE (Mission de Saint-) établie, t. II, p. 482, 483.

F

FAMILLE (Sainte); Montréal fondé pour y faire honorer la sainte famille de Jésus, Marie et Joseph, t. I, p. XXIV, XXV. M. Olier consacre l'île de Montréal à la sainte Famille, p. XXXIX. M. Le Gauffre renouvelle cette consécration, p. XLVIII. Le domaine de l'île est donné à perpétuité à la très-sainte Vierge, t. II, p. 155. La compagnie de Montréal s'engage à y établir trois communautés destinées à honorer et à faire honorer la sainte Famille, t. I, p. XXXVI. Ces trois communautés accomplissent le dessein de DIEU sans le connaître, p. LI. Troubles suscités pour ruiner ce dessein, p. 378 et suiv. — Confrérie de la Sainte-Famille établie en Canada par le concours simultané des trois communautés de Villemarie, p. 170. — La sœur Bourgeoys établit à Québec la *Providence de la Sainte-Famille*, destinée à faire honorer Jésus, Marie et Joseph, p. 321, 322.

FAMILLE (Mission de la Sainte-) dans l'île d'Orléans établie en 1685, t. I, p. 312. Fruits qu'elle produit, p. 317, 318, 319. Résolution généreuse des enfants relativement à la toilette, p. 324, 325. M. Lamy procure aux sœurs une maison provisoire, p. 319, 320. Générosité de M. Lamy et de M. Le Franc, t. II, p. 166 — La mission est interrompue à l'occasion du siége de Québec, p. 385. L'une des sœurs protégée dans sa fuite, p. 387. Rétablissement de cette mission, p. 391.

FANCAMP (de), promet de donner à la sœur Bourgeoys une statue pour Bon-Secours, t. I, p. 223. Guéri miraculeusement, il donne 30 pistoles pour la construction de cette chapelle, p. 224, 225, 226. Première pierre posée en son nom, p. 235.
FAVARD, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation; ses vertus, t. II, p. 329, 330, 331. Dans l'incendie de la Congrégation, il transporte le très-saint Sacrement à l'hôtel-Dieu, p. 413, 414. Il recueille les cendres du cœur de la sœur Bourgeoys, p. 413. M. Favard remplacé par M. Gay, p. 439.
FEBVRE (Le), prêtre de Saint-Sulpice, t. I, p. 229; supérieur de la Congrégation, p. 269.
FÉNELON, prêtre de Saint-Sulpice, confondu mal à propos avec l'archevêque de Cambrai, son frère, t. I, p. 177, 178; missionnaire à Kenté, p. 274; repasse en France avec la sœur Bourgeoys, p. 212, 213, 214.
FILLES à établir dans la colonie; la sœur Bourgeoys sert de mère à celles qui viennent à Villemarie, t. I, p. 187, 188, 189; dans son premier voyage, p. 122; dans le deuxième en 1672, p. 226; enfin dans celui de 1680, p. 263.
FLOQUET, de la compagnie de JÉSUS, assiste les sœurs après leur incendie en 1768, t. II, 419.
FORANT (de), gouverneur de l'île Royale, fonde huit places de pensionnaires chez les sœurs de Louisbourg, t. II, p. 356. Sa mort, p. 357. Exécution de sa fondation, p. 358, 359.
FRANÇOIS (Saint) de la rivière du Sud; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 392, 393.
FRÉMIN, de la compagnie de JÉSUS, t. I, p. 256; baptise le meurtrier de M. Le Maistre, p. 283; fait l'éloge de François Thoronhiongo, p. 299.
FRÉMONT, prêtre de Saint-Sulpice, dévoué à la Congrégation, t. I, p. 254. Chapelain de Bon-Secours, p. 242, 243, 244.
FRÈRES CHARON, voyez *Charon*.
FRÈRES DES ÉCOLES de la Doctrine Chrétienne invités en 1737 à s'établir à Villemarie, y sont attirés en 1837, t. II, p. 478.
FRIN (Louis), serviteur de M. de Maisonneuve, t. I, p. 217, 227. Il s'attache à la Congrégation après la mort de ce dernier, p. 262.
FRONTENAC (de), gouverneur général de Canada, t. I, p. 254.

C

GAGOUIRACS (Marie); sa charité; sa sainte mort, t. II, p. 397.
GALINÉE (de), prêtre de Saint-Sulpice, accompagne M. de Queylus en Canada, t. I, p. 177.
GALINIER, prêtre de Saint-Sulpice, envoyé à Villemarie par M. Olier, t. I, p. 88. Promesse que lui fait la sœur Bourgeoys, p. 111. Accomplissement de cette promesse, p. 129. Confondu avec M. de Galinée, p. 216.
GAMELIN, son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II, p. 428, 429.

Gannensagouas (Marie-Thérèse), Iroquoise, sœur de la Congrégation; son éloge, t. I, p. 293, 294. Sa mort, p. 300, 301. *Fac-simile* de sa signature, p. 302.
Garn-er (Guillemette), mère de la sœur Bourgeoys, t. I, p. 1, 4.
Gaschier, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 251.
Gauffre (Le), associé de Montréal, t. I, p. XLV. Renouvelle la consécration de l'île à la sainte Famille, p. XLVIII. Proposé pour être évêque en Canada, p. 132.
Gaulin (Mgr), évêque de Kingston, appelle les sœurs de la Congrégation dans cette ville, t. II, p. 484; les établit aussi à l'Assomption, rivière de Lachigan, p. 496.
Gay, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. II, p. 439.
Geoffroy, prêtre de Saint-Sulpice, rétablit la mission de Champlain, t. II, p. 172 et suiv.
Germain (Saint-) établit la mission de Terrebonne, t. II, p. 470.
Girouard, curé de Saint-Hyacinthe d'Yamaska, procure l'établissement de la mission de cette paroisse, t. II, p 469.
Glandelet, prêtre du séminaire de Québec; ses rapports avec la Congrégation, t. I, p 261, 334; dirige la Sœur Barbier, t. II, p. 120, 121, 123; écrit à la sœur Charly au sujet de la défense de faire des vœux, p. 200; compose des mémoires sur la sœur Barbier; injustement inculpé d'avoir professé le jansénisme, p. 200.
Godé (Nicolas), massacré par les sauvages, t. I, p. 153; t. II, p. 146, 147.
Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, chargé d'écrire la Vie de la sœur Bourgeoys, ne peut entreprendre ce travail, t. II, p. 280.
Gravé, prêtre du séminaire de Québec, retrouve les mémoires de M. Glandelet sur la sœur Barbier, t. II, p. 451.
Gubert de la Soudrais, prêtre de Saint-Sulpice, procure l'établissement de la mission de Boucherville, t. II, p. 175, 176.
Guillemin, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. II, p. 460.
Guillet (Marie), supérieure de la Congrégation, t. II. p. 332. Sa mort, p. 354.
Guyotte, prêtre de Saint-Sulpice, favorise les visions chimériques de la sœur Tardy; est rappelé en France par M. Tronson, t. I, p. 392; sa mort, p. 393.

H

Havre (le), séjour de la sœur Bourgeoys dans cette ville, t. I, p. 227
Hazeur, négociant de Québec; sa bienveillance pour la Congrégation, t. I, p. 334, 339, 340. Notice sur M. Hazeur, p. 335, 336.
Herbiers (Des), gouverneur de l'île Royale; intérêt qu'il porte à la mission des sœurs, t. II, p. 370.
Hioux (Anne), nièce de M. Blondel, suit la sœur Bourgeoys en

Canada, t. I, p. 120. Signe le procès-verbal de la fondation de Bon-Secours, p. 235. Chargée de la mission de la Sainte-Famille; donne naissance à l'hôpital général de Québec, p. 330, 331.

HOANDORON, Thierry, meurtrier de M. Le Maistre, se met ensuite sous la conduite des prêtres de Saint-Sulpice, t. I, p. 283.

HOCQUART, intendant de Canada; interêt qu'il prend à la mission de Québec, t. II, p. 332; à celle de Louisbourg, p. 340, etc.

HOSPITALIÈRES DE SAINT-JOSEPH, destinées à faire honorer saint Joseph dans l'île de Montréal, t. I, p. XXXII, XXXIII. La compagnie des associés leur assure la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, p. 89. Mlle Mance se rend en France pour en emmener les hospitalières, et solliciter pour elles une fondation, p. 107. M. de Queylus essaye en vain d'attirer à Villemarie celles de Québec, p. 110. Mlle Mance, guérie par M. Olier, obtient une fondation pour les hospitalières de Saint-Joseph, p. 113, 114, 115. Obstacles pour les empêcher de partir, p. 123. M. de La Dauversière leur dit le dernier adieu, et leur donne sa bénédiction, p. 125, 126. Efforts pour les renvoyer en France, p. 140, 141. DIEU les préserve des embûches que leur tendent les Iroquois, p. 155, 156. Elles sont sur le point de revenir en France avec les prêtres de Saint Sulpice, p. 166. M. de Laval leur permet de recevoir la sœur Morin, et leur conseille cependant de s'unir aux hospitalières de Québec, p. 171. Lettres patentes du roi en faveur de celles de Villemarie, p. 219. Voyez *Incendies*.

HUOT (Françoise), dite Sainte-Gertrude, supérieure de la Congrégation, t. II, p. 474.

HUOT (Marie-Catherine), dite Sainte-Madeleine, supérieure de la Congrégation t. II, p. 474.

HYACINTHE (Saint-) d'Yamaska; établissement de la mission de ce lieu, t. II, p 469.

I

INCENDIES. Incendie de la maison de la Congrégation en 1683, t. I, p. 347, 348.— Incendie de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph en 1695, p. 360. Les sœurs se retirent à la Congrégation, p. 362. — Incendie de l'Hôtel-Dieu en 1721, t. II, p. 273. La Congrégation en est préservée, et donne asile aux sœurs de Saint-Joseph, p. 274, 275. — Incendie de Bon-Secours en 1754, p. 406 — Incendie de la Congrégation en 1768, p. 409, 410, 413. M. Montgolfier conduit les sœurs à l'Hôtel-Dieu, p. 414. Etat de détresse où les sœurs se trouvent réduites; générosité des novices, p. 416. Rétablissement de la maison, p 417.

INDULGENCES accordées par le Pape Benoît XIII en faveur des filles de la Congrégation externe, t. II, p 224. Indulgence plénière accordée par M. de Saint-Vallier, au nom du Pape, pour la fête du Saint-Cœur de Marie, p. 225.

Indulgences du pape Clément XIII en faveur des personnes qui visiteront l'église de la Congrégation, ou y suivront les exercices de la retraite, p. 406, 407.

ILE-DIEU (l'abbé de l'); intérêt qu'il porte aux sœurs de Louisbourg retirées en France, t. II, p. 364, 366. Il obtient pour elles un secours du duc d'Orléans, p. 371. Demande le rétablissement de la maison des sœurs à Louisbourg, p. 375. Soins qu'il prend des sœurs après leur second transport en France, p. 398. Il est d'avis que la sœur Robicheaux diffère son départ pour le Canada, p. 400. Apprend à la supérieure la mort de la sœur, p. 401. Éloge qu'il fait des sœurs Robicheaux et Saint-Arsène, p. 402. Rend compte de leur temporel, p. 403.

ILE ROYALE, voyez *Louisbourg*.

ILE SAINT-PAUL, voyez *Saint-Paul*.

J

JEAN (Saint-) DORCHESTER; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.

JEAN DE LA CROIX, son zèle pour la sanctification de Villemarie, t. I, p. XLV.

JENDRET, prêtre, directeur de la sœur Bourgeoys à Troyes, t. I, p. 11. Il lui conseille d'entrer chez les Carmélites, p. 12, 13. Lui permet de faire vœu de chasteté et de pauvreté, p. 15. Il juge que la sœur est appelée à honorer la très-sainte Vierge dans un nouvel institut, p. 16, 17. Règles et essai pour cet institut, p. 18, 19. Cet essai ne réussit pas, p. 21. M. Jendret est convaincu que la sœur Bourgeoys est appelée à travailler à Villemarie, p. 36, 37. L'engage à partir sous la conduite de M. de Maisonneuve, p. 38, 39.

JÉSUS (Pères de la compagnie de); ils assistent spirituellement les colons de Villemarie, en attendant qu'on y établisse une communauté de prêtres séculiers, t. I, p. XXXVII. Un de ces religieux confirme la sœur Bourgeoys dans sa vocation pour Villemarie, p. 48, 49. Ces Pères déclarent à M. de La Dauversière que la vocation de celui-ci vient de DIEU, p. 50. Ils demandent d'être déchargés de la desserte de Villemarie, p. 87. Ils avaient obtenu de l'archevêque de Rouen des pouvoirs de grand vicaire pour le Canada, p. 91. Leurs pouvoirs cessent à l'arrivée de M. de Queylus, p. 91, 92. Ils obtiennent de nouveaux pouvoirs de cet archevêque pour Québec, p. 109.

JOLLIVET, prêtre de Saint-Sulpice, prononce l'oraison funèbre de M. de Pontbriant, t. II, p. 389. Fait reconstruire la chapelle de Notre-Dame de la Victoire, p. 420. Donne une nouvelle forme à la Congrégation externe, p. 421. Son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, p. 409, 428, 429.

JOSEPH (Saint); la sœur Barbier fait un pèlerinage en l'honneur de ce grand saint, pour mettre la Congrégation sous sa protection spéciale, t. II, p. 128.

JOSEPH (sœurs de Saint-), voyez *Hospitalières*.
JUCHEREAU (la mère), religieuse hospitalière de Québec; éloge qu'elle fait de la Congrégation, t. I, p. 309, 310, 353, t. II, p. 12.

K

KENTÉ, mission sauvage, t. I, p. 274.
KINGSTON, nécessité d'établir des écoles catholiques dans cette ville, t. II, p. 483. Commencement de la mission de la Congrégation à Kingston, p. 484.

L

LABEL, curé de l'Assomption, rivière de Lanaudière, contribue à l'établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 496.
LAC DES DEUX-MONTAGNES, voyez *Montagnes*.
LACOLOMBIÈRE (de), prêtre de Saint-Sulpice, directeur des sœurs de Saint-Joseph, entre dans les vues chimériques de la sœur Tardy, t. I, p. 382. Rappelé en France, p. 386, 391. Il quitte la compagnie de Saint-Sulpice, p. 392. M. de Saint-Vallier le ramène en Canada, et l'emploie à Québec, p. 393. M. de La Colombière, détrompé de ses illusions, s'efforce sans succès de rentrer au séminaire de Saint-Sulpice, p. 396. Il écrit au ministre à l'occasion de la défense faite aux sœurs de la Congrégation touchant leurs vœux, t. II, p. 208.
LAGARDE (de), prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire au Lac des Deux-Montagnes, t. II, p. 398.
LAGOUDALIE (de), prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 251.
LAMOTHE, curé de Berthier, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 470.
LAMY, curé de la Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans, procure l'établissement de la mission de cette paroisse, t. I, p. 312. Il donne aux sœurs un fonds de terre où l'on construit pour elles une maison provisoire, p. 319, 320. Leur fait construire une maison en pierre. Son zèle pour leur procurer quelque revenu, t. II, p. 166, 167.
LANGLOISERIE (Marguerite Piot de), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 355. Établit la mission de Saint-François, de la rivière du Sud, p. 392. Invite à repasser de France en Canada la sœur Robicheaux, retenue par M. de l'Isle-Dieu, p. 400. Elle apprend la mort de la sœur Robicheaux, p. 401. Mort de la sœur de Langloiserie, p. 405.
LARTIGUE fils, agit à Louisbourg comme procureur de Mme de Forant, dans l'accord fait avec la Congrégation, t. II, p. 358.
LARTIGUE, premier évêque de Villemarie, t. II, p. 489.
LARUE, abbé de l'Isle-Dieu. Voyez *Isle-Dieu*.
LA TOUR, auteur des *Mémoires sur M. de Laval*. Voyez *Tour*.
LAURENT (Perrette), se donne à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 222.
LAURENT (mission de Saint-), établie, t. II, p. 333. Aban-

donnée ensuite, p. 469. Confiée enfin aux sœurs de Notre-Dame des Sept-Douleurs du Mans, p. 469.

Auson (de), cède la propriété de l'île de Montréal à la compagnie de ce nom, t. I, p. XXXV. M. de Lauson, gouverneur général de Canada, veut en vain retenir à Québec la recrue pour Villemarie, conduite en 1653 par M. de Maisonneuve, p. 71.

Laval (de), nommé par le roi évêque de Canada, t. I, p. 133. Reçoit des bulles de vicaire apostolique, avec le titre d'évêque de Pétrée, et est reconnu comme tel en Canada, p. 134, 135. Le pape ayant supposé dans ses bulles que Québec était dans le diocèse de Rouen, l'archevêque de cette ville conclut de là que sa juridiction n'est pas détruite par celle du vicaire apostolique, p. 136, 137. M. de Laval oblige M. de Queylus à quitter le Canada, p 138, 139. Il ordonne de ne reconnaître d'autre juridiction que la sienne, p. 140. Il oblige de nouveau à sortir de Canada M. de Queylus, qui arrivait de Rome avec des pouvoirs pour ériger une cure à Villemarie, et en être le premier curé, p. 159, 160. Fermeté de M. de Laval, p. 162, 163. Il refuse de consentir au retour de M. de Queylus, et de donner des espérances pour l'avenir, p. 165. Il ôte au séminaire de Saint-Sulpice la justice de Montréal, p. 167. Ce prélat perd son crédit à la cour à cause de son zèle, qu'on y regarde comme excessif, t. II, p. 209. M. Talon rend la justice de l'île au séminaire de Saint-Sulpice, t. I, p. 174, 175. M. de Queylus retourne en Canada; M. de Laval le nomme grand vicaire, et, sur la demande du roi, il permet aux prêtres de Saint-Sulpice de porter l'Evangile aux sauvages, p. 177.

En 1669 il donne à la sœur Bourgeoys la permission de faire l'école dans le Canada, p. 207, 208. La sœur le visite à Paris, et lui présente ses compagnes qu'elle amenait à Villemarie, p. 222, 223. M. de Laval annexe l'église de Bon-Secours à la paroisse, p. 237, 238; et la paroisse au séminaire de Saint-Sulpice, p. 240. Il visite la Congrégation et y reçoit deux sœurs, p. 245. Il confirme par ses lettres patentes, en 1676, l'établissement de cette communauté, p. 247. Il se propose de lui donner des règles, et ne met pas ce projet à exécution, p. 249, 250. La sœur Bourgeoys étant allée le trouver à Paris pour ces mêmes règles, il n'approuve pas son voyage, et désire qu'elle n'amène avec elle aucune compagnes à Villemarie, p. 258. Après l'incendie de la Congrégation, il propose à la sœur Bourgeoys d'embrasser l'institut des Ursulines, p. 265, 266. Éloge de M. de Laval, par M. Tronson, p. 372.

Lavigne, brave Montréaliste, pris par les Iroquois, t. I, p 148. Ramené de captivité après qu'on lui a arraché un doigt, p. 151.

Le Ber, voyez *Ber*.

Lecoq, négociant à Nantes; M. de Maisonneuve lui adresse la

sœur Bourgeoys, t. I, p. 46. Humiliation qu'elle reçoit de la part de Mme Lecoq, p. 54 et suiv. Attentions de M. Lecoq pour la sœur Bourgeoys, p. 60, 61.
LE FEBVRE, voyez *Fèvre*.
LEFÈVRE; son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II, p. 428.
LE GAUFFRE, voyez *Gauffre*.
LEGLAI (le frère Claude), son zèle pour la sanctification de la colonie de Villemarie, t. I, p. XLIII, XLIV, XLV.
LE MAISTRE, voyez *Maistre*.
LEMOINE, de la compagnie de Jésus, t. I, p. 96. Assure à la sœur Bourgeoys que la première fille iroquoise élevée par celle-ci est la première de cette nation qui ait reçu le baptême, t. I, p. 97. Il pose une première pierre à Bon-Secours, p. 100.
LE MOINE, voyez *Moine*.
LEPRÊTRE (Denis et Louis), donnent une statue pour Bon-Secours, t. I, p. 224.
LESCHASSIER, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; sa correspondance, t. I, p. LXIV. Il écrit à la sœur Lemoine, t. II, p. 181. Remet à la Congrégation des droits d'indemnité, p. 183. Console les sœurs dans un temps de détresse, p. 185. Édification qu'il reçoit de leur résignation à la volonté de DIEU, p. 187. Il excite efficacement les citoyens de Villemarie à fabriquer des étoffes pour se vêtir durant la guerre, p. 183 Prend part à l'affaire des vœux sous M. de Pontchartrain, p. 212 Charge M. Grandet d'écrire la Vie de la sœur Bourgeoys, p. 181. Approuve que M. Ransonet la compose, p. 283. Ramène les sœurs de la Congrégation à la pratique de n'avoir toutes que le même directeur, p. 301, 302, 303. Sa mort, p. 304.
LESCOAS (le Pappe du), prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 328.
LÉTANG (Véronique), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 432.
LETTRES PATENTES DU ROI, pour l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie, t. I, p. 219; pour la Congrégation, p. 220, 221.
LONGUEIL (le baron de); sa confiance au secours de la très-sainte Vierge dans une expédition militaire, t. II, p. 220, 221.
LOUISBOURG. Etablissement de cette colonie, t. II, p. 305. Projet d'y former une mission : obstacles qui en font différer l'exécution, p. 307. La sœur de la Conception désire aller l'établir, p. 309. Elle est y envoyée par M. de Saint-Vallier, malgré l'opposition de la Congrégation, qui ne la juge pas capable d'un pareil dessein, p. 312. Elle donne commencement à cette mission, p. 314. Se fait confirmer dans sa mission par M de Mornay, p. 316. Le roi accorde 1,500 livres de rente annuelle pour trois sœurs de la Congrégation à Louisbourg, p. 317. La sœur de la Conception demande en vain des compagnes de cet institut

pour l'aider, p. 318. Résolution prise par M. Dosquet et par la Congrégation, de rappeler la sœur de la Conception au Canada, p. 338 et suiv. Elle est retenue à Louisbourg, malgré les ordres du coadjuteur, p. 341. Elle repasse en Canada, p. 343. La sœur Trottier la remplace avec deux autres sœurs, p. 345. Maison de la Congrégation à Louisbourg, acquise à des conditions très-onéreuses, p. 345. Nouvel envoi de sœurs à Louisbourg, p. 347. M. Lyon Saint-Ferréol visite cet établissement, p. 351. Secours accordé à la mission par le ministre, p. 352, 353.

Première catastrophe de Louisbourg : les sœurs sont transférées en France, p. 360. Détresse des sœurs dans leur séjour en France, p. 361. Elles refusent de retourner en Canada avant la conclusion de la paix, p. 365. Requête qu'elles adressent au ministre avant leur départ, p. 368. Elles retournent à Louisbourg, p. 369. A cause de l'état de délabrement où elles trouvent leur maison, elles ne peuvent reprendre leurs fonctions, p. 370. Sur les espérances que la cour leur donne, elles entreprennent le rétablissement de leur maison, p. 372. Les ouvrages qu'elles entreprennent sont ruinés par un violent ouragan, p. 374. Elles rebâtissent enfin la maison à leurs frais, p. 376. État de dénûment où cette construction les réduit, p. 377.

Louisbourg repris par les Anglais, p. 378. Les sœurs sont de nouveau transférées en France, p. 379. Elles instruisent, à La Rochelle, quelques-unes de leurs pensionnaires de Louisbourg, p. 382. État des sœurs retirées à La Rochelle, p. 398. Extinction de leur communauté, p. 401.

Louis XIV, envoie M. de Courcelles et M. Talon en Canada avec des pouvoirs extraordinaires, t. I, p. 174. Il désire que M. de Bretonvilliers augmente le nombre des ecclésiastiques de Villemarie, p. 176; qu'ils soient autorisés à porter l'Évangile aux sauvages, p. 177. Il espère que la colonie de Montréal augmentera par le zèle et la générosité de M de Queylus, p. 178 Il confirme l'établissement de la Congrégation par des lettres patentes, p. 220 Accorde à la Congrégation une pension annuelle de 3,000 livres, pour la mission des jeunes sauvagesses de la Montagne, p. 279, 285, 286.

Louis XV, accorde une pension annuelle de 1,!00 livres pour le soutien des sœurs de la mission de Louisbourg, t. II, p. 317.

Loutre (le), missionnaire de l'Acadie, visite à La Rochelle les sœurs de Louisbourg, t. II, p. 366. Visite les sœurs de cette mission, et demande le rétablissement de leur maison au ministre, p. 372, 373.

Luxe des habits dans les femmes et les filles, t. I, p 322. Changement que les sœurs de la Congrégation obtiennent à Québec, de la part de leurs élèves, p. 323. Changement semblable à l'île d'Orléans, p. 324. Mandement à ce sujet, relatif aux enfants de Villemarie, p. 326.

Lyon Saint-Ferréol, visite les sœurs de Louisbourg, t. II, p. 331.

M

Macé (Catherine), sœur de Saint-Joseph, s'embarque pour Villemarie, t. I, p. 126. Soigne les pestiférés dans le navire, p. 127. Donne commencement à la confrérie de la Sainte-Famille en Canada, p. 170.

Macé, prêtre de Saint-Sulpice, s'intéresse à la construction de Bon-Secours, t. I, p. 223.

Madeleine (Prairie de la), voyez *Prairie*.

Maisonneuve (Paul Chomedey de), choisi de Dieu pour conduire l'entreprise de Villemarie, t. I, p. xxxvii, xlii. Les religieuses de la Congrégation à Troyes le supplient d'emmener quelques-unes d'elles, p. 25. Il refuse leurs services; image qu'elles lui donnent, p. 26, 27. Il fait vœu d'aller planter une croix sur la montagne de Montréal, p. 81. Il repasse en France pour lever une recrue de cent huit hommes, p. 30. La sœur Bourgeoys le voit en songe, p. 32. Elle le reconnaît et consent à le suivre à Villemarie, p. 34, 35. M. de Maisonneuve la charge à Paris de diverses commissions, p. 46. Il reçoit à Nantes une lettre par laquelle on veut le dissuader d'emmener la sœur en Canada, p. 58. Mépris qu'il fait des vains ajustements de la toilette, p. 63, 64. A Québec il est surnommé le *libérateur du Canada*, p. 68. Actions de grâces qu'on rend à Dieu de son arrivée, p. 70. Fermeté de M. de Maisonneuve pour conduire à Villemarie sa recrue qu'on voulait retenir à Québec, p. 71, 75. Piété qu'il inspire à ses soldats, p. 77. Il donne le soin de sa maison à la sœur Bourgeoys, p. 79. Son désintéressement; il fait vœu de chasteté, p. 80. Il repasse en France pour solliciter M. Olier d'envoyer de ses ecclésiastiques à Villemarie, p. 87, 88. Adopte la première fille iroquoise qui reçoit le baptême, p. 96, 97. Son zèle pour la construction de Bon-Secours, p. 100. Il permet d'aller attaquer les Iroquois à dix-sept braves Montréalistes, qui sauvent le Canada par leur mort, p. 144 et suiv. On ôte illégitimement au séminaire de Saint-Sulpice le droit de nommer le gouverneur; nouveaux pouvoirs adressés à M. de Maisonneuve, p. 167. Sa vertu dans les affronts que lui fait M. de Mésy, p. 168. M. de Maisonneuve est illégalement destitué et renvoyé en France, p. 169. Il est visité à Paris par la sœur Bourgeoys, p. 217.

Maistre (Le) prêtre de Saint-Sulpice, accompagne les sœurs de la Flèche à La Rochelle, t. I, p. 123. Son zèle à soigner les pestiférés pendant la traversée, p. 126, 127. Il est tué par des sauvages, p. 150. Sa face demeure empreinte sur un mouchoir après sa mort, p. 151, 152. Le meurtrier de M. Le Maistre se convertit, et vient se mettre sous la conduite des prêtres de Saint-Sulpice, p. 283.

Maizerets (Des), vicaire général de Québec, t. I, p. 338.

MALIER DE HOUSSAY, évêque de Troyes; il juge que la vocation de la sœur Châtel pour Villemarie vient de DIEU, t. I, p. 117.

MANCE (Jeanne); sa vocation extraordinaire pour Villemarie, t. I, p. XXXVIII. Elle prend conseil de Marie Rousseau avant de partir, p. XLVI. On essaye de la retenir à Québec, p. 71. Elle arrive à Villemarie, p. XL. Fait fréquemment le pèlerinage de la montagne pour obtenir la conversion des sauvages, p. 82. DIEU montre à M. Olier les dispositions intérieures de Mlle Mance, p. XLIX. Mlle Mance descend à Québec, pour savoir si M. de Maisonneuve approche; danger qu'elle court, p. 67, 68. Elle se lie d'une sainte et étroite amitié avec la sœur Bourgeoys, p. 72, 73. Elle presse M. Olier d'envoyer de ses ecclésiastiques à Villemarie; détermine M. de Maisonneuve à aller en France pour ce motif, p. 87, 88. Elle fait une chute et passe elle-même en France pour en emmener des hospitalières de Saint-Joseph, p. 107. Elle est guérie par l'attouchement du cœur de M. Olier, p. 112; et obtient une fondation pour les hospitalières, p. 115. Avantages que la chute de Mlle Mance procure à Villemarie, p. 129. DIEU la protége contre les Iroquois, p. 157. Elle donne commencement à la confrérie de la Sainte-Famille en Canada, p. 171.

MARCHAND, prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congrégation, t. II, p 461.

MARIAGES; la sœur Bourgeoys sert de mère aux filles envoyées à Villemarie pour s'y établir, t. I, p. 122, 187, 188, 189, 226, 263.

MARIE (la très-sainte Vierge); le domaine de l'île de Montréal lui est transféré irrévocablement par la compagnie des associés, t. II, p. 155. DIEU a voulu nous communiquer par Marie la grâce et la vie éternelle, p. 498. Marie a envoyé des prédicateurs dans le monde et a fait connaître par eux JÉSUS-CHRIST, p. 502. La vocation de la sœur Bourgeoys à Villemarie est un effet de cette puissance intérieure, p. 508. Faveur que la sœur Bourgeoys reçoit de Marie, t. I, p. 7. La sœur s'unit aux dispositions intérieures de la très-sainte Vierge, p. 10. Marie lui apparaît et lui ordonne d'aller en Canada, p. 40. La sœur Bourgeoys est appelée à honorer la vie de la très-sainte Vierge après la résurrection, p. 17. — La formation de la Congrégation est une nouvelle preuve de la puissance intérieure de Marie, t. II, p. 511. Marie est regardée comme l'institutrice de la Congrégation, t. II, p. 2, 3. Elle n'a pas moins de puissance pour protéger la Congrégation, que n'en ont les saints fondateurs d'ordres pour leur société, t. II, p. 6, 7. Elle est choisie pour supérieure perpétuelle de la Congrégation, t. I, p. 252, 253. Par l'éducation des enfants, la Congrégation a retracé la vie de zèle de Marie, t II, p. 314. Soins que la très-sainte Vierge prend du temporel de la Congrégation, p. 344. et suiv. Les sœurs sont préservées

d'un incendie par l'invocation du cœur de Marie, t. II, p. 274. Action de grâces après cette faveur, p. 275, 276.

MARIE (Sainte-) DE LA NOUVELLE-BEAUCE; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 469.

MATHEVET, prêtre de Saint-Sulpice, missionnaire au Lac des Deux-Montagnes, t. II, p. 397.

MATIS, prêtre de Saint-Sulpice, curé de Sainte Anne au bout de l'île, t. II, p. 335; et de Saint-Laurent, p. 336.

MAUGUE (Marie-Josèphe), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 405. Elle fait transférer le corps de la sœur Bourgeoys dans l'église de la Congrégation, p. 405, 406; et obtient des indulgences en faveur des personnes qui visiteront cette église, p. 406, 407. Incendie de la maison de Villemarie, p. 409. Dans l'état de dénûment où la Congrégation était réduite, elle offre aux novices de se retirer : toutes persévèrent dans leur vocation, p. 416, 417. Elle acquiert pour la Congrégation le fief Saint-Paul, p. 422 et suiv.; elle rétablit la mission de Québec, p. 425; contribue à la reconstruction de Bon-Secours, p. 430; compose le *Coutumier* de la Congrégation, p. 439. Sa mort, p. 439.

MÉNAGES, destinés à l'augmentation de la colonie de Villemarie. Voyez *Filles*.

MÉSY (de), gouverneur général de Canada, ôte illégitimement au séminaire de Saint-Sulpice la justice de l'île de Montréal, t. I, p. 167, ainsi que le droit de nommer le gouverneur de cette île; sa conduite à l'égard de M. de Maisonneuve, p. 168, 169.

MÉSY (de), commissaire-ordonnateur à Louisbourg. Voyez *Normant*.

MEULLES (de), intendant de Canada; détails qu'il donne au ministre sur l'école des sœurs de la Congrégation de la Montagne, t. I, p. 283, 284. Éloge qu'il fait de la Congrégation, p. 308, 309.

MINIAC (de), prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 290.

MISSIONS. Combien les missions de la Congrégation étaient nécessaires à l'établissement de la colonie française en Canada, t. I, p. 342. Éloge des premières missions de la Congrégation, p. 308, 309, 310. Esprit de pauvreté et de mortification des sœurs missionnaires envoyées par la sœur Bourgeoys, p 310, 311, 312. Elles vont en mission pour imiter les apôtres, t. II, p. 13, 14. La très-sainte Vierge dans le mystère de la Visitation, modèle du zèle des sœurs missionnaires, t. I, p 306, 307, 308. La sœur Bourgeoys visite les missions de la Congrégation; son esprit d'humilité, p. 327, 328 État des missions en 1701, t. II, p. 165.

DÉNOMBREMENT des missions de la Congrégation. Voyez : *Sainte-Anne d'Yamachiche; Assomption; Batiscan; Berthier; Boucherville; les Cèdres* (*); *Chateauguay; Châteaux-Richer;*

(*) La mission des Cèdres fut établie en 1841, par les soins de

Champlain ; la Chine; Sainte Croix; Saint-Denis ; Saint-Eustache ; la Sainte-Famille; Saint-François; Saint- Hyacinthe ; Saint-Jean ; Sainte-Marie ; Kingston ; Saint-Laurent ; Louisbourg ; la Montagne; le Lac des Deux-Montagnes ; Newville; la Baie Saint-Paul ; la Pointe-Claire; la Pointe-aux-Trembles ; la Prairie de la Madeleine; Québec ; la Rivière-Ouelle ; Terrebonne ; le Sault-au-Récollet; le Sault-Saint-Louis.

IIRAMION (Mme de), s'entremet sans succès auprès de M. de Laval, au sujet des règlements que la sœur Bourgeoys avait apportés de Canada, pour les soumettre à ce prélat, t. I, p. 260 et suiv. M. de Laval demande ensuite à Mme de Miramion des observations sur ces règles, p. 261.

loine (Le); détails sur cette famille, t. II, p. 145.

loine (Françoise Le), sœur de la Congrégation, t I, p. 265.

loine (Marguerite Le), élue supérieure de la Congrégation, t. II, p. 44, 148, 149, 319. Elle avait formé toutes les jeunes sœurs de la Congrégation, p. 152. Elle augmente le nombre des sœurs missionnaires à Québec, p. 159; rétablit la mission de Champlain, p. 172; établit celle de Boucherville, p. 175; celle de la Prairie de la Madeleine, p. 177; rétablit celle de la Chine, p. 178. Rapports de la sœur Le Moine avec M. Leschassier, p. 181, 184, 185, 187, 245. Elle procure la reconstruction du pensionnat, p. 230. Sa mort, p. 332.

lontagne de Montréal. Origine du pèlerinage de la Montagne, t. I, p. 81. La sœur Bourgeoys contribue à le rétablir, p. 82, 85. Prières faites dans ce lieu pour obtenir de Dieu la conversion des sauvages, p. 273. En 1676, les prêtres de Saint-Sulpice y établissent une mission; erreurs sur la date de cet établissement, p. 275. Les sœurs de la Congrégation forment une école pour les sauvagesses, p. 279. Chapelle et village construits pour les sauvages de la Montagne, p. 279. Accroissement de cette mission, p. 280. La Congrégation est chargée par le roi d'élever toutes les petites sauvagesses de la Montagne, p. 285. Les sauvagesses de la Montagne adoptent l'usage de vêtements convenables, p. 289. M. de Saint-Vallier fait l'éloge de l'école des sœurs, p. 290. Deux sauvagesses de la Montagne deviennent sœurs de la Congrégation, p. 293 et suiv. Fortifications diverses faites au village de la Montagne, p. 301. La mission de la Montagne est transférée au Sault-au-Récollet, t. II, p. 268.

lontagnes (Lac des Deux-). La Mission du Sault-au-Récollet est transférée au Lac, t. II, p. 265, 266. Elle est fixée au lieu qu'elle occupe encore aujourd'hui, p. 336. Maison pour les

---

1. Blanchart, curé du lieu, et par ceux des habitants de Montréal. Nous étant aperçu trop tard que nous avions omis d'en faire mention dans l'*Histoire de la Congrégation*, nous plaçons ici cette note pour y suppléer.

sœurs missionnaires, p. 337. État de cette mission après la conquête du Canada par les Anglais, p. 396. Le séminaire se charge de pourvoir à l'entretien des sœurs missionnaires, p. 433.

MONTGOLFIER, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du séminaire de Villemarie, fait transférer le corps de la sœur Bourgeoys de l'église paroissiale dans celle de la Congrégation, t. II, p. 405. Sa charité pour les sœurs après l'incendie de leur maison, p. 414, 417, 420. Son zèle pour conserver à la paroisse le terrain de l'église de Bon-Secours, après l'incendie de cette église, p. 409. Il en procure la reconstruction, p. 428. Sa loyauté dans l'arrangement fait avec les sœurs pour la continuation de leur mission sauvage, p. 434. Il exerce tout à la fois les fonctions de directeur et de supérieur de la Congrégation, p. 439, 440. Sa générosité pour la Congrégation, p. 454. Il contribue à l'établissement de la mission de la Pointe-Claire, p. 457. Compose la Vie de Mlle Le Ber et celle de la sœur Barbier, p. 459; t. I, p. LXV; celle de la sœur Bourgeoys, t. II, p. 452; imperfection de cet ouvrage, t. I, p. LXI. Il est contraint, à cause de ses infirmités, de se démettre de la conduite de la Congrégation, t. II, p. 458.

MONTRÉAL (compagnie de Notre-Dame de) formée par M. Olier, t. I, p. XXXIV; elle ne se propose que la gloire de DIEU dans l'établissement de la colonie, p. XII; fait dessein d'y établir trois communautés, p. XXXVI, et de procurer l'érection d'un siége épiscopal en Canada, p. XIII, XIV. La compagnie est convaincue que ce dessein vient de DIEU, p. XV. Témérité apparente de ce dessein, p. XIV. Réponses que font les associés aux difficultés qu'on leur objecte, p. XV. Leur dessein est justifié par l'événement, p. XVIII. Ils acquièrent l'île de Montréal, p. XXXV; en donnent irrévocablement le domaine à la très-sainte Vierge, t. II, p. 133; y envoient des recrues choisies, t. I, p. XXXVII, p. 30, 31, 61. Ferveur des associés, p. XLI, XLIII et suiv.

La compagnie assure la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie aux sœurs de Saint-Joseph, p. 89. Intérêt qu'elle porte à Mlle Mance après sa chute, p. 113. La compagnie donne à la sœur Bourgeoys une étable et un terrain pour y commencer les écoles de la Congrégation, p. 92, 93, 94. La sœur exécute le dessein que la compagnie avait formé, d'élever à Marie la première église qui serait construite dans l'île de Montréal, p. 99, 106. La compagnie presse M. Olier d'envoyer de ses ecclésiastiques à Villemarie, p. 88. Elle est contrainte de se dissoudre; le séminaire de Saint-Sulpice lui succède, p. 163. La compagnie de Montréal devient l'occasion de l'établissement d'un siége épiscopal en Canada, p. 132.

MOREAU DE BRESOLE, sœur de Saint-Joseph, première supérieure de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, t. I, p 126, 127, 141.

MORIN (Marie), sœur de Saint-Joseph, prononce ses vœux,

1, p. 171; compose ses *Annales de l'Hôtel-Dieu*; idée de
et ouvrage, LXV, LXVI, p. 172, 173. Témoignage qu'elle
nd à la vertu de la sœur Bourgeoys, p. 196.
NAY (de), évêque de Québec, confirme la sœur de la Con-
eption dans la mission qu'elle avait reçue de M. de
aint-Vallier pour Louisbourg, t. II, p 316. S'excuse de
sser en Canada, et reçoit M. Dosquet pour coadjuteur,
. 319.
IFS (les véritables) de Messieurs et Dames de la société de
lontréal, publiés à Paris en 1643, t. I, p. XIV, XV.
IRAY, permet de rétablir la mission de la Pointe-aux-Trem-
les de Québec et celle de la Sainte-Famille, t. II, p. 391;
'établir celle de Saint-François de la rivière du Sud,
. 392.
SIQUE. Motets en musique introduits à la Congrégation, t. II,
. 256. Les sœurs consentent à enseigner la musique à leurs
ensionnaires, t. I, p. 481, 482.

N

VES; séjour de la sœur Bourgeoys dans cette ville, t. I,
. 54 et suiv.
VETIER, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 290.
LAIRE (Saint-), port de Bretagne; la sœur Bourgeoys s'y
mbarque pour le Canada, t. I, p. 62. Elle relâche à Saint-
azaire, p. 64, 65. Les premiers ecclésiastiques de Saint-
ulpice s'y embarquent avec M. de Maisonneuve, p. 89.
VILLE, mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 263.
EL (Jacques), massacré par des sauvages, t. I, p. 155.
RMANT DE MÉSY, commissaire-ordonnateur à Louisbourg,
. II, p. 309. Son zèle pour l'établissement de la mission de
ette ville, p. 314, 315, 316, 317, 318. Il y retient la sœur
le la Conception, malgré les ordres contraires du coadju-
teur, p. 341. Ecrit à ce sujet au ministre, p. 342. Fait
repasser enfin la sœur en Canada, p. 345.
RMANT DU FARADON, prêtre de Saint-Sulpice, t. II, p. 290.
Adresse aux sœurs de la Congrégation des avis au nom de
M. Dosquet, p. 322. Remplace M. de Belmont comme
supérieur du séminaire et de la Congrégation, p. 232.
TRE-DAME DE BON-SECOURS, voyez *Bon-Secours*.
TRE-DAME DE LA VICTOIRE; vœu de bâtir une chapelle sous
ce nom, à l'occasion des mouvements de guerre de 1711,
t. II, p. 218. Construction de cette chapelle, p. 223. La
chapelle de Notre-Dame de la Victoire est l'occasion d'un
renouvellement dans la piété, p. 224, 225. Incendie de
cette chapelle, p. 410. Son rétablissement, p. 420. Nouvelle
forme donnée à la Congrégation externe, qui devient une
œuvre paroissiale, p. 421, 422. Indulgences plénières et
perpétuelles attachées à la visite de cette chapelle, p. 422.
Suite des directeurs de la Congrégation externe, p. 422.
TRE-DAME DES NEIGES; la sœur Bourgeoys s'y rend en
pèlerinage, t. I, p. 227.

NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS (les sœurs de), se chargent de la mission de Saint-Laurent, t. II, p. 469.
NOVICIAT DE LA CONGRÉGATION; M. de Saint-Vallier veut en établir un à Québec, t. II, p. 149. Ce projet peu compatible avec le dessein de DIEU dans l'établissement de la Congrégation, p. 153. DIEU montre son opposition à ce dessein par celle que témoigne la sœur Bourgeoys, p. 156. M. de Saint-Vallier se désiste, p. 157. Allégations de M. de La Tour, et méprises de cet écrivain relatives à ce projet, p 158 et suiv. — Le noviciat de la Congrégation n'est pas interrompu, malgré la défense de la cour de faire des vœux, p. 204, 205. Résolution généreuse des novices après l'incendie de 1768, p. 416, 417. L'ordre de M. Carleton concernant le noviciat est révoqué, p. 432. Accroissement du noviciat; construction d'un nouveau bâtiment, p. 492.

O

OLIER, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice; le dessein de l'établissement de Montréal lui est inspiré de DIEU, t. I, p. XIX, XX. Il fait connaître la conduite cachée de DIEU dans ce dessein, p. XXIII. Quelle est la part qu'il doit avoir dans l'exécution de ce dessein, p. XXVI. Figure sous laquelle DIEU lui montre sa vocation, p XXVII. Combien cette figure est appropriée à la vocation de M. Olier, p. XXVIII, XXIX, XXX. Rencontre de M. de La Dauversière, p. XXXIII. M. Olier forme la compagnie de Montréal, p. X, XII, XXXIV, XXXV. Il consacre l'île de Montréal à la sainte Famille, p. XXXVIII, XXXIX. Ses désirs d'aller travailler en personne à Villemarie, p. XLVI, XLVII; d'y être chapelain de la très-sainte Vierge, p. 99. Il doit agir dans l'œuvre de Montréal d'une manière cachée, p. XLVIII. Il connaît les dispositions intérieures des personnes de Villemarie, p. XLIX. Il contribue à une levée de 108 hommes pour sauver la colonie, p. 30, 108. Est directeur de la compagnie de Montréal, p. 49. Mlle Mance et ceux de Villemarie le pressent d'envoyer de ses ecclésiastiques dans la colonie, p. 87. Il en désigne quatre pour Villemarie, p. 88. Déclare que DIEU veut qu'on continue ce voyage, quelque obstacle qu'on y rencontre. Il meurt, p. 90. Mlle Mance l'invoque sur son tombeau; elle est guérie par l'attouchement du cœur de M. Olier, p. 113, 114. La vénération pour M. Olier oblige le séminaire de Saint-Sulpice à ne pas laisser périr l'œuvre de Montréal, p 164, 165, 166. M. Olier console et encourage les sœurs de Saint-Joseph après sa mort, p. 173. Son désir d'être chapelain de la très-sainte Vierge à Villemarie est accompli dans la personne de ses disciples, après la construction de Bon-Secours, p. 239, 240.
ORLÉANS; voyage de la sœur Bourgeoys à Orléans, t. I, p. 50, 51.
ORLÉANS (île d'), érigée en comté, sous le nom de Saint-

Laurent, p. 319, 320. Mission de l'île d'Orléans, voyez *Sainte Famille.*

P

ANET, coadjuteur de Québec, procure l'établissement de la mission de la Rivière-Ouelle, t. II, p. 468.
APINEAU; son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II, p. 428.
AQUIN, curé de Saint-Eustache, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 482.
ARÉ, sœur de la Congrégation, t. II, p. 338.
AUL (baie Saint-); établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 496.
AUL (île Saint-), voyez *Saint-Paul.*
EINTURE (l'art de la) introduit dans le pensionnat de la Congrégation, t. II, p. 467.
ÉLETIER (Le), prêtre de Saint-Sulpice; M. de Belmont lui adresse les *Éloges de quelques personnes de Montréal*, etc., t. II, p. 277. M. Le Péletier remet à M. Grandet des mémoires pour la Vie de la sœur Bourgeoys, p. 281. Il écrit à la supérieure sur la nécessité, pour les sœurs de la Congrégation, de s'adresser toutes au même directeur, p. 301. Il succède à M. Leschassier, et offre ses services à la Congrégation, p. 305. Il presse M. Dosquet d'accepter la coadjutorerie de Québec, p. 320. Ecrit à la supérieure au sujet de M. Déat, p. 328.
'ELTRIE (M^me^ de La), assiste à la fondation de Villemarie, t. I, p. XL. S'efforce, sans succès, d'y établir les Ursulines de Québec, p. 369, 370.
ENSIONNAT. La sœur Bourgeoys établit un pensionnat à Villemarie, t. I, p. 183. Elle supprime les sorties des pensionnaires, t. II, p. 17. Avant sa mort elle recommande de reconstruire le pensionnat sur un plus vaste plan, p. 82. La sœur Le Ber désire d'exécuter cette recommandation, p. 228, 229. Construction du pensionnat, p. 230. La sœur Le Ber fonde des places pour les pensionnaires, p. 233. Offrande d'un cœur d'argent présenté à Notre-Dame de Bon-Secours par les pensionnaires, p. 516. Cérémonie touchante qui a lieu tous les ans au pensionnat, à l'occasion du jour de la mort de la sœur Bourgeoys, p. 517. Bâtiments du pensionnat considérablement augmentés, p. 492.
'ÉROT, prêtre de Saint-Sulpice, t. I, p. 215, 216. Fait placer la statue de Notre-Dame de Bon-Secours dans un petit appentis de bois, p. 232.
'ERROT, gouverneur de l'île de Montréal, t. I, p. 175. La sœur Bourgeoys accompagne en France M^me^ Perrot, femme du gouverneur, p. 255, 256.
'ICARD, sœur de la Congrégation. t. II, p. 338.
'ICAUD (Marguerite), aide la sœur Bourgeoys à commencer ses écoles, t. I, p. 93. Prend parti dans le monde, p. 211.
'IJART, de la compagnie de Jésus, permet à la sœur Bour-

geoys de bâtir une chapelle en l'honneur de la très-sainte Vierge, t. I, p. 169, 255.
POINTE-AUX-TREMBLES, de Montréal; mission établie dans cette paroisse, t. I, p. 341. Etat de cette mission en 1721, t. II, p. 267.
POINTE-AUX-TREMBLES, de Québec; mission fondée en 1713, t. II, p. 263, 264. A l'occasion du siége de Québec plusieurs personnes se réfugient dans la maison des sœurs, p. 385. Elle est pillée par les ennemis, p. 389. Rétablissement de cette mission, p. 391. Elle est interrompue de nouveau en 1775, puis rétablie, p. 440, 441.
POINTE-CLAIRE; établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 455.
PONTBRIANT (de), évêque de Québec, demande le retour des sœurs de la Congrégation à Louisbourg, t. I, p. 267. Fait des démarches sans succès pour les établir au Détroit, p. 372. Il meurt à Villemarie, p. 389. La distinction qu'il avait établie entre les sœurs est révoquée par son successeur, p. 435 et suiv.
PONTCHARTRAIN (de), ministre de la marine, défend aux frères Charon de former entre eux une communauté religieuse, t. II, p. 196; et aux sœurs de faire des vœux, p. 197, 198. La sœur Charly lui écrit pour le prier de révoquer cette défense, p. 206, 207, 208.
PORLIER; son zèle pour la reconstruction de Bon-Secours, t. II, p. 429.
POTHERIE (Bacqueville de La); éloge qu'il fait de la Congrégation, t. II, p. 189, 190.
POTVIN, curé de Sainte-Croix, au diocèse de Québec, établit une mission dans cette paroisse, t. II, p. 496.
PRAIRIE DE LA MADELEINE. Les RR. PP. Jésuites y établissent une mission sauvage, t. I, p. 274; transférée ensuite au Sault-Saint-Louis, p. 275. Établissement de la mission de la Congrégation à la Prairie, t. II, p. 177. Elle est interrompue, puis rétablie, p 489.
PRUD'HOMME (Marguerite), signe l'acte de la fondation de Bon-Secours, t. I, p. 235.
PRÉVOST, ordonnateur de la marine à Louisbourg, t. II, p. 369. Intérêt qu'il porte à la mission des sœurs de cette ville, p. 370, 375, 377. Détails qu'il donne au ministre sur le siége de Louisbourg, p. 378.
PRINCE (aujourd'hui évêque de Saint-Hyacinthe); son zèle pour la mission de la Congrégation à Kingston, t. II, p. 485.
PROFIT, confesseur extraordinaire de la sœur Bourgeoys à Troyes, juge qu'elle doit aller à Villemarie, t. II, p. 39.
PRUD'HOMME (Élisabeth), sœur de la Congrégation, dite Sainte-Agathe; son enfance, t. II, p. 410, 411. Elle annonce d'avance à la supérieure l'incendie de la maison des sœurs, p. 412.
PROVIDENCE (maison de la), établie à Villemarie par la sœur

Bourgeoys, t. I, p. 187. Supprimée, t. II, p. 19. Maison semblable établie par la sœur Bourgeoys à Québec, t. I, p. 320. Fruit de cet établissement, p. 321, 322, 323. Remplacé ensuite par l'hôpital général, p. 329. Les sœurs de la Congrégation, appelées d'abord à Québec *Sœurs de la Providence*, t. II, p. 164.

Q

QUÉBEC. Montréal est établi pour être la sauvegarde de Québec, t. I, p. XIII. Inquiétudes où l'on est à Québec en attendant l'arrivée de M. de Maisonneuve, p. 67, 68. Prière qu'on adresse à DIEU, p. 69. Actions de grâces après son arrivée, p. 69, 70 État d'abandon où était alors Québec, p 71. Québec est sauvé par dix-sept Montréalistes, qui sacrifient généreusement leur vie, p. 144 et suiv. — La sœur Bourgeoys établit à Québec la *Providence de la Sainte-Famille*, p. 320, 321. Elle y ouvre des écoles gratuites, p. 528. Et donne commencement à l'hôpital général, p. 329, 330, 331. M. de Saint-Vallier achète pour la mission de la Congrégation une maison à la Haute-Ville, p. 331. Il la donne à la Congrégation avec faculté de la vendre à cause de son incommodité, p. 332. Les sœurs quittent cette maison et se logent dans une étable, p. 332, 333. Puis à la Basse-Ville, dans une autre achetée de M. Hazeur, p. 334 et suiv. Le nombre des sœurs missionnaires augmente en 1700, t. II, p. 159. La mission a peine à subsister, p. 11. État de cette mission en 1701, p. 162; en 1718, p. 262. Lettre de M Hocquart en faveur de la mission de Québec, p. 352. Les sœurs quittent la ville à l'occasion du siége; leur maison est incendiée, p. 385. Rétablissement de la mission, p. 425. Retraite annuelle à Québec pour les sœurs des missions voisines, p. 489. La mission de Québec est transférée à Saint-Roch; état actuel de cette mission, p. 491.

QUESNEL (du), gouverneur de Louisbourg, nomme aux places de pensionnaires fondées chez les sœurs de la Congrégation, t. II, p. 359.

QUEYLUS (de), proposé pour être évêque en Canada, t. I, p. 132, 133. Envoyé à Villemarie par M. Olier en 1657, p. 88. On a écrit par erreur qu'il était déjà venu en Canada, p. 89. Nommé grand vicaire pour ce pays par l'archevêque de Rouen, p. 91. Fait suspendre la construction de Bon-Secours, p. 100, 101, 102, 103. Approuve que la sœur Bourgeoys aille chercher des compagnes en France, p. 109. Les RR. PP. Jésuites obtiennent de nouveau de l'archevêque de Rouen des pouvoirs de grand vicaire; ceux de M. de Queylus sont restreints à l'île de Montréal, *ibid.* Ignorant le dessein de DIEU sur les trois communautés, M. de Queylus essaye d'attirer à Villemarie les hospitalières de Québec, p. 110, 111. Il engage vingt-trois hommes pour Villemarie, p. 122. M. de Laval arrive comme vicaire apostolique; M. de Queylus cesse tout acte de juridiction,

p. 135. Erreur de M. de La Tour sur ce point, p. 136, 138. Pourquoi M. de Laval fait expulser M. de Queylus du Canada, p. 138, 139. M. de Queylus, faussement accusé d'être janséniste, obtient à Rome une commission pour ériger une cure à Villemarie, et en être le premier curé, p. 158, 159. Il revient en Canada pour exécuter sa commission, et est expulsé de nouveau, p. 160, 161. M. de Laval refuse de consentir au retour de M. de Queylus, p. 165. Celui-ci retourne enfin en Canada, p. 177. Il procure l'augmentation de la colonie de Villemarie, p. 178, 179. Il confie à la sœur Bourgeoys l'éducation de deux petites sauvagesses, p. 180.

Quiblier, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur et directeur de la Congrégation; éloge de son administration par M. Viger, t. II, p. 480; de son zèle, par les sœurs de la Congrégation, p. 476. Il établit dans les faubourgs de Villemarie des écoles gratuites de filles, dont les sœurs prennent la direction, p. 477, 478. Il appelle les frères des écoles de la Doctrine Chrétienne pour l'instruction gratuite des garçons, p. 479. Réunion extraordinaire des sœurs à laquelle il préside, p. 492. Témoignage qu'il rend aux sœurs de la Congrégation avant son départ pour l'Europe, p. 494.

R

Raisin (Marie), désire de suivre la sœur Bourgeoys à Villemarie, t. I, p. 116. Obtient de son père la permission de partir, p. 119, 120.

Raizenne (Ignace), amené en captivité au Sault-au-Récollet avec Elisabeth Naim, t. II, p. 442. L'un et l'autre renoncent à leur patrie par attachement à la religion catholique, p. 443. Ils s'établissent au Lac des Deux-Montagnes : édification que leur famille y répand, p. 445.

Raizenne (Jean-Baptiste); bénédiction de Dieu sur sa nombreuse famille, t. II, p. 447.

Raizenne (Simon et Joseph-Jérôme), prêtres, t. II, p. 445, 448.

Raizenne (Madeleine), sœur de la Congrégation, dite Saint-Hermant, missionnaire au Lac des Deux-Montagnes, t. II, p. 446.

Raizenne (Marie), dite Saint-Ignace, dirige avec succès la mission de Québec, t. II, p. 427. Elle est élue supérieure de la Congrégation; son caractère, p. 449. Sa mort, p. 462.

Ramezai (de), gouverneur de Villemarie, estime qu'il fait de la Congrégation, t. II, p. 189.

Rangeart (de), prêtre de Saint-Sulpice, curé d'office à Villemarie, t. II, p. 257. Il meurt à la suite des fatigues qu'il avait endurées à l'occasion d'un incendie, p. 276.

Ransonet, chargé par M. Dosquet d'écrire la Vie de la sœur Bourgeoys, t II, p. 283. Il écrit cette Vie, p. 292, 293; la donne au public, p. 294. Idée de cet écrit, p. 295.

RAUDOT, père et fils, intendants de Canada; éloge qu'ils font des sœurs de la Congrégation, t. II, p. 190, 191. Sur la demande de MM. Raudot, le ministre défend la clôture aux sœurs de la Congrégation, p. 195. Conseil que M. Raudot père donne aux sœurs à l'occasion de la défense concernant leurs vœux, p. 204. Il approuve leur conduite dans cette circonstance délicate, p. 213, 214. Il est calomnié par un anonyme sur le sujet des vœux, p. 215. Témoignage honorable qu'il rend à la Congrégation, p. 259, 260.

RÈGLES. La Congrégation n'ayant d'abord que des règles provisoires, M. de Laval se propose de lui en donner de fixes : ce que cependant il n'exécute pas. t. I, p. 249. La sœur Bourgeoys passe en France pour conférer avec lui sur les règles, p. 250. Elle porte avec elle les règles provisoires de la Congrégation, p. 253. M. de Laval n'approuve pas qu'elle ait fait ce voyage pour ce motif, p. 258. Observations de Mme de Miramion sur ces règles, p. 261. M. de Valens entreprend de composer des règles, t. II, p. 22. M. de Saint-Vallier veut donner à la Congrégation la règle de saint Augustin, avec des constitutions assez conformes à celles des Ursulines, p. 24. Il permet enfin aux sœurs de lui faire leurs observations sur ces constitutions, p. 25, 26, 27. Il veut avoir l'avis de M. Tronson, p. 28. M. Tronson désire que les sœurs lui exposent en détail leurs difficultés, p. 29. A la prière de M. Tronson, M. de Saint-Vallier modifie les règles, p. 40, 41, 42. Les sœurs de Villemarie acceptent les nouvelles règles, p. 45, 46. Les sœurs de Québec les acceptent à leur tour, p. 45, 46.

RÉMY, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur de la Congrégation; la sœur Bourgeoys lui écrit, t. I, p. 253, 254 Curé de la Chine, p. 270. Il en fait construire l'église, t. II p. 179.

RETRAITES SPIRITUELLES; la sœur Bourgeoys reçoit des filles et des femmes en retraite, t. I, p. 190, 191. Les dames et les demoiselles participent aux retraites de la Congrégation, t. II, p. 326, 327. Indulgences accordées par le souverain Pontife en faveur des personnes qui suivent les exercices de ces retraites, p. 407. Retraite annuelle à Villemarie, commune à toutes les sœurs de la Congrégation, p. 488. Retraite particulière à Québec, p. 489.

RIVIÈRE-OUELLE; mission de cette paroisse établie, t. II, p. 468.

ROBICHEAUX, sœur de la Congrégation, dite Saint-Vincent-de-Paul, envoyée à Louisbourg, t. II, p. 371. Transportée en France, p. 379. Elle survit à toutes ses compagnes d'infortune, p. 399. Sa mort, p. 401. Son éloge, p. 402.

ROCQUE (La), curé de Saint-Jean Dorchester, établit la mission de cette paroisse, t. II, p. 496.

ROQUE, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur et directeur de la Congrégation, t. II, p. 475.

ROUEN (l'archevêque de), accordait aux RR. PP. Jésuites les pouvoirs de juridiction pour le Canada, t. I, p. 91. Il accorde ces mêmes pouvoirs à M. de Queylus pour qu'il y

soit seul grand vicaire, p. 91, 92. Sur la demande des RR. PP., il leur rend les pouvoirs pour Québec, et restreint ceux de M. de Queylus à l'île de Montréal, p. 109. Les bulles de M. de Laval, vicaire apostolique pour le Canada, portant que *Québec était dans le diocèse de Rouen*, l'archevêque se croit en droit d'exercer toujours sa juridiction, sans préjudice de celle du vicaire apostolique, p. 136, 137. L'archevêque est accusé de jansénisme à cette occasion, p. 159.

Rousseau (Marie de Gournay, veuve), son zèle pour l'établissement de Villemarie, t. I, p. XLV. Mlle Mance et M. de La Dauversière prennent ses conseils, p. XLVI. Elle est destinée à attirer la grâce de Dieu sur la colonie et non à y aller en personne, *ibid.*

Roux, prêtre de Saint-Sulpice, d'abord directeur de la Congrégation, t. II, p. 465. Ensuite supérieur de cette communauté, enfin directeur et supérieur, p. 464. Son caractère; son zèle pour la sanctification des sœurs, p. 465. Il juge à propos d'ajouter diverses branches d'agrément au mode d'instruction de la Congrégation, p. 466. Il établit à Villemarie de nouvelles écoles gratuites, p. 477. Il publie la Vie de la sœur Bourgeoys composée par M. Montgolfier, p. 471. Eloge qu'il fait de cette sainte fondatrice, p. 472, 473. Ses infirmités l'obligent de se démettre du soin de la Congrégation; attachement qu'il conserve toujours pour cette communauté, p. 475.

Royer (Le), voyez *Dauversière.*

S

Saint-Denis; établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 455.

Saint-Eustache; mission de cette paroisse établie, t. II, p. 482, 483.

Saint-François de la rivière du Sud; commencement de cette mission, t. II, p. 392. Construction de la maison des sœurs, p. 393.

Saint-Germain, établit la mission de Terrebonne, t. II, p. 470.

Saint-Hyacinthe d'Yamaska; établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 469.

Saint-Jean-Dorchester, mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.

Saint-Ovide de Brouillant, gouverneur à Louisbourg, t. II, p. 309; son zèle pour l'établissement d'une mission de la Congrégation dans cette ville, p. 314, 315, 316, 318. Il y retient la sœur de la Conception, malgré les ordres contraires du coadjuteur, p. 341; écrit au ministre à ce sujet, p. 342; fait repasser la sœur en Canada, p. 345; procure aux sœurs quelques secours, p. 347.

Saint-Paul (île); histoire de cette île; les sœurs y acquièrent le fief Lanoue, t. II, p. 258, 259; et plus tard, le fief Saint-Paul, p. 422, 423, 424.

SAINT-PAUL (Baie), au diocèse de Québec ; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.
SAINT-PÈRE (de), brave Montréaliste, massacré par les sauvages ; prodige arrivé après sa mort, t. I, p. 153; t. II, p. 146, 147.
SAINT SACREMENT (le très-), exposé à Montréal en 1642, pendant toute la première journée que les colons passent dans cette île, t. I, p. XLI. NOTRE-SEIGNEUR, dans le très-saint Sacrement, se montre à la sœur Bourgeoys sous la forme d'un petit enfant, p. 23; à Nantes, il la délivre des inquiétudes qu'on lui avait inspirées sur sa vocation, p. 59. La sœur Bourgeoys veut faire construire une église dans l'enclos de la Congrégation, pour y posséder le très-saint Sacrement, p. 356; elle obtient enfin cette faveur, p. 360; la reconnaissance qu'elle en témoigne à DIEU, p. 367. — Après l'incendie de 1768, on replace le très-saint Sacrement à la Congrégation ; reconnaissance de la communauté pour ce bienfait inestimable, t. II, p. 418, 419.
SAINTE-ANNE D'YAMACHICHE ; mission établie dans cette paroisse, t. II, p. 496.
SAINTE-CROIX, au diocèse de Québec; établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 496.
SAINTE-CROIX (les sœurs de) du Mans, s'établissent à Saint-Laurent, t. II, p. 469.
SAINTE-MARIE DE LA NOUVELLE-BEAUCE; mission établie dans cette paroisse, t. II, 469.
SAINTE-THÉRÈSE; commencement de la mission de cette paroisse, t. II, p. 496.
SARRAZIN, médecin du roi, à Québec, traite la sœur Barbier, t. II, p. 132, 134, 135, 136.
SARTELON, prêtre de Saint-Sulpice, fonde la mission de la Pointe-Claire, t. II, p. 456.
SAULT-AU-RÉCOLLET ; origine de ce nom, t. II, p. 168, 169. La mission de la Montagne y est transférée, *ibid.* État de cette mission, p. 170, 171. Motifs qui font désirer de l'éloigner de Villemarie, p. 264; elle est transférée au Lac des Deux-Montagnes, p. 265.
SAULT (LONG-). Affaire du Long-Sault, où dix-sept Montréalistes sauvent le Canada, t. I, p. 144 et suiv.
SAULT-SAINT-LOUIS. Les RR. PP. Jésuites y transfèrent la mission qu'ils avaient établie à la Prairie de la Madeleine, t. I, p. 275. La sœur Bourgeoys y établit une école pour les sauvagesses, p. 286, 287.
SAUMUR. Voyage de la sœur Bourgeoys à Saumur, t. I, p. 53.
SAUVAGES. Pendant plus de trente ans, on ne put en attirer dans l'île de Montréal, pour les y instruire, t. I, p. 272, 273. La sœur Bourgeoys élève la première sauvagesse iroquoise qui ait reçu le baptême, p. 95, 96, 97. Elle élève deux autres sauvagesses, p. 98.
SÉGUENOT, prêtre de Saint-Sulpice, dévoué à la Congrégation, t. I, p. 254; curé de la Pointe-aux-Trembles de Mont-

réal, p. 341; directeur de la sœur Le Ber, t. II, p. 227.
Seignelay (de), ministre de la marine, obtient du roi une gratification annuelle de 2,000 livres, pour aider les sœurs à apprendre à travailler aux sauvagesses de la Montagne, t. I, p. 285, 286.
Sère, prêtre de Saint-Sulpice, curé de Saint-Laurent, t. II, p. 334.
Signay, évêque de Québec, détermine les sœurs de la Congrégation à enseigner la musique à leurs pensionnaires, t. II, p. 482; son zèle pour la mission de Québec, p. 491.
Simonneau (Charles), grave le portrait de la sœur Bourgeoys, t. II, p. 281.
Socart, prêtre de Saint-Sulpice, envoyé à Villemarie par M. Olier, t. I, p. 88; donne un présent à une femme iroquoise, qu'il détermine par là à céder sa fille à la sœur Bourgeoys, p. 96; concède l'emplacement pour la construction de Bon-Secours, p. 234; reçoit les vœux simples de la sœur Morin, p. 172; encourage M. de Maisonneuve dans ses disgrâces, p. 168; préside à la fondation de Bon-Secours, p. 234, 237; exerce pendant longtemps les fonctions de supérieur de la Congrégation, p. 269.
Soupirays (Guibert de la), prêtre de Saint-Sulpice, procure l'établissement de la mission de Boucherville, t. II, p. 175.
Soumillard (Marguerite et Thérèse), se donnent à la sœur Bourgeoys, t. I, p. 222. Zèle d'une des sœurs Soumillard pour la construction de Bon-Secours, p. 236. Elle est chargée du soin de cette église, p. 242. Marguerite Soumillard proposée pour être supérieure, p. 386, périt dans l'incendie de la Congrégation, p. 269.

T

Talon, intendant de Canada, rend au séminaire de Saint-Sulpice la justice de l'île de Montréal, t. I, p. 175.
Tardy, sœur de la Congrégation; ses vues chimériques sur le projet de réunir les trois communautés de Montréal en une seule, t. I, p. 379. Déclaration extravagante qu'elle fait à la sœur Bourgeoys, 385. Jugement que M. Tronson porte des visions prétendues de la sœur Tardy, p. 388, 389. Elle repasse en France pour essayer de convaincre M. Tronson de ses visions, p. 390, 391. M. Tronson empêche son retour à Villemarie, p. 392. Elle meurt en France, p. 393.
Taschereau, contribue à l'établissement de la mission de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, t. II, p. 469.
Tegakouita (Thérèse), Iroquoise morte au Sault en odeur de sainteté, t. I, p. 197, 198.
Teriay (Margon de), prêtre de Saint-Sulpice, pourvoit à la subsistance des sœurs du Lac des Deux-Montagnes, après la conquête du pays par les Anglais, t. II, p. 396; assiste les sœurs de la Congrégation après leur incendie, p. 419; les aide pour leur faciliter l'acquisition du fief Saint-Paul,

p. 425, et pour le rétablissement de leur mission de Québec, p. 427.

TERREBONNE; établissement de la mission de cette paroisse, t. II, p. 470.

TESSIER (Le), prêtre de Saint-Sulpice, curé de Saint-Laurent, meurt victime de son zèle, t. II, p. 335.

THIBAUDEAU, famille qui se dévoue à l'œuvre de Montréal et passe en Canada avec la sœur Bourgeoys, t. I, p. 127, 128, 129.

THIBIERGE (Anne-Marie), supérieure de la Congrégation, t. II, p. 355. Sa mort, p. 378.

THORONHIONGO (François), Huron de la mission de la Montagne; sa piété, t. I, p. 294, 295; devenu aveugle, il prie tous les jours pour son fils, p. 296, dont il obtient la conversion, p. 297, 298; il est enterré dans l'église de la Montagne, p. 300.

TOUR (Bertrand de La), prêtre de Saint-Sulpice; il est cédé par ses supérieurs au séminaire des Missions-Étrangères, qui allait s'éteindre par défaut de sujets, t. II, p. 321; il retourne en France, p. 327; publie ses mémoires sur M. de Laval; pourquoi cet ouvrage est-il si défectueux, t. I, p. III, IV, V. Exemples de ses méprises, p. 135, 136, 138, 139. Éloge qu'il y fait de la Congrégation, t. II, p. 324, 325.

TRAPPISTINES de Trocadie, dans la Nouvelle-Écosse; la Congrégation contribue à leur formation, t. II, p. 470, 471.

TRAVAIL MANUEL. La sœur Bourgeoys et ses filles se livrent au travail manuel, pour vivre sans être à charge à personne, et donner gratuitement l'instruction aux enfants, t. I, p. 198, 199.

TROCADIE, voyez *Trappistines*.

TROIS-RIVIÈRES, bloquées par 600 Iroquois, t. I, p. 68.

TRONSON, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. Il est visité à Paris par la sœur Bourgeoys, t. I, p. 262. Estime qu'il fait de cette sainte fondatrice, t. II, p. 39, 40. Zèle de M. Tronson pour l'instruction des enfants sauvages, p. 275, 276, 277, 278, 287. Estime qu'il fait de la Congrégation, p. 270, 271. Intérêt qu'il porte à la mission sauvage des sœurs à la Montagne, p. 282, et à celle de la Pointe-aux-Trembles de Montréal, p. 341, 342. Il s'oppose au dessein qu'on avait d'établir à Villemarie des religieuses de la Visitation, pour l'instruction de la jeunesse, p. 371, 372, 373, et au projet des Ursulines de Québec, p. 375, 376. — Jugement qu'il porte des prétendues visions de la sœur Tardy, qui tendaient à ruiner la Congrégation, p 388, 389. Apprenant que MM. de Lacolombière et Bailly étaient entrés dans les illusions de la sœur, il les rappelle l'un et l'autre en France, p. 390; il s'excuse auprès de la sœur Bourgeoys de les faire repasser en Canada, aussi bien que la sœur Tardy, p. 391; il rappelle aussi en France M. Guyotte, qui était favorable aux projets de cette dernière, p. 392; ne peut

consentir au dessein qu'avait conçu M. de Saint-Vallier de rendre à M. Bailly la direction de la Congrégation, p. 393, 394. — Il fait proposer aux sœurs de la Congrégation de prendre leur directeur parmi les RR. PP. Jésuites, ou parmi les Récollets, p. 400. Sur la demande de la sœur Bourgeoys, il consent à ce que les ecclésiastiques de Saint-Sulpice continuent à les diriger, p. 401. Il désire que toutes les sœurs s'adressent au même directeur, t. II, p. 122. — Il engage M. de Valens à composer des règles pour la Congrégation, p. 22, 23. M. de Saint-Vallier compose lui-même des règles et veut que M. Tronson lui en marque son sentiment, p. 28. M. Tronson désire qu'auparavant les sœurs lui exposent toutes leurs difficultés sur ces règles, p. 29. Réponse des sœurs à M. Tronson, p. 30. Lettre de la sœur Bourgeoys sur ce sujet, p. 35, 36, 37. A la prière de M. Tronson, M. de Saint-Vallier modifie ses règlements, p. 40. Satisfaction de M. Tronson après l'acceptation des règles, p. 46, 47. Il écrit à la sœur Le Moine après l'élection de celle-ci, p. 148, 149. Sceau dont il se servait pour les actes relatifs à la seigneurie de Montréal, t. I, p. 240, 241. Sa correspondance manuscrite, p. LXIV.

TROTTIER (Gilles), services qu'il rend à la colonie de Villemarie; sa piété, t. II, p. 284, 285.

TROTTIER (Catherine), sœur de la Congrégation, missionnaire à l'Ile d'Orléans, p. 287.

TROTTIER (Marguerite), sœur de la Congrégation; son origine, son éducation, p. 284; elle est envoyée en mission à Château-Richer, p. 286; dirige la construction du pensionnat de Villemarie, p. 230, 231. Elle est élue supérieure, p. 288; M. Le Péletier lui écrit, p. 304, 305. Elle consent à établir une mission à Louisbourg lorsque les obstacles qui s'opposaient à ce dessein auraient cessé, p. 307, 308 Elle est remplacée par la sœur Le Moine, p. 319. La sœur Trottier est désignée pour la mission de Louisbourg, p. 339, 343. Le roi approuve ce choix, p. 344. Elle se rend à Louisbourg avec deux autres sœurs, p. 345. Nouvel envoi de sœurs à Louisbourg, 347. Mort de la sœur Trottier, p. 363.

TROUVÉ, prêtre de Saint-Sulpice, établit une mission iroquoise à Kenté, sur les bords du lac Ontario, t. I, p. 177, 274. Il est chargé de la conduite spirituelle de la Congrégation, p. 270. Il repasse en France; regrets de la sœur Bourgeoys, p. 270, 271.

TROYES. Voyez *Maisonneuve; Congrégation; Crolo; Chatel; Raisin.*

TURMENIE (de), ecclésiastique, chargé à Paris des affaires temporelles de la Congrégation; ses attentions pour la sœur Bourgeoys, t. I, p. 257, 339. M. Tronson lui écrit pour l'empêcher de renvoyer la sœur Tardy à Villemarie, p. 392. Les sœurs lui écrivent au sujet de leurs règles, t. II, p. 41.

U

, curé de la Prairie de la Madeleine, t. II, p. 177.
(Lascaris d'), prêtre de Saint-Sulpice, t. I, p. 177.
INES; tentatives pour établir les Ursulines de Québec à
lemarie, t. I, p. 141, 142; elles ne peuvent exécuter ce
sein, faute de ressources temporelles, p. 143, 144.
uveau projet qu'elles forment de s'établir à Villemarie,
206. Le séminaire de Saint-Sulpice ne favorise pas ce
sein, p. 209. M. de Laval propose aux sœurs de la Con-
gation d'embrasser l'institut des Ursulines; la sœur
rgeoys lui fait d'humbles représentations, p. 267. Elle
ite les Ursulines dans ses voyages à Québec, t. II, p. 17,
Par délicatesse pour ces religieuses, elle veut que la
ssion de Québec soit établie à la Basse-Ville, p. 334. Nou-
u projet d'incorporer la Congrégation aux Ursulines,
15, 16. M. de Saint-Vallier désire cette union, p. 17, 18.
Ursulines soumettent à M. Dollier le projet qu'elles
ment de nouveau de s'établir à Villemarie; ce projet
réussit pas, t. I, p. 373, 374. Elles s'adressent sans
cès à M. Tronson, p. 375, 376.

V

ıs (de), prêtre de Saint-Sulpice, directeur de la Congré-
ion, t. I, p. 402, 403. La sœur Bourgeoys le prie de
nposer des règles pour la Congrégation, t. II, p. 22. Ser-
es qu'il rend à cet institut, p. 243, 244. Ses vertus,
245. Avis spirituels qu'il laisse aux sœurs de la Congré-
ion, p. 246, 247, 248, 249.
EB (de Saint-), évêque de Québec; éloge qu'il fait de la
ngrégation, t. I, p. 309, t. II, p. 260, 261; éloge de la
ssion de la Montagne, t. I, p. 290, 291, 292. Il demande à la
ur Bourgeoys des missionnaires pour l'île d'Orléans, t. I,
313; la charge d'établir à Québec la *Providence de la
inte-Famille*, p. 320. Il affaiblit sans le vouloir l'union
i régnait au séminaire de Villemarie, p. 380. Ne permet
i d'abord à la sœur Bourgeoys de se démettre, p. 387;
lui permet dans la suite, p. 403. Veut ramener M. Bailly
illemarie; emmène M. de Lacolombière à Québec, p. 393.
'occasion de la suppression de la Providence à Montréal,
montre faiblement disposé pour la Congrégation, t. II,
21. Il compose des règles pour la Congrégation assez
nformes à celles des Ursulines, p. 24. Veut les mettre
ısitôt à exécution; permet ensuite aux sœurs de lui sou-
ttre leurs observations, p. 25, 26, 27. Il exige que
Tronson lui marque son sentiment sur ces règles, p. 28,
Acceptation des nouvelles règles, p. 43; faveurs spiri-
lles qu'il accorde à la Congrégation, p. 47. Il est fait pri-
nnier de guerre par les Anglais, p. 184, 185. Tentative
il fait pour diviser la Congrégation en deux corps indé-
ndants, p. 149 et suiv. Il s'entremet sans succès pour faire
oquer la défense touchant les vœux, p. 208, 209, 210,

211. Il veut obliger les sœurs à exiger 2,000 livres de dot pour chaque postulante, p. 297. Il propose aux sœurs l'établissement d'une mission à Louisbourg, p. 307; y envoie la sœur de la Conception, contre l'avis de la communauté, p. 312. Mort de M. de Saint-Vallier, p. 316.

VAUDREUIL (de), gouverneur de Villemarie, assiste aux obsèques de la sœur Bourgeoys, t. II, p. 85. Gouverneur général de Canada, il fait défendre la clôture aux sœurs de la Congrégation, p. 195. Témoignage honorable qu'il rend à cet institut, p. 260. Il est calomnié par un anonyme au sujet de la défense relative aux vœux, p. 215.

VIERGE (la très-sainte), voyez *Marie*.

VIGER (Jacques), premier maire de Villemarie, t. II, p. 479, 480.

VIGNAL, prêtre de Saint-Sulpice, t. I, p. 112; accompagne les sœurs de Saint-Joseph de La Flèche à La Rochelle, p. 123. Il est massacré par des sauvages, p. 154.

VILLADE, curé de Sainte-Marie de la Nouvelle-Beauce, procure l'établissement de la mission de ce lieu, t. II, p. 469.

VILLEMARIE, nom propre de la capitale de l'île de Montréal, t. I, p. VI; pourquoi ainsi appelée, p. XXXIX. Sa fondation ne fut point un dessein concerté par les hommes, p. X. Établissement des premiers colons, p. XL, XLI. Leur ferveur, p. XLI, XLII, XLIII. Extrémités où ils sont réduits par le débordement du fleuve Saint-Laurent, p. 81. On répand le bruit à Québec que la colonie de Villemarie a été détruite par les Iroquois, p. 67. M. de Maisonneuve amène une nouvelle recrue de 100 hommes; changement que la grâce opère sur leurs cœurs, p. 73. Leur activité pour fortifier Villemarie, p. 76; leur piété, p. 77. Joie de la colonie à l'arrivée de la recrue de 1659, p. 129. Résolution magnanime de 17 Montréalistes qui sauvent le Canada par leur mort, p. 144 et suiv. — Par respect pour M. Ollier, le séminaire de Saint-Sulpice ne peut laisser périr l'œuvre de Villemarie, p. 165, 166. M. de Queylus en procure l'augmentation, p. 178, 179. — Zèle de la sœur Bourgeoys pour la sanctification de Villemarie, p. 181 et suiv. Ses prières ardentes et continuelles, p. 194. Ses saints exemples, p. 195. — Consternation à Villemarie à l'occasion des mouvements de guerre de 1711; exercices de dévotion, t. II, p. 217, 218. Protection de DIEU sur le Canada, p. 221, 222. Villemarie passe sous la domination britannique, p. 589.

VILLERMAULA (de), prêtre de Saint-Sulpice, procure l'établissement de la mission de la Prairie de la Madeleine, t. II, p. 177. Il rétablit celle de la Chine, p. 178. Inculpation faite à sa mémoire, p. 203.

VIMON, de la compagnie de JÉSUS, atteste que le dessein de Villemarie est l'ouvrage de DIEU, t. I, p. XX. Allocution qu'il adresse aux premiers colons de Villemarie, p. XL.

VINCENT (le Père), trappiste, envoie trois vertueuses filles au noviciat de la Congrégation, pour qu'on les forme aux fonctions de l'institut, t. II, p. 470, 471.

VISITANDINES; le projet d'en établir à Villemarie pour l'éducation de la jeunesse, est rejeté par M. Tronson, t. I, p. 371, 372, 373.

VISITATION DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE; motifs de la dévotion spéciale de la Congrégation pour ce mystère, t. I, p. 306, 307, 308.

VŒUX. La sœur Bourgeoys fait vœu de chasteté et de pauvreté, t. I, p. 15, 16. M. de Saint-Vallier veut obliger les sœurs de la Congrégation à faire des promesses solennelles et perpétuelles, et un vœu d'obéissance à lui-même, t. II, p. 25. Elles le prient de n'exiger que des vœux simples, et seulement pour le temps qu'elles demeureront dans la Congrégation, p. 31. Elles font des vœux simples, p. 46. Le ministre défend ensuite aux sœurs de faire des vœux simples, p. 197. Embarras où cette défense jette les sœurs, p. 199. Lettre de la sœur Charly au ministre pour le prier de révoquer cette défense, p. 206, 207, 208. Tempérament qu'on emploie dans l'émission des vœux, p. 212, 213.

ERRATA.

Page 39, à la citation (1), Jachereau, *lisez :* Juchereau.
— 68, 1654, *lisez :* 1653.
— 71, Hospitaliers, *lisez :* Hospitalières.
— 91, Lav. *lisez :* Laval.
— 91, Deguen, *lisez :* Dequen ; *item* page 101.
— 100, 101, 233, Pijard, *lisez :* Pijart.
— 124, Raisin, *lisez :* Châtel.
— 153, Godet, *lisez :* Godé.
— 248, Prescrivons, *lisez :* Prescrirons.

VIE

DE

LA SŒUR BOURGEOYS

PREMIÈRE PARTIE

LA PROVIDENCE PRÉPARE LA SŒUR BOURGEOYS A ÉTABLIR L'INSTITUT DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, A VILLEMARIE.

CHAPITRE PREMIER.

LA SŒUR BOURGEOYS EST APPELÉE A IMITER LE ZÈLE DE LA TRÈS-SAINTE VIERGE POUR LA SANCTIFICATION DES AMES.

I. Naissance de Marguerite Bourgeoys. Heureuses dispositions qu'elle montre dès le premier âge.

Marguerite Bourgeoys naquit à Troyes en Champagne le 17 avril 1620 (1), et le même jour, qui était celui du Vendredi saint (2), elle reçut le sacrement de baptême dans l'église Saint-Jean de cette ville. Quoique sa famille n'eût rien de remarquable, selon le monde, elle était pourtant considérée des gens de bien pour sa probité et sa vertu. Son père, nommé Abraham Bourgeoys, honnête marchand, et sa mère, Guillemette Garnier (3), l'un et l'autre médiocrement pourvus des biens de la fortune,

(1) *Registres de l'état civil de la ville de Troyes, paroisse Saint-Jean*, 17 *avril* 1620.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.— L'Art de vérifier les dates*, 1620.

(3) *Registres de Troyes*, ibid.

s'efforçaient surtout de laisser pour héritage, aux cinq enfants que DIEU leur donna, la piété sincère dont ils faisaient eux-mêmes profession (1); et ils ne tardèrent pas à voir paraître dans la jeune Marguerite les premiers fruits d'une sollicitude si chrétienne. Dès son enfance, elle se distingua de ses petites compagnes par sa facilité à lire et à écrire, par son amour pour le travail, son adresse pour les ouvrages qu'on lui donnait à faire, mais spécialement par les dispositions singulières qu'elle annonçait pour la piété et la vertu. Aussi, la sagesse qui paraissait déjà dans sa conduite, et la maturité de jugement qu'elle montrait, lui concilièrent de bonne heure l'estime de ses compagnes, et lui donnèrent même, comme naturellement, un certain ascendant sur elles que cependant elle ne rechercha jamais.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 35. — *Vie de la même, par M. Ransonet*, p. 14.

II. Indices qu'elle donne de sa vocation dès l'âge de dix ans.

Les personnes appelées de DIEU à quelque dessein particulier donnent ordinairement, dès l'âge le plus tendre, des indices de leur vocation, qui sont comme des fruits précoces de l'esprit qui déjà les anime et les dirige (2). Ce fut ce qu'on eut lieu de remarquer dans la jeune Marguerite Bourgeoys. Elle était à peine âgée de dix ans, qu'on la voyait réunir autour d'elle ses petites compagnes, les animer à la vertu et leur proposer les projets que déjà elle

(2) *Traité des saints Ordres par M. Olier*, 1re partie, chap. 10.

formait pour l'avenir. C'était d'assembler de jeunes filles pour vivre en commun, dans un lieu écarté, éloignées du commerce du monde, et saintement appliquées au travail et aux exercices de la piété. La proposition d'un tel dessein dans une fille de dix ans, pouvait bien passer pour quelqu'un de ces jeux innocents, si ordinaires à cet âge; mais la suite montra que ce projet et ces discours étaient comme les premières étincelles du zèle ardent qu'elle devait faire éclater plus tard pour la sanctification des jeunes personnes. Du moins, c'est le jugement que dans la suite elle porta elle-même de ces instincts de sa vocation, dont le souvenir lui demeura toujours très-présent. « Dès ma petite « jeunesse, écrivait-elle à l'âge de 78 ans, DIEU « m'avait donné une inclination particulière « pour assembler des petites filles de mon âge, « dans le dessein de demeurer ensemble et de « travailler en quelque lieu écarté pour gagner « notre vie. Car je n'avais point connu encore « de communauté de filles [qui eût pu faire « naître en moi cette idée], mais seulement quel- « ques filles qui vivaient ensemble. Nous accom- « modions cela comme pouvaient le faire des « enfants (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

La jeune Marguerite, qui semblait préluder

III. Après la mort

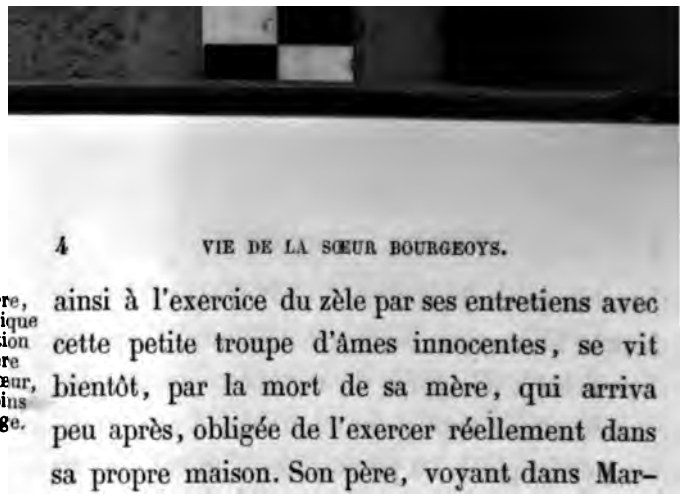

nère, plique cation frère sœur, soins nage.

ainsi à l'exercice du zèle par ses entretiens avec cette petite troupe d'âmes innocentes, se vit bientôt, par la mort de sa mère, qui arriva peu après, obligée de l'exercer réellement dans sa propre maison. Son père, voyant dans Marguerite une gravité et une prudence de beaucoup supérieures à son âge, accompagnées d'une grande piété, lui confia l'éducation de ses deux plus jeunes enfants et la chargea encore des détails et de la conduite du ménage (1). Nous ne savons rien des vertus qu'elle pratiqua dans l'emploi laborieux qu'elle eut alors à remplir. Mais si sa modestie lui a fait taire tout ce qui aurait pu tourner à sa louange, son humilité sincère l'a souvent portée à s'accuser, avec douleur, des fautes de vanité et de légèreté qu'elle croyait avoir commises à cette époque de sa vie. Fidèle aux pratiques ordinaires de la piété, elle ne souffrait pas qu'il y eût rien d'affecté ou d'immodeste dans sa parure; toutefois en y gardant les règles de la décence, elle ne se faisait pas scrupule de mettre quelque recherche dans ses ajustements, pour ne pas paraître inférieure aux filles de sa condition et de son âge (2).

ie de ', par sonet, – Vie néme, . 86.

de la Bour- 1818, – Vie néme, Ran- . 16.

Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, de l'institution du Père Fourrier, particulièrement vouées à la sanctification des jeunes

ement a ation ne yes.

filles, et établies à Troyes en 1628, sous l'épiscopat de M. René de Breslay (1), avaient donné commencement à leur *congrégation externe*. C'était une pieuse association de jeunes personnes qui, sans contracter aucun engagement de conscience, s'assemblaient les jours de fêtes et de dimanches pour vaquer à certaines pratiques de religion, et s'employaient quelquefois à exercer diverses fonctions de charité et de zèle. La congrégation externe ne fut pas plutôt établie à Troyes, que plusieurs jeunes personnes, en petit nombre d'abord, y entrèrent comme à l'envi, et soutenues les unes les autres par leurs exemples édifiants et leur ferveur mutuelle (2), elles s'efforcèrent de se conformer dans leur extérieur aux règles de la plus austère simplicité. Une vie si exemplaire semblait être la censure de toutes les jeunes filles qui n'avaient pas le courage de l'imiter; aussi ne manqua-t-on pas de taxer les congréganistes de singularité, et bientôt on leur donna dans la ville de Troyes la qualification odieuse de *bigotes* (3).

(1) *Gallia Christiana*, t. XII, col. 521.

(2) *La conduite de la Providence dans l'établissement de la Congrégation.* Toul, in-4°, p. 186.

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1658; manuscrit de la bibliothèque Mazarine.*

Ces vertueuses filles estimaient et aimaient la jeune Marguerite, et désiraient vivement de l'attirer à elles, persuadées que son exemple déterminerait un grand nombre de jeunes personnes à entrer à leur tour dans la congrégation. Elles

l'invitèrent donc, elles la pressèrent avec instance, et firent tout ce qu'elles purent pour la gagner. Mais Marguerite n'osait se résoudre à faire cette démarche. Elle n'aurait pas voulu conserver dans la congrégation les parures auxquelles on renonçait en y entrant. Toutefois la crainte de passer aussi pour *bigote* la retint pendant plusieurs années (1), et elle persévéra dans ces sentiments jusqu'à l'âge de vingt ans et demi, où enfin la très-sainte Vierge, à qui cette âme de choix avait été spécialement confiée, daigna faire un merveilleux changement en elle à l'occasion que nous allons dire.

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

V. Faveur extraordinaire qu'elle reçoit à la vue d'une statue de la très-sainte Vierge.

Le premier dimanche d'octobre 1640, où les Dominicains célébraient la fête de Notre-Dame du Rosaire, elle eut la dévotion d'assister à la procession solennelle qui se faisait ce jour-là, soit que déjà elle eût été reçue dans cette confrérie, soit qu'elle fût portée à se mettre dans les rangs par un mouvement secret de la grâce qui voulait dans cette occasion parler à son cœur. C'était le 7 octobre (2), deux mois, jour pour jour, depuis que les associés de Montréal s'étaient engagés à établir une communauté de filles destinées à élever les enfants dans la colonie (3). Après donc que la jeune Marguerite se fut mise dans les rangs, la procession vint à

(2) *L'Art de vérifier les dates, année 1640.*

(3) *Actes de Gourdon, notaire à Vienne, 7 août 1640.*

passer, selon l'usage, devant le portail de l'abbaye des religieuses de Notre-Dame-aux-Nonnains, dont le monastère était contigu au couvent des religieux de Saint-Dominique. Sur ce portail, connu dans les anciennes chroniques sous le nom de *Beau-Portail* (1), se trouvait une statue de pierre qui représentait la Mère de DIEU (2). Marguerite l'avait déjà considérée sans doute: mais ce jour-là, arrivée devant le portail, et levant les yeux pour regarder la statue: dans ce moment elle lui paraît être d'une beauté ravissante et toute céleste. En même temps son esprit est éclairé tout à coup d'une lumière intérieure qui lui découvre le néant de toutes les choses du monde, et son cœur est pénétré pour DIEU de l'amour le plus pur. « Enfin je me trouvai alors « si touchée et si changée, écrit-elle elle-même, « que je ne me reconnaissais pas (3). » Jamais peut-être, ces paroles du Cantique, que l'âme fidèle, dans l'ivresse du saint amour, adresse à Marie : *Vous avez blessé mon cœur, ô ma sœur, vous avez blessé mon cœur par un seul regard de vos yeux* (4), ne furent plus littéralement ni plus parfaitement accomplies que dans cette circonstance. Car ce rayon de grâce que la très-sainte Vierge laissa tomber sur la jeune Marguerite fut comme un trait pénétrant qui porta

(1) *Sceau de l'Abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains de Troyes, par M. l'abbé Coffinet;* Paris, 1852, in-8°, p. 24 et 25.

(2) *Album pittoresque et monumental du département de l'Aube.* — Vue de l'église abbatiale de Notre-Dame et paroissiale de Saint-Jacques, 1852, *par M. Ch. Fichot.*

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(4) *Cantique des Cantiques,* chap. IV, v. 9.

dans son cœur l'amour le plus ardent envers Marie, et le remplit pour elle des sentiments les plus vifs de tendresse, de confiance et d'abandon.

VI. Effets sensibles que cette faveur produit dans Mlle Bourgeoys.

Cette grâce si abondante lui ayant été donnée principalement en vue d'attirer à DIEU un grand nombre d'âmes, rejaillit aussitôt d'une manière sensible dans toute sa personne. Elle parut surtout dans l'expression de son visage, qui sembla dès ce moment être une image touchante de la modestie de Marie, de son humilité et de sa douceur. Toutes les personnes qui connaissaient Marguerite ne purent s'empêcher d'être frappées d'un changement si subit et si extraordinaire. « Après la touche que j'avais « eue à la vue de cette sainte image, écrit-elle, « retournant à la maison si touchée et si chan- « gée, cela paraissait à tous: chacun sachant « bien que jusque alors j'avais été fort légère et « la bienvenue avec les autres filles. Mais dès « ce moment je quittai tous mes petits amuse- « ments, et me retirai d'avec le monde pour « me donner au service de DIEU (1). » Ne connaissant rien de plus condamnable dans elle, qu'une trop grande recherche dans les habits et le désir de paraître pour s'attirer l'estime, elle ne voulut plus porter, et ne porta plus en

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

A la vue d'une statue de Marie, la sœur Bourgeoys sent son cœur changé tout-à-coup, et se dévoue au service de cette bonne mère

effet dans la suite, que des vêtements très-simples de couleur brune ou noire, sans soie ni autres ornements superflus (1), et se voua dès lors avec une ferveur toujours plus grande aux humiliations dont nous verrons qu'elle fut insatiable tout le reste de sa vie. Enfin, immédiatement après la faveur dont nous venons de parler, sa première démarche fut d'aller se jeter aux pieds de M. Dégorais, grand pénitencier de la cathédrale de Troyes, et de lui faire une confession (2) extraordinaire, en détestant dans l'amertume de son cœur et en s'efforçant d'expier, par ses larmes et sa componction vive et véhémente, les fautes de légèreté et de vanité, dont elle ne cessa de gémir et de s'accuser depuis.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 38. — *Vie de la même, par M. Ransonet*, p. 16 - 17.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VII. Mlle Bourgeoys est reçue dans la congrégation externe.

Pour donner un nouvel aliment à sa ferveur, elle eut alors le désir de se joindre aux pieuses congréganistes externes. Cependant avant de demander entrée dans leur société, cette fille sage et prudente examina d'abord la conduite et l'esprit qui les animaient; et ayant bientôt remarqué en elles une vertu aussi solide qu'elle était exemplaire, elle demanda d'être reçue elle-même dans leur congrégation (3). Elles l'accueillirent avec une satisfaction proportionnée aux vœux qu'elles avaient faits pour la

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de* 1652 *à* 1653.

posséder parmi elles, et à la joie que leur avait fait éprouver son généreux changement. Mais elles ne tardèrent pas à s'apercevoir que dans la réception d'une telle compagne, tout l'avantage était de leur côté. Dès son début, la sœur Marguerite, car c'est ainsi qu'on la désigna depuis dans la congrégation (1), fut un modèle de perfection digne d'être proposé à toutes les autres congréganistes, et qui excita parmi elles une sainte émulation de ferveur. Elle était partout où il y avait quelque action de dévouement à pratiquer, toujours prête à entreprendre toutes sortes de bonnes œuvres; et elle s'y appliquait avec une ardeur d'autant plus entraînante pour ses compagnes, que ce saint zèle prenait sa source dans son union intérieure avec la Mère de Dieu, qui semblait résider dans elle, pour les attirer toutes à l'odeur de ses vertus dans les voies de la perfection.

(1) Ibid.

VIII. Son union aux dispositions intérieures de la très-sainte Vierge. Elle est élue préfète de la congrégation.

Depuis le moment où elle se sentit si vivement touchée à la vue de l'image de Marie, son attrait dominant, ou plutôt l'occupation habituelle de son esprit et de son cœur, était en effet de s'unir aux dispositions très-saintes et très-parfaites dont cette divine Mère avait animé ses actions lorsqu'elle était sur la terre. Pratique sanctifiante, à laquelle elle fut constam-

ment fidèle tout le reste de ses jours, et qu'elle laissa aux vierges chrétiennes dont elle devint dans la suite l'institutrice et la mère, comme la base et le fondement de toute la perfection de leur société (1). Aussi l'édification qu'elle répandit dans la congrégation externe lui gagna si parfaitement les cœurs de toutes ses compagnes, et lui concilia à un si haut degré leur confiance et leur vénération, qu'aux premières élections qui eurent lieu depuis son entrée, elle fut choisie pour occuper la charge principale, celle de préfète. Enfin, ce qui montre le grand éclat que sa vertu toujours soutenue jetait parmi ces saintes filles, elle fut continuée toujours dans cette même charge jusqu'à son départ pour le Canada, c'est-à-dire l'espace d'environ douze ans, ce qui avait été jusque alors sans exemple (2).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 41.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, ibid.

IX. La sœur Marguerite Bourgeoys se met sous la conduite de M. Jendret.

Celle des congréganistes externes qui l'avait occupée avant elle, et qui était une fille de vertu et de bon sens, frappée comme les autres de la ferveur de la sœur Marguerite, jugea qu'une âme qui semblait plutôt voler que marcher dans les voies de la perfection, avait besoin d'un guide sûr et expérimenté. Elle l'engagea donc à se mettre sous la direction d'un ecclésiastique très-éclairé dans les voies de DIEU, M. Jendret (3), qui

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

était alors directeur des carmélites du Faubourg (*). Ce saint prêtre, à qui elle se fit connaître entièrement, voyant en elle une vertu généreuse et à toute épreuve, un amour extraordinaire pour les pratiques les plus austères de la pénitence, ne douta pas que la très-sainte Vierge, l'instrument d'un changement si admirable, n'eût sur elle des desseins particuliers. Il jugea que sa pénitente n'était pas destinée à vivre dans le monde, et que probablement DIEU l'appelait à entretenir le feu sacré de la ferveur dans quelque communauté spécialement vouée à Marie. Comme il portait un vif intérêt à l'institut des carmélites, dont la réforme jetait alors un grand éclat dans toute la France, il désira de procurer à la maison du Faubourg un trésor si précieux; et après avoir éprouvé quelque temps sa pénitente, il se détermina à lui proposer enfin d'entrer dans cette communauté (1).

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

X. La sœur Marguerite Bourgeoys se présente chez les carmélites, puis chez les clarisses, qui refusent de la recevoir.

La fin de cet institut, destiné à honorer la très-sainte Vierge sous le titre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et la vie très-austère dont on y fait profession, avaient trop de conformité avec les

(*) Ces religieuses avaient à Troyes deux maisons de leur institut, l'une établie en 1620, appelée de l'*Incarnation*; l'autre en 1630, dite du *Faubourg* (1).

(1) *Gallia Christiana*, t. XII, col. 521.

attraits qu'éprouvait alors la sœur Marguerite, pour qu'elle pût se refuser à une proposition semblable, qui lui était faite d'ailleurs par celui à qui elle avait confié le soin de sa sanctification. Elle y acquiesça donc avec joie, et ressentit même un grand désir de se consacrer pour toujours, dans cet ordre, au culte de Marie. Son père, à qui elle ne tarda pas à faire part de son dessein, ne put s'empêcher d'être sensible à la privation d'une fille qu'il aimait très-tendrement, et dans laquelle il s'était plu à considérer jusque alors l'appui et la consolation de sa vieillesse. Néanmoins comme l'affection qu'il lui portait était une affection chrétienne, et que d'ailleurs il ne pouvait rien refuser à sa fille, dont il admirait et vénérait lui-même la vertu, il ne mit point d'obstacle à son dessein, et promit de faire tous ses efforts pour fournir à la communauté la dot qu'on avait coutume d'exiger (1). M. Jendret proposa donc sa pénitente aux carmélites. Mais le Carmel n'était pas l'ordre où DIEU voulait qu'elle le servît. Il l'avait choisie pour être elle-même la fondatrice et la mère d'un institut de vierges, destiné à honorer sa très-sainte Mère d'une manière nouvelle, et à la faire aussi honorer dans la ville qui devait être bâtie à sa gloire dans la Nouvelle-France, et porter pour cela le nom de *Villemarie*. C'est

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653.*

pourquoi, comme il agit à son gré sur les cœurs et sur les volontés pour arriver à ses fins, il disposa de telle sorte les esprits des religieuses carmélites, qu'elles refusèrent de la recevoir (1). Nous ignorons quels furent les motifs de ce refus : peut-être le changement subit qu'on avait remarqué dans la jeune postulante, et dont on ignorait la cause véritable, fit-il soupçonner quelque légèreté dans le désir qu'elle témoignait d'embrasser un institut si austère, et douter si cette grande ferveur serait de durée (2). Quoi qu'il en soit, se voyant refusée par les carmélites, et ne connaissant pas encore les desseins de DIEU sur elle, son zèle ardent pour la perfection et son grand amour pour la pénitence, lui firent penser alors que peut-être l'ordre austère des clarisses était celui auquel elle était appelée. M. Jendret, qui ignorait aussi de son côté les vues de DIEU sur elle, approuva apparemment ce désir, et l'autorisa à se présenter chez ces religieuses. Mais cette demande n'eut d'autre effet que de faire trouver à Marguerite une nouvelle occasion de mérite, dans l'humiliation qu'elle sembla lui attirer encore ici, par le refus qu'on fit de la recevoir (3).

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 39.

(3) Ibid., p. 42. — *Vie par M. Ransonet*, p. 19-20.

XI. La sœur Bourgeoys

Croyant alors que DIEU voulait qu'elle pratiquât au milieu du monde la vie parfaite à la-

quelle elle se sentait si fortement attirée, elle eut le désir de s'attacher irrévocablement au service de DIEU par les vœux perpétuels de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. M. Jendret cependant, quoiqu'il ne doutât pas de la solidité de sa vertu, ne jugea pas à propos de lui permettre d'exécuter aussitôt ce dessein. Pour éprouver son humilité, il lui répondit qu'elle ne devait pas penser à contracter de pareils engagements dans le monde, avant d'avoir atteint l'âge de trente ans (1). Elle n'en avait alors que vingt-deux. Comme le désir de la sœur Marguerite lui était inspiré de DIEU et qu'il était calme et paisible, elle se soumit aussitôt et aveuglément à la réponse de son directeur. Une déférence si prompte et si humble devait être pour celui-ci un trait de lumière bien propre à le déterminer sur le parti qu'il avait à prendre. Touché en effet de l'humilité de sa pénitente, autant qu'il était surpris des merveilleuses opérations de DIEU en elle, il lui permit peu après de prononcer d'abord le vœu de chasteté perpétuelle, ce qu'elle fit avec toute la ferveur possible (2), le jour de saint Thomas, apôtre, 21 décembre 1643 (3), dans la vingt-troisième année de son âge. Depuis ce jour et jusqu'à la fin de sa vie, elle regarda l'engagement qu'il lui fut donné de

se lie au service de Dieu dans le monde par les vœux de chasteté et de pauvreté.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 18-19. — *Vie de* 1818, p. 42.

(2) *Vie de* 1818, p. 42-43.

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

contracter alors, comme une des grâces les plus signalées qu'elle eût reçues de DIEU, et comme l'époque de sa consécration parfaite à son service. Vers la fin de sa vie, rendant compte de la conduite de DIEU sur elle, elle écrivait en rappelant cette circonstance : « Je me suis donnée à DIEU en 1640 ; et quelques années après, « dans le premier dessein que sa bonté m'avait « donné pour son service, j'ai fait mon vœu de « chasteté par l'avis de mon confesseur, avec « intention de faire les deux autres quand j'en « aurais la permission. Peu après, j'ai fait aussi « le vœu de pauvreté; et j'ai prononcé ces deux « vœux avec tout le zèle et toute la perfection « qui m'étaient possibles, et avec résolution de « les garder toute ma vie (1). »

(1) *Ecrits autographes, etc.*

XII. M. Jendret juge que la sœur Bourgeoys est appelée à honorer la vie de la très-sainte Vierge dans un nouvel institut.

Cette circonstance fut en effet l'occasion dont la bonté divine sembla se servir pour faire entrevoir déjà le dessein qu'elle avait sur la sœur Marguerite, selon l'expression dont elle-même se sert ici. Car M. Jendret, frappé du peu de succès des démarches qu'elle avait faites pour entrer en religion, et connaissant par une heureuse expérience le zèle et le talent incomparables que DIEU lui avait donnés pour l'instruction et le salut des jeunes filles et dont il voyait tous les jours les plus consolants résultats ; assuré d'ailleurs de la soli-

dité et de la générosité de sa vertu, disposée à tout entreprendre pour la gloire de Dieu : il jugea qu'il seconderait les vues de la divine Providence sur elle, s'il pouvait la fixer à cet emploi, en lui associant quelques jeunes personnes de vertu, qu'on pourrait trouver aisément dans la congrégation externe dont elle était préfète. Enfin, l'attrait qu'elle avait toujours ressenti depuis qu'elle s'était donnée au service de DIEU, pour honorer la vie et les vertus de la très-sainte Vierge, et pour s'unir à ses dispositions intérieures dans ses actions, fit croire à ce saint prêtre qu'elle était en effet destinée à l'honorer d'une manière propre et spéciale.

Il conçut donc le projet d'un nouvel institut conforme à cet attrait, et fit part de son projet à Marguerite. « Ce bon père, rapporte-t-elle elle-« même, me parla un jour du dessein de faire « une communauté pour honorer l'état de la « sainte Vierge dans sa vie voyagère. Des trois « états de filles que NOTRE-SEIGNEUR a laissés « après sa résurrection pour suivre et servir « l'Église, me dit-il, je ne trouve que celui de « sainte Madeleine et celui de sainte Marthe qui « soient remplis (1). L'état de sainte Madeleine « est rempli par les carmélites et les autres « recluses; celui de sainte Marthe, par les reli-

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« gieuses cloîtrées qui servent le prochain ; mais « celui de la vie voyagère de la sainte Vierge « ne l'est pas, et c'est celui qu'il faut honorer. « Il ajouta que, (sans clôture), sans voile, ni « guimpe, on serait vraiment religieuse ; ce qui « m'était bien agréable ; car j'avais pitié des « filles qui, faute de bien, ne pouvaient s'éta- « blir au service de DIEU (1). »

ettre de ir Bour- à M. on, 1695.

III. endret nposé règles our nouvel ut dont ait un ssai.

Pour s'assurer cependant de la volonté divine touchant ce dessein, M. Jendret le communiqua à M. le théologal de la cathédrale de Troyes, qui ne balança pas à l'approuver ; et l'un et l'autre s'étant joints ensemble, ils composèrent pour ce nouvel institut des règles d'une grande perfection. Mais, trop défiants de leurs propres vues pour oser ne s'en rapporter qu'à eux-mêmes, ils désirèrent de soumettre ces règles à des personnes éclairées, et les firent présenter à plusieurs docteurs de Sorbonne par M. le théologal de Notre-Dame de Paris. Ces docteurs les ayant approuvées (2), comme très-propres à procurer la gloire de DIEU et la sanctification des âmes, M. Jendret résolut de les mettre enfin à exécution, d'abord par manière d'essai. Les religieuses de la congrégation de Notre-Dame applaudirent à ce dessein, dans l'espérance qu'il contribuerait à assurer la sanctification et la per-

Ibid. s *autoes de la Bour-*

sévérance de leurs élèves dans le monde ; et une pieuse veuve, Mme de Chuly, sœur de Mme de Chomedey, celle des religieuses de la congrégation qui était chargée de la direction des congréganistes externes, offrit, pour commencer cet essai, un appartement dans sa maison à Troyes (1).

Tout étant ainsi disposé, M. Jendret communiqua son dessein au père de Marguerite, et ce vertueux père, toujours prêt à seconder les pieuses intentions de sa fille, se confiant d'ailleurs pleinement à la sagesse et à la prudence de M. Jendret, consentit à tout, dans l'espérance de contribuer de sa part, par ce sacrifice, à procurer la gloire de Dieu. « Mon père, écrit la « sœur, me donna au bon M. Jendret, pour « disposer de moi hors de notre maison (2) ». Enfin deux autres vertueuses filles furent associées à Marguerite, et toutes trois commencèrent l'essai de ce nouveau genre de vie (3). Elles s'appliquèrent donc à l'instruction et à la sanctification des jeunes filles, se proposant pour modèle la charité que la très-sainte Vierge avait montrée pour le salut des âmes, en aidant les Apôtres par la ferveur de ses prières, la perfection de ses exemples et la sainteté de ses conversations, dans le temps qu'elle

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 22.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

passa sur la terre après l'Ascension du Sauveur.

XIV. Trait de courage de la sœur Bourgeoys. L'essai du nouvel institut ne réussit pas.

La sœur Marguerite, surtout, fit paraître dans l'exercice de ce ministère de charité, une sagesse et une adresse vraiment étonnantes, et déploya un zèle magnanime pour protéger la vertu des filles pieuses qui lui semblaient être plus exposées. La supérieure de la congrégation de Troyes rapportait dans une de ses lettres un trait de courage bien remarquable. Un jour, de jeunes libertins entraînaient de force une honnête fille. La sœur Marguerite, informée de cette action audacieuse, prend à l'instant un crucifix en main, et court après les ravisseurs, qu'elle atteint bientôt. Sans craindre les menaces qu'ils lui faisaient de décharger sur elle un pistolet prêt à être tiré : « Malheureux ! leur dit-« elle en leur montrant le crucifix ; c'est JÉSUS-« CHRIST que vous attaquez dans ses membres. « Sachez que tôt ou tard il se vengera de votre « sacrilége témérité. » Effrayés de ces menaces, ils se retirent confus, et laissent en liberté la jeune personne, qui court à l'instant se précipiter avec transport dans les bras de sa libératrice. Cette fille fut, dit-on, Mlle Crolo, qui s'attacha dès cet instant à la sœur Marguerite, et la suivit quelques années plus tard, en Canada (1), comme nous le raconterons dans le livre suivant.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 23-24. — *Vie de la même*, 1818, p. 44.

Mais la suite montra bientôt que le dessein conçu par M. Jendret n'avait été qu'un simple moyen ménagé par la Providence pour faire discerner dans la suite sa volonté sur la sœur Marguerite, et donner plus de confiance aux personnes qui seraient chargées de prononcer sur sa vocation si extraordinaire pour le Canada. L'essai dont nous parlons ne fut pas en effet de longue durée, malgré les heureux commencements qu'il avait eus. Car l'une des deux compagnes de la sœur étant venue à mourir, et l'autre ayant pris parti ailleurs (1), M. Jendret se vit contraint d'abandonner son projet et de conseiller à la sœur Marguerite de reprendre ses premières occupations de simple congréganiste, en attendant qu'il plût à DIEU de leur manifester plus clairement ses desseins.

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Lettre de la sœur à M. Tronson.*

XV. La sœur Bourgeoys perd son père, et se retire auprès de Mme de Chuly. DIEU la console.

Dans le même temps, DIEU imposa à cette âme généreuse un nouveau sacrifice qui coûta beaucoup à sa sensibilité, mais qui dut attirer de nouvelles grâces sur elle par les dispositions saintes dont elle l'accompagna : ce fut la perte qu'elle fit alors de son père (2). Après l'avoir assisté dans sa maladie et l'avoir disposé à la mort, avec tous les soins et la tendresse qu'on peut imaginer de la part d'une telle fille, elle eut encore le courage et la charité de l'ensevelir elle-

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

même de ses propres mains. Comme si cette action de piété filiale eût augmenté en elle son ardente charité pour le prochain, elle commença, dès ce jour, à joindre aux autres bonnes œuvres dont elle avait fait profession jusque alors, la pratique chrétienne d'ensevelir les morts, et l'exerça le reste de sa vie dans toutes les occasions qui se présentèrent, sans qu'elle se refusât jamais à cette œuvre de miséricorde (1). Enfin, ayant rendu à son père tous les devoirs de la piété filiale, elle revint chez Mme de Chuly occuper de nouveau l'appartement qu'elle avait quitté, et elle y demeura jusqu'à son départ pour la Nouvelle-France, qui eut lieu peu après, comme nous le raconterons au chapitre suivant (2).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 43.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Après qu'elle eut perdu son père, et que, par la rupture de la petite société formée par M. Jendret, elle se voyait dans l'incertitude de sa vocation, DIEU sembla vouloir la dédommager abondamment de toutes ces diverses épreuves. Il se plut alors à l'inonder pendant plusieurs mois des plus ineffables consolations. Chaque fois qu'elle s'approchait de la sainte table, le feu sacré qui embrasait son âme rejaillissant sur ses sens extérieurs, elle avait peine à modérer les impressions sensibles de cette sainte ardeur (3), comme nous le lisons

(3) *Vie de la sœur Bourgeoys par M. Ransonet*, p. 26. — *Vie de la même*, 1818, p. 45.

de plusieurs grandes servantes de DIEU, entre autres de la mère Agnès de Jésus, obligée alors d'entr'ouvrir sa robe et même de mettre sur sa poitrine des serviettes mouillées pour se donner quelque soulagement (1). Mais une faveur plus extraordinaire encore, et qui enivra la sœur Marguerite des plus ravissantes consolations, ce fut une apparition sensible de NOTRE-SEIGNEUR dans la sainte Eucharistie, sous la forme d'un enfant, comme de l'âge de trois ans et d'une beauté incomparable, grâce dont la mère Agnès avait aussi été honorée. L'année 1650, le jour même de l'Assomption de Marie, car il semblait que DIEU, pour l'attacher de plus en plus à sa divine mère, se plût à choisir les jours de ses fêtes pour la combler de ses plus précieuses faveurs; le jour donc de l'Assomption, fête principale de la congrégation externe, le très-saint sacrement étant exposé selon l'usage, elle fut désignée pour rester en adoration en sa présence pendant la procession qu'on faisait ce jour-là. Après avoir demeuré quelque temps humblement prosternée devant NOTRE-SEIGNEUR, plus encore de cœur et d'esprit que de corps, elle se sentit portée à lever les yeux vers la sainte hostie; et dans ce moment elle aperçut la merveille dont nous parlons. Il n'est pas donné au langage

(1) *Vie de la mère Agnès de Jésus, par M. de Lantages.*

XVI. NOTRE-SEIGNEUR se montre à la sœur Bourgeoys sous la forme d'un petit enfant.

humain d'exprimer les opérations de DIEU dans les âmes, lorsqu'il daigne les favoriser ainsi de visions célestes. Tout ce que nous pouvons dire de celle que reçut la sœur Marguerite dans cette occasion, c'est que la vue de la beauté ravissante de l'enfant JÉSUS, en lui faisant éprouver les impressions les plus douces et les plus ineffables du saint amour, lui inspira en même temps un tel dégoût pour les beautés trompeuses et corruptibles de la terre, que, quoique déjà elle fût remplie pour elles d'un souverain mépris, dès ce moment elle ne vit plus dans leurs attraits que des piéges de Satan, et des amorces empoisonnées du péché (1). Enfin, comme ferait un ange du ciel s'il venait sur la terre habiter dans un corps mortel, elle n'usa plus désormais qu'avec contrainte et dégoût des choses les plus nécessaires à la vie; et c'était précisément la disposition où DIEU voulait, par une si insigne faveur, faire entrer cette grande âme, pour la rendre capable d'exécuter les desseins qu'il allait lui manifester en l'appelant au Canada.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Lansonet*, p. 6.—*Vie de la même*, 1818, p. 45.

CHAPITRE II.

DIEU FAIT CONNAÎTRE A LA SŒUR BOURGEOYS QU'ELLE EST APPELÉE A EXERCER SON ZÈLE A VILLEMARIE.

1. En 1641, les religieuses de la congrégation de Troyes supplient M. de Maisonneuve d'emmener quelques-unes d'elles à Villemarie.

On a vu dans l'Introduction qu'en 1641, lorsque la compagnie de Montréal résolut de fonder Villemarie, elle offrit la conduite de cette entreprise à M. Paul de Chomedey de Maisonneuve, qui l'accepta avec joie, dans la vue de sacrifier sa vie à la gloire de la Mère de Dieu. Ce gentilhomme, qui appartenait à l'une des meilleures familles de Champagne, se rendit à Troyes avant l'embarquement, pour prendre congé de ses parents, et surtout pour recommander à leurs prières le succès d'une entreprise si périlleuse. Il avait dans cette ville une sœur, religieuse de la congrégation, Mme de Chomedey dont nous avons parlé, connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie (1). Cette religieuse, qui éprouvait, comme autrefois sainte Thérèse, un ardent désir d'aller porter la foi aux gentils et de mériter parmi eux la gloire du martyre, avait à peine eu connaissance du dessein de Montréal, qu'elle s'était sentie touchée d'une compassion particulière pour les sauvages de

(1) *La conduite de la Providence dans l'établissement de la congrégation.* Toul, 1732, in-4°, t. II, p. 186.

la Nouvelle-France. Mais apprenant de la bouche de son propre frère sa nomination à la charge de gouverneur de cette nouvelle colonie, qui était destinée à faire honorer la Mère de Dieu, et où l'on devait établir une communauté de filles, vouées à l'instruction et à la sanctification du prochain, elle crut que la Providence avait ménagé un si heureux événement pour lui donner à elle-même l'occasion d'aller exercer son zèle à Villemarie. Elle n'eut donc rien de plus pressé que de le conjurer d'emmener avec lui trois ou quatre religieuses de la congrégation ; et toutes les autres religieuses de cette communauté, entrant dans le même zèle, lui firent à leur tour la même demande (1).

id., p.

Quelque désir qu'éprouvât M. de Maisonneuve de favoriser leur pieux dessein, il fut contraint de leur représenter que sa simple commission de gouverneur ne lui permettait pas de leur donner cette satisfaction : un établissement de cette nature ne pouvant être accepté que par la compagnie de Montréal, de laquelle il tenait lui-même ses pouvoirs. Que d'ailleurs, dans l'état où serait le pays pendant plusieurs années, une maison de leur ordre ne pourrait être d'aucun avantage, la colonie devant être établie auparavant, et le pays peuplé. Néanmoins elles ne laissèrent

pas de le presser encore, surtout sa sœur, qui employa pour le fléchir les plus vives instances ; mais tout fut inutile. Cependant, pour adoucir la peine que leur causait son refus, il finit par leur donner des promesses pour l'avenir, et accepta de leur part, comme un gage de leur parole mutuelle, une image de la très-sainte Vierge, autour de laquelle sa sœur écrivit en lettres d'or les paroles suivantes, qui étaient sans doute de sa façon :

Sainte Mère de Dieu, pure Vierge au cœur loyal,
Gardez-nous une place en votre Montréal (1).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Lettre de la sœur à M. Tronson. — Vie de la sœur*, 1818, p. 46-47.

Depuis cette année 1641, M. de Maisonneuve ayant été obligé de repasser plusieurs fois en France pour les affaires de la colonie, ces religieuses, qu'il ne manquait pas de visiter dans ces occasions, s'empressaient, en le revoyant, de lui réitérer leurs instances et de lui rappeler à lui-même ses promesses, mais toujours avec aussi peu de succès. La situation de Villemarie, qui était alors une vraie boucherie, par les guerres cruelles et continuelles qu'on y avait à soutenir contre les Iroquois, ne permettait pas en effet de donner suite à ce dessein, quoique les religieuses de Troyes nourrissent toujours dans leur cœur les mêmes espérances. Elles ne se doutaient pas alors que cette fon-

dation si désirée était réservée à la sœur Marguerite, ni que toutes leurs instances auprès de M. de Maisonneuve, et tous leurs projets à cet égard, étaient un simple moyen ménagé par la divine Providence pour donner occasion à l'exécution de **ses desseins sur cette fille de grâce.** Voici comment **Dieu daigna enfin les manifester.**

III. Les religieuses de la congrégation proposent à la sœur Bourgeoys de se joindre à elles lorsqu'elles iraient à Villemarie.

Après la faveur que la sœur Marguerite avait reçue le jour du saint Rosaire de l'année 1640, étant ensuite entrée dans la congrégation externe, comme nous l'avons rapporté, elle avait appris par ses compagnes qu'on venait de faire en Canada un nouvel établissement qui serait consacré à la Mère de Dieu, et où les religieuses de la congrégation espéraient d'aller exercer leur zèle (1). Peu après, pendant que, par le conseil de son directeur, elle faisait pour son entrée en religion les démarches dont nous avons parlé, l'une des congréganistes externes, qui avait un grand désir de passer en Canada, vint la trouver, et lui dit d'un air très-assuré, et avec des paroles pleines de force, qu'elle ne devait pas embrasser la vie religieuse, mais qu'il fallait qu'elles allassent l'une et l'autre s'employer au service de Dieu dans la colonie de Villemarie. Là-dessus, elle lui allègue

(1) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

tous les motifs qu'elle juge être les plus propres à la toucher, et qui sans doute lui étaient inspirés de DIEU. Elle lui fait les instances les plus vives et les plus pressantes, et agit enfin si efficacement sur son esprit et sur son cœur, qu'elle l'oblige d'aller trouver la supérieure de leur congrégation, et de lui faire connaître à fond ses dispositions et toutes ses pensées (1). C'était la sœur Louise de Sainte-Marie, la propre sœur de M. de Maisonneuve. Elle dirigeait la congrégation externe avec tant de bénédiction, que l'ayant trouvée composée de trente filles seulement lorsqu'elle en prit la conduite, elle y en laissa plus de quatre cents, qui n'aspiraient la plupart qu'à la vertu solide et à la plus haute piété (2). Comme elle connaissait mieux que personne le caractère et la générosité de la sœur Marguerite, elle fut ravie de l'ouverture qu'elle lui fit alors, et ne doutant pas qu'elle ne fût appelée de DIEU à travailler dans une telle mission, qui demanderait des âmes d'un grand courage et d'une vertu à toute épreuve, elle jugea qu'elle pourrait avec beaucoup d'avantages se joindre aux religieuses de la congrégation, lorsqu'elles partiraient pour Villemarie. La communauté, entrant à son tour dans les vues de la sœur Louise de Sainte-Marie,

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1658.*

(2) *La conduite de la Providence dans l'établissement, etc., p. 186-198.*

fit enfin cette proposition à la sœur Marguerite, qui l'accepta de grand cœur. « Ces bonnes reli-
« gieuses, dit-elle, me demandèrent si je vou-
« lais être de la partie quand elles iraient à
« Montréal ; je leur promis qu'oui (1), et que je
« serais de la bande (2). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*
(2) *Lettre de la sœur à M. Tronson.*

IV. M. de Maisonneuve repasse en France et se rend à Troyes pour visiter sa famille en 1653.

Cependant les attaques continuelles des Iroquois, qui harcelaient la petite colonie de Villemarie, depuis surtout qu'ils avaient détruit ou dispersé près de trente mille Hurons, obligèrent M. de Maisonneuve à repasser en France (3). Il représenta à M. Olier et aux autres membres de la compagnie la nécessité de lever une nouvelle recrue d'hommes forts et courageux, en état de conserver la colonie, alors obligée de rester renfermée dans l'intérieur du fort (4); car elle ne comptait plus que dix-sept hommes capables de se défendre contre ces barbares (5). Il ajouta même que s'il ne pouvait emmener avec lui au moins cent soldats, son avis était qu'on abandonnât entièrement le dessein de Villemarie, qui ne pourrait subsister plus longtemps sans ce secours. Tous les associés, persuadés que DIEU voulait se servir d'eux pour conserver une œuvre qu'ils n'avaient entreprise que par ses ordres, entrèrent dans les vues de M. de Maisonneuve pour la maintenir (6); et quoiqu'ils fussent alors

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(4) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1649 à 1650.*
(5) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(6) *Histoire du Montréal, de 1652 à 1653.*

réduits au petit nombre de neuf ou dix, ils réunirent un fonds de 75,000 livres qu'ils employèrent à lever une recrue de cent huit hommes d'élite, forts et vigoureux, et presque tous habiles à travailler de divers métiers (1). Cette recrue était prête à passer en Canada au printemps de l'année 1653, lorsque, avant de s'embarquer avec elle, M. de Maisonneuve se rendit à Troyes pour visiter sa famille et ses amis.

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

V. Songe remarquable de la sœur Bourgeoys qui la dispose à connaître sa vocation pour Villemarie.

Quelques jours avant qu'il arrivât dans cette ville, la sœur Marguerite eut un songe qui la frappa beaucoup, et qui était un moyen dont la Providence voulait se servir pour faire connaître ses desseins sur elle. DIEU, qui peut manifester sa volonté d'une infinité de manières, s'est servi quelquefois pour cela du langage mystérieux des songes, comme le prouvent les vies de plusieurs saints personnages, et même les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. Chacun connaît le songe de saint Paul, qui fut l'occasion de son voyage et de sa prédication dans la Macédoine, lorsque, voyant dans son sommeil un homme qui apparemment était vêtu à la manière de cette province, il l'entendit qui lui faisait cette prière : « Passez en Macédoine, et « venez nous secourir. » Ce qui lui donna à comprendre, ajoute l'écrivain sacré, que DIEU

l'appelait en effet à prêcher l'Évangile dans cette province (1). On voit aussi dans la vie de saint François Xavier que DIEU se servit d'un semblable moyen pour lui faire connaître sa vocation à évangéliser les Indes (2). La sœur Marguerite, appelée à travailler pour la gloire de DIEU à Villemarie, sans le savoir encore, crut donc voir pendant son sommeil un homme grave et vénérable, dont l'habit simple et de couleur brune, qui paraissait être moitié ecclésiastique et moitié laïque, ressemblait assez à celui que prenaient alors les prêtres lorsqu'ils allaient à la campagne (3). Les traits du visage de cet homme, qui lui était entièrement inconnu, demeurèrent cependant vivement empreints dans son imagination, et elle sentit intérieurement qu'elle aurait par la suite avec lui des rapports très-particuliers, que DIEU ferait naître pour sa gloire. Ce songe l'ayant beaucoup frappée, elle le rapporta le lendemain à quelques personnes de confiance, sans connaître encore ce qu'il signifiait (4), comme il arrive quelquefois dans les songes divins, selon la remarque de Benoît XIV (5). Mais deux ou trois jours après elle en reçut enfin l'explication.

(1) *Actes des Apôtres*, chap. XVI, v. 9 *et* 10,

(2) *Vitæ S. Xaverii à Tursellino*, lib. I, cap. 8.

(3) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 29.

(4) *Vie de la sœur*, 1818, p. 49.

(5) *De servorum beatificatione, etc.*, lib. III, cap. LI, n. 6, *etc.*

VI. Les religieuses

M. de Maisonneuve, étant arrivé à Troyes, se rendit au parloir de la congrégation pour y voir

sa sœur et saluer les autres religieuses. Elles lui rappelèrent de nouveau ses promesses et le pressèrent d'emmener quelques-unes d'elles avec lui. Mais il n'y avait à Villemarie ni logement convenable pour recevoir des religieuses cloîtrées, ni même alors d'occupations relatives à la fin de l'institut, la colonie ne faisant que de naître, et ayant d'ailleurs été beaucoup retardée par les guerres continuelles des Iroquois. Néanmoins, la sœur Louise de Sainte-Marie insista auprès de son frère, et ce fut sans doute pour le rendre plus facile à emmener des religieuses cloîtrées, qu'elle s'empressa de lui parler de la sœur Marguerite, préfète de sa congrégation externe. Elle lui raconta sa vie extraordinaire, lui fit connaître tout ce que depuis longtemps elle nourrissait de projets dans son esprit pour le salut des jeunes filles (1); enfin elle n'omit rien pour lui représenter les avantages inappréciables qu'on pourrait retirer d'une fille de ce caractère dans un pareil établissement. En entendant ce récit, M. de Maisonneuve conçut aussitôt le désir de la connaître, et pria sa sœur de la faire appeler. Là-dessus on envoie chercher la sœur Marguerite, comme pour venir prendre part à une conversation qui ne pouvait manquer de lui être agréable, et qui en effet devait, sans qu'on

de la congrégation pressent de nouveau M. de Maisonneuve, et lui parlent de la sœur Bourgeoys.

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.* Ibid.

s'en doutât encore, l'intéresser plus que personne de la compagnie.

VII. La sœur Bourgeoys raconte le songe qu'elle a eu. M. de Maisonneuve lui offre de la conduire à Villemarie.

A peine est-elle entrée dans le parloir, que, jetant les yeux sur M. de Maisonneuve, elle demeure frappée d'un profond étonnement, en reconnaissant dans cet étranger celui qu'elle a vu en songe; et, dans le saisissement soudain qu'elle éprouve, elle ne peut s'empêcher de s'écrier tout haut : « Voici mon prêtre, voici celui que j'ai vu dans mon sommeil (1). » Car c'était pour la première fois qu'elle voyait M. de Maisonneuve, comme elle-même nous l'apprend (2), quoique alors elle fût logée chez Mme de Chuly, sœur de ce gentilhomme (3). Après une exclamation si singulière et si peu attendue, il était naturel qu'on lui demandât de faire à la compagnie le récit de ce songe. Elle le raconta sur-le-champ; et ce fut d'abord pour toutes les religieuses un agréable sujet de récréation. Mais bientôt la chose devint plus sérieuse. M. de Maisonneuve n'avait pas plutôt vu et entendu parler la sœur Marguerite, que, pénétré d'estime et de confiance pour elle, il avait désiré de l'emmener à Montréal, et de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour procurer à la colonie naissante un si riche trésor de grâces et de vertus (4). Il lui demanda donc si elle serait disposée

(1) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 29-30. — *Vie de la sœur*, 1818, p. 50.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.*

(4) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.* Ibid.

à passer à Villemarie, pour y faire les écoles et y instruire chrétiennement les enfants. Elle qui, de son côté, s'était sentie remplie de respect et d'estime pour M. de Maisonneuve dès qu'elle l'avait vu, répondit sans hésiter (1) que, si ses supérieurs ecclésiastiques l'approuvaient, elle était prête à partir, et qu'elle irait avec bonheur se consacrer au service des enfants et à la gloire de Dieu dans cette nouvelle colonie.

(1) *Vie de la sœur*, 1818, p. 50.

VIII. M. de Maisonneuve refuse les services de la congrégation, ainsi que ceux de la sœur Crolo.

Les religieuses de la congrégation, surprises de ce dénouement, ne manquèrent pas alors de réitérer pour elles-mêmes leurs instances; mais ce fut sans aucun succès. M. de Maisonneuve les assura qu'il ne pouvait pas conduire des religieuses à Villemarie. La compagnie de Montréal voulait en effet n'y admettre pour les écoles que des filles séculières et non cloîtrées, qui pussent se transporter partout où le bien du prochain réclamerait leurs services. Dès lors ces religieuses craignirent d'être déçues pour toujours de leurs premières espérances, et commencèrent à penser que la sœur Marguerite, qu'elles avaient ainsi mise en avant pour déterminer et hâter leur départ, pourrait bien, comme un autre Jacob, leur ravir la bénédiction qu'elles avaient cru d'abord leur être réservée à elles-mêmes. C'est pourquoi, touchées d'une sainte

jalousie, elles lui dirent qu'elle devait leur être fidèle : lui donnant ainsi à entendre qu'ayant été invitée par les religieuses de la congrégation à les suivre en Canada, elle ne devait y aller que dans leur compagnie. A quoi elle répondit agréablement : qu'elle avait bien promis d'être de la partie si elles allaient dans ce pays, mais qu'elle n'avait pas promis, si elles tardaient trop, de ne pas y aller sans elles (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 50.

Cependant une des compagnes de la sœur Marguerite dans la congrégation externe, Mlle Crolo, la même apparemment qui l'avait si vivement sollicitée de s'ouvrir à la sœur Louise de Sainte-Marie, eut le désir de l'accompagner, et pria M. de Maisonneuve de lui permettre d'aller la seconder, à Villemarie, dans l'exercice de son zèle. La sœur Marguerite, qui l'avait sans doute informée de tout, désirait aussi de son côté que cette chère sœur pût se joindre à elle. Mais M. de Maisonneuve, jugeant que, dans l'état présent de la colonie, une seule maîtresse suffirait aisément pendant plusieurs années à l'instruction des jeunes filles, refusa d'accepter les services de Mlle Crolo (2).

(2) Ibid., p. 50-51. — *Vie par M. Ranquet*, p. 31. — *Ecrits autographes de la sœur.* — *Lettre à M. Tronson.*

IX. M. Jendret, consulté par M. de Maisonneuve, juge que Dieu appelle la sœur

Comme il était sur le point de quitter la ville de Troyes, afin de donner ses ordres pour l'embarquement, il voulut, avant de partir, avoir une entrevue avec M. Jendret, pour savoir son

sentiment définitif sur le voyage de la sœur Marguerite. M. Jendret, convaincu depuis longtemps que DIEU avait sur elle quelque dessein particulier, était singulièrement frappé du songe qu'elle avait eu récemment, et de la circonstance si étonnante de son entrevue avec M. de Maisonneuve; il jugea donc que ce songe était un moyen ménagé par la Providence pour donner des preuves manifestes de sa volonté. Il connaissait en effet la haute vertu et les belles qualités de ce gentilhomme, qui, à la prudence, à la capacité et à la valeur d'un gouverneur de place accompli, joignait le zèle et la ferveur d'un missionnaire et d'un apôtre; et il ne douta pas que ce ne fût réellement lui-même que DIEU avait montré à la sœur dans son sommeil, sous un habit moitié ecclésiastique et moitié laïque, comme l'attestait d'ailleurs l'identité des traits de visage qu'elle avait reconnus avec étonnement dans M. de Maisonneuve. Il répondit donc à ce dernier que, quant à lui, il donnerait volontiers les mains au départ de la sœur Marguerite, étant convaincu par la connaissance qu'il avait de toute sa vie, que le dessein de ce voyage venait de DIEU (1). Là-dessus, M. de Maisonneuve prend congé de ses amis et de ses parents, et part pour Paris, afin de donner à sa recrue les ordres nécessaires

à travailler en Canada.

(1) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 30-31-32. — *Vie de la sœur*, 1818, p. 51.

et de pourvoir à tous les préparatifs du voyage.

X. Jendret spond a sœur partir crainte. Profit et grand icaire Troyes i font même ponse.

Le refus que M. de Maisonneuve venait de faire de Mlle Crolo effraya la sœur Marguerite. Elle pensa que la prudence chrétienne et même la décence ne lui permettaient pas d'aller seule avec ce gentilhomme et avec une recrue de soldats, dans un pays où elle ne connaissait personne. Elle exposa donc ses craintes à M. Jendret. Quoique celui-ci eût déjà pris son parti sur la réponse qu'il devait lui faire, il lui dit qu'il y penserait encore devant DIEU pendant trois jours, et, au bout de ce terme, il lui déclara qu'elle devait partir sans crainte pour le Canada. Il ajouta que peut-être DIEU voulait effectuer par ce moyen, à Montréal, la formation de la communauté qu'ils avaient essayé d'établir à Troyes, pour honorer la vie de la très-sainte Vierge sur la terre, et qui n'avait pas réussi (1). « Je ré-

Lettre de eur à M. son. — ts autohes de la .

« pondis à cela, dit la sœur, que j'étais seule « pour partir, et que toute seule je ne serais « pas une communauté. A quoi il répliqua « que mon bon ange, le sien et moi, serions « trois. Je crois que ce bon père avait déjà con- « naissance de l'image envoyée par les reli- « gieuses de la congrégation, et dont alors je ne « savais encore rien moi-même. Je lui demandai « comment il se ferait que j'allasse seule en Ca-

« nada; qu'on m'avait refusé une compagne, et « que je serais sans autre conduite que celle d'un « gentilhomme que je n'avais jamais vu (avant « notre rencontre à Troyes). Il me dit de me « mettre entre les mains de M. de Maisonneuve, « comme entre celles d'un des premiers cheva- « liers de la Reine des anges, et d'aller avec « confiance à Villemarie (1). Cependant je n'avais « pas consulté M. Profit, à qui j'allais me con- « fesser quand je ne pouvais m'adresser à « M. Jendret au Faubourg, à cause de son éloi- « gnement. Après m'avoir donc répondu de la « sorte, il m'envoya à M. Profit, qui me de- « manda aussi trois jours pour y penser. Au « bout de ce temps, M. Profit me dit d'aller en « Canada. Ensuite on m'envoye au grand vicaire « de Troyes, qui me fait la même réponse que « les autres, chacun ayant pris trois jours pour « y penser. Notre évêque (M. François Malier de « Houssay) était absent, sans quoi j'aurais eu « encore son avis (2). »

(1) *Écrits autographes de la sœur.—Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.—Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec (par la mère Jachereau)*, in-12, p. 128.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XI. La très-sainte Vierge apparaît à la sœur Bourgeoys et lui ordonne de partir.

Toutes ces réponses étaient sans doute un puissant motif pour déterminer la sœur Marguerite à s'abandonner à la Providence. Mais le dessein d'un tel voyage dans une fille de trente-trois ans, la perspective où elle était alors de se trouver seule dans la traversée, au milieu d'une troupe

de soldats, la pensée de n'avoir à Villemarie aucune compagne qui partageât avec elle l'éducation des enfants, et d'y être exposée chaque jour au danger d'être prise et brûlée par les Iroquois ; toutes ces considérations étaient bien propres à lui inspirer quelque sentiment de crainte ; et la prudence semblait l'autoriser à désirer que DIEU lui donnât quelque marque plus incontestable de sa volonté. Il ne la priva point de ce signe manifeste, quoiqu'elle ne le demandât pas ; ou plutôt il voulut que la très-sainte Vierge, à la gloire de laquelle elle était résolue de sacrifier sa vie en allant lui former de fidèles servantes en Canada, l'assurât, de sa propre bouche, que ce dessein était vraiment son ouvrage, et qu'elle serait elle-même sa gardienne et sa sauvegarde au milieu de tant de périls. Comme la sœur était dans sa chambre, occupée alors de tout autre chose que de son voyage, « un « matin, étant bien éveillée, dit-elle, je vois de- « vant moi une grande dame, vêtue d'une robe « comme de serge blanche, qui me dit : *Va,* « *je ne t'abandonnerai point;* et je connus que « c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse « point son visage ; ce qui me rassura pour ce « voyage et me donna beaucoup de courage ; « et même je ne trouvai plus rien de difficile,

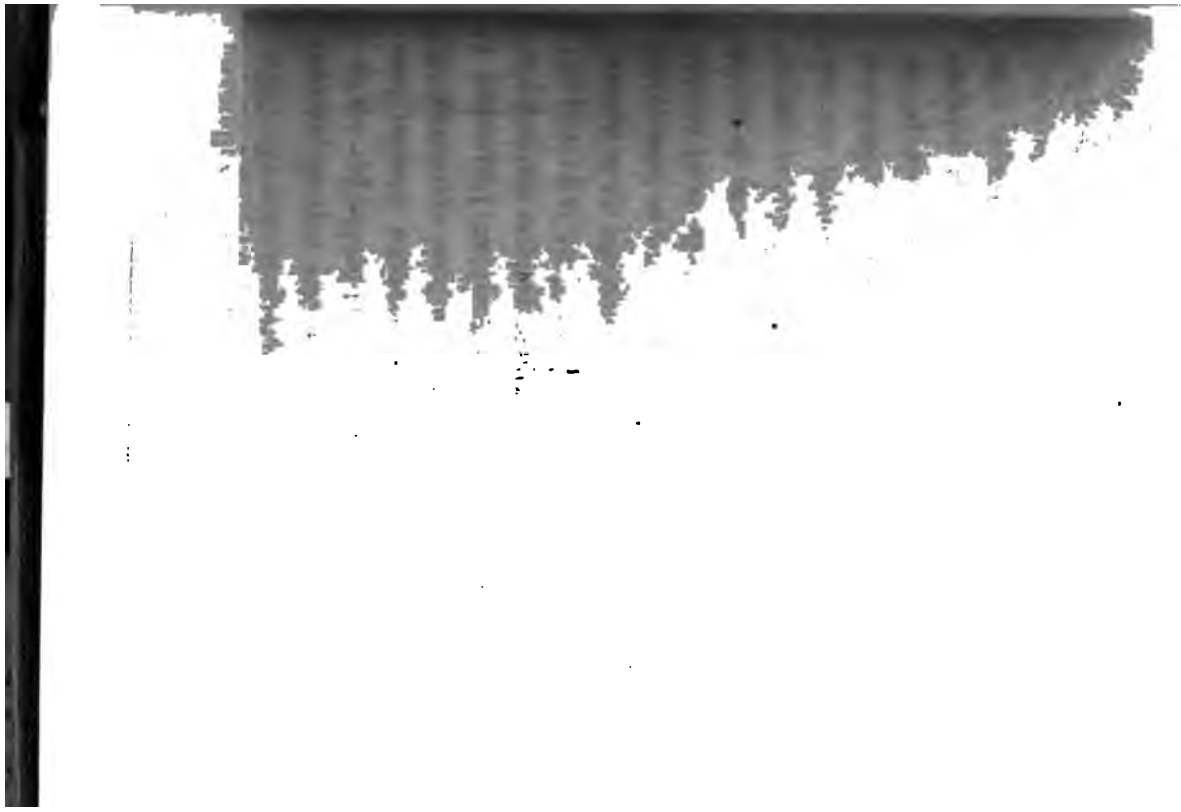

APPARITION.

T.I.P. 40.

Massard del. et sculpt.

Sainte Vierge apparaissant à la sœur Bourgeoys, lui ordonne pour Villemarie, et l'assure de sa protection

« quoique pourtant je craignisse les illu-
« sions (1). » Après cette faveur, la sœur Marguerite se trouva donc toute résolue à partir.

(1) *Lettre de la sœur à M. Tronson. — Écrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 38 — *Vie de la même*, 1818, p. 51.

XII. La sœur Bourgeoys ne veut porter en Canada ni provisions ni argent. Sagesse d'un tel dépouillement

Son dessein était cependant très-secret, et, à l'exception des religieuses de la congrégation, de Mlle Crolo, et des ecclésiastiques qu'elle avait consultés, personne à Troyes n'en avait connaissance, pas même Mme de Chuly, la propre sœur de M. de Maisonneuve, chez laquelle elle demeurait. Sur ces entrefaites, M. de Maisonneuve écrit à cette dame pour l'inviter d'aller lui dire adieu à Paris avant son départ de cette ville, et la prie d'amener la sœur Marguerite avec elle. Le départ de la sœur dans la compagnie de cette pieuse veuve ne fit naître aucun soupçon sur la résolution où elle était d'aller en Canada; et ce qui devait contribuer encore à éloigner la pensée d'un pareil dessein, c'est que la sœur ne prit avec elle pour ce voyage qu'un petit paquet de linge qu'elle pouvait porter sous son bras. Mais un pareil dépouillement n'eut pas pour but de cacher aux personnes de sa connaissance le vrai motif de son voyage. Il lui fut inspiré par sa sagesse et sa grande confiance en Dieu. Malgré toutes les assurances qu'il lui avait données jusque alors de sa volonté, et malgré l'apparition dont la très-sainte Vierge venait

(2) *Lettre de la sœur à M. Tronson. — Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

de l'honorer tout récemment, apparition de la réalité de laquelle elle pouvait être assurée par le changement qu'elle avait opéré dans son âme en dissipant toutes ses inquiétudes précédentes, toutefois la sœur Marguerite, par un effet de sa rare sagesse, craignait encore les illusions; sachant que, dans la vie présente, DIEU conduit ses enfants par les règles communes de la foi, et non par les voies extraordinaires. « Après cette « apparition, dit-elle, comme je craignais les « illusions, je pensai que si cela était de DIEU, « je n'avais que faire de rien porter pour mon « voyage. Je dis en moi-même : Si c'est la vo- « lonté de DIEU que j'aille à Villemarie, je n'ai « besoin d'aucune chose; et je partis sans denier « ni maille, n'ayant qu'un petit paquet que je « pouvais porter sous mon bras (1). »

1) *Lettre la sœur à Tronson. Ecrits au- aphes de œur Bour- ys.*

XIII. a sœur ourgeoys ratiqua ce ouillement jusqu'à la fin e sa vie.

On ne saurait assez admirer l'héroïsme d'une si parfaite confiance en DIEU, qui n'a peut-être d'autre exemple que celui même des hommes apostoliques, de l'esprit desquels cette sainte fille se montrait ainsi animée. Au lieu de faire des provisions d'argent et de hardes, si néces- saires alors dans un pays qui ne fournissait rien encore, et où il fallait apporter d'Europe les choses les plus indispensables à la vie, elle se dépouille au contraire de tout ce qu'elle a, et

distribue même aux pauvres le peu d'argent qu'elle possède, ne voulant avoir pour tout bien que son immense confiance en DIEU. Au reste, ce parfait dégagement ne fut pas en elle un effet passager de zèle et de ferveur, il persévéra toujours le même jusqu'à la fin de sa vie, comme la suite le montrera. Rappelant elle-même, déjà parvenue à une extrême vieillesse, cette circonstance de son départ, elle ajoutait : « Je n'ap-« portai pas un denier pour mon voyage : et « depuis qu'il plut à la très-sainte Vierge de me « toucher le cœur à la vue de son image, le jour « du Saint-Rosaire 1640, j'ai toujours été con-« duite par ce chemin de perfection, quoique je « n'y aie pas profité. Mais, dans toutes les ren-« contres qui se sont présentées, j'ai toujours « promis à DIEU de faire mon possible pour y « avancer avec le secours de sa grâce (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XIV. La sœur Bourgeoys part pour Paris. Efforts qu'on fait pour la dissuader d'aller en Canada.

Dans ces saintes dispositions, la sœur Marguerite partit donc avec Mme de Chuly par la voiture publique qui faisait le voyage de Troyes à Paris. « J'étais allée assurer les places, dit-elle, « et mon oncle, M. Cossard, fut notre conduc-« teur, étant parti dans cette voiture (2). » C'était au commencement du mois de février 1653. Dès qu'on fut en chemin, la sœur, qui jusque-là avait gardé le secret sur le vrai motif de son

(2) Ibid.

voyage, ne fit plus de difficulté d'en parler ouvertement, et de déclarer qu'elle n'allait à Paris que pour prendre la route du Canada, où elle devait passer avec M. de Maisonneuve. Comme elle parlait de ce voyage avec un certain air d'aisance et de satisfaction, son oncle, aussi bien que Mme de Chuly, crut que ce n'était que par enjouement, pour égayer la compagnie. Ils ne furent persuadés de la réalité de son dessein que lorsque, arrivée à Paris, elle pria son oncle d'aller avec elle chez un notaire, où elle avait, disait-elle, quelques affaires à régler (1). Il s'y rendit d'abord par complaisance; mais il fut bien étonné lorsqu'elle lui déclara qu'elle voulait faire entre ses mains, et en faveur de son frère et de sa sœur, du soin desquels il était chargé, un acte d'abandon de toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir dans la succession de son père et de sa mère. Surpris d'une telle résolution, et affligé au delà de tout ce qu'on peut dire, M. Cossard, interdit et déconcerté, garde d'abord le silence, et tient ses yeux tristement fixés sur sa nièce, espérant qu'elle changerait d'avis. Voyant enfin qu'elle persistait, il fait tout ce qu'il peut pour ébranler son courage; il lui allègue l'affection qu'elle doit à ses proches, ce qu'elle se doit à elle-même, la témérité et l'extravagance

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Vie de la sœur*, § 8, p. 52-53.

voir dans un pareil dessein. Tout fut
i sœur Marguerite demeura inébran-
sa résolution, et l'acte fut écrit et si-

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 34-35.

t que Mme de Chuly n'approuvait pas
son dessein, et que ce fut par la
'elle n'y eût mis obstacle avant son
Troyes, que la sœur ne lui en donna
ıce que durant le voyage. Du moins
arlant des assauts qu'elle eut à soute-
s, ajoute : « Mon oncle et cette dame
bligés de s'en retourner à Troyes, et
départ je fus hors de peine de ce côté-
M. Cossard, qui n'avait pu venir à bout
ler par lui-même, crut toutefois qu'il
t mieux en faisant intervenir ses autres
les amis de sa famille ; et on peut pré-
: Mme de Chuly, de son côté, mit tout
ment pour l'arrêter. Le motif du voyage
Marguerite étant donc devenu public
presque toutes les personnes de sa con-
le désapprouvèrent, et bientôt elle se
ée d'une multitude de lettres capables
son courage, si elle n'eût été inva-
t résolue à n'écouter que la voix de
Mais ce ne fut pas la dernière épreuve
t à essuyer pendant son séjour à Paris.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 36. — *Vie de la sœur*, 1818, p 54.

XV. A Paris, Mlle de Bellevue, pour mettre obstacle au départ de la sœur, lui fait offrir d'être reçue carmélite.

En attendant son départ de cette ville, elle était logée chez une personne de qualité appelée Mlle de Bellevue. Cette demoiselle n'eut pas plutôt connu la sœur Marguerite, que, frappée de sa simplicité, de sa douceur et de ses autres rares vertus, elle ne put s'empêcher de lui porter un intérêt vif et sincère. Ayant appris qu'elle allait en Canada avec M. de Maisonneuve pour y faire l'école aux petites filles, elle en fut affligée, craignant qu'elle n'eût bientôt à se repentir d'avoir pris un parti qui lui semblait être si téméraire et si incertain. Comme elle sut qu'elle avait eu autrefois le désir d'entrer chez les carmélites de Troyes, elle pensa que par le moyen de son frère, qui était provincial des carmes de la province de Paris (1), elle pourrait aisément lui faire offrir l'entrée de quelque monastère de cet ordre, et ne négligea rien pour y réussir (2).

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 54.

Cependant M. de Maisonneuve, obligé de partir de Paris, chargea la sœur Marguerite de diverses commissions, et spécialement du transport de toutes ses hardes à Nantes, où l'on était convenu de se réunir pour le départ (3). Il lui recommanda de s'y rendre quelque temps avant l'embarquement, et lui donna une lettre de recommandation pour M. Lecoq, propriétaire du navire qui devait transporter la recrue en Ca-

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

ıada, et chez qui elle devait loger en attendant ue lui-même arrivât dans cette ville (1). La œur, ayant donc terminé ses affaires, arrêta sa lace dans la voiture publique d'Orléans, pour e rendre de là à Nantes (2).

(1) *Vie de la sœur*, 1818, p. 52.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Mais c'était au jour même où elle devait quitter 'aris, que l'attendait l'épreuve dont nous avons arlé. Mlle de Bellevue, qui cherchait à mettre bstacle à son départ, obtint que son frère lui fît ffrir, si elle consentait à être carmélite, de la ecevoir dans tel monastère de cet ordre qu'elle oudrait choisir (3). Comme la sœur avait déjà ostulé à Troyes, par le conseil de M. Jendret, our entrer dans cette religion, et qu'elle n'avait essé depuis de l'avoir en singulière estime, à ause de la vie austère et surtout du dévouement Marie dont on y fait profession, ces offres du rovincial la jetèrent dans une étrange perplexité. n les refusant, elle craignait de s'opposer peut-tre à la volonté de DIEU; et comme le moment u départ de la voiture approchait, elle prit le arti de perdre ses arrhes, afin de pouvoir consulter quelqu'un là-dessus, et de s'en rapporter à son avis (4).

(3) *Lettre de la sœur à M. Tronson.*

(4) Ibid.

Dans les dispositions où elle était alors, si celui à qui elle devait s'adresser lui eût conseillé d'entrer chez les carmélites, il est naturel de

XVI. La sœur Bourgeoys s'adresse à un Père jésuite,

qui
confirme
dans
vocation
pour
Canada.

penser qu'elle eût renoncé au dessein de son voyage, qui peut-être eût été rompu pour toujours; et à ne considérer les choses que selon les règles ordinaires de la prudence, il semble qu'on ne pouvait guère lui donner un autre conseil. Mais la vocation de la sœur Marguerite était étroitement liée avec le dessein de DIEU sur la nouvelle chrétienté de Villemarie, où, comme nous l'avons fait observer, il voulait répandre l'esprit de la sainte famille par trois nouvelles communautés, dont une, spécialement destinée à retracer la vie de la très-sainte Vierge, devait être instituée par la sœur elle-même. Il ne permit donc pas que son dessein fût traversé, ni que cette sainte fille, qui cherchait à connaître sa volonté avec tant de pureté d'intention, fût exposée à la méconnaître dans cette circonstance. Pour la lui manifester clairement, il lui inspira la pensée d'aller s'adresser aux RR. PP. Jésuites de la rue Saint-Antoine; et, sans le savoir, elle se présenta à l'un de ces Pères qui connaissait le Canada (1). C'était l'ange que DIEU lui avait destiné pour lui rendre le calme par une réponse nette et précise. Ce Père, à peine informé des merveilles de sa vocation, la confirma dans le dessein de continuer son voyage, et l'assura de la manière la plus expresse qu'elle faisait en cela

1) *Lettre de sœur Bourgeoys à M. Bonson.*

la volonté de DIEU. Remplie alors de confiance, et la paix succédant dans son esprit et dans son cœur au trouble qui l'avait quelque temps agitée, elle va remercier les personnes qui lui avaient fait des propositions si bienveillantes, et, sans différer davantage, elle arrête sa place pour partir le lendemain (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 55-56.

On ne saurait méconnaître ici la sagesse de la divine Providence dans le moyen qu'elle inspira à cette sainte fille pour être fixée dans sa vocation. La sœur avait déjà entendu parler du séminaire de Saint-Sulpice, établi depuis plus de douze ans à Paris. Ses liaisons avec M. de Maisonneuve ne lui avaient pas laissé ignorer que M. Olier, supérieur de ce séminaire, était alors le directeur et le mobile de la compagnie de Montréal (2). Ayant été chargée de faire elle-même, avec les fonds fournis par le séminaire, diverses emplettes à Paris pour l'embarquement (3), on ne peut pas douter qu'elle n'eût entendu parler de M. de Bretonvilliers, curé de Saint-Sulpice, qui désirait ardemment de passer lui-même en Canada, et qui était déjà, par ses largesses, le principal soutien de l'œuvre de Villemarie (4). Cependant, dans cette circonstance où il s'agissait pour la sœur Marguerite de se déterminer sur son avenir, au lieu d'avoir recours à quelques-uns

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1649 à 1650.*

(3) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(4) *Mémoires sur M. de Bretonvilliers, par M. Bourbon*, p. 17. — *Extraits de la Vie du même, composée par M. Baudrand*, p. 148.

« et, tout habillée, je me mets sur un lit. Quel-
« que temps après, on frappe à la porte, on
« tâche de l'ouvrir, on appelle. Après toutes ces
« importunités, je m'approche de la porte
« pour voir si elle était bien fermée; et je parlai
« à cet homme comme si j'eusse été une per-
« sonne de grande considération, lui disant que
« je ferais mes plaintes, et que je saurais bien
« le trouver. Enfin il se retira; mais j'entendis
« bien du bruit autour de ma chambre. Le len-
« demain matin je levai la tapisserie, et alors
« une porte ouverte qui se trouvait là, et un
« tas d'hommes qui dormaient couchés sur la
« place après avoir fait débauche, m'avertirent
« (du danger dont DIEU m'avait préservée du-
« rant cette nuit). On disait que depuis la
« guerre, tous ces gens étaient méchants et
« furieux (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XVIII. Voyage d'Orléans à Nantes. Saintes industries de la sœur. Nouvelles humiliations qu'elle reçoit.

Échappée à ce péril, la sœur Bourgeoys partit de grand matin, et s'embarqua sur la Loire, pour se rendre d'Orléans à Nantes. Il se trouvait dans le bateau douze ou treize passagers, parmi lesquels il n'y avait qu'une seule femme et son enfant; et toutefois la sœur eut la pieuse adresse d'engager toute cette compagnie d'hommes à sanctifier le voyage par plusieurs pratiques de dévotion. Chaque jour on disait le chapelet, on réci-

tait l'office de la très-sainte Vierge, et on faisait encore une lecture de piété. Il arriva même qu'un jour de samedi la sœur obtint du maître du bateau de forcer la route et de marcher la nuit, pour qu'on s'arrêtât dans un endroit où l'on pût entendre la sainte messe (1).

Lorsqu'on fut arrivé à Saumur, on mit pied à terre afin de coucher dans cette ville. Une nouvelle humiliation y attendait la sœur Bourgeoys. Comme on la vit débarquer avec une troupe d'hommes, c'en fut assez pour faire naître des soupçons sur sa vertu; et, malgré les bons exemples qu'elle avait donnés pendant toute la route, elle fut exposée à un affront semblable à celui qu'elle avait essuyé deux fois dans le voyage de Paris à Orléans. On refusa de la loger à l'hôtellerie, sans que ceux de sa compagnie parussent prendre beaucoup de part à son humiliation, comme il arrive ordinairement aux gens de bien méprisés. Elle accepta ce nouveau refus avec reconnaissance envers la bonté divine, s'estimant heureuse de participer encore dans cette occasion aux humiliations que la très-sainte Vierge avait reçues elle-même à Bethléem. Cependant un particulier de la ville, honnête et charitable, touché de son maintien grave et modeste, lui offrit le couvert, qu'elle ne crut pas devoir refuser dans

(1) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 39. — *Vie de la sœur*, 1818, p. 57.

cette nécessité où la mettait la divine Providence. Le lendemain il fut aisé de remarquer combien DIEU se plaisait à bénir l'humilité de sa servante; car l'affront qu'elle avait reçu la veille en présence de toute la compagnie, ne diminua rien de l'estime de tous les passagers pour elle, ni de l'autorité que sa vertu lui donnait sur eux; en sorte qu'on continua le voyage aussi saintement qu'on l'avait commencé; et après quelques jours on arriva enfin à Nantes (1).

(1) *Vie de la sœur*, 1818, p. 57.

XIX. Humiliations que la sœur reçoit à Nantes.

Parmi les passagers qui étaient descendus sur la Loire avec la sœur Bourgeoys, il y avait un jeune homme destiné pour le Canada, qui allait attendre à Nantes M. de Maisonneuve pour s'engager à son service. En débarquant dans cette ville, ce jeune homme, plein d'estime pour la sœur, voulut absolument se charger de son paquet, ce qu'elle ne lui permit qu'à regret, et par pure complaisance; et ce fut encore pour elle un nouveau sujet d'humiliation. Accompagnée du jeune homme, elle demande la maison de M. Lecoq, négociant à Nantes : c'était l'adresse que M. de Maisonneuve lui avait donnée. Ce négociant était peu connu dans la ville sous le nom de M. Lecoq : on l'y nommait ordinairement M. de la Beaussonnière (2) (*). Elle allait donc

(2) *Vie de la sœur par M. Ransonet*, p. 89.

(*) Dans les actes d'engagement pour Villemarie, passés

à l'aventure de côté et d'autre en s'informant de la demeure de M. Lecoq, que personne ne savait lui indiquer. Enfin l'ayant rencontré lui-même dans une rue sans le connaître, et s'étant adressée à lui : « C'est moi-même, » lui répondit-il; et il ajouta aussitôt : « Ne seriez-vous pas la personne « au sujet de laquelle je viens de recevoir une « lettre de M. de Maisonneuve, qui me prie de « la recevoir chez moi comme je le recevrais « lui-même? — C'est moi, Monsieur, » répondit-elle à son tour, en lui remettant une lettre de recommandation dont M. de Maisonneuve l'avait chargée. Sur-le-champ M. Lecoq lui indique sa maison et l'invite à l'y devancer, en attendant qu'il ait terminé quelques affaires pour lesquelles il était sorti (1).

Elle s'y rendit, et c'était là que l'attendait l'humiliation dont nous avons parlé. La femme de M. Lecoq, la voyant suivie du jeune homme qui portait son paquet, en conçut une idée très-défavorable, et refusa absolument de la recevoir. Sans être déconcertée par un procédé si peu attendu, la sœur Bourgeoys se retire dans une église voisine. C'était celle des Dominicains, où

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 57-58.

---

en 1653, par Lafousse, notaire à la Flèche, M. Lecoq est qualifié : *Maître Charles Lecoq, sieur de la Beaussonnière.*

l'on faisait en ce moment une procession en l'honneur du saint Rosaire. Elle assiste dévotement à la cérémonie, et retourne ensuite chez Mme Lecoq, de qui elle reçoit un nouvel affront; car elle ne craignit pas cette fois de lui reprocher en face d'être accompagnée du jeune homme qui portait son paquet; et comme la sœur ne pouvait lui montrer la lettre de recommandation de M. de Maisonneuve, qu'elle avait laissée entre les mains de M. Lecoq, cette bonne dame persistait à lui refuser l'entrée de sa maison, lorsque enfin son mari arriva. Alors, après des excuses proportionnées à l'affront qu'elle se reprochait d'avoir fait à la sœur, elle s'empressa de lui faire le meilleur accueil qu'elle put (1); et comme on ne tarda pas à reconnaître la vertu et le mérite de la sœur, on s'efforça de la traiter dans cette maison avec tous les égards possibles.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 58-59.

XX. A Nantes on cherche à inspirer à la sœur des doutes sur sa vocation pour le Canada.

Mais dans le séjour qu'elle fit à Nantes, elle fut bientôt en proie à de nouvelles inquiétudes sur sa vocation, et les plus vives peut-être qu'elle eût jamais éprouvées. On eût dit que l'ennemi de tout bien, prévoyant les fruits abondants de salut qu'elle devait produire, voulût faire un dernier effort pour l'empêcher de partir. En attendant le jour de l'embarquement, elle s'était adressée pour la confession à un religieux

carme, par un effet de l'affection particulière qu'elle portait à l'ordre du Carmel, sans prévoir que ce choix de sa part dût être pour elle l'occasion de nouveaux troubles. Sur ces entrefaites, le provincial des Carmes de la province de Paris, dont elle avait refusé les offres, lui écrivit une lettre pour l'assurer de nouveau qu'il la ferait recevoir dans tel couvent de son ordre qu'elle souhaiterait. « Ce bon religieux, ajoute-t-elle, « me pressait fort là-dessus (1). » La sœur Bourgeoys, qui ne se conduisait que par obéissance, crut qu'avant de répondre au provincial pour le prier d'agréer son refus, elle devait informer son confesseur de cette réponse. Elle fit donc part à ce dernier de la lettre du provincial; et cette ouverture la mit dans la nécessité de lui faire connaître aussi les démarches qu'elle avait faites à Troyes, par l'avis de son directeur, pour être reçue parmi les Carmélites; le refus qu'elle avait éprouvé de leur part; les offres si bienveillantes qu'elle venait de refuser elle-même à Paris; et d'ajouter enfin qu'elle était sur le point de s'embarquer avec M. de Maisonneuve pour aller faire l'école aux petites filles de Villemarie. Son confesseur, à ce récit, jugea qu'elle ferait beaucoup mieux de demeurer en France et de suivre sa première vocation; et il semblait que la

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

prudence ordinaire, d'après laquelle il devait se conduire dans cette occasion, ne lui permettait pas de porter un autre jugement sur sa pénitente. « Il me fit scrupule, dit-elle elle-même, de « n'être point carmélite, en ayant l'occa- « sion (1). » Ce bon religieux lui commanda donc d'écrire à Paris (2); et pour lui obéir, elle écrivit en effet deux lettres, l'une probablement au provincial lui-même, et l'autre sans doute à Mlle de Bellevue. Nous ignorons ce qu'elles contenaient; la sœur Bourgeoys fait remarquer cependant que, ces lettres étant restées sans réponse, elle tomba alors dans les inquiétudes les plus vives sur le parti qu'elle devait prendre (3); et cette circonstance autorise à penser qu'elle avait exposé dans sa réponse les signes extraordinaires de sa vocation pour le Canada, et qu'elle priait le provincial des Carmes de juger lui-même devant DIEU si elle devait la suivre ou y renoncer.

(1) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

(2) *Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 40.

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XXI. Désolation de la sœur Bourgeoys. DIEU lui rend le calme en la fixant sur sa vocation.

Dans le même temps M. de Maisonneuve, qui était arrivé à Nantes, reçut de son côté une lettre anonyme dans laquelle on semblait vouloir alarmer la délicatesse de sa conscience. On lui donnait à entendre que cette fille ayant une vocation marquée pour être carmélite, il ne pouvait pas contrarier les desseins de DIEU sur elle en la transportant ainsi au delà des mers, et que,

puisque la Providence lui offrait l'entrée de cet ordre, il était de son devoir de ne pas s'opposer à ce qu'elle y fût reçue (1). Cette lettre que M. de Maisonneuve montra à la sœur Bourgeoys (2), les craintes qu'inspirait à celle-ci son nouveau confesseur de résister à la volonté de DIEU en quittant la France, enfin le silence qu'on semblait affecter à son égard après les deux lettres qu'elle avait écrites; toutes ces considérations jettent la sœur Bourgeoys dans une désolation intérieure qu'il serait difficile d'exprimer. Tout éplorée, elle entre dans la première église qui se présente devant elle; c'était celle des Capucins, où le saint Sacrement était exposé. Là, prosternée, elle répand son cœur avec une grande abondance de larmes en la présence de NOTRE-SEIGNEUR, et lui proteste de nouveau que son unique désir est de connaître et d'accomplir en tout sa sainte volonté, aux dépens même de sa vie. DIEU, qui n'avait permis cette rude épreuve que pour purifier de plus en plus la générosité et le dévouement de sa servante, ne différa pas de l'exaucer. Car à l'instant même, le cœur inondé d'une joie toute céleste, et l'esprit éclairé d'une vive lumière, elle connaît sans ambiguïté le dessein de DIEU sur elle, et se trouve toute résolue de persévérer jusqu'à la mort dans le dessein de servir DIEU

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 42. — *Vie de la même*, 1818, p. 60.

(2) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

à Villemarie (1). « En un moment, écrit-elle, « toutes mes peines furent changées; je reçus là « une très-forte impression et une très-grande « assurance qu'il fallait faire le voyage, et je « revins de l'église avec une entière convic- « tion que DIEU voulait que j'allasse en Cana- « da (2). »

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 40-41. — *Vie de la même*, 1818, p. 59.

(2) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.* — *Écrits autographes de la sœur.*

XXII. M de Maisonneuve donne ordre pour le départ. Attentions de M. Lecoq pour la sœur.

Quant à M. de Maisonneuve, dont on avait essayé de surprendre la religion et la délicatesse, il n'était pas homme à se laisser intimider par de vaines terreurs, ni par les remontrances de personnes qui n'osaient pas se faire connaître. Après toutes les précautions qu'on avait prises à Troyes pour s'assurer de la volonté de DIEU à cet égard, il lui suffisait de connaître les dispositions de la sœur Bourgeoys elle-même; et ayant appris de sa propre bouche qu'elle était plus résolue que jamais de suivre sa vocation pour Villemarie, il mit tout en œuvre pour presser l'embarquement.

Malgré les troubles et les inquiétudes de conscience auxquels la sœur Bourgeoys avait été en proie pendant son séjour à Nantes, elle avait su gagner l'estime et l'affection de la famille de M. Lecoq par sa douceur, sa charité et son empressement à rendre dans cette maison toutes sortes de bons offices; en sorte qu'on ne la voyait

partir qu'à regret. Par égard et par reconnaissance pour elle, non-seulement M. Lecoq ne voulut rien recevoir pour le passage ni pour la pension de la sœur Bourgeoys, mais encore il eut l'attention de lui procurer les commodités ordinaires du voyage, dont elle s'occupait bien peu elle-même. Dans ce dessein, il fit embarquer un lit complet qu'il lui donna; et sachant qu'elle s'était interdit l'usage du vin, il voulut y suppléer par une provision d'eau douce, dont le défaut fait beaucoup souffrir en mer (1).

La recrue de M. de Maisonneuve, choisie avec beaucoup de soins, principalement dans les provinces de Maine et d'Anjou (2), se composait de 108 hommes, tous gens de cœur et en état de défendre la colonie contre les barbares (3). Comme ce secours était absolument nécessaire à sa conservation et même à celle de Québec, la compagnie de Montréal employa à cette dépense une somme très-considérable, que la sœur Morin, religieuse de Saint-Joseph, suppose avoir été donnée en grande partie par le séminaire de Saint-Sulpice. Elle ajoute : « Ma sœur Bourgeoys, « qui avait fait les achats et les provisions né- « cessaires à cette recrue, m'a dit que la dépense « avait monté à 75,000 livres (4). » La compagnie s'engagea encore à payer annuellement à chacun

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, 42-43. — *Vie de la même*, 1818, p. 60-61.

(2) *Actes de Lafousse, notaire à la Flèche*, 1653.

(3) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

(4) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

de ces hommes les gages dont on était convenu avec eux, et leur fit même des avances pour faciliter leur établissement dans le pays (1). Enfin, le 20 juin 1653, tous s'embarquèrent dans la rade de Saint-Nazaire, sur le vaisseau appelé *le Saint-Nicolas* de Nantes, sous la conduite du capitaine Pierre Le Besson (2).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, engagements de* 1653.
(2) Ibid. *Actes de Belliotte, notaire à Saint-Nazaire,* 20 *juin* 1653.

CHAPITRE III.

TRAVERSÉE DE LA SŒUR BOURGEOYS EN CANADA. SES OCCUPATIONS PENDANT LES QUATRE PREMIÈRES ANNÉES DE SON SÉJOUR A VILLEMARIE.

I. Accidents divers que la sœur éprouve dès le commencement de la navigation.

La sœur Bourgeoys avait pensé qu'elle serait seule de son sexe sur le navire; elle fut agréablement surprise d'y trouver plusieurs vertueuses compagnes, destinées pour Villemarie. « M. de « la Dauversière, dit-elle, envoya pour l'em- « barquement la femme Milot, Marie du Mans, « une autre femme avec son mari et quelques « filles (3). » Toutefois cette satisfaction fut tempérée par divers accidents qui donnèrent à la sœur l'occasion d'acquérir bien des mérites dans le cours de ce voyage. « M. Lecoq, maître du « navire, rapporte-t-elle, fit mettre plusieurs « barriques d'eau pour mon usage, et même

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« plus qu'il n'en aurait fait embarquer pour une « seule personne, à cause que je ne buvais point « de vin (1). » Cette précaution était excessive à l'égard de la sœur Bourgeoys, accoutumée à ne boire jamais qu'une fois le jour, dans une très-petite tasse de cuir, qu'elle portait toujours avec elle, et en une quantité qui n'était jamais suffisante pour la désaltérer. Toutefois elle ne profita pas de cette attention de M. Lecoq. « Quand le « navire fut hors de la vue du port, dit-elle, « l'eau me fut refusée, et il fallut boire du « breuvage des matelots. » Pendant toute la traversée, on ne lui servit en effet qu'une eau croupie et corrompue, dont, au reste, elle se montra toujours très-contente, à cause de son grand esprit de pénitence et de mortification (2). Un accident qui l'affligea davantage peu de jours après l'embarquement, fut la perte d'un paquet précieux qui lui était confié. Mᵐᵉ de Chuly, sœur de M. de Maisonneuve, avait eu soin de faire pour son frère une très-riche provision de linge fin et de dentelles de prix, dont les hommes de sa condition usaient alors; la sœur Bourgeoys pendant la traversée en ayant formé un paquet, il arriva que ce paquet tomba par hasard dans la mer, et que, malgré tous les mouvements qu'elle se donna pour le recouvrer,

(1) Ibid.

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 61.

il fut perdu sans retour. Ne connaissant p
encore le caractère généreux et élevé de M
Maisonneuve, et ne doutant pas qu'en hor
du monde il ne fût très-sensible à cette pe
que l'on ne pouvait réparer en Canada, elle
triste et toute tremblante, lui en faire l'aveu.
elle fut aussi agréablement surprise qu'édifié
la manière dont M. de Maisonneuve reçut
nouvelle : il ne fit que rire en l'apprenant
dit à la sœur qu'il était bien aise de cette pe
puisque lui et elle étaient débarrassés par l
soin importun de ces ornements de vanité (1

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

II. La recrue pour Montréal est obligée de relâcher à Saint-Nazaire.

Un autre accident plus sérieux ne tarda p
alarmer toute la recrue. En partant de Sa
Nazaire, à peine avait-on levé l'ancre, qu'on
tait aperçu que le navire était pourri et fa
eau de toutes parts. Comme cependant on
fort en bras, ayant, outre l'équipage ordina
108 hommes pour Montréal, on espéra q
pourrait étancher le vaisseau. Mais inutilem
Quoique les gens fussent à la pompe jour et n
ils ne pouvaient en venir à bout, et enfin l
commençait à gagner et à endommager les
visions; en sorte qu'après avoir fait trois
cinquante lieues en mer, on fut contrain
revenir à terre et de relâcher à Saint-Naz
d'où l'on était parti. (2) «En approchant de te

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 62-63.

« dit la sœur Bourgeoys, nous périssions sans le « secours que, par la grâce de DIEU, nous re- « çûmes des habitants de ce lieu-là. J'étais fort « en peine de nous voir dans ce danger, car « nous étions près de 120 passagers sans prêtre, « et nos 108 soldats étaient mal préparés pour « mourir, aussi bien que tout le reste. M. de « Maisonneuve fit mettre tous ses soldats dans « une île d'où l'on ne pouvait s'échapper, car « autrement il n'en serait pas demeuré un seul. « Il y en eut même qui se jetèrent à la nage pour « se sauver, car ils étaient comme des furieux « et croyaient qu'on les menait à la perdition. « Il fallut bien du temps pour trouver et pré- « parer un autre navire, et pourvoir aux autres « besoins; en sorte que l'on ne fit voile que le « jour de sainte Marguerite, 20 juillet, après « avoir entendu la sainte messe à l'église (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

III. La maladie se met sur le vaisseau. Zèle de la sœur Bourgeoys à assister les malades et à les disposer à la mort.

Mais comme l'œuvre de Villemarie, à laquelle cette recrue devait se dévouer avec tant de résolution et de courage, était une œuvre sainte, pour laquelle la plupart d'entre eux eurent dans la suite le bonheur de verser leur sang, il plut à DIEU de les préparer tous à leur sacrifice par de nouvelles épreuves, et de prendre même déjà pour lui les prémices de cette troupe choisie. Car la maladie s'étant bientôt déclarée sur le navire,

il y eut un grand nombre de malades, et « des « cent huit hommes, que M. de Maisonneuve « conduisait, il en mourut huit en mer (1). » Ce fut pour la sœur Bourgeoys une occasion de déployer sa charité, en leur prodiguant à tous les services qu'elle pouvait leur rendre et en les préparant à mourir saintement. « Dans « cette traversée, dit M. Dollier de Casson, elle « n'eut pas de médiocres peines : y ayant eu « quantité de malades, elle les servit tous, en « qualité d'infirmière, avec un soin indi- « cible (2). » Jour et nuit elle était auprès d'eux, elle les consolait dans leurs maux, et leur distribuait libéralement tout ce qu'elle recevait de la charité du capitaine et de celle de M. de Maisonneuve. Car celui-ci lui envoyait de sa table, à laquelle elle ne voulut jamais prendre place, tous les aliments convenables; elle ne les acceptait que pour les donner aux malades, se contentant pour son usage de la nourriture ordinaire de l'équipage, et même de la plus modique ration. Enfin son séjour dans le navire fut une véritable et continuelle mission : elle instruisait avec soin les matelots et les soldats, leur faisait exactement le catéchisme, récitait elle-même les prières du matin et du soir, et faisait souvent des lectures spirituelles et d'autres exercices de

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Histoire de Montréal, de 1652 à 1658.*

piété, sans que les incommodités ordinaires à ceux qui ne sont pas accoutumés à la navigation, ralentissent jamais l'ardeur de sa charité (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 61.

IV. Extrémité où est réduit le Canada avant l'arrivée de M. de Maisonneuve.

Pendant que la recrue était en mer, ceux de Québec et de Villemarie, en proie aux plus vives inquiétudes pour eux-mêmes, se voyaient comme sans défense, exposés à toute la fureur des Iroquois. M. de Lauson, gouverneur du Canada, ayant envoyé durant ce temps une barque à Villemarie, les hommes qu'elle portait n'osèrent s'approcher du château, s'imaginant qu'il n'y avait plus aucun Français dans ce poste et qu'il était tombé au pouvoir des Iroquois. C'est pourquoi ils retournèrent à Québec et y annoncèrent cette nouvelle, qui ne tarda pas cependant à être démentie par ceux de Villemarie. De son côté, Mlle Mance, qui avait engagé M. de Maisonneuve à passer en France pour amener cette recrue et sauver Montréal, impatiente de ne pas le voir arriver, prit le parti de descendre à Québec, pour apprendre de ses nouvelles par les vaisseaux qui pouvaient venir d'Europe (2). Elle partit accompagnée de quelques soldats de Villemarie qui songeaient à retourner en France (3), désespérant sans doute de conserver plus longtemps cette colonie. Mais à peine Mlle Mance, en descendant le fleuve Saint-

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, de 1652 à 1653.

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Laurent, avait-elle perdu de vue les Trois-Rivières, que ce lieu fut bloqué par 600 Iroquois, entre les mains desquels elle serait tombée pour peu qu'elle eût différé son départ de Villemarie. La nouvelle de ce blocus jeta la consternation à Québec, et fit désirer avec plus d'impatience encore l'arrivée de M. de Maisonneuve. Cependant les colons de Villemarie délivrèrent heureusement les Trois-Rivières; et on apprit enfin par un navire venu de France que M. de Maisonneuve était en mer avec plus de 100 hommes (1).

(1) *Histoire du Montréal.* Ibid.

V. Prières qu'on fait à Québec pour l'arrivée de M. de Maisonneuve. Allégresse qui éclate à son arrivée.

Cette nouvelle ayant fait renaître la confiance dans ceux de Québec et des côtes, on s'empressa de faire des prières pour son arrivée, et on le surnommait déjà le *libérateur du pays* (2). « Les Iroquois ont fait tant de ravages en ces « quartiers, écrivait, le 12 août de cette année « 1654, la mère de l'Incarnation, religieuse de « Québec, qu'on a cru quelque temps qu'il « fallait repasser en France. L'habitation de « Montréal leur a puissamment résisté et donné « la chasse avec perte de leurs gens. Il vient du « secours de France, ce qui console tout le pays; « car c'eût été une chose déplorable, s'il eût « fallu venir à cette extrémité que de quitter. « Mais enfin nous attendons le secours que « M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal,

(2) *Histoire du Montréal.* Ibid.

« amène de France, où il est allé exprès (1). »

Toutefois, comme on ignorait en Canada que M. de Maisonneuve avait été obligé de relâcher à Saint-Nazaire, et qu'on était surpris qu'il tardât tant d'arriver, ce retard fit naître les plus vives inquiétudes ; « et à la fin, dit la sœur Bour-« geoys, on n'avait guère plus d'espérance que « nous dussions arriver (2). » Pour hâter la venue de ce secours si ardemment désiré et si néces-saire au salut du pays, ceux de Québec firent des prières publiques, on exposa pendant plu-sieurs jours le très-saint Sacrement, jusqu'à ce qu'enfin DIEU, touché de leur ferveur, daigna les exaucer (3).

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation, Paris,* 1681, in-4°, IIe partie, lettre XLVIII, p. 504.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Histoire du Montréal.* Ibid.

« Nous arrivâmes le jour de Saint-Maurice, « 22 septembre (*), dit la sœur Bourgeoys ; mais « on ne prit point garde à une arête, qui s'en-« fonça tellement dans le navire, en arrivant « devant Québec, que les grandes marées ne « purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur « la place. Notre arrivée redonna de la joie à

(*) M. Dollier de Casson, dans l'*Histoire du Montréal*, dit que la sœur arriva le 27 septembre. Mais la remarque que fait ici la sœur Bourgeoys elle-même, en disant que ce fut le propre *jour de Saint-Maurice*, montre qu'elle arriva en effet le 22, et que par conséquent la date du 27 est une aberration de l'écrivain dans le manuscrit de M. Dollier.

« tout le monde (1). » On rendit en effet des actions de grâces solennelles à DIEU en chantant le *Te Deum* dans l'église de Québec (2). Le Père Le Mercier, jésuite, dans la relation de cette année, exprimait ainsi la satisfaction publique après l'arrivée de M. de Maisonneuve : « Le « secours extraordinaire, qu'on a envoyé par le « dernier embarquement, a donné de la joie à « tout le pays. Quelques personnes de mérite et « de vertu, qui aiment mieux être connues de « DIEU que des hommes, ayant donné de quoi « lever une bonne escouade d'ouvriers sembla- « bles à ceux qui rebâtissaient jadis le temple « de Jérusalem, maniant la truelle d'une main « et l'épée de l'autre, ils sont plus d'une cen- « taine de braves artisans, tous savants dans les « métiers qu'ils professent, et tous gens de « cœur pour la guerre. DIEU bénisse au cen- « tuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et « leur donne la gloire d'une sainte persévérance « pour le mettre à chef (3)! »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Vie de la sœur, par M. Ransonet*, p. 44. — *Vie de la même*, 1818, p. 62.

(2) *Histoire du Montréal.* Ibid.

(3) *Relation de ce qui s'est passé l'été de 1652 jusqu'à l'été de 1653, par le P. François Le Mercier*, chap. II^e^, p. 10-11.

VI. État d'abandon où était alors l'établissement de Québec. On veut y retenir la recrue de M. de Maisonneuve.

Ce témoignage du Père Le Mercier et l'allégresse qui éclata à Québec, à l'arrivée de ces cent hommes, font assez comprendre quelle devait être la faiblesse de cet établissement, malgré les engagements que la grande compagnie avait pris depuis longtemps de l'accroître, et de

lui donner de la consistance. Rien ne peint mieux l'état d'abandon où il était, que ce que la sœur Bourgeoys rapporte de la surprise qu'elle éprouva en y arrivant. « Il n'y avait alors à la haute « ville de Québec, dit-elle, que cinq ou six « maisons, et dans la basse ville que le magasin « des PP. Jésuites et celui de Montréal. Les « hospitaliers étaient habillés de gris. Enfin tout « était si pauvre, que cela faisait pitié (1). » Aussi M. de Lauson, gouverneur général pour la grande compagnie, fit-il tous ses efforts afin de retenir à Québec la recrue de M. de Maisonneuve et de l'empêcher de monter à Montréal, et il fallut toute la fermeté de ce dernier pour triompher des oppositions qu'il rencontra dans cette circonstance. M. de Montmagny, prédécesseur de M. de Lauson, sous le spécieux prétexte que la colonie de Montréal ne pourrait jamais se maintenir, avait usé déjà de semblables procédés, quoique avec aussi peu de succès, tant à l'égard des premiers colons conduits en 1641 par M. de Maisonneuve, que de tous ceux que la compagnie de Montréal n'avait cessé d'envoyer depuis pour fortifier cet établissement. Bien plus, comme on avait essayé de retenir à Québec Mlle Mance à son arrivée en Canada, quoiqu'elle y fût venue pour établir

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

l'Hôtel-Dieu de Villemarie (1), on fit aussi quelques tentatives pour y fixer la sœur Bourgeoys après son débarquement. « Les Ursulines, dit-elle, me « firent la grâce de m'offrir leur maison; mais « ce n'était pas où je désirais demeurer (2). »

En arrivant, elle alla loger au magasin de la compagnie de Montréal (3), et s'empressa de donner tous ses soins à ceux des passagers qui n'étaient pas encore entièrement guéris de la maladie qui s'était déclarée dans la traversée. Ce fut alors qu'elle eut l'avantage de connaître Mlle Mance, et que ces deux saintes âmes, destinées par la divine Providence à travailler de concert, quoique d'une manière différente, à la formation et à la sanctification de la colonie de Villemarie, se lièrent d'une sainte et très-étroite amitié (4). Dès son arrivée à Québec, M. de Maisonneuve s'empressa en effet de faire connaître à Mlle Mance le caractère et la vertu de la sœur Bourgeoys, qu'il ne cessait d'admirer toujours davantage à mesure que ses rapports avec elle devenaient plus intimes et plus habituels. « J'amène, lui dit-il, une excellente fille nom- « mée Marguerite Bourgeoys, personne de bon « sens et de bon esprit, et dont la vertu est un « trésor qui sera un puissant secours au Mont- « réal. Au reste, c'est encore un fruit de notre

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1652 à 1653; de 1640 à 1641. — Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VII. La sœur Bourgeoys se lie d'une sainte amitié avec Mlle Mance.

(3) Ibid.

(4) *Histoire du Montréal, de 1652 à 1653.*

« Champagne, qui semble vouloir donner à « ce lieu plus que toutes les autres provinces « réunies ensemble (1). » M. de Maisonneuve faisait ici allusion au pays de Mlle Mance et au sien propre, car l'un et l'autre étaient nés dans cette province. Il lui raconta en détail l'entrée de la sœur Bourgeoys dans la congrégation externe de Troyes, les grands exemples de perfection qu'elle y avait donnés, le choix qu'on avait fait d'elle pour la charge de préfète pendant douze années consécutives, enfin toutes les circonstances de sa vocation à Villemarie, et les espérances qu'il avait conçues d'elle pour l'instruction et la sanctification des jeunes personnes de cette colonie. Mlle Mance, apprenant tous ces détails de la bouche de M. de Maisonneuve, considéra dès ce moment la sœur Bourgeoys comme une compagne et une sœur que la grâce de DIEU lui avait préparée pour seconder son zèle, et lui donna sa plus entière confiance.

(1) *Histoire du Montréal.* Ibid.

VIII. Changement que la grâce opère dans les cent hommes à leur arrivé en Canada.

Ces deux saintes amies n'eurent pas cependant alors la consolation de se communiquer leurs pensées et leurs vues aussi librement qu'elles l'auraient désiré. Mlle Mance retourna promptement à Montréal, afin d'annoncer elle-même l'arrivée de M. de Maisonneuve et de sa recrue, et laissa la sœur Bourgeoys à Québec, où sa pré-

sence était nécessaire pour fournir aux soldats les provisions de chaque jour (1). En arrivant dans cette ville avec les 100 hommes, la sœur eut l'occasion de se convaincre par elle-même des changements merveilleux que la grâce opérait sur la plupart de ceux qui se dévouaient à l'œuvre de Villemarie (2). Quoiqu'on eût pris toutes les précautions désirables pour former cette recrue d'hommes intègres et vertueux, la sœur, comme on l'a vu, ne jugeait pas qu'ils fussent tous disposés à mourir saintement, lorsque, en arrivant à Saint-Nazaire, le navire avait été sur le point de faire naufrage. Il est même à remarquer que, dès les premiers jours de la traversée, plusieurs de ces hommes, qui n'avaient pas le cœur assez pur, ni l'intention assez droite, pour ne penser que du bien de leur prochain, avaient conçu quelques soupçons sur M. de Maisonneuve, à cause de ses attentions pour la sœur Bourgeoys (3). Mais lorsqu'ils eurent connu la vertu de l'un et de l'autre, ils n'eurent plus pour eux que de l'estime et de la vénération. Enfin en mettant le pied sur la terre du Canada, ils semblèrent être changés en des hommes nouveaux. « M^lle Mance retourna à « Montréal, dit la sœur Bourgeoys, et je restai « seule à Québec pour faire fournir les provi-

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouv.-France, de 1642 à 1643, par le Père Vimont*, chap. v, p. 5.

(3) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 43-44. — *Vie de la même*, 1818, p. 62.

« sions aux soldats. Ils étaient doux comme « de vrais religieux, ce qui me donnait bien « de la joie d'aller avec eux à Villemarie; et « peu de temps après leur arrivée dans ce lieu, « ces cent hommes étaient changés comme le « linge qu'on a mis à la lessive (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Le séjour de la sœur Bourgeoys à Québec fut plus prolongé qu'elle ne l'aurait désiré, à cause du refus qu'on faisait de donner à M. de Maisonneuve les barques nécessaires pour conduire sa recrue, quoiqu'on fût obligé à lui en fournir. M. de Lauson espérait que par là il les retiendrait à Québec; mais M. de Maisonneuve déclara que ces hommes avaient trop coûté à la compagnie de Montréal pour qu'il en laissât un seul; et enfin, étant venu à bout de se procurer des barques, il remonta le fleuve Saint-Laurent, faisant passer tout son monde devant lui et marchant le dernier pour ne laisser personne (2).

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

IX. Arrivée des cent hommes à Villemarie. Leur activité pour fortifier cette place. Leur piété.

Ce fut une joie inexprimable à Villemarie de voir arriver M. de Maisonneuve avec sa recrue de cent hommes; ce n'était de toutes parts qu'actions de grâces qu'on rendait à DIEU et spécialement à la très-sainte Vierge, aux prières de laquelle on avait attribué jusque-là, avec tant de raison, la conservation si providentielle de cette colonie fondée pour sa gloire (3).

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

Tous les hommes, à peine arrivés à Villemarie, s'empressèrent de défricher des terres, d'abattre et de scier des arbres, et de préparer, chacun selon son état, avec une activité infatigable, les matériaux nécessaires pour élever promptement des bâtiments en charpente et sortir enfin du fort où la petite colonie était renfermée. On commença par construire, aux frais des seigneurs, l'église de l'hôpital; on augmenta de beaucoup le corps de logis de cette maison, auquel on donna quatre-vingts pieds d'étendue sur trente de profondeur (1); et pour que Mlle Mance ne fût plus obligée de l'abandonner par la crainte des Iroquois, et de se retirer dans le fort avec ses malades, on construisit tout auprès deux redoutes, que l'on fournit d'armes et de munitions, afin de s'y défendre en cas d'attaque (2). Plusieurs d'entre les colons élevèrent pour leur propre usage des maisons auprès de l'hôpital. M. de Maisonneuve fit construire, aux frais des seigneurs, une redoute sur le haut du coteau Saint-Louis, indépendamment d'une autre qui était au-dessous de ce coteau (3); et, pour aider les colons à s'établir ainsi hors du fort, la compagnie de Montréal leur donna à chacun une somme, à condition qu'ils demeureraient toute leur vie dans l'île, tant qu'elle ne serait pas abandonnée par la com-

(1) *Histoire du Montréal, de 1653 à 1654. — Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph.*

(2) *Archives du séminaire de Villemarie; mémoire de Mlle Mance sur les dépenses faites par les seigneurs, etc.*

(3) Ibid. *Acte du 2 février 1654, entre M. de Maisonneuve et les sieurs Bondy, Godin et Janot.*

pagnie, ou qu'ils rendraient cette somme s'ils venaient à la quitter d'eux-mêmes (1). Enfin au printemps suivant 1654, Mlle Mance sortit du fort pour occuper les bâtiments de l'hôpital, qu'on n'abandonna plus depuis. La petite colonie était, en effet, si bien unie entre elle, si dévouée au bien commun, elle montrait tant de résolution à se maintenir à Villemarie, qu'elle inspira bientôt de la terreur aux Iroquois, malgré leur grand nombre (2).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, engagements de 1654.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1653 à 1654.*

Rien de plus touchant que la charité désintéressée et courageuse de ces fervents colons les uns pour les autres. M. de Maisonneuve avait formé parmi eux une compagnie de soldats désignée sous le titre de compagnie de la *très-sainte Vierge*, qui devaient être toujours dans la disposition de sacrifier leur vie pour conserver celle des autres colons, et qui pour cela faisaient tour à tour la garde auprès des habitations et des champs, où les sauvages avaient coutume de se cacher pour les surprendre. « M. de Maison-
« neuve, dit la sœur Bourgeoys, en avait associé
« soixante-trois, dont le nombre fait neuf fois
« sept, pour honorer le nombre des années que
« la très-sainte Vierge a passées comme on croit
« sur la terre. Tous les dimanches il en mar-
« quait pour communier chaque jour de la

« semaine, et leur faisait une exhortation. « Quand les soldats montaient la garde, c'était « toujours avec des prières ; et s'ils avaient « quelque devoir religieux à remplir, on les « conduisait pour cela à l'église ; ils y faisaient « leurs dévotions et quelques prières dont ils « paraissaient fort contents (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

X. La sœur Bourgeoys n'a d'abord aucun enfant à instruire. M. de Maisonneuve lui donne le soin de sa maison.

Dans l'état où était encore la colonie, la sœur Bourgeoys ne pouvait guère avoir occasion d'exercer son zèle pour l'éducation chrétienne des enfants, car jusque alors on avait eu soin de n'envoyer à Montréal que des célibataires ; et il y avait eu à peine quelques mariages depuis l'établissement de la colonie. Mais cette année M. de Maisonneuve ayant permis à ses soldats de s'établir (2), il y eut quatorze mariages (3) ; ce qui faisait espérer que dans peu d'années la sœur Bourgeoys aurait des enfants à instruire et à former. Une autre cause qui avait empêché de sentir jusque alors le besoin d'une institutrice, c'est que tous les enfants français, nés à Villemarie, depuis l'établissement de cette colonie, étaient morts en bas âge. « On a été environ huit ans, « dit la sœur Bourgeoys, sans pouvoir garder « d'enfants à Montréal ; ce qui donnait bonne « espérance, puisque DIEU prenait les prémices. « La première qui est restée vivante fut Jeanne

(2) *Histoire du Montréal.* Ibid.

(3) *Registres de la paroisse de Villemarie, année* 1654.

« Loysel, que l'on me donna à quatre ans et « demi, et qui a été élevée et a demeuré à la « maison jusqu'à son mariage avec Jean Bour- « don. Jean Desroches est venu après Jeanne « Loysel (1). » En attendant que la sœur pût se rendre utile aux enfants, M. de Maisonneuve lui donna le soin de sa maison et le maniement de tous ses intérêts domestiques, dont il s'occupait si peu lui-même ; car il vivait dans un esprit de désintéressement comparable à celui du religieux le plus fervent. Elle demeura ainsi, les quatre premières années de son séjour à Villemarie (2), dans le fort où résidait M. de Maisonneuve (3). Il la considérait cependant non comme une servante, mais comme une personne d'une vertu éminente que DIEU lui avait donnée pour l'aider à travailler à son salut par la pratique des plus hautes maximes de la perfection, dont elle lui donnait d'ailleurs des exemples si touchants dans sa propre personne.

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(3) *Archives du séminaire de Villemarie, actes divers. — Lettres de M. Tronson.*

XI. La sœur Bourgeoys aide M. de Maisonneuve à s'avancer dans la perfection.

Ce fut par les conseils de cette sainte fille, que M. de Maisonneuve soutint constamment ce beau caractère de parfait désintéressement, dont il avait toujours fait profession, depuis son arrivée en Canada. N'y étant venu que pour procurer les intérêts de DIEU, il ne chercha jamais les siens propres, quoiqu'il l'eût pu par

Annales de l'Hôtel-Dieu et-Joseph.

des voies très-légitimes (1), et laissa à tous les gouverneurs un grand exemple de détachement, qui malheureusement n'a presque point eu d'imitateurs. Par les conseils de la sœur Bourgeoys, il pratiqua, dans la place de gouverneur de Villemarie, la pauvreté évangélique la plus entière et la plus généreuse, se privant lui-même de tout pour soulager les colons, se contentant d'un seul domestique, et aimant à se vêtir d'habits très-simples, tels que le capot gris, alors à l'usage des hommes du commun. Ce fut encore sur les sages avis de la sœur que, pour ne mettre aucune borne à sa perfection, il voua à DIEU une chasteté perpétuelle. Ayant éprouvé quelques peines d'esprit dont il s'était ouvert à l'un des PP. Jésuites qui desservaient l'église de l'hôpital, celui-ci lui avait conseillé de se marier; mais M. de Maisonneuve éprouvait des répugnances insurmontables pour le mariage. Il fit part de son embarras à la sœur Bourgeoys, qui lui conseilla au contraire de faire vœu de chasteté perpétuelle. Le Père Jérôme Lalemant, qu'il consulta là-dessus, approuva l'avis de la sœur; et M. de Maisonneuve, ayant prononcé ce vœu, se trouva depuis délivré de toutes ses peines (2).

Annales de l'Hôtel-Dieu et-Joseph.

XII. Origine du pèlerinage de la montagne.

Peu de temps après son arrivée à Villemarie, la sœur Bourgeoys, saintement empressée de procurer la sanctification de la colonie, contribua par la ferveur de son zèle au rétablissement d'un lieu de dévotion et de pèlerinage, que la piété de M. de Maisonneuve avait érigé à une demi-lieue de la ville, la première année de son séjour dans l'île de Montréal, et dont il est à propos de rappeler ici l'occasion. En 1642, après que la petite colonie eut construit, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, un fort de pieux pour s'y mettre à l'abri des insultes des sauvages, le fleuve s'enfla tellement vers la fin de décembre, que la nuit de la veille de Noël on craignit qu'il n'entraînât dans sa furie le fort lui-même et tout ce qu'il renfermait pour la subsistance des colons. Dans cette extrémité, M. de Maisonneuve, ayant réuni sa petite troupe, fit au nom de tous un vœu à DIEU, par lequel il s'obligea d'aller planter une croix de bois sur la montagne de Montréal. Les eaux néanmoins ne laissèrent pas de croître encore et de remplir le fossé du fort; mais dès qu'elles mouillèrent le seuil de la porte, elles s'arrêtèrent et se retirèrent enfin. M. de Maisonneuve, qui s'était empressé de faire construire la croix, se mit en devoir d'exécuter son vœu le jour de l'Épiphanie 1643 (1). « Il la

(1) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouv.-France en* 1642 *et* 1643, *par le P. Vimont*, chap. XI, p. 198, 199, 200.

« porta lui-même sur la montagne, dit la sœu
« Bourgeoys ; ce qui n'était pas une petit
« charge, par le chemin escarpé de cette mon
« tagne, comme il l'était alors. Les autre
« (qui l'accompagnaient) portaient les pièce
« de bois pour le piédestal. On y fit un aut
« où le Père (du Perron) dit la sainte Messe
« Depuis ce temps les personnes qui pouvaien
« quitter l'habitation, allaient y faire des neu
« vaines, à dessein d'obtenir la conversion de
« sauvages et de les voir venir avec soumissio
« pour être instruits. Il se rencontra un jou
« que de quinze ou seize personnes qui y étaien
« allées, pas une ne pouvait servir la saint
« Messe. M^lle^ Mance fut obligée de la faire ser
« vir par Pierre Gadois, qui était un enfant
« en lui aidant à prononcer les réponses. Tou
« cela se faisait avec bien de la piété (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Tels furent l'origine et le but du pèlerinage à la montagne.

XIII. La sœur Bourgeoys rétablit la croix du pèlerinage de la montagne.

Avant que la sœur Bourgeoys arrivât en Canada et durant sa traversée, M. de Maisonneuve lui avait souvent parlé de ce lieu de dévotion, en lui promettant de l'y faire conduire lorsqu'ils seraient à Villemarie. Toutefois durant l'absence de M. de Maisonneuve, les Iroquois l'avaient entièrement ruiné, sans que ceux

de Villemarie, qui n'osaient plus sortir de leur fort, en eussent connaissance. « Quand je fus « arrivée, dit la sœur Bourgeoys, M. de Mai- « sonneuve, pour s'acquitter de la promesse « qu'il m'avait faite de me mener sur la mon- « tagne, détacha trente hommes qui m'y ac- « compagnèrent. Mais les sauvages avaient ôté « la croix (1). » Quel regret pour la sœur de ne plus retrouver de traces de ce monument si vénéré ! Animée d'un sainte ferveur, elle prend sur-le-champ la résolution de le rétablir. De retour à Villemarie, elle excite le zèle des ouvriers, et, de l'avis de M. de Maisonneuve, il est résolu qu'on ira de nouveau sur la montagne pour y planter une croix selon les vues et sous la direction de la sœur. « Je fus destinée « pour cela, dit-elle ; j'y menai Minime (fervent « chrétien et charpentier très-habile) (2) avec « quelques autres hommes, et nous y fûmes « trois jours de suite. La croix fut plantée ainsi « qu'une palissade de pieux pour la clore. Mais « l'on ne put plus y retourner ; car il survint « des empêchements de la part des Iroquois, « qui se cachaient dans le bois pour surprendre « nos travailleurs (3). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson.*

(3) *Ecrits autographes, etc.*

Le choix que fit M. de Maisonneuve de la sœur Bourgeoys pour présider au rétablissement

XIV. Charité de la sœur

Bourgeoys à l'égard des colons de Villemarie.

de ce monument, et l'empressement des pieux colons à exécuter les désirs de cette sainte fille, montrent assez la grande considération dont elle jouissait déjà dans la colonie, et l'ascendant que sa vertu lui donnait sur tous les esprits. Il eût été difficile en effet qu'il en fût autrement à l'égard de la sœur Bourgeoys : sa charité, qui semblait la multiplier elle-même, la faisait être toute à tous pour les gagner tous à JÉSUS-CHRIST, et l'on était sûr de la trouver partout où il y avait quelque bien à faire. On la voyait visiter et servir les malades, consoler les affligés, instruire les ignorants, blanchir le linge et raccommoder gratuitement les hardes des pauvres et des soldats, ensevelir les morts et se dépouiller en faveur des nécessiteux des choses qui lui étaient le plus nécessaires. Nous avons raconté qu'au moment de l'embarquement, M. Lecoq avait voulu lui donner un lit pour son usage ; mais elle ne le conserva pas longtemps, et sembla ne l'avoir accepté que pour en disposer elle-même en faveur des nécessiteux. Durant un hiver très-rude, un soldat tout transi de froid vint implorer sa charité, en lui représentant qu'il n'avait pas sur quoi se coucher pour se garantir du froid pendant la nuit. La sœur Bourgeoys, accoutumée à regarder comme un fardeau insup-

portable tout ce qu'elle avait en propre, ne balance pas un instant : elle va chercher son matelas et le lui donne aussitôt. Peu de temps après, un autre soldat, désireux de partager lui-même la bonne fortune de son camarade, vint trouver la sœur pour lui exposer aussi sa misère : celui-ci obtint la paillasse. Deux autres, sans savoir que la sœur se dépouillait ainsi elle-même, étant venus à leur tour pour implorer sa charité, elle leur donna les deux couvertures. Personne, dit-on, ne se présenta pour avoir l'oreiller, qu'elle eût donné volontiers; car elle savait se passer de tout. Ainsi dépouillée, elle prenait plaisir à coucher sur le plancher, qui était son lit le plus ordinaire, malgré la rigueur de la saison; se croyant bien dédommagée de ses sacrifices lorsqu'à ce prix elle pouvait soulager les autres. Enfin, elle était à l'égard de tous, dans cette nouvelle colonie, comme une mère commune, la consolation de l'affligé, le soutien du faible et de l'indigent (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 66-67. — *Vie de la même, par M. Ransonet*, p. 55.

CHAPITRE IV.

ÉTABLISSEMENT DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE A VILLEMARIE. LA SOEUR BOURGEOYS COMMENCE SES ÉCOLES, ET JETTE LES FONDEMENTS DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE BON SECOURS.

I. M. de Maisonneuve passe en France pour prier M. Olier d'envoyer de ses ecclésiastiques à Villemarie.

Nous avons dit que le dessein de DIEU dans la fondation de Villemarie, était de répandre dans cette colonie l'esprit de la sainte famille par trois communautés, auxquelles donneraient naissance trois personnes, qui devaient participer, chacune selon sa vocation spéciale, à l'esprit de JÉSUS, de Marie et de saint Joseph. Pour préparer de loin l'exécution de ce dessein, DIEU avait inspiré aux premiers associés de Montréal la résolution d'y établir trois communautés : l'une d'ecclésiastiques séculiers, l'autre de filles pour l'instruction des enfants, et la troisième de sœurs hospitalières pour le soulagement des malades. Mais l'état chancelant de la colonie, toujours en guerre avec les Iroquois, et sans cesse exposée à être dissipée et ruinée par ces barbares, n'avait pas permis, durant les quinze premières années, de donner commencement à ce dessein, quoique déjà M. Olier eût établi en France une communauté de prêtres séculiers, et M. de la Dauversière

communauté d'hospitalières, dont ils de-
nt former l'un et l'autre un établissement
llemarie. Mlle Mance, dans un voyage qu'elle
t fait à Paris en 1649, avait beaucoup pressé
)lier d'y envoyer enfin de ses ecclésiastiques.
ıtres personnes fixées dans cette colonie
vaient de leur côté à M. Olier une multitude
lettres pour lui faire aussi les mêmes in-
ces (1), et avec d'autant plus de raison que
membres de la compagnie de Montréal
ient toujours témoigné ne vouloir établir
s le pays que des ecclésiastiques de son sé-
ıaire (2). De plus, les RR. PP. Jésuites, qui
aient efforcés jusque alors de desservir la pe-
colonie de Villemarie, désiraient eux-mêmes
ı être déchargés. Étant sans fondation dans
ieu, et n'y ayant reçu de la compagnie que
x arpents de terre, comme le reste des co-
s (3), avec leur entretien (4), ils avaient
résenté plusieurs fois qu'ils ne pouvaient le
servir au préjudice de leurs missions sau-
es (5); et, dans l'impossibilité de suffire à
t, ils s'étaient vus obligés plusieurs fois de
ıser sans missionnaire l'habitation de Mont-
l (6). Enfin Mlle Mance et M. de Maisonneuve,
)renant chaque année que M. Olier était tou-
rs malade et en danger de perdre la vie,

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris; assemblée du 31 mars* 1663.

(2) *Histoire du Canada, par M. de Belmont. Manuscrit de la Biblioth. royale. Suppl. français*, 1265.

(3) *Premier établissement de la Foi dans la Nouvelle-France, par le P. Le Clercq*, 1691, t. II, p. 52.

(4) Ibid., p. 48.

(5) *Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(6) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de* 1655 *à* 1656.

crurent, en 1655, qu'il ne fallait plus différer d'obtenir de lui des ecclésiastiques (1). Dans ce dessein, après avoir nommé M. Lambert-Closse gouverneur du pays en son absence (2), M. de Maisonneuve partit lui-même pour aller solliciter M. Olier, et le faire solliciter encore par les associés de Montréal, sans faire connaître cependant à personne en Canada le motif de son voyage (3).

(1) Ibid., *Histoire du Canada*, ibid.

(2) *Archives du séminaire de Villemarie, île de Montréal*, n° 544, *acte du 25 août* 1655.

(3) *Histoire du Montréal*, ibid.

II. M. Olier nomme quatre ecclésiastiques pour Villemarie; il prend des mesures pour y établir les sœurs de Saint-Joseph, et meurt.

Arrivé à Paris, M. de Maisonneuve, après l'avoir informé de tout ce qui concernait la colonie, réitère ses instances et le prie de se ressouvenir d'une lettre que Mlle Mance lui avait écrite l'année précédente, pour l'avertir qu'il était temps d'exécuter enfin tous les beaux projets qu'il avait toujours faits pour Villemarie, et d'y envoyer sans délai des prêtres de son séminaire (4). Tous les membres de la compagnie de Montréal faisant de leur côté les mêmes instances, M. Olier, qui avait déjà adressé beaucoup de prières à DIEU pour ce dessein, crut y reconnaître clairement sa volonté (5), et s'empressa d'y donner les mains. Il nomma donc quatre ecclésiastiques pour cette mission, M. Gabriel de Queylus, abbé de Loc-Dieu, docteur en théologie; M. Souart, bachelier en droit-canon, M. Galinier et M. d'Allet (6). Comme d'ailleurs

(4) Ibid.

(5) *Archives du séminaire de Paris, assemblée du 31 mars* 1663.

(6) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Histoire du Canada*, ibid.

il ne doutait pas que le moment ne fût venu de fixer aussi à Villemarie la communauté naissante des hospitalières de Saint-Joseph, formée à la Flèche par M. de la Dauversière, il signa, conjointement avec tous les associés de Montréal, un acte d'engagement pour donner à ces filles la conduite de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, dès que la compagnie aurait fait construire les bâtiments nécessaires pour les recevoir. M. de Maisonneuve signa lui-même ce contrat (1) et partit avec les ecclésiastiques de Saint-Sulpice pour s'embarquer à Saint-Nazaire (*).

(1) *Actes de Chaussière, notaire à Paris, 31 mars 1656.*

(*) Il existe au *dépôt de la marine*, à Paris, un *mémoire* anonyme sur le Canada (1), où le Père de Charlevoix a puisé pour la composition de son *Histoire de la Nouvelle-France*. L'auteur de ce mémoire, qui écrivait lorsque M. de Saint-Vallier était prisonnier en Angleterre (2), c'est-à-dire plus de soixante ans après la fondation de Montréal, se montre fort peu instruit des commencements de cette colonie, qu'il fixe mal à propos à l'an 1640. Il ajoute que depuis cette année jusqu'en 1659, d'autres missionnaires que les RR. PP. Jésuites furent chargés de la desservir. Une assertion si ouvertement démentie par toute la suite des registres de la paroisse de Villemarie et par les *relations* du Canada, décèle assez l'ignorance de l'auteur sur ce qui concerne Montréal. Il n'est pas étonnant après cela que, confondant diverses circonstances de la vie de M. de Queylus, il le fasse venir en Canada quelques années après 1640, avec des pouvoirs de grand vicaire de Rouen, en ajoutant qu'il fut alors obligé de retourner en France (sa commission n'ayant pas été reconnue); mais qu'en 1657 il revint paisiblement avec plusieurs ecclé-

(1) *Carton 66, n° 1.*

(2) *Ibid.*

On eut lieu d'admirer la conduite de la divine Providence dans le dessein qu'elle avait inspiré à M. de Maisonneuve d'aller solliciter M. Olier; car les ecclésiastiques de Saint-Sulpice ne seraient point partis pour Villemarie, non plus que les sœurs de Saint-Joseph, s'il eût différé son voyage, M. Olier étant mort cette année, le 2 avril 1657, avant qu'ils eussent mis à la voile (1). Il est même à remarquer que ces ecclésiastiques seraient vraisemblablement revenus sur leurs pas en apprenant cette nouvelle, si M. Olier n'eût déclaré avant sa mort que Dieu demandait ce voyage de leur part, et qu'ils devaient le continuer (2), quelque obstacle qu'ils y rencontrassent.

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

(2) *Mémoire de M. d'Allet*, *Œuvres d'Arnault*, t. XXXIV, in-4°, p. 725.

III. M. de Queylus est nommé grand vicaire

Ces ecclésiastiques, étant à Saint-Nazaire en attendant le moment de l'embarquement, s'a-

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 340.

(2) *Mémoires sur M. de Laval (par M. de La Tour)*, p. 10. — *Histoire du Canada, par M. Garneau*, t. 1, p. 343. — *Histoire du Canada, par M. Brasseur de Bourbourg*, t. 1, p. 80.

(3) *Liste des prêtres du Canada*, 1854, p. 3.

(4) *Manuscrits de M. Noiseux.*

siastiques de Saint-Sulpice. Ce premier voyage est une pure déception de l'anonyme, qui le confond avec celui de 1657, et qui prend ce dernier pour celui de 1668, dont il sera parlé dans la suite. Il est à regretter que le Père de Charlevoix (1) ait donné trop de créance aux récits de cet anonyme, et que d'autres écrivains aient mentionné aussi ce prétendu voyage sur la foi du Père Charlevoix (2). Ce Père n'en a pas fixé la date, que l'auteur du *mémoire* n'avait pas déterminée lui-même. Mais un écrivain moderne, qui semble écrire l'histoire en se jouant, a jugé à propos de faire venir M. de Queylus en Canada l'an 1644 (3), et lui a même assigné un compagnon de voyage (4).

dressèrent à l'archevêque de Rouen pour obtenir de ce prélat les pouvoirs nécessaires à l'exercice du saint ministère à Villemarie ; car, depuis que les Français avaient repris possession du Canada, c'était de ce prélat que les Jésuites résidants dans ce pays avaient reçu tous leurs pouvoirs de juridiction (*). Il leur en accorda donc de semblables à ceux qu'il donnait à ces Pères (1) ; et de plus, comme dans les lettres de grand-vicaire qu'il accordait au supérieur de la maison de Québec (2), il avait déjà mis pour condition expresse que ces pouvoirs cesseraient, lorsqu'il enverrait en Canada quelque ecclésiastique séculier avec les pouvoirs de vicaire général (3), il voulut donner ces mêmes pouvoirs à M. de Queylus, qu'il établit ainsi son grand-vicaire par ses lettres du 22 avril 1657 (4). En effet, le navire qui portait les ecclésiastiques de Saint-Sulpice et M. de Maisonneuve étant arrivé à Québec le 29 juillet suivant, le Père Deguen, qui avait exercé jusque alors les pouvoirs de vicaire général de l'archevêque de Rouen, reconnut

du Canada par l'archevêque de Rouen. Arrivée des prêtres de M. Olier à Villemarie.

(1) *Archives de l'Archevêché de Rouen, registre in-folio, du 26 mars 1657 au 17 mai 1660*, fol. 7.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec (par la mère Juchereau)*, p. 56.

(3) *Mémoire de M. d'Allet, Œuvres d'Arnault*, t. XXXIV, p. 726. — *Manuscrit du frère Léonard Augustin, Bibliothèque royale ; Supplément français*, 1628, in-folio, p. 17.

(4) *Archevêché de Rouen*, ibid., fol. 7.

(*) On exposera dans l'*Histoire de la Colonie de Villemarie* les preuves de ce fait, que le Père de Charlevoix semble avoir ignoré, et que M. de La Tour a entièrement défiguré dans ses *Mémoires sur M. de Laval*.

M. de Queylus pour seul grand-vicaire, ce que firent aussi le Père Poncet et les autres Jésuites résidants à Québec (1).

(1) *Mémoire de M. d'Allet.* ib. — *Histoire de l'Hôt.-Dieu de Québec (par la mère Juchereau)*, p. 110-111. — *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1656 à 1657.*

A l'arrivée de ces quatre ecclésiastiques parmi eux, les colons de Montréal firent éclater une joie proportionnée aux prières instantes qu'ils avaient faites à M. Olier pour les obtenir (2). Mlle Mance surtout, qui avait si vivement pressé leur arrivée, s'empressa de leur offrir pour les loger une chambre de l'Hôtel-Dieu, qui leur servit tout à la fois de salle, de dortoir, de réfectoire et de cuisine, jusqu'à ce qu'ils eussent fait construire pour leur usage une maison connue depuis sous le nom de séminaire. Ils lui annoncèrent une nouvelle qui fut pour elle et pour tous les colons un grand sujet de joie, savoir que les sœurs de Saint-Joseph partiraient de France pour aller servir les malades, aussitôt que les bâtiments destinés pour elles seraient en état de les recevoir (3).

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

IV. La sœur Bourgeoys commence ses écoles dans une étable, qui lui est donnée par les seigneurs.

Enfin, après l'arrivée de ces ecclésiastiques, la sœur Bourgeoys commença elle-même l'exercice de ses fonctions de maîtresse d'école. Elle quitta alors la maison de M. de Maisonneuve, et alla habiter une pauvre étable que celui-ci lui offrit au nom des seigneurs, avec un terrain adjacent, et qui fut le seul local dont il pût

disposer dans ces circonstances (1). C'était là qu'elle devait former sa communauté, destinée à répandre dans la colonie l'esprit et les vertus de la très-sainte Vierge. On eût dit que pour donner à la sœur Bourgeoys des rapports de ressemblance plus parfaits et plus touchants avec cette sainte Mère, DIEU voulût qu'en entrant dans l'exercice des fonctions de sa vocation, elle n'eût à Villemarie d'autre logement que celui que Marie avait trouvé à Bethléem; et que ce lieu, qui rappelait si bien l'étable où son divin Fils avait voulu naître dans le monde, fût aussi le berceau de cette nouvelle société.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 58.

« Quatre ans après mon arrivée, écrit la sœur « Bourgeoys, M. de Maisonneuve voulut me « donner une étable de pierre pour en faire « une maison, et y loger celles qui feraient « l'école. Cette étable avait servi de colombier « et de loge pour les bêtes à cornes. Il y avait « un grenier au-dessus où il fallait monter par « une échelle, par dehors, pour y coucher. Je « la fis nettoyer, j'y fis faire une cheminée et « tout ce qui était nécessaire pour loger les en- « fants. J'y entrai le jour de Sainte-Catherine « (25 novembre 1657). Ma sœur Marguerite « Picaud (qui a été ensuite Mme la Montagne) « demeurait alors avec moi, et là je tâchai de

(1).
togr
la sa
geoy

(2)
de
Dieu
Josep
lema
du 2
1658.

(1)
des I
30 sep
(2) I

La sœur bourgeoise inspire aux enfants de Villemarie la piété envers la très Sainte Vierge

« recorder le peu de filles et de garçons capables « d'apprendre (1) (*). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Le désir des associés de Montréal était de mettre la sœur Bourgeoys en pleine possession de cette maison, afin qu'elle ne pût y être troublée dans la suite ; c'est pourquoi M. de Maisonneuve lui en fit donation en leur nom par un acte en forme, le 28 janvier 1658. On voit par cet acte que le bâtiment en pierre, donné à la sœur Bourgeoys, avait trente-six pieds de long sur dix-huit de large, et qu'il était accompagné d'un terrain de quarante-huit perches, destiné sans doute aux récréations des maîtresses et des enfants : « La présente conces- « sion, ajoute-t-on, faite pour servir à l'in- « struction des filles de Montréal audit Ville- « marie, tant pendant le vivant de ladite « Marguerite Bourgeoys qu'après le décès d'i- « celle à perpétuité (2). » Mais comme la maison

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie, acte du 22 janvier 1658.*

(*) La sœur Bourgeoys nous apprend qu'elle commença à réunir des enfants, pour les instruire à son école, le jour de Sainte-Catherine, 25 novembre 1657. C'est ce que confirment les registres de la paroisse. On y voit qu'auparavant elle n'était pas considérée comme institutrice de la jeunesse : ainsi, dans un acte de baptême, du 30 septembre 1657, elle est désignée simplement sous le titre de *fille usant de ses droits* (1), au lieu que l'année suivante elle est qualifiée dans les mêmes registres, *fille maîtresse d'école* (2).

(1) *Registres des Baptêmes*, 30 *sept.* 1657.

(2) Ibid., 1658

et le terrain étaient en face de l'enclos de l'Hôtel-Dieu, sur la rue Saint-Paul, M. de Maisonneuve mit pour condition à la donation, que si la sœur Bourgeoys, ou celles qui lui succèderaient, venaient à se fixer dans un autre local plus commode pour leur fonction, l'Hôtel-Dieu pourrait prendre la maison et le terrain, en en payant le prix, d'après l'estimation qui en serait faite par des experts (1).

(1) Ibid. — *Archives de la Congrégation, acte de Basset, notaire, du 26 septem.* 1690.

V. Elle commence la CONGRÉGATION EXTERNE. Elle élève la première Iroquoise qui ait reçu le baptême.

Dans cette pauvre étable la sœur Bourgeoys commença donc à exercer gratuitement ses fonctions en faveur des petites filles et des petits garçons de Villemarie, dont elle fut ainsi la première institutrice et l'apôtre. Il y avait dans le pays quelques filles qui n'étaient plus en âge de venir à l'école ; la sœur voulut étendre sa charité sur elles en les réunissant aussi dans cette maison pour les animer toutes à la piété et les exciter à la ferveur. Dans ce dessein elle établit, sur le modèle de ce qu'elle avait vu pratiquer à Troyes, la Congrégation externe, qu'elle commença le jour de la Visitation (2 juillet de l'année 1658), comme nous le raconterons avec plus de détails dans la suite (2); ce qui insensiblement fit appeler du nom de *Congrégation* la maison où elle les réunissait ainsi. Ce fut cette même année, et dans la maison de la Congrégation, qu'elle reçut et

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« grégation, chez la sœur Bourgeoys, qui l'avait « élevée depuis l'âge de dix mois avec des soins « et des peines bien considérables, dont elle a « été payée par la satisfaction que l'enfant lui « donnait. A cause de l'amitié qu'on portait à « cette enfant, on a voulu ressusciter son nom « par une autre petite sauvagesse à laquelle on « a donné le même nom au baptême. Cette « deuxième étant aussi décédée, on en a pris « ensuite une troisième à laquelle on a encore « donné le nom de Marie des Neiges. Si celle-ci « ne meurt pas plus criminelle que les deux « autres, toutes trois, après avoir demeuré ici- « bas dans la Congrégation de Montréal, auront « l'honneur d'être, j'espère, au ciel pour toute « l'éternité, dans cette congrégation *qui suit « l'Agneau* (1) immaculé avec des prérogatives « toutes spéciales (2). »

(1) *Apocalypse*, XIV, 4.

(2) *Histoire du Montréal, de 1642 à 1663.*

VII. La sœur Bourgeoys fait jeter les fondements de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours.

Mais le zèle de la sœur Bourgeoys pour la sanctification de la colonie naissante de Villemarie ne se bornait pas aux enfants et aux jeunes filles, il s'étendait à tous les colons. Un désir ardent qu'elle éprouvait, c'était de mettre de plus en plus en honneur parmi eux et d'accroître, autant qu'elle le pourrait, la dévotion envers la très-sainte Vierge; et ce désir lui inspira la pensée de lui élever, à une petite distance de la ville, une cha-

pelle qui fût tout à la fois un lieu de pèlerinage et une sauvegarde pour le pays. De leur côté, les associés de Montréal, dès la formation de leur société, avaient résolu aussi de dédier à Marie la première chapelle qui serait bâtie dans cette île; ce qui faisait dire à M. Olier, avant l'établissement de la colonie : « Il me vient souvent à « l'esprit que la miséricorde de DIEU me fera « cette grâce de m'envoyer au Montréal en Ca- « nada, où l'on doit bâtir la première chapelle « à DIEU sous le titre de la très-sainte Vierge, « et que je serai le chapelain de cette divine « Dame (1). » Mais quelque empressement que témoignassent les associés de Montréal pour élever ce monument de leur dévotion envers Marie, la construction en fut longtemps retardée par suite des hostilités des Iroquois; en sorte que pendant bien des années il n'y eut à Villemarie qu'une simple chapelle en charpente. DIEU voulait sans doute que la sœur Bourgeoys, spécialement suscitée pour répandre cette dévotion dans la colonie, réalisât elle-même leur pieux dessein, et dans cette vue il lui inspira la résolution de jeter les fondements de l'édifice avant même que les ecclésiastiques de Saint-Sulpice fussent arrivés à Montréal. Car, pendant qu'ils se préparaient à partir de France avec M. de Maison-

(1) *Mémoires autographes de M. Olier*, t. I, p. 73-74.

283635

neuve, au printemps de l'année 1657, elle s'était adressée au R. P. Pijard, qui desservait alors la colonie, et avait obtenu de lui la permission de bâtir la chapelle dont nous parlons.

Munie de cette approbation : « J'excitai, écrit-« elle, le peu de personnes (qu'il y avait alors « à Montréal) à ramasser des pierres, et je de-« mandais quelques journées pour cette chapelle « à ceux pour qui je faisais quelque travail (d'ai-« guille). On charria du sable, et les maçons « s'offrirent. Le Père Pijard la nomma *Notre-« Dame de Bon-Secours;* le Père Lemoine mit « la première pierre, et M. Closse (qui tenait la « place de gouverneur en l'absence de M. de Mai-« sonneuve), fit graver sur une lame de cuivre « l'inscription nécessaire; enfin, les maçons com-« mencèrent (1) » et posèrent les fondements.

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VIII. M. de Queylus fait suspendre la construction de la chapelle en attendant son retour à Villemarie.

La sœur se proposait de reprendre ces travaux à l'automne de la même année. Sur ces entrefaites arrivèrent les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, conduits par M. de Maisonneuve; et ce fut alors que la sœur Bourgeoys commença ses écoles, comme nous l'avons raconté. Lorsque le temps de la reprise des travaux fut venu, elle excita de nouveau le zèle des colons pour cette sainte œuvre. M. de Maisonneuve, jaloux d'y contribuer de sa part, « fit abattre des arbres

pour la charpente, et aidait lui-même à les traîner hors du bois (1). » Toutefois, la sœur, ıi aurait pu s'autoriser de la permission déjà ɔnnée par le Père Pijard, voulut, avant de pas- r outre, avoir aussi l'autorisation expresse de . de Queylus, comme exerçant dans le pays ; fonctions de grand-vicaire. Il se trouvait ɔrs à Québec, où il était descendu au commencement du mois de septembre 1657 (2), avec le re Poncet, à l'occasion d'un différend survenu tre ce Père et le Père Deguen, son supé- ur (3). La sœur lui écrivit donc pour connaître ı intention sur cette bâtisse. M. de Queylus, i n'avait guère fait qu'un mois de séjour à llemarie, et avait peut-être ignoré jusque ɔrs le projet de la sœur, lui écrivit de sus- ndre l'ouvrage jusqu'à son retour (4). La udence semblait demander qu'il en usât de la te : il était venu lui-même en Canada dans ıtention d'effectuer enfin le dessein des asso- s de Montréal, en bâtissant en pierre et en diant à la très-sainte Vierge la première église i serait construite dans cette île, et dont M. de etonvilliers, successeur de M. Olier, voulait re tous les frais. Ce dessein de M. Queylus était connu à Québec, que la mère de l'Incarnation ɔyait qu'on l'exécutait déjà l'année suivante,

(1) *Écrits autographes, etc.*

(2) *Journal des Jésuites*, 1657.

(3) *Mémoire de M. d'Allet, Œuvres d'Arnault*, t. XXXIV, p. 727.

(4) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

puisqu'elle écrivait que *M. de Bretonvilliers avait entrepris de bâtir une très-belle église à Montréal* (1), quoique cependant cette bâtisse n'ait été commencée que longtemps après, comme nous le dirons dans la suite. M. de Queylus jugea donc convenable de concerter le dessein de la sœur Bourgeoys avec celui des associés de Montréal, afin de rendre plus utiles au bien de la colonie les deux édifices projetés; et lui écrivit qu'en attendant son retour à Villemarie, elle suspendît la construction de cette église.

(1) *Lettre de la mère Marie de l'Incarnation*, IIe partie, p. 542.

IX. La sœur prend la résolution de passer en France. Motifs de la Providence dans l'entreprise et dans l'interruption de Bon-Secours.

Quelque désir qu'eût la sœur de voir son ouvrage bientôt achevé, elle se soumit sans peine à ce délai, dans l'espérance que M. de Queylus ne tarderait pas à revenir à Villemarie, comme on le croyait alors. Mais avant son retour un autre motif décida encore la sœur Bourgeoys à suspendre sa bâtisse ; savoir le désir d'accompagner Mlle Mance, qui forma alors le dessein de faire un voyage à Paris. Se voyant en possession du terrain et de la maison donnés à perpétuité pour servir aux écoles, et considérant qu'elle n'avait que Marguerite Picaud pour la seconder, elle s'offrit pour accompagner Mlle Mance, afin d'aller chercher à Troyes, parmi ses anciennes compagnes, des filles zélées qui l'aidassent à instruire les enfants (2) (*).

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(*) Quoique nous n'ayons point eu dessein de relever dans

Elle partit en effet ; mais ce voyage, et ensuite les troubles survenus dans le pays, furent cause que la construction de Notre-Dame de Bon-Secours demeura longtemps suspendue, comme nous le raconterons dans la suite.

---

cette *Vie* toutes les inexactitudes de ceux qui ont écrit avant nous sur la sœur Bourgeoys, nous ne pouvons cependant nous dispenser de donner ici un éclaircissement sur les motifs de l'interruption de la bâtisse de Bon-Secours, que nous venons d'exposer, et qui ne s'accordent pas entièrement avec les récits qu'on a déjà publiés sur ce sujet, d'après M. Ransonet, le premier historien de la sœur. Cet écrivain, trop peu fidèle dans les citations qu'il prétend faire des écrits de la sœur Bourgeoys, s'est donné la liberté de les abréger et de les exprimer en d'autres termes, sans prendre garde qu'il en altérait quelquefois notablement le sens ; et c'est ce qui est arrivé au sujet du récit qu'elle fait de la suspension de cette bâtisse. M. Ransonet lui fait dire ces paroles : *M. de Queylus, ayant été instruit de mon dessein,* EN EMPÊCHA L'EXÉCUTION. *Alors je fis un voyage en France* (1). M. Montgolfier, qui commente d'ordinaire M. Ransonet, a conclu de là et a écrit dans sa *Vie de la sœur Bourgeoys* que *M. de Queylus, en arrivant à Montréal,* DÉFENDIT *à la sœur de continuer l'ouvrage* (2) ; et enfin, l'auteur du *Manuel du Pèlerin de Bon-Secours* (3), qui devait regarder ces deux écrivains comme bien fondés dans leur récit, s'est contenté de dire, sans nommer toutefois M. de Queylus : IL FALLUT CÉDER A L'ORAGE.

(1) *Vie de la sœur, par M. Ransonet,* p. 62.

(2) *Vie de la sœur,* 1818, p. 71.

(3) *Manuel du pèlerin de Bon-Secours,* p. 13.

Mais M. Ransonet n'a donné lieu à ces jugements que parce qu'il a substitué aux paroles de la sœur Bourgeoys d'autres paroles de sa façon, qu'il a cependant accompagnées de guillemets, quoique ces signes soient la marque d'une citation littérale. Car, au lieu de ces paroles qu'il donne comme les expressions de la sœur : *M. de Queylus, ayant été instruit*

Toutefois, dans l'interruption aussi bien que dans l'entreprise de cette bâtisse, on ne saurait méconnaître la conduite de la divine Providence.

---

de mon dessein, EN EMPÊCHA L'EXÉCUTION; *alors je fis un voyage en France*; la sœur Bourgeoys dit en propres termes, ainsi que nous le lisons dans ses mémoires autographes: « *J'ai écrit à M. de Queylus pour cette bâtisse. Il fit tout arrê-* « *ter jusqu'à son arrivée à Montréal; et avant son arrivée* « *je m'offris pour accompagner Mlle Mance en France, afin* « *d'avoir des filles pour les écoles* (1). » Ainsi, d'après la sœur Bourgeoys elle-même, la suspension des travaux de Bon-Secours eut deux causes: d'abord l'absence momentanée de M. de Queylus, qui jugeait à propos qu'on attendît son retour avant de les reprendre; et en second lieu, la résolution que la sœur prit d'elle-même de passer en France avant que M. de Queylus fût de retour à Villemarie.

1) Écrits autographes de sœur Bourgeoys.

M. Montgolfier semble supposer de plus que le dessein de la sœur Bourgeoys, en reprenant cette bâtisse, était de se procurer un local pour ses écoles (2). Mais, outre que ce local, à la distance où il était alors de la ville, et surtout dans un temps où rien n'était encore pavé à Montréal, n'aurait pu être fréquenté par les enfants pendant une partie considérable de l'année, il est certain que le dessein de la sœur Bourgeoys était de procurer non une école aux enfants, mais un lieu de pèlerinage aux citoyens de Villemarie.

2) Ibid., p. 71.

D'ailleurs, lorsqu'elle songea à la reprise de cette bâtisse, elle avait déjà reçu des seigneurs la maison de l'Étable avec un terrain adjacent de quarante-quatre perches, destiné aux écoles: elle avait fait approprier la maison à ce dessein, et enfin elle y réunit des enfants, pour la première fois, le jour de Sainte-Catherine 1657, comme elle nous l'apprend elle-même. Nous faisons ici cette dernière remarque pour montrer quelle a été la véritable destination de Notre-Dame de Bon-Secours.

On a vu que trois communautés devaient répandre dans la colonie de Villemarie la dévotion envers la sainte famille : le séminaire de Saint-Sulpice, la dévotion envers NOTRE-SEIGNEUR ; la congrégation, celle envers Marie; et l'Hôtel-Dieu, la dévotion envers saint Joseph. En inspirant donc à la sœur Bourgeoys le dessein de cette chapelle, et en voulant que les RR. PP. Jésuites en approuvassent la construction durant les derniers mois qu'ils restèrent à Villemarie, DIEU voulut donner d'avance des indices manifestes de la vocation spéciale de la sœur à propager le culte de Marie, que ce lieu de pèlerinage contribua tant en effet à accroître dans le pays ; et en permettant que les prêtres du séminaire fussent la première cause de l'interruption de cet édifice, il voulut montrer que le zèle pour Marie, dont brûlait la sœur Bourgeoys, ne venait point de quelque impulsion qu'elle eût reçue de ces ecclésiastiques, et que la fin spéciale des trois communautés était son propre ouvrage, et non un dessein que les hommes eussent concerté.

Il sembla de plus qu'il eût permis cette longue interruption de la construction de Bon-Secours, qui dura quatorze à quinze ans, pour donner aux anciens associés de Montréal la joie de con-

tribuer par eux-mêmes à la construction de cette première chapelle, selon le dessein qu'ils en avaient eu dès la formation de leur société. Car nous verrons que non-seulement ils fournirent à la sœur Bourgeoys les premiers fonds nécessaires pour la bâtir, ainsi que la statue miraculeuse de Marie qui devait y être exposée à la vénération des fidèles, mais que même la première pierre de l'édifice fut posée au nom du plus ancien des associés de Montréal. La sœur Bourgeoys fut donc ainsi l'instrument dont DIEU se servit pour exécuter leur pieux dessein, puisque, comme elle-même nous l'apprend : « La pre-« mière église (de pierre) qui a existé à Ville-« marie est Notre-Dame de Bon-Secours. »

DEUXIÈME PARTIE

ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION. FRUITS DE CET INSTITUT.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIER VOYAGE DE LA SŒUR BOURGEOYS EN FRANCE; ÉTABLISSEMENT DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME, ET DES FILLES DE SAINT-JOSEPH A VILLEMARIE.

I. Occasion et motifs du voyage de la sœur Bourgeoys en France.

M^lle^ Mance, depuis son arrivée à Villemarie, avait eu le soin de l'Hôtel-Dieu, en attendant que M. de la Dauversière pût y envoyer quelques-unes de ses hospitalières. Mais l'année même de l'arrivée des ecclésiastiques de Saint-Sulpice, le 28 janvier 1657, elle fit une chute dans laquelle elle eut le bras cassé et le poignet démis, et qui la mit hors d'état de rendre aucun service à cette maison; car les chirurgiens qui lui remirent la fracture ne s'aperçurent de la dislocation que six mois après, lorsqu'il n'y eut plus de remède. Ce mal lui faisait souffrir des douleurs intolérables, et la réduisit à un tel état

d'inaction qu'elle était incapable de s'habiller elle-même, et de rendre le moindre service aux malades de l'Hôtel-Dieu (1). Dans une situation si affligeante, elle résolut de passer en France, afin d'obtenir de Mme de Bullion une dotation pour des sœurs de M. de la Dauversière, à qui la compagnie de Montréal avait déjà résolu de donner la conduite de cette maison (2); et ce fut ce qui détermina la sœur Bourgeoys à entreprendre elle-même ce voyage. « Mlle Mance, « dit-elle, ayant besoin d'une personne pour « la soulager dans son voyage, je m'offris pour « cela, afin d'aller à Troyes pour avoir quel- « ques filles qui m'aidassent à faire l'école au « peu de filles et de garçons capables d'ap- « prendre (3). » Il est vrai que le nombre de ces enfants était alors peu considérable, comme la sœur Bourgeoys nous l'apprend, et qu'aidée par sa compagne, Marguerite Picaud, elle aurait pu aisément suffire à tout. Mais elle comprit sans doute que le séminaire de Saint-Sulpice devant se charger seul de l'œuvre de Montréal, d'après le désir des associés, il ne négligerait rien pour en accroître la population par des envois de colons chaque année, et que bientôt elle ne pourrait pas suffire à l'instruction de la jeunesse; ce qui serait arrivé en effet si elle

(1) *Déclaration de Mlle Mance; attestations autographes de M. Olier*, p. 51 *et suiv.*

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1657 à 1658.*

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

n'eût entrepris ce voyage. Car, au lieu que pendant les quinze premières années il n'y avait eu à Villemarie que vingt-six mariages : dans les quinze suivantes on en compta plus de cent cinquante. Il n'était né dans la première période que soixante enfants, dont même pas un seul n'avait pu être élevé les huit premières années : et dans la seconde il en naquit plus de six cents (1). Aussi M. de Queylus, étant revenu de Québec à Villemarie, approuva-t-il volontiers le voyage de la sœur Bourgeoys pour la France (2).

(1) *Registres de la paroisse de Villemarie.*

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

II. M. de Queylus revient à Villemarie. Son dessein de donner la conduite de l'Hôtel-Dieu aux Hospitalières de Québec.

Nous avons dit que M. de Queylus étant arrivé l'année précédente avec des lettres de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, celles du supérieur des Jésuites avaient cessé, d'après la clause que ce prélat y avait mise. Toutefois, ces religieux, jugeant qu'il serait plus convenable pour eux d'être soumis à l'archevêque lui-même et d'exercer encore leurs anciens pouvoirs à Québec, avaient obtenu de ce prélat, le 30 mars 1658, des lettres de grand-vicaire pour ce lieu (3). Après la réception de ces lettres, M. de Queylus, voyant ainsi son grand-vicariat restreint à l'île de Montréal, et n'ayant plus de pouvoirs à exercer à Québec (4), retourna à Villemarie. A son arrivée, il trouva Mlle Mance dans l'état que nous avons dit, et plus incapable

(3) *Archives de l'Archevêché de Rouen*, ibid., fol. 40. — *Œuvres d'Arnault*, t. XXXIV, p. 728-729. — *Ms. du frère Léonard, Augustin déchaussé ; Bibliothèque royale, à Paris ; Supplément français*, 1628, in-folio, p. 17.

(4) *Journal des Jésuites*, 8 août 1658.

encore, qu'il ne l'avait laissée, de rendre aucun service aux malades. Sachant d'ailleurs que les religieuses hospitalières de la Flèche n'avaient aucune fondation, il songea à attirer à Villemarie celles de Québec, qui le désiraient beaucoup de leur côté. C'était aussi le désir des RR. PP. Jésuites; et à ne considérer les choses que selon les règles de la sagesse ordinaire, ce parti paraissait être le seul à prendre dans l'état où l'hôpital allait se trouver lorsque Mlle Mance serait partie. En conséquence, deux hospitalières, les sœurs de la Nativité et de Saint-Paul, partirent de Québec le 18 septembre (1), avec l'autorisation du P. Deguen, grand-vicaire, et se rendirent à Villemarie. On voit encore par ce trait que M. de Queylus, quoique l'un des associés de Montréal, n'avait nulle connaissance du dessein de DIEU manifesté à M. Olier et à M. de la Dauversière, sur les trois communautés destinées à faire honorer dans la colonie la sainte famille : JÉSUS, Marie et Joseph; et DIEU permit que ce dessein fût ainsi traversé, afin que son accomplissement, qui devait avoir lieu malgré cet obstacle et une multitude d'autres contretemps, ne pût être attribué qu'à sa seule puissance, qui change quand elle veut les obstacles en moyens. Mais Mlle Mance, à qui DIEU avait inspiré la pensée

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson,* ibid. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau,* page 114.

e ce voyage pour attirer à Villemarie les filles
e Saint-Joseph, se contenta de recevoir à
Hôtel-Dieu les deux religieuses de Québec, et
onna provisoirement l'administration de cette
aison à une bonne dévote connue ensuite sous
nom de Mme de la Bardilière, à laquelle elle
ljoignit une servante. Enfin, les deux hospita-
ères semblèrent n'être venues à Villemarie que
our remplacer momentanément la sœur Bour-
oys. Car elle les pria de faire l'école aux
etites filles pendant son absence, ce qu'elles
ceptèrent, de l'avis de M. de Queylus (1).

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.— Histoire du Montréal*, ibid.

III. La sœur Bourgeoys et Mlle Mance passent en France.

La sœur Bourgeoys et Mlle Mance se dispo-
rent donc à partir pour Québec. La sœur, qui
sque alors avait eu soin de la sacristie de
illemarie, alla faire ses adieux à M. Galinier,
être du séminaire, chargé lui-même du maté-
el de l'église, et le pria de vouloir bien lui
nserver cette charge à son retour; ce qu'il lui
omit, pourvu qu'elle ne fût pas absente plus
une année. Elles partirent de Villemarie ce
ur-là même, qui était le 29 septembre 1658,
te de saint Michel (2), et s'embarquèrent à
uébec le 14 du mois suivant (3), qui était un lun-
.. «Le navire sur lequel nous nous embarquâmes
pour aller en France, écrit la sœur Bourgeoys,
était tout rempli de huguenots; il n'y avait

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Journal des Jésuites.*

« que cinq ou six hommes de catholiques, outre « Mlle Mance et moi. Nous ne sortions presque « point de la chambre aux canons. Ces hugue- « nots chantaient leurs prières soir et matin, et « dans d'autres temps (contre les ordonnances « du roi). Mais quand nous fûmes sous la ligne, « Mlle Mance les pria de ne point chanter à leur « coutume, leur représentant qu'elle était obli- « gée de rendre compte de tout ce qui se faisait « sur le navire ; et ils cessèrent leurs chants. « Nous n'avions point de prêtre avec nous (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

En arrivant à la Rochelle, Mlle Mance éprouva des douleurs si vives et si aiguës qu'il lui fut impossible de supporter le mouvement de la voiture pour se rendre à la Flèche, où elle désirait aller visiter d'abord M. de la Dauversière ; et elle fut obligée de s'y faire porter sur un brancard (2), toujours accompagnée par la sœur Bourgeoys (3). Elles y arrivèrent le jour des Rois 1659 (4) ; et peu après elles partirent pour Paris, où Mlle Mance s'empressa de voir M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, Mme de Bullion, et ensuite tous les associés de Montréal.

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

(4) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

IV. Mlle Mance est guérie miraculeusement

Elle leur représenta l'impossibilité où elle était de rendre aucun service à l'Hôtel-Dieu, et combien il était nécessaire d'y envoyer des filles

de M. de la Dauversière, que M. Olier avant sa mort et toute la compagnie avaient déjà choisies pour ce dessein. Touchés de l'état de Mlle Mance, les associés voulurent consulter sur son mal les plus habiles médecins et chirurgiens de la capitale. Mais ceux-ci demeurèrent tous d'accord qu'il était sans aucune sorte de remède humain. Alors, ne songeant plus à son mal, elle ne s'occupa que des moyens d'attirer les hospitalières de Saint-Joseph à Villemarie, et d'obtenir pour elles une fondation. Dans ce dessein, elle eut la pensée d'aller prier sur le tombeau de M. Olier (1).

par l'attouchement du cœur de M. Olier, et obtient une fondation pour les sœurs de Saint-Joseph, à Villemarie.

« Elle demanda, dit la sœur Bourgeoys, à voir « la chapelle où était (le corps de) M. Olier; « j'allai avec elle; mais on nous remit au di- « manche suivant (qui était cette année le jour « de la Purification de la sainte Vierge). Je la « laissai à Paris où elle avait une sœur, et je « partis pour aller à Troyes. Le dimanche sui- « vant, Mlle Mance fut guérie par la faveur de « M. Olier. Je reçus d'elle à Troyes une lettre où « elle me mandait qu'elle était guérie, et qu'elle « m'écrivait de sa propre main. Je montrai cette « lettre à un médecin et à d'autres, en leur ra- « contant la manière dont son bras avait été « rompu, et chacun me dit que cette guérison « ne se pouvait faire sans miracle (2).» Elle fut,

(1) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Vie de M. Olier*, t. II, p. 517.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

en effet, opérée subitement par l'attouchement du cœur de M. Olier, et avec des circonstances qui étaient elles-mêmes un nouveau prodige. Car toutes les ligatures et les enveloppes qui environnaient la main de Mlle Mance, et qui étaient attachées avec une multitude d'épingles, se délièrent d'elles-mêmes; et en même temps elle sentit une chaleur extraordinaire qui se répandit depuis son épaule jusqu'au bout de ses doigts, et qui lui rendit à l'instant le libre usage de sa main. « Dieu, dit M. Dollier de « Casson, voulut honorer la mémoire de feu « M. Olier, son serviteur, en donnant à son « cœur le moyen de témoigner sa gratitude à « cette demoiselle, qui pour lors s'employait si « fortement en faveur de l'île de Montréal, à « laquelle il portait tant d'intérêt lorsqu'il était « vivant, et dont Dieu veut bien qu'il prenne « la protection après sa mort (1). » La sœur Morin, religieuse de Saint-Joseph, qui rapporte aussi ce fait, ajoute à ce récit: « Mlle Mance, « persuadée plus que jamais que Dieu voulait « dans Villemarie des filles de Saint-Joseph, que « M. Olier, ce grand serviteur de Dieu, avait « acceptées pour cela avant sa mort, avec « messieurs de la compagnie, se sentit encou- « ragée de leur procurer une fondation, comme

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

« elle le fit après ce miracle. Car cette merveille « fit grand bruit dans Paris ; il y avait empres- « sement parmi les dames à qui aurait Mlle Mance « quelques heures en leur maison. Mme de Bullion surtout la combla de présents (1), » et lui onna pour fonder les hospitalières à Villemarie 2,000 livres (2), que Mlle Mance remit à M. de ı Dauversière, et dont 20,000 devaient être lacées pour produire une rente annuelle de ,000 livres, destinée à l'entretien de quatre eurs (3).

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

(3) *Actes de Marreau, notaire à Paris, 29 mars* 1659.

V. Les sœurs Châtel et Crolo s'engagent à suivre la sœur Bourgeoys à Villemarie.

Pendant que Mlle Mance, au comble de ses eux, faisait tous les préparatifs nécessaires our emmener avec elle les religieuses de Saint- seph à Villemarie, la sœur Bourgeoys, de son té, réunissait à Troyes de zélées et ferventes mpagnes destinées à former le noyau de la ciété qui devait répandre dans cette colonie esprit de piété envers la très-sainte Vierge. 'est elle-même qui nous apprend dans ses émoires les bénédictions qu'il plut à Dieu de onner à toutes ses démarches, et l'heureux uccès qui les suivit : « Étant arrivée à Troyes, dit-elle, je fus loger chez les religieuses de la Congrégation. Je dis que je voudrais emme- « ner trois filles d'une assez forte santé pour « nous soulager dans nos emplois. Le père d'une

« de mes amies, M. Raisin, qui demeurait à « Paris, étant venu à Troyes sur ces entrefaites, « et sachant mon dessein, me dit de faire prier « (DIEU pour qu'il lui plût d'inspirer à de ver- « tueuses filles de me suivre), ne pensant peut- « être pas que la sienne, qui était jeune, songeât « à ce voyage. Il retourna ensuite à Paris. « Cependant Mlle Raisin, sa fille, pressait fort « pour s'engager avec moi ; mais (je ne crus « pas d'abord devoir l'accepter) ne voulant em- « mener personne que du consentement des « parents. Enfin les trois qui s'offrirent furent « ma sœur Aimée Châtel, ma sœur Catherine « Crolo, et ma sœur Marie Raisin elle-même, « qui espérait obtenir le consentement de son « père à Paris (1).

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« J'ai admiré comme M. Châtel, qui était « notaire apostolique, m'a confié sa fille qu'il « aimait beaucoup. M'ayant demandé comment « nous vivrions à Villemarie, je lui montrai le « contrat qui me mettait en possession de l'É- « table qui avait servi de colombier et de loge « pour les bêtes à cornes ; et ne voyant rien « pour subsister : Eh bien ! me dit-il, voilà pour « loger ; mais pour le reste, que ferez-vous ? de « quoi vivrez-vous ? Je lui dis que nous travail- « lerions pour gagner notre vie, et que je leur

« promettais à toutes du pain et du potage ; ce « qui lui tira les larmes des yeux et le fit « pleurer. Il aimait beaucoup sa fille, mais « ne voulait pas s'opposer aux desseins de DIEU « sur elle. Il prend conseil de l'évêque de Troyes « (M. Malier du Houssay) (1), car il était « bon serviteur de DIEU ; et sur la réponse affir- « mative du prélat, il accède aux désirs de sa « fille. On passa en son étude le contrat d'enga- « gement, ainsi que celui de ma sœur Crolo, « qui avait eu le désir de venir avec moi dès « mon premier voyage. Par ces contrats elles « s'engagèrent pour demeurer ensemble et faire « l'école à Villemarie. La sœur Châtel fit de « plus une donation de tout son bien en faveur « de ses filleuls et de ses filleules, si elle ne « retournait pas après un certain temps li- « mité (2).

(1) *Gallia christiana*, t. XII, col. 522.

« Ensuite M. Châtel voulut accommoder un « coffre pour les hardes de sa fille, et une cas- « sette pour son linge ; de plus il fit coudre « proche la baleine de son corset 150 livres en « écus d'or, avec défense de m'en parler, ni à « personne, afin que s'il fallait revenir ou aller « seule, elle pût s'en retourner. Enfin, il écrivit « dans tous les lieux les plus considérables de la « route par où l'on devait passer, que si sa fille

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« avait besoin de service en allant, on lui don-
« nât tout ce qui lui serait nécessaire, ou ce
« qu'elle demanderait pour s'en retourner à
« Troyes.

VI.
yage
Troyes
Paris.
sœur
aisin
ge aussi
our
emarie.
La
Hioux.

« Selon le désir que j'avais eu en arrivant,
« j'emmenai donc trois filles, mes sœurs Châtel,
« Crolo et Raisin, car cette dernière fut con-
« duite jusqu'à Paris par sa (belle-) sœur (*),
« dans l'espérance d'obtenir le consentement de
« son père. J'emmenai encore une petite fille
« qui a été ensuite la femme de Nicolas Boyer.
« Enfin, il se présenta aussi un jeune homme
« studieux pour servir notre maison et se don-
« ner au service de DIEU toute sa vie. Il
« nous suivait et prenait ses gîtes proche des
« nôtres; mais dans le navire il fut attaqué
« d'un flux de sang, dont il est mort dans notre
« maison, deux ans après être arrivé à Villemarie.

« De Troyes à Paris nous étions quinze ou
« seize personnes. Pour nous conduire, nous
« avions pris des charretiers qui nous don-

(*) La sœur Bourgeoys écrit dans cet endroit de ses Mémoires, que Mlle Raisin fut conduite par sa *sœur*. Il paraît qu'elle veut dire sa belle-sœur, car elle fait remarquer ailleurs que *M. Raisin n'avait que cette fille avec un fils;* et elle ajoute dans un autre endroit : *ma sœur Raisin était seule avec un frère.*

« nèrent bien de la peine. Nous n'avions pas « fait une lieue que la charrette fut arrêtée, « parce qu'il n'était pas permis à des particu- « liers de nous conduire au préjudice des voi- « tures publiques. Il fallut donc retourner à « Troyes, où M. Châtel obtint la permission de « continuer la route. Un jour de dimanche, « comme nous passions près d'une église où l'on « sonnait la sainte messe, nous demandâmes au « cocher de nous la laisser entendre, mais nous « ne pûmes l'obtenir. Cependant, environ à « midi, une de ses roues se rompit en deux « pièces, et il fallait aller jusqu'à Paris pour « avoir une autre roue. Ceux qui ne purent « aller à pied demeurèrent là. L'après-dînée, « une petite cloche sonne, et un prêtre qui pa- « raissait tout languissant, avec cinq ou six « chétifs hommes, psalmodièrent les vêpres. Ce « prêtre nous conta les misères de ce lieu : « toutes les maisons ruinées, grande quantité « de chevaux morts, et même des hommes et « une femme : nous tâchâmes de mettre un peu « de terre pour les couvrir.

« A Paris, ma sœur Raisin se présente à son « père pour avoir son congé. Il n'avait que cette « fille avec un fils. Il ne voulut point d'abord « lui accorder son consentement; il refusa

« même de la voir. Mais elle le fait prier, elle « pleure, elle fait tout son possible. Enfin, après « beaucoup de prières elle obtient sa demande; « et son père lui fait faire un contrat sem- « blable aux deux autres passés à Troyes. Il lui « donna même pour son voyage et pour ses « hardes 1,000 francs, dont je ne voulus « prendre que 300, et lui laissai le reste, n'en « ayant pas besoin. Mais tous les ans il nous « donnait 35 livres pour les 700, et après sa « mort, son fils a continué. Enfin, à la mort de « ce fils, avocat au Parlement, outre ces dons, « nous avons eu une rente de 300 livres pour « les 6,000 (qui revenaient à sa sœur). A Paris, « M. Blondel nous donna aussi sa nièce pour la « conduire à Montréal (*). C'est la sœur Hioux, « qui a été la première reçue en forme à la « communauté. Nous étions environ seize filles « pour Montréal, sans compter d'autres filles « pour Québec (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VII. Nouvelle

La sœur Bourgeoys ne nous donne pas d'autres

(*) M. Blondel, dont il est ici parlé, était connu de M. Olier et de M. de la Dauversière. Ce fut lui qui, en 1636, accepta, au nom des religieuses hospitalières de la Flèche, dont il était procureur, la conduite de l'Hôtel-Dieu de Ville-marie. Dans l'acte qui fut passé alors, il est qualifié : *Pierre Blondel, bourgeois de Paris* (1).

(1) *Actes de Chaussière, notaire à Paris, 31 mars 1650.*

létails sur le séjour qu'elle fit à Paris avec ses ompagnes ; mais on ne peut guère douter u'avant de quitter cette ville pour se rendre à a Rochelle, lieu de l'embarquement, elles ı'aient visité les ecclésiastiques du séminaire le Saint-Sulpice, et que ceux-ci ne les aient ncouragées à se consacrer à une œuvre si utile à la colonie et au bien de la religion. Du moins c'est ce qu'on peut conclure de ce témoignage que la supérieure de la Congrégation leur rendait en 1702, dans une lettre au ministre de la marine : « MM. du séminaire de Saint-Sulpice de « Paris ont attiré les sœurs de la Congrégation « dans l'île de Montréal pour travailler à l'édu- « cation des jeunes filles de cette île (1). » C'est aussi ce que semble insinuer le Père Le Clercq, récollet, lorsqu'il rapporte que la sœur Bourgeoys, après s'être associée en France de zélées coopératrices, « qui conspiraient à un même « dessein, sous la direction de MM. de Saint- « Sulpice, arriva en Canada en 1659, où elle « donna commencement à l'établissement des « filles de la Congrégation (2). » A l'occasion de cet embarquement, ces ecclésiastiques, et surtout M. de Bretonvilliers, firent des dépenses considérables pour engager un grand nombre d'hommes vertueux et des filles pieuses à aller

recrue pour Villemarie. Désintéressement de la sœur Bourgeoys.

(1) *Archives de la marine, lettre de la supérieure de la Congrégation, du 11 octobre* 1702.

(2) *Premier établissement de la Foi*, 1691, t. II, p. 59.

s'établir à Villemarie. Le nombre des hommes s'éleva à soixante, et celui des filles à trente-deux. M. Vignal, qui devait être lui-même du voyage, engagea à ses dépens deux hommes, M. Souart en fit engager quatre, et M. de Queylus vingt-trois (1). Les trente-deux filles furent confiées à la sœur Bourgeoys pendant la traversée, et elle leur servit encore de mère à Villemarie jusqu'à ce qu'elles eussent été établies, comme nous le dirons plus en détail dans la suite de cet ouvrage. M. Dollier de Casson, en parlant de ce voyage, rapporte un trait bien honorable à la sœur Bourgeoys. Un homme riche, qu'il ne nomme pas, membre de la compagnie de Montréal, touché de l'esprit de zèle et de dévouement apostolique qu'il reconnut dans la sœur, lui offrit un fonds considérable pour assurer un revenu à l'œuvre naissante de la Congrégation. Mais cette digne fondatrice refusa absolument de l'accepter, dans l'appréhension que cette aisance ne nuisît à l'esprit de pauvreté qu'elle avait si religieusement pratiquée jusque alors, et qu'elle était jalouse de léguer à ses filles comme le plus riche trésor qu'elle pût leur laisser (2).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, engagements de* 1659.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de* 1658 *à* 1659. *Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

VIII. Difficultés qu'on suscite à la recrue pour l'empêcher

M^lle^ Mance avait écrit à M. de la Dauversière de conduire les sœurs de Saint-Joseph à la Rochelle ; elle écrivit aussi à la sœur Bourgeoys

d'aller la première dans cette ville avec les filles qu'elle conduisait et de l'y attendre. « Pour aller « de Paris à la Rochelle, dit la sœur Bourgeoys, « nous prîmes encore un charretier, mais envi- « ron à une demi-lieue de Paris il fut arrêté « comme l'autre, et il nous fallut revenir pour « avoir d'autres voitures (1). » Deux ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice, M. Vignal, dont on vient de parler, et M. LeMaistre, s'étaient rendus de Paris à la Flèche pour accompagner les sœurs de Saint-Joseph (2); et enfin, au temps marqué, toute cette nombreuse recrue, composée de cent dix personnes, se trouva réunie au lieu de l'embarquement. Mais là quelques individus, qui ne voyaient qu'avec peine l'accroissement de la colonie de Villemarie, leur fournirent l'occasion de sanctifier leur voyage par de longues et dures épreuves. D'abord, pour empêcher les sœurs de Saint-Joseph de partir, on s'efforça de leur faire entendre qu'elles ne seraient pas reçues en Canada, et qu'on les renverrait en France la même année sans vouloir de leurs services. De plus, le maître du navire, homme fort intéressé, à qui on fit croire sans doute que les chefs de cette entreprise étaient insolvables, refusa d'embarquer les passagers pour Villemarie, à moins qu'on ne payât d'a-

d'aller à Villemarie.

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

vance le fret des cent dix personnes et de tous leurs effets déjà chargés sur le vaisseau, qui se montait à près de 20,000 livres. Enfin, comme ils avaient employé tout leur numéraire en effets et en denrées diverses pour la colonie, et qu'on refusait les garanties qu'ils offraient, ils se virent à la veille de revenir sur leurs pas. Ils furent obligés de faire à la Rochelle un séjour de trois mois, et de supporter pendant ce temps les frais d'entretien de cent dix personnes (1). La sœur Bourgeoys n'a pas oublié dans ses Mémoires ce fâcheux contre-temps. « A la Rochelle, les écus « d'or que M. Raisin avait fait coudre dans le « corset de sa fille, dit-elle, et qu'elle me donna « ensuite, nous furent fort utiles. On nous avait « promis qu'on embarquerait chacune de nous « pour 50 livres, avec nos provisions et nos « coffres ; mais il y eut quelques débats avec le « maître du navire. On voulut nous faire payer « à chacune 175 livres, et nous n'avions point « d'argent. On refuse M. de Maisonneuve pour « répondant, et on veut que ma sœur Raisin s'en « retourne pour faire payer en France. Me voilà « bien en peine. Enfin, on nous mande de faire « deux promesses, l'une pour payer à Montréal « incessamment, l'autre sur M. Raisin, afin « d'être payé par lui au retour du vaisseau, en

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, ib.

« cas que celle de Montréal ne fût pas sûre. Ce-
« pendant le maître du navire, qui était pré-
« paré, se résolut à la fin de tout embarquer
« sur parole (1), » le 29 juin 1659 (2).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, etc.*

IX. Derniers adieux de M. de la Dauversière aux sœurs de Saint-Joseph.

M. de la Dauversière, quoique atteint d'une maladie violente qui lui faisait souffrir une sorte de cruel martyre, eut néanmoins assez de courage pour accompagner ses filles à la Rochelle, et y attendre le moment de l'embarquement. Ceux qui s'opposaient à leur départ pour Villemarie, lui ayant demandé pourquoi il se pressait si fort, car ils auraient désiré que leur voyage fût différé jusqu'à l'année suivante, il leur répondit : « Si elles n'y vont pas à présent, elles « n'y iront jamais. » Paroles qui furent bientôt justifiées par l'événement, comme la suite le fera voir. De leur côté, les chefs de la flotte de la grande compagnie refusèrent à M. de la Dauversière la grâce qu'il leur demandait avec instance, d'attendre le vaisseau destiné pour Villemarie. Comme ils persistaient dans ce refus, il dit : « DIEU en sera le maître ; » et ceux de la flotte n'eurent pas fait plus d'une lieue en mer, que leur amiral périt (3). Enfin, après trois mois d'attente, la recrue pour Villemarie, qui s'était embarquée le jour de la fête de saint Pierre, leva l'ancre le jour de la Visitation, 2 juillet. Dans

(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche ; Mémoire de M. de la Dauversière sur son père.*

ce moment, M. de la Dauversière fit ses
à ses filles, leur donna sa bénédiction, et
que, par leur départ, il avait accompli le
seins de DIEU sur lui, il récita, dans un
sentiment de reconnaissance, le cantique
dimittis servum tuum, Domine (1). Sa n
était en effet remplie. Il retourna à la F
et le 6 novembre suivant il acheva da
plus vives souffrances une vie si généreus
employée à procurer la gloire de DIEU (2).

(1) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(2) *Lettre de M. de Fancamp sur la mort de M. de la Dauversière; Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

X. La maladie se déclare sur le vaisseau. Zèle de la sœur Bourgeoys à assister les malades et les mourants.

Il y avait environ deux cents personnes
navire, dont cent dix étaient destinées pou
marie, et dix-sept ou dix-huit filles pour Q
« Nous avions, dit la sœur Bourgeoys, se
« nages pour Montréal; M. Le Maistre et
« gnal, prêtres, pour Villemarie; M^lle^ Ma
« ses religieuses (3). » Ces dernières étai
mère Judith Moreau de Brésole, supér
la sœur Catherine Macé, qui avait deux
prêtres au séminaire de Saint-Sulpice de
la sœur Marie Maillet et Marie Polo, leu
vante (4). Ces saintes filles, qui allaient
vouer en Canada au service des malades,
bientôt l'occasion d'exercer leur zèle pend
traversée. Le navire avait servi pendant
ans d'hôpital de guerre, sans avoir fait
de quarantaine, et était infecté de la

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(4) *Annales de l'Hôtel-Dieu, etc. — Archives du séminaire de Villemarie, engagements de 1659.*

La maladie se déclara aussitôt, et il mourut huit à dix personnes dès le départ, sans qu'on permît d'abord aux sœurs de Saint-Joseph d'exposer leur vie pour les assister ; M. Le Maistre soignait les malades et ensevelissait lui-même les morts, les liant dans leurs couvertures et les jetant ainsi avec elles à la mer (1). Deux de ces pauvres passagers qui étaient huguenots eurent le bonheur d'abjurer l'hérésie avant de mourir, et de trouver ainsi leur salut dans cette détresse commune. Enfin, on accorda aux instances des sœurs hospitalières la grâce qu'elles sollicitaient d'assister elles-mêmes les malades, qui étaient en grand nombre ; et dès ce moment il ne mourut plus personne sur le vaisseau. « Nous pou-« vons dire, ajoute M. Dollier de Casson, que « la sœur Marguerite Bourgeoys fut bien celle « qui travailla autant que toutes les autres pen-« dant toute la traversée, et que DIEU pourvut « de plus de santé pour suffire à tant de fati-« gues (2). » Elle éprouva cependant quelques atteintes du mal aussi bien que les hospitalières ; les sœurs Châtel, Crolo et Raisin surtout en ressentirent toute la violence ; mais principalement Mlle Mance, qui fut réduite à l'extrémité (3). « La famille Thibodeau, tout entière, dit la « sœur Bourgeoys, était aussi à l'extrémité,

(1) *Histoire du Montréal*, ibid. — *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.* — *Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, etc.*

« hormis une petite fille à la mamelle dont per-
« sonne ne voulait se charger. J'entendis que
« l'on parlait de la jeter à la mer, ce qui me
« faisait trop de pitié ; et je la demandai contre
« l'avis de toute notre bande, qui était toute
« malade (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XI. Arrivée et séjour de la sœur Bourgeoys à Québec.

Enfin, après une navigation si pénible et remplie de tant de vives épreuves, on arriva devant l'habitation de Québec, et on jeta l'ancre le 8 septembre, fête de la Nativité de la très-sainte Vierge, 1659 (2). « Le dernier vaisseau à son
« arrivée, écrivait la mère de l'Incarnation,
« s'est trouvé infecté de fièvre pourprée et pesti-
« lentielle. Il portait deux cents personnes, qui
« presque toutes ont été malades. Il en est mort
« huit sur mer et d'autres à terre. Presque tout
« le pays a été infecté et l'hôpital rempli de
« malades (3). » Mlle Mance et d'autres personnes destinées pour Villemarie demeurèrent quelque temps à Québec, afin d'y rétablir leur santé (4), et la sœur Bourgeoys continua encore d'exercer à leur égard ses charitables soins. « A Québec,
« dit-elle, nous étions logées au magasin de
« Montréal. M'étant chargée de la petite Thibo-
« deau, que j'avais avec moi, je dis à son père,
« qui se portait mieux, de la garder jusqu'à
« notre départ pour Montréal, afin de soulager

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu, etc.*

(3) *Lettres de la mère de l'Incarnation,* IIe partie, p. 544.

(4) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, etc.*

« nos filles des cris de cette enfant. Mais les per-
« sonnes qui étaient là firent un grand feu pour
« se chauffer, et couchèrent l'enfant trop proche
« du foyer, en sorte qu'elle eut le dos brûlé.
« Cette enfant souffrait beaucoup, et je n'avais
« point d'onguent pour la panser, ce qui me fit
« bien de la peine tout le voyage de Québec à
« Villemarie. Enfin, quand nous fûmes arrivés,
« elle se portait bien. Je la remis à une nourrice,
« et elle mourut bientôt après. On me dit que de
« l'avoir remise à la mamelle l'avait fait mourir.

« Nous arrivâmes à Montréal le jour de Saint-
« Michel, en quoi j'admirai l'attention de la di-
« vine Providence; car à mon départ ayant prié
« M. Galinier de ne me pas ôter la sacristie à
« mon retour, il m'avait dit que je n'en aurais
« plus le soin, si je mettais plus d'un an à mon
« voyage; et nous arrivâmes le propre jour où
« nous étions partis l'année précédente, à peu près
« heure pour heure. Le soin de la sacristie et de
« tout ce qui en dépend, dont une fille peut s'oc-
« cuper, me fut donc remis selon mes désirs (1).»

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XII. Avantages que la chute de Mlle Mance procura à la colonie.

La colonie de Villemarie fit éclater sa joie à l'arrivée de ce nouveau renfort (2). Mais personne n'en éprouvait une plus vive ni une plus douce que celle que goûtait Mlle Mance, dont le voyage en France avait procuré au pays tant

(2) *Histoire du Montréal.*

d'avantages réunis : une nouvelle recrue de colons forts et robustes, capables de défendre le pays contre les Iroquois, et tous habiles en diverses sortes de métiers ; les sœurs de Saint-Joseph, si longtemps attendues et si ardemment demandées; de nouvelles institutrices, qui devaient seconder la sœur Bourgeoys dans l'établissement de la Congrégation de Notre-Dame, et dont elles furent avec elle les pierres fondamentales; enfin, deux nouveaux ecclésiastiques de Saint-Sulpice, tout dévoués au bien de cette colonie. Si l'on juge du voyage de M^lle^ Mance par ce résultat, on ne peut douter qu'il ne lui ait été inspiré d'en haut, et que l'accident si douloureux qui lui était arrivé en 1657, n'ait été un moyen ménagé de DIEU pour la rendre elle-même plus digne de consommer enfin le dessein d'établir, dans l'île de Montréal, les trois communautés destinées à y répandre l'esprit de la sainte Famille. A ne considérer que le cours ordinaire des choses, sans la chute de M^lle^ Mance, son voyage en France n'aurait pas eu lieu; et sans sa guérison, obtenue dans ce voyage par l'intercession de M. Olier, les sœurs de Saint-Joseph, encore sans fondation, ne seraient pas parties pour Villemarie, surtout après la mort de M. de la Dauversière. Enfin la sœur Bourgeoys, sans cette chute, n'aurait pas

entrepris ce voyage, dont l'occasion, comme elle-même nous l'apprend, fut la résolution même que Mlle Mance avait prise de passer en France.

Mais la joie que fit naître à Villemarie l'arrivée de toutes ces personnes, ne fut pas de longue durée. Les trois communautés, destinées à la fin la plus excellente qu'on pût concevoir pour la colonie, devaient être éprouvées longtemps par la contradiction des hommes et porter leur premier fruit au milieu même de ces épreuves, comme c'est le propre des œuvres de DIEU. Aussi à peine étaient-elles arrivées en Canada, qu'elles commencèrent à faire l'heureuse expérience de ce qu'avait annoncé le R. P. Vimont aux associés de Montréal, en 1642. Ce religieux, parlant de la consécration qu'ils avaient faite de l'île de Montréal à la sainte Famille de JÉSUS, Marie et Joseph, et montrant que ce dessein avait vraiment DIEU pour auteur, ajoutait ces paroles: « Ces Mes-
« sieurs me permettront de leur dire en passant
« qu'on ne mène personne à JÉSUS-CHRIST que par
« la croix; que les desseins qu'on entreprend
« pour sa gloire en ce pays, se conçoivent dans
« les dépenses et dans les peines, se poursuivent
« dans les contrariétés, s'achèvent dans la pa-
« tience, et se couronnent dans la gloire. La
« patience mettra la dernière main à ce grand
« ouvrage (1). »

(1) *Relati de ce qui s'e passé en Nouv.-Fran en* 1642, cha IXe, p. 129.

CHAPITRE II.

ÉPREUVES DIVERSES QUE LE SÉMINAIRE, LA CONGRÉGATION ET LES FILLES DE SAINT-JOSEPH ONT A ESSUYER, DANS LES PREMIÈRES ANNÉES DE LEUR ÉTABLISSEMENT A VILLEMARIE.

I. La compagnie de Montréal devient l'occasion de l'établissement d'un évêque en Canada, selon le premier dessein qu'elle avait eu dès sa formation.

Les associés de Montréal s'étaient proposé, dès la formation de leur compagnie, de procurer l'établissement solide de la religion en Canada, et pour cela d'y faire ériger un siége épiscopal (1). Comme le roi ne faisait encore aucun sacrifice pour ce pays, et que d'ailleurs la grande compagnie à qui il en avait donné la propriété ne s'occupait que de trafic et de commerce, les associés de Montréal avaient formé une colonie indépendante, et obtenu pour eux la propriété de l'île de ce nom, où ils espéraient faire ériger enfin un évêché. Déjà en 1645 ils étaient sur le point d'y envoyer l'un d'eux, M. Le Gauffre, en qualité d'évêque, lorsque ce saint prêtre vint à mourir (2). A l'occasion du voyage de M. de Maisonneuve, en 1655, pour amener à Montréal les prêtres de Saint-Sulpice, ils avaient proposé pour ce nouveau siége un autre membre de leur compagnie, M. l'abbé de Queylus, qui d'ailleurs devait être envoyé par M. Olier à Villemarie; et pour

(1) *Les véritables motifs de MM. et Dames de la société de Montréal*, 1643, in-4°, p. 15-25.

(2) *Mss. de Grandet, vie de M. Le Gauffre.* — *Lettres spirituelles de la mère de l'Incarnation*, lettre XLII, p. 80. — *Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé de France*, 1645, in-folio, p. 748-750, 822.

prévenir les difficultés qu'on aurait pu opposer à leur dessein, ils avaient offert de doter eux-mêmes le nouvel évêque et son chapitre, sans qu'il en coûtât rien à l'État. Mais, malgré la protection du cardinal Mazarin, premier ministre, et quoique les évêques de l'assemblée générale du clergé de France se donnassent bien des mouvements pour le succès de cette affaire (1), elle éprouva des obstacles, auxquels on fut contraint de céder. M. de Queylus partit néanmoins pour Montréal, dans la compagnie de M. de Maisonneuve, et, comme on l'a vu, avec les mêmes pouvoirs de grand-vicaire que l'archevêque de Rouen donnait auparavant au supérieur des Jésuites de Québec. Ces Pères, voyant alors qu'ils allaient partager leurs fonctions avec des prêtres séculiers, jugèrent enfin eux-mêmes qu'un évêque serait utile (2) au bien de la religion en Canada, et présentèrent à la cour M. de Laval (3), ecclésiastique très-zélé, qui avait déjà été sur le point d'être ordonné évêque pour la Cochinchine. La cour demanda aussitôt au Pape l'érection d'un siége en Canada (4); des bulles furent envoyées sans délai, et ainsi la compagnie de Montréal devint l'occasion de l'établissement d'un évêque dans ce pays.

Cependant, au lieu de l'érection d'un siége épiscopal que la cour avait demandé au pape (5),

(1) *Procès-verbal de l'assemblée du clergé de France*, 1656, in-folio, p. 629-631, 1060-1061.

(2) *Œuvres d'Arnaut*, t. XXXIV, p. 725. — *Archives de la marine : lettre du ministre à M. de Tracy*, 15 *novembre* 1664. — Ibid. *Registre des ordres du Roi pour les Indes occidentales : mémoire à M. Talon*, fol. 75.

(3) *Histoire de la Nouvelle-France, par le Père de Charlevoix*, t. I, p. 339.

(4) *Archives du ministère des affaires étrangères : lettre du Roi au Pape* : Rome, 1644, *trois derniers mois; et* 1668, *supplément*, 195, p. 122.

II. M. de Laval, vicaire apostolique en Canada. M. de Queylus cesse tout exercice de juridiction pour l'archevêque de Rouen. Réclamation de cet archevêque.

(5) Ibid.

les bulles qu'on reçut ne donnèrent à M. de Laval que la simple commission révocable de vicaire apostolique en Canada, avec le titre d'évêque *in partibus* de Pétrée en Arabie (1). On prétendit en France que les officiers du pape avaient été surpris en expédiant des bulles si différentes de celles qu'on avait demandées, et les vives réclamations qu'elles excitèrent de la part des évêques (2) et des magistrats (3) retardèrent le départ de M. de Laval jusqu'en l'année 1659, où enfin la cour crut devoir lui expédier des lettres patentes pour l'exécution de sa commission (4). M. de Laval étant arrivé à Québec, le Père Dequen (*), supérieur des Jésuites, qui exerçait les pouvoirs de vicaire général de l'archevêque de Rouen pour la partie dépendante de

(1) *Archives des affaires étrangères*, ib. 133. *Lettre de l'archevêque de Rouen, du 10 décembre* 1658.

(2) *Bibliothèque Mazarine, ms.* 1492, F., *assemblée du clergé de France*, p. 141.

(3) *Archives du royaume. Parlement de Paris*, 16 *décembre* 1658. —*Archives du Palais de justice à Rouen*, 3 *octobre* 1658, 23 *décembre* 1658.

(4) *Archives des affaires étrangères*, Rome, 137. *Lettre de M. de Harlay, du* 3 *mars* 1659.

(*) Il paraît que les diverses manières de prononcer le nom de ce religieux auront donné lieu à ces différentes façons de l'écrire, qu'on trouve dans les papiers du temps : *De Quen* (1), *de Quien* et même *De Quesne* (2). Dans la *Relation de la Nouvelle-France ès années* 1655 *et* 1656, envoyée par ce Père à Paris, on a écrit *de Quens* (3). La véritable orthographe de son nom est *Dequen* : car c'est ainsi que lui-même l'a écrit dans les registres de la paroisse de Villemarie : *Ego Joannes Dequen Societatis Jesu* (4); et dans l'acte de mariage de Noël Jérémie, dit la Montagne, passé à Québec, le 3 février 1659, il est pareillement nommé par Audouart, notaire de cette ville : *Jean Dequen*, et qualifié : *supérieur des Jésuites, mission-*

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LVII. — *Mémoire de M. d'Allet*, suprà.

(2) *Relation des Jésuites*, in-12, *Montréal.* 1850, p. 32.

(3) *Relation de ce qui s'est passé, etc., envoyée au P. Louis Cellot*, 1657.

(4) *Registre des baptêmes*, 24 *novem.* 1648.

Québec (1), cessa dès lors d'en faire usage, et reconnut la juridiction du vicaire apostolique. M. de Queylus, de son côté, se rendit exprès de Villemarie à Québec pour rendre ses devoirs à M. de Pétrée (2), et cessa tout exercice de juridiction. « M. l'abbé de Queylus, écrivait sur ces « entrefaites la mère de l'Incarnation, est des- « cendu de Montréal pour saluer notre prélat. Il « était établi grand-vicaire en ce lieu par « Mgr l'archevêque de Rouen; mais aujourd'hui « tout cela n'a plus lieu, et son autorité cesse. « Les progrès, néanmoins, de la mission sont « grands à Montréal, et l'on y va faire tout d'un « coup l'établissement de trente familles, le der- « nier vaisseau ayant amené à cet effet un grand « nombre de filles (3) (*). »

(1) *Archives de l'archevêché de Rouen*, 1658, fol. 40.— *Actes d'Audroüart, notaire à Québec, 3 février* 1659. —*Archives de la marine, notariat*, fol. 37, *verso*.

(2) *Journal des Jésuites*.

(3) *Lettre de la mère de l'Incarnation*, IIe partie, p. 542.

---

naires de ce pays, et grand vicaire de Mgr l'archevêque de Rouen (1).

(1) *Archives de la marine*, suprà.

(*) Les détails que nous donnons sur M. de Queylus dans cet ouvrage, sont bien différents de ceux qu'on lit de lui dans les *Mémoires sur M. de Laval*, par M. de La Tour, le premier qui ait imaginé que M. de Queylus eût refusé opiniâtrément de reconnaître la juridiction de ce prélat. Ce n'est pas qu'en le traitant avec si peu d'équité, il ait agi par quelque sentiment de malveillance pour le séminaire de Saint-Sulpice; il était au contraire si dévoué à cette maison, que les jansénistes, dont il fut toujours l'un des grands adversaires, faisaient de ce dévouement l'un des sujets de leurs griefs contre lui, le qualifiant: *Un sulpicien très-zélé, soi-disant ancien doyen*

A peine M. de Laval s'était-il embarqué pour le Canada, que l'archevêque de Rouen adressa à la cour une requête pour demander qu'il fût permis à ses grands-vicaires de continuer l'exercice de sa juridiction en Canada, sans préjudice de celle du vicaire apostolique, qu'il reconnaissait pour très-légitime. Il faisait remarquer que

---

Nouvelles lastiques, , année p. 143.

de Québec (1). Mais écrivant avec sa précipitation ordinaire, et n'ayant sur l'affaire de M. de Queylus qu'un petit nombre de pièces isolées, qui ne lui en laissaient entrevoir que quelques traits épars, il s'est donné la liberté, comme il a fait dans bien d'autres endroits de ses *Mémoires*, de suppléer aux lacunes de sa matière par les conjectures de son propre esprit, et de former un ensemble qu'il a donné avec confiance et de bonne foi à ses lecteurs comme indubitable, quoique la vérité y fût entièrement défigurée. On pourra juger par les faits que nous indiquons d'après les monuments du temps, combien ses conjectures l'ont égaré dans cette rencontre; et cet exemple montre avec quelle réserve un écrivain qui n'a pas assez étudié sa matière, doit se conduire pour ne pas offenser la vérité.

Les *Mémoires* de M. de La Tour étant le seul ouvrage qu'on ait composé jusqu'ici sur les commencements de l'Église du Canada, il n'est pas étonnant que ceux qui ont écrit dans ces derniers temps, sans faire de nouvelles recherches, y aient puisé comme de concert; et il est arrivé de là que chacun a donné à M. de Queylus un caractère plus ou moins sombre, selon ses propres impressions. Ce que nous rapportons d'inédit pour compléter son histoire, pourra donc servir de correctif aux écrits récents dont nous parlons, tels que l'*Esquisse de M. de Laval*, l'*Histoire du Canada*, par M. Garneau, l'*Histoire du Canada, de son Église et de ses Missions*, par M. Brasseur de Bourbourg.

e pape, dans les bulles de M. de Laval, ayant expressément déclaré que *Québec était dans le diocèse de Rouen* (1), les pouvoirs du vicaire apostolique ne devaient pas annuler les siens propres, qu'il y avait exercés constamment depuis la reprise de possession du Canada par les Français ; puisque les pouvoirs des légats *a latere*, ajoutait-il, quoique d'une tout autre étendue que ceux du vicaire apostolique, n'empêchaient pas les ordinaires des lieux d'exercer toujours leurs pouvoirs respectifs (2).

(1) *Archives des affaires étrangères*, Rome, 39, p 140.

(2) *Archives des affaires étrangères*, Rome, 137. *Lettre de l'archevêque de Rouen, du 8 mars 1659.*

III. Le roi et l'archevêque ordonnent à M. de Queylus de continuer l'exercice de sa juridiction. Ordre contradictoire.

Cette demande parut raisonnable et bien fondée. En conséquence, on expédia au nom du roi une lettre de cachet à M. de Queylus pour lui ordonner de continuer l'exercice de la juridiction de l'archevêque, sans préjudice de celle du vicaire apostolique, jusqu'à ce que le pape eût déclaré plus expressément sa volonté sur les pouvoirs de l'archevêque de Rouen en Canada ; et de son côté, ce prélat envoya à M. de Queylus de nouvelles lettres de grand-vicaire.

Celui-ci était sur le point de faire un voyage en France lorsqu'il reçut ces lettres. Quoiqu'il eût promis à M. de Laval de n'accepter aucune sorte de pouvoirs (3) contraires aux siens, il ne crut pas devoir désobéir aux ordres du roi ni à ceux de l'archevêque de Rouen que les bulles du

(3) *Journal des Jésuites*, 8 *septembre* 1659.

pape semblaient supposer être l'ordinaire du Canada, surtout voyant que ces ordres reconnaissaient pour très-légitimes les pouvoirs du vicaire apostolique. Il dit donc à M. de Laval que, d'après ces ordres, il croyait devoir continuer l'exercice des pouvoirs de grand-vicaire de l'archevêque de Rouen, tout en reconnaissant ceux dont il était lui-même investi par le saint-siége. Comme la qualité de vicaire apostolique était alors nouvelle, que d'ailleurs la question de la juridiction de l'archevêque de Rouen devait être soumise au pape, et qu'enfin le pape déclarait lui-même dans ses bulles que le Canada était dans le diocèse de Rouen, il serait difficile de blâmer M. de Queylus d'avoir pris le parti d'obéir provisoirement à cet archevêque.

IV. de Queylus st expulsé 1 Canada.

Mais le même vaisseau qui avait apporté ces lettres à M. de Queylus, datées du 11 mai 1659, en apporta une autre écrite le 14, au nom du roi, en faveur de M. de Laval. Celle-ci dérogeait à la première, et ordonnait d'empêcher les grands-vicaires de Rouen d'exercer aucun pouvoir au nom de ce prélat (1) (*). M. de Queylus

1) *Lettre de* :*het, du* 14 *i* 1659, *à le vicomte Argenson, registrée au* :*ffe de Qué-*:, *le* 14 *octob.*

(*) Dans une lettre de cachet adressée sur ce sujet à M. d'Argenson, on faisait dire au roi qu'il avait lui-même demandé au pape le titre de *vicaire apostolique* pour

fut donc obligé de se désister. Mais M. de Laval, qui déjà avait trouvé mauvais que, d'après les lettres du 11, il eût voulu un instant exercer les pouvoirs de grand-vicaire de l'archevêque, crut qu'il ne devait plus se fier à lui. Se voyant muni lui-même de cette seconde lettre de cachet, il usa de toute autorité à Villemarie (1), et poussa les choses peut-être avec un peu trop de rigueur, en voulant absolument que M. de Queylus quittât le pays. Il obtint même une nouvelle lettre de cachet pour le faire repasser en France, et cette lettre lui fut signifiée par le gouverneur, qui alla, avec un nombre considérable de troupes, l'amener de Villemarie à Québec, ainsi que deux autres ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice (2).

(1) *Journal des Jésuites*, 8 *septemb.* 1659.

Le départ de M. de Queylus affligea beaucoup la colonie de Villemarie, pour la défense de la-

(2) *Mémoire de M. d'Allet.* — *Œuvres d'Arnault*, t. XXXIV, p. 729. — *Histoire du Montréal, par M. de Belmont.*

M. de Laval; et c'est de là que M. de La Tour, dans ses *Mémoires*, a avancé que cette commission avait en effet été sollicitée par la cour de France. Mais ce qu'on fait dire ici au roi est expressément démenti et par ses propres lettres au pape, et par toute la suite des démêlés relatifs à l'érection du siége de Québec. Aussi, dans le projet de bulle pour l'érection de ce siége, les secrétaires du pape ayant donné à M. de Laval le titre de *vicaire apostolique*, la cour exigea que ce titre y fût supprimé, et que dans les bulles d'érection il ne portât que le titre d'*évêque de Pétrée* (1), ce qui eut lieu de la sorte.

(1) *Archives de la marine, registres des ordres du Roi pour les Indes occidentales*, 1659, fol. 166. — *Archives étrangères*, Rome, t. XXXIX, p. 169.

quelle il venait de faire des dépenses considérables, en établissant aux deux extrémités du pays les postes de Sainte-Marie et de Saint-Gabriel (1); et Péronne du Mesnil assure qu'il fut aussi regretté par tous les colons de Québec, à cause des largesses qu'il faisait aux pauvres (2). Il partit le 22 octobre 1659; et ayant ensuite relâché, il remit à la voile le 26 du même mois (3). Après le départ de M. de Queylus, M. de Laval ordonna aux prêtres de Saint-Sulpice de signer un écrit, par lequel ils s'engageaient à ne reconnaître à l'avenir que sa seule juridiction : ce qu'ils firent aussitôt. Ceux d'entre eux qui restaient à Villemarie étaient M. Souart, M. Vignal, M. Le Maistre et M. Galinier (4).

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

(2) *Archives de la marine, carton 1660, mémoire de Jean Péronne du Mesnil.*

(3) *Journal des Jésuites.*

(4) *Archives du séminaire de Villemarie, ordonnance du 8 août 1660.*

V. On s'efforce de faire repasser en France les hospitalières de Saint-Joseph.

Tel était l'état des choses à Villemarie, lorsque la sœur Bourgeoys arriva avec ses compagnes. La protection du séminaire, dans de pareilles conjonctures, était un faible appui pour elles, aussi bien que pour les sœurs de Saint-Joseph. Ces dernières avaient même eu à essuyer un très-violent orage dès leur arrivée à Québec. M. de Laval et les Pères Jésuites, jugeant plus utile au bien du pays de n'y avoir que des hospitalières du même institut, voulaient installer à Villemarie celles de Québec, et obliger celles de Saint-Joseph à embrasser l'institut des autres ou

à repasser en France (1). L'évêque donna même l'ordre à M. Souart de leur dire de s'en retourner par le même vaisseau qui les avait amenées (2); et elles auraient pris ce parti sans la fermeté de la mère de Brésole, qui refusa constamment, soit de s'unir à l'institut des hospitalières de Québec, soit de repasser en Europe. A la fin, M. de Laval, à qui les associés de Montréal avaient déclaré qu'ils retireraient tous les fonds de l'Hôtel-Dieu, si on voulait donner l'administration de cette maison à d'autres qu'aux sœurs de la Flèche, permit à celles-ci, le 2 octobre, de partir pour Villemarie (3). Mais M. de la Dauversière étant venu à mourir le 6 novembre suivant (4), et la fondation de ces filles fournie par Mme de Bullion ayant été confondue dans sa succession, qui fut saisie : dès que cette dernière nouvelle arriva à Québec, on revint au dessein de les faire partir pour la France. Elles y seraient repassées si les citoyens de Villemarie, qui leur étaient tous dévoués, n'eussent adressé à l'évêque de vives instances, auxquelles il voulut bien avoir égard (5).

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(2) *Histoire de l'institution des sœurs Saint-Joseph*, t. II, p. 182. *Ms. de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(3) *Histoire du Montréal*, ibid. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau*, p. 118. — *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie.*

(4) *Lettre de M. de Fancamp, du 28 avril 1660, au père Chaumonot. Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche.*

(5) *Lettre de la mère Marie de l'Incarnation*, Ire partie, lettre XC, p. 204.

VI. Diverses tentatives pour établir les Ursulines de Québec à Villemarie.

L'établissement naissant de la sœur Bourgeoys n'était guère plus solide. Lorsque cette sainte fille passa en Canada avec M. de Maisonneuve, en 1653, dans l'intention d'y faire les écoles,

nous avons vu qu'on lui offrit d'entrer dans la communauté des Ursulines de Québec. Elle fut à peine arrivée à Villemarie, qu'on voulut y établir ces religieuses. « L'on nous propose et l'on « nous presse de nous établir à Montréal, écri- « vait la mère Marie de l'Incarnation, le 24 sep- « tembre 1654; mais nous n'y pouvons entendre, « ajoute-t-elle, si nous n'y voyons une fonda- « tion, car on ne trouve rien de fait en ce pays, « et l'on n'y peut rien faire qu'avec des frais « immenses (1). » Après l'arrivée de la sœur Bourgeoys avec ses compagnes à Villemarie, en 1659, on fit aux Ursulines de nouvelles instances d'aller s'y établir, ce qui, vu l'état où était alors cette colonie naissante, eût rendu inutiles les services de la sœur Bourgeoys et ceux de ses filles, et les eût obligées de repasser la mer. « On nous presse de nous établir à Mont- « réal, écrivait de nouveau la mère de l'Incarna- « tion; mais nous ne sommes pas en état de le « faire. Monseigneur notre prélat aura l'inspec- « tion sur tout cela, quoiqu'il ne soit ici que « sous le titre d'évêque de Pétrée et non pas de « Québec en Canada (2). » Le même obstacle qui avait empêché d'établir les Ursulines à Villemarie, lorsque la sœur Bourgeoys y arriva la première fois, c'est-à-dire le manque de res-

1) *Lettres de mère de carnation*, re I, p. l.

2) Ibid., p. l.

sources pécuniaires, ne permit pas non plus d'exécuter ce dessein en 1659; car l'évêque de Pétrée, ayant renoncé à ses biens de patrimoine avant de venir en Canada, n'était pas en état de les aider. « On peut dire avec vérité, écrivait « encore la mère de l'Incarnation, que notre « prélat a l'esprit de pauvreté. Il ne fera rien « pour accroître son revenu, il est mort à tout « cela. Peut-être (sans faire tort à sa conduite) « s'il ne l'était pas tant, tout en irait mieux; « car on ne peut rien faire ici sans le secours du « temporel. Mon sentiment particulier est que, « si nous souffrons en Canada pour nos per- « sonnes, ce sera plutôt par la pauvreté que par « le glaive des Iroquois (1). »

(1) Ibid., lettre XCe, *du 1 septemb.* 1660 p. 203.

Une considération bien digne de remarque, et qui montre manifestement que le dessein de DIEU était d'établir la sœur Bourgeoys à Villemarie, préférablement à toute autre communauté, pour l'instruction des enfants, c'est que, tandis que les Ursulines jugeaient leur établissement impossible dans ce lieu, faute de ressources temporelles, la sœur Bourgeoys, en venant jeter les fondements du sien, s'était dépouillée de tout avant de partir de Troyes. Elle ne voulut avoir, comme elle l'écrivait elle-même, *ni blanc ni maille*, et ne porta avec elle qu'un petit paquet de linge sous son

bras (1). Bien plus, lorsqu'à son second voyage à Paris, en 1659, l'un des associés de la compagnie de Montréal lui offrit une riche fondation pour s'établir, elle et ses filles, à Villemarie, elle la refusa, comme nous l'avons raconté, afin de ne fonder son œuvre que sur DIEU seul, et de pratiquer constamment la pauvreté parfaite qu'elle lui avait vouée.

(1) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

VII. Danger que court la colonie de Villemarie de succomber aux attaques des Iroquois. Résolution magnanime de dix-sept Montréalistes.

Cependant les épreuves que les filles de la Congrégation et celles de Saint-Joseph eurent à essuyer pour s'établir, étaient peu de chose, comparées aux craintes journalières de voir la petite colonie de Villemarie succomber aux attaques continuelles des Iroquois. L'expérience montra même qu'elle eût succombé infailliblement, sans le renfort qu'elle reçut à l'arrivée de MM. Vignal et Le Maistre (2). Comme jusque alors la colonie avait été peu nombreuse, et que les barbares faisaient aux colons une cruelle guerre jusqu'à la porte de leur maison, M. de Maisonneuve s'était contenté de se tenir sur la défensive. Mais, après l'arrivée de ce dernier renfort, on résolut pour la première fois, en 1660, d'aller les attaquer, pour leur inspirer à eux-mêmes de la terreur (3); et la générosité de ceux qui se dévouèrent dans cette occasion, justifia de nouveau le dessein que s'étaient proposé, en 1641,

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1658 à 1659.*

(3) *Histoire du Montréal, de 1659 à 1660.*

les premiers associés de Montréal, de pourvoir, par cet établissement, à la défense et à la conservation de Québec et de toute la colonie française. La sœur Bourgeoys indique elle-même en peu de mots cette action de courage : « M. Daulac, « dit-elle, assembla seize ou dix-sept hommes « des plus généreux pour aller attaquer les sau- « vages, et à dessein d'y donner leur vie, si c'é- « tait la volonté de DIEU ; mais ils furent trahis « et tous tués (1). » Le trait de valeur que la sœur rappelle ici est sans contredit le plus mémorable de l'histoire militaire du Canada. On ne voit rien chez les Romains ni chez les Grecs de plus magnanime ni de plus audacieux que le dévouement de ces généreux athlètes, qui, au nombre de dix-sept, firent tête d'abord à trois cents, puis à huit cents Iroquois pendant huit jours, et inspirèrent tant de terreur pour le nom de Montréal, en sacrifiant si noblement leur vie, que par leur mort ils sauvèrent tout le Canada (2) (*).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Histoire du Montréal*, ibid.

(*) Nous rapporterons ici en abrégé ce trait de valeur chrétienne, tant pour l'édification et l'admiration du lecteur que pour suppléer à une omission de l'historien de la *Nouvelle-France*, qui semble l'avoir ignoré, quoique cette action eût déjà été racontée fort au long dans les *Lettres de Marie de l'Incarnation* et dans les *Relations de la Nouvelle-France* (1).

(1) *Lettres de la mère Marie de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LVIII, p. 548 *et suiv.* — *Relation de ce qui s'est passé, etc., ès années* 1659 *et* 1660, chap. IV, p. 72 *et suiv.*

VIII. Il n'est pas de notre objet d'entrer dans le détail de cette guerre cruelle, qui remplit de deuil toute la colonie de Villemarie; mais nous

---

I. Ces braves et généreux Montréalistes, après s'être préparés à leur sacrifice par la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, en faisant serment en la présence des saints autels de ne point accepter de quartier, et de se battre jusqu'au dernier souffle de vie; après avoir fait leur testament et reçu le dernier adieu de leurs concitoyens, remontent le fleuve Saint-Laurent, tous résolus d'affronter l'ennemi et de répandre leur sang pour la religion et le salut de leur patrie (1).

Ils étaient à peine partis, qu'un chef huron et un chef algonquin, alliés aux Français, arrivèrent malheureusement à Villemarie, avec des sauvages formant un parti de guerre composé de quatre Algonquins et de quarante Hurons. Ces deux chefs avaient eu entre eux un défi sur la bravoure, et étaient venus dans l'intention de se joindre aux Montréalistes contre les Iroquois, sachant que c'était à Villemarie que se faisaient les coups de valeur. Là, ayant bientôt appris le départ des dix-sept braves, ils s'adressèrent à M. de Maisonneuve pour qu'il leur permît d'aller se joindre à eux. Il fit tout ce qu'il put pour les en empêcher, se défiant de leur bravoure; enfin il crut devoir céder à leurs instances, et leur remit une lettre pour Daulac, à qui il marquait de ne pas trop compter sur eux, lui donnant même l'option de ne pas les admettre dans son parti. Daulac les reçut cependant.

II. Les dix-sept Montréalistes, à peine arrivés au Long-Sault, aperçoivent l'avant-garde des Iroquois, et se jettent dans un petit retranchement de pieux qu'ils trouvent là par hasard, et qui avait été fait précédemment par des Algonquins. Aussitôt ils sont investis par trois cents Iroquois, qu'ils repoussent avec une vigueur incroyable dans toutes leurs attaques et avec une perte énorme de la part des assaillants. Ceux-

ne pouvons nous dispenser d'en rapporter ici quelques traits que la sœur Bourgeoys rappelle elle-même dans ses *Mémoires*. Elle raconte que

---

ci, irrités de se voir tuer tant de monde, dépêchent un canot aux îles Richelieu, où étaient cinq cents des leurs. Le dessein de ces deux armées était de tomber sur les Trois-Rivières, puis sur Québec, et enfin de venir attaquer Villemarie, pour éteindre par là le nom français dans le Canada. Ayant fait entendre de loin aux sauvages Hurons, renfermés avec Daulac dans le petit retranchement, que cinq cents Iroquois étaient en marche pour venir les attaquer, et qu'ils eussent à se rendre incontinent, la frayeur se mit parmi ces sauvages alliés, comme l'avait craint M. de Maisonneuve. Ils sautèrent par-dessus les pieux, et se rendirent lâchement aux Iroquois, à qui ils apprirent que les Français renfermés dans ce retranchement n'étaient qu'au nombre de dix-sept, ce que les autres refusaient de croire. Le cinquième jour de ce siége si vigoureusement soutenu, arrivent les cinq cents Iroquois, qui d'abord remplissent tout de leurs cris, selon leur coutume. Le petit retranchement est alors investi par près de huit cents hommes, qui donnent avec furie de toutes parts sur les assiégés, mais avec des pertes si considérables que durant trois jours ils sont contraints de lâcher pied à chacune de leurs attaques. Enfin, le huitième jour, ils étaient sur le point de se retirer, dans la persuasion que les Français étaient en très-grand nombre, lorsque, ayant interrogé de nouveau les transfuges, et apprenant d'eux que les Français n'étaient réellement que dix-sept, ces huit cents Iroquois, pour éviter la honte qui reviendrait à leur nation, d'avoir lâché pied devant dix-sept Montréalistes, prennent la résolution de périr tous, plutôt que d'abandonner ce siége. Ils s'avancent donc tête baissée sur le retranchement, et malgré le feu que les assiégés ne cessaient de faire sur eux et qui leur abattait un grand nombre d'hommes, ils gagnent enfin la palissade et

dix-sept hommes furent pris dans une circonstance, et qu'environ douze autres, qui travaillaient dans les terres du nommé Lavigne, furent

---

occupent eux-mêmes les meurtrières, en s'efforçant d'arracher les pieux. Alors Daulac charge un gros mousqueton jusqu'à son embouchure, pour le jeter au milieu des ennemis; mais une branche d'arbre l'ayant fait tomber dans le retranchement, il y éclata au milieu des assiégés, dont plusieurs furent tués ou estropiés. Après quoi les Iroquois firent brèche de toutes parts. Néanmoins, fidèles jusqu'à la mort à leur généreux serment, nos invincibles athlètes se défendent comme autant de lions; si l'on arrache un pieu, quelqu'un d'eux saute à l'instant à la place, le sabre ou la hache à la main, tuant et massacrant tout ce qui se présente. Enfin, les Iroquois ayant renversé la porte du retranchement, le reste des Montréalistes, l'épée d'une main et le couteau de l'autre, se mettent à frapper de toutes parts avec tant de furie que l'ennemi perdit la pensée de faire des prisonniers.

III. Les dix-sept Montréalistes sauvent Québec et tout le Canada par leur audace et par le généreux mépris qu'ils avaient fait de la vie.

Après cet affreux carnage, les Iroquois, reconnaissant par eux-mêmes que les assiégés n'avaient été qu'au nombre de dix-sept, se dirent les uns aux autres que si dix-sept Français, n'ayant pour toute défense qu'un petit retranchement de pieux, qu'ils avaient trouvé par hasard sur leur chemin, avaient tué tant d'Iroquois et soutenu les assauts d'une si grande multitude avec tant de vigueur pendant huit jours, la prudence ne permettait pas d'aller les attaquer dans leurs propres postes, où ils seraient en état de tuer tous leurs agresseurs. Là-dessus, au lieu de poursuivre leur route, ils renoncent à leur plan de guerre et retournent dans leur pays.

Dès qu'on apprit à Québec l'affaire du Long-Sault et le dessein qu'avaient eu d'abord les Iroquois de tomber sur cette habitation, la frayeur fut si grande, qu'on renferma tout le monde dans le château, jusqu'aux religieuses et aux Jésuites. On exposa le saint Sacrement, on fit des processions, et l'on

aussi emmenés par ces barbares dans leur pays, à la réserve de trois qui furent tués sur la place. Ce fut apparemment dans cette dernière circon-

---

s'attendait aux derniers malheurs (1). « Nous nous sommes « vus à la veille que tout était perdu, écrivait de Québec, « le 17 septembre 1660, la mère de l'Incarnation. Et en effet, « cela serait arrivé si l'armée iroquoise qui venait ici, et qui « nous eût trouvés sans défense, n'eût rencontré dix-sept « Français et quelques sauvages chrétiens. C'est une chose « admirable de voir la providence et la conduite de DIEU sur « ce pays, qui sont tout à fait au-dessus des conceptions hu- « maines. Lorsque nous devions être détruits, ceux qui « étaient partis pour prendre des Iroquois ont été pris eux- « mêmes et immolés pour tout le pays. Il est certain que « sans cette rencontre nous étions perdus sans ressource, « parce que personne n'était sur ses gardes, ni même en « soupçon que les ennemis dussent venir. Aussi la nouvelle « de leur retraite dans leur pays a fait cesser la garde dans « tous les lieux, excepté dans les forts ; et tout le monde « commence à respirer, car il y avait cinq semaines qu'on « n'avait point eu de repos, ni de jour, ni de nuit, tant pour « se fortifier que pour se garder (2). »

(1) *Lettres de la mère Marie de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LVIII.

(2) Ibid., Ire partie, lettre XC, p. 205. — IIe partie, lettre LVIII, p. 555, *etc.*

M. Dollier de Casson, après avoir raconté toutes les circonstances de l'affaire du Long-Sault, fait aussi de son côté cette réflexion : « On peut dire que ce grand combat a sauvé le « pays, qui sans cela était perdu suivant la créance com- « mune. Ce qui me fait dire que quand l'établissement de « Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays « dans cette rencontre, et de lui avoir servi de victime publique « en la personne de ses dix-sept enfants, qui y ont perdu la « vie, il doit être tenu pour considérable à toute la postérité, « si jamais le Canada devient quelque chose, puisqu'il l'a « ainsi sauvé dans cette occasion, sans parler des autres ren- « contres semblables (3). »

(3) *Histoire du Montréal*, ibid.

stance qu'arriva ce qu'elle rapporte au sujet de trois Iroquois qui moururent de leurs blessures à l'Hôtel-Dieu, et auxquels on crut devoir donner le baptême quelques instants avant leur mort (1). « M. Souart, dit-elle, les avait recommandés aux prières, et on les enterra au cimetière ; mais les chiens découvrirent la fosse pour les manger. Le matin on la recrouvrit et on la chargea de bois. Néanmoins ces animaux renversèrent tout pour achever de les manger. Enfin on recouvrit la fosse de grosses pierres, mais les corps de ces trois Iroquois furent découverts pour la troisième fois : ce qui donnait de la terreur et faisait penser que c'était un châtiment de DIEU (2). » La sœur Bourgeoys parle aussi des circonstances de la mort de M. Le Maistre, prêtre de Saint-Sulpice et économe du séminaire de Villemarie. Le 29 août 1661, après avoir célébré la sainte messe, cet ecclésiastique, étant allé avec quatorze ou quinze domestiques du séminaire à la ferme de Saint-Gabriel, où l'on faisait alors la moisson, fut tué à coups de fusil par une troupe d'Iroquois cachés en embuscade pendant qu'il était en sentinelle pour avertir les serviteurs du danger que l'on soupçonnait (3).

(1) *Registres de la paroisse de Villemarie, juin 1662.*

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Histoire du Montréal, de 1660 à 1661.*

IX. La face de

« M. Le Maistre, écrit la sœur, eut la tête cou-

« pée par les sauvages le jour de la Décollation
« de saint Jean-Baptiste, proche de Montréal,
« et l'on rapporta qu'on avait vu sur son mou-
« choir, dans lequel les sauvages avaient empor-
« té sa tête, les traits de son visage empreints si
« fortement qu'on pouvait le reconnaître. Quel-
« que temps après, comme je me disposais pour
« aller en France, j'eus la pensée de m'assurer de
« ce fait, afin que si on me demandait si cela
« était véritable, je susse ce que je pouvais en
« dire. Je fus donc trouver Lavigne que l'on avait
« ramené du pays des Iroquois, car il avait été
« pris, et les sauvages lui avaient même arra-
« ché un doigt. Il me dit que cela était bien
« véritable (qu'il en était assuré), non pour
« l'avoir entendu dire, mais pour l'avoir vu;
« qu'il avait promis tout ce qu'il avait pu aux
« sauvages pour avoir ce mouchoir, les assurant
« que quand il serait à Montréal il ne manque-
« rait pas de les satisfaire, ce que, cependant,
« ils ne voulurent pas accepter, disant que ce
« mouchoir était pour eux un pavillon pour aller
« en guerre (et qu'il les rendrait invincibles). »

M. Le Maistre est empreinte sur un mouchoir, après sa décollation.

Les Hospitalières de Saint-Joseph, dans une lettre qu'elles écrivaient à leurs sœurs de la Flèche, racontaient le même prodige, et avec des circonstances nouvelles, qui en certifient de plus

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

en plus la vérité : « Lorsque ces barbares, disaient-
« elles, eurent décapité M. Le Maistre, tous les
« traits de son visage demeurèrent empreints sur
« ce mouchoir, en sorte que plusieurs des nôtres
« qui étaient prisonniers dans leur pays le re-
« connurent parfaitement ; ce que nous ont dit
« plusieurs fois M. de Saint-Michel, M. Cuillerier,
« personnes dignes de foi, ainsi qu'un Père jé-
« suite, qui était prisonnier d'une nation plus
« éloignée, et qui nous a assuré que les sauvages
« lui avaient parlé de cette merveille comme
« d'une chose extraordinaire. Ce qu'il y a de par-
« ticulier, c'est qu'il n'y avait pas de sang au
« mouchoir, et qu'il était très-blanc. Il parais-
« sait dessus comme une cire blanche très-fine
« qui représentait la face du serviteur de DIEU.
« Les sauvages s'entredisaient les uns aux autres
« que cet homme était un grand démon ; ce qui
« veut dire parmi eux un homme excellent et
« tout esprit. Ils en conçurent ensuite une si
« grande crainte, qu'ils vendirent le mouchoir
« aux Anglais. Le Père jésuite fit tout son possible
« pour l'acheter ; mais il ne put y réussir, les
« sauvages ayant menacé les Anglais de les dé-
« truire s'ils le lui donnaient (1). »

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu de la Flèche, lettre sur la mort de M. Le Maistre.*

X. Massacre de Saint Père.

La sœur Bourgeoys parle aussi d'un autre prodige non moins étonnant arrivé en la personne de

Jean de Saint-Père, homme d'une piété solide, d'un esprit vif et d'un grand sens. Il fut tué à coups de fusil, avec Nicolas Godet son beau-père et Jacques Noël leur serviteur, pendant qu'ils couvraient leur maison à la pointe Saint-Charles, près de Villemarie. Les Iroquois ayant coupé la tête de Saint-Père pour l'emporter chez eux, ils entendirent qu'elle leur parlait en très-bon iroquois, quoique le défunt n'eût jamais parlé cette langue durant sa vie. Bien plus, elle leur faisait jour et nuit ces reproches et d'autres semblables : « Tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu « veux nous anéantir : tu n'en viendras pas à « bout. Vous avez beau faire, nous serons un « jour vos maîtres et vous nous obéirez (1). » « Les sauvages, dit la sœur Bourgeoys, ayant « emporté la tête de Saint-Père pour avoir sa « belle chevelure, on rapporta, peu de jours après, « que cette tête parlait aux sauvages. M. Cuil- « lerier, qui avait été pris et était dans leur pays, « a assuré que cela était vrai. D'autres ont assu- « ré aussi que la tête parlait et que les sauvages « l'ont entendue plus d'une fois. Après ce meur- « tre on saisit quelques-uns des sauvages qu'on « amena au fort. Les deux enfants de Saint-Père « vinrent prier de ne leur point faire de mal, et « leur apportèrent quelques vivres (2). »

Circonstance remarquable.

(1) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de 1657 à 1658.*

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XI. M. Vignal est massacré et mangé par les Iroquois.

M. Le Maistre avait été massacré le 29 août 1661, et sa mort avait rempli de deuil la petite colonie de Villemarie; mais avant que deux mois se fussent écoulés, un autre prêtre de Saint-Sulpice fut cruellement massacré par les Iroquois, le 25 octobre. Cet ecclésiastique, M. Guillaume Vignal, que M. Souart avait nommé pour remplacer M. Le Maistre dans la charge d'économe du séminaire, était allé dans une petite île, appelée alors *l'île à la Pierre*, avec plusieurs serviteurs, afin d'y prendre des moellons, pour achever la construction de la maison du séminaire. Il désira d'y retourner le lendemain, et demanda à M. de Maisonneuve la permission d'y mener des hommes. D'ordinaire, on n'allait pas deux jours de suite travailler dans le même lieu, à cause des embuscades que les Iroquois dressaient de tous côtés pour surprendre les travailleurs; aussi M. de Maisonneuve ne permit-il qu'avec peine à M. Vignal de retourner à l'île à la Pierre, et envoya M. Brigeart, son secrétaire, homme brave et courageux, pour commander en cas d'attaque. Ce que M. de Maisonneuve avait craint arriva. Des Iroquois qui étaient cachés dans cette île firent feu sur eux; ils blessèrent et firent prisonniers M. Brigeart et M. Vignal et en tuèrent plusieurs autres. Mais voyant que M. Vignal, qu'ils avaient percé de part en part, était

trop blessé pour faire le voyage de leur pays, ils le brûlèrent et le mangèrent (1). « Nous nous flat- « tions, écrivaient les sœurs de Saint-Joseph, de « posséder longtemps M. Vignal, qui nous avait « été donné pour supérieur ; mais le bon DIEU en « a disposé autrement, et lui a fait éprouver le « même sort qu'à M. Le Maistre. Non contents de « l'avoir tué, les Iroquois firent rôtir sa chair et « la mangèrent. C'étaient des circonstances bien « douloureuses pour ses amis, mais particuliè- « rement pour nous, qui en sommes vivement « affligées (2). » Quant à M. Brigeart, par un raf- finement de cruauté inouïe, les Iroquois eurent soin de le bien traiter et de le guérir entièrement de ses blessures pour lui faire endurer ensuite, dans leur pays, les plus horribles tourments (3). « Les sauvages, dit la sœur Bourgeoys, le firent « souffrir à leur volonté avec toutes les cruautés « qu'ils se purent imaginer ; mais sa patience, « son amour pour DIEU, et la joie qu'il témoi- « gnait de souffrir pour lui, donnaient de l'ad- « miration tant aux sauvages qu'aux Français « qui avaient été pris auparavant (4). »

(1) *Histoire du Montréal, etc., de 1661 à 1662.*

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de la Flèche.*

(3) *Histoire du Montréal.* Ibid.

(4) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XII. DIEU préserve les sœurs de la Congrégation et celles de Saint-Joseph de tomber

Tels étaient les dangers auxquels se voyaient exposées les sœurs de Saint-Joseph et la sœur Bourgeoys avec ses filles, durant les premières années qui suivirent leur arrivée à Villemarie.

entre les mains des Iroquois.

Car il n'y avait plus de sécurité pour personne: cette ville naissante étant alors sans clôture, et les Iroquois se tenant cachés dans des buissons et des broussailles plusieurs jours de suite, pour surprendre ceux qui viendraient tant soit peu à s'écarter de leurs maisons. D'ailleurs, comme on avait toujours l'espérance d'attirer ces barbares à la foi chrétienne par les bons traitements qu'on leur faisait, on les laissait s'approcher des maisons et entrer même dans la ville : condescendance dont ils se servirent, dans plus d'une circonstance, pour massacrer cruellement ceux qui étaient sans défiance à leur égard (1). « On « avait logé une fois des Hurons chrétiens et « d'autres dans un hangar, dit la sœur Bour- « geoys, et on y logea avec eux quelques sau- « vages iroquois, sans s'en défier (car ils étaient « venus comme pour négocier la paix). Mais « pendant la nuit les Iroquois massacrèrent les « autres, à la réserve de deux petites filles qui « s'échappèrent. C'était une pitié de voir ces « pauvres gens massacrés d'une étrange fa- « çon (2). »

(1) *Histoire du Montréal, etc.*

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Enfin, ce fut par une attention toute particulière de la divine Providence qu'aucune des sœurs de Saint-Joseph, ni de celles de la Congrégation, ne tomba jamais entre les mains de

ces barbares, malgré les tentatives qu'ils firent pour exercer sur elles leur cruauté. Ils allaient quelquefois se cacher auprès des maisons, pendant la nuit, pour fondre sur ceux qui viendraient à en sortir, sachant qu'alors ils ne pourraient être secourus par leurs voisins. C'est ainsi qu'ils en usèrent à l'égard des sœurs de la Congrégation, s'introduisant la nuit dans la cour de leur maison, et se cachant dans de grandes herbes appelées moutardes. Ils se cachèrent pareillement dans la cour des sœurs de Saint-Joseph, plus exposées que les autres à sortir la nuit pour le service des malades ; enfin ils tendirent les mêmes embûches à Mlle Mance, qui demeurait dans une maison à part. « NOTRE-SEIGNEUR, dit « la sœur Morin, ôtait à ces barbares la connais- « sance du mal qu'ils auraient pu nous faire par « bien d'autres endroits ; car il leur eût été fort « aisé de nous prendre si DIEU le leur avait per- « mis ; très-assurément sa providence nous gar- « dait et sa puissance nous défendait (1). »

(1) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

XIII. M. de Queylus est expulsé de nouveau du Canada.

A ne considérer les choses que selon la sagesse humaine, l'établissement des trois communautés à Villemarie ne pouvait être plus chancelant. Des quatre ecclésiastiques que M. de Queylus avait laissés au séminaire au moment de son expulsion du Canada, deux avaient été massa-

crés par les sauvages. Les filles de Saint-Joseph ne pouvaient obtenir de M. de Laval d'être érigées en communauté, non plus que les sœurs de la Congrégation, qui se voyaient d'ailleurs menacées d'être remplacées par des Ursulines. La colonie elle-même était exposée chaque jour à être dissipée et ruinée par les attaques continuelles des Iroquois. Enfin, l'état précaire du séminaire, l'unique soutien des deux autres communautés, devait faire concevoir encore pour l'avenir de nouvelles alarmes; car, après le massacre de M. Le Maistre, et trois jours seulement avant celui de M. Vignal, M. de Queylus, ayant reparu en Canada, fut obligé, par M. de Laval, alors très-puissant à la cour, de quitter de nouveau ce pays (*). Il y était venu pour

I. M. de Queylus obtient à Rome le pouvoir d'ériger une cure à Villemarie, et d'en être le premier curé.

(*) Après le premier retour de M. de Queylus en France, les associés de Montréal considérèrent que la résolution où était M. de Laval de ne pas le souffrir en Canada, exposait l'œuvre de Montréal à être abandonnée et à se ruiner d'elle-même. Car il n'y avait que cet ecclésiastique et M. de Bretonvilliers, son supérieur, qui pussent en soutenir la dépense. Pour l'y faire rentrer, ils eurent la pensée de s'adresser au pape, comme au supérieur immédiat du Canada, alors administré par un vicaire apostolique. Jusque-là l'état chancelant de la colonie de Villemarie n'avait pas permis d'y faire ériger canoniquement une cure, quoiqu'on y eût toujours administré les sacrements. On songea donc à demander au souverain Pontife l'érection d'une cure qui serait administrée par M. de Queylus, et l'on

exécuter une commission qu'il avait reçue du saint-siége, d'ériger canoniquement une cure à Villemarie, et d'en être le premier curé (1) : ce

(1) *Archives du séminaire de Paris, assemblée du 1er juillet* 1661.

---

assura un fonds pour la doter. M. de Fancamp avait donné pour cette fondation 2,000 livres (1), M. de Queylus en offrit 6,000, et M. de Bretonvilliers 18,000 (2). Mais M. de Queylus, s'étant rendu à Rome pour négocier cette affaire, fut étrangement surpris, en y arrivant, d'apprendre qu'on y eût écrit contre lui des lettres assez peu bienveillantes, où l'on allait même jusqu'à l'accuser d'être janséniste, qualification qu'on donnait aussi à l'archevêque de Rouen, quoique pourtant les sectaires, de leur côté, traitassent alors ce prélat d'*inquisiteur* et de *persécuteur* (3). Une si étrange imputation n'aurait pas été reçue à Rome si M. de Queylus y eût été connu comme il l'était en France, où par ses travaux il s'était acquis les éloges et les applaudissements des évêques et de tout le clergé (4). Mais, dans cette ville, la calomnie dont nous parlons, quelque mal ourdie qu'elle fût, prévint si fort les esprits contre sa personne, qu'on ne voulut pas d'abord l'écouter. Il serait même reparti de Rome sans avoir pu se justifier, s'il n'eût trouvé dans cette cour un ami puissant, qui prit hautement sa défense. Ce fut le cardinal Bagni, ancien nonce en France, qui était pénétré de vénération pour la mémoire de M. Olier, son ami, et qui professait une estime singulière pour le séminaire de Saint-Sulpice et pour M. de Queylus lui-même. Il se fit le garant de sa foi auprès du pape, et montra que cette inculpation était une injurieuse et grossière calomnie (5). Non-seulement M. de Queylus fut traité par la cour romaine avec les égards que méritaient ses travaux pour l'Église et le rare détachement dont il donnait l'exemple au clergé, il reçut encore du saint-siége des lettres patentes pour ériger canoniquement une cure à Villemarie, et en être lui-même le premier curé (6).

De retour à Paris au mois de février 1661, il se disposa à

(1) *Acte de Gauthier, notaire à Paris, du 19 avril* 1657.

(2) *Acte de Marreau, notaire à Paris, du 18 août* 1660.

(3) *Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle*, t. V, *année* 1660, ch. 18, p. 172, chap. 19, p. 278. — *année* 1661, ch. XVII, p. 503, t. VI, p. 48-117-137.

(4) *Assemblée du clergé de France, de* 1656, p. 629, p. 1060.

(5) *Archives du séminaire de Paris, assemblées du 10 janvier et du 11 février* 1661.

(6) Ibid., *assemblée du 1er juillet* 1661.

que M. de Laval jugeait apparemment pouvoir nuire à son autorité épiscopale. Quoi qu'il en soit, la droiture des intentions de ce prélat, la

II. M. de Queylus, étant revenu à Villemarie pour exécuter la commission que lui avait donnée le saint-siége, est contraint de quitter de nouveau le Canada.

repasser en Canada; mais M. de Laval étant toujours persuadé que le bien de la religion exigeait qu'on l'en tînt éloigné, avait obtenu une nouvelle lettre de cachet qui faisait défense à M. de Queylus de sortir de France (1). On sait que l'usage de ces lettres, accordées par les officiers du roi, et souvent à son insu, donnait lieu alors à des abus qui tournaient au mépris de l'autorité royale; car, par ces lettres signées quelquefois en blanc, on ordonnait ou on défendait au nom du roi tout ce qu'on voulait; et ce qu'il y avait de plus étrange, c'est qu'il n'était pas rare de voir les parties opposées produire chacune de leur côté des lettres contradictoires qu'elles se procuraient par intrigue. Aussi trois ans après, lorsque le roi prit connaissance par lui-même des affaires, défendit-il à ses officiers d'accorder de ces sortes de lettres qu'après un ordre exprès de sa part. Écrivant à M. le duc de Créquy, au sujet de l'érection du siége de Québec, il lui disait : « Comme il ne « s'expédie plus, en quelque manière que ce soit, aucune « lettre de cachet que par mon ordre et avec une entière con- « naissance de cause, je désire que vous y ayez le même « égard qu'aux lettres que je vous écris; et vous ne courrez « pas risque, comme il est arrivé ci-devant à d'autres, de « recevoir deux ordres contraires dans une même affaire (2). »

Muni des pouvoirs qu'il venait de recevoir du saint-siége, M. de Queylus allait donc s'embarquer pour Villemarie. Mais les personnes qui prenaient en France le soin des affaires de M. de Laval, ne manquèrent pas de lui signifier avant son embarquement la lettre de cachet obtenue contre lui (3). Toutefois sachant l'abus qu'on faisait alors de ces sortes de lettres, il ne crut pas devoir s'abstenir d'aller à Montréal, dont il était l'un des seigneurs propriétaires, et où d'ailleurs il allait remplir une commission que le saint-siége lui avait donnée. Il

(1) *Archives de l'Archevêché de Québec, lettre de cachet à M. Queylus, du 27 février 1660. — Archives du séminaire de Paris, assemblée du 23 mars 1660.*

(2) *Archives du ministère des affaires étrangères, Rome, 1161, lettre du roi à M. de Créquy, du 17 oct. 1663, pièce 123.*

(3) *Archives de l'Archevêché de Québec, lettre de M. de Laval à M. d'Argenson, du 5 août 1661.*

pureté de ses vues et l'ardeur de son zèle doivent excuser tout ce qu'il y aurait eu d'excessif dans sa conduite à l'égard de M. de Queylus ;

---

partit donc, arriva *incognito* (1) à Québec le 3 août 1661 (2); et au lieu d'aller directement à Villemarie, il voulut saluer auparavant M. de Laval, et lui faire part de l'objet de son voyage. Le prélat, croyant apparemment que l'érection d'une cure à Villemarie serait nuisible à son autorité, engagea M. de Queylus à ne pas entreprendre ce voyage avant l'arrivée des premiers vaisseaux, dans l'espérance peut-être d'y trouver quelque nouvelle lettre de cachet, que ses agents auraient obtenue pour faire repasser M. de Queylus en France. Celui-ci lui représenta que sa demande lui paraissait trop sévère; et M. d'Argenson, gouverneur général, fit à l'évêque les mêmes représentations. Néanmoins, le lendemain, le prélat écrivit à M. de Queylus pour lui défendre, sous peine de désobéissance, de sortir de Québec (3), et à M. d'Argenson pour le prier d'user de contrainte contre lui s'il voulait sortir (4). Ce gouverneur, qui estimait M. de Queylus et ne s'était porté que malgré lui à l'exécution des ordres donnés en 1659 pour le conduire avec une escorte de Villemarie à Québec (5), sachant aussi d'ailleurs l'abus trop ordinaire des lettres de cachet, alla à l'instant trouver l'évêque pour lui représenter de nouveau la rigueur d'une telle mesure, et s'excusa d'y donner lui-même les mains. Tout cela n'empêcha pas M. de Laval d'écrire encore le lendemain deux autres lettres, l'une à M. d'Argenson, pour le presser de nouveau de lui donner secours, ajoutant que les intérêts des majestés divine et humaine lui en faisaient une obligation (6); l'autre à M. de Queylus, pour lui défendre, sous peine de suspense encourue par le seul fait, d'entreprendre ce voyage, déclarant que cette lettre tiendrait lieu de trois monitions (7). Enfin le lendemain, ayant appris que M. de Queylus était parti dans la nuit, il le déclara suspens (8).

(1) *Histoire du Montréal, etc., de 1640 à 1661.*

(2) *Journal des Jésuites.*

(3) *Archives de l'Archevêché de Québec, lettre de M. de Laval à M. de Queylus, du 4 août 1661.*

(4) Ibid., *lettre à M. d'Argenson, du 4 août 1661.*

(5) *Mémoire de M. d'Allet, Œuvres d'Arnault,* t. XXXIV, p. 729.

(6) *Archives de l'archevêché de Québec, lettre de M. de Laval à M. d'Argenson, du 5 août 1661.*

(7) Ibid., *lettre à M. de Queylus, du 5 août 1661.*

(8) Ibid., *lettre du 6 août 1661.*

car il ne voulait que le bien de son Église, et lorsqu'il jugeait qu'une mesure était propre à y procurer la plus grande gloire de DIEU, il en

---

Si l'on ne connaissait la piété sincère de M. de Laval, on aurait lieu d'être étonné qu'en sa qualité de vicaire apostolique il ait voulu empêcher M. de Queylus d'exécuter une commission que le saint-siége même lui avait donnée, et qu'il se soit servi pour cela de la lettre de cachet obtenue contre lui. Quoi qu'il en soit, M. de Queylus n'en fut pas moins contraint de quitter de nouveau le pays, sans avoir mis à exécution sa commission, et partit de Québec le 22 octobre de la même année (1).

(1) *Journal des Jésuites.*

Nous avons dit plus haut que M. de Queylus, à l'occasion de ces démêlés, fut accusé de jansénisme contre toute raison. C'est cependant d'après cette calomnie, rapportée simplement par M. de la Tour dans ses *Mémoires sur M. de Laval* (2), que l'auteur de l'*Esquisse de la Vie* du même prélat, publiée en 1845, a affirmé que M. de Queylus s'était *compromis en Canada par ses doctrines* (3); et que, tout récemment encore, le dernier historien du Canada n'a pas craint d'avancer que le reproche de jansénisme fait à M. de Queylus *était peut-être un peu fondé* (4). Il est à regretter que la disette de monuments historiques relatifs à ces temps anciens, qu'on ressent plus en Canada qu'ailleurs, expose à tomber dans ces sortes de méprises les écrivains, d'ailleurs les mieux intentionnés. Jamais imputation ne fut plus dénuée de fondement que l'attribution de jansénisme aux prêtres de Saint-Sulpice, qui furent au contraire, de tous les ecclésiastiques séculiers, ceux qui contribuèrent le plus à faire condamner cette hérésie, comme le savent très-bien ceux qui connaissent l'histoire de ce temps, et comme d'ailleurs on en voit la preuve dans la *Vie* même *de M. Olier* (5). Il est vrai qu'à la distance où l'on est en Canada, on peut être excusé en faisant de ces sortes de méprises sur les événements qui se

(2) *Mémoires sur la Vie de M. de Laval*, liv. I, p. 20.

(3) *Esquisse de la Vie de M. de Laval*, 1845, p. 17.

(4) *Histoire du Canada, de son église et de ses missions*, 1852, t. I, p. 90.

(5) *Vie de M. Olier*, t. II, p. 135 *et suiv.*

oursuivait l'exécution avec une fermeté et une igueur qui trouvent peu d'exemples. « Notre prélat, écrivait la mère Marie de l'Incarnation, est très-zélé et inflexible; zélé pour ce qu'il croit devoir augmenter la gloire de DIEU, et inflexible pour ne point céder en ce qui y est contraire. Je n'ai point encore vu de personne tenir si ferme que lui en ces deux points (1). »

(1) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, lettre XC, *du 17 septembre* 1660, p. 203.

XIV. La compagnie de Montréal se dissout. Le séminaire de Saint-Sulpice lui succède.

Cependant, après le second renvoi de M. de)ueylus en France, la résolution où était I. de Laval de ne pas souffrir qu'il retournât n Canada, jeta dans le découragement tous les ssociés de Montréal, réduits alors au nombre de ept ou huit. Se voyant chargés de dettes consilérables, et obligés encore à des dépenses

---

ont passés en Europe. C'est sans doute aussi ce qui justifie un rédicateur trop ardent qui, peu après la première expulsion e M. de Queylus, s'emporta dans la chaire des Trois-Rivières ontre ces mêmes ecclésiastiques et contre M. de Bretonvilliers, leur supérieur, jusqu'à les accuser d'être jansénistes, t même à leur donner une qualification si étrange que nous l'osons presque la rapporter; car il les appela : *Prêtres de Antechrist* (1). S'il les traita de la sorte, ce fut par l'excès l'un zèle mal éclairé; car nous ne pouvons penser, comme 'insinue trop gratuitement le dernier historien du Canada, ue l'inculpation de jansénisme faite aux prêtres de Saint-ulpice ait eu pour motif « l'espoir d'abaisser l'influence croissante du séminaire de Montréal (2). »

(1) *Archives du royaume, mémoire* k. 1286, p. 49.

(2) *Histoire du Canada*, ib, p. 91.

énormes pour soutenir cette œuvre, qui ne leur avait attiré que des sujets continuels de peine et de contradiction ; désespérant d'ailleurs de trouver des membres qui voulussent la continuer à l'avenir avec le désintéressement parfait dont ils avaient fait profession jusque alors : ils résolurent de dissoudre enfin leur société, et proposèrent au séminaire de Saint-Sulpice de prendre lui seul la propriété de l'île et toutes les charges et les dettes de l'œuvre de Montréal (1). Cette proposition de leur part eut pour motif le zèle bien connu et la charité généreuse de plusieurs membres de ce séminaire, qui jouissaient d'une grande fortune, et conservaient le plus grand respect pour les desseins qui avaient été chers à M. Olier. La vénération pour la mémoire de leur fondateur ne permit pas, en effet, à ces ecclésiastiques de laisser périr l'œuvre de Villemarie, et leur fit fermer les yeux sur toutes les charges et les dépenses énormes que l'acceptation qu'ils allaient faire devait attirer sur eux (*). Ils furent donc substitués à la compagnie de Montréal, par

(1) *Premier établissement de la Foi, par le P. Le Clercq*, t. II, p. 54. — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 289. — *Mémoire de M. Tronson sur le séminaire de Villemarie.* — *Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.*

(*) Sans entrer dans le détail des charges qui rendaient alors cette œuvre extrêmement onéreuse, comme il sera dit plus amplement dans l'*Histoire de la colonie de Montréal*, nous nous contenterons de faire remarquer que d'une part les terres défrichées ne rapportaient que cent écus de rente par an,

contrat du 9 mars 1663 (1). Mais cette acceptation, qui les rendait seuls seigneurs de l'île, au lieu de donner plus de consistance au séminaire et de faciliter l'établissement des deux autres communautés, sembla exposer au contraire toute la colonie de Montréal à une entière dissolution; car M. de Laval, qui était venu à Paris sur ces entrefaites, ayant refusé absolument de consentir au retour de M. de Queylus à Villemarie, sans donner même aucune espérance pour l'avenir, M. de Bretonvilliers assembla son conseil pour prendre enfin un parti définitif sur le sort de la colonie (2).

(1) *Édits concernant le Canada*, t. I, p. 81.

(2) *Archives du séminaire de Paris, assemblées du 18 janvier et du 18 mars 1663.*

XV. Le respect pour M. Olier détermine le séminaire à ne point abandonner l'œuvre de Montréal.

Jusque alors le séminaire n'y avait contribué que pour accomplir les ordres que M. Olier croyait avoir reçus de DIEU. M. de Bretonvilliers demanda donc à l'assemblée de décider à la pluralité des voix si les oppositions de M. de Laval ne devaient pas être regardées comme une marque certaine de l'improbation que DIEU donnait aux travaux du séminaire en Canada, et s'il n'était pas à propos d'abandonner entièrement l'œuvre de Villemarie. Dans ces circonstances, le désistement du séminaire eût en-

---

et que, de l'autre, les seuls gages de trente-deux serviteurs, nécessaires pour procurer aux ecclésiastiques de la maison les choses les plus indispensables à la vie dans un pays nouveau, s'élevaient chaque année à 9,600 livres.

traîné la ruine des deux autres communautés et celle de la colonie ; aussi M. de Fancamp écrivait-il aux sœurs de Saint-Joseph de repasser en France si les ecclésiastiques du séminaire venaient à quitter Montréal (1).

) *Annales l'Hôtel-Saint-ph, par la r Morin.*

L'assemblée, considérant donc les suites de la délibération qu'elle allait prendre, fut unanimement d'avis qu'auparavant chacun de ses membres vaquerait pendant trois jours à la prière, pour qu'il plût à NOTRE-SEIGNEUR de faire connaître sa volonté sur une affaire si importante, et qu'ensuite on se réunirait de nouveau pour la conclure à la pluralité des voix (2). Enfin, le 31 mars 1663, qui fut le jour de la conclusion, ils convinrent tous que puisque l'œuvre de Villemarie avait été entreprise suivant les desseins de M. Olier, et après beaucoup de prières pour connaître la volonté de DIEU, le séminaire de Saint-Sulpice ne devait la détruire que dans la dernière extrémité, et lorsqu'il serait évident que DIEU en demanderait la suppression. Ils ajoutèrent que, n'ayant pas encore des marques assez manifestes de sa volonté pour la rompre, il fallait la conserver en attendant ; et qu'ainsi on écrirait aux ecclésiastiques qui étaient à Villemarie de continuer leurs travaux comme par le passé (3).

2) *Archives séminaire Paris, as-nblée du 15 irs.*

(3) Ibid., *as-:mblée du 31 iars.*

XVI. On ôte au séminaire la justice de l'île de Montréal et le droit d'en nommer le gouverneur. Humilité de M. de Maisonneuve.

Le séminaire de Saint-Sulpice n'eut pas plutôt succédé aux droits et aux charges de la compagnie de Montréal, qu'il se vit exposé à de nouvelles épreuves. Elles eurent pour cause le zèle de M. de Laval à établir dans le pays l'autorité du roi, dont il était de fait le premier représentant depuis l'érection du conseil souverain de Québec (1). Par des lettres patentes de 1644, le roi avait donné aux associés de la compagnie de Montréal la justice de cette île, alors déserte, et le droit d'y nommer tel gouverneur qu'il leur plairait (2). M. de Laval, de concert avec M. de Mésy, qu'il avait choisi pour gouverneur général du Canada, ignorant peut-être l'existence de ces lettres patentes, ou se persuadant que les clauses de l'érection du conseil souverain les avaient annulées, ôta au séminaire la justice de l'île le 28 septembre de cette année 1663, et créa à sa place une sénéchaussée royale, en nommant un nouveau juge, un procureur du roi et un greffier (3). Enfin, on ôta aussi au séminaire le droit d'en nommer le gouverneur, et M. de Maisonneuve reçut de nouveaux pouvoirs pour Montréal, avec cette clause, qu'ils cesseraient quand M. de Mésy le jugerait convenable (4) (*). M. de

(1) *Édits concernant le Canada*, t. I, table.

(2) *Édits*, t. I, table. — *Archives de la marine, Canada*, t. I.

(3) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie, commission donnée à Basset, du 28 septembre 1663.* — *Archives du séminaire de Villemarie, arrêt du 18 octobre 1663, etc.*

(4) Ibid., *commission donnée à M. de Maisonneuve, le 23 octobre 1663.*

(*) M. Souart présenta au conseil souverain les lettres

Maisonneuve eut même à essuyer de la part de M. de Mésy bien des sujets d'humiliation qu'il reçut toujours avec la patience, la douceur et l'humilité d'un fervent chrétien. « Il était sans « pareil en constance dans l'adversité, dit la « sœur Morin. Ce qui aurait été de nature à at- « trister ou à mettre en colère l'homme du « monde le plus modéré, ne servait qu'à le ré- « jouir; s'estimant heureux dans ses disgrâces, « à cause de son grand esprit de foi. Vraiment, « on ne pouvait jamais savoir qu'il eût quelque « sujet de chagrin. Il visitait dans ces circon- « stances la mère de Bresole, supérieure de « Saint-Joseph, et la sœur Bourgeoys, pour se « réjouir de ses disgrâces; car, de leur côté, ces « saintes filles le félicitaient de ses peines et lui « en témoignaient leur satisfaction d'une manière « toute chrétienne. Il en faisait de même à l'égard « de M. Souart, supérieur du séminaire. Pendant « cette persécution, qui dura deux ans, M. de « Maisonneuve ne perdit jamais rien de sa belle « humeur, ni ne se plaignit point des procédés « si durs de M. de Mésy à son égard, les souffrant

---

patentes du roi qui donnaient la justice et le gouvernement aux seigneurs; mais comme il ne put en fournir qu'une copie, l'original se trouvant au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, on n'y eut aucun égard.

« toujours avec le silence et l'humilité d'un fer- « vent novice (1). »

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.*

Enfin, au mois de juin 1664, M. de Mésy omma le sieur de Latouche gouverneur de Montéal à la place de M. de Maisonneuve (2), « et fit « commandement à celui-ci, dit la sœur Morin, « de retourner en France, comme étant incapable « de la place et du rang de gouverneur qu'il « tenait ici ; ce que j'aurais peine à croire, « ajoute-t-elle, si une autre que la sœur Bour- « geoys me l'avait assuré. Il prit le commande- « ment de M. de Mésy comme un ordre de la « volonté de DIEU, et repassa en France, non « pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il « recevait et revenir triomphant, comme il « aurait pu le faire s'il l'eût voulu ; mais pour « y vivre petit et humble et comme un homme « du commun, n'ayant qu'un seul valet qu'il « servait plus qu'il n'en était servi (3). »

XVII. M. de Maisonneuve est destitué du gouvernement de Villemarie et renvoyé en France.

(2) *Archives du séminaire de Villemarie, commission donnée au sr de Latouche, le 21 juin 1664.*

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.*

Il se retira à Paris, où le séminaire de Saint-ulpice lui fit une pension jusqu'à sa mort (4). u départ de M. de Maisonneuve, l'affliction fut énérale à Villemarie. La sœur Bourgeoys sur-out, et les personnes les plus clairvoyantes, ne urent s'empêcher d'éprouver les regrets les plus mers en voyant, dit M. Dollier, « leur père et leur « très-cher gouverneur les quitter cette fois pour

(4) *Lettre de M. Tronson à M. Souart, du 5 avril 1677.*

« toujours, et les laisser dans d'autres mains,
« dont ils ne devaient pas espérer le même con-
« cours ni la même vigueur pour l'éloignement
« des vices, qui y ont pris depuis ce temps leur
« naissance et leur accroissement, avec beau-
« coup d'autres misères et disgrâces (1). »

(1) *Histoire du Montréal, de 1664 à 1665.*

XVIII. Les trois communautés de Villemarie donnent naissance à la confrérie de la sainte Famille.

Tous ces événements devaient retarder beaucoup le solide établissement du séminaire, de la Congrégation et de l'Hôtel-Dieu à Villemarie. Toutefois, ces trois communautés, destinées à y répandre l'esprit de la sainte Famille, ne laissèrent pas d'accomplir déjà le dessein de DIEU au milieu même de ces difficultés, en donnant naissance, par leur concours simultané et par le moyen du Père Chaumonot, jésuite, à une dévotion qui s'étendit bientôt dans tout le Canada, et qui est encore aujourd'hui une source abondante de bénédictions. Ce fut l'établissement de la confrérie de la *sainte Famille* (2), institution qui eut pour but d'offrir aux familles chrétiennes les exemples de JÉSUS, Marie et Joseph, pour former leur conduite sur ce modèle : les hommes se proposant d'imiter saint Joseph, les femmes la très-sainte Vierge, et les enfants l'enfant JÉSUS. « En 1663, dit la sœur Bourgeoys, la « sainte Famille a commencé. J'en ai signé l'acte, « ce qu'ont fait aussi la mère Macé, la sœur

(2) *Vie du R. P. Chaumonot, écrite par lui-même. — Lettre circulaire sur le père Chaumonot, par le père Dablon, du 28 février 1693; Bibliothèque royale, Supplément français*, 1282, in-folio.

« Crolo, Mlle Mance (1). » Nous donnerons de plus amples détails sur cette dévotion dans l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Villemarie. M. de Laval a prit fort à cœur ; il voulut même que le premier établissement canonique s'en fît à Québec, dans sa cathédrale, et permit alors à M. Souart de recevoir enfin les vœux simples de la sœur Morin, qui était venue de Québec en 1660 se joindre aux trois hospitalières de Saint-Joseph envoyées par M. de la Dauversière, leur fondateur. « Je ne manquerai pas, » écrivait M. de Laval à M. Souart, en lui envoyant cette permission, « de demander à toute la sainte Famille de « recevoir le sacrifice parfait et entier de cette « bonne sœur (2). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Archives de l'Hôtel-Dieu de Villemarie, lettre du 5 novembre 1664.*

XIX. Réception de la sœur Morin parmi les hospitalières de Saint-Joseph.

A la réception de la sœur Morin, les hospitalières étant incapables de chanter l'office dans leur chapelle, qui servait alors d'église paroissiale, la sœur Bourgeoys, avec les sœurs Raisin et Hioux, les remplacèrent avec joie dans cette cérémonie. Car il y avait une union très-étroite entre les unes et les autres ; ce qui fait dire à la sœur Morin : « Nos premières mères lièrent avec la « sœur Bourgeoys et ses filles une amitié toute « sainte : elles étant filles de la très-sainte Vierge, « qu'elles ont choisie pour protectrice et pour « mère ; et nous filles de saint Joseph, son époux,

« ce qui nous fait enfants adoptifs de la même « sainte Famille et unies par une même so- « ciété (1). » A l'occasion de cette réception, tous les amis des hospitalières de Saint-Joseph firent paraître une vive allégresse, considérant la permission que venait de donner M. de Laval comme une sorte de reconnaissance authentique de leur établissement, qui leur avait été contesté jusque alors, et qui en effet ne le fut plus depuis. Ce prélat, quoique charmé des fruits que produisaient à Villemarie les travaux de la sœur Bourgeoys et ceux de ses compagnes, ne crut pas cependant devoir approuver encore d'une manière officielle l'institut naissant de la Congrégation, le genre de vie de ces filles, sans vœux de religion et sans clôture, n'étant pas goûté de tout le monde à Québec, et quelques-uns désirant qu'elles se fussent unies à un institut déjà existant, plutôt que d'en former un nouveau à Villemarie (2). Les sœurs de Saint-Joseph n'étaient pas elles-mêmes entièrement rassurées sur ce dernier point : M. de Laval leur proposant toujours de s'unir aux hospitalières de Saint-Augustin de Québec, et ne cessant de leur dire que sans cette fusion elles ne pourraient se perpétuer (3) (*) dans le pays. Cette crainte n'était

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu, par la sœur Morin.*

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Annales de l'Hôtel-Dieu.*

(*) La sœur Morin, dans ses *Annales*, suppose, contre la

un petit sujet d'affliction pour ces saintes
, et spécialement pour la sœur Maillet. En
de la consoler et de la fortifier contre la dé-
e où elle était quelquefois, que la commu-
é de Saint-Joseph ne pût subsister, M. Olier
pparut plusieurs fois, jouissant de la gloire,
que M. de la Dauversière. Ils l'assurèrent l'un
autre, de la part de DIEU, que cette œuvre,
était la sienne, subsisterait malgré les oppo-
ns des hommes, qui agissaient en aveugles,
onnaissant pas ses desseins; qu'enfin, étant
s de Saint-Joseph et consacrées à imiter et à
orer la sainte Famille, elles devaient marcher
le chemin des humiliations, des contradic-
s et des croix (1).

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de la Flèche.*

---

des faits, que M. de Queylus était constamment resté à
narie depuis son arrivée en 1657, et qu'il vivait toujours
une grande intimité avec M. de Laval. Elle a même cru
si ce prélat ne témoignait pas beaucoup d'empressement
consommer l'établissement des hospitalières, c'était par
plaisance pour M. de Queylus, son ami, qui, avant l'ar-
de M. de Laval, avait eu dessein, comme on l'a raconté,
rer à Villemarie celles de Québec. Il n'est pas étonnant
la sœur Morin, alors enfant, et qui n'écrivit dans la suite
nnales que sur les bruits qu'elle avait recueillis de vive
, soit tombée dans ces sortes de méprises, puisqu'il est
in qu'elle a été assez mal instruite sur plusieurs particu-
s arrivées de son temps, comme on le verra dans l'*His-
de la colonie de Villemarie.*

CHAPITRE III.

ZÈLE DE LA SŒUR BOURGEOYS POUR PROCURER LA SANCTIFICATION DE LA COLONIE DE VILLEMARIE.

I. La grande autorité dont M. de Laval jouissait en Canada ne tarda pas à être pour lui une source de chagrins qui abreuvèrent d'amertume tout le reste de sa vie. Il ne trouva pas toujours dans les gouverneurs chargés de procurer le bien du pays, le concours qu'il s'était promis de leur part; et ce prélat, si pieux et si zélé, eut malheureusement avec eux des démêlés de plus d'une sorte. Cependant le roi Louis XIV, qui commençait à prendre en main le gouvernement de l'État, affligé de ces divisions, ayant d'ailleurs à se plaindre des actes du conseil souverain de Québec, résolut enfin, le 23 mars 1665, d'envoyer en Canada M. de Courcelle et M. Talon, après les avoir revêtus l'un et l'autre de pouvoirs extraordinaires. Le premier, en qualité de gouverneur général, devait avoir autorité sur le conseil souverain, terminer tous les différends et commander à tous, sans exception de rang ou d'état, ecclésiastiques, nobles et autres (1); et M. Talon, comme intendant du pays, devait

justice
le l'Ile
Montréal
rendue
éminaire.
M. de
onvilliers
omme
nouveau
verneur.

) *Archives*
marine,
stre des
es du roi,
8.—*Edits*
ernant le
ada, t. II,
5.

juger souverainement en matière civile, et ordonner de tout d'une manière définitive et absolue (1). Ce dernier procura si efficacement le bien de la colonie française en Canada, que la mère Marie de l'Incarnation rendait de lui ce témoignage en 1668 : « Depuis qu'il est ici, le « pays s'est plus établi et les affaires ont plus « avancé qu'ils n'avaient fait auparavant depuis « que les Français y habitent (2). » Un des premiers actes de M. Talon, ce fut de rendre au séminaire la justice de l'île de Montréal (3). On lui rendit aussi le droit de nommer le gouverneur, et sur le choix que fit M. de Bretonvilliers de la personne de M. Perrot (M. de Maisonneuve étant trop avancé en âge pour retourner en Canada), le roi expédia des lettres pour ce gouvernement, en déclarant qu'il vaquait alors par la démission de M. de Maisonneuve (4); ce qui donnait à entendre que la nomination du sieur de Latouche était nulle, comme contraire au droit des seigneurs.

(1) *Registre des ordres du roi*, fol. 71. — *Edits concernant le Canada*, t. II, p. 38.

(2) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, lettre LXXXI.

(3) *Histoire du Montréal*, de 1663 à 1664.

(4) *Archives de la marine, registre des dépêches*, 1671, fol. 52.

II. M. Talon désire que la Congrégation soit autorisée par des lettres patentes du roi. Retour de M. de Queylus à Villemarie.

M. de Courcelle et M. Talon se rendirent à Montréal, et ce dernier visita chaque maison, jusqu'à celles des plus pauvres, pour savoir si tous étaient traités selon la justice et l'équité. Ces magistrats eurent bientôt occasion de connaître par eux-mêmes les fruits que produisaient

pour le bien du pays les communautés naissantes de Saint-Joseph et de la Congrégation. Désirant de donner à la sœur Bourgeoys, en particulier, toute facilité pour exercer son zèle et pour l'étendre même hors de Villemarie, dans les habitations qui commençaient à se former, ils approuvèrent l'un et l'autre l'établissement de la Congrégation. M. Talon fit plus encore. Voulant consolider ces deux communautés par l'autorité du souverain, il permit aux citoyens de Villemarie de s'assembler extraordinairement, afin d'en demander au roi l'approbation par des lettres patentes. On s'assembla en effet le 9 du mois d'octobre au séminaire, et il n'y eut qu'une voix en faveur de la requête proposée (1).

(1) Ibid. — *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.* — *Vie de la sœur Bourgeoys.* 1818, p. 87.

Enfin, comme M. de Laval ne pouvait fournir ni entretenir des ecclésiastiques dans toutes les habitations qui avaient besoin de leur secours, le roi désira que M. de Bretonvilliers envoyât un nouveau renfort d'ecclésiastiques de Saint-Sulpice, attendu que ceux-ci pourvoyaient par eux-mêmes à leurs propres besoins. En 1667, ils étaient déjà au nombre de onze. Ce nombre n'étant pas encore suffisant, M. Talon écrivit pour presser M. de Bretonvilliers (2); et M. Souart passa lui-même en France pour hâter leur envoi à Villemarie (3).

(2) *Archives de la marine, mémoire de M. Talon*, 1667.
(3) *Histoire du Montréal, de* 1666 *à* 1667.

Ce fut à cette occasion que M. de Queylus repassa en Canada avec MM. d'Urfé, d'Allet et de Galinée (1). M. de Laval les reçut avec joie et fit même insérer à la *Relation* de cette année une lettre écrite de sa main, où il s'exprimait en ces termes : « La venue de M. l'abbé de Queylus, « avec plusieurs bons ouvriers, tirés du sémi- « naire de Saint-Sulpice, nous a apporté « beaucoup de consolation, et nous les avons « tous embrassés dans les entrailles de JÉSUS- « CHRIST (2). » Le prélat fit plus encore à l'égard de M. de Queylus, leur supérieur. Voulant effacer toutes les préventions qu'on aurait pu avoir sur ses dispositions à l'égard de cet ecclésiastique, il le nomma son grand vicaire pour Villemarie (3). Enfin, cédant aux désirs du roi, il permit aux prêtres de Saint-Sulpice de porter l'Évangile aux sauvages (4), ministère qu'il avait réservé jusque alors aux RR. PP. Jésuites (5), sans doute pour qu'il y eût plus de concert et d'unité dans les missions. En conséquence, le 15 septembre 1668, il donna des pouvoirs à MM. Trouvé et de Fénelon (*) pour aller s'établir à Kenté, sur les bords

(1) Ibid., *de 1667 à 1668.* — *Relation de ce qui s'est passé aux années 1667 et 1668, par le P. François Le Mercier*, p. 13. — *Lettres de la mère de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LXXX, *du 17 octobre 1668*, p. 632.

(2) *Relation de ce qui s'est passé, etc.*, p. 155.

(3) *Registres de la paroisse de Villemarie, Mariages, 2 et 28 décembre 1669; 21 janvier, 19 mars, 17 et 24 novembre, 15 décembre 1670; 15 avril et 19 juin 1671.*

(4) *Archives de la marine, lettre de M. Talon à M. Colbert, 29 octobre 1667.*

(5) Ibid., *Canada*, t. I, *réponse de M. Souart à M. Talon, du 7 octobre 1667.*

(*) Le dernier historien du Canada parle de manuscrits récemment découverts, d'après lesquels *il paraîtrait*, dit-il, *que cet abbé de Salignac Fénelon était le même que le grand*

du lac Ontario, en leur recommandant toutefois de se conformer en tout à la pratique des Jésuites, et de les consulter dans l'occasion (1).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, lettre de mission, du 15 septemb.* 1668. — *Relation, etc.*, 1667, 1668, p. 13.

III. M. de Queylus travaille à l'augmentation de la colonie; il confie à la sœur Bourgeoys l'éducation de deux petites sauvagesses.

Durant les difficultés que le séminaire avait rencontrées les années précédentes, la colonie de Villemarie ne s'était pas accrue autant qu'on l'aurait souhaité; car on voit par le recensement de l'année 1666, qu'il n'y avait à Villemarie que 584 personnes et 555 à Québec (2). Comme le roi était persuadé que le retour de M. de Queylus serait très-utile au pays, il écrivait à M. Talon : « Témoignez protection « et amitié à M. l'abbé de Queylus, afin qu'il « travaille avec plus de soin à l'augmentation « de la colonie de Montréal (3). » En outre, il faisait écrire à cet ecclésiastique par M. Colbert, son ministre : « Sa Majesté s'attend bien que la

(2) *Archives de la marine, recensement de* 1666, *fait par M. Talon.*

(3) Ibid., *registre des ordres du roi pour les Indes occidentales*, 1669, *mémoire du roi*, folio 135.

---

(1) *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses missions*, 1852, t. I, p. 166.

(2) *Lettre de M. de Frontenac, du* 14 *novembre* 1674.

(3) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice de Paris, Catalogue*, p. 93.

(4) *Histoire de Fénelon, par M. de Bausset*, 1850, t. I, p. 482-485.

archevêque de Cambray (1). Ces manuscrits ne sont autres, sans doute, qu'une pièce des *Archives de la marine* à Paris, sur la marge de laquelle on lit en effet une apostille qui suppose cette identité (2). Mais cette note, ajoutée témérairement par une main récente, est une pure aberration; car il est bien assuré que François de Salignac Fénelon, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, parti pour Montréal au commencement de l'année 1667 (3) (et non avec M. de Queylus, l'année suivante, comme le suppose l'historien du Canada) était frère consanguin de l'archevêque de ce nom (4); d'ailleurs, en 1667, ce dernier n'était encore âgé que de 16 ans.

« colonie de Montréal augmentera considérable-
« ment par vos soins et par votre application ;
« ce dont elle se repose presque entièrement sur
« vous (1). » Cette recommandation eut son effet, car M. de Queylus procura si efficacement le bien et l'accroissement de Villemarie, qu'en 1672 on y comptait de 14 à 1500 âmes (2). Un autre objet du zèle de M. de Queylus, ce fut l'instruction et la sanctification des enfants sauvages, spécialement de ceux qui tombaient entre les mains des Iroquois. M. de Courcelle s'étant montré irrité envers ces derniers, et leur ayant commandé d'amener à Villemarie les prisonniers qu'ils avaient faits sur diverses nations sauvages alliées à la France (3), M. de Queylus eut la pensée de prendre au séminaire les garçons sauvages, et de confier l'éducation des filles à la sœur Bourgeoys. C'est ce qu'écrivait M. Talon au ministre, le 10 novembre 1670 : « M. l'abbé de Queylus,
« lui disait-il, donne une forte application à for-
« mer et à augmenter la colonie de Montréal. Il
« pousse son zèle plus avant : il va retirer les
« enfants sauvages qui tombent en captivité
« dans la main des Iroquois, pour les faire éle-
« ver, les garçons dans son séminaire, et les
« filles chez des personnes de même sexe qui
« forment à Montréal une espèce de congréga-

(1) Ibid., *lettre de M. Colbert à M. de Queylus*, 15 *mai* 1669, fol. 145 ; — *année* 1671, fol. 85.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson, de* 1671 *à* 1672.

(3) *Histoire du Montréal, etc., de* 1669 *à* 1670.

« tion pour enseigner à la jeunesse, avec les « lettres et l'écriture, les petits ouvrages de « main (1). » Mais le temps marqué par la Providence où la sœur Bourgeoys devait déployer son zèle en faveur des enfants sauvages, n'était point encore arrivé. C'est pourquoi le projet formé par M. de Queylus n'eut pas alors tout le succès qu'on s'en était promis, les Iroquois n'ayant amené à Villemarie que douze à quinze prisonniers. De ce nombre étaient deux petites filles sauvages. Les ecclésiastiques de Saint-Sulpice les obtinrent de M. de Courcelle, et les remirent à la sœur Bourgeoys, qui leur apprit la langue française et les éleva chrétiennement. Au sujet de ces deux enfants, M. Dollier rapporte un trait bien honorable aux sœurs de la Congrégation : Quelque temps après qu'elles leur eurent été confiées, il arriva que la plus jeune de ces petites sauvagesses fut inopinément enlevée par sa mère, quoique celle-ci l'eût donnée conjointement avec les Iroquois lorsqu'ils l'avaient amenée à Villemarie. L'une des sœurs de la Congrégation, informée de l'enlèvement, court aussitôt après l'enfant pour la faire revenir ; et, ce qui est un bel éloge de ces bonnes maîtresses, l'enfant, quittant incontinent sa mère, qui la tenait dans ses bras, vint se jeter entre les mains

(1) *Archives de la marine, lettre de M. Talon, 10 novembre* 1670.

SAUVAGESSES

T. I. P. 180.

sauvagesse, enlevée impunément par sa mère s'échappe de ses
se précipiter entre les mains d'une sœur de la congrégation

e la sœur comme dans celles de sa véritable ière (1).

(1) *Histoire du Montréal*, ibid.

IV. La sœur Bourgeoys forme les enfants de Villemarie à la piété et à la vertu.

Mais l'objet capital du zèle de la sœur Bourgeoys, pendant les vingt premières années de on ministère, fut la sanctification des jeunes les de Villemarie. Sachant que rien n'est plus portant dans l'Église que la bonne éducation onnée aux enfants, elle les réunissait dès l'âge plus tendre, avant qu'ils eussent l'usage de la ison, afin d'imprimer les principes de la foi rétienne dans leur esprit dès qu'il venait à ouvrir, et d'appliquer les premiers mouvements leur cœur à témoigner à DIEU leur amour. La emière fille qu'elle éleva, comme on l'a rapporté, n'avait que quatre ans et demi lorsqu'elle reçut, et elle la garda près d'elle jusqu'à son ariage (2). Dans les commencements, où les fants étaient encore en très-petit nombre, elle levait tous ceux de Villemarie sans distinction, squ'à ce qu'enfin, la population devenant plus onsidérable, elle se borna à l'éducation des filles, s prêtres du séminaire s'étant alors chargés du oin d'instruire eux-mêmes et de former les garons (3). Son zèle embrassait les filles de toutes s classes de la société, de quelque état et de uelque rang qu'elles fussent. « La très-sainte Vierge, disait-elle, a reçu avec la même affec-

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Archives du séminaire de Villemarie. — Lettre de M. Tronson.*

« tion les bergers et les rois ; à son imitation, les « sœurs de la Congrégation ne doivent pas avoir « plus de considération pour les enfants riches « que pour les pauvres, mais les aimer toutes « d'une égale charité. Si elles avaient quelque « préférence, ce devrait être pour celles qui « sont les plus délaissées : la sainte Vierge s'é- « tant trouvée avec son Fils aux noces de Cana « parce que c'étaient des pauvres, et qu'il y « avait à exercer la charité à leur égard (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

V. La sœur Bourgeoys inspire à ses élèves des habitudes de politesse. Elle les instruit et les forme au travail.

En s'efforçant de graver dans le cœur des enfants les premiers traits de la crainte de DIEU et de la vertu, elle leur faisait contracter encore, dès cet âge tendre, des habitudes de douceur, d'affabilité et de politesse, toujours inséparables de la vraie charité ; et si jusqu'à ce jour il règne dans le pays une si grande douceur dans les mœurs de toutes les classes de la société, et tant d'aménité dans les rapports de la vie, c'est au zèle de la sœur Bourgeoys qu'on en est redevable (2) en très-grande partie. Outre la science de la religion, elle donnait aux petites filles les premiers principes des lettres humaines avec un succès qui répondit parfaitement à ses soins. Il arriva même de là que les mères de famille ne le cédèrent pas sous ce rapport à leurs maris, occupés les uns aux travaux de la campagne, les

(2) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P de Charlevoix*, t. I, liv. VII, p. 312-313; liv. VIII, p. 343. — *Histoire du Canada, de son Eglise et de ses missions*, 1852, t. I, p. 86.

autres à la guerre ou au commerce ; et nous verrons, dans la suite de cet ouvrage, que les femmes eurent même en cela la prépondérance sur les hommes, à cause du zèle infatigable des sœurs de la Congrégation à les instruire et à les former. Enfin, sachant que rien n'est plus pernicieux à la jeunesse qu'une vie oisive et désœuvrée, elle inspirait à ses jeunes élèves l'amour du travail, et leur en faisait contracter l'heureuse habitude, quelle que fût leur condition. « Les sœurs de la Congrégation, écrit-elle, « doivent se rendre habiles à toutes sortes d'ou- « vrages, afin d'apprendre aux enfants à éviter « l'oisiveté, qui est la source de tous les vices, « et les rendrait libertines. Il est donc nécessaire « de faire travailler les enfants des écoles et « aussi les pensionnaires (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VI. La sœur Bourgeoys établit un pensionnat à Villemarie.

Comme le genre d'éducation des enfants doit être proportionné à leur naissance et à leur état de fortune, la sœur Bourgeoys ouvrit un pensionnat, au grand contentement des citoyens plus aisés ; et c'est là que furent formées, dès l'âge le plus tendre, la plupart des personnes de condition de Villemarie et des environs. Dans le recensement de l'année 1681, nous trouvons les noms de sept jeunes pensionnaires appartenant aux plus honorables familles du pays,

élevées à la Congrégation : c'étaient Louise Migéon de Branssat, âgée de 13 ans; Marie Soumende, âgée de 10 ans; Jeanne Dufresnoy-Carion (*), âgée de 9 ans; Marie de Hautmesnil, Marie Lenoir, âgées de 8 ans; Madeleine de Varennes, âgée de 7 ans, et Christine de Hautmesnil, âgée de 6 ans (1). L'éducation que les jeunes personnes recevaient à la Congrégation réunissait aux avantages de la piété, qui en était l'âme, une manière aisée et une liberté douce et modeste qu'on attribuait à la vie non cloîtrée des sœurs.

(1) *Archives de la marine, recensement de 1681.*

VII. La sœur Bourgeoys établit la *Congrégation externe* en faveur de ses anciennes élèves.

Enfin, pour entretenir et augmenter dans ses élèves les bons sentiments qu'elle leur avait inspirés, la sœur Bourgeoys réunissait les jours de fêtes et de dimanches toutes celles dont l'éducation était terminée, et qui composaient sa *Congrégation externe*. Dans ces réunions elle leur adressait de touchantes et ferventes instructions sur les moyens de se sanctifier dans le monde, et surtout de porter dans leurs familles la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST. On ne saurait dire les fruits que produisit une institution si utile à la

(*) Jeanne Dufresnoy-Carion épousa en premières noces M. Jacques Lemoyne de Saint-Hélène, l'an 1684, et plus tard M. de Monic.

piété et à la vertu de toutes les jeunes personnes. Par ce moyen, non-seulement elle les préserva efficacement des dangers auxquels leur innocence aurait pu être exposée, mais elle alluma encore parmi elles une sainte émulation de ferveur, qui fut l'occasion d'un grand nombre de vocations pour son institut. L'une de ces zélées congréganistes, la première que la sœur Bourgeoys admit ensuite à la profession, demeura si frappée, tout le reste de sa vie, de ces entretiens spirituels, qu'étant chargée elle-même de les faire dans la suite, elle en écrivait en ces termes : « C'est un « emploi sublime et propre des Apôtres ; c'est la « continuation de l'ouvrage du SAUVEUR ; je ne « m'en suis jamais acquittée qu'avec frayeur et « confusion (1). » Dans toutes les paroisses où la sœur Bourgeoys forma par la suite des écoles, elle établit aussi la Congrégation externe. Celle de Villemarie, commencée en 1658 (2), persévère encore, à la grande édification de la paroisse, où elle est connue sous le nom de Congrégation de *Notre-Dame-de-la-Victoire*, depuis qu'elle tient ses réunions dans une chapelle de ce nom, construite dans l'enclos des sœurs de la Congrégation, comme nous le raconterons dans la suite (*).

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, Vie de la sœur Marie Barbier.*

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(*) Quelques personnes ayant témoigné le désir de voir

VIII. La sœur Bourgeoys établit *la Providence* en faveur des filles pauvres.

Outre les exercices spirituels de la *Congrégation externe*, la sœur Bourgeoys procura de plus aux jeunes filles de la classe indigente un nouveau moyen de persévérer dans la vertu : ce fut de leur apprendre d'honnêtes états, qui les missent à même de subsister du produit de leur travail. Dans ce dessein, elle établit un ouvroir appelé la ***Providence***, où plus de vingt grandes filles étaient instruites et formées par ses soins. Elle fournit pour cet usage une maison (1) située près de celle de la Congrégation (2), et désigna quelques sœurs pour apprendre à ces filles à travailler. Le séminaire se chargeait de l'entretien de plusieurs d'entre elles, et donnait de plus chaque semaine une certaine quantité de pain pour les nourrir (3). Cet utile établissement attira même l'attention de M. de Denonville, gouver-

(1) *Registres de la paroisse de Villemarie, Sépultures*, 8 *septemb.* 1681, et 28 *septembre* 1687. — *Etat présent de l'Église de la Nouvelle-France*, 1688, in-8°, p. 66.

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(3) *Lettres de M. Tronson, lettre à M. Dollier, du* 14 *mars* 1693.

---

supprimer les assemblées des congrégations externes, sous prétexte, disaient-elles, qu'on en retirait peu de fruit, la sœur Bourgeoys refusa de consentir à cette suppression. Elle déclara, au contraire, qu'elle les continuerait toujours, ajoutant que quand ces assemblées ne devraient produire d'autre bien que d'empêcher une âme de commettre un seul péché, elle se croirait abondamment payée de ses peines. C'est pourquoi, avant de mourir, elle pria instamment l'une de ses sœurs de ne pas souffrir qu'on détruisît ces sortes d'assemblées. Son intention fut fidèlement exécutée après sa mort; et M. Ransonet, qui rapporte ces détails, ajoute : « On les continue encore aujourd'hui avec beaucoup de fruit et de bénédiction (1). »

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 95-96.

neur général du Canada, qui s'empressa de le recommander à la protection du ministre de la marine. « J'ai trouvé à Villemarie, en l'île de « Montréal, lui écrivait-il, un établissement « des sœurs de la Congrégation sous la conduite « de la sœur Bourgeoys, qui fait de grands biens « à toute la colonie ; et en outre un établisse- « ment de filles de la Providence qui travaillent « toutes ensemble. Elles pourront commencer « quelque manufacture de ce côté-là, si vous « avez la bonté de leur faire quelque grati- « fication (1). »

(1) *Archives de la marine, lettre de M. de Denonville, du 13 novembre 1684.*

IX. La sœur Bourgeoys sert de mère aux filles qui viennent à Villemarie pour s'y établir.

Comme le zèle de la sœur Bourgeoys à élever les jeunes filles avait pour fin d'en former de bonnes chrétiennes, afin qu'elles fussent un jour de sages et vertueuses mères de famille, sa charité s'étendait aussi à celles qui allaient de France à Villemarie, dans l'intention de s'établir et d'accroître la colonie. Dans tous ses voyages de France en Canada, elle prit toutes sortes de soins des filles qu'elle amena toujours avec elle. M. Dollier de Casson, parlant de celui de 1659, où elle conduisit trente-deux filles pour Montréal, auxquelles elle servit de mère dans ce voyage, et même jusqu'à ce qu'elles eussent été pourvues, ajoute, en considérant les services plus que maternels qu'elles recevaient d'elle dans une

position si délicate : « C'est ce qui nous fait dire « qu'elles ont été bien heureuses d'être tombées « dans de si bonnes mains que les siennes (1). » En effet, la sœur Bourgeoys les recevait dans sa maison, elle les logeait, les nourrissait, leur donnait à toutes les instructions qui leur étaient utiles, et les gardait avec elle jusqu'à leur établissement. Bien plus, quoique les sœurs de la Congrégation se contentassent alors de simples couvertures à leurs lits, elle employait à l'usage de ces filles les draps qu'on avait dans la maison (2). C'était la même sollicitude à l'égard de toutes celles qui arrivaient à Villemarie pour s'y établir. « Quelques années après le voyage de « 1658, écrit la sœur Bourgeoys, il arriva environ dix-huit *filles du roi* que j'allai quérir au « bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir la « porte de la maison de la sainte Vierge à toutes « les filles. Mais notre maison étant trop petite « (pour loger tant de monde), nous fîmes accommoder une maison que nous avions achetée de « Saint-Ange, et là je demeurai avec elles. J'étais « obligée d'y demeurer à cause que c'était pour « former des familles (3). » Elle désigne sous le nom de *filles du roi* de jeunes personnes que le roi faisait élever à l'hôpital général de Paris, toutes issues de légitimes mariages, les unes or-

(1) *Histoire du Montréal, de 1658 à 1659.*

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) Ibid.

lines et les autres appartenant à des familles ıbées dans la détresse. Comme l'expérience ıtra bientôt que ces jeunes filles élevées déli- ment n'étaient pas assez robustes pour résister :limat du Canada, ni à la culture des terres, à ıelle chacun était alors obligé de s'appliquer, Colbert, en 1670, pria M. de Harlay, arche- ue de Rouen, d'en faire choisir par les curés de .te à quarante paroisses situées près de cette ɛ, une ou deux dans chaque paroisse (1). On voit ıvec quelle circonspection on procédait dans hoix des jeunes personnes destinées à devenir mères de famille en Canada, puisque ce soin t confié au curé même de chacune de ces pa- ses. La sœur Bourgeoys nous apprend d'ail- rs qu'elle n'acceptait pour les conduire à Vil- ıarie que des personnes de vraie vertu (2) (*). st ce qui explique pourquoi elle leur témoi- ıit tan' l'affection et de confiance, et les gar- t ɜa maison jusqu'à leur mariage. Il

(1) *Archives de la marine, registre des expéditions concernant les Indes occidentales*, 1670, fol. 15 *et* 16.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

---

*) Ces détails peuvent servir à montrer la fausseté des gations injurieuses de la Hontant (1), et confirmer de plus ɔlus ce que disent à la louange des premières mères de ille du Canada, le Père Vimont, dans sa Relation de 1 (2); M. Pierre Boucher, dans l'ouvrage qu'il publia en 3 (3); et le Beau, dans ses *Aventures* imprimées en 8 (4).

(1) *Nouveaux voyages*, I, p. 11.
(2) *Relation* de 1640 à 1641, p. 203, 204.
(3) *Histoire véritable de la Nouvelle-France*, 1664, p. 155-156.
(4) *Aventures de le Beau*, 1738, t. I, p. 91.

paraît qu'elle avait ordinairement quelques-unes de ces filles auprès d'elle pour les former et les instruire ; du moins nous lisons dans le recensement de 1667, fait par M. Talon, intendant, qu'il y avait alors à la Congrégation quatre filles à marier (1).

(1) *Archives de la marine, Canada, recensement de 1667.*

X. La sœur Bourgeoys reçoit les filles et les femmes dans sa maison, pour y faire des retraites spirituelles.

Enfin, la sœur Bourgeoys n'ignorait pas que, malgré sa vigilance et toute l'ardeur de son zèle, quelques-unes des filles qu'elle avait élevées, ou à qui elle avait donné d'autres soins, pouvaient être exposées à perdre de vue les obligations de leur état, et à se ralentir dans les pratiques de la piété. A celles-ci elle fournissait un moyen efficace de se renouveler au service de DIEU par les retraites spirituelles qu'elle leur faisait faire dans la maison de la Congrégation (2). Elle y recevait encore les petites filles aux approches de leur première communion. Convaincue de l'importance d'une digne préparation à cette action solennelle qui a tant d'influence sur le reste de la vie, elle était ravie de disposer les cœurs de ces enfants à recevoir leur SAUVEUR pour la première fois, et de leur donner la facilité de passer quelques jours dans le recueillement et dans la pratique de divers exercices de piété proportionnés à la faiblesse de leur âge. Plusieurs parents désiraient même de placer leurs enfants en pension

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

à la Congrégation pendant les semaines qui précédaient immédiatement leur première communion ; et nous voyons que Marie Barbier, qui succéda dans la suite à la sœur Bourgeoys, y passa ainsi six semaines. Ce fut dans ce court séjour à la Congrégation qu'elle sentit naître dans son cœur un désir ardent de s'attacher à ses saintes institutrices, et de consacrer elle-même sa vie à un ministère qu'elle savait être si avantageux aux âmes et si utile à la gloire de DIEU (1).

(1) *Archives du séminaire Saint-Sulpice à Paris, Vie de Marie Barbier.*

XI. Austérités que pratique la sœur Bourgeoys, pour attirer la grâce de DIEU sur la colonie.

Mais les secours les plus puissants que la sœur Bourgeoys pût offrir aux âmes, pour les aider dans l'œuvre de leur sanctification, étaient sans contredit les exemples admirables de sa propre vie, plus persuasifs et plus entraînants que tous les discours. Le zèle apostolique dont elle était animée ne lui permettait pas de se considérer autrement que comme une victime chargée d'expier les péchés des autres. Il lui inspirait un amour ardent et continuel pour la souffrance ; en sorte qu'elle pouvait dire en toute vérité qu'*elle portait toujours dans son corps la mortification de* JÉSUS-CHRIST (2) ; et qu'*elle accomplissait* sans cesse *dans sa chair ce qui manquait à la passion du* SAUVEUR *pour* la sanctification de cette *Église* (3) naissante. Voici un aperçu des mortifications ordinaires que son grand

(2) IIe *Épître aux Corinthiens*, chap. IV, v. 10.

(3) *Épître aux Colossiens*, chap. I, v. 24.

amour pour le salut des âmes lui avait inspirées.

Elle prenait pour sa nourriture les aliments les plus grossiers, donnait toujours la préférence à ceux qui étaient de mauvais goût, et s'il s'en trouvait quelqu'un qui pût flatter sa sensualité, elle y remédiait toujours en le prenant trop froid ou trop chaud, en le délayant avec de l'eau, enfin en y mêlant de la cendre ou quelque autre poudre amère qu'elle portait toujours avec elle pour s'en servir dans l'occasion. Elle mangeait peu, et, selon son ancienne pratique, ne buvait que de l'eau, qu'elle ne prenait qu'une fois le jour, même dans les chaleurs de l'été, jamais en quantité suffisante pour étancher sa soif, mais assez pour l'irriter davantage. C'était toujours dans quelque posture pénible et mortifiante qu'elle prenait ses repas, se tenant debout ou appuyée sur un pied, ou assise seulement à demi. Le vendredi elle ne faisait qu'un seul repas, et le jour du Vendredi saint elle prenait ce repas à terre. Par la longue habitude de se mortifier dans le sens du goût, elle en perdit tellement l'usage, que les mets les plus désagréables ne lui causaient aucune peine, et que les plus délicats ne lui procuraient aucun plaisir (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 114.

XII. Continuité et efficacité des prières

Son lit ordinaire était le plancher ou la plate terre, avec un billot pour chevet ; et elle s'accu-

t de sensualité condamnable, si elle était obli- de la sœur Bourgeoys pour la colonie.
e de coucher sur une paillasse avec un oreiller
paille. L'hiver, elle ne s'approchait point du
ı, et elle supportait les incommodités des
tres saisons avec la même dureté pour elle-
ême, sans vouloir prendre, contre les accidents
ıi auraient pu survenir, les plus légères pré-
utions. Son corps, qu'elle déchirait souvent
.r de cruelles disciplines, était de plus chargé
instruments de pénitence très-meurtriers ;
l'on ne peut entendre parler qu'avec une
inte horreur d'un certain bonnet hérissé d'é-
ngles au dedans, qu'elle portait secrètement
uit et jour sur sa tête. Ses sœurs ayant remar-
ıé par hasard cette invention de son amour
)ur la souffrance, et l'ayant conjurée de quitter
: bonnet, elle leur dit en souriant qu'il ne lui
isait pas plus de mal qu'un oreiller de plume.
yant été priée une fois par ses sœurs de modé-
:r ses austérités, pour se conserver à sa commu-
ıuté, elle leur répondit par une instruction
ır l'obligation où est le chrétien de mener une
ie austère et pénitente ; instruction si forte et si
ıthétique, que ses sœurs, étonnées et frappées,
: sentirent touchées d'un saint et efficace désir
'imiter ses exemples (1).

A ces austérités elle ajoutait des prières ar-

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 136-137. — *Vie par M. Ransonet*, p. 118 *et suiv.*

dentes, pour toucher plus efficacement le cœur de DIEU en faveur des justes et des pécheurs ; et par la ferveur et la puissance de ses oraisons elle semblait être le plus ferme soutien de cette colonie. Aussi M. Souart, qui la dirigea pendant plus de douze ans, convaincu du grand crédit de la sœur Bourgeoys pour négocier les intérêts du pays auprès de DIEU, aimait à la considérer comme *la petite sainte Geneviève du Canada :* c'était son expression ; et il était persuadé que, quelques efforts que fissent les ennemis de la religion et ceux de l'État, la colonie ne souffrirait aucun mal considérable de leur part, étant soutenue par les prières de cette sainte âme (1). On pouvait dire d'elle comme du grand saint Martin de Tours, qu'elle était sans cesse en prière pour cette nouvelle Église. Quoiqu'elle ne prît qu'un sommeil très-court, elle l'interrompait toutes les nuits par deux heures d'oraison au moins, qu'elle passait dans les postures les plus humbles et les plus incommodes. Les grands froids de l'hiver ne la détournaient jamais de cette pratique de ferveur. « Vous savez, » disait M. de Belmont aux sœurs de la Congrégation, après la mort de leur sainte fondatrice, « vous « savez qu'elle passait les nuits aussi bien que « les jours en oraison presque continuelle, et

(1) *Vie de sœur Bourgeoys*, 1818. 177-178.

« que dans le moment précieux de la sainte « communion, qu'elle recevait, les yeux ordi- « nairement baignés de larmes, dans une bouche « parfumée de soupirs amoureux, il semblait « que son cœur venait tout enflammé d'amour « à la rencontre de son bien-aimé. Voilà ce dont « vous avez été témoins. Mais pour ces faveurs « intérieures, ces paroles, ces colloques qui sont « au-dessus du langage des hommes, ce sont « des mystères dont DIEU seul s'est réservé la « connaissance (1). »

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris; éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté.*

XIII. Efficacité des exemples de vertu que la sœur Bourgeoys donne à la colonie.

Malgré sa vie si austère, la sœur Bourgeoys n'avait rien dans son extérieur qui ne fût propre à attirer les âmes et à les gagner au service de DIEU. « L'extérieur de la très-sainte Vierge, dit « M. Olier, était couvert d'une modestie écla- « tante qui rejaillissait de la majesté de DIEU « habitant en son âme; et cette beauté ravissait « les esprits et embaumait tellement les cœurs « de ceux qui l'approchaient, qu'ils se sentaient « secrètement portés à DIEU et tout remplis de « son amour. Sa bouche parlait si prudemment, « ses yeux regardaient si chastement, son main- « tien était si modeste, son marcher si grave, « son entretien si doux, sa familiarité si « agréable, qu'elle gagnait à DIEU tous les « cœurs par son extérieur plein d'attraits et de

« charmes (1). » C'était par proportion ce qu'opérait la présence de la sœur Bourgeoys sur les cœurs des colons de Villemarie. La vue seule de sa personne portait saintement à DIEU, comme l'expérimentaient heureusement les personnes de tous les états. La sœur Morin, après avoir rappelé les services que cette fille de grâce rendait à l'Église du Canada, ajoute : « Voilà ce qu'a « fait la sœur Bourgeoys, animée de l'amour de « DIEU et du zèle pour sa gloire. Elle vit encore « aujourd'hui en odeur de sainteté, si humble, « si rabaissée, qu'elle inspire l'amour de l'humilité seulement à la voir (2). » « Nous l'avons connue, écrivait le Père Le Clercq, récollet, pleine de l'esprit de DIEU, de sagesse et « d'expérience, d'une constance invincible à « tous les obstacles qu'elle a trouvés à son dessein (3). » « Je ne crois pas avoir jamais vu de « fille aussi vertueuse que la sœur Bourgeoys, « écrivait le R. P. Bouvard, supérieur des « Jésuites de Québec : tant j'ai remarqué en elle « de grandeur d'âme, de foi, de confiance en « DIEU, de dévotion, de zèle, d'humilité, de « mortification (4). »

(1) *Ecrits autographes de M. Olier.*

(2) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph.*

(3) *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France*, t. II.

(4) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 175-176.

M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, rendait, en 1672, ce beau témoignage à l'influence du zèle apostolique de la

sœur Bourgeoys sur cette colonie naissante : « Depuis son arrivée à Villemarie, elle a rendu « à DIEU de très-grands services, surtout par les « instructions qu'elle a faites aux personnes de « son sexe, à quoi elle a travaillé depuis inces- « samment et avec tant de soins, que plusieurs « autres bonnes filles se sont rangées auprès « d'elle afin de la seconder, avec lesquelles elle « a fait ici depuis plusieurs années un corps « de communauté (1). » Vers ce temps, une vertueuse Iroquoise, Thérèse Tegakouita, arrivée en 1677 à la mission du Sault-Saint-Louis, donna un grand exemple aux filles de sa nation en se consacrant à DIEU par le vœu de chasteté ; et nous ne pouvons guère douter que cette résolution généreuse n'ait été encore un effet de la bonne odeur de vertu que la sœur Bourgeoys et ses filles répandaient à Villemarie. Car Thérèse conçut ce dessein dès qu'elle eut vu dans cette ville des *religieuses* : expression qui semble ne désigner que les sœurs de la Congrégation, puisque celles de Saint-Joseph gardaient alors la clôture. « Aussitôt qu'elle eut vu des religieuses « à Montréal, dit l'auteur de l'*Histoire de* « *l'Hôtel-Dieu de Québec*, et qu'elle eut appris « comment elles s'étaient consacrées à DIEU, elle « importuna le missionnaire du Sault pour obte-

(1) *Histoire du Montréal, de 1652 à 1653.*

« nir la permission de faire vœu de chasteté, ce « qu'il lui accorda après avoir éprouvé son désir « et s'être assuré de la solidité de sa résolu- « tion (1). » Cette sainte fille mourut peu après, en 1680, à l'âge de vingt-quatre ans, laissant une réputation de vertu qui s'est répandue depuis et n'a fait que s'accroître à l'occasion de plusieurs guérisons miraculeuses qu'on lui a attribuées (2).

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (*par la mère Françoise Juchereau*), in-12, p. 151.

(2) Ibid., *État présent de l'Église de la Nouvelle-France, Paris*, 1688, in-8°, p. 125-126.

XIV. Désintéressement et pauvreté volontaire de la sœur Bourgeoys et de ses filles.

Entre autres vertus que les sœurs offraient à l'édification publique, nous devons remarquer en particulier leur entier désintéressement. « Ce « que j'admire, dit M. Dollier, c'est que ces « filles soient si désintéressées, qu'elles veuillent « instruire gratuitement les enfants et faire « encore beaucoup d'autres choses de cette ma- « nière (3). » Ce désintéressement parfait que la sœur Bourgeoys inspirait à ses filles, et qui était même la condition de leur admission dans sa communauté, les obligeait à travailler de leurs mains pour subsister, et à s'imposer encore les privations les plus dures. Nous avons raconté que lorsqu'elle se rendit à Troyes pour en emmener des compagnes, M. Châtel lui ayant demandé comment elle ferait pour subsister avec elles à Villemarie, elle lui répondit qu'elle promettait du pain et du potage à toutes celles qui voudraient la suivre, et qu'elles vivraient du fruit

(3) *Histoire du Montréal, de 1652 à 1653.*

e leur travail. Ce fut en effet par ce seul moyen u'elles pourvurent constamment à tous leurs esoins, sans recevoir de rétribution pour l'inruction qu'elles donnaient aux petites filles. a sœur Morin, dans ses *Annales*, parlant des uatre premières compagnes que la sœur Bourgeoys avait amenées de France en 1659, les eurs Crolo, Raisin, Châtel et Hioux, rend ce moignage à leur amour infatigable pour le avail : « Elles ont été avec elle les dignes fondements de la Congrégation, travaillant nuit et jour à coudre et à tailler, pour habiller les femmes et pour vêtir les sauvages, tout en faisant les écoles. Le partage de la sœur Crolo, ajoute-t-elle, fut le *ménage* de la campagne, où elle a consommé ses forces et ses années, et a rendu par là bien des services à ses sœurs : lavant les lessives le jour après les avoir coulées la nuit, cuisant le pain, étant toujours infatigable au travail, et se regardant comme la dernière de toutes et la servante de la maison. Elle vit encore aujourd'hui, âgée de quatre-vingts ans, en grande odeur de vertu (1). » La première fille canalienne reçue à la Congrégation, la sœur Marie arbier, ne montrait pas moins de dévouement ans les travaux pénibles dont elle fut chargée,

(1) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint-Joseph.*

quoique fort jeune encore ; et nous croyons édifier nos lecteurs en rapportant ici ce qu'elle écrivait dans la suite à son confesseur, sur cette époque de sa vie : « Je ne peux pas comprendre « comment, étant jeune comme j'étais (car « j'entrai à la Congrégation à l'âge de quinze « ans), je pouvais faire tout l'ouvrage que j'ai « fait pendant cinq années de suite. J'avais soin « de deux vaches, dont je tirais le lait et faisais « le beurre ; je les menais le matin et les allais « quérir le soir à près d'une demi-lieue loin de « la ville, et lorsque je passais par les rues avec « mes vaches, j'étais la risée de ceux qui m'a- « vaient connue dans le monde. Je portais quel- « quefois sur mon cou le blé au moulin, et en « rapportais de même la farine. Je boulan- « geais, seule, quelquefois trois fournées dans « un jour. Avant moi c'étaient deux sœurs qui « en étaient chargées, et qui en avaient assez ; « mais parce que le pain n'était pas bon, on « m'en donna le soin. Je n'y entendais rien, ne « l'ayant jamais fait ; cependant, me confiant au « saint Enfant Jésus, avec qui je m'imaginais « boulanger, j'en venais à bout. Les personnes « qui se plaignaient auparavant, ne cessaient « de louer la boulangère, et moi le Boulanger. « Je me levais deux ou trois heures avant la

« communauté, afin d'avoir fait une fournée « avant huit heures, qui est le temps où l'on « disait la messe des écolières ; car j'étais aussi « employée à l'école. Quand on sonnait la « messe, et que mon pain n'était pas encore au « four, je nettoyais le four à moitié et mettais « le pain tout comme il se rencontrait. Étant « pressée et n'ayant personne pour mener les « enfants à l'église, je recommandais le tout au « saint ENFANT JÉSUS, et lui disais avec simpli- « cité : Vous ferez tout pour votre peine. Comme « je n'avais aucune expérience, je faisais conti- « nuellement des bévues, soit en faisant trop de « pâte, soit en oubliant de faire le levain, ou « bien n'ayant point de farine sacée, ou point « de bois ; mon recours était au saint ENFANT « JÉSUS et à la sainte Vierge, et ils suppléaient « à tout (1). »

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, Vie de Marie Barbier.*

Par cette application constante au travail, la sœur Bourgeoys et ses filles vivaient sans être à charge à personne. Il est vrai qu'elles se contentaient de la nourriture la plus grossière et des meubles les plus indispensables, ne couchant que sur des paillasses, avec de simples couvertures sans draps. Mais ce qui relevait encore devant DIEU le mérite d'une vie si pauvre, c'est qu'elle était volontaire

de leur part, et leur servait comme d'un moyen pour assister elles-mêmes les nécessiteux. Car elles pratiquaient à la lettre toutes les règles de la plus généreuse charité à l'égard du prochain, se privant de tout pour le soulager dans ses besoins, et donnant ou prêtant toujours très-volontiers aux autres tout ce dont elles pouvaient se passer pour elles-mêmes (1).

1) *Ecrits manuscrits de sœur Bourgeoys.*

XV. La sœur Bourgeoys établit une ferme, et fait construire un bâtiment pour sa communauté. Nouvelle maison plus spacieuse.

Aussi DIEU, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, et qui récompense les siens même dès ce monde, pour un verre d'eau froide qu'ils donnent en son nom, se plaisait-il à fournir, comme de sa main, à ces saintes filles, tout ce qui était nécessaire à leur établissement. Les premières acquisitions temporelles faites par la Congrégation dans ce pays nouveau, étaient une marque visible de cette divine assistance, qui avait autant de témoins qu'on comptait de personnes à Villemarie. C'était ce qui faisait dire avec raison à M. Dollier de Casson : « Ce que « j'admire le plus, c'est que ces filles, étant sans « biens, et voulant instruire gratuitement les « enfants, aient néanmoins acquis, par la béné- « diction que DIEU verse sur le travail de leurs « mains, et sans avoir été à charge à personne, « plusieurs maisons et plusieurs terres dans l'île « de Montréal (2). » La sœur Bourgeoys, après

2) *Histoire Montréal*, 1639 à 1659.

oir reçu des seigneurs une concession de soixante pents de terre, située vers le lac Saint-Joseph, ensuite quelques autres arpents que M. de Brenvilliers fit ajouter à cette concession (1), en it en effet trente-cinq en valeur (2), y conruisit une grange (3) et y établit un fermier (4), in de retirer de ce fonds de quoi faire subsister, moins en partie, sa communauté naissante. 'étable où elle s'était logée en 1657 fut bientôt suffisante aux besoins des sœurs et à ceux des oles. La sœur Bourgeoys fit bâtir alors sur le ême terrain une maison assez grande pour y ger douze personnes (5); et, de plus, elle acheta u nommé Saint-Ange une petite maison située ut auprès (6). Enfin, celle qu'elle avait fait nstruire étant encore insuffisante, et les sœurs e la Congrégation témoignant toutes le désir 'en avoir une plus spacieuse, elle consentit à ur dessein; et on bâtit sur le terrain contigu à étable une grande maison toute en pierre (7). 'ependant, lorsque la sœur Bourgeoys vit ette dernière maison élevée, son grand amour our la pauvreté lui inspira des regrets très-mers d'avoir donné son consentement pour la âtir; elle se persuadait même qu'avant de l'enreprendre elle n'avait pas consulté le supérieur le la communauté, ou qu'elle n'avait pas eu

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie.*

(2) *Archives de la marine, Canada, recensement de* 1667.

(3) Ibid., *lettres patentes de la Congrégation.*

(4) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(5) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

(6) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(7) *Annales de l'Hôtel-Dieu, etc.*

un consentement assez exprès de sa part. Elle éprouva donc des peines de conscience très-vives, s'imaginant que la construction de cette grande maison était contraire à l'esprit de dénûment de toutes choses auquel elle se sentait si fortement attirée (1).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XVI. La sœur Bourgeoys promet à Dieu de reprendre la construction de Notre-Dame de Bon-Secours.

Mais Dieu permettait qu'elle tombât dans cet état de trouble, pour la déterminer à entreprendre une autre bonne œuvre, dont il voulait qu'elle fût l'instrument, et à l'exécution de laquelle ces peines servirent en effet d'occasion. Ce fut de construire une église en l'honneur de la très-sainte Vierge, selon le projet qu'elle en avait formé en 1657, et qui depuis avait été suspendu, comme nous l'avons raconté précédemment. A son retour de France en 1659, elle avait trouvé que tous les matériaux préparés pour l'église de Notre-Dame de Bon-Secours étaient dissipés. Mais alors l'état chancelant du séminaire et de la colonie elle-même, les attaques journalières des Iroquois, et les autres événements qui survinrent, ne lui avaient pas permis de reprendre ce projet, malgré le désir qu'elle en avait toujours eu. D'ailleurs, « depuis mon « retour de France, dit-elle, étant en com- « munauté avec mes sœurs, je n'avais pas la « même liberté qu'auparavant. Enfin, en 1670,

« je ne voyais aucun moyen de construire cette « église, car nous avions fait bâtir la grande « maison, où il n'y avait plus à faire alors que le « dedans, outre le logis où nous étions logées, « la grange et autres choses qui avaient coûté « beaucoup. Mais dans les peines que j'éprouvai « (après la construction de cette grande maison), « je promis à la sainte Vierge de faire bâtir sa « chapelle, et tout aussitôt je trouvai du sou- « lagement (1). » Ce fut peut-être à la suite de cette promesse que la sœur Bourgeoys fit construire un petit appentis sur l'endroit où elle avait jeté autrefois les fondements de la chapelle, ainsi que le rapporte la sœur Morin. « Neuf ou dix « ans après, dit-elle, la sœur Bourgeoys y fit « faire un petit bâtiment de bois (*), mais si « dévot que le peuple y allait comme à un asile

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(*) La sœur Morin, étant venue se fixer à Montréal en 1660, et ayant toujours pris un vif intérêt à ce qui concernait la religion, et spécialement le culte de Marie dans cette ville, son témoignage doit servir de correctif à ce que dit M. Montgolfier, lorsqu'il suppose que cet appentis fut construit en 1659, au retour de la sœur Bourgeoys de son premier voyage de France. Il avance encore, avec aussi peu de fondement, que la sœur se servit de ce lieu pour y faire l'école aux enfants (1). C'est ce qu'on lit aussi dans la notice historique sur cette chapelle, publiée en 1848 (2), d'après le récit inexact de M. Montgolfier.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 85-95.

(2) *Manuel du pèlerin de Bon-Secours*, p. 13 *et* 14.

« assuré dans tous ses besoins. Il s'y fit plusieurs « guérisons qu'on a crues miraculeuses tant « pour l'âme, par la force et le courage qu'on y « a obtenus de DIEU pour sortir du péché, que « pour le corps, par la guérison de plusieurs « maladies considérables (1). » Ce petit monument étant construit depuis peu, la sœur Bourgeoys partit pour son second voyage de France, à l'occasion que nous allons raconter dans le chapitre suivant.

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

CHAPITRE IV.

DEUXIÈME VOYAGE DE LA SOEUR BOURGEOYS EN FRANCE. ELLE OBTIENT DES LETTRES PATENTES DU ROI POUR SON INSTITUT, ET FAIT CONSTRUIRE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE BON-SECOURS.

I. Les Ursulines de Québec forment de nouveau le projet de s'établir à Villemarie.

Lorsque M. de Queylus était arrivé à Québec en 1668, les religieuses Ursulines s'étaient empressées de lui donner des marques de leur estime, ainsi qu'aux autres prêtres de Saint-Sulpice qu'il conduisait à Villemarie (2); et comme ces religieuses ne perdaient pas l'espérance qu'elles avaient conçue déjà plusieurs fois, d'aller s'établir dans cette dernière ville, on fit

(2) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LXXX.

quelques démarches pour engager M. de
lus à favoriser lui-même leur dessein. Sans
efuser expressément, il répondit d'abord
l'état actuel des choses ne permettait pas
re de l'exécuter. C'est apparemment ce qui
lire à la mère de l'Incarnation, dans une
e de l'année 1670 : « M. l'abbé de Queylus,
ıi est supérieur spirituel et temporel à Mont-
al, pour MM. de Saint-Sulpice, nous promet
protection lorsque les choses seront en état.
ous ne sommes pas marries de ce retarde-
ent. Mgr notre prélat, qui ne fait rien qu'a-
ec prudence, est aussi de ce sentiment (1). »
l. de Laval avait réellement le dessein de
urer à ces religieuses un établissement à
marie, on pourrait croire que ce fut pour
notif qu'il ne s'empressa pas d'ériger en
munauté la Congrégation, quoique déjà elle
obtenu les éloges de M. de Courcelle et de
Talon, et même leur autorisation expresse.
rélat jugeait, sans doute, que deux commu-
és vouées à l'instruction n'auraient pu trou-
assez d'occupation à Villemarie. Cependant,
nt rendu dans cette ville au mois de mai 1669,
concerter enfin avec les ecclésiastiques
séminaire et avec les fabriciens les moyens
âtir l'église paroissiale, dont la construction

(1) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, Ire partie, lettre CXXVII, p. 187-188.

avait été différée jusque-là (1), par suite de troubles précédents : dans cette circonstance il daigna, le 20 du mois de mai, approuver aussi lui-même les emplois de la sœur Bourgeoys et de ses compagnes. Du moins il leur donna alors par écrit la permission d'instruire les enfants dans l'étendue du diocèse (2) (*). Cette simple permission donnée aux sœurs pourrait faire entrevoir dans M. de Laval quelque dessein ultérieur d'établir les Ursulines à Villemarie, ou peut-être eut-elle pour motif l'incertitude où il était encore sur l'état futur de la Congrégation, ne jugeant pas qu'il fût prudent de l'éri-

(1) *Registres des délibérations de la paroisse de Villemarie*, 12 *mai* 1669.

(2) *Archives de l'archevêché de Québec, lettres d'établissement de la Congrégation*, 6 *août* 1676.

(*) Le greffier du parlement de Paris, dans l'acte d'enregistrement qu'il dressa des lettres patentes du roi en faveur de la Congrégation, mentionna cette permission de M. de Laval, en marquant qu'elle avait été donnée le 20 *mai, audit an* (1). Cette manière de parler indiquerait l'année 1667, puisque immédiatement auparavant on rappelle l'acte d'assemblée des citoyens de Villemarie du 9 octobre de cette même année. C'est aussi ce qu'on lit dans l'acte d'enregistrement de ces lettres patentes au conseil de Québec, où les mêmes expressions sont répétées (2). Mais c'est par erreur qu'on a écrit ces mots : *audit an* ; il fallait mettre : en 1669. Car, outre que l'ordre dans lequel les divers certificats énumérés dans l'acte d'enregistrement semble supposer que la permission dont nous parlons était d'une date postérieure au 20 mai 1667, on voit dans les *Lettres d'établissement de la Congrégation*, données en 1676 par M. de Laval lui-même, que cette permission, qu'il y rappelle, était de l'année 1669 (3).

(1) *Archives du royaume à Paris, section judiciaire*, 20 *juin* 1671.

(2) *Acte d'enregistrement*, *du* 17 *octobre* 1672. *Archives de la Congrégation.*

(3) *Archives de l'archevêché de Québec.* — *Archives de la Congrégation, lettres de M. de Laval.* — *Remarques sur les Constitutions*, 1694. — *Remontrance sur les Règles.* — *Acte de Basset, notaire*, 19 *septembre* 1676.

ger en communauté avant qu'elle eût donné des garanties pour son avenir.

Quoi qu'il en soit, les ecclésiastiques du séminaire, chargés seuls, comme seigneurs, de soutenir la colonie, et de pourvoir à ses divers besoins, ne goûtaient pas le projet d'y établir les Ursulines. Ils pensaient que ces religieuses, vivant en clôture, étaient moins en état que les sœurs de la Congrégation, de rendre au pays le genre de service qu'exigeaient alors ses besoins. Ils remercièrent donc les Ursulines, en leur alléguant ce motif. D'ailleurs ces religieuses, qui ne pouvaient encore vivre de leurs revenus, ni se suffire à elles-mêmes par le travail, comme faisaient les sœurs de la Congrégation, auraient été à charge au pays ; leur établissement eût même été inutile, la colonie de Montréal étant trop peu nombreuse pour fournir assez d'occupation à deux communautés à la fois. Aussi les Ursulines de Tours, qui avaient eu dessein de passer elles-mêmes à Villemarie, comprenant sans doute qu'elles ne pourraient y trouver matière à exercer leur zèle tant que la sœur Bourgeoys et ses filles y instruiraient les enfants, écrivaient à leurs sœurs de Québec qu'elles iraient volontiers à Montréal, pourvu qu'elles y fussent seules. Pour les détourner de ce projet,

la mère de l'Incarnation leur répondit en ces termes : « Si vous saviez ce que c'est que Mont-« réal, vous n'auriez garde d'y envoyer des « religieuses : elles n'y pourraient vivre sans « être changées de temps en temps, à cause « de l'incommodité du pays. Mais nous ne « serons pas en cette peine, parce que MM. de « Saint-Sulpice, qui en ont la conduite, n'y « veulent que des filles séculières, qui aient la « liberté de sortir pour aller çà et là, afin de « solliciter et d'aider le prochain. Laissons donc « conduire le tout à DIEU, qui fera toutes « choses dans le temps ordonné dans son « conseil (1). »

(1) *Lettres*, II^e part., lettre LXXXVIII, p. 668-669.

II. On conseille à la sœur Bourgeoys de passer en France pour solliciter du roi des lettres patentes, et amener de nouveaux sujets pour sa communauté.

Le dessein de DIEU sur la sœur Bourgeoys paraissait assez clairement par les fruits qu'elle avait déjà produits dans la colonie, et l'on avait lieu d'en espérer de plus grands encore de son zèle, si sa communauté y était établie d'une manière fixe et par l'autorité du souverain. Nous avons même vu qu'en 1667 M. Talon avait autorisé les citoyens à s'assembler officiellement pour dresser une requête au roi, afin d'obtenir en faveur de cette communauté des lettres patentes. La sœur Bourgeoys, toujours étrangère aux maximes de la sagesse humaine, n'avait point demandé la convocation de cette assem-

blée ; et, depuis ce temps, elle n'avait fait aucun usage de la requête, ne comptant que sur le secours de DIEU pour elle-même et pour sa communauté. Mais ceux qui la dirigeaient ne crurent pas qu'elle dût négliger plus longtemps un moyen que la prudence rendait nécessaire, et que la parfaite confiance en DIEU ne condamnait pas. Ils lui conseillèrent donc, cette même année 1670, de passer en France pour solliciter de la cour des lettres patentes, et aussi pour amener de nouvelles compagnes, dont elle ne pouvait plus se passer, à raison tant de l'accroissement de la colonie que du petit nombre de sœurs qui partageaient alors avec elle le soin des écoles. Car la sœur Marguerite Picaud, qui s'était jointe à elle en 1657, avait pris parti dans le monde (1); et il ne lui restait plus que les sœurs Catherine Crolo, Marie Raisin, qu'elle avait emmenées de France, et la sœur Anne Hioux, venue aussi avec elle, qui s'était donnée à la communauté depuis son arrivée en Canada. Au reste, DIEU montra manifestement qu'il approuvait ce nouveau voyage, par l'heureux résultat dont il se plut à le couronner. Bien plus, pour que ce succès ne pût être attribué à la faveur des hommes, il voulut, par un concours de circonstances que sa Providence avait sans doute ménagées, priver si

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

universellement la sœur Bourgeoys de tout secours humain, qu'il est difficile de concevoir un plus grand dénûment que celui où elle fut réduite pendant les deux ans que dura ce voyage. Voici le récit qu'elle nous fait elle-même des attentions de la bonté divine à son égard.

III. Second voyage de la sœur Bourgeoys en France. Sa traversée.

« On me dit qu'il fallait demander des lettres « patentes et emmener quelques filles. Je reçus « beaucoup de certificats, tant du séminaire « de Saint-Sulpice que de Montréal et de « Québec (*). Je partis donc avec tous ces « certificats que j'avais eus sans aucune peine. « A Québec, étant un peu indisposée, j'allai « prier M. de Fénelon, qui devait passer avec « nous, de permettre à son domestique d'em- « porter ma couverte et une boîte où étaient « mes hardes, ce qu'il me promit. Je vais en- « suite pour recevoir la bénédiction du saint « Sacrement et celle de Mgr l'évêque, et je « m'embarque (**). Ma boîte avait été mise chez

(*) Outre la permission que M. de Laval avait donnée à la sœur Bourgeoys en 1669, elle était encore munie de la délibération de l'assemblée générale du 9 octobre 1667, d'un certificat de M. Pérot, prêtre du séminaire et curé de Villemarie, daté du même jour; d'une attestation du juge de ce lieu datée du 10, et enfin d'un certificat de M. Talon, intendant, donné à Québec le 17 août de cette année 1670 (1).

(**) La sœur Bourgeoys, en racontant à diverses reprises

(1) *Archives du royaume, parlement de Paris, enregistrement des lettres patentes de la Congrégation, 20 juin 1671.*

« Mme Saint-Amand, avec les effets des voya-
« geurs ; et quand ils partirent, ne reconnais-
« sant point cette botte, ils la laissèrent. Cepen-
« dant le serviteur de M. de Fénelon m'assure
« que tout est dans le navire ; je cherche mes
« affaires, on n'y voyait pas clair ; il fallut
« passer ainsi la nuit. Le matin, je ne trouve ni
« ma couverte ni ma botte. M. de Fénelon veut
« donner une pièce de 40 sols pour envoyer
« quelqu'un les chercher à Québec ; mais
« dans le moment on crie qu'on va faire voile.
« Je m'avise alors d'écrire à M. Dupuis, major
« de Montréal, qui était à Québec : que si ma

---

les circonstances de ses trois voyages en France, a confondu, dans un endroit de ses mémoires, le deuxième, qui eut lieu en 1670, avec le troisième, qu'elle fit en 1679. « Quelque « temps avant mon second voyage, dit-elle, j'étais fort « inquiète. Je prends occasion de nos règles, pour aller « consulter Mgr de Pétrée en France; car il était à Paris « aux Missions étrangères.... » Il n'est pas étonnant qu'écrivant vingt-huit ans après son deuxième voyage, elle ait pu rapporter à celui-ci cette circonstance, qui n'appartient qu'au troisième. Car il est certain qu'en 1670 M. de Laval était à Québec et non à Paris. D'ailleurs, la sœur nous donne assez à entendre qu'il y a confusion dans ce dernier récit, puisque ailleurs elle dit expressément qu'avant de s'embarquer pour aller solliciter du roi des lettres patentes, elle demanda la bénédiction de M. de Laval. M. Montgolfier, qui n'a pas fait cette remarque en lisant les mémoires de la sœur Bourgeoys, a mêlé ensemble les circonstances de ces deux derniers voyages.

« boîte se trouvait, il m'envoyât en France ce « qui pourrait me servir, comme les papiers, et « fît parvenir la boîte à Montréal. Il ne reçut « point ma lettre. Cependant, comme cette « boîte était restée chez Mme Saint-Amand, « M. Dupuis en fait l'ouverture ; et reconnaissant « par les hardes qu'elle était à moi, il fait un « paquet des papiers, qu'il m'envoie par un « autre navire, et fait passer la boîte à Montréal.

« Me voilà embarquée, seule de mon sexe. « n'ayant pas même 10 sols. Je me range sur « des étoupes et sur un rouleau de cordes. Il y « avait deux prêtres avec nous. J'avais de la toile « pour une paillasse qui devait me servir dans « le navire ; me voyant sans ma boîte, j'en fis « une chemise, et cependant je ne changeai « point de linge dans la traversée. Nous ne « fûmes que 31 jours en mer ; mais à la « Rochelle, en descendant du navire, croyant « y rentrer (ensuite), je laissai cette chemise, et « elle fut perdue (1).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

IV. Arrivée de la sœur Bourgeoys à Paris.

« En arrivant dans cette ville, M. de Fénelon « me fit prêter 50 livres ; et pour le carrosse je « donnai 45 livres 10 sols jusqu'à Paris. Je « ménageai ma dépense. J'arrivai à Paris le soir « fort tard, sans argent, sans hardes et sans con- « naissances, et je passai la nuit chez une

« femme proche Saint-Sulpice. Le matin, je vais « à cette église, et comme je vis qu'on allait « porter le saint Viatique à des malades, je me « joignis aux fidèles, et je suivis NOTRE-SEI- « GNEUR. On passe devant l'église des religieux « Prémontrés (située tout proche au carrefour « de la Croix-Rouge); j'y entrai pour faire mes « dévotions, et ce fut là que je me confessai, et « continuai tout le temps de mon séjour à Paris. « Ensuite je portai une lettre de M. Pérot, notre « curé de Montréal, à ses sœurs, qui me deman- « dèrent ce qu'il fallait de port. Je leur dis « qu'elle venait de trop loin; et elles me con- « nurent par le contenu de la lettre. Elles « m'offrirent à déjeuner, ce que j'acceptai avec « besoin, sans leur dire pourtant que j'étais « arrivée dès le soir fort tard. J'allai ensuite au « séminaire donner quelques lettres, et savoir « où je pourrais trouver M. de Maisonneuve.

« Je dirai ici que, comme j'étais à Québec « avant l'embarquement, un prêtre du sémi- « naire (de Montréal), à qui nous avions fait de « l'ouvrage et fourni quelque chose, sans que je « connusse combien il pouvait me devoir, m'a- « vait mandé en quoi je voulais qu'il payât mes « sœurs. Je lui mandai que si j'avais cela à « Paris, cette somme pourrait me servir, et je

« ne pensai plus à cela : nous allions faire voile.
« Étant donc allée au séminaire de Saint-
« Sulpice pour rendre mes lettres, comme
« j'attendais à la porte, j'entends un prêtre qui
« disait : On me mande de donner 100 livres à
« une fille que je ne connais point ; et entendant
« prononcer mon nom, je dis : C'est moi. Une
« lettre de M. Pérot, que je remis, confirma la
« vérité. Tout de ce pas, je suivis ce monsieur,
« qui demeurait tout auprès dans la rue Prin-
« cesse. Il me donna 100 livres, et je lui fis une
« quittance double (1).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« Il y avait je ne me souviens point com-
« bien d'années que j'avais prêté à un jeune
« garçon 120 livres, et M. de Maisonneuve lui
« en avait prêté 12, à la prière de M. Galinier (*),
« et ce jeune homme m'avait fait une pro-
« messe que j'envoyai à M. Blondel à Paris,
« pour nous en faire payer. Mais M. Blondel
« était mort, et l'on m'avait mandé que la pro-
« messe était perdue ; je ne pensais plus à cela.

(*) La sœur écrit ici, par inadvertance, *de Galinée* pour *Galinier*. Car M. de Galinée n'étant arrivé à Montréal qu'en 1668, après le départ de M. de Maisonneuve, le nombre d'années qui s'était écoulé depuis ce prêt, et dont la sœur Bourgeoys avait perdu le souvenir, montre qu'elle veut parler ici de M. Galinier, arrivé en effet à Villemarie en 1657.

V. Elle va loger chez M. de Maisonneuve.

« Ayant donc reçu les 100 livres dont j'ai parlé, je fis en sorte de trouver M. de Maisonneuve, qui était logé au fossé Saint-Victor, proche les Pères de la Doctrine chrétienne. J'y arrivai assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre, et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte, et lui-même descendit pour m'ouvrir; car il logeait au deuxième étage, avec Louis Frin, son serviteur; et il m'ouvrit la porte avec une joie très-grande. A quelques jours de là, comme il me montrait quelque chose en son cabinet, il mit la main sur une planche, et y trouva la promesse de ce jeune homme. Je cherchai le jeune homme pour lui faire reconnaître sa promesse. Je trouvai sa mère, qui était veuve, et la somme... (1) »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

ne fut rendue d'une manière bien providen-
elle). On a su de la sœur elle-même, rapporte
. Montgolfier, que, marchant un jour à pied
ans une rue de Paris, elle entendit un cavalier
ui courait après elle, et qui, l'ayant atteinte,
ui demanda si elle ne connaissait pas une fille
enue du Canada, nommée Marguerite Bour-
eoys. Celui-ci, ayant appris par sa réponse

que c'était elle-même, voulut lui remettre en main une somme d'argent, qu'elle refusait absolument de recevoir, ne sachant pas le motif d'une pareille générosité. Mais elle fut bientôt rassurée lorsqu'elle apprit de lui que c'était le remboursement de ce même prêt qu'elle lui avait fait dans son besoin à Villemarie (1).

ie de Bour- 18.

lance olbert sœur eoys la ation.

Nous ne connaissons pas le détail des démarches que la sœur Bourgeoys fit à Paris pour obtenir ses lettres patentes. On ne peut douter que les anciens associés de Montréal, et les autres personnes zélées pour l'établissement de cette colonie, ne l'aient aidée de leur crédit auprès de M. Colbert, ministre de la marine, d'ailleurs si bien disposé lui-même pour l'avancement de Montréal, qu'il favorisait de tout son pouvoir. Aussi, non content de faire obtenir à la sœur Bourgeoys les lettres patentes qu'elle était venue solliciter, il écrivit encore en sa faveur à M. Talon, intendant du Canada. « Quant à l'établissement de la Congrégation de « filles, lui disait-il, qui se forme à Montréal « pour enseigner aux personnes du même sexe à « lire, écrire et quelques ouvrages de main, le « roi trouve bon que vous vous appliquiez à le « fortifier : ces œuvres de piété pouvant contri- « buer beaucoup à l'augmentation du culte de

« notre religion (1). » Enfin, sachant toutes les oppositions que le séminaire de Villemarie avait éprouvées de la part du conseil souverain de Québec, M. Colbert voulut que les lettres patentes de la sœur Bourgeoys fussent d'abord enregistrées au parlement de Paris avant d'être présentées à Québec, afin qu'elles ne pussent rencontrer aucun obstacle dans cette dernière cour. Il avait usé de la même précaution dans la rédaction de celles des sœurs de Saint-Joseph de Villemarie, expédiées en 1669, et qui même furent adressées au parlement de Paris seulement (2). Une autre circonstance qui montre combien la Providence disposait en faveur de la sœur Bourgeoys toutes les personnes avec lesquelles elle avait à traiter dans cette négociation, c'est que le secrétaire chargé d'écrire les lettres patentes ne voulut rien recevoir pour les frais de sceau (3) (*). Elles furent signées par le

(1) *Archives de la marine, Canada, registre des dépêches, de 1671, à M. Talon*, fol. 31.

(2) *Édits concernant le Canada*, t. I, p. 55-59.

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(*) La sœur Bourgeoys, qui rapporte ce trait sans se rappeler le nom du secrétaire qui l'avait traitée avec tant de bienveillance, parle sans doute de M. de Sérancourt, chargé en effet de ces sortes d'expéditions. Il en usa de la même sorte six ans après, à l'égard du séminaire de Saint-Sulpice. « Il « m'a remis de très-bonne grâce nos lettres patentes du « Canada, écrivait M. Bourbon, ne me demandant autre « chose que quelque part à mes prières, et renvoyant à « M. Colbert toute la reconnaissance que je lui témoignai de « la part de la maison (1). »

(1) *Journal de M. Tronson, par M. Bourbon.*

roi à Dunkerque, au mois de mai 1671, et enregistrées au parlement de Paris le 20 juin suivant. Nous ne pouvons nous dispenser de les rapporter ici en substance, comme étant une confirmation authentique de tout ce que la sœur Bourgeoys avait fait jusque alors pour l'augmentation de la piété dans la colonie de Montréal.

VII. Lettres patentes du roi qui érigent la Congrégation en communauté.

« Notre bien-aimée Marguerite Bourgeoys, « originaire de notre ville de Troyes en Cham- « pagne, dit le roi, nous a très-humblement « fait exposer qu'il y a longtemps qu'il a plu « à DIEU de lui inspirer le désir de l'avancement « de la foi catholique, par la bonne instruction « des personnes de son sexe, tant des Sauvages « que des Français naturels de la Nouvelle- « France, où elle s'est retirée pour ce sujet dès « l'année 1653. S'y étant établie dans l'île de « Montréal avec quelques autres filles vivant en « communauté, elle y a fait l'exercice de maî- « tresse d'école, en montrant gratuitement aux « jeunes filles tous les métiers qui les rendent « capables de gagner leur vie; et avec un si « heureux progrès, par les grâces continuelles « de la divine Providence, que ladite exposante « ni ses associées ne sont aucunement à charge « au pays, ayant fait bâtir à leurs dépens, dans « l'île de Montréal, deux corps de logis propres

« à leur dessein, et fait défricher plusieurs con-
« cessions de terre, bâtir une métairie garnie
« de toutes les choses nécessaires. Cet établisse-
« ment ainsi fait a depuis été approuvé tant
« par le Sr évêque de Pétrée, vicaire aposto-
« lique, par le Sr de Courcelle, notre lieutenant
« général en Canada, et le Sr Talon, inten-
« dant de justice, police et finances, que par
« un résultat d'assemblée des habitants du
« lieu ; au moyen de quoi ladite exposante a
« été conseillée, pour le bien général de l'île,
« de venir nous requérir de lui accorder nos
« lettres de confirmation de cet établissement,
« sous le titre de Congrégation de Notre-Dame.

« Voulant contribuer de notre part, comme
« nous ferons toujours autant qu'il nous sera
« possible, aux bonnes intentions de ladite ex-
« posante, de ses associées et de celles qui leur
« succèderont, en leur donnant le moyen de
« fortifier et d'étendre leur établissement, dans
« tous les lieux où il sera jugé le plus à propos
« pour la gloire de Dieu et le bien du pays : nous
« confirmons par les présentes, signées de notre
« main, l'établissement de ladite Congrégation
« dans l'île de Montréal, sous la juridiction de
« l'Ordinaire, sans qu'elles y puissent être trou-
« blées sous quelque prétexte que ce soit (1). »

(1) *Archives de la marine, Canada*, 1671. — *Archives du royaume, parlement de Paris, enregistrement*, 20 *juin* 1671. — *Edits concernant le Canada*, t. I, p. 59. — *Archives de la Congrégation à Villemarie.—Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 88-89-90.

VIII. La sœur Bourgeoys emmène avec elle six nouvelles compagnes pour entrer dans sa communauté.

Après que la sœur Bourgeoys eut obtenu ces lettres patentes, elle songea à s'associer de nouvelles compagnes. Nous ignorons les démarches qu'elle fit à ce sujet; elle rapporte seulement que dans ce voyage elle emmena de France, pour vivre avec elle en communauté, six filles (1), dont plusieurs étaient ses propres nièces ; ce qui nous porte à croire que ce fut encore à Troyes qu'elle forma cette nouvelle recrue. Ces six nouvelles compagnes furent, selon toutes les apparences, les sœurs Élisabeth de la Bertache, Madeleine Constantin, Thérèse Soumillard, Perrette Laurent, Geneviève Durosoy et Marguerite Soumillard, que nous voyons, quelques années plus tard (2), former avec les anciennes toute la communauté de la Congrégation. S'étant rendue à Paris avec ses filles, pour aller de là au Havre, où elles devaient s'embarquer, elle apprit que M. de Laval, évêque de Pétrée, était arrivé en France pour solliciter l'érection de Québec en évêché, et qu'il était logé au séminaire des Missions étrangères. Elle s'empressa d'aller lui demander sa bénédiction et de lui présenter les compagnes qu'elle menait avec elle. Le prélat les accueillit avec bonté et approuva qu'elles entrassent comme postulantes dans la communauté de la Congrégation (3); du moins c'est ce

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Registre des délibérations de la paroisse de Villemarie, actes relatifs à Notre-Dame de Bon-Secours.*

(3) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 107.—*Vie par M. Ransonet*, p. 60.

que semble dire la sœur Bourgeoys lorsqu'elle écrit : « qu'elles furent reçues au séminaire des « Missions étrangères par Mgr de Laval (1); » puisque dans la suite elle écrivit à Québec pour obtenir leur admission définitive dans sa communauté (2).

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Archives de la Congrégation, lettre de M. de Bernières, du 4 novemb.* 1674.

IX. MM. Denis et Louis Leprêtre donnent une statue pour la chapelle de Bon-Secours.

Avant de partir de Paris, la sœur Bourgeoys visita plusieurs ecclésiastiques dévoués à l'œuvre de Montréal, à qui elle apprit la promesse qu'elle avait faite avant son voyage de bâtir à Villemarie une église de pierre en l'honneur de la très-sainte Vierge, qui serait ainsi la première construite dans le pays. Ils furent tous charmés de ce pieux dessein, et M. Macé, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, lui donna 100 livres pour l'aider à l'exécuter. M. de Fancamp lui ayant offert de payer les frais de son retour, la sœur Bourgeoys refusa cette offre, et lui dit qu'elle recevrait volontiers de sa charité une grande statue, pour la placer dans l'église qu'elle avait promis de faire bâtir. Édifié d'une demande si conforme à sa tendre piété envers Marie, et ravi de contribuer par ce moyen à la faire honorer en Canada, M. de Fancamp envoie aussitôt chez les sculpteurs pour acheter une statue. Mais on ne put en trouver une seule dans tout Paris telle qu'il la désirait (3); et cependant le temps de l'em-

(3) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

barquement, qui était proche, ne permettait pas à la sœur Bourgeoys d'attendre. Alors deux anciens associés de Montréal, M. Denis Leprêtre et M. Louis Leprêtre, son frère, seigneur de Fleury, qui, dès le commencement de la société, avaient eu un très-grand désir de faire honorer la très-sainte Vierge dans cette île, sachant l'embarras où était M. de Fancamp, lui donnèrent avec joie, pour être envoyée à Montréal, une petite statue de la très-sainte Vierge qu'ils possédaient. Cette statue, faite du bois miraculeux de Montaigu et de la hauteur d'environ six pouces, était honorée depuis longtemps dans leur chapelle domestique, et avait été à l'usage du R. P. Léonard, capucin, provincial illustre dans son ordre. Ils firent cette donation le 15 avril 1672, à dessein « d'échauffer d'autant plus « la dévotion des habitants de l'île de Montréal, « et d'y *faire honorer la très-sainte Vierge, en « l'honneur de laquelle cette île est dédiée, et dont « elle est la maîtresse* (1). »

(1) *Registre des délibérations de la paroisse de Villemarie, acte du 29 juin 1675. — Donation de la statue, par MM. Leprêtre. — Certificat de M. de Fancamp*, ibid.

X. M. de Fancamp, miraculeusement guéri à l'occasion de cette statue, donne à la sœur 30 pistoles, pour commencer la bâtisse de Bon-Secours.

Cette statue était renfermée dans une niche. M. de Fancamp, voulant l'y faire enchâsser mieux qu'elle ne l'était, désira de la garder quelques jours chez lui avant de la remettre à la sœur Bourgeoys (2). Il régnait alors à Paris une maladie épidémique qui emportait en très-peu

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

le temps ceux qui en étaient atteints, et le soir lu jour même où M. de Fancamp reçut en dépôt a statue, qui était le Vendredi saint, il fut subiement atteint de cette maladie, avec des sympômes si dangereux, que les médecins en furent larmés, et qu'au rapport de la sœur Bourgeoys l n'avait plus à attendre que la mort (1). « Le « lendemain, veille de Pâques, rapporte M. de « Fancamp lui-même, ayant été saigné, et « étant pénétré de crainte des suites de ma ma- « ladie, je m'adressai à la très-sainte Vierge à « l'occasion de cette image que j'avais pour lors « devant les yeux, et je lui dis avec confiance : « *Vous allez à Montréal pour y faire paraître « les largesses de vos miséricordes; voulez-vous « donc en partant laisser son pauvre fondateur ? « S'il vous plaisait de me guérir pour m'obtenir « le temps de faire pénitence, je publierais par- « tout vos bontés, je procurerais de tout mon « pouvoir le bâtiment de votre chapelle, et pour « la commencer je vous offre et donne* 30 *pistoles.* « Après ces paroles je demeurai sans douleur ni « crainte de ma maladie. Quelque temps après, « il me survint un si grand débordement d'une « bile enflammée, sans aucun remède ni aide « de la nature, ce me semble, que je me trou- « vai incontinent guéri (2). » La guérison de

(1) Ibid.

(2) *Certificat de M. de Fancamp*, ibid.

M. de Fançamp fut en effet aussi durable qu'elle avait été subite ; car il vécut encore environ vingt ans, et mourut dans une extrême vieillesse (1). Il remit donc à la sœur Bourgeoys la statue avec la somme qu'il avait vouée, en y joignant encore une attestation de sa guérison qu'il signa de sa main, le dernier jour du mois d'avril de cette même année 1672.

(1) *Lettres de M. Tronson, lettre à M. de Belmont, du 30 mai 1690.*

XI. Séjour de la sœur Bourgeoys et de ses filles à Rouen.

La sœur Bourgeoys, au comble de ses désirs, reçut cette statue comme une nouvelle marque des bénédictions que la très-sainte Vierge donnait à ses entreprises, et ne songea plus qu'à hâter le départ pour le Havre, où devait se faire l'embarquement. Outre les six filles agréées par M. de Laval pour entrer dans sa communauté, elle était chargée d'en conduire quelques autres, destinées à s'établir à Villemarie. Elle descendit la Seine en bateau de Paris à Rouen avec sa petite troupe, composée de onze filles; et là elles furent obligées de séjourner plus d'un mois, le navire sur lequel elles devaient s'embarquer n'étant pas encore prêt à partir. Un séjour si prolongé dans une grande ville, eut bientôt épuisé leurs modiques ressources. Celle de ses filles qui avait été chargée du soin de la dépense, voyant qu'elles étaient à la veille de manquer de tout, dit à la sœur Bourgeoys : « Ma sœur, nous n'a-

vons plus d'argent que pour cette semaine : que ferons-nous après ? — Vous vous défiez donc de la Providence ? » lui répondit la sœur ourgeoys ; « elle ne nous a jamais manqué dans nos besoins. — Mais en attendant, répliqua l'autre, il faut que nous vivions. — C'est assez, ma sœur, lui dit-elle, DIEU y pourvoira. » DIEU y pourvut en effet ; car, avant la n de la semaine, Louis Frin, qui demeurait ıez M. de Maisonneuve, arriva à Rouen, et pporta pour chacune de ces filles un mandat de 00 livres, et une rétribution journalière de 1 sols 6 deniers jusqu'à leur arrivée à Québec (1) ; secours qui, selon toutes les apparences, ur était procuré par M. Colbert, si dévoué à œuvre de Montréal.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 108.

XII. Pèlerinage à Notre-Dame des Neiges.

Comme le séjour de Rouen n'offrait aucun inérêt à ces vertueuses filles, la sœur Bourgeoys es fit embarquer pour le Havre, afin qu'elles assent témoins des travaux que l'on faisait pour quiper le vaisseau. Elles furent obligées de deıeurer encore plus de quinze jours dans cette ernière ville. Pendant ce temps, la sœur Bourgeoys, qui ne cessait de les occuper par divers xercices de dévotion, leur proposa de faire un èlerinage à Notre-Dame des Neiges, afin d'obteir de DIEU un temps favorable pour leur traver-

sée (1), et surtout de se renouveler dans le désir de pratiquer toute leur vie les maximes les plus pures de la perfection chrétienne. « Dans les deux « voyages où j'ai emmené des filles, écrit- « elle, lorsqu'il s'est trouvé des lieux de dévo- « tion sur la route, nous avons toujours renou- « velé la résolution de suivre la perfection (2). » Toutes ses filles agréant fort sa proposition, il fut décidé qu'on ferait ce pèlerinage à pied et à jeun, et que toutes y communieraient. Le trajet était long; quoiqu'elles fussent parties de très-grand matin, elles n'arrivèrent qu'un peu tard dans la matinée; en sorte que de deux prêtres qui résidaient dans ce lieu, l'un avait déjà dit la sainte messe, et l'autre, malade et alité depuis plus de six semaines, n'était pas en état de la célébrer. Mais la sœur Bourgeoys ayant raconté au premier la promesse qu'elle avait faite avec ses filles, celui-ci alla en rendre compte à son confrère, qui était encore à jeun et qui se trouva sur-le-champ en état de se lever. Ces deux prêtres se rendent à l'église; ils se mettent, chacun de son côté, à confesser toute cette troupe; et le malade, qui n'avait pu descendre qu'à l'aide d'un bâton, célébra sans incommodité la sainte messe, où elles eurent toutes le bonheur de communier (3).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 109.

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(3) *Vie de la sœur Bourgeoys*, ibid.

XIII. Traversée et arrivée à Québec.

Deux ou trois jours après, le navire étant équipé et le temps favorable, on mit enfin à la voile le 2 juillet, jour de la Visitation. Parmi les passagers, qui étaient au nombre de quarante-cinq, se trouvait M. François Le Fèbvre, prêtre de Saint-Sulpice, qui exerça quelques années plus tard les fonctions de supérieur du séminaire de Villemarie. On comprend assez à quoi devaient s'occuper durant ce voyage la sœur Bourgeoys et ses pieuses compagnes. Elle leur faisait faire de fréquents exercices de dévotion devant la statue qu'elles portaient à Villemarie, et qu'elles ainaient à considérer comme leur sauvegarde dans cette traversée. La sœur Bourgeoys désirait surtout de se trouver en Canada le jour de l'Assomption avec sa statue, pour mettre en quelque sorte la très-sainte Vierge en possession d'un pays qui lui est spécialement consacré. Avant de partir du Havre, et lorsqu'elle avait vu l'embarquement si longtemps différé, elle avait même engagé ses filles à faire une neuvaine pour demander à DIEU cette grâce. Elles avaient promis, dans ce cas, d'entendre chacune trois messes le jour de l'Assomption, et autant les deux jours suivants; et il plut à DIEU d'exaucer leurs désirs, car elles arrivèrent à Québec l'avant-veille de cette fête (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 109-110-111.

XIV. Arrivée de la sœur Bourgeoys à Villemarie.

Lorsque la sœur Bourgeoys arrivait à Québec, une personne, qui apparemment n'approuvait pas ses desseins, vint lui annoncer que la communauté de la Congrégation était en décadence et prête à tomber; à quoi elle répondit : « Celui qui la fera « tomber, pourra bien la relever quand il lui « plaira. » La maison de Montréal était alors dans un très-grand dénûment; et c'était apparemment ce qui faisait croire à quelques-uns qu'elle ne pourrait se soutenir. Mais il s'en fallait bien que la sœur Bourgeoys tirât de ce dénûment une induction si peu conforme à la sagesse chrétienne et à la conduite de la divine Providence sur les œuvres dont elle est le soutien. La pauvreté réelle était au contraire le plus riche trésor que la sœur désirait laisser à ses filles, et le plus ferme appui qu'elle voulait donner à leur établissement. Aussi fut-elle charmée, en arrivant à Villemarie, de voir qu'on ne pût lui présenter à son premier dîner qu'un petit morceau de viande salée et du pain. Pleine de confiance, elle ne laissa pas de charger la sœur Geneviève Durosoy de préparer à souper pour la communauté. « Mais que voulez-vous que je prépare? « lui dit celle-ci ; je ne vois rien dans la mai- « son. — Pourquoi vous défiez-vous ainsi de « la Providence? lui répondit la sœur Bourgeoys;

« allez toujours à votre office : DIEU y pourvoira. » En effet, dès cette après-midi plusieurs personnes, étant venues les visiter, leur apportèrent en présent diverses espèces de provisions, en sorte que dans le jour même il y eut abondance de tout (1).

(1) Ibid., p. 111.

L'arrivée de la sœur Bourgeoys fut un grand sujet de joie pour tous les bons citoyens de Villemarie. Ils avaient demandé au roi d'affermir, par des lettres patentes, l'établissement de la Congrégation, qui leur était si cher à tous, et dont ils appréciaient de plus en plus les précieux avantages. Ils bénirent comme à l'envi la divine Providence en apprenant le succès de leur supplique, et en voyant arriver encore, pour se consacrer à cette œuvre, les zélées coopératrices que la sœur Bourgeoys amenait. « Ce que j'admire, » disait dans ces circonstances M. Dollier de Casson, que nous pouvons considérer ici comme l'organe des sentiments de toute la colonie ; « ce que « j'admire est que cette bonne sœur Bourgeoys « vienne de faire, comme elle a fait, un voyage « de France de deux ans, dans lequel, sans « amis ni argent, elle a subsisté, elle a obtenu « ses expéditions de la cour, et est revenue avec « douze ou treize filles, dont il y en avait bien « peu qui eussent de quoi payer leur passage. « Tout cela est admirable, et fait voir la main

« de DIEU sur cette bonne fille et sur son « institut (1). »

(1) *Histoire du Montréal, de 1653 à 1653.*

XV. La sœur Bourgeoys place la statue dans le petit appentis de bois. On obtient la permission de bâtir l'église de Bon-Secours.

Mais un autre sujet de joie pour tout le pays, ce fut l'acquisition que la sœur avait faite de la statue miraculeuse dont nous avons parlé, et qui devait être bientôt pour les fidèles une source de grâces et l'occasion d'un renouvellement dans la dévotion envers Marie. La sœur Bourgeoys la plaça d'abord dans la maison des sœurs, en attendant qu'on eût bâti la chapelle qu'elle avait promis de faire construire. Mais, pour ne pas priver jusque alors les fidèles de l'avantage de prier devant cette statue, M. Pérot, curé de Montréal, désira qu'elle fût placée dans le petit appentis de bois, en forme de chapelle, que la sœur Bourgeoys avait fait élever avant son dernier départ pour la France. En conséquence, elle la plaça elle-même dans ce lieu de piété, au commencement du mois de juin, durant l'octave du saint Sacrement de l'année suivante 1673 (2); et la statue y demeura jusqu'à ce qu'on commençât les travaux de la bâtisse. Ils furent encore différés environ deux ans, apparemment pour qu'on pût, durant cet intervalle, se procurer les fonds nécessaires : ce que la construction de l'église paroissiale, à laquelle on travaillait, devait rendre plus difficile alors que dans un autre temps.

(2) *Registre des délibérations de la paroisse de Villemarie, 29 juin 1675.*

Cependant, déjà au mois d'août de cette année 1673, un ecclésiastique du séminaire, M. Pérot, curé de Montréal, ou peut-être M. Dollier de Casson, devenu supérieur en remplacement de M. de Queylus, que ses affaires domestiques avaient rappelé en France (1), écrivit à M. Dudouyt, grand-vicaire en l'absence de M. de Laval, pour lui demander la permission de bâtir la chapelle. M. Dudouyt répondit le 24 août de la même année : « J'ai bien de la joie de « voir que vous procurez la dévotion à la sainte « Vierge avec tant de zèle. J'approuve bien le « dessein d'une petite chapelle proche de la « ville de Montréal, où l'on puisse aller facile- « ment, par dévotion, honorer la sainte Vierge. « Selon que le R. P. Pijard me l'a fait connaître, « ce lieu est bien proche ; s'il était un peu plus « éloigné, cela contribuerait à la dévotion du « peuple, qui y ferait volontiers ses petits pèle- « rinages. Vous y penserez avec vos messieurs, « et vous m'en direz votre sentiment (2). » Il paraît cependant que la distance fut jugée convenable, les fidèles étant d'ailleurs accoutumés déjà à fréquenter ce lieu par dévotion. Du moins on convint de bâtir la chapelle dans l'endroit même où la sœur Bourgeoys avait résolu d'abord de la faire construire. La sœur désirait qu'on

(1) *Histoire du Montréal, de 1670 à 1671.*

(2) *Registre des délibérations, etc.*, 24 août 1673.

donnât à la chapelle l'Assomption pour fête principale ; et elle en écrivit à M. de Bernières, grand-vicaire, qui approuva ce dessein le 4 novembre de l'année suivante (1).

(1) Ibid., 4 novembre 1674.

XVI. Construction de l'église de Notre-Dame de Bon-Secours.

Enfin, l'année 1675, une partie des fonds étant déjà réunis, on résolut de construire la chapelle. Les 300 livres données par M. de Fancamp avaient été employées par la sœur Bourgeoys à acheter des marchandises en France pour les revendre avec bénéfice à Villemarie, et avaient produit 600 livres, monnaie de Canada. Elle reçut d'autres dons, et amassa ainsi pour cette bonne œuvre un fonds de plus de 2,000 livres, auquel elle ajouta 100 louis provenant des économies de sa communauté. Ensuite, pour entrer dans les vues des donateurs, elle demanda au curé et aux marguilliers de Villemarie de vouloir que la nouvelle chapelle fût une annexe et une dépendance de leur paroisse, et d'en diriger eux-mêmes la construction. Ils acceptèrent ses offres, et M. Souart, au nom de M. de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, donna l'emplacement pour la bâtir. Le même jour, 29 juin, fête de saint Pierre et de saint Paul, à l'issue des vêpres, on alla processionnellement au lieu destiné pour la chapelle. M. Souart planta la croix, et le lendemain, après

les vêpres, s'y étant rendu de nouveau avec un grand concours de peuple, il posa la première pierre de l'édifice au nom de M. de Faucamp (*). Comme la chapelle devait être une fois plus grande que celle que la sœur Bourgeoys avait eu dessein de faire construire en 1657, on fut obligé de relever la première pierre qu'on avait posée alors, et on la remplaça par une autre plus grande, sous laquelle on mit une médaille de la sainte Vierge, avec une plaque de plomb portant l'inscription suivante :

D. O. M.

BEATÆ MARIÆ VIRGINI

ET SUB TITULO ASSUMPTIONIS (**).

Enfin on dressa de cette cérémonie un procès-verbal qui fut signé par les ecclésiastiques du séminaire, les marguilliers, et par quatre sœurs de la Congrégation, les sœurs Bourgeoys, Anne Hioux, Élisabeth de la Bertache et Marguerite Preudhomme (1).

(1) *Registres des délibérations*, 29 *juin* 1675.

(*) M. Montgolfier, dans sa Vie de la sœur Bourgeoys, a supposé, par erreur, que cette cérémonie avait eu lieu en 1673 (1); et c'est de cette source que la même date s'est glissée dans la *Notice historique sur la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours* (2).

(**) C'est-à-dire : A Dieu très-bon et très-grand. A la bienheureuse Vierge Marie, et sous le titre de son Assomption.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 96.

(2) *Manuel du Pèlerin de Bon-Secours*, p. 17.

Dès que la première pierre eut été posée, on se mit incontinent à l'ouvrage, qui fut poussé avec beaucoup d'activité, la sœur Bourgeoys ayant su inspirer aux ouvriers, et même à ses propres filles, un saint zèle pour cette œuvre, qu'elle avait si fort à cœur de voir bientôt achevée. « Quand on maçonnait les marches de la « porte, dit-elle, nous avions un engagé qui ne « voulait point aller servir les maçons. Ma sœur « Soumillard avait alors dans la tête un abcès « qui la faisait beaucoup souffrir, jusqu'à l'em- « pêcher de se baisser, et à l'obliger même de « se mettre à genoux lorsqu'elle voulait balayer « sa chambre. Néanmoins elle alla incontinent « au travail, et servit les maçons, environ deux « ou trois heures, avec la force d'un homme, et « comme sans faire réflexion à son état. Or il « est à remarquer que, depuis ce moment, elle « cessa pendant un an entier d'éprouver aucune « douleur à la tête (1). » Cette guérison extraordinaire ne fut pas la seule de ce genre qu'il plut à DIEU d'opérer alors pour accréditer ce lieu de dévotion, ainsi que la sœur Bourgeoys nous l'apprend. « Il se faisait, dit-elle, plusieurs mer- « veilles par les prières que l'on faisait dans cette « chapelle. »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Comme ce sanctuaire consacré à Marie devait

être pour tout le pays une sauvegarde plus assurée que tous les secours humains, il sembla que la Providence eût inspiré à la sœur Bourgeoys d'employer pour matière de la cloche destinée à y appeler les fidèles, les débris d'un canon employé jadis à la défense du pays contre les Iroquois. « La fonte de cette cloche, qui pèse un « peu moins de cent livres, écrit-elle, est d'un « canon cassé que j'avais obtenu de M. de Mai- « sonneuve. M. Souart en a payé la façon (1). »

(1) Ibid.

XVII. L'église de Bon-Secours est annexée à perpétuité à la paroisse de Villemarie.

La chapelle de Bon-Secours étant terminée, la sœur Bourgeoys, de concert avec ses filles, pour en assurer la possession à l'église paroissiale, fit donation à la fabrique des cent louis qu'elle avait fournis pour la bâtir, et mit pour condition qu'elle serait une annexe inséparable de la paroisse de Villemarie. Peu après, les sœurs adressèrent une requête à l'évêque de Québec pour le prier de l'annexer lui-même à perpétuité à cette paroisse, « sans que jamais, disent-elles, « pour quelque raison que ce soit, elle puisse « en être séparée, ni être occupée et possédée « par d'autres ; afin que, de cette sorte, les des- « seins des personnes qui ont donné les aumônes « soient exécutés, conjointement avec ceux des « filles de la Congrégation (2). » Enfin, elles prient ce prélat de leur permettre de continuer

(2) *Registre des délibérations, etc., lettre des sœurs à M. de Laval,* 1678.

...uébec a...
l'objet de sa...
ordonnant exp...
son, la chapell...
séparée de la p...
intentions de la...
et de tous ceux...
ce dessein, des...
pour charge au c...
messe le jour de l...
la Congrégation N...
procession le jour ...

(1) Ibid., *Mandement du 6 novembre 1678.*

PLAN
de l'ancienne église
de Notre-Dame
de
Bon-Secours.

de Montréal, de bâtir en l'honneur de la très-sainte Vierge la première chapelle qui serait construite dans cette île ; car la chapelle de Bon-Secours, comme nous l'avons dit déjà, fut la première qu'on y eût bâtie en pierres. M. Olier, parlant de ce dessein en 1642, rendait ainsi compte de ses sentiments à son directeur : « Je « ne tairai pas que la très-sainte Vierge m'avait « dit qu'elle voulait que je fusse son chapelain. « Il me semblait que cette sainte maîtresse me « voulait retiré dans quelque lieu à l'écart, « vaquant à la prière, et la servant en quelque « petite chapelle qui lui serait dédiée. Il me « vient souvent à l'esprit que la miséricorde de « DIEU me fera cette grâce, que de m'envoyer « au Montréal en Canada, où l'on doit bâtir la « première chapelle à DIEU, sous le titre de la « très-sainte Vierge, et que je serai le chapelain « de cette divine dame. Oh ! que DIEU soit béni « à tout jamais de ses desseins si saints, et qu'il « conduit avec tant d'amour, de sagesse et de « puissance (1) ! » Mais c'était dans la personne de ses disciples que M. Olier devait jouir de cet avantage ; et DIEU, qui lui en avait sans doute inspiré le désir, se plut à en procurer l'accomplissement, par une conduite pleine en effet de douceur et de sagesse, en portant M. de Laval à

très-sainte Vierge à Villemarie, est accompli dans la personne de ses disciples.

(1) *Mémoires autographes de M. Olier, année* 1635, t. 1, p. 73-74.

annexer, comme nous venons de le dire, cette chapelle à perpétuité à la paroisse de Villemarie, après que ce prélat venait d'unir la paroisse elle-même au séminaire de Montréal (1). Car, en vertu de cette double union, le séminaire de Saint-Sulpice étant personnellement chargé de la desserte de la chapelle, un ecclésiastique de cette maison a constamment exercé jusqu'ici les fonctions de *chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours.*

(1) *Le 28 octobre 1678. Archives du séminaire de Villemarie, acte d'union de la paroisse.*

Une particularité que nous ne devons pas dérober ici à l'édification de nos lecteurs, c'est que M. Tronson, second successeur de M. Olier, avait la dévotion de se servir, pour sceller les actes relatifs à la seigneurie de Montréal, d'un sceau particulier, qui exprimait cette tendre et filiale piété de M. Olier envers Marie, dont il fut lui-même l'un des plus dignes héritiers. On voit dans la *Vie* de M. Olier la pieuse pratique qu'il avait adoptée, et qu'il recommandait à ses disciples, de s'acquitter envers cette divine Mère des devoirs que lui rendait saint Jean l'Évangéliste, lorsqu'après l'Ascension du Sauveur, il offrait le très-saint sacrifice de l'autel, dans les intentions qu'elle formait pour l'établissement de l'Église naissante (2) : ce qui le portait à considérer saint Jean comme le chapelain de Marie (3). Confor-

(2) *Vie de M. Olier*, 1841, t. I, p. 207-208-209.

(3) *Écrits autographes de M. Olier.*

mément à ces pieuses pensées, M. Tronson avait fait représenter, sur le sceau dont nous parlons, saint Jean l'Évangéliste à l'autel, communiant la très-sainte Vierge ; et tout autour on lisait cette inscription : *Virgo Virginem Virgine communicat* (1) ; c'est-à-dire : le disciple vierge donne en communion à la Vierge, JÉSUS, la pureté des vierges.

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, lettres de pouvoir pour agir au nom des seigneurs, années 1678 et suivantes.*

Comme les ecclésiastiques de Saint-Sulpice de Villemarie étaient censés y exercer leurs fonctions au nom de M. Tronson, il aimait à se servir de ce sceau, en signe de son union aux devoirs qu'ils rendaient à Marie dans cette nouvelle chrétienté, et spécialement dans le premier sanctuaire qui venait d'y être élevé en son honneur. A peine la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours fut-elle achevée que les prêtres du séminaire commencèrent en effet à y célébrer la sainte messe tous les jours. « M. Dollier, écrit la sœur Bourgeoys, « a donné, pour servir à cette chapelle, la rétri- « bution des messes qui s'y dirent pendant trois

« années. Ma sœur Soumillard en tenait note, et « il s'est trouvé qu'il y a eu plus de mille messes, « quoiqu'il y eût alors peu de prêtres et peu de « monde à Montréal (1). » L'un des premiers ecclésiastiques qui exercèrent la charge de chapelain de Notre-Dame de Bon-Secours, fut M. Frémont, grand zélateur de la dévotion envers Marie. « Je n'ai pu lire qu'avec joie dans votre « dernière lettre, lui écrivait M. Tronson, ce « que vous m'y marquez du désir que vous avez « d'aimer la très-sainte Vierge, et de l'emploi « que vous avez dans sa chapelle de Bon-Secours. « Je ne doute pas que ce ne vous soit là une « source de beaucoup de grâces, et que vous « n'éprouviez combien cette mère de miséricorde « se rend charitable à ceux qui la servent. Vous « savez que c'est une des principales dévotions « de la maison, et que c'est ce que nos très- « honorés pères M. Olier et M. de Bretonvilliers « nous ont laissé pour héritage (2). »

crits au-ples de ur Bour-

ttres de ronson, à M. nt, du il 1685.

IX. erinage le -Dame le Secours ime rotion Marie.

La sœur Morin, religieuse de Saint-Joseph, parle ainsi du concours qui avait lieu à cette chapelle et du renouvellement de piété envers Marie que la sœur Bourgeoys excita par ce moyen dans tous les cœurs : « On y dit tous les jours la « sainte messe, et même plusieurs fois le même « jour, pour satisfaire à la dévotion et à la con-

« fiance des peuples, qui sont grandes envers « Notre-Dame de Bon-Secours. On y va aussi en « procession pour les besoins et les calamités « publiques, avec bien des succès. C'est la pro- « menade des personnes dévotes de la ville, qui « y vont tous les soirs en pèlerinage; et il y a « peu de bons catholiques qui, de tous les « endroits du Canada, ne fassent des vœux et « des offrandes à cette chapelle dans tous les « périls où ils se trouvent. Je dis ceci pour faire « connaître que l'origine de cette dévotion est « due à la piété et au zèle de la sœur Bourgeoys, « pour faire honorer la très-digne Mère de DIEU. « Car elle n'avait rien pour faire ces choses, et « dans toutes ses entreprises elle n'a manqué de « rien. C'est une personne capable de toutes les « œuvres utiles à la gloire de DIEU; les affaires « spirituelles et temporelles réussissent toujours « entre ses mains, parce que c'est l'amour de « NOTRE-SEIGNEUR qui la fait agir, et qui lui « donne l'intelligence (1). » Ce fut surtout à l'occasion des ravages commis par les Iroquois dans l'île de Montréal qu'éclata la confiance des citoyens de Villemarie envers Notre-Dame de Bon-Secours. M. Tronson écrivait à M. Frémont dans ces circonstances : « Puisque vous êtes per- « suadé que DIEU ne permet que les Iroquois

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

« attaquent le Canada qu'afin qu'on ait recours
« à lui et à sa très-sainte Mère plus que jamais,
« je ne doute pas que vous ne profitiez de la
« lumière qu'il vous donne, et que vous ne vous
« acquittiez fidèlement d'un si saint et si juste
« devoir ; et comme les prêtres doivent être le
« supplément de la religion des peuples, il faut
« que vous redoubliez vos prières pour attirer
(1) *Lettre à M. Frémont*, 1693. « le secours du Ciel et obtenir miséricorde (1).»
« Vous avez raison, lui écrivait-il dans une
« autre circonstance, d'attribuer à la protection
« de la très-sainte Vierge la conservation du
« Canada. Continuez de bien implorer son
« secours. Vous savez que c'est particulièrement
« sous ses auspices que l'on a entrepris l'établis-
« sement de Montréal. Ainsi c'est son ouvrage,
« qu'il lui faut surtout recommander, afin qu'elle
(2) *Lettre à M. Frémont*, 20 *mars* 1694. « y soit glorifiée avec son Fils et que ses ennemis
« soient confondus (2) (*). »

(*) Comme la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours était alors à une certaine distance de la ville, car elle n'y fut renfermée qu'en 1709 (1), on plaça dans les combles de cet édifice la provision de poudre à canon qu'on était obligé de conserver à Villemarie, n'y ayant point encore de magasin pour cet usage. M. de Denonville, gouverneur général du Canada, écrivait à ce sujet au ministre le 13 novembre 1685 : « A Montréal, j'ai trouvé les poudres dans le haut d'une cha-
« pelle où le peuple a grande dévotion. M. l'évêque m'a fort

(1) *Archives de la marine, lettre de M. Raudot fils*, 9 *novembre* 1709, p. 195.—*Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, plan de Villemarie de* 1713.

CHAPITRE V.

TROISIÈME VOYAGE DE LA SŒUR BOURGEOYS EN FRANCE. TENTATIVES QU'ELLE FAIT EN VAIN POUR OBTENIR L'APPROBATION DES RÈGLES DE SON INSTITUT.

I. Les nouvelles maîtresses venues de France en 1672 sont reçues sœurs de la Congrégation.

Pour ne pas interrompre l'histoire de la construction de Notre-Dame de Bon-Secours, que nous venons de raconter, nous avons omis un fait important qui eut lieu dans cet intervalle: l'érection de la Congrégation en communauté par M. de Laval (*). On a vu déjà que la sœur Bourgeoys, dans son second voyage de France, après avoir obtenu des lettres patentes du roi, qui l'autorisaient, elle et ses sœurs, à vivre en com-

« prié de les ôter de là, ce que je n'ai pu faire, n'ayant « trouvé aucun lieu où on pût les mettre sans danger du « feu (1). »

(1) *Archives de la marine, lettre de M. de Denonville*, 13 *novembre* 1685.

(*) Nous avons dit qu'au mois de mai 1669, ce prélat, étant allé à Villemarie, permit par écrit à la sœur Bourgeoys et à ses compagnes d'exercer leurs fonctions de maîtresses d'école. Ce fut peut-être dans cette occasion qu'il visita leur maison pour la première fois, et reçut lui-même deux sœurs dans la communauté, comme la sœur Bourgeoys le rapporte dans ses Mémoires. Elle ajoute cependant que l'une d'elles, la sœur Hioux, *fut la première reçue en forme*, ce qui pourrait faire douter si cette réception *en forme* n'eut pas lieu après que M. de Laval eut érigé en communauté les filles de la Congrégation, en 1676, ainsi que nous le dirons bientôt.

munauté et à former des établissements en Canada, présenta à M. de Laval, alors à Paris, les six nouvelles compagnes qu'elle amenait avec elle, et que ce prélat voulut bien agréer. Lorsque ces filles eurent fait pendant deux ans à Villemarie l'essai de leurs nouvelles fonctions, la sœur Bourgeoys, qui les jugeait très-propres à la seconder dans son œuvre, voyant que M. de Laval était toujours retenu à Paris, écrivit à M. de Bernières, grand-vicaire à Québec, pour lui demander si elle pouvait les recevoir définitivement comme sœurs de la Congrégation avant l'arrivée de l'évêque, ou si elle devait différer leur réception jusqu'à son retour. « Quoiqu'on puisse faire « l'un et l'autre, lui répondit M. de Bernières, « je pense néanmoins qu'il sera plus à propos de « différer jusqu'à l'arrivée de monseigneur. « Comme il m'a écrit de vous et de votre Con- « grégation, pour laquelle il témoigne bien de « l'affection, il sera bon que lui-même règle « toutes choses, et qu'il vous fasse connaître ses « intentions. J'espère que le tout réussira pour « la gloire de DIEU, le bien des âmes et votre « consolation. J'y contribuerai de ma part en « tout ce qui me sera possible (1). » En effet, M. de Laval, étant revenu en Canada, fit sa visite pastorale à Villemarie au mois de juin 1676 (2),

(1) *Archives de la Congrégation, lettre du 4 novembre 1674.*

(2) *Registres de la paroisse de Villemarie, baptêmes, 1er juin 1676.*

et reçut sans doute lui-même ces sœurs que nous voyons, en 1678, composer, avec les anciennes, le corps de la Congrégation de Notre-Dame (1).

(1) *Registres des délibérations, requête des sœurs à M. de Laval, pour l'union de Bon-Secours à la paroisse*, 1678.

II. La sœur Bourgeoys obtient de M. de Laval la confirmation de la Congrégation.

Cependant cette communauté, érigée depuis cinq ans par lettres patentes du roi, n'avait point encore reçu la sanction de l'autorité épiscopale. Ce fut ce qui détermina la sœur Bourgeoys à profiter de l'occasion de cette visite pour demander au prélat qu'il daignât en confirmer l'établissement. Elle le pria en même temps de donner à la Congrégation des règlements pour la diriger dans ses emplois, et d'approuver la communauté des sœurs en qualité de *filles séculières* (2), titre qui tendait à exclure les vœux solennels de religion, et surtout l'obligation de garder la clôture, qu'elle jugeait être tout à fait incompatible avec les fonctions de son institut (3). M. de Laval reçut avec bonté sa demande ; et, de retour à Québec, il adressa aux fidèles un mandement entièrement conforme aux désirs de la sœur Bourgeoys. Après y avoir rappelé la permission qu'il lui avait donnée, à elle et à ses compagnes, le 20 mai 1669, ainsi que les lettres du roi de 1671, il conclut en ces termes : « Sachant qu'un des plus grands biens « que nous puissions procurer à notre Église, et « que le moyen le plus efficace pour conserver « et augmenter la piété dans les familles chré-

(2) *Mandement de M. de Laval, du 6 août* 1676, *archives de l'archevêché de Québec.— Archives de la Congrégation. — Actes de Basset notaire à Villemarie, 19 septembre* 1676.

(3) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys.*

« tiennes, est l'instruction et la bonne éducation « des enfants; connaissant d'ailleurs la bénédic- « tion que NOTRE-SEIGNEUR a donnée jusqu'à « présent à la sœur Bourgeoys et à ses com- « pagnes dans les fonctions des petites écoles, « où nous les avions employées; et voulant favo- « riser leur zèle et contribuer de tout notre pou- « voir à leur pieux dessein :

« Nous avons agréé l'établissement de la sœur « Bourgeoys et des filles qui se sont unies avec « elle, ou qui y seront admises à l'avenir; leur « permettant de vivre en communauté en qua- « lité de filles séculières de la Congrégation de « Notre-Dame, observant les règlements que « nous leur prescrivons ci-après, et de conti- « nuer les fonctions de maîtresses d'école, tant « dans l'île de Montréal qu'aux autres lieux où « nous et nos successeurs jugerons à propos de « les envoyer; sans qu'elles puissent néanmoins, « à l'avenir, prétendre de passer à la vie reli- « gieuse : ce qui serait contre notre intention et « la fin que nous nous sommes proposée, de sub- « venir, par ce moyen, à l'instruction des en- « fants des paroisses de la campagne, confor- « mément aux lettres patentes à elles accordées « par Sa Majesté (1). »

(1) *Mandement*, ibid.

III. Règlements

Si la sœur Bourgeoys demanda à M. de Laval

onner lui-même à sa communauté les règle- provisoires observés jusque alors dans la Congrégation.
its qu'il jugerait les plus propres à la fin de
nstitut, ce n'est pas que la Congrégation,
établie depuis vingt ans, n'en eût eu aucun
ue alors. Sachant, au contraire, que sans
ements elle ne pourrait se maintenir dans la
eur ni dans la fidélité à sa vocation, la
r Bourgeoys avait eu soin, de concert avec les
ésiastiques du séminaire, de lui en tracer qui
ent adaptés à son esprit et à ses emplois.
uis la formation de la communauté en 1659,
uivait ces règlements provisoires, en attendant
l'expérience eût fait connaître plus en détail
ue DIEU demandait du nouvel institut; et l'on
rait qu'après un essai suffisant qu'on aurait
de ces règles, M. de Laval y ferait toutes les
lifications qu'il jugerait convenables, et les
lrait obligatoires par une solennelle appro-
on (1). C'était ce que la sœur Bourgeoys avait
en vue en s'adressant à ce prélat en 1676
r lui demander des règles, et ce que lui-
ne semblait avoir promis dans ses lettres
ablissement. Cependant, quoiqu'il prît la
se en grande considération, et que d'autres
ésiastiques, à Québec et ailleurs, s'en occu-
sent aussi (2), plusieurs années se passèrent
s qu'il mît ce projet à exécution; et enfin, au

(1) *Vie de la sœur Barbier, par M. Montgolfier.*

(2) *Lettre de la sœur Bourgeoys à M. Remy, 5 novembre 1679.*

Journal Tronson, M. Bour- 18 avril

commencement de l'année 1679, il partit de nouveau pour Paris, où le rappelaient les affaires de son diocèse (1).

IV. Motifs qui déterminent la sœur Bourgeoys à son troisième voyage France.

Comme son dernier voyage en France s'était prolongé beaucoup au delà du terme qu'il s'était proposé en partant, la sœur Bourgeoys, qui éprouvait cette année quelques peines d'esprit, résolut de faire elle-même ce voyage. Ce qui la détermina à l'entreprendre, ce fut, d'un côté, l'espérance de trouver par ce moyen quelque soulagement à ses peines, et de l'autre, la facilité qu'elle aurait, soit de consulter, sur divers points de ses règlements, des personnes d'expérience qui avaient établi des instituts semblables au sien, soit aussi d'en conférer avec M. de Laval, et de le prier d'approuver les règlements qu'il jugerait plus convenables. Elle eut encore un autre motif : jusque alors elle n'avait reçu à la profession aucune fille née en Canada, et n'ayant pour aides que des compagnes venues de France, elle désirait d'amener avec elle de nouvelles associées pour suffire aux besoins du pays, qui augmentaient de jour en jour. « En 1679, dit-« elle, M^me^ Perrot (femme de M. le gouverneur « de Villemarie) avait besoin d'aller en France. « Je m'offris, avec le consentement de nos « sœurs, pour l'accompagner, me servant du

« prétexte de nos règles et de Mgr de Laval qui « était pour lors à Paris. Mais c'étaient plus mes « peines d'esprit qui me faisaient entreprendre « ce voyage, en ayant une très-grande de « voir que les choses n'étaient pas comme je « voulais (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

V. La sœur Bourgeoys veut se démettre de la supériorité. La très-sainte Vierge est élue supérieure perpétuelle de la Congrégation.

Ce furent peut-être ces peines qui lui inspirèrent la résolution qu'elle prit alors de se démettre de sa charge de supérieure, sa profonde humilité ne lui permettant pas de douter que toute autre qu'elle ne la remplît d'une manière bien plus utile à la communauté. Avant donc de descendre à Québec pour s'embarquer, elle prit les arrangements qu'elle jugea nécessaires au bon gouvernement pendant son absence ; et ayant assemblé ses sœurs, elle leur proposa de faire parmi elles l'élection d'une autre supérieure en sa place. A peine leur eut-elle fait cette proposition, que toutes, comme d'une seule voix et sans s'être rien communiqué auparavant entre elles, s'écrièrent qu'elles choisissaient la très-sainte Vierge pour leur première supérieure, leur institutrice, leur fondatrice et leur bonne mère pour le temps et pour l'éternité ; et qu'elles priaient la sœur Bourgeoys de continuer à gouverner la Congrégation en la place et sous la protection de cette mère commune.

Alors la sœur Bourgeoys, se prosternant avec toute la communauté devant l'image de Marie, lui adressa sur-le-champ la prière suivante (1):

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 18.

« O très-sainte Vierge, voici la plus petite troupe « de vos servantes qui se sont consacrées au « service de DIEU sous votre conduite ! Elles sou- « haitent de vous suivre comme des filles bien « nées suivent leur mère et leur maîtresse, et « elles vous regardent comme leur chère insti- « tutrice et leur première supérieure, dans « l'espérance que notre bon DIEU agréera notre « élection, et vous donnera le domaine de cette « petite communauté, qui est votre ouvrage. « Nous n'avons rien qui soit digne d'être pré- « senté à DIEU ; mais nous espérons obtenir par « votre moyen les grâces nécessaires pour notre « salut et la perfection de notre état. Vous savez « mieux nos besoins et ce que nous devons vous « demander, que nous ne le connaissons nous- « mêmes ; ne nous refusez pas votre assistance. « Aidez-nous par vos puissantes intercessions à « recevoir les lumières et les grâces du SAINT- « ESPRIT, afin de pouvoir travailler à la bonne « éducation des filles et des écolières dont nous « sommes chargées par notre profession. Sur « toutes choses nous vous demandons, ô notre « Dame et mère, que toutes les filles qui seront

COMMUNAUTÉ

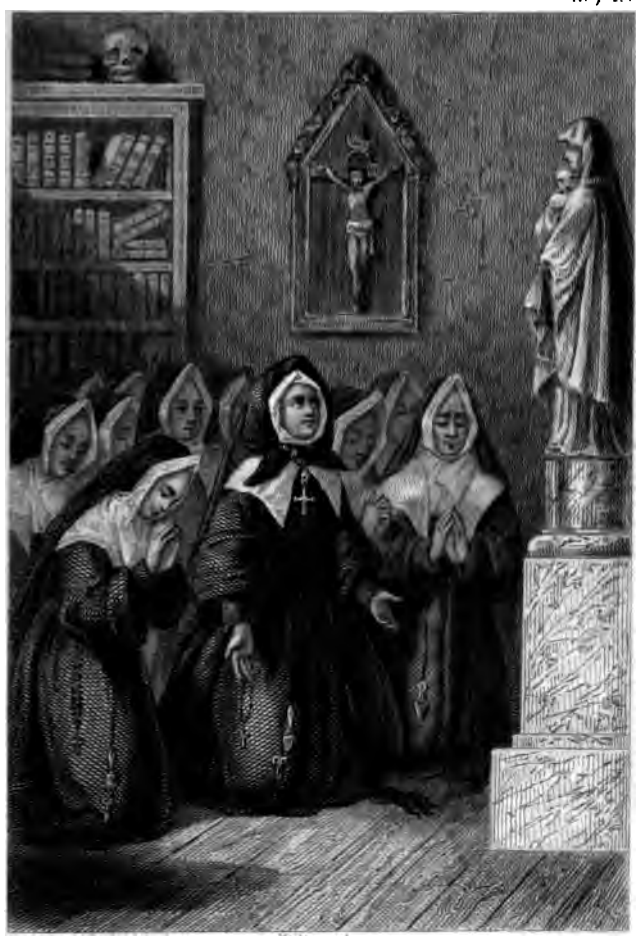

La sœur Bourgeoys et toutes ses compagnes prennent la très Sainte Vierge pour Supérieure de la Congrégation

« à l'avenir dans cette communauté, aussi bien « que toutes les personnes qui contribueront à « leur avancement spirituel, soient du nombre « de vos élus ; afin qu'en votre compagnie nous « puissions louer notre bon DIEU dans l'éternité « bienheureuse (1). »

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 148, 149.

VI. Avant son départ de Québec, la sœur écrit à M. Remy sur l'objet de son voyage.

La sœur Bourgeoys s'étant rendue à Québec pour l'embarquement, qui devait avoir lieu dans les premiers jours de novembre de cette année 1679, M. Remy, prêtre du séminaire, alors supérieur de la Congrégation, lui envoya les règlements de cette communauté, qu'apparemment on avait achevé de transcrire, ou que peut-être on avait complétés depuis son départ de Villemarie. Elle lui répondit le 5 novembre : « Monsieur et très-cher père, j'ai reçu le paquet « où sont les lettres, les règlements et le reste. « Je remercie DIEU des bons soins que notre « évêque prend pour notre petite communauté, « et je le remercie aussi de ce qu'il inspire toutes « ces personnes pour notre règlement ; car, étant « conduite de cette façon, je ne doute point que « le tout ne soit selon la sainte volonté de DIEU, « et que la sainte Vierge ne nous accorde son se- « cours, tant en cette rencontre qu'en toutes « les autres (2). » La sœur Bourgeoys, qui avait obtenu divers certificats des autorités civiles

(2) *Archives de la Congrégation, lettre de la sœur Bourgeoys, du 5 novembre 1679.*

et ecclésiastiques du Canada, lorsqu'elle était allée solliciter des lettres patentes, crut devoir en demander encore dans cette occasion, où il s'agissait de faire approuver les règlements de son institut. Elle en écrivait en ces termes à M. Remy : « Pour les certificats, j'ai eu celui de « M. de Bernières, celui de M. le procureur « général. Ce dernier certificat a bien fâché « M. le comte de Frontenac, disant que M. le « procureur général ne pouvait pas en donner « de cette nature, n'étant pas sur les lieux. Pour « le Père D..., il m'a dit qu'il ne pouvait le « donner qu'à notre désavantage, c'est-à-dire « qu'il nuirait plutôt que de servir. Je tâcherai « de faire en toutes choses ce que vous avez la « charité de me marquer, et je garde vos lettres « pour me servir d'instruction.

« Je vous remercie de tout le soin que vous « prenez et prendrez d'offrir et de faire offrir « à DIEU toutes nos petites entreprises. Je vous « prie aussi de me permettre de remercier ici « M. le curé Bailly (*), M. Barthélemy, M. Fré- « mont et M. Seguenot, de la charité qu'ils ont

(*) La sœur Bourgeoys donne à M. Bailly la qualité de curé, parce qu'il était chargé alors de la conduite de la Mission sauvage nouvellement établie à la Montagne.

« eue pour nous. Je les prie de nous la continuer « à la sainte messe. Je n'ai point écrit à M. Dol- « lier, quoiqu'il m'ait fait l'honneur de m'écrire « en m'envoyant une lettre. La sienne ne deman- « dait point de réponse ; mais je ferai autant que « je pourrai ce qu'il m'a ordonné.

« Je suis allée ce matin avec Mme Perrot au « navire pour le transport de ses effets et de ses « hardes, croyant que l'on devait s'embarquer ; « mais on nous a dit que ce ne serait que mardi. « On pourrait bien encore reculer, en sorte que « je ne puis pas vous dire le jour du départ. Ce « sera quand il plaira à DIEU (1). »

(1) *Archives de la Congrégation*, ibid.

Comme elle l'avait prévu, le départ fut encore différé, ce qui lui donna l'occasion d'écrire à M. Remy, le 11 novembre : « Celle-ci est pour « vous remercier de toutes les lettres que vous « avez la charité de m'écrire, et que je conserve « toutes pour me servir d'instruction. Je ne sais « s'il se trouvera encore quelqu'un, cet automne, « pour porter la présente. Pour la réception des « filles vous pourrez faire comme vous le juge- « rez à propos et attendre l'arrivée des règles. « Je ne dois rien retarder ; mais c'est un prétexte « pour différer celles que vous jugerez à propos « de retarder. Je vous supplie, mon très-cher « père, d'avoir encore un peu de patience, comme

« vous avez eu depuis tant de temps ; et j'espère
« que vous verrez du changement ; c'est ce que
« j'attends de la miséricorde de mon DIEU. Je
« vous remercie de toutes les bénédictions que
« vous me souhaitez et que vous demandez pour
« moi (1). »

(1) Ibid., *lettre de la sœur Bourgeoys, du 11 novembre 1679.*

VII. Voyage de la sœur Bourgeoys de la Rochelle à Paris.

Enfin on mit à la voile et on arriva heureusement à la Rochelle. Voici comment la sœur Bourgeoys raconte son voyage de cette ville à Paris. « Etant à la Rochelle, je quittai M^me^ Perrot, et « je parlai de mes peines à un capucin qui me « remit mon esprit en peu de temps. On me « conseilla de prendre le carrosse jusqu'à Paris, « à cause des gens qui étaient avec les rouliers « (et avec lesquels j'aurais dû me trouver en « allant en charrette). J'avais donc pensé à faire « de la dépense en prenant le carrosse. Mais le « père Fremin, un autre père, M. Prévost et « tous les autres voyageurs l'avaient loué à un « peu meilleur marché. Par leur faveur, je cou- « chais pour peu de chose dans les auberges. Je « portais ce que j'avais de reste de mon souper « et je mangeais dans le carrosse, quoique ces « Messieurs, qui vivaient en communauté, me « pressassent assez de manger avec eux, ce que j'ai « toujours refusé. Je restais tout le jour dans le « carrosse et n'en sortais que pour le gîte. (Comme

« nous avions trois prêtres avec nous et qu'ils « célébraient le saint sacrifice tous les jours, où « j'avais le bonheur d'assister), il fallait se lever « fort matin pour dire les trois messes avant « que de partir, ce qui fit peut-être que je fus « un peu malade.

« Le lendemain de mon arrivée à Paris, je « couchai chez Mme de Bellevue, où je demeurai « quelques jours. Mais aussitôt que M. de Tur- « menie (qui était chargé de nos affaires) eut « appris mon arrivée, il m'envoya une chaise à « porteur avec deux hommes, et fit préparer « une chambre, où il me fit traiter comme si « j'eusse été sa propre sœur. J'y restai jusqu'au « rétablissement de ma santé, et après je fus « loger aux Filles de la Croix, rue Saint-An- « toine (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Les Filles de la Croix, dont la sœur Bourgeoys parle ici, dirigeaient les écoles dans les campagnes et les hameaux. Elles avaient été établies d'abord à Vaugirard, près Paris, par Marie Luillier, dame de Villeneuve, d'après les conseils que lui avait donnés autrefois saint François de Sales, son ancien directeur; et elles furent appelées *Filles de la Croix* à cause des traverses sans nombre qu'elles eurent à essuyer pour s'établir. Comme M. Olier et ses ecclésiastiques avaient eu

part à la formation de l'institut de ces filles (1), il est naturel de penser que ceux du séminaire de Villemarie engagèrent la sœur Bourgeoys à prendre son logement chez elles, afin d'avoir leur avis sur ses règlements.

(1) *Vie de M. Olier*, t. I, 307-360.

VIII. M. de Laval n'approuve pas le voyage de la sœur pour ses règlements, et lui défend d'emmener des compagnes avec elle.

Mais le voyage de la sœur Bourgeoys n'eut pas tout le succès qu'elle s'en était promis. Elle était partie dans l'espérance de faire approuver les règles de sa communauté par M. l'évêque de Québec, et d'emmener avec elle de nouvelles compagnes ; et DIEU permit qu'elle vît toutes ses espérances s'évanouir presque à son arrivée. « Je vais, écrit-elle, pour saluer Mgr de Laval, « et lui faire connaître les motifs de mon arri- « vée. Il me dit que j'avais mal fait d'entre- « prendre le voyage pour nos règles, et qu'il ne « trouvait pas à propos que j'emmenasse des « filles pour nous aider à Montréal (2)(*). » Cette

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(*) M Montgolfier, dans sa *Vie de la sœur Bourgeoys*, a fait une étrange confusion en racontant les circonstances de ce voyage. Il écrit que la sœur l'avait entrepris par le conseil de M. de Laval alors à Québec (1) ; que sur ces entrefaites ce prélat se démit de son siége (2), et qu'en conséquence elle trouva à Paris, M. de *Montigny* de Saint-Vallier, qui venait, dit-il, d'être nommé second évêque de Québec. Enfin, ce qu'on a peine à comprendre, il donne ce récit controuvé comme tiré en partie des écrits de la sœur Bourgeoys (3).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 117.

(2) Ibid., p. 118-119.

(3) Ibid., p. 120.

Mais M. de Montigny, évêque de Québec, qu'elle alla trouver à Paris en 1680, ne pouvait être M. de Saint-Vallier,

réponse, et surtout la défense d'emmener à Villemarie de nouvelles maîtresses, pourrait autoriser à penser, avec le premier historien de la sœur, que ce prélat avait déjà quelque pensée d'incorporer les sœurs de la Congrégation aux Ursulines de Québec (1), comme nous verrons bientôt qu'il leur en fit la proposition. Mais un pareil dessein ne saurait se concilier avec les sentiments qu'il avait témoignés dans ses lettres d'établissement de la Congrégation données trois à quatre ans auparavant, à moins de supposer qu'il eût entièrement changé de vues à l'égard de cette communauté. Peut-être ne défendit-il à la sœur Bourgeoys d'emmener de nouvelles compagnes à Villemarie, que par la crainte qu'elles ne pussent y subsister.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 74.

Quoi qu'il en soit, sans être découragée par ce

IX. Mme de Miramion

---

nommé évêque de Québec cinq ans après le retour de la sœur en Canada, et qui, d'ailleurs, ne portait pas le nom de Montigny. C'était M. de Laval lui-même, réellement appelé de Montigny, et que, du reste, la sœur nomme expressément dans le passage de ses Mémoires cité plus haut. Elle ajoute encore: « Après avoir parlé à Monseigneur, je vais « trouver Mme de Miramion, pour la prier de me servir en « cette occasion. Elle en demanda la permission à M. son « supérieur, et ensuite à *Monseigneur de Laval*, pour retran- « cher et ajouter à nos règles ce qu'elle trouverait à propos ; « mais... elle ne pouvait donner du mécontentement à Mon- « seigneur (1). »

(1) *Mémoires autographes de la sœur Bourgeoys.*

s'entremet sans succès auprès de M. de Laval pour les règlements de la Congrégation.

refus, la sœur espéra que M. de Laval se rendrait plus facile sur l'article de ses règlements, si elle faisait intervenir quelque personne connue avantageusement pour son expérience et qui pût inspirer toute confiance au prélat. Elle alla donc chez les filles de Sainte-Geneviève, et se présenta à leur supérieure, pour lui apprendre le sujet de son voyage et les difficultés qu'elle éprouvait (1). C'était Marie Bonnaud de Rubelle, veuve de Beauharnois de Miramion, institutrice de la communauté de la sainte Famille, réunie ensuite à celle des filles de Sainte-Geneviève, dont elle avait pris le nom. Comme les sœurs de Sainte-Geneviève ne faisaient point de vœux et se livraient gratuitement à l'instruction des jeunes filles (2), la sœur Bourgeoys crut, avec raison, que Mme de Miramion serait capable d'apprécier, mieux que personne, le genre de vie qui convenait aux filles de la Congrégation de Villemarie ; et que le grand crédit que ses vertus et ses œuvres lui avaient acquis à la cour et dans toute la capitale, joint à son expérience, serait une puissante recommandation auprès de M. de Laval, en faveur des règles qu'elle aurait elle-même revues et approuvées. Elle lui remit donc les règlements qu'elle avait apportés du Canada, la priant de demander à M. de Laval la permission d'y ajouter elle-

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Essai sur l'influence de la religion en France pendant le* XVIIe *siècle*, t. II, p. 86-71-72.

même tout ce [illegible] d'en retrancher ce [illegible] [illegible] cable ou superflu (1). Mme de Miramion [illegible] avec bonté la sœur Bourgeoys [illegible] servir en tout ce qui [illegible] chez M. de Laval. Mais [illegible] d'autre effet, que de [illegible] sœur Bourgeoys, que les [illegible] encore venus : [illegible] que Mme de Miramion [illegible]

Toujours [illegible]

(1) Cependant M. de Laval [illegible] connaissance [illegible] des Filles de [illegible] convenir aux [illegible] en 1710, à Mme de [illegible] rieure. [illegible]
« des règles [illegible]
« de la Croix [illegible]
« règlements [illegible]
« dre ce qui [illegible] en
« évêché sans avoir [illegible]

Il fit plus [illegible] Bourgeoys. [illegible] de lui donner [illegible] sœur lui avait [illegible] d'une lettre de M. [illegible] en ces termes : « [illegible]
« qui contient quelques [illegible] Mme de Miramion [illegible]
« vos règles, ensuite de la [illegible]
« M. l'ancien évêque de Québec [illegible] avant la [illegible]
« de cette église (2). »

Bourgeoys, par obéissance à M. de Laval, n'emmène aucune compagne avec elle. Louis Frin.

vidence, qu'elle adorait dans ceux de ses supérieurs, la sœur Bourgeoys, jugeant qu'un plus long séjour en France serait inutile à sa communauté et à elle-même, songea à repartir par les premiers vaisseaux, dès que la navigation serait ouverte. A Paris elle visita M. Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, qui conçut dès lors pour elle une estime singulière, dont ses lettres nous offriront bientôt des témoignages très-remarquables. La sœur Bourgeoys, fidèle à observer la défense que lui avait faite M. de Laval d'emmener avec elle des coopératrices, se contenta d'engager par contrat, au service de la Congrégation, le nommé Louis Frin, le même que dans son précédent voyage elle avait trouvé chez M. de Maisonneuve, et où probablement il était resté jusqu'à la mort de ce dernier, arrivée le 10 septembre de l'année 1676 (1). Les sœurs, qui avaient déjà connu Louis Frin à Montréal, désiraient de l'attacher à leur maison ; et dans ce dessein elles avaient donné par écrit une déclaration pour autoriser la sœur Bourgeoys à faire un contrat d'engagement avec lui (2). C'était sans doute pour témoigner, dans la personne du serviteur, leur reconnaissance envers M. de Maisonneuve, son charitable maître et leur bienfaiteur insigne.

(1) *Registres de l'état civil de Paris, paroisse Saint-Etienne-du-Mont, du 10 septemb. 1676.*

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XI. La sœur

Le voyage de la sœur Bourgeoys en France

eut un autre avantage, ce fut de lui offrir l'occasion d'exercer pour la quatrième fois sa sollicitude maternelle à l'égard d'un certain nombre de vertueuses filles destinées pour la colonie de Montréal, et dont plusieurs furent envoyées par le séminaire de Saint-Sulpice (1). Le départ eut lieu à la Rochelle. Cette année, les Anglais s'étant rendus maîtres de l'Acadie pour la cinquième fois (2), la guerre se trouvait comme déclarée entre la France et l'Angleterre, et la traversée devenait d'autant plus périlleuse qu'il n'y avait aucune artillerie, ni autres défenses humaines dans le vaisseau. On était à peine au milieu de la route lorsque le capitaine vint à découvrir quatre navires anglais, dont il estimait que le moindre était de 36 pièces de canons. Sur-le-champ il se met à crier : « Ma sœur Bourgeoys, « nous sommes perdus! Mettez-vous en prière « avec toutes vos filles. » Mais la plupart, frappées elles-mêmes de terreur et tout éplorées, n'avaient ni le mouvement ni la force de prier DIEU. Dans leur trouble et leur désolation, s'adressant à la sœur Bourgeoys : « Ma sœur, disent-elles, « nous allons être prises; qu'allons-nous deve- « nir? » La sœur, sans être émue, leur dit d'un air riant : « Si nous sommes prises, nous irons en « Angleterre ou en Hollande, et là nous trou-

traverse la mer. Sa confiance en DIEU dans le danger que court l'équipage.

(1) *Lettres de M. Tronson, lettre à M. Dollier*, 22 *avril* 1680.

(2) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix*, t. I, p. 468.

« verons DIEU, comme partout ailleurs. » Le calme et la paix qu'elle fit paraître ayant rassuré tout le monde, on se mit en prière, et comme ce jour-là était un dimanche, un prêtre, qui était dans le navire, ne laissa pas de se préparer à dire la sainte messe, quoiqu'on vît ces vaisseaux s'approcher avec un bon vent. Mais en moins de deux heures on les perdit de vue, en sorte qu'après la sainte messe on chanta un *Te Deum* en action de grâces. Le capitaine du navire, charmé de la vertu de la sœur Bourgeoys, voulait absolument la faire manger à sa table; ce qu'elle refusa toujours. Il ne laissait pas cependant de lui envoyer ordinairement ce qu'il avait de meilleur; et c'était pour elle autant d'occasions d'exercer la charité en faveur des personnes du vaisseau qui pouvaient avoir besoin de ces sortes d'adoucissements (1) (*).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 110.

(*) L'histoire de cette traversée, écrite par la sœur Bourgeoys elle-même, ne se trouve plus aujourd'hui dans les papiers qui nous restent d'elle, et nous l'avons empruntée à M. Montgolfier. Il l'a rapportée au second voyage de la sœur, en 1671; mais nous avons cru devoir la placer à son troisième sous l'année 1680, soit à cause de plusieurs particularités de ce dernier voyage que M. Montgolfier a mêlées mal à propos à l'histoire du second, ainsi que le prouvent les écrits autographes de la sœur; soit à cause de la guerre qui régnait alors entre la France et l'Angleterre, circonstance qui ne peut s'ac-

Ce fut le dernier des voyages que la sœur Bourgeoys fit en France. Dans les deux précédents elle amena avec elle de zélées compagnes, à qui elle sut communiquer son esprit de ferveur. Si dans le troisième elle n'eut pas cette consolation, c'est que DIEU voulait se montrer l'unique soutien d'un institut qui était son ouvrage; car, dès son retour à Villemarie, elle admit à la profession la sœur Marie Barbier, la première fille de Villemarie qui soit entrée en communauté (1), et dans le recensement de l'année suivante nous trouvons les noms de six autres sœurs qui avaient été reçues après elle. Ce furent les sœurs Marie Denis, Madeleine Bourbault, Marie Charly, Françoise Lemoyne, Catherine Charly, Catherine Bony, toutes formées par la sœur Bourgeoys et élevées par elle dès l'âge le plus tendre. Les sœurs de la Congrégation étaient alors au nombre de dix-huit (2).

XII. Depuis ce voyage la sœur reçoit un grand nombre de filles dans sa communauté.

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(2) *Archives de la marine, Canada, recensement de* 1681.

Trois ans après le voyage dont nous venons de parler, on eut lieu d'admirer de nouveau les soins de la bonté divine pour la conservation de cet institut. La maison des sœurs fut consumée par un furieux incendie, comme nous le dirons

XIII. Après l'incendie de la Congrégation M. de Laval veut unir cette communauté aux

---

corder avec le voyage de 1671, tandis qu'elle se concilie très-bien avec son dernier voyage.

ulines, ignant elle éteignit défaut sujets.

dans la suite ; et cet événement, qui les réduisit au dénûment le plus entier, semblait devoir ruiner leur société pour toujours (1). M. de Laval, jugeant que jamais elles ne pourraient se relever de cette catastrophe, proposa alors à la sœur Bourgeoys de s'agréger aux Ursulines de Québec (2). Bien qu'elle fût très-soumise à ses supérieurs, et que même, au témoignage de M. Desmaizerets, grand-vicaire de M. de Laval, la sœur Bourgeoys excellât surtout en obéissance envers eux (3), elle crut néanmoins être obligée, dans cette circonstance, de représenter avec beaucoup de respect à ce prélat, que le bien qu'elle se proposait de faire avec ses filles, n'était pas compatible avec les règles d'un autre institut, et notamment avec celles d'une communauté cloîtrée. Que ce serait détruire entièrement les vues qu'elle croyait lui avoir été inspirées de Dieu. Que d'ailleurs la très-sainte Vierge, à qui la Congrégation était spécialement consacrée, avait souvent montré, par des marques non équivoques, que cet établissement lui était très-agréable. Qu'outre l'instruction des jeunes filles qu'elle se proposait de procurer, elle avait encore en vue la perfection et le salut de plusieurs vierges chrétiennes, qui, sans le secours de cet institut, ne trouveraient pas le moyen de se donner entière-

État pré-le l'Egli-la Nou--France, in-8°, -65.

Vie de ur Bour-, 1818, 8.

Ibid., p.

nent à DIEU. Qu'on trouvait dans toutes les conditions des filles recommandables par leurs vertus et par leurs talents, mais que plusieurs, peu favorisées des biens de la fortune, et faute de pouvoir payer une dot, qu'on exigeait partout ailleurs, ne pouvaient être reçues en religion. Que son intention était d'ouvrir à ces sortes de personnes la porte de la Congrégation; et qu'elle faisait si peu de cas des richesses, qu'elle irait prendre sur ses épaules une fille qui, n'ayant pas même de quoi se vêtir, aurait d'ailleurs une bonne volonté et une vraie vocation (1). M. de Laval, qui avait toujours eu une très-grande estime pour la vertu de la sœur Bourgeoys (2), et qui songeait alors à se démettre de ses fonctions en demandant au roi un coadjuteur, ne crut pas devoir insister, et abandonna l'avenir de la Congrégation à la divine Providence.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 123-124. — *Vie par M. Ransonet*, p. 73-74.

(2) *Vie de la sœur*, 1818, p. 175.

XIV. Ce fut après l'incendie que la sœur reçut le plus de sujets. Avis qu'elle leur donnait en les recevant.

Mais loin que cet incendie dût détourner les jeunes personnes d'entrer dans la Congrégation, et procurer ainsi, comme on l'avait craint, la ruine de cet institut, ce fut surtout après cet accident qu'on les vit s'y présenter en plus grand nombre. Car l'année même où M. de Saint-Vallier, successeur de M. de Laval, arriva en Canada et fit sa première visite à la Congrégation, la sœur Bourgeoys avait déjà reçu

en tout plus de quarante sœurs, *à qui*, dit-elle, *je n'ai jamais promis autre chose que pauvreté et simplicité* (1). Il est à remarquer en effet que lorsqu'elle donnait l'habit à quelque fille pour la recevoir dans sa communauté, elle avait coutume de lui dire plusieurs fois, dans cette occasion solennelle : « Ma chère sœur, soyez toujours petite, « humble et pauvre (2). »

Ecrits autographes de sœur Bourgeoys.

Vie de sœur Bourgeoys, par M. Bonnet, p.

« Toute fille qui demande à être reçue dans « cette communauté, » disait-elle à ses postulantes, « doit se résoudre à quitter les principes du « monde. Elle doit encore se quitter elle-même, « rompre son humeur, ses méchantes habitudes « et ses inclinations ; se défaire de l'attachement « à ses parents, à ses amis et à tout ce qui peut « occuper inutilement l'esprit. Je lui déclare « qu'on pourra l'employer aux offices les plus « bas ; la mettre en mission avec une sœur « qui sera chargée de la contrarier en tout ; la « faire taire pour faire parler une petite fille ; en « un mot l'humilier et la mortifier sans aucun « ménagement. Qu'elle craigne, quand elle sera « reçue, d'être infidèle à DIEU, à qui elle se « sera donnée. Qu'elle obéisse promptement en « toutes choses aux personnes à qui elle se sera « soumise. Qu'elle soit pauvre de cœur. Que ses « paroles, ses gestes, sa démarche ne sentent

« pas la dissipation ni la légèreté ; mais que « partout elle se conduise avec modestie, rete- « nue et dévotion. Qu'elle mortifie ses sens. « Qu'elle évite les entretiens qui ne seront pas « nécessaires, et qu'elle tâche de marcher tou- « jours en la présence de DIEU (1). »

(1) *Vie de la sœur, etc.*, p. 71-72.

XV. Ecclésiastiques chargés jusque alors de la conduite de la Congrégation.

En terminant ce chapitre, nous donnerons ici la suite des ecclésiastiques de Saint-Sulpice qui dirigèrent la Congrégation jusqu'à l'époque où nous sommes arrivés. M. Souart, qui eut le plus de part aux premiers règlements de cet institut, fut chargé longtemps de la supériorité et de la conduite spirituelle des sœurs. Il cessa d'exercer ces emplois en 1676, lorsque M. Dollier de Casson, successeur de M. de Queylus dans la place de supérieur du séminaire, ayant été obligé pour sa santé de repasser en France, après une chute qu'il avait faite dans les glaces, M. Le Fébvre fut renvoyé à Villemarie pour le remplacer provisoirement (2). Car M. de Laval, pour honorer dans M. Le Fébvre la place de supérieur du séminaire, lui donna alors la supériorité de la Congrégation et celle de l'Hôtel-Dieu, et le nomma encore grand vicaire. Mais sur les représentations de M. Tronson, qui ne jugeait pas utile au bien de ces maisons d'en donner la conduite à un seul ecclésiastique (3), la charge de supérieur de la

(2) *Lettres de M. Tronson, Canada, lettre à M. Souart, 5 avril 1677.*

(3) Ibid., *lettre à M. Le Fébvre, 5 avril 1677.* — *Instruction pour M. Dollier de Casson*, 1678, ibid. — *Lettre à M. Dollier, 11 avril 1685.*

Congrégation fut donnée d'abord à M. Bailly (1), et ensuite à M. Remy (2), lorsque le premier eut été envoyé à la Montagne, pour y desservir la mission sauvage nouvellement formée par le séminaire. Enfin, M. Remy se voyant dans la nécessité de résider à la paroisse de la Chine qui commençait à être peuplée (3), M. Trouvé, ancien missionnaire de Kenté (4), fut chargé alors de la conduite de la Congrégation.

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(2) *Archives de la Congrégation, lettre de la sœur Bourgeoys à M. Remy.*

(3) *Lettres de M. Tronson, lettres à M. Remy.*

(4) *Lettre à M. de Casson*, 1681, ibid.

Mais ce nouveau supérieur, qui seconda d'abord avec succès la sœur Bourgeoys dans la direction de son institut, fut bientôt obligé de faire un voyage en France (5), où son séjour se prolongea beaucoup plus qu'on ne l'avait cru d'abord. La sœur Bourgeoys désirait vivement son retour; elle en écrivit à M. Tronson, qui lui répondit en ces termes, le 22 juin 1682 : « Je ne sais, ma « chère sœur en NOTRE-SEIGNEUR, si cette année « vous pourrez avoir M. Trouvé. Il est arrêté ici « par des affaires de famille et par des engage- « ments de charité qu'il ne pourra pas rompre « facilement. Je souhaiterais qu'il pût être en « état de repasser la mer et d'aller continuer de « rendre ses services à votre communauté ; car « je sais combien elle est utile à Montréal et le « bien qu'elle fait dans le pays. Mais il faut « suivre les ordres de la Providence, et ne vou-

(5) Ibid., *lettre du 29 mars* 1682.

« loir que ce que DIEU veut. C'est le moyen d'at-
« tirer sa grâce et son secours, qui ne manquent
« jamais à ceux qui se confient en lui. Vous
« l'éprouvez assez sensiblement dans les soins
« qu'il prend de l'œuvre dont vous êtes chargée ;
« et je ne doute point qu'il ne continue à vous
« donner des marques de sa protection très-spé-
« ciale, si vous êtes fidèle à recourir à lui dans
« vos besoins. Je suis persuadé que M. Dollier
« ne manquera pas de vous donner de sa part
« toutes les assistances qu'il pourra ; et vous
« devez être assurée que de la mienne je serai
« ravi de vous témoigner dans toutes les occa-
« sions qui se présenteront, l'estime que je fais
« de votre communauté et combien je vous suis
« entièrement acquis (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à la sœur Bourgeoys*, 22 *juin* 1682, ibid.

M. Bailly, rappelé de la mission de la Montagne à Villemarie, fut chargé de nouveau de la direction des sœurs, qui avaient en lui une entière confiance. C'était ce que la sœur Bourgeoys témoignait à M. Tronson, qui lui répondit en ces termes : « Je suis bien aise que vous ayez
« trouvé dans le secours que vous donne
« M. Bailly, de quoi suppléer à l'absence de
« M. Trouvé, qui ne retournera pas sitôt à Mont-
« réal. C'est l'avantage des fidèles servantes de
« NOTRE-SEIGNEUR, dont vous avez envie d'être

« du nombre, qu'il ne les laisse jamais sans « pourvoir suffisamment à leurs besoins. Comme « je sais combien votre communauté peut être « utile à gloire de DIEU dans le pays, vous de- « vez être persuadée que je contribuerai de ma « part tout ce qui me sera possible pour un « si saint établissement. — Mme la procureuse « générale m'a envoyé quelques lettres pour « vous, que je mets avec celles de nos Messieurs. « Priez, je vous supplie, pour les besoins de « celui qui est tout à vous en NOTRE-SEIGNEUR (1).»

(1) *Lettre à la sœur Bourgeoys, du* 22 *mai* 1688.

Jusqu'ici nous avons raconté ce que le zèle de la sœur Bourgeoys lui inspira en faveur des jeunes personnes de la colonie de Villemarie. Nous parlerons dans les chapitres suivants des missions qu'elle entreprit hors de cette ville, et d'abord de la mission sauvage de la Montagne.

CHAPITRE VI.

LA SŒUR BOURGEOYS ÉTABLIT UNE MISSION A LA MONTAGNE DE MONTRÉAL POUR LA SANCTIFICATION DES FILLES SAUVAGESSES.

I. Pendant plus de 30 ans on n'avait pu attirer des sauvages

L'un des motifs qui avaient attiré la sœur Bourgeoys en Canada, était le désir de travailler à la conversion des sauvages, par l'éducation

chrétienne de leurs enfants. Mais pendant plus de vingt ans son zèle pour leur sanctification était resté comme sans exercice, les sauvages ne venant pas se fixer dans l'île de Montréal. Tout ce qu'elle avait pu faire pour eux se bornait à l'éducation de quelques petites filles sauvages, données par leurs parents à M. de Maisonneuve ou à M. de Courcelle, comme on l'a déjà raconté.

dans l'île de Montréal pour les y instruire

Ce n'est pas qu'on eût négligé d'attirer les sauvages à Montréal : dès la fondation de Villemarie on avait adressé à DIEU de ferventes prières pour leur conversion. Lorsque M. de Maisonneuve eut porté sur la Montagne, en 1642, la croix dont nous avons parlé, « les personnes qui « pouvaient quitter l'habitation, dit la sœur « Bourgeoys, allaient faire des neuvaines à « dessein d'obtenir de DIEU la conversion des « sauvages, et que ceux-ci vinssent avec sou- « mission pour être instruits. Mlle Mance, entre « autres, était du nombre; mais tous ces gens- « là n'ont point vu l'effet de leurs prières (1). » L'humeur indépendante de ces barbares, leur amour pour la vie libre et errante, les guerres dont le pays n'avait cessé d'être le théâtre, avaient en effet rendu inefficaces tous les mouvements qu'on s'était donnés pour les arrêter à Montréal; et lorsque Mlle Mance mourut, ce qui

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

arriva l'année 1673 (1), on n'avait point encore vu de sauvages se fixer dans cette île. Ce fut ce qui engagea les prêtres de Saint-Sulpice, après que M. de Laval les eut autorisés en 1668 à se livrer à l'instruction des sauvages, d'aller établir pour les Iroquois, sur les bords du lac Ontario, une mission dont le siége principal fut fixé à Kenté. M. de Bretonvilliers fit des dépenses considérables pour cet établissement, et y envoya, entre autres missionnaires, M. Trouvé, M. de Fénelon, M. de Cicé (2).

(1) *Registres de la paroisse de Villemarie, sépultures*, 1673.

(2) *Histoire du Montréal, par M. Dollier de Casson*, ad calcem. — *Lettre de M. de Bretonvilliers, du 17 mars 1676; archives du séminaire de Paris.*

II. Commencement de la mission de la Montagne en 1676.

Mais après une expérience de plus de dix ans on demeura convaincu que le fruit de ces missions errantes se réduisait presque à rien, et que, pour travailler utilement à la conversion des sauvages, il fallait d'abord les rendre sédentaires et les attirer auprès des Français (3). Les PP. Jésuites formèrent dans ce dessein une mission sauvage à la Prairie de la Madeleine, vis-à-vis de Villemarie, de l'autre côté du fleuve Saint-Laurent (4). Peu après, quelques sauvages iroquois et d'autres ayant témoigné le désir de se fixer dans l'île de Montréal, les ecclésiastiques de Saint-Sulpice commencèrent pour eux, en 1676, un établissement à la Montagne, qui de cette sorte « fut le premier lieu de cette île, » comme le fait remarquer la sœur Bourgeoys, « où les sauvages

(3) *Premier établissement de la Foi, par le P. Le Clercq*, t. II, p. 80. — *Lettre de M. Tronson à M. Mariette, du 28 avril 1678.*

(4) *Relation de ce qui s'est passé en la Nouv.-France, les années 1670 et 1671, par le P. Dablon*, chap. VI, p. 40.

« vinrent pour être instruits (1). » Enfin, la désunion s'étant mise parmi les chefs des sauvages de la Prairie de la Madeleine, plusieurs quittèrent cette mission pour se joindre à ceux de la Montagne, de l'avis des PP. Jésuites et de M. Dudouyt, grand-vicaire du diocèse (2); et la mission de la Prairie fut transférée au Sault Saint-Louis (*).

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Lettres de M. Tronson.*

Dès que M. Tronson eut appris l'établissement

(*) Le témoignage si formel de la sœur Bourgeoys, qui recule le commencement de la mission de la Montagne jusque après la mort de Mlle Mance, arrivée en 1673, ne peut se concilier avec ce que M. Montgolfier a écrit sur l'époque de la formation de cet établissement. Il l'a fixée à l'année 1657, fondé en cela sur un *catalogue* manuscrit *des ecclésiastiques du séminaire de Villemarie*, composé au plus tôt en 1777, rempli d'erreurs et d'anachronismes touchant les commencements de cette maison; et peut-être aussi sur un passage des *Annales* de la sœur Morin, où elle a supposé, par erreur, que cette mission existait déjà en 1669. M. Noiseux, dont l'inexactitude et la hardiesse sont assez connues (1), s'est imaginé que la mission de la Montagne avait été établie longtemps auparavant par les Récollets; il a même inventé à ce propos un conte assez mal ourdi sur le père Poulain, qu'il travestit en missionnaire de la Montagne, en défigurant entièrement l'histoire de ce religieux (2); il fait aussi un récit de même aloi au sujet de M. Galinier, à qui il fait bâtir, en 1658, une chapelle à la Montagne, en ajoutant qu'elle fut bénite le 13 juin 1659. Cet écrivain, persuadé sans doute que les sources de l'histoire ecclésiastique du Canada étaient taries, aura cru qu'au défaut de monuments il pouvait s'abandonner à une sorte d'inspiration pour la reproduire. Du moins nous ne pouvons expliquer

(1) *Relations des Jésuites, etc.*, ouvrage traduit de l'anglais; Montréal, 1850, in-12, p. 69-70.

(2) *Premier établissement de la Foi, par le P. Le Clercq*, p. 153 *et suiv.*, p. 206 *et suiv.*, p. 219 *et suiv.*

de la mission de la Montagne, il écrivit de ne rien négliger pour gagner d'abord le cœur des enfants (1), et d'ouvrir pour eux des écoles.

(1) *Lettre de M. Tronson à M. Bailly, 22 avril 1678.*

---

autrement la confiance avec laquelle il accumule tant de récits controuvés.

Ces écrivains auraient été plus réservés dans leurs conjectures, et n'auraient pas supposé qu'il existât dès lors une mission de sauvages à la Montagne de Montréal, s'ils avaient considéré que, pendant plus de vingt ans, les premiers colons de Villemarie n'eurent presque pas la liberté de sortir de leur ville, à cause de la guerre cruelle que les Iroquois leur faisaient jusqu'aux portes de leurs maisons. Ce fut pour ce motif qu'en 1662 on donna à plus de soixante Montréalistes l'usage de diverses portions de terre du domaine des seigneurs, avec promesse de leur faire des concessions plus éloignées de la ville, lorsque la paix serait rendue au pays (1) Les registres de la mission de la Montagne, qui ne commencent qu'en l'année 1680, auraient pu aussi leur faire soupçonner la nouveauté de cet établissement; car il y est expressément marqué que les actes des baptêmes conférés aux sauvages pendant les trois années précédentes, savoir, 1677, 1678 et 1679, avaient été inscrits dans les registres de la paroisse de Villemarie, ce qui indique assez que cette mission n'avait été établie que vers l'année 1677. Les registres de Villemarie qui commencent en 1642, ne font d'ailleurs aucune mention de la Montagne avant les trois années qu'on vient d'indiquer. Enfin ces écrivains n'auraient pas supposé que les prêtres de Saint-Sulpice dirigèrent cette mission depuis leur établissement à Villemarie, s'ils avaient su que M. de Laval ne leur permit de travailler à la sanctification des sauvages qu'en l'année 1668 (2).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, année 1662.*

(2) *Archives de la marine, suprà.*

Au reste, d'après le système imaginé par M. Noiseux, la mission de la Montagne aurait été dirigée successivement par les Récollets, puis par les Jésuites, et en troisième lieu par les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice. Mais il est certain

« M. Colbert, disait-il, approuve extraordinai-
« rement votre dessein pour l'établissement de
« petites écoles de sauvages ; il est persuadé

---

que les Récollets, en énumérant leurs missions diverses dans les écrits qu'ils ont publiés sur le Canada, n'ont jamais fait mention d'une mission qu'ils eussent eue à la Montagne de Montréal. Au contraire, l'un d'eux, le P. Le Clercq, rapporte, au sujet de cette même mission, que les ecclésiastiques de Saint-Sulpice, après avoir abandonné l'établissement qu'ils avaient formé en 1668 à Kenté, « s'appliquèrent alors à un « nombre de familles huronnes et iroquoises que l'on attirait « peu à peu dans l'île, et qui, ajoute-t-il, *forment aujour-* « *d'hui* un village chrétien à un quart de lieue de Ville- « marie (1). » Les RR. PP. Jésuites, dans leurs *Relations de la Nouvelle-France*, n'ont pas dit un seul mot qui fît même soupçonner l'existence prétendue de cette mission. Enfin, M. Dollier de Casson, dans son *Histoire du Montréal*, qu'il termine à l'année 1672, n'en a pas parlé non plus, quoiqu'il n'ait rien omis de ce qui concernait la mission des prêtres de Saint-Sulpice à Kenté, et qu'il ait rapporté une multitude d'autres particularités moins importantes. Ajoutons que M. de Bretonvilliers, dans une lettre très-étendue qu'il écrivit en 1675 aux ecclésiastiques du séminaire de Villemarie, ne dit pas un mot de la mission de la Montagne, quoiqu'il leur parle en détail de toutes les œuvres dont ils étaient alors chargés au Canada (2).

(1) *Premier établissement de la Foi*, t. II, p. 80-81.

(2) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, lettres de M. Tronson, Canada*, t. I.

Si l'on ne trouve aucune trace de l'existence de cette mission jusqu'à l'année 1675 inclusivement, les monuments du temps expliquent nettement la raison de ce silence, puisqu'ils nous apprennent qu'elle ne fut commencée que l'année suivante 1676. C'est ce que démontrent une multitude de lettres de M. Tronson, écrites les années 1677, 1678 et suivantes, à l'occasion de cet établissement. On y voit que la crainte de ne pouvoir suffire aux dépenses de cette nouvelle mission et à celle

« qu'on ne saurait rien faire de plus utile. C'est
« une œuvre où il faut s'appliquer tout de bon,
« et à quoi il faudra donner tout ce que l'état
« de la maison pourra permettre. Ainsi n'épar-
« gnez rien pour l'instruction de ces enfants.
« Vous voyez combien tout cela vous oblige à
« supprimer les missions du lac Ontario, que
« M. Colbert croit d'ailleurs être très-peu fruc-
« tueuses. Je dînai chez lui il y a quelques jours,
« et il me fit la grâce de me bien écouter sur
« toutes nos affaires (1). »

(1) *Lettre à M. de Casson, du 14 mars 1679*, ibid.

---

de Kenté, le porta à abandonner cette dernière, dont les fruits se réduisaient d'ailleurs presque à rien (1). Nous pourrions ajouter ici un grand nombre d'autres témoignages qu'il est inutile de produire (2). Nous nous bornerons à indiquer celui de M de La Salle, de l'année 1678 (3); celui de M. de Frontenac, gouverneur général du Canada, de l'année 1679 (4); celui de M. de Belmont, qui assista en quelque sorte à la naissance de cette mission. Dans une requête à l'intendant, ce dernier fixe l'origine de la mission de la Montagne à l'année 1676 (5), et dans son *Mémoire de la guerre des Iroquois* il en met la fondation à l'année suivante, parce que ce fut alors que, sur la réponse de M. Tronson, le séminaire se chargea de pourvoir à cette bonne œuvre, et que le roi assigna une gratification pour aider à la soutenir. « En 1680, dit M. de Belmont dans ce dernier écrit, il y avait deux missions auprès de Montréal, l'une « du Sault (Saint-Louis), fondée par le R. P. Frémin, et une « autre à la Montagne, fondée en 1677 (6). » Tous ces témoignages justifient, comme on le voit, ce que la sœur Bourgeoys atteste de son côté, savoir : que M^lle^ Mance, décédée en 1673, ne vit point l'établissement de la mission de la Montagne.

(1) Ibid., tom. I.

(2) *L'Etat présent de l'Eglise de la Nouvelle-France*, 1688, p. 68. — *Histoire de l'Amérique Septentrionale, par de la Potherie*, t. I, p. 343.

(3) *Archives de la marine, Canada*, t. III, 10 *octobre* 1678.

(3) Ibid., *lettre de M. de Frontenac au roi, du 6 noremb.* 1679.

(5) *Archives du séminaire de Villemarie.*

(6) *Bibliothèque royale, ms. Supplément français*, 1265.

III. La sœur Bourgeoys établit à la Montagne une école pour les sauvagesses. Gratification du roi.

Le désir de M. Tronson était que les ecclésiastiques du séminaire prissent le soin des garçons, et les sœurs de la Congrégation celui des filles; et M. Colbert, entrant tout à fait dans ses vues, obtint du roi pour les sœurs une gratification annuelle de 1,000 livres (1). M. de Belmont, alors diacre, qui avait renoncé généreusement au monde et à ses honneurs, dans le dessein de se consacrer à la mission de Villemarie (2), fut chargé en 1680 de l'école des garçons, commencée l'année précédente (3), et la sœur Bourgeoys envoya pour celle des filles deux sœurs de la Congrégation. Dès son arrivée, M. de Belmont fit construire à ses dépens une chapelle (4) sous le titre de Notre-Dame des Neiges, ainsi que le village de la Montagne, formé d'abord de cabanes d'écorce disposées dans un certain ordre régulier (5); et ce fut dans ces cabanes que les sœurs de la Congrégation se logèrent et commencèrent l'exercice de leurs fonctions (6). De cent soixante sauvages qui composaient la mission au commencement, il n'y en avait guère que la moitié qui eussent reçu le baptême (7). C'était pour les sœurs, aussi bien que pour les missionnaires, un motif puissant de redoubler leurs prières, afin d'obtenir la conversion des autres, ce que DIEU daigna leur accorder peu après. Il arriva

(1) *Lettre à M. de Belmont, du 30 mai 1681*, ibid.

(2) *État présent de l'Église de la Nouvelle-France*, 1688, p. 68-69.

(3) *Lettre de M. Tronson à M. Dollier de Casson*, 20 *mars* 1680.

(4) *Lettre de M. Tronson à M. Ranuyer, du 25 mai* 1681.

(5) *Lettre à M. de Belmont, du 6 juin* 1682.

(6) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(7) *Lettres de M. Tronson, Clermont, lettre à M. Baudrand, du 19 janvier* 1682.

même que comme les sauvages se trouvaient heureux dans cette mission, où ils étaient fort bien traités, leur nombre augmenta en peu de temps, d'autres sauvages venant se joindre aux premiers (1); et qu'enfin la mission devint assez considérable, et fut même une protection et une défense assurée pour Villemarie dans la guerre que les Iroquois infidèles firent peu après à la colonie (2) (*). Telle fut l'origine de la première école ou mission pour les petites sauvagesses établie dans la Nouvelle-France.

(1) *Lettre de M. Tronson à M. de Belmont, du 13 mars 1683. — Registres de la mission de la Montagne, dénombrement de 1683.*

(2) *Archives de la marine, dépêches des gouverneurs et des intendants.*

IV. L'école de

M. Du Chesneau, intendant du Canada, qui

(*) Lorsqu'il n'y avait encore que cent soixante sauvages dans cette mission, l'école de M. de Belmont était composée de vingt-trois garçons, dont tous ceux qui étaient baptisés portaient le surplis à l'église, y chantaient et faisaient la fonction d'acolytes et de thuriféraires (1). M. Tronson félicitait en ces termes M. de Belmont de ces heureux commencements : « Il « n'y a rien de plus beau que le récit que vous me faites de la « magnificence de votre église et de ses ornements. J'en ai « fait lecture à plusieurs qui souhaiteraient surtout entendre « le *Gloria*, le *Credo*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei* et les vêpres « en sauvage (2). Puisque la Providence vous a fait trouver « un luth à Montréal, vous pouvez en jouer à l'église, et vous « en servir comme d'un moyen pour porter à la dévotion (3). « Vous pourrez avoir les orgues que vous avez demandés (4). « Quelques-uns de nos messieurs se sont étonnés que vous « avez fait clore un cimetière, parce qu'ils s'imaginaient qu'on « ne mourait point en Canada, tant ils avaient ouï dire que « l'air y est bon (5). »

(1) *Lettres de M. Tronson; Clermont, à M. Baudrand, 19 janvier 1682.*

(2) Ibid., *Canada, lettre à M. de Belmont, du 6 juin 1682.*

(3) Ibid., *lettre au même, 1686.*

(4) Ibid., *lettre au même, du 15 avril 1685.*

(5) Ibid., *6 juin 1682.*

visita cette même année la mission de la Montagne, faisait remarquer au ministre, dans le mémoire qu'il lui adressait le 13 novembre 1681, que c'était en effet la seule où l'on s'occupât de l'instruction des petites filles sauvages. « Dans la mission de la Montagne, disait-il, « dans celle du Sault de la prairie de la Made- « leine (c'est-à-dire du Sault Saint-Louis), dans « celles de Sillery et de Lorette, les seules bour- « gades sauvages que nous ayons, on a com- « mencé à montrer à lire et à écrire aux jeunes « garçons. Dans celle de la Montagne de Mont- « réal, les filles de la Congrégation s'appliquent « à l'instruction des petites filles, et les font tra- « vailler en couture (1). » Pour affermir et développer davantage le bienfait de l'éducation dans ces enfants, la sœur Bourgeoys voulut que les sœurs gardassent auprès d'elles, comme pensionnaires, celles qui montraient plus de dispositions à la vertu, afin qu'étant soustraites par ce moyen à l'influence de leurs parents, elles pussent s'appliquer avec moins d'obstacle aux exercices de la piété, et s'accoutumassent plus aisément à notre manière de vivre. Elle espérait d'ailleurs que ces enfants, étant une fois formées, contribueraient efficacement par leurs bons exemples à aider les sœurs à la formation des autres.

la Montagne est la première qu'on ait formée pour les sauvagesses. Pensionnaires et externes.

(1) *Archives de la marine, Canada, mémoire de M. Du Chesneau, du 13 novembre 1681.*

V. Éloge de l'école de la Montagne.

Charmé de ces heureux commencements, M. Tronson écrivait à M. de Belmont, le 30 mai 1681 : « Ce vous est un grand secours d'a-« voir les filles de la Congrégation pour instruire « les petites sauvagesses. Pour les 1,000 livres « que le roi leur donne, elles peuvent les em-« ployer à l'entretien de leurs pensionnaires, « soit que ces enfants demeurent à la Montagne, « soit qu'elles restent à Montréal : cette gra-« tification leur étant accordée en général pour « leur donner moyen de travailler à l'éducation « des filles sauvages, sans qu'il y ait aucune con-« dition dans le don que Sa Majesté leur en fait. « Ainsi, comme elles peuvent travailler dans « l'un et dans l'autre de ces lieux à l'éducation « de ces petites sauvagesses, elles peuvent aussi « ou partager cette somme, ou l'appliquer tout « entière au lieu où elles verront que les besoins « sont plus grands (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à M. de Belmont, du 30 mai 1681.*

Les gouverneurs généraux et les intendants du Canada ne manquaient pas, dans le séjour qu'ils faisaient chaque année à Villemarie, de visiter la mission de la Montagne ; et toujours, dans leurs dépêches au ministre, ils faisaient l'éloge du zèle et de l'application des sœurs à instruire les filles de cette mission. M. de Meulles, qui succéda à M. Du Chesneau en qualité d'intendant,

uit en 1683 à M. de Seignelay, devenu
tre de la marine depuis la mort de
lbert, son père : « MM. de Saint-Sulpice
; fait deux classes pour instruire les petits
ıvages de la Montagne. Dans l'une il n'y a
e les garçons, qu'ils instruisent eux-mêmes.
ux filles de la Congrégation sont chargées
la seconde, où sont les filles. Elles ont soin
leur enseigner leur croyance, de les faire
ınter à l'église, de leur apprendre à lire, à
ire (*), à parler français, et tout ce qui

)ans les registres de la mission de la Montagne on lit les noms de plusieurs des premières élèves de la Con-ion, signés par elles-mêmes comme marraines, ou : contractant mariage. Françoise Tegaien, âgée de treize igna elle-même l'acte de son propre baptême, qui eut 1683.

ni les sauvageses que la sœur Bourgeoys avait éle-ıous pouvons nommer entre autres Marie Aouendea, Thierry Hoandoron, le même qui, avant sa conver-ua M. Le Maistre (1), prêtre de Saint-Sulpice, le jour Décollation de saint Jean-Baptiste, 1661, comme on l'a conté. Ce sauvage, dont M. Le Maistre obtint sans doute ersion par son intercession auprès de DIEU, fut ensuite par le Père Frémin (2); et, assuré de trouver dans les du séminaire autant de bienfaiteurs et de pères, il mettre sous leur conduite à la mission de la Montagne. témoignèrent en effet une sincère et généreuse charité, -là qu'ayant fait instruire et élever une de ses filles, narièrent avec un des serviteurs du séminaire nommé ım Boté, natif de Dieppe en Normandie, connu parmi

(1) *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté ; M. Le Maistre.*

(2) *Registres de la Mission de la Montagne ; dénombrement.*

« convient aux filles. Si Sa Majesté voulait ac-
« corder un petit fonds de 5 ou 600 livres pour
« les sauvagesses de la Montagne, on pourrait
« leur apprendre à faire des bas à l'aiguille ou
« du point de France. Elles sont naturellement
« très-adroites. On les mettrait en état de ga-
« gner quelque chose, et de s'en servir pour
« s'habiller. On pourrait de ce petit fonds de
« 5 ou 600 livres leur acheter quelques petits
« habits à la française, et les accoutumer à
« s'en servir. Leurs habits sont ce que je leur ai
« trouvé de plus vilain. Mais on m'a répondu à
« cela qu'on n'avait pas le moyen de leur faire
« la moindre libéralité (1). »

(1) *Archives de la marine, Canada, lettre de M. de Meulles, du 4 novembre* 1683.

VI. La sœur Bourgeoys est chargée par le roi d'élever toutes les petites sauvagesses de la Montagne. Nouvelles gratifications du roi.

Jusque alors le gouvernement avait placé un petit nombre de filles sauvages chez les religieuses Ursulines de Québec. Mais quelque soin que ces religieuses apportassent à les former et à les instruire, elles avaient la douleur de voir leurs efforts presque sans résultats. « Les boissons
« perdent nos pauvres sauvages chrétiens : les
« hommes, les femmes, les garçons et les filles
« même, disait déjà en 1662 la mère de l'Incar-

(1) Ibid., 18 octobre 1680.
(2) *Registres de la paroisse de Villemarie; Baptêmes*, 5 *septembre* 1678.

les sauvages sous le nom de Sourakoua (1). On voit par les registres de la paroisse de Villemarie qu'une autre fille de Thierry Hoandoron fut baptisée le 5 septembre 1678 (2).

nation. Ils sont pris tout aussitôt et deviennent comme furieux. Il suit de là des meurtres, des brutalités monstrueuses et inouïes. Nous « avons fait voir à nos filles sauvages externes « venant à nos classes, le mal où elles se préci- « pitent en suivant l'exemple de leurs parents : « depuis elles n'ont pas remis le pied chez « nous. (1). » Il paraît que les pensionnaires sauvagesses que les Ursulines élevaient dans leur couvent, ne leur donnaient guère plus de satisfaction. Du moins, en 1683, M. de Meulles écrivait à M. de Seignelay : « Rien n'est plus « inutile que de mettre les sauvagesses aux « Ursulines, parce que l'austérité dont les reli- « gieuses font profession n'accommode nulle- « ment un esprit sauvage. Aussi est-il vrai « qu'aussitôt que les sauvagesses sont sorties de « chez ces religieuses, elles passent d'une extré- « mité à l'autre (2). »

(1) *Lettres de la mère de l'Incarnation*, IIe partie, lettre LXIII, p. 571.

(2) *Archives de la marine; Canada, lettre de M. de Meulles, du 4 novembre* 1683.

M. de Seignelay, convaincu de son côté que la vie cloîtrée ne pouvait pas convenir à ces enfants, résolut de ne confier qu'à la sœur Bourgeoys toutes celles de la mission de la Montagne, et répondit à M. de Meulles, le 10 avril de l'année suivante, que le roi ne voulait pas qu'elles fussent envoyées à Québec. Pour procurer à la sœur Bourgeoys les moyens de les former, il

obtint du roi, non-seulement les 500 livres que M. de Meulles avait demandées (1), mais encore une nouvelle gratification de 2,000 livres, dont 1,000 pour acheter de la laine et du fil, afin d'apprendre à ces enfants à filer, à tricoter, à faire du point et autres ouvrages; et 1,000 pour l'entretien des ouvrières qui leur apprendraient ainsi à travailler (2). Toutes ces sommes devaient être remises à la sœur Bourgeoys pour qu'elle les employât selon sa sagesse (3). Enfin, M. de Seignelay fit passer de France en Canada trois femmes pour apprendre aux filles sauvages de la Montagne à tricoter, et trois autres pour leur apprendre à filer et à faire de la dentelle (4).

VII. La sœur Bourgeoys [illegible]

Cependant, loin de s'applaudir de la protection qu'elle recevait ainsi du monarque, la sœur Bourgeoys fut alarmée à la vue du fardeau qu'elle allait s'imposer en se voyant chargée à l'avenir de toutes les petites sauvagesses de cette mission. Elle craignait de n'avoir pas d'autre résultat de leur part que ceux qu'avaient obtenus jusque alors les Ursulines; c'était du moins ce que lui représentaient plusieurs personnes recommandables, et entre autres M. Le Ber, pour la dissuader de se charger d'un tel fardeau. Outre l'école de la Montagne, la sœur Bourgeoys en avait ouvert une autre en 1683 à la mission du Sault

(1) Ibid. [illegible]

(2) Ibid. [illegible]

(3) [illegible]

(4) Registre des dépêches. [illegible]

Saint-Louis, où elle avait envoyé deux sœurs (1). Mais cet établissement ne se soutint pas ; et peut-être que les inconvénients qu'elle craignait pour la Montagne avaient pour fondement le peu de succès qu'elle avait eu au Sault Saint-Louis. Quoi qu'il en soit, M. Tronson, pour la fortifier, écrivait en ces termes à M. de Belmont le 25 mars 1686 : « On ne serait pas ici de l'avis de M. Le Ber, « et sa proposition ne serait pas approuvée à la « cour. Car on veut qu'on francise, autant que « l'on pourra, les sauvagesses aussi bien que les « sauvages ; et cela ne se peut qu'en les faisant « aller à l'école ou en les mettant en pension. Il « me semble qu'en ne les prenant pas si jeunes, « ne les gardant pas si longtemps, et ne les « tenant point si serrées, on remédierait aux « grands inconvénients qu'il propose ; et la sœur « Bourgeoys n'en sera plus effrayée, si elle écoute « vos raisons (1). »

(1) *Archives de la marine, lettre de M. de Meulles au marquis de Seignelay, 4 novemb.* 1683.

(2) *Lettres de M. Tronson; Canada, 25 mars* 1686.

Cette digne fondatrice ne s'était laissée aller d'abord à ces sentiments de crainte que par un effet de sa sincère et profonde humilité. Mais elle comprit bientôt que cette mission, où elle trouvait enfin la facilité de travailler à la sanctification des filles sauvages, était une œuvre que la Providence avait spécialement réservée à la Congrégation, de préférence à toute autre communauté.

Dans l'invitation qui lui était faite de la part du roi, elle vit l'entier accomplissement du dessein qu'avaient formé autrefois les religieuses de Troyes, et qu'elles avaient exprimé sur l'image donnée par elles à M. de Maisonneuve avant son départ de France : image qui, dès le moment où elle l'avait vue pour la première fois en Canada, l'avait remplie de surprise et lui avait paru être un indice de sa vocation spéciale à Villemarie (1). Enfin, elle ne put s'empêcher de considérer cette occasion d'exercer son zèle en faveur des filles sauvages, comme l'effet des prières ferventes que les premiers colons de Villemarie avaient faites pendant si longtemps sur cette même Montagne, « à dessein d'obtenir la « conversion des sauvages et de les voir venir « avec soumission pour être instruits. C'est en « effet le premier lieu, écrit-elle, où ils sont ve- « nus, et même les filles sauvagesses, pour être « instruits par les sœurs de la Congrégation ; ce « qui, ajoute-t-elle, a rapport à l'image que la « sœur de M. de Maisonneuve, religieuse de la « Congrégation de Troyes, avait donnée à celui- « ci avant son départ, autour de laquelle était « écrit en lettres d'or :

(1) *Lettres autographes de la sœur Bourgeoys à M. Tronson.*

« Sainte mère de Dieu, pure vierge au cœur loyal,
« Gardez-nous une place dans votre Montréal (2). »

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VIII. Les sauvages de la Montag commenc à adopt l'usage de vêtem convenab Plusieu désirent d' sœurs de la Congréga

La sœur Bourgeoys embrassa donc cette œuvre avec confiance, et bientôt la bénédiction dont ses travaux furent couronnés, justifia pleinement les espérances qu'on avait conçues de son zèle. L'un des premiers fruits de sa sollicitude à l'égard de toutes ces jeunes sauvagesses, ce fut de leur inspirer l'amour du travail. Elles apprirent à filer la laine, à tricoter des bas; et enfin elles quittèrent leurs couvertures, qui jusque alors avaient été leur unique vêtement (*), et s'habillèrent d'une manière plus décente. C'était ce que désirait M. Tronson. « Si vous pouvez « introduire dans votre mission l'usage des jupes « pour les sauvagesses, écrivait-il à M. de Belmont « en 1685, et celui des caleçons pour les enfants « sauvages, et faire venir les uns et les autres à « la mode, vous vous rendrez illustre. Car je ne « pense pas que l'on y puisse rien introduire « de plus utile et qui ait plus de suites (1). » Non-seulement toutes les filles sauvagesses adoptèrent l'usage de nos vêtements et s'appliquèrent aux petits ouvrages qu'on leur apprenait, mais plusieurs embrassèrent avec ferveur les exercices

(1) *L* *à M. de* *mont, d* *avril* 168

(*) Les sauvages s'enveloppaient dans des couvertures qui leur servaient de robes et même de lit, comme le remarquait, en 1641, le Père Vimont (1).

(1) *Rel* *de* 1640 *et* *p.* 87.

de piété qu'elles voyaient pratiquer à leurs maîtresses, et conçurent même le dessein d'entrer dans leur institut, ce qui était encore sans exemple chez les Iroquoises.

M. de Lacroix de Saint-Vallier, nommé à l'évêché de Québec, en remplacement de M. de Laval, qui s'était démis de son siége, arriva cette année 1685 en Canada, en qualité de vicaire général Il visita l'école des sœurs à la Montagne, et dans la relation de son voyage, qu'il publia peu après, il rendit ainsi compte de l'état de leur mission: « Les filles de la Congrégation, répandues en « divers endroits de la colonie, ont surtout, « dans la mission de la Montagne, une école « d'environ quarante filles sauvages, qu'on habille et qu'on élève à la française. On leur « apprend en même temps les mystères de la « foi, le travail des mains, le chant et les prières « de l'Eglise, non-seulement en leur langue, « mais encore dans la nôtre, pour les faire peu « à peu à notre air et à nos manières. On voit « plusieurs de ces filles qui, depuis quelques « années, ont conçu le dessein de se consacrer « tout à fait à DIEU avec les sœurs de la Congré- « gation, dont elles suivent déjà fidèlement les « règles et les observances. Mais on n'a pas « encore jugé à propos de leur faire contracter

« aucun engagement, et on ne le leur per-
« mettra qu'après les avoir longtemps éprou-
« vées (1).

(1) *Etat présent de l'Eglise de la Nouv. France*, 1688, in-8°, p. 67.

IX. État de la mission de la Montagne décrit par M. de Saint-Vallier

« Les habitants de ce village sont des Iroquois
« et des Hurons, non-seulement bien convertis,
« mais parfaitement fervents, qui ont été assem-
« blés et cultivés par le zèle et les soins de
« MM. de Saint-Sulpice. On y vit comme dans
« un cloître; et toutes les vertus s'y pratiquent
« selon les règles de la plus haute perfection
« évangélique. Il y a presque toujours quelqu'un
« qui prie dans la chapelle; on n'y voit jamais
« parler personne; et plusieurs s'en interdisent
« l'entrée pour des fautes fort légères, dont ils
« se punissent volontairement eux-mêmes, en
« se tenant, par esprit d'humilité et de péni-
« tence, à la porte. Ils ont tous une merveilleuse
« application à conserver leur innocence. Ils
« n'ont pas moins de soin de se tenir partout
« dans une grande récollection; et après qu'ils
« ont parlé à DIEU dans l'oraison avec une sim-
« plicité charmante, ils font retentir les cabanes
« et les champs de cantiques spirituels, durant
« le temps de leur travail et de leurs occupa-
« tions domestiques. Quand ils sont les uns avec
« les autres, ils s'entr'animent à la vertu par
« la sainteté de leur conversation, et ils exercent

« entre eux en toute occasion une charité conti-
(1) Ibid., p. 70-71. « nuelle (1) (*).

« M. de Belmont a un soin particulier de la « jeunesse. Il se décharge des filles sur les maî- « tresses d'école que les sœurs de la Congréga- « tion envoient dans ce village; et il sert lui- « même de maître pour toutes choses à l'égard « des jeunes garçons. Il ne se contente pas de « leur apprendre la doctrine chrétienne et la « manière de bien vivre, il leur enseigne aussi « à parler le français et à chanter le plain-chant « et la musique, selon qu'ils ont de la voix. Les « uns ont appris sous lui à être tailleurs, les « autres sont devenus cordonniers, d'autres « tourneurs; et il y en a même de maçons, qui

---

(*) M. de Saint-Vallier composa à Paris son ouvrage de l'*État présent de l'Église du Canada*, et demanda aux ecclésiastiques de Saint-Sulpice de cette ville, des mémoires sur Villemarie et sur la mission sauvage de la Montagne. M. Tron-
1) *Lettre à de Belmont, 1668.* son nous apprend qu'on n'en eut pas à lui offrir (1); de sorte que M. de Saint-Vallier se contenta de rendre compte des impressions qu'il avait éprouvées en visitant cette mission. Mais il faut avouer que dans son court séjour en Canada il n'eut pas le temps de connaître à fond l'état des missions. Du moins, si un grand nombre de sauvages étaient tels qu'il les dépeint, il est certain que tous ne donnaient pas les mêmes sujets de consolation à leur missionnaire, et que, parmi ceux de la Montagne en particulier, il s'en trouvait alors qui les affligeaient
2) *Lettres de Tronson au me.* par leur penchant à la boisson et par leurs rechutes dans ce malheureux vice (2).

« ont déjà bâti de leurs propres mains de petites « maisons à l'européenne (1). »

(1) Ibid., p. 72-73.

X. Barbe Attontinon, Iroquoise, est reçue sœur de la Congrégation.

Mais le fruit le plus précieux que produisit la mission de la Montagne fut sans contredit la vie édifiante de deux vertueuses Iroquoises, qui se donnèrent à DIEU sans partage, en embrassant l'institut des sœurs de la Congrégation. L'une d'elles, appelée Marie-Barbe Attontinon, était née au village d'Onnontagué (2). « Elle fut bap- « tisée à la Montagne, dit la sœur Bourgeoys, « et vint ensuite à la maison pour entrer en « communauté. Elle y a été reçue, a pris l'ha- « bit, et a fait les promesses comme on les « faisait pour lors. Elle y a demeuré douze ans, « et est morte bien chrétiennement (3), » âgée d'environ trente-cinq ans. Elle fut inhumée le 29 novembre 1691, à l'église paroissiale de Villemarie, dans le caveau de la chapelle de l'Enfant-Jésus, qui servait dès lors à la sépulture des sœurs de la Congrégation (4).

(2) *Registres de la paroisse de Villemarie, inhumations*, 29 *novembre* 1691.

(3) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(4) *Registres de la paroisse de Villemarie*, ibid.

L'autre, qui était de Tsonnonthouan, s'appelait Gannensagouas, nom qui veut dire en iroquois : *Elle prend le bras*. Elle fut l'une des premières élèves des sœurs de la Congrégation à la Montagne, où elle reçut avec le baptême le nom de Marie-Thérèse, le 28 juin 1681 (5), à l'âge de quatorze ans. Après quatre ans de séjour

XI. Thérèse Gannensagouas, Iroquoise, sœur de la Congrégation. Ses vertus.

(5) *Registres de la mission de la Montagne; Baptêm.*, 28 *juin* 1681.

dans cette mission, et lorsqu'elle eut été admise au nombre des sœurs, elle fut envoyée par la sœur Bourgeoys à la Montagne, pour y faire l'école aux petites sauvagesses. M. Belmont a fait ce court éloge de la sœur Gannensagouas :

« Elle fut mise chez les sœurs de la Congrégation « établies à la Montagne, parmi les filles sau- « vages que le roi a la bonté d'y entretenir pour « y être instruites, et excella sur toutes les « autres, principalement par sa modestie. Après « qu'elle eut demeuré plusieurs années à cette « école de vertu, où elle apprit la langue fran- « çaise ainsi qu'à lire et à écrire, elle demanda à « être sœur : et comme elle avait suffisamment té- « moigné qu'elle renonçait à toutes les préten- « tions du mariage, elle fut reçue pour être mai- « tresse d'école, charge dont elle s'acquitta avec « toute sorte de perfection jusqu'à l'âge de vingt- « sept ans. Les vertus qui brillaient le plus en « elle étaient la modestie, le silence et la morti- « fication corporelle. On dit qu'elle ne regarda « jamais aucun homme en face : on avait peine « à lui faire mettre des bornes à ses pratiques « d'austérité [illegible]. »

XII

Mais, pour mieux faire connaître la sœur Marie-Thérèse, il ne sera pas hors de propos d'ajouter ici un mot sur son grand-père, François Tho-

ronhiongo, qui l'avait amenée, en 1677, de Tsonnonthouan au village naissant de la Montagne. et qui d'ailleurs est digne, par son mérite personnel, d'un éloge particulier. Il était Huron de nation, et avait été instruit et baptisé par le père de Brébeuf, cet illustre martyr de la Compagnie de Jésus, qui fut brûlé par les Iroquois lorsqu'ils saccagèrent les missions hurones. François Thoronhiongo avait été conduit comme esclave à Tsonnonthouan, le plus grand village des Iroquois. Il y garda sa religion, comme un autre Tobie, avec une fidélité parfaite; et par sa probité et sa piété, qui le firent admirer de ces barbares, il passa pour un saint parmi eux. Selon la coutume de cette nation, il fut regardé comme libre après la mort de ses maîtres; et alors, pour prier DIEU en paix, il quitta Tsonnonthouan, et alla à la mission iroquoise de la Montagne, conduisant avec lui sa petite-fille Gannensagouas, âgée de dix ans, et un fils marié, le seul qui lui restait. François s'y distingua bientôt par son respect pour les prêtres, par sa dévotion à l'église, et par sa charité envers les pauvres sauvagesses âgées, dont il bâtissait et raccommodait les cabanes. Le trait suivant peut donner une idée de la piété de ce bon vieillard. Un jour qu'il commençait à raccommoder la porte

d'écorce d'une cabane, ayant fait réflexion qu'il avait donné trois coups d'alène avant d'avoir fait le signe de la croix et d'avoir offert son action à DIEU, il s'écria incontinent : « *Ah ! que je suis « misérable ! voilà trois coups d'alène perdus ; « j'ai oublié de les offrir au maître de ma vie* (1). »

(1) *Éloges de quelques personnes, etc., pièce sur François Thohiongo.*

XIII. Thonhiongo, devenu aveugle, prie tous les jours pour conversion de son fils.

Un homme si profondément religieux ne pouvait que goûter la plus douce consolation en voyant les progrès que sa petite-fille, la jeune Thérèse, faisait chaque jour dans la piété, sous la conduite des sœurs de la Congrégation. Mais il avait aussi le cœur abreuvé d'amertume par la conduite de son fils, qui vivait en libertin, et semblait ne faire aucun compte des instructions que lui donnaient les missionnaires. Enfin, ce qui mit le comble à son affliction, ce fils, qu'on n'avait pu disposer au baptême, quitta la mission, abandonna sa femme, qu'il laissa enceinte, et retourna chez les Tsonnonthouans. Peu de temps après, sa femme mit au monde un fils, et dans la suite François Thoronhiongo étant devenu aveugle, cet enfant le conduisait chaque jour l'après-dîner à l'église, et l'y laissait jusqu'au soir. C'était là que ce saint aveugle répandait son cœur devant DIEU en discours extatiques, et le priait avec ardeur pour la conversion de son fils : « SEIGNEUR, disait-il,

« je ne regrette point la perte de mes yeux : il « n'y a rien de beau au monde, et je te verrai « bientôt. Je ne regrette point ma pauvreté : « tu sais que c'est chez toi que j'ai amoncelé « mes richesses. SEIGNEUR, c'est mon fils que je « regrette ; il n'a point d'esprit. SEIGNEUR, ne le « jette point au feu qui ne s'éteint pas. » DIEU exauça ce saint vieillard de la manière la plus étonnante, et voulut, par cet exemple qui semble tenir du prodige, montrer aux nouveaux chrétiens de la Montagne qu'une prière humble et persévérante obtient tout de sa bonté.

XIV. Thoronhiongo obtient, par la ferveur de ses prières, la conversion de son fils.

Au mois de mars 1690, le petit-fils de François Thoronhiongo, qui était en âge de porter les armes, fut enrôlé dans un parti de guerre moitié français et moitié sauvage, commandé par M. de Beaucourt, et le 21 avril suivant, François Thoronhiongo mourut âgé de plus de cent ans. Or, à l'époque de cette mort, le parti de guerre dont nous parlons vint à découvrir, au bout du Sault Saint-François, sur une rivière appelée Kentsage, une troupe de Tsonnonthouans, parmi lesquels se trouvait le fils même de François Thoronhiongo. L'attaque fut violente, et la défense vigoureuse. On combattit si vaillamment de part et d'autre que le chef de chacun des deux partis fut tué ; mais enfin, après bien des massacres,

les ennemis ayant été défaits, le petit-fils de François Thoronhiongo fit prisonnier un sauvage Tsonnonthouan, qu'il lia et qu'il amena comme esclave au village de la Montagne. C'était son propre père, qu'il n'avait jamais connu. Quelle ne fut pas la surprise du prisonnier, lorsque, arrivé à Villemarie, il se vit conduire par son vainqueur au village de la Montagne, d'où il s'était enfui depuis tant d'années, et enfin dans la cabane même qu'il avait habitée auparavant? La mère du jeune guerrier reconnaît aussitôt son mari, le fils reconnaît son père; et à l'instant ce n'est qu'un cri de joie et d'admiration dans tout le village. Les anciens, accourus à la cabane, reconnaissent tous le prisonnier. On le délie, et on lui déclare qu'il n'est point esclave. Les missionnaires sont au comble de la joie de voir ainsi ramenée au bercail une brebis si longtemps perdue. Ce fortuné captif ne venait en effet à la mission que pour y recevoir le baptême. Il arrivait tout malade de fatigues d'un chemin fait dans les neiges; et la maladie augmentant, on se mit en devoir de l'instruire pour le baptiser. Mais les missionnaires eurent lieu d'admirer encore ici l'effet des prières de son vertueux père; car le malade, qui avant sa fuite de la mission avait montré si peu de zèle pour être instruit, et qui

depuis avait vécu dans tous les excès ordinaires aux barbares adonnés à l'idolâtrie, se trouva alors comme éclairé surnaturellement. Il se souvint de toutes les prières chrétiennes et de son catéchisme; en sorte que, averti du danger où il était de sa vie, il demanda lui-même le baptême, et le reçut dans de grands sentiments de componction et de piété (*). On lui parla de DIEU pendant trois heures, au bout desquelles il expira, laissant tous les sauvages remplis d'admiration pour une conduite si extraordinaire et si miséricordieuse, et d'une ferme confiance au crédit dont jouissait devant DIEU son bienheureux père, aux prières duquel chacun était convaincu qu'on devait une si sainte mort (1). Aussi, comme la vie de François Thoronhiongo avait été d'une si

(1) *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté*, ibid.

(*) Le Père Frémin, dans une lettre insérée à la *Relation des années* 1669 et 1670, parle avec beaucoup d'éloges de François Thoronhiongo (1). Mais il paraît que sa mémoire ne l'a pas toujours servi dans les récits qu'il fait sur ce vertueux Huron, puisqu'il assure que François *n'ayant plus qu'un enfant au monde*, et ce fils étant allé en guerre, il l'avait *confessé avant son départ* (2). Ce Père aura confondu ici quelque autre sauvage avec François Thoronhiongo. Car il est bien certain que si, vers l'année 1669, ce vieillard n'avait plus qu'un seul fils, ce fils était le même qui, encore païen, suivit son père à la mission de la Montagne en 1677, et qui, en 1690, avait lui-même un fils en état d'aller à la guerre avec M. de Beaucourt.

(1) *Relation des missions aux Iroquois, des années* 1669 *et* 1670, chap. IX, p. 291 *et suiv.*

(2) Ibid., p. 294.

grande édification pour toute la mission, et qu'il avait fréquenté l'église avec tant d'assiduité, M. de Belmont fit exhumer son corps du cimetière où il avait d'abord été enterré (1), et le fit placer dans l'église même, avec cette inscription qu'on mit sur sa tombe :

(1) *Registres de la Montagne, sépultures, 21 avril 1690.*

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
FRANÇOIS THORONHIONGO,
HURON,
BAPTISÉ PAR LE RÉVÉREND
PÈRE BRÉBEUF.

Il fut, par sa piété et par sa probité, l'exemple des chrétiens et l'admiration des infidèles; il mourut âgé d'environ 100 ans, le 21 avril 1690.

XV. Mort de Thérèse Gannensagouas.

Ce ne fut pas un petit sujet de joie pour l'heureuse Gannensagouas de voir de ses yeux les effets des prières de son saint aïeul, et d'avoir été témoin de la mort si consolante de son oncle. Elle ne leur survécut pas longtemps, ayant été atteinte peu après d'une maladie de langueur qui la conduisit insensiblement au tombeau. Son grand amour pour la modestie la porta, dans les moments qui précédèrent sa mort, à prier les sœurs de la Congrégation, ses compagnes, de l'enterrer après son décès dans ses pauvres petits

habits, sans la dépouiller. Elle mourut en odeur de sainteté à la Montagne, le 25 novembre 1695, âgée de 28 ans, et fut inhumée comme son grand-père dans l'église de la mission (1). Cette église ayant été démolie longtemps après, on transporta les restes de cette sainte fille avec ceux de son aïeul dans la tour du fort de la Montagne, qui sert maintenant de chapelle, et on mit au-dessus l'inscription suivante, qu'on y voit encore aujourd'hui, ainsi que celle de son aïeul que nous avons rapportée :

(1) *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté*, ibid.

ICI REPOSENT
LES RESTES MORTELS
DE
MARIE-THÉRÈSE GANNENSAGOUAS,
DE LA
CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Après avoir exercé pendant treize ans l'office de maîtresse d'école à la Montagne, elle mourut en réputation de grande vertu, âgée de 28 ans, le 25 novembre 1695 (*).

XVI. Les sœurs missionnaires logées

Les sœurs de la Congrégation, comme nous l'avons dit, étaient alors logées dans des cabanes

(*) On voit dans les registres de la Montagne la signature de la sœur Thérèse Gannensagouas qui y paraît plusieurs fois comme marraine. Nous la reproduisons ici, tant pour illustrer la mémoire de cette sainte fille, que pour honorer celle de la

ard dans cabanes. Leur rit esprit de ification.

d'écorce, et quelque incommodes que fussent ces pauvres réduits, leur grand esprit de mortification les leur faisait trouver encore trop au gré de la nature. On peut en juger par les réflexions que fait la sœur Marie Barbier, parlant d'elle-même : « En 1685, dit-elle, on délibéra de « m'envoyer à la Montagne, et on me fit partir « pour cette mission. On m'y avait préparé, « selon le goût qu'on me connaissait, une ca- « bane pour coucher : elle était tout entourée « d'image, et d'Enfants Jésus. Tout était d'une « propreté extraordinaire, et rien n'y manquait. « Je regardai de tous côtés, le cœur pénétré de « douleur, sans rien dire, sinon à Dieu, à qui je « fis cette prière : *Mon* Dieu, *ce n'est pas le lieu « que vous m'avez destiné, j'y suis trop bien; « voulez-vous me perdre ? Plutôt mourir que « d'être si à mon aise!* Je n'y couchai qu'une « nuit, la communauté ayant changé de senti-

---

sœur Bourgeoys, aux prières et au zèle de laquelle on est redevable, après Dieu, de la vie sainte qu'a menée cette admirable Iroquoise.

marie terese gannensagyas

« ment, et voulant m'envoyer à l'île d'Orléans.
« On m'envoya donc quérir à la Montagne par
« la sœur Anne, dont je devais être la com-
« pagne. Elle me dit en entrant : Ma sœur, DIEU
« ne vous veut point ici. Il faut souffrir toutes
« sortes de privations. Cette cabane, que je vois
« si bien ornée, me fait mal au cœur pour vous.
« Il faut souffrir pendant la vie, et c'est ce que
« DIEU demande de vous. C'était répondre entiè-
« rement à mon attrait. La compagne que je
« devais avoir à la Montagne, parut sensiblement
« mortifiée de ce changement, auquel elle ne
« s'attendait pas. Elle me conseilla de faire
« d'humbles représentations ; mais je lui répon-
« dis que je voulais obéir, et que ce serait une
« grande miséricorde que DIEU me ferait, si je
« devais mourir de fatigue et de privation à
« l'île d'Orléans. Je retournai ainsi à la com-
« munauté pour m'embarquer deux jours
« après (1). » Ce récit si naïf donne une juste idée de la ferveur, de l'esprit de pauvreté et de l'amour de la mortification que la sœur Bourgeoys avait su inspirer à ses filles ; car les cabanes d'écorce qu'on avait eu soin de faire disposer pour elles, étaient tout ce qu'on peut imaginer de plus pauvre et de plus rustique ; d'ailleurs assez mal fermées, et par conséquent

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

très-incommodes dans les grands froids de l'hiver.

XVII. Fortifications faites au village de la Montagne. Les sœurs se logent dans deux tours du fort.

Les ecclésiastiques missionnaires n'étaient pas logés d'une manière plus commode dans les commencements. Comme la Mission augmentait, il fallut augmenter aussi le nombre des missionnaires, et les petits bâtiments qu'on avait élevés pour eux étant insuffisants, ils furent contraints de faire servir à leur usage une petite pièce qui servait d'étable auparavant. Enfin, dans l'extrême danger que la Mission courut de la part des Iroquois infidèles, très-irrités contre ceux qui avaient embrassé la foi, M. de Belmont fit construire en 1685 un fort de pieux pour mettre le village à l'abri des attaques des ennemis. « J'aurais été bien aise, lui écrivait M. Tronson, « de voir le plan de votre village et de votre « fort à quatre bastions, autour de la chapelle. « Vous avez bien fait d'allonger votre bâtiment. « Il faut au reste que votre âne soit un âne de « condition, puisque son appartement, dont vous « avez agrandi votre maison, sert maintenant « de réfectoire et de salle de récréation à la « communauté [1]. » On fit encore quelques autres ouvrages de fortification les années suivantes [2], en sorte que jamais les ennemis, quelque nombreux qu'ils fussent, ne purent pé-

[1] *Lettres* [illegible]

[2] *Lettres* [illegible]

nétrer dans le village de la Mission. Tous ces ouvrages étaient construits en bois. Mais l'année 1694, le village et l'église, ainsi que le fort, ayant été incendiés par l'imprudence d'un sauvage de la Mission, tombé en ivresse (1), M. de Belmont fit construire à ses frais le fort de pierre dont on voit encore des restes aujourd'hui, et donna aux sœurs de la Congrégation l'usage de deux tours, l'une pour s'y loger, et l'autre pour y faire leurs écoles (2). Ce fut là qu'elles demeurèrent et exercèrent leurs fonctions jusqu'à ce que la Mission eût été transférée au *Sault-au-Récollet*, comme nous le raconterons dans la suite de cet ouvrage.

(1) *Histoire de la guerre des Iroquois, par M. de Belmont.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 116.

PLAN
DU FORT
de
LA MONTAGNE.

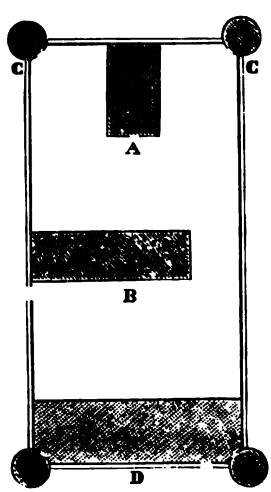

A Chapelle de Notre-Dame des Neiges.
B Maison des missionnaires.
C Tours à l'usage des sœurs de la Congrégation.
D Grange destinée à servir d'asile aux femmes et aux enfants en cas d'alarme.

Village de la Mission.

CHAPITRE VII.

LA SŒUR BOURGEOYS ÉTABLIT DIVERSES MISSIONS FRANÇAISES.

I. La sœur Bourgeoys devait travailler surtout à la sanctification des jeunes filles canadiennes. Sa dévotion au mystère de la Visitation.

La sanctification des sauvages, l'unique but que DIEU proposa aux fondateurs de Villemarie pour les déterminer à cette grande œuvre, n'était pas cependant le motif principal que sa sagesse avait eu en vue, comme l'a fait voir l'extinction graduelle de la plupart de ces nations errantes. Son dessein était surtout de porter, par cette colonie, la foi catholique dans cette partie du Nouveau-Monde, qui bientôt devait être peuplée d'autres colonies entachées des erreurs des derniers temps. Pour y fixer le flambeau de la vérité, il inspira la pensée de l'établissement de Villemarie, destiné à jeter d'abord un si grand éclat par la sainteté de ses premiers citoyens, et à retracer dans ces pays nouveaux la ferveur et la piété de l'Église primitive. C'est pourquoi la sœur Bourgeoys, appelée de DIEU à concourir à ce dessein, exerça plus spécialement son zèle à l'égard des enfants des colons français, par les missions qu'elle établit dans les principales paroisses. Se proposant encore ici, conformément

à sa vocation, de retracer la conduite de la très-sainte Vierge, elle aimait à offrir aux sœurs missionnaires, pour modèle de leur zèle, celui que Marie avait déployé dans le mystère de la Visitation. « C'est de Marie, dit M. Olier, que tous les « états et toutes les dignités de l'Église apprennent « la perfection et les maximes de leur conduite ; « c'est dans le mystère de la Visitation que les « missionnaires doivent puiser la grâce de leur « état. Marie n'a pas sitôt conçu et formé NOTRE-« SEIGNEUR en elle, qu'elle va le porter et le « former dans le cœur de saint Jean, son pré-« curseur. Elle accomplit sa mission avec amour « et vitesse, oubliant sa faiblesse, son âge, sa « délicatesse; animée du zèle de son fils et de « l'amour de le faire connaître, elle court par « les montagnes, annonçant JÉSUS-CHRIST dans « son admirable apostolat, dont tous les pas « portent la paix et l'Évangile. En partant ainsi « avec zèle, sans provisions, sans sac, sans « bourse, sans compagnie, pour annoncer JÉSUS-« CHRIST, elle fit la première ce que firent « ensuite les apôtres à son exemple, lorsque, « après la réception du SAINT-ESPRIT, ils cou-« rurent par tout le monde, pour faire connaître « le Fils de DIEU; car le premier en chaque « genre est la règle des autres (1). »

(1) *Écrits autographes de M. Olier.*

L'Esprit de DIEU, dont la sœur Bourgeoys était remplie, lui découvrait les mêmes vues sur ce mystère, jusque-là qu'elle donna la Visitation pour fête principale à son institut. « La visite « que la sainte Vierge fit à sainte Élisabeth, « écrit-elle, a été l'occasion du plus grand des « miracles, en procurant à saint Jean sa purifi- « cation du péché originel et sa sanctification, « ainsi que celle de sa famille; et c'est sur ce « modèle que les sœurs doivent faire leurs mis- « sions, dans le dessein de contribuer à la sanc- « tification de tous les enfants (1). »

crits au-
phes de
r Bour-

II. L'expérience montra en effet que la dévotion singulière de la sœur Bourgeoys pour la Visitation n'avait pu lui être inspirée que par l'Esprit de DIEU, qui voulait lui faire trouver dans ce mystère une source féconde et abondante de grâces pour la sanctification de cette nouvelle Église. Car rien ne contribua tant au bien des âmes, que les diverses missions qu'elle établit. M. de Meulles, intendant du Canada et témoin des fruits étonnants que produisaient les sœurs missionnaires de la Congrégation partout où elles étaient répandues, écrivait en 1683 au ministre de la marine : « Vous ne sauriez croire, Monseigneur, « combien les filles de la Congrégation font de « bien en Canada. Elles instruisent toutes les

ccès
issions
ıçaises
lies
a sœur
rgeoys.

« jeunes filles de tout côté dans la dernière per-
« fection. Si on en pouvait disperser en beaucoup
« d'habitations, elles feraient un bien infini.
« Cette sorte de vie est tout à fait à estimer et
« vaut beaucoup mieux que si elles étaient ren-
« fermées. Elles sont d'une sagesse exemplaire
« et en état d'aller partout, et par ce moyen
« d'instruire toutes les filles qui seraient demeu-
« rées toute leur vie dans une très-grande igno-
« rance (1). » M. de Saint-Vallier, dans la visite qu'il fit en qualité de grand vicaire, rendait lui-même ce témoignage à leur vertu et à leur zèle : « Outre les petites écoles que les filles de
« la Congrégation tiennent chez elles pour les
« jeunes filles de Montréal, et outre les pension-
« naires françaises et sauvages qu'elles élèvent
« dans une grande piété : de la maison de la
« Congrégation sont sorties plusieurs maîtresses
« d'école qui se sont répandues en divers autres
« endroits de la colonie, où elles font des caté-
« chismes aux enfants et des conférences très-
« touchantes et très-utiles aux autres personnes
« de leur sexe qui sont plus avancées en âge.
« Il n'y a point de bien qu'elles aient entrepris
« dont elles ne soient venues à bout (2). »

(1) *Archives de la marine, lettre de M. de Meulles à M. de Seignelay, du 4 nov. 1683.*

(2) *État présent de l'Eglise de la Nouvelle-France, 1688, in-8°, p. 65-66.*

« En formant l'établissement de la Congré-
« gation, si utile à toute la colonie, la sœur

« Bourgeoys et ses compagnes, écrivait la mère « Juchereau, ont élevé une des plus florissantes « communautés du Canada, de laquelle la bonne « odeur se répand dans tout le pays, et qui fait « un très-grand bien dans les paroisses où « elles ont des missions qu'elles entretiennent « avec un soin, une ferveur et une régularité « édifiantes (1). »

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 120.

III. Premières missions. Esprit de pauvreté et de mortification des sœurs missionnaires.

Nous connaissons bien peu de chose des premières missions établies par la sœur Bourgeoys. Les guerres survenues ensuite dans le pays et les ravages des Iroquois ayant dû interrompre ces missions, il n'en est resté presque aucun souvenir. On dit que les premières furent établies dans l'île de Montréal (2); et il paraît qu'en 1676 la sœur Bourgeoys en avait déjà formé hors de cette île. Car M. de Laval, dans ses lettres d'établissement de la Congrégation données le 6 août de cette année, semble le supposer ainsi, en disant que la sœur Bourgeoys et ses compagnes s'étaient employées depuis plusieurs années à élever gratuitement les petites filles dans l'île de Montréal et *autres lieux* (3). Il désigne probablement ici la mission des paroisses de Champlain et de Batiscan, dont M. de Meulles faisait l'éloge à M. de Seignelay le 4 novembre 1683 (4), et qui fut ensuite interrompue.

(2) *Mémoire particulier des sœurs de la Congrégation.*

(3) *Archives de sœurs de la Congrégation. — Archives de l'Archevêché de Québec.*

(4) *Archives de la marine, lettre de M. de Meulles, du 4 novemb. 1683.*

Quoi qu'il en soit, on comprend assez les pri-

vations que les sœurs missionnaires avaient à endurer pour subsister dans les paroisses nouvelles, où l'on manquait encore de toutes les commodités de la vie. La sœur Bourgeoys nous apprend en effet que dans leurs premières missions elles n'avaient ni draps, ni lits, ni matelas; qu'elles manquaient de beaucoup d'ustensiles et ne vivaient pas d'une autre manière que les plus pauvres gens de la campagne ; qu'enfin, à l'imitation des apôtres, elles travaillaient de leurs mains pour n'être à charge à personne et exercer leurs fonctions gratuitement. Elle ajoute : « *et « tout cela réussissait* (1). » Il eût été difficile que DIEU ne versât pas abondamment ses bénédictions sur les travaux de ces saintes filles uniquement animées du désir de sa gloire et du salut du prochain, et toujours prêtes à se dévouer aux humiliations, aux privations et aux souffrances. On peut se former une idée de la pureté de leurs dispositions et de la ferveur de leur zèle par les paroles que leur adressait leur admirable fondatrice en les envoyant en mission : « Pensez, « mes chères sœurs, leur disait-elle, pensez « que dans votre mission vous allez ramasser « les gouttes du sang de JÉSUS-CHRIST qui se « perdent. Oh ! qu'une sœur qu'on envoie en « mission sera contente, si elle pense qu'elle y

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« va par l'ordre de DIEU et en sa compagnie; si « elle pense que dans cet emploi elle peut et « elle doit témoigner sa reconnaissance à celui « de qui elle a tout reçu! Oh! qu'elle ne trou- « vera rien de difficile et de fâcheux! Elle vou- « dra au contraire manquer de toutes choses, « être méprisée de tout le monde, souffrir « toutes sortes de tourments et mourir même « dans l'infamie (1). » Telles étaient à la lettre les dispositions avec lesquelles ces ferventes missionnaires s'acquittaient de leurs fonctions. On en jugera par les détails que nous allons donner sur les commencements de la mission de l'île d'Orléans.

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 126. — *Vie de la même, par M. Ransonet*, p. 97.

IV. Mission de l'île d'Orléans. Ferveur apostolique des sœurs Anne et Marie Barbier.

En 1685, M. Lamy, curé de la paroisse de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans (*), frappé des grands fruits que les sœurs de la Congrégation produisaient partout où elles exerçaient leur zèle, désira d'attirer quelques-unes de ces filles

(*) M. Lamy, venu de France en 1673, à l'âge d'environ 30 ans, fut chargé de desservir la Sainte-Famille et Saint-François. Ces deux paroisses, de trois lieues d'étendue, contenaient, en 1683, quatre-vingt-une familles, formant une population de 548 âmes (1). L'année suivante, M. Lamy fut rendu inamovible dans ce poste, par lettres de M. de Laval en date du 3 novembre (2), et ce fut immédiatement après qu'il prit les moyens de former dans l'île d'Orléans un établissement de sœurs de la Congrégation.

(1) *Archives de la marine*, 1685. *Etat présent des cures.*

(2) Ibid., *Curés titulaires par lettres de M. de Laval.*

dans sa paroisse, et pria M. de Saint-Vallier d'en faire lui-même la demande à la sœur Bourgeoys. Ce prélat lui en écrivit, et elle se mit en devoir de répondre sans délai à son invitation. En conséquence, la sœur Anne fut aussitôt désignée pour être à la tête de l'œuvre; on lui adjoignit la sœur Barbier, la même qu'on avait d'abord envoyée à la Montagne (1) (*). « Avant de par-

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 127. — *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(*) On envoya à la mission de la Montagne la sœur Marie Barbier, comme nous l'avons rapporté déjà. « Mais j'avais un « pressentiment, dit cette dernière, que je serais envoyée à « l'île d'Orléans, et une espèce de certitude intérieure que « mon bien spirituel dépendait de là; que j'aurais occasion « d'y mourir à toutes mes méchantes inclinations. Avant mon « départ pour la Montagne, M. Guyotte, prêtre de Saint-« Sulpice et curé de Villemarie, m'ayant dit par manière de « conversation qu'on n'avait pas encore nommé de compagne « pour ma sœur Anne, je lui dis que ce serait moi. Il en parut « surpris, et me dit que cela ne pouvait se faire pour toutes « sortes de raisons qu'il m'allégua. Je le priai de n'en rien « dire, et qu'il verrait à la fin que c'était la volonté de DIEU « de m'envoyer à l'île d'Orléans. Quelques jours après, « M. le curé m'ayant dit qu'une autre, qu'il me nomma, « était déjà destinée pour être compagne de la sœur Anne « dans cette mission, que cela avait été arrêté par la com-« munauté, je lui dis en riant que quand elle serait dans la « barque je n'en croirais rien, et que ce serait moi-même. « On me fit donc partir pour la mission de la Montagne, et « où on ne pensait à rien moins qu'à moi pour l'île d'Orléans.

« Cependant la communauté changea de sentiment à l'é-« gard de la sœur désignée pour y aller, voulant envoyer « tantôt une sœur et tantôt une autre. Le prêtre qui nous

« tir pour l'île d'Orléans, dit cette dernière, « je voulus faire une confession comme pour « me préparer à la mort, sans penser du tout à « ce qui nous manquait pour le temporel. C'é- « tait à la Saint-Martin, il faisait froid comme « en hiver, et nous n'avions pour nous deux « qu'une couverture qui ne valait presque rien, « très-peu de linge, point d'autres hardes que « ce qui pouvait nous couvrir fort légèrement. « Pour moi je n'avais qu'une demi-robe et du « reste à proportion. Nous pensâmes geler de « froid dans ce voyage, et j'étais parfaitement « contente de ce que je commençais à souffrir. »

En arrivant, ces deux ferventes missionnaires eurent occasion de mettre en pratique cette recommandation que la sœur Bourgeoys leur faisait en les envoyant en mission : « De ne se « désister point pour toutes les peines et tout

---

« conduisait, M. Bailly, et qui m'avait exclue lui-même du « nombre de celles qui pourraient être envoyées à l'île d'Or- « léans, fut contraint, afin de laisser plus de liberté aux « sœurs, d'en venir aux suffrages secrets. Toutes, sans le « vouloir, me donnèrent leur voix ; et chacune en particu- « lier croyant qu'il n'y aurait qu'elle qui me donnerait la « sienne, il se trouva que je les eus toutes ; et tout le monde « fut content. On m'envoya donc querir à la Montagne. Je « retournai ainsi à la communauté pour m'embarquer deux « jours après (1). »

) *Vie de la r Barbier.*

« le blâme qu'elles pourraient recevoir, mais de « se préparer à rendre quelque gloire à DIEU et « quelque service au prochain par la prière, par « les mortifications et par les autres vertus pro- « pres de leur état. » « A notre arrivée à Québec, « continue la sœur Barbier, nous ne manquâmes « pas d'humiliations : tout notre avoir était un « petit paquet que nous portions fort à l'aise ; on « se moqua de nous, et nous fûmes fort humiliées « de toute manière. On nous demanda où étaient « nos lits et notre équipage ; quelques-uns di- « saient même que nous mourions de faim chez « nous, et qu'on nous envoyait chercher for- « tune ailleurs. Nous arrivâmes ainsi à l'île d'Or- « léans. Je pensai mourir ce jour-là, le froid « nous ayant si vivement saisies que nous « croyions être gelées. Pour mon particulier « j'aurais eu de la joie de mourir de froid, et je « m'appliquai à consoler ma compagne qui était « demi-morte. Nous souffrîmes beaucoup pen- « dant ce premier hiver. Nous aurions dû mou- « rir de froid sans une protection particulière « de DIEU (1). »

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

V. Privations et souffrances qu'endurent les sœurs missionnaires à l'île d'Orléans.

Comme il n'y avait point de maison préparée pour les nouvelles missionnaires, elles furent obligées de loger d'abord chez une veuve et d'y exercer leurs fonctions. Il y avait dans cette

coup
« tie
« je n
« voya
« des
« pêle-
« d'un
« nous d
« plus so
« glaçons,
(1) Mal.
« cause du
ferventes m
messe par
accompagné
empêchait de
Barbier tomba
« Ma compagn
« vant moi qui
« vais me retir

« pénitence. J'étais tout enfoncée dans la neige, « et il ne paraissait plus que l'extrémité de ma « coiffe. Sa couleur noire fit croire à quelques « personnes du voisinage que c'était une de « leurs bêtes qui était tombée dans le fossé. Ils « y accoururent promptement, et m'ayant reti- « rée de là avec peine, ils me laissèrent au « bord du fossé, d'où j'eus bien de la difficulté « de me rendre à la maison. Cela joint au grand « froid et à toutes les incommodités que je res- « sentis durant l'hiver dans cette demeure, me « fit contracter des infirmités assez considérables. « Pourvu que DIEU en tire sa gloire et que mon « orgueil en soit écrasé, j'en suis contente. Les « miséricordes de DIEU à mon égard sont trop « grandes; depuis ce temps-là, ce n'est que « grâce sur grâce ; qu'il en soit béni éternel- « lement (1). »

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

VI. Fruits de sanctification produits par les sœurs de l'île d'Orléans.

Un dévouement si généreux et une conduite si apostolique attirèrent sur les travaux des deux sœurs missionnaires les plus abondantes bénédictions. La paroisse de l'île d'Orléans avait peut-être plus besoin qu'aucune autre du secours de ces ferventes missionnaires, à cause de la vie libre et dissipée que les jeunes filles y menaient alors. Il y régnait même un certain esprit d'indévotion, d'immodestie et de libertinage,

qui, sans ce remède, aurait eu les suites les plus funestes. Les jeunes filles ne s'assemblaient pas seulement dans les maisons particulières pour discourir sur des sujets frivoles et légers avec des personnes de l'autre sexe, elles tenaient encore ces sortes de discours à la porte des églises et quelquefois jusque dans l'église même, sans que la sainteté du lieu leur inspirât plus de retenue. Aussi les sœurs eurent-elles à essuyer bien des moqueries et des contradictions de la part de ces jeunes filles. Mais par la constance de leur charité, de leur patience, de leur douceur, et surtout par leurs ardentes prières auprès de DIEU, elles triomphèrent en peu de temps de tous les obstacles. Elles retirèrent un grand nombre de filles de cette vie libre et dissipée, et les portèrent heureusement à l'amour et à la pratique d'une vie chrétienne par leurs manières douces et insinuantes. Enfin, à l'île d'Orléans, comme partout où elles exerçaient leur ministère, elles établirent, outre les écoles pour les petites filles, la Congrégation externe pour toutes les jeunes personnes de la paroisse. Les jours de fête et de dimanche, elles les assemblaient avant le service divin, leur faisaient des instructions et des conférences pour leur apprendre leurs devoirs et la manière de se conduire

saintement dans le monde, et les conduisaient ensuite à l'église toutes ensemble, rangées par ordre et marchant deux à deux. Les travaux des deux missionnaires eurent un succès si complet, qu'ils renouvelèrent en peu de temps l'esprit de la paroisse. La piété, la religion, la modestie succédèrent à la légèreté et à l'indévotion. Enfin plusieurs de ces jeunes personnes, touchées des instructions et des exemples de leurs saintes maîtresses, et dégoûtées tout à fait du monde, se consacrèrent à DIEU dans la Congrégation pour se livrer elles-mêmes à la sanctification des enfants et aux œuvres du zèle apostolique.

Pour procurer aux sœurs un moyen de subsistance, et pour assurer par là à sa paroisse le bien qu'elles y produisaient, M. Lamy avait acheté une terre de trois arpents de front sur la profondeur de la moitié de l'île d'Orléans, où étaient construites une maison, une grange et ses dépendances. En 1687 il y ajouta un arpent de plus sur la même profondeur, et fit donation du tout aux sœurs de la Congrégation, le 5 septembre 1692 (1). L'île d'Orléans appartenait alors à M. François Berthelot, secrétaire général de l'artillerie, qui l'avait acquise de M. de Laval, évêque de Québec, et l'avait fait ériger en comté sous le nom de *Saint-Laurent* (2). M. Ber-

(1) *Archives de l'archevêché de Québec. — Remarques sur les missions.*

(2) *Histoire de la Nouvelle-France, par le P. de Charlevoix*, t. III, p. 67.

thelot, voulant favoriser l'établissement de cette mission si utile à ses censitaires, donna un arpent de terre, où fut construite en 1688 une maison en bois pour l'usage des sœurs (1), en attendant que M. Lamy leur en eût fait bâtir une en pierre, comme nous le dirons dans la suite. Ce fut là qu'elles exercèrent depuis leurs fonctions, au grand bien et à la satisfaction de toute la paroisse de la Sainte-Famille (2), soit par leurs écoles et leur pensionnat, soit par la Congrégation des filles externes.

(1) *Remarques sur les missions*, ib.

(2) *Vie de la sœur Barbier.*

VII. Établissement de la maison de la Providence à Québec.

C'était surtout dans la ville même de Québec que DIEU voulait faire éclater la grâce de la Congrégation, en fournissant à la sœur Bourgeoys l'occasion d'y travailler à la sanctification d'une multitude d'âmes. Dans la visite qu'il fit à Montréal, M. de Saint-Vallier fut frappé de l'esprit de piété et de ferveur qu'il remarqua dans la maison de la Providence, où la sœur Bourgeoys avait réuni, comme on l'a raconté, de grandes filles pauvres pour leur apprendre à travailler et à vivre chrétiennement. Ce prélat désira donc de procurer un semblable établissement à sa ville épiscopale; et jugeant que les sœurs de la Congrégation, dont DIEU se plaisait à bénir si visiblement toutes les entreprises, étaient seules capables de le former et de lui communiquer le

même esprit, il écrivit à la sœur Bourgeoys pour lui offrir d'en prendre la conduite. Il acheta pour cela, le 13 novembre 1686, une maison avec cour et jardin, dans la haute ville, proche de la grande place Notre-Dame (1), et enfin on choisit pour être à la tête de l'œuvre la sœur Marie Barbier, à laquelle on adjoignit la sœur Saint-Ange, envoyée de Villemarie à ce dessein (2). Le prélat ne fut point trompé dans son attente ; car jamais, peut-être, on ne vit d'une manière plus sensible la bénédiction de DIEU sur une œuvre, qu'on eut lieu de l'admirer dès le commencement de celle dont nous parlons.

(1) *Archives de l'archevêché de Québec.*

(2) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

VIII. Fruits que produit l'établissement de la *Providence* à Québec.

Par le zèle des deux sœurs missionnaires, il s'établit et il régnait dans cette maison, connue sous le nom de ***Providence de la sainte Famille***, un esprit d'innocence, de ferveur et de simplicité dignes des communautés les plus parfaites (*). La

(*) C'était principalement la sœur Barbier qui servait d'instrument aux opérations de la grâce sur ces filles. Par ses manières simples et engageantes, non moins que par ses instructions et ses discours, elle les portait toutes à la pratique de la plus haute perfection, et leur donnait dans sa propre personne l'exemple des vertus les plus sublimes. Une sorte d'instinct lui découvrait souvent leurs besoins spirituels; et toujours elle leur en procurait le remède, soit en leur donnant des avis pleins de sagesse et tout à fait convenables à leur état, soit en les adressant au confesseur de la maison ;

dévotion envers la sainte Famille y fut introduite dès le commencement ; chaque jour donnait lieu à quelque nouvelle pratique pour honorer l'Enfant Jésus, la très-sainte Vierge et le glorieux saint Joseph ; en sorte que cette dévotion, qui à Québec avait été jusque alors comme réservée aux mères de famille, devint bientôt commune à toutes les jeunes personnes sans distinction. Depuis plusieurs années l'amour de la parure ayant pénétré dans toutes les classes de la société, un grand nombre de femmes et de filles affectaient dans leurs habits un luxe beaucoup au-dessus de leur condition et ne respectaient pas toujours les règles de la décence, spécialement dans la coiffure. M. de Laval, pour arrêter cet abus, avait défendu en 1682, aux prêtres de son diocèse, de recevoir

---

car elle ne pouvait souffrir ni péché ni imperfection dans aucune de ses filles. Elle avait un don si efficace de s'insinuer dans leurs cœurs et de gagner leur confiance, que plusieurs de ces filles avaient plus de facilité à lui découvrir leurs dispositions intérieures, qu'elles n'en éprouvaient à l'égard de leur propre confesseur. Elle se servait de ces ouvertures pour les porter à faire des confessions humbles, entières et sincères, et à ne point rougir des aveux les plus humiliants. Aussi avait-on lieu d'admirer les fruits merveilleux que les sacrements produisaient dans toutes ces filles (1). Quoique cette maison fût établie en faveur des filles canadiennes, il paraît qu'on y reçut aussi des sauvagesses; du moins M. de Saint-Vallier, dès le commencement, y mit une sauvagesse, pour la faire élever (2).

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(2) *État présent de l'Eglise de la Nouvelle-France*, p. 111-112.

à la participation des sacrements toutes celles qui seraient vêtues d'une manière indécente (1). Toutefois le luxe n'avait fait que s'accroître de plus en plus; et en 1686 il régnait partout avec plus de licence et de scandale que jamais (2). Ce que les efforts de M. de Laval n'avaient pu opérer, les sœurs de la Congrégation, par les sentiments de piété qu'elles avaient su inspirer aux jeunes filles de la Providence, l'obtinrent d'elles sans leur en avoir même témoigné le désir. Car le 12 juin 1686, veille de la fête du Saint-Sacrement, ces filles, voulant renoncer à tout ce qui pouvait ressentir les vanités du monde, formèrent de concert la résolution de s'interdire l'usage de certains ornements superflus qu'elles avaient portés jusque alors, et allèrent les suspendre devant l'image de la très-sainte Vierge dans leur oratoire pour les offrir comme en sacrifice; en sorte que le lendemain on les vit, avec autant de surprise que d'édification, assister à l'office divin et à la procession générale, toutes vêtues de la manière la plus simple et la plus modeste (3) (*).

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, Mandement de M. de Laval.*

(2) Ibid., *Mandement de M. de Saint-Vallier, du 22 octobre 1686.*

(3) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

(*) L'esprit de piété qui animait les filles de la Providence, et surtout la ferveur de leurs saintes maîtresses, rendent très-croyables divers traits qu'on raconte de la bonté divine

IX. Fruits de la mission de la Sainte-Famille. Mandement relatif aux petites filles.

L'exemple de ces filles fut imité l'année suivante par celles de l'île d'Orléans. La sœur Anne, missionnaire de cette île, en écrivit en ces termes à la sœur Barbier, à Québec, le 12 juin 1687 : « Nos filles sont présentement conformes pour

---

à leur égard dans leurs pressantes nécessités temporelles. On vit souvent dans cette maison le pain, la viande, et les autres provisions, se multiplier lorsqu'on n'avait pas le moyen de s'en procurer d'ailleurs. Un jour qu'il ne restait que peu de farine, et qu'on n'avait aucune ressource pour en acheter, la sœur Barbier monte au grenier, et là, s'étant prosternée devant l'image de l'Enfant Jésus, qu'elle avait portée avec elle, elle adressa au Sauveur la prière suivante : « Vous qui avez « autrefois multiplié les pains dans le désert, vous pouvez « avec autant de facilité multiplier ceux qui restent en très- « petite quantité dans cette maison. » La confiance de cette sainte fille fut en effet si agréable à Dieu, que le pain qu'on avait alors, et qui devait ne suffire que pour quelques jours aux personnes de la communauté, les nourrit néanmoins pendant près de trois semaines. On remarqua encore qu'un tas de farine qu'on avait dans la maison, se maintint toujours dans la même quantité, quoiqu'on en eût pris plusieurs fois, jusqu'à ce qu'on fût en état de s'en procurer de nouvelle. On raconte d'autres traits semblables qui étaient comme l'accomplissement littéral de cette promesse du Sauveur dans l'Évangile : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout « le reste vous sera donné par surcroît; car votre Père « céleste connaît tous vos besoins. »

Mais ce qui dans la sœur Barbier est plus admirable encore que ces attentions de la divine Providence, c'est son amour insatiable pour les croix. En vue d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'œuvre qui lui était confiée, elle avait demandé à Notre-Seigneur avec amour de la rendre participante

« leur toilette à celles de votre communauté ; et « voici comment la chose s'est passée. Pendant « l'espace de quatre à cinq jours nous leur « avons recommandé d'examiner dans leurs pe- « tites réflexions, et dans leurs visites au très- « saint Sacrement, si elles n'avaient rien qui

---

de ses souffrances, et il daigna l'exaucer pleinement. Elle ne fut pas plutôt entrée dans la maison de la Providence qu'elle se vit accablée de peines, tant intérieurement qu'extérieurement, des plus vives et des plus aiguës ; et il ne lui fallait rien de moins que sa vertu forte et généreuse pour l'empêcher de jeter les hauts cris. Dans cet état elle faisait compassion à la sœur Saint-Ange, sa compagne. Mais ces douleurs, quelque vives qu'elles fussent, ne l'empêchaient pas, pour l'ordinaire, de vaquer à ses emplois, ni même d'observer fidèlement les jeûnes de l'Église, et de continuer toujours les affreuses pénitences auxquelles elle s'était condamnée. Son principal attrait était l'amour de la croix, de la vie cachée et des humiliations de Jésus-Christ. Cet amour semblait s'accroître en elle à l'approche des solennités, surtout de celle de l'Assomption, où elle ressentait toujours quelque redoublement dans ses souffrances ; elle mettait ces occasions au rang des plus insignes faveurs qu'elle recevait de la très-sainte Vierge, ce qu'elle appelait *le bonheur de souffrir*. L'année 1688, peu de jours avant l'Assomption, la sœur Bourgeoys étant descendue à Québec, accompagnée d'une de ses sœurs, pour y faire la visite de la mission de cette ville et de celle de l'île d'Orléans, trouva la sœur Barbier si grièvement malade qu'on fut obligé de lui administrer les derniers sacrements. Elle releva cependant de cette maladie, et la regarda depuis comme un de ces bouquets de myrrhe que la très-sainte Vierge avait coutume de lui donner chaque année à l'occasion de la fête de son Assomption (1)

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

« fût opposé à l'esprit du saint Enfant Jésus.
« Après y avoir pensé, elles nous ont dit qu'elles
« ne connaissaient rien qui pût y être contraire,
« sinon quelques ornements de tête, dont elles
« souhaiteraient de tout leur cœur de se priver.
« Jugez combien volontiers nous avons adhéré
(1) Ibid. « à cette bonne inspiration (1). »

Enfin, M. de Saint-Vallier, encouragé par ces heureux résultats, désira de les voir s'étendre à toutes les écoles de filles de son diocèse. Dans la visite de celles de Villemarie qu'il fit en 1690, il vit avec satisfaction que la plupart des petites filles étaient vêtues selon les règles de la plus édifiante modestie. Mais en ayant remarqué quelques-unes qui mettaient dans leur toilette une certaine affectation, et craignant que leur exemple ne fût pernicieux aux autres, en affaiblissant l'effet des bonnes instructions que les sœurs leur faisaient touchant la simplicité dans les habits, il jugea la chose assez importante pour publier un Mandement sur cet objet. Ce n'est pas qu'il voulût empêcher par là les filles de qualité de porter des vêtements conformes à leur état; seulement il recommanda à toutes en général de se vêtir modestement selon leur condition, et d'éviter, dans la coiffure, toute affectation de rubans et de dentelles (2). Ainsi, cette

(2) *Archives de la Congrégation, Mandement de M. de Saint-Vallier, du 4 octobre* 1690.

utile réforme fut un nouveau fruit que produisit le zèle des sœurs missionnaires de Québec.

X. La sœur Bourgeoys visite les missions de la Congrégation. Son esprit d'humilité.

Les visites que la sœur Bourgeoys leur faisait de temps en temps ne contribuaient pas peu à exciter cette ferveur, en ranimant en elles l'esprit de leur sainte vocation, surtout l'amour de la pauvreté, de l'humilité et de la mortification. Ayant remarqué que dans trois églises, probablement celles de Champlain, de l'île d'Orléans et de Québec, on usait de quelque distinction à l'égard des sœurs en leur distribuant le pain bénit, son humilité en fut alarmée; et elle voulut qu'on cessât cette pratique. « Je dis « au prêtre qui célébrait la sainte messe, écrit- « elle, que n'étant que de pauvres filles, nous « ne devions point recevoir d'honneurs particu- « liers dans l'église. Que s'il voulait nous faire « la charité d'un morceau de pain bénit, le be- « deau pourrait le mettre à la sacristie, et que « la sœur sacristine le prendrait là. Cet eccléé- « siastique me répondit que je lui faisais plai- « sir, et que ce n'était pas son avis qu'on nous « le donnât autrement. Un autre à qui je fis « la même observation, me dit qu'il avait per- « mis qu'on nous le donnât en cérémonie à « cause que c'était la coutume; et le troisième, « sans y faire réflexion. Lorsque j'étais à Qué-

« bec, une personne nous envoya un coussin de « pain bénit en cérémonie; je le reçus, crainte « de lui faire de la peine; et après je priai que « cela ne se fît plus, ce que la personne trouva « bon. Nous ne devons recevoir aucun honneur, « comme une place distinguée, un cierge, un « rameau et toute autre chose singulière. Le « caractère de cette communauté doit être la « petitesse et l'humilité; et comme on en dis- « tingue tous les ustensiles et les hardes à la « marque de la Congrégation, il faut aussi que « dans tous les emplois et les offices il paraisse « des marques de la pauvreté, n'y recherchant « jamais ce qui a de l'éclat ou quelque marque « de hauteur. La très-sainte Vierge, notre très- « chère institutrice et fondatrice, ne s'attribuait « aucun des honneurs rendus à son fils par les « rois, les bergers et les autres (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XI. La sœur Bourgeoys donne naissance à l'établissement de l'hôpital général de Québec.

M. de Saint-Vallier, charmé du succès de l'établissement de la Providence, désira que les sœurs de la Congrégation étendissent à toutes les petites filles en général le bienfait de l'éducation, en ouvrant des écoles gratuites pour elles, comme elles le faisaient à Villemarie et ailleurs. Elles commencèrent donc, en l'année 1688, ce nouvel établissement dans la maison de la haute ville (2), qui même fut bientôt destinée à ce seul usage.

(2) *Archives de l'archevêché de Québec, — Remarques sur les missions.*

Car l'année suivante, M. de Saint-Vallier, voyant les grands avantages de la maison de la Providence, conçut le dessein d'un autre établissement qui pût être d'une utilité plus générale à la classe indigente. Ce fut de fonder à Québec un hôpital, sur le modèle des maisons établies dans la plupart des villes de France, connues sous le nom d'hôpitaux généraux (1), où l'on renfermerait alors les pauvres mendiants pour les y employer à divers ouvrages, afin d'empêcher l'oisiveté de ceux qui négligeaient de travailler, quoiqu'ils fussent encore en état de se rendre utiles (2). Ayant donc vu par expérience les bénédictions que DIEU se plaisait à verser sur les travaux des sœurs de la Congrégation, il jugea qu'elles étaient très-propres à procurer le succès de ce nouvel établissement; et en conséquence, au printemps de l'année 1689, il écrivit à la sœur Bourgeoys pour l'engager à faire le voyage de Québec, afin d'en conférer avec elle.

(1) *Vie de la sœur Marie Barbier.* — *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 128.

(2) *Édits concernant le Canada*, t. I, p. 281-282.

Elle n'eut pas plutôt appris les désirs du prélat, qu'incontinent elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre à cause des glaces. Dans ce voyage, elle eut à endurer des fatigues incroyables, étant obligée souvent de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. C'est

ainsi qu'elle avait coutume de voyager l'hiver; et si dans les autres saisons de l'année elle faisait ses voyages en barque, c'était pour elle un exercice de zèle, et autant de véritables missions en faveur des matelots et des passagers, auxquels elle donnait surtout des exemples touchants de pauvreté, d'humilité et de mortification. A Québec, elle apprit donc de M. de Saint-Vallier le dessein qu'il avait de la charger de la direction de l'hôpital général, qu'il voulait substituer à la maison de la Providence. Quoiqu'elle vît bien qu'une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, la sœur Bourgeoys entra néanmoins aveuglément dans les vues du prélat, et se livra à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sur ses épaules, de la basse ville à la haute, les meubles et les ustensiles nécessaires au nouvel établissement (1). Bien plus, après avoir employé à ce pénible travail les quatre premiers jours de la semaine sainte, elle passa la nuit entière du jeudi au vendredi à genoux et immobile devant le très-saint Sacrement (2). Enfin, pour seconder les desseins de son évêque, elle appela à Québec la sœur Anne Hioux, qui depuis près de quatre ans dirigeait la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, et envoya la sœur Marie Barbier pour tenir sa place (3).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 128.

(2) *Vie de la même, par M. Ransonet*, p. 99-100.

(3) *Vie de la sœur Marie Barbier.*

ainsi les sœurs de la Congrégation furent l'instrument dont la divine Providence se servit pour donner commencement à l'hôpital général de Québec, où tant de personnes délaissées devaient trouver des ressources assurées contre la misère, et des moyens abondants de sanctification et de salut. Elles en eurent la conduite jusqu'en l'année 1692, où le prélat, après avoir obtenu des lettres patentes du roi en faveur de cette maison (1), se décida à la confier à des filles qui gardassent la clôture, et y mit des Hospitalières (2) (*).

(1) *Edits concernant le Canada*, t. I, p. 281.

(2) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau*, p. 356.

XII. La sœur Bourgeoys établit des écoles à Québec. Les sœurs y sont d'abord logées dans une étable.

Dieu voulut sans doute que M. de Saint-Vallier changeât ainsi de vues à l'égard des sœurs de la Congrégation pour les faire rentrer dans les fonctions propres de leur institut, l'instruction et la sanctification des jeunes filles. Car ce prélat, en leur ôtant la direction de l'hôpital général, ne priva pas sa ville épiscopale de leurs services.

Au contraire, pour les fixer à Québec, il leur

(*) La sœur Juchereau rend ce témoignage aux sœurs de la Congrégation dans son *histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* : « M. de Saint-Vallier donna le soin de l'hôpital général de « Québec aux sœurs de la Congrégation, qui s'en acquittèrent fort bien tant qu'elles en furent chargées ; mais dès « l'année 1692 il en ôta les sœurs et y mit des hospitalières. »

avait fait donation, par acte du 19 janvier 1689, de la maison qu'elles occupaient à la haute ville, en mettant pour condition expresse que si elles venaient à se transporter dans quelque autre quartier, cette maison serait vendue à leur profit, et le prix employé à l'achat du nouvel emplacement où elles s'établiraient. Il ajoutait cependant que, dans le cas où la mission de Québec viendrait à s'éteindre, la propriété des choses données retournerait à l'évêque, qui en disposerait pour le plus grand bien de ses diocésains. La sœur Bourgeoys accepta cette donation le 12 mars de cette même année (1).

(1) *Archives de l'archevêché de Québec.*

La liberté que M. de Saint-Vallier laissait aux sœurs de vendre cette maison, eut pour motif le peu d'avantage qu'elle offrait pour l'œuvre dont elles étaient chargées. Aussi ne tardèrent-elles pas à en acquérir une autre où elles se transportèrent. Mais elles y étaient à peine établies, qu'elles se virent menacées d'en être expulsées par une personne qui prétendit mettre opposition à la vente qu'on venait de leur en faire (2); et en sortant de là elles ne trouvaient qu'une pauvre étable pour tout logement. « Je me suis réjouie « d'apprendre que vous alliez loger dans une « étable, leur écrivait la sœur Bourgeoys; mais « en même temps j'ai de la peine de savoir le

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« mécontentement que les personnes que vous « connaissez ont témoigné ; car j'ai un grand « désir de demeurer unie avec tout le monde, à « cause que DIEU nous commande d'aimer notre « prochain. C'est ce qui m'a fait différer de faire « ensaisiner le contrat en question (1). » Les sœurs quittèrent enfin la maison et allèrent se loger dans ce triste réduit, comme si la Providence eût permis les oppositions dont nous parlons, pour donner à l'établissement de Québec un nouveau trait de ressemblance avec la formation de la Congrégation à Villemarie, où elle n'avait eu qu'une pauvre étable pour berceau. Il faut que les sœurs aient eu bien à souffrir dans ce lieu, pour que la sœur Bourgeoys, si avide de privations et si mortifiée, en ait pu parler en ces termes : « Nos sœurs, après avoir quitté le loge- « ment où elles n'avaient pu demeurer, s'étaient « logées dans un autre avec quelques pension- « naires. Elles y étaient si mal ! quelles sortes « de misères quand elles en sont sorties (2) !»

(1) *Vie la sœur B geoys*, 1 p. 129.

(2) *Ecrit tographes la sœur B geoys.*

Comme cependant elles ne pouvaient demeurer dans un lieu si incommode, les prêtres du séminaire de Québec, qui dirigeaient les sœurs de cette ville, vendirent la maison que l'évêque, alors absent du Canada, leur avait donnée, et en achetèrent une autre située à la haute ville,

XIII. Par délicate pour les Ursuli et par zè la sœu achète une nouv maisor à Québe

près de la cathédrale ; acquisition qui fut pour elles une source de mérites par les peines très-sensibles qu'elles en éprouvèrent. « Nos sœurs « avaient eu toutes les peines du monde à con- « sentir à cet achat, dit la sœur Bourgeoys, la « maison destinée aux écoles étant située dans « la haute ville, où les Ursulines sont déjà éta- « blies pour l'instruction des enfants (1). » La sœur Bourgeoys en fut plus affligée que personne. Sa charité, si attentive à garder toutes sortes de ménagements envers tous, l'obligeait à les observer surtout à l'égard des religieuses ursulines, auxquelles elle craignait que son voisinage ne fût à charge. Elle jugeait d'ailleurs que le bien public demandait que la Congrégation allât se fixer dans la basse ville, pour donner aux enfants de ce quartier la facilité de recevoir le bienfait de l'instruction gratuite, qu'un trop grand éloignement leur aurait fait négliger, principalement dans la mauvaise saison. Elle partit donc pour Québec, où elle arriva le 8 mai 1692. « Je parle, « dit-elle, à M. Glandelet, vicaire général, et à « M. Hazeur, négociant de Québec, pour trouver « une place en la basse ville. M. Hazeur m'offre « deux logements à choisir : l'un à la plate- « forme, qui servait de magasin, et un autre. « Nous avions vendu la maison de Monseigneur

(1) Ibid.

« pour 2,510 livres, qu'il fallait remployer à « notre nouvel emplacement; et nous achetons « pour 7,500 celui de la plate-forme. Car, outre « qu'il fallait procurer un logement à nos sœurs, « mon intention principale, en achetant cet em- « placement, était d'avoir un lieu de retraite à « Québec, tant pour nos sœurs qui y sont en « mission, ou qui pourront y être dans les envi- « rons par la suite, que pour celles de Montréal, « qui y vont et viennent. Je crois que la Provi- « dence de DIEU et le secours de la sainte Vierge « nous assistèrent dans cette occasion; car M. Ha- « zeur me promit de ne jamais nous faire de « peine pour le paiement, et nous fit un acte « pour avoir part à ce qui pourrait se faire de « bien dans notre maison (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XIV. Embarras de la sœur Bourgeoys pour satisfaire un créancier inexorable.

Mais pendant que M. Hazeur, homme plein de vertu et de religion, se montrait si bien disposé pour la Congrégation (*), le propriétaire qui

(*) Les égards que M. Hazeur eut dans cette circonstance pour la sœur Bourgeoys, et l'estime qu'il témoigna pour la Congrégation, lui donnent droit de trouver place dans cette *Vie;* et nous croyons acquitter une dette de reconnaissance en rappelant ici le souvenir de cet homme de bien.

Une place de conseiller au conseil supérieur de Québec étant venue à vaquer, M. de Laval, ancien évêque de cette ville, qui connaissait la vertu et le mérite de M. Hazeur, jugea qu'il la remplirait très-dignement, et lui ordonna de la

avait vendu aux sœurs la maison de la haute ville, qu'elles ne devaient point occuper, mit la vertu de la sœur Bourgeoys à de rudes épreuves,

---

solliciter. De son côté, M. de Champigny, intendant du Canada, la demanda lui-même, en 1701, au ministre, pour M. Hazeur (1). Celui-ci en fut en effet pourvu, malgré les oppositions de M. Dauteuil, procureur général, qui alléguait que le candidat n'avait aucune connaissance du droit, et qu'ayant plus de cinquante ans, il était trop âgé pour l'apprendre (2). M. Hazeur exerça donc la charge de conseiller, sans cesser pourtant de se livrer comme auparavant à des entreprises commerciales. L'une des plus considérables fut un établissement pour la pêche des marsouins dans le fleuve Saint-Laurent, pour lequel le roi lui faisait une gratification chaque année. Il eut aussi la sous-ferme de Tadoussac (3). Dans l'exercice de sa charge de conseiller, il justifia pleinement les espérances que M. de Laval, M. de Caillière et M. de Champigny avaient conçues de lui; car une preuve bien remarquable de l'intégrité et de la droiture de sa conduite, c'est qu'après le retour en France de M. de Champigny, et après la mort de M. de Caillière, ses protecteurs, il mérita au même degré l'estime et la confiance de M. de Vaudreuil et de M. Raudot, qui leur succédèrent dans le gouvernement du pays. Au décès de M. Hazeur, ils écrivirent de lui en ces termes au ministre de la marine, le 14 novembre 1708 : « Le sieur Hazeur, conseiller au conseil supérieur de « cette ville, est mort regretté de tout le monde à cause de « son mérite, de sa vertu et de sa droiture. Il a laissé un fils « avocat au parlement de Paris, qui remplira sa place si vous « voulez bien avoir la bonté de lui accorder cette grâce. Per- « mettez, Monseigneur, aux sieurs de Vaudreuil et Raudot de « vous représenter qu'en cette occasion les services du père « doivent vous engager à procurer au fils cette place de la « bonté de Sa Majesté (4) »

(1) ...chives ... arine, ... 1702.
(2) ..., 3 et 1701.
(3) ...d., 21 ... État ...ifica-
(4) ...res de l'an- Rau- 14 no- 708.

par la rigueur avec laquelle il exigea le paiement qui lui en était dû, quoique la sœur fût alors dans l'impossibilité de le satisfaire. Lorsque MM. du séminaire de Québec avaient vendu la maison donnée par M. de Saint-Vallier, et qu'ils avaient acheté celle de la haute ville, ils avaient eu l'intention de payer cette dernière par le prix de l'autre; mais, par un arrangement assez mal concerté, ils avaient engagé les sœurs à faire leur dernier paiement avant le temps où leur acquéreur devait leur faire le sien; de sorte qu'à l'échéance elles se virent dans l'impuissance de le payer (1).

(1) Ibid.

« Arrivée à Québec, dit la sœur Bourgeoys, je « trouve nos sœurs bien embarrassées : notre « vendeur les avait citées en justice devant « M. l'intendant, et elles faisaient ce qu'elles « pouvaient pour lui faire attendre le temps où « elles devaient recevoir elles-mêmes leur paie- « ment; mais en vain. Ceux qui s'entremettaient « dans cette affaire s'avisent que la maison nous « avait été vendue franche et quitte, et préten- « dent que, s'agissant de la payer, il fallait « auparavant afficher un billet à la porte de « l'église, pour savoir si personne ne s'oppo- « serait à cette vente; mais l'affiche ayant été « mise, il ne se trouva point d'obstacle. On dit

« alors qu'on pouvait encore différer le paiement « sous quelque autre prétexte. Tout cela était « pour gagner du temps; ce qui anima fort notre « vendeur contre nous, jusqu'à dire qu'il ne « pardonnerait pas le tort qu'on lui faisait. Je ne « pus agréer tout cela, croyant d'ailleurs que ce « délai était injuste. Il est vrai qu'on me dit que « je ne m'en mêlerai pas; mais devant DIEU je « me trouve coupable, puisqu'il faut que je con- « sente pour mes sœurs. Là-dessus je parle à « M. des Maizerets et à d'autres pour emprunter « de l'argent; je ne trouve que 300 livres qu'on « veut me prêter pour un mois, ce qui ne peut « rien avancer.

XV. « Enfin je ne sais plus que faire : je vais à la « chapelle de la Sainte-Vierge des Jésuites, et je « me jette à ses pieds, sans pouvoir lui faire « d'autre prière que ces paroles : *Sainte Vierge,* « *je n'en puis plus.* En sortant, je trouve à la « porte une personne à qui je n'avais nullement « pensé, qui me demande comment allait notre « affaire. *Je puis*, ajoute-t-il, *vous prêter* 1,000 « *livres, argent de France, dont vous ne me* « *paierez point d'intérêt, et qui peut-être vous* « *demeureront, selon que mes affaires réussiront :* « *n'en parlez à personne, vous pouvez vous en* « *servir.* Sans retourner à la maison, je mande

« mes sœurs Ursule et Saint-Ange chez cette per-
« sonne, où je me rends. Là nous faisons une
« promesse payable à sa volonté, et nous rece-
« vons les 1,000 livres en louis d'or. En sortant
« de cette maison, je trouve notre vendeur et
« sa femme dans la rue, doux comme des
« agneaux. Je leur offre leur paiement, et je les
« mène de ce pas chez le notaire, pour tout
« acquitter et satisfaire à la somme qui leur était
« encore due; et ainsi toute cette affaire fut ter-
« minée par le secours de la sainte Vierge.

« Quant au paiement dû à M. Hazeur, ma
« sœur Raisin avait signé, l'année d'aupara-
« vant, une quittance de la gratification de
« 1,000 livres que le roi nous fait, sans avoir
« pourtant reçu d'argent; et ma sœur étant
« morte sur ces entrefaites, nous disputions cette
« somme. Mais ne pouvant pas plaider contre la
« signature de ma sœur Raisin, je tenais cette
« somme pour perdue, lorsque M. de Turmenie
« entreprit cette affaire, et fit connaître à M. le
« trésorier que ces 1,000 livres nous étaient
« dues. Les voilà donc retrouvées, et je les offre
« à M. Hazeur, ne doutant pas que NOTRE-SEI-
« GNEUR n'eût fait retrouver cette somme pour
« servir à ce paiement. Car je crois que toutes
« les gratifications du roi et de Québec, comme

« aussi les dons qu'on a faits à la communauté,
« ont été pour nous donner moyen de remplir
« nos emplois ; et que, par conséquent, nos filles
« qui vont en mission doivent en être assistées,
« aussi bien que celles qui sont à la commu-
« nauté de Villemarie, et que c'est une justice
« de les étendre à toutes. En effet, Monseigneur
« voulut qu'on donnât à M. Hazeur les gratifi-
« cations du roi pour achever son paiement (*).
« Je crois donc que la Providence de DIEU et le
« secours de la sainte Vierge remédièrent à nos
« besoins pour l'établissement de Québec (1). »

1) *Ecrits autographes de sœur Bourgeoys.*

XVI. Missions à Château-Richer, et la Chine et de Pointe-aux-Trembles.

Outre la mission de l'île d'Orléans et celle de Québec, la sœur Bourgeoys en forma bientôt une troisième au Château-Richer, qui ne fut pas moins utile que les précédentes. Dans les com-

(*) M. de Saint-Vallier approuva tant la vente de la maison donnée par lui aux sœurs, que l'acquisition qu'elles avaient faite à la basse ville. Comme cependant la vente de la maison n'avait produit que 2,510 livres, et que les sœurs en avaient employé 7,500 pour leur nouvelle acquisition, il écrivit sur le contrat la clause suivante, pour servir à ses successeurs et aux sœurs elles-mêmes : « Nous avons agréé ladite vente,
« en nous réservant les droits qui nous peuvent appartenir,
« et à nos successeurs, sur la maison acquise à la basse
« ville (1). » Depuis l'année 1692, les sœurs de la Congrégation occupèrent cet emplacement, et y exercèrent leurs fonctions jusqu'en l'année 1844, qu'elles furent transférées à Saint-Roch.

1) *Archives l'archevêché Québec.*

mencements, il y avait deux sœurs de la Congrégation dans chacune de ces missions, en sorte que six d'entre elles étaient employées à l'instruction et à la sanctification des jeunes filles de ces quartiers (1). La sœur Bourgeoys forma de plus deux autres missions : l'une à la Chine, l'autre à la Pointe-aux-Trembles, dans l'île de Montréal, les plus anciennes paroisses de cette île après celle de Villemarie. Dès qu'elles commencèrent à se peupler, les prêtres du séminaire y allèrent d'abord les jours de dimanche et de fête pour célébrer la sainte messe dans quelque maison des habitants (2), comme on faisait alors dans les paroisses où il n'y avait point encore d'église. Mais à mesure que le défrichement des terres y attirait plus de monde, ils y firent leur résidence habituelle ; et la sœur Bourgeoys, sur leur demande, y établit alors des sœurs de la Congrégation pour l'instruction des enfants. A la Pointe-aux-Trembles, elles furent d'abord logées dans une maison d'emprunt près de l'église. En 1686 M. Tronson engageait M. Séguenot, qui desservait cette paroisse depuis vingt ans (3), à ne rien négliger pour y former d'une manière solide l'établissement des sœurs. « Deux filles de la Con-
« grégation pour maîtresses d'école, lui écri-
« vait-il, une maison propre pour les loger, et

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 162-168.

(2) *Archives du séminaire de Villemarie*, 1675 ; *publications faites à la Chine et à la Pointe-aux-Trembles.*

(3) *Lettres de M. Tronson, Canada, lettre à M. Séguenot, du 28 mars 1695.*

« un fonds suffisant pour assister vos pauvres,
« vous seraient à la vérité d'un grand secours;
« et il faut faire ce que l'on pourra pour vous le
« procurer (1). »

(1) Ibid., *lettre du 15 avril 1686.*

Nous n'avons pas de documents assez circonstanciés pour pouvoir faire ici un dénombrement exact de toutes les missions établies par la sœur Bourgeoys. Nous parlerons dans la suite avec plus de précision de celles que les sœurs de la Congrégation formèrent à mesure que le pays se peupla. Mais ce que nous venons de dire suffit pour montrer la sagesse des vues de la sœur Bourgeoys dans la formation de son institut, destiné à concourir, par la sanctification de la jeunesse, à la formation de cette nouvelle Église. Car si elle eût consenti, comme elle en fut longtemps sollicitée, à imposer la clôture à ses filles, toutes les paroisses nouvelles qui se formaient, auraient été privées des avantages inappréciables de l'instruction qu'elles reçurent par ses soins; et les enfants, condamnés à la plus grossière ignorance, dont personne alors que des sœurs missionnaires n'était capable de les tirer, auraient passé leur vie dans l'oubli des devoirs les plus indispensables.

TROISIÈME PARTIE

CONDUITE DE LA PROVIDENCE DANS LA CONSERVATION DE L'INSTITUT DE LA CONGRÉGATION.

CHAPITRE PREMIER.

PROVIDENCE PARTICULIÈRE DE DIEU SUR LE TEMPOREL DE LA CONGRÉGATION.

I. Attention de la divine Providence sur des sœurs durant les temps de disette.

L'établissement des missions qu'on vient de raconter, et les fruits qu'il produisit pour la sanctification des âmes, montraient assez que la Congrégation ne pouvait qu'être l'ouvrage de DIEU. Nous allons voir dans les soins de sa Providence à procurer aux sœurs les choses nécessaires à leur subsistance, une marque non moins assurée de l'approbation qu'il donnait à tous leurs desseins.

Pendant une année de disette, la sœur chargée de la boulangerie se voyant réduite un jour à n'avoir plus qu'un minot de farine, et jugeant qu'avec une si petite quantité il était inutile de faire du pain, la sœur Bourgeoys lui dit d'aller à

son office, et lui promit que DIEU y pourvoirait. Sur cette assurance la sœur va se mettre à l'ouvrage; et, à son grand étonnement, elle voit la farine augmenter à vue d'œil dans le pétrin, en sorte que cet unique minot donna autant de pain que cinq minots avaient coutume d'en produire (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys, par M. Ransonet*, p. 106

Dans une autre circonstance, où la communauté se voyait sans pain, et n'avait de ressource que dans l'arrivée des bateaux chargés de vivres qu'on attendait à Villemarie, il s'était élevé un vent contraire, qui, selon toutes les apparences, ne devait pas cesser ce jour-là. Cependant il était déjà quatre heures du soir, et on manquait de pain pour le souper. La sœur Bourgeoys, sachant l'embarras de la boulangère, lui envoya dire de se mettre en prière, et de demander à la très-sainte Vierge un changement de temps. Elle obéit; et incontinent, le temps venant à changer, il s'éleva un vent qui amena si promptement les barques, que les sœurs eurent tout ce qui leur était nécessaire pour le souper.

Un prodige longtemps subsistant, et qui se passait sous les yeux de toute la communauté, c'était de voir qu'on retirât du grenier de la maison beaucoup plus de blé qu'on n'y en mettait. Les sœurs s'étant aperçues que leur supérieure allait quelquefois y prier secrètement, ne doutaient

pas que cette multiplication ne fût l'effet de ses prières. Un jour elles furent tentées de mesurer la quantité de blé qu'il y avait alors, afin de savoir précisément en quoi consistait l'augmentation merveilleuse dont elles avaient des preuves incontestables. Mais la sœur Bourgeoys, ayant eu connaissance de leur dessein, vint les arrêter, en leur disant qu'il n'en faudrait pas davantage pour faire cesser les bienfaits de DIEU sur elles. Une année où le blé était à un prix excessif, la sœur dépositaire n'ayant pu en acheter que pour un mois, cette quantité suffit néanmoins pour nourrir la communauté pendant quatre mois entiers, prodige qu'elle attribua aux mérites de la sœur Bourgeoys, qui allait chaque jour prier auprès de ce monceau de blé (1).

(1) Ibid., p. 109-110.

M. Ransonet, dans la *Vie* qu'il a composée de la sœur Bourgeoys, d'où nous tirons ces détails, ajoute, en parlant de ce dernier trait : « La sœur « de qui nous tenons ce fait racontait encore « qu'une barrique de vin, après avoir été levée « sur le fond, avait fourni pendant trois mois à « l'usage ordinaire de la communauté et de l'hô- « pital, et que, quoique ce vin fût fleuri lorsqu'on « leva le tonneau, il cessa de l'être ensuite ; mer- « veilles qu'on attribua avec raison à la béné- « diction que la sœur Bourgeoys avait donnée

« à ce vin. » Enfin, comme si DIEU eût voulu montrer qu'il n'assistait ainsi ses servantes qu'à cause de l'impossibilité absolue où elles étaient de se pourvoir d'ailleurs, dès que les bâtiments chargés de vin arrivèrent à Villemarie, la barrique cessa aussitôt de couler. Une personne digne de foi, ajoute le même écrivain, et qui a demeuré chez les sœurs de la Congrégation dès leur établissement, disait avoir vu un semblable prodige, une année que le vin manquant partout dans le pays, la Congrégation en fournissait au séminaire pour les messes et aux malades de la ville. « La même personne nous a appris, dit-il « encore, qu'un autre jour, le pain manquant « pour le dîner, la sœur Bourgeoys, par fidélité « au règlement, fit sonner l'examen particulier « à l'heure ordinaire; et que pendant cet exer- « cice, qui a lieu immédiatement avant le dîner, « quelqu'un se présenta à la maison, et apporta « aux sœurs le pain qui leur était nécessaire (1). »

(1) Ibid., p. 111-112.

II. Incendie de la maison de la Congrégation.

Nous avons rapporté déjà que les sœurs de la Congrégation, désirant d'être un peu moins à l'étroit, et plus commodément logées qu'elles ne l'étaient dans la première maison qu'elles avaient fait bâtir, la sœur Bourgeoys consentit, quoique avec peine, à la construction d'une maison plus spacieuse. On a vu que cette grande maison,

qu'elle regarda depuis comme contraire à l'esprit de simplicité et de pauvreté, fut pour elle un sujet de vives inquiétudes; jusque-là que pour expier en quelque sorte la prétendue faute qu'elle se reprochait d'avoir commise, en donnant son consentement pour la bâtir, elle promit alors de reprendre la bâtisse de Notre-Dame de Bon-Secours. Il s'en fallait bien cependant qu'il y eût rien d'excessif dans les dimensions de cette maison, qui, au contraire, devait bientôt se trouver insuffisante; ou plutôt, comme il entrait dans les vues de la Providence de fixer l'établissement des sœurs dans un emplacement plus vaste, et plus à la proximité de la population, qui se portait à la haute ville, on eût dit que DIEU voulut disposer la sœur Bourgeoys à l'accomplissement de ses desseins, en permettant que cette maison fût entièrement consumée par les flammes. L'incendie éclata tout à coup dans la nuit du 6 au 7 décembre 1683, et anéantit en peu de temps, non-seulement la maison entière, mais encore tous les meubles et les effets qui y étaient. L'embrasement fut même si soudain et si violent, que deux d'entre les sœurs, l'une et l'autre très-utiles à la communauté, savoir: la sœur Geneviève Durosoy, assistante, et la sœur Marguerite Soumillard, nièce de la sœur Bourgeoys. périrent

au milieu des flammes, et que même peu s'en fallut que toutes les autres n'y fussent enveloppées (1).

(1) Vie de la sœur Bourgeoys, 1818, p. 121. — Vie de la même, par M. Rousset, p. 75-76.

III. Sentiments de la sœur Bourgeoys sur l'incendie de sa maison. Sentiments des amis de la Congrégation.

La sœur Bourgeoys sentit plus vivement que personne tout ce qu'il y avait d'affligeant dans cet événement si lamentable, et un esprit moins fort et un cœur moins résigné que le sien y auraient infailliblement succombé. Elle regrettait surtout la perte de ses sœurs, non tant pour l'affection qu'elle leur portait, qu'à cause de sa communauté à laquelle elles étaient si utiles, et du bien qu'elles auraient pu opérer dans l'exercice de leurs fonctions. Elle les pleurait même avec des larmes d'autant plus amères, qu'elle se regardait comme la cause de ce triste accident (2).

(2) Ibid.

« C'est, disait-elle, une juste punition du Ciel « pour la faiblesse que j'ai eue, lorsque j'ai consenti, par un esprit peu conforme à la pau« vreté, à l'humilité et à la mortification, dans « lesquelles nous devions toujours vivre, qu'on « ait bâti cette grande maison, pour nous mettre « à l'abri de quelques légères incommodités que « nous avions à supporter dans notre premier « logis, et duquel nous aurions dû nous con« tenter. » Aussi ne regretta-t-elle nullement la perte de cette maison; tout au contraire, elle en rendit à Dieu de très-humbles actions de grâces :

« Pour moi, écrit-elle, j'étais plus joyeuse que « triste de cet incendie, à cause du sujet pour « lequel cette grande maison avait été bâtie (1). »

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

Il n'y eut personne à Villemarie qui ne fût vivement touché d'un si triste événement; et tous les amis de la sœur Bourgeoys, en France et ailleurs, devaient y être aussi très-sensibles. « L'incendie de la maison des sœurs de la Con- « grégation, écrivait M. Tronson, et surtout la « perte de deux de leurs filles, nous ont fait « compassion (2). » M. de Laval, évêque de Québec, écrivait sur le même sujet à M. Dollier de Casson : « J'ai été sensiblement touché de « cet accident, et particulièrement de la perte « des deux sœurs Geneviève et Marguerite, en- « veloppées dans l'incendie. C'étaient des fruits « mûrs pour le ciel, mais qui étaient bien néces- « saires à cette communauté. Les jugements de « DIEU sont bien différents de ceux des hommes; « c'est pourquoi il faut adorer les secrets de sa « Providence et s'y soumettre. J'écris un mot « bien à la hâte à la bonne sœur Marguerite « Bourgeoys (3). »

(2) *Lettres de M. Tronson; Canada, lettre à M. de Casson, du 7 août* 1684.

(3) *Archives du séminaire de Villemarie, lettre de M. de Laval, du 12 janvier* 1684.

IV. La sœur Bourgeoys se détermine à bâtir une maison plus spacieuse et à la haute ville.

La sœur Bourgeoys, malgré sa profonde humilité, et nonobstant le déplaisir que lui avait causé la construction de la maison qui venait d'être réduite en cendres, comprit cependant

que pour se conformer aux desseins de la divine Providence sur son institut, elle devait lui procurer une maison assez spacieuse pour qu'il pût y remplir ses fonctions (1) et procurer par là le bien des âmes. Depuis qu'on avait construit l'église paroissiale sur la hauteur et que les ecclésiastiques du séminaire y avaient fait tracer des rues, la population commençait à se porter de ce côté, qu'on a appelé ensuite la haute ville. Le dessein de ces ecclésiastiques était d'y construire pour eux-mêmes un nouveau séminaire, et la sœur Bourgeoys, se voyant dans la nécessité de reconstruire sa maison, résolut de la bâtir sur la hauteur, d'après le désir que toutes ses sœurs en avaient d'ailleurs témoigné depuis longtemps (2). Car elles y possédaient un terrain assez spacieux dont une partie leur servait de jardin; et pour le rendre plus propre à leur établissement, le séminaire leur avait déjà cédé deux tiers d'arpent (3) qui, en augmentant l'étendue de ce terrain, le rendirent contigu à celui des religieuses de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph (*).

Vie de r Bour- 1818, p.

crits au- phes de ur Bour-

ettres de ronson,

(*) Lorsque les Iroquois harcelaient les colons de Villemarie, et qu'il n'y avait plus aucune sécurité pour ceux-ci d'aller travailler au loin dans les champs, où les ennemis, cachés en embuscade, les attaquaient par surprise, on céda aux colons l'usage de divers morceaux de terre, alors en

Enfin, l'année qui précéda l'incendie de la Congrégation, M. Souart avait fait tracer une ligne entre les deux propriétés et poser, selon l'usage, deux grandes bornes, avec une estampille de plomb aux armes du séminaire (1), c'est-à-dire portant le monogramme de la sainte Famille, Jésus, Marie, Joseph. Les choses en étaient là lorsque arriva l'incendie qui consuma la maison des sœurs, située à la basse ville. Il semblait donc que cet événement n'avait été ordonné par la divine Providence, que pour déterminer la sœur Bourgeoys à fixer sa communauté sur ce terrain, comme tout préparé d'avance, et qui devait se trouver un jour dans un point plus central pour la population.

(1) *Archives de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph.*

V. Confiance de la sœur Bourgeoys au secours de Dieu pour rebâtir la maison de la Congrégation.

Toutefois, après l'incendie, la sœur n'avait aucune espèce de ressource pour entreprendre cette nouvelle bâtisse. C'était ce que M. le marquis de Denonville écrivait au ministre en 1684: « Les sœurs de la Congrégation, qui font de

---

bois debout sur le domaine de Saint-Gabriel, avec promesse de leur en donner d'autres défrichés et de même valeur dans l'étendue de l'île, lorsque les temps seraient devenus meilleurs (1). M. Zacharie Dupuy, major de Montréal, avait reçu alors l'usage de trois arpents de terre sur ce domaine, qui furent ensuite acquis par la sœur Bourgeoys, et qu'elle céda au séminaire pour ces deux tiers d'arpent en ville, joignant le jardin de la Congrégation.

(1) *Archives du séminaire de Villemarie.*

« grands biens à toute la colonie sous la conduite « de la sœur Bourgeoys, disait-il, furent incen- « diées l'an passé, où elles perdirent tout; il « serait nécessaire qu'elles se rétablissent; mais « elles n'ont pas le premier sol (1). » M. Tronson avait cru que cet accident procurerait aux sœurs quelque gratification extraordinaire de la cour (2); elles n'en reçurent que 500 livres (3). DIEU le voulut sans doute ainsi pour être reconnu le seul soutien de cette communauté; car jamais la cour n'accorda un si faible secours à aucun établissement public, pour l'aider à se relever après un accident de cette nature.

(1) *Archives de la marine, Canada, lettre de M. de Denonville, du 13 novembre 1684.*

(2) *Lettres de M. Tronson: Canada, lettre à M. de Casson, du 7 août 1684.*

(3) *Archives de la marine: Canada, registre des expéditions, 1685, fol. 40, état de la dépense.*

Se voyant donc privée de toute ressource temporelle, la sœur Bourgeoys mit sa confiance au secours de DIEU; et pour attirer plus sûrement sa bénédiction sur cette nouvelle entreprise, dont elle n'espérait le succès que de lui seul, elle fit signer à toutes ses filles un acte bien digne de sa religion et de sa ferveur. « Nous avons fait un « écrit, rapporte-t-elle, par lequel nous avons « promis à DIEU que si nous demandions ce réta- « blissement, c'était pour être plus fidèles que « nous ne l'avions été par le passé à pratiquer la « perfection évangélique (4). » Sa confiance ne fut pas vaine, et l'événement montra bientôt que DIEU n'avait permis cet incendie que pour faire

(4) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

paraître d'une manière plus sensible la continuité de ses soins sur leur communauté. Car il toucha si puissamment les cœurs en faveur de la Congrégation, que des personnes dévouées à cette œuvre fournirent à la sœur Bourgeoys le moyen de bâtir en pierre une maison plus grande, plus solide et plus régulière que ne l'était l'autre, et qui répondît mieux aux besoins des sœurs, à ceux des écoles externes et du pensionnat : ce que chacun admira comme une marque visible de la bénédiction de DIEU sur ces saintes filles. La mère Juchereau, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, leur rendait ce beau témoignage après l'événement dont nous parlons : « Elles « étaient si remplies de confiance en DIEU, « qu'elles commencèrent à bâtir n'ayant que « 40 sols. Leur espérance ne fut pas trompée ; « car, avec si peu de fonds, la Providence les « aida si bien, qu'elles ont élevé une des plus « florissantes communautés du Canada, dont la « bonne odeur se répand dans tout le pays (1). » La sœur Morin ajoute de son côté : « Après que « la seconde maison toute de pierre que les « sœurs de la Congrégation avaient bâtie, a été « consumée par leur incendie, elles en ont édifié « une troisième, dans une autre place, où elles « sont aujourd'hui, qui touche d'un côté à notre

(1) *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 120.

« enclos et nous fait voisines; elle est grande « et spacieuse, et des mieux bâties de la « ville (1)(*). » M. de Saint-Vallier, après son

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Villemarie*

(*) La sœur Bourgeoys fit construire successivement trois maisons pour sa communauté. Dans un endroit de ses mémoires, parlant de la deuxième, celle qui fut consumée par l'incendie, elle s'exprime en ces termes : « Nos sœurs demandaient d'être mieux logées. Il y avait longtemps que nous « espérions *de faire bâtir sur le haut* (1); et moi, sans consulter Dieu, ni, comme je crois, le supérieur, je dis que « nous bâtirions. » Si par ces paroles, *sur le haut*, il fallait entendre l'emplacement de la haute ville où les sœurs sont aujourd'hui établies, comme l'a conclu M. Montgolfier (2), il faudrait reconnaître que la sœur Bourgeoys aurait mêlé ici au récit de la bâtisse de sa deuxième maison une circonstance relative à la troisième; ce qui n'aurait rien d'étonnant, puisqu'elle n'écrivit ses mémoires qu'en 1698, sans y garder aucun ordre, et que d'ailleurs nous avons vu qu'elle a fait une confusion semblable au sujet d'une particularité de son troisième voyage en France, qu'elle a rapportée au second. Car il est hors de doute que la deuxième maison était à la basse ville, sur la rue Saint-Paul, entre cette rue et le fleuve Saint-Laurent, et sur le terrain même que M. de Maisonneuve avait donné à la sœur Bourgeoys en 1658 pour servir aux écoles. C'est ce que suppose le contrat de cession de 1690, par lequel les sœurs de la Congrégation abandonnèrent ce même terrain à l'Hôtel-Dieu, conformément à la condition que M. de Maisonneuve leur avait imposée dans le cas où elles se transporteraient ailleurs (3). C'est aussi ce que déclare expressément la sœur Morin, comme on vient de le voir, et ce qui paraît d'ailleurs par un ancien plan de Villemarie conservé au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où la maison qui fut incendiée est figurée dans l'endroit de la rue Saint-Paul que nous désignons. Ces observations pourront

(1) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

(2) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 85.

(3) *Acte de Basset, notaire, du 26 septembre 1690.*

arrivée en Canada, ayant visité les sœurs de la Congrégation à Villemarie, fut si frappé de la facilité et de la promptitude avec laquelle elles s'étaient rétablies après leur incendie, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement dans la relation de son voyage qu'il publia peu après : « C'est une merveille, dit-il, qu'elles « aient pu subsister après l'accident qui leur « arriva il y a trois ou quatre ans : toute leur « maison fut brûlée en une nuit; elles ne sau- « vèrent ni leurs meubles, ni leurs habits, trop « heureuses de se sauver elles-mêmes; encore y « en eut-il deux d'entre elles qui furent enve- « loppées dans les flammes. Le courage de celles « qui échappèrent les soutint dans leur extrême « pauvreté; et quoiqu'elles fussent plus de « trente, la divine Providence pourvut à leurs « pressantes nécessités. Il semble même que « cette calamité n'ait servi qu'à les rendre plus « vertueuses et plus utiles au prochain; car il « n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris « depuis ce temps-là (1). »

(1) *État présent de l'Église de la Nouvelle-France*, 1688, in-8°, p. 64-65.

Les sœurs de la Congrégation ayant donc quitté

---

servir de correctif à ce qu'on lit dans la *Vie de la sœur Bourgeoys*, par M. Montgolfier, que cette maison était située *dans le lieu où est aujourd'hui la maison des sœurs* (1).

(1) *Vie*, p. 85.

l'emplacement que M. de Maisonneuve, au nom des seigneurs, avait donné à la sœur Bourgeoys avec l'étable, en 1658, et sur lequel elles avaient demeuré jusque alors, se transportèrent dans leur nouvelle maison, sur le terrain qu'elles occupent encore aujourd'hui. Comme il avait été stipulé que si un jour la sœur Bourgeoys se fixait ailleurs, les religieuses de Saint-Joseph pourraient prendre ce premier terrain en toute propriété, en payant le prix des bâtiments, la sœur le leur céda le 26 septembre 1690; et elles lui comptèrent 1,800 livres, somme à laquelle ces bâtiments furent estimés (1). Ils servirent depuis de *ménagerie* à l'Hôtel-Dieu (2)

(1) *Archives de la Congrégation, acte du 26 septembre 1690.*

(2) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

VI. La sœur Bourgeoys forme le dessein de construire une église pour posséder le très-saint Sacrement dans sa maison.

Après que les sœurs de la Congrégation furent établies dans leur nouvelle demeure, la sœur Bourgeoys forma le dessein d'y construire une église, pour jouir enfin de la faveur qu'elle demandait à DIEU depuis longtemps, de posséder le très-saint Sacrement dans sa maison. Les sœurs n'ayant eu jusque alors qu'un petit oratoire, contigu aux autres pièces qui étaient à l'usage de la communauté, elle n'avait pas jugé que ce lieu fût assez décent pour y conserver la sainte Eucharistie. Enfin, pressée par le désir ardent qu'elle éprouvait de procurer à ses filles un trésor si inestimable, elle résolut, de concert avec elles, en

l'année 1692, de faire construire une église dans l'enclos de la Congrégation (1). M. Dollier approuva volontiers ce dessein, ne doutant pas que DIEU ne l'eût inspiré à sa fidèle servante, et ne lui fournît les moyens de l'exécuter, quoiqu'elle n'eût rien alors pour l'entreprendre. La nouvelle de ce projet se répandit aussitôt dans la ville. Il y avait à Montréal une très-sainte fille qui vivait en grande odeur de vertu. C'était Jeanne Le Ber, fille de M. Jacques Le Ber, le plus riche négociant du Canada, dont nous avons parlé déjà dans cette Vie. Elle n'eut pas plutôt appris le dessein de la sœur Bourgeoys, qu'elle offrit de lui avancer la plus grande partie de la somme nécessaire à cette construction; et son frère, M. Pierre Le Ber, promit de son côté de donner toute la pierre de taille qui serait employée aux croisées de l'église.

(1) *Archives du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, Vie de Mlle Le Ber, par M. Montgolfier.*

VII. Vertus de Mlle Jeanne Le Ber, recluse dans la maison de ses parents.

Mlle Le Ber, qu'il est à propos de faire connaître ici, fut une de ces âmes d'élite que DIEU se plut à donner à Villemarie, pour retracer dans cette colonie naissante les mœurs et la perfection des premiers chrétiens. Après avoir reçu son éducation chez les Ursulines de Québec, à peine revenue dans la maison de ses parents, elle fréquenta les sœurs de la Congrégation, dont la ferveur était comme un parfum qui fortifiait et

embaumait son âme; car l'air de sainteté qu'on semblait respirer dans cette maison, les vertus éminentes de la fondatrice, le nom même de Congrégation de Notre-Dame, attiraient suavement et fortement le cœur de Mlle Le Ber aux pratiques les plus sublimes de la vie parfaite. Dès sa dix-septième année, elle fit vœu de chasteté pour l'espace de cinq ans; et du consentement de M. Le Ber son père, elle exécuta le dessein qu'elle avait formé de vivre retirée dans sa maison, à l'imitation des anciennes recluses. Là elle était toujours renfermée dans sa cellule, sans avoir de rapport qu'avec la personne chargée de lui apporter à manger, partageant son temps entre la prière, la lecture et le travail, et se livrant à toutes les rigueurs de la pénitence (1). Le 5 août 1691, son frère Jean Le Ber Duchesne, âgé d'environ 23 ans, qui commandait un détachement, fut blessé par les Anglais au combat de la prairie de la Madeleine (2), et mourut fort chrétiennement quelques jours après dans la maison de son père (3). La sœur Bourgeoys, accompagnée de la sœur Barbier, s'empressa de se rendre dans cette maison éplorée, pour compatir à la douleur des parents, et pour ensevelir le corps du défunt, selon la pratique qu'elle avait toujours observée dans ces sortes de rencontres.

(1) Ibid. — *Eloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté, par M. de Belmont.*

(2) *Registres de la paroisse de Villemarie.*

(3) *Archives de la marine: Canada, 2 septembre 1691, relation de la campagne, etc.*

Mlle Le Ber parut alors un moment devant les deux sœurs, leur mit entre les mains ce qui était nécessaire pour ensevelir le corps de son frère, et, sans leur dire un mot, elle se retira incontinent dans sa cellule pour prier, laissant ainsi remplies d'étonnement et d'édification la sœur Bourgeoys et sa compagne, qui ne pouvaient se lasser d'admirer tant de fidélité à DIEU et tant de constance dans une pareille occasion (1).

(1) *Vie de Mlle Le Ber.*

VIII. Mlle Le Ber fait construire l'église de la Congrégation, pour s'y ménager un appartement et y vivre recluse.

En offrant de contribuer à la bâtisse de l'église de la Congrégation, Mlle Le Ber ne se proposait pas seulement de procurer par là à la sœur Bourgeoys et à ses filles le bonheur qu'elles désiraient si ardemment; elle avait encore en vue de se donner à elle-même la facilité de pouvoir répandre son cœur devant JÉSUS-CHRIST au saint Tabernacle, en ménageant dans la construction de ce bâtiment une cellule, où elle désirait de demeurer recluse le reste de ses jours. Lorsqu'elle se fut renfermée dans la maison de son père, elle n'en sortait au commencement que pour les offices de la paroisse; mais comme son amour pour la solitude souffrait encore beaucoup de ces sorties, elle obtint ensuite de ne quitter sa retraite que pour la sainte messe, même les jours des plus grandes solennités, et de passer le reste de la journée dans sa cellule, occupée aux exercices qui lui étaient

prescrits. Par là, elle se privait de la jouissance si douce pour son cœur de visiter NOTRE-SEIGNEUR au très-saint Sacrement; et comme elle sentait vivement cette privation, elle fut ravie de contribuer à la construction de l'église des sœurs, où elle pourrait goûter sans cesse cette jouissance. Elle désira donc que dans le fond de l'église, et derrière l'autel, on réservât pour son propre usage un petit espace divisé dans sa hauteur en trois étages, avec un petit guichet au rez-de-chaussée, destiné à lui servir de grille pour la confession, et où elle pût recevoir la sainte Eucharistie. Le plan de l'église ayant été ainsi arrêté, on en commença la construction vers la fin de l'année 1693, et en moins de deux ans elle fut entièrement achevée (1).

(1) *Vie de M^lle Le Ber.*

IX. Avant que l'église soit achevée, les sœurs possèdent le très-saint Sacrement, à l'occasion de l'incendie de l'Hôtel-Dieu.

Quelque diligence que fissent les ouvriers pour avancer ce bâtiment, les sœurs de la Congrégation, toujours plus désireuses de posséder NOTRE-SEIGNEUR au milieu d'elles, eurent la pensée, vers la fin du mois de février 1695, de commencer une neuvaine pour obtenir de sa bonté qu'il lui plût de hâter le moment d'une si précieuse faveur; et la neuvaine n'était pas encore achevée, qu'elles furent autant surprises qu'affligées de se voir comme exaucées à l'occasion que nous allons dire. Dans la nuit du 24 au 25 fé-

vrier, le feu prit inopinément au clocher et de là à l'église de l'Hôtel-Dieu, et en peu de temps l'incendie se communiqua avec une rapidité si effrayante, qu'on craignait, avec raison, que la ville entière ne fût consumée. M. Dollier, informé de ce danger, se transporte au lieu même de l'incendie avec le très-saint Sacrement, suivi de tous les prêtres du séminaire et de presque tous les citoyens, pour conjurer DIEU d'avoir pitié de son peuple. Au même instant le vent changea tout à coup, et porta la flamme du côté opposé, ce qui fit éclater la multitude en transports d'actions de grâces envers NOTRE-SEIGNEUR, pour une marque si visible de sa protection. Mais le feu, en épargnant la ville, se dirigea soudain sur les bâtiments de l'hôpital. Alors un religieux récollet, le père Denys, entra hardiment dans l'église de cette maison, dont le comble était déjà tout en feu, en retira le très-saint Sacrement, le déposa d'abord chez un négociant, M. Arnaud, et de là, lorsque le jour fut venu, le transporta dans l'oratoire des sœurs de la Congrégation (1).

« Je vous laisse à méditer, dit la sœur Morin en « rapportant ces détails, quelle fut leur conso- « lation à l'arrivée de ce divin hôte, se voyant « sitôt exaucées. Il est vrai qu'elles ne pensaient « pas qu'il nous en dût tant coûter à nous, pour

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph, par la sœur Morin.*

« leur procurer cette faveur. Mais DIEU le fit
Ibid. « ainsi pour notre bien à toutes (1). »

ç. sœurs le el-Dieu eurs les sont s à la égation.

Dès que le jour commença à paraître, M. Dollier envoya l'un des ecclésiastiques du séminaire pour conduire les sœurs de Saint-Joseph, au nombre de trente, dans la maison de la Congrégation, où l'on s'empressa de leur donner toutes les marques de la charité la plus sincère et la plus généreuse. Les malades, qui s'étaient d'abord enfuis par les fenêtres, et étaient dispersés çà et là, furent logés et soignés au séminaire au nombre de vingt-six, en attendant qu'on eût dis-
Archives marine. posé dans la maison de la Congrégation (2) un lieu convenable pour les recevoir. Enfin, dans l'accablement où se trouvaient les sœurs de Saint-Joseph, sans maison et dépouillées de tout, elles eurent la dévotion d'aller implorer l'assistance de la très-sainte Vierge dans son église de Bon-Secours, où elles se rendirent le dimanche suivant, 28 février, chacune ayant à côté d'elle une sœur de la Congrégation, et toutes marchant en silence. Les sœurs de Saint-Joseph demeurèrent dans la maison de la Congrégation l'espace de
Annales l'Hôtel-Saint-Jo- neuf mois (3). Mais avant qu'elles en sortissent, l'église nouvelle que Mlle Le Ber faisait construire ayant été achevée, cette sainte fille quitta la

ison de son père et alla se renfermer dans la
ule qui devait être son tombeau.

Rue Notre-Dame.

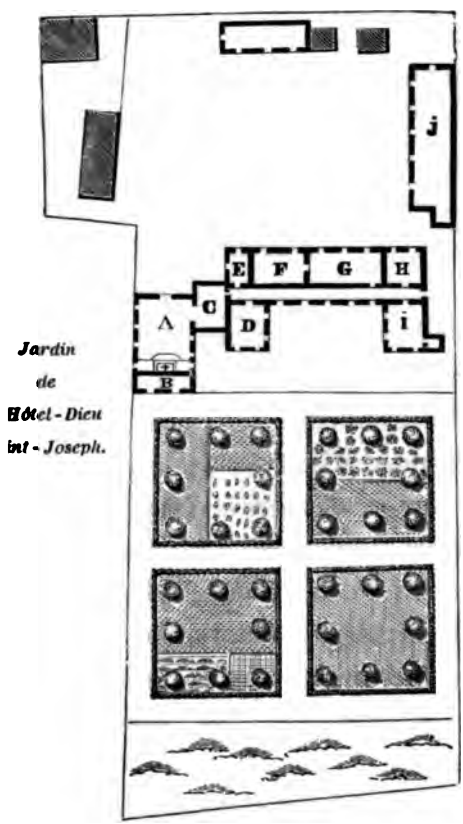

A. *Chapelle.*
B. *Cellule de Mlle Le Ber.*
C. *Chœur des sœurs de la Congrégation.*
D. *Noviciat.*
E. *Parloir.*
F. *Cuisine.*
G. *Réfectoire.*
H. *Procure.*
I. *Salle de communauté.*
J. *Pensionnat construit en 1713 et 1714.*

Rue Saint-Paul.

XI. Mlle Le Ber entre à la Congrégation pour y vivre recluse.

La veille du jour où eut lieu cette cérémonie,
e abandonna aux sœurs toutes les sommes
'elle leur avait avancées pour la construction
leur église, et leur assura encore une rente

de 500 livres pour sa pension et pour celle d'une de ses parentes, qui devait lui rendre les services les plus indispensables. La cérémonie de la reclusion eut lieu un vendredi 5 août 1695, fête de Notre-Dame-des-Neiges, vers cinq heures du soir (1), et fut accompagnée de l'appareil le plus propre à faire dans les cœurs de profondes impressions. Après les vêpres, M. Dollier, en qualité de grand-vicaire, l'évêque étant alors absent, se rendit avec tout le clergé à la maison de M. Le Ber, d'où l'on partit processionnellement, en chantant des psaumes et d'autres prières convenables à la circonstance. Mlle Le Ber, vêtue d'une robe de couleur grise avec une ceinture noire, suivie de son vertueux père et d'un grand nombre de parents et d'amis invités à cette cérémonie, marchait à la suite du clergé, et à la vue de toute la ville, accourue en foule. Un spectacle si rare et si nouveau tira des larmes des yeux des assistants. M. Le Ber, qui avait offert cinquante mille écus de dot à sa fille, si elle eût voulu s'établir dans le monde, fit paraître dans cette occasion toute la générosité de sa foi, en se privant ainsi de celle qui semblait devoir être le soutien et la consolation de sa vieillesse (2). Mais lorsqu'on fut arrivé à l'église des sœurs, les émotions que lui faisait éprouver la tendresse paternelle devin-

(1) *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté, par M. de Belmont.—Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys. — Acte de la cérémonie de la reclusion de Mlle Le Ber, par M. Dollier.*

(2) *Vie de Mlle Le Ber, par M. Montgolfier.*

rent si vives et si pressantes, qu'il fut contraint de se retirer, sans assister à la cérémonie de la reclusion (1).

(1) *Éloges de quelques personnes, etc., par M. de Belmont.*

M. Dollier bénit la petite chambre de la recluse, et, assisté de tout le clergé et des sœurs de la Congrégation, il fit à Mlle Le Ber une courte exhortation qu'elle écouta à deux genoux. Après quoi, pendant qu'on chantait les litanies de la sainte Vierge, il la conduisit à ce petit appartement, où elle s'enferma elle-même. « J'ai été « bien réjouie, dit la sœur Bourgeoys dans ses « *Mémoires*, le jour que Mlle Le Ber est entrée « dans cette maison en qualité de solitaire. « M. Dollier, grand-vicaire, l'exhorta à persé- « vérer dans sa reclusion, comme sainte Made- « leine était demeurée dans sa grotte. Elle n'en « sort point en effet, et ne parle à personne; on « lui porte son vivre par une porte qui est au « dehors de la chapelle, et on le lui donne par « une petite ouverture. Elle a aussi une petite « grille dans sa chambre qui lui donne vue sur « le Saint-Sacrement, et y reçoit la sainte com- « munion (2). »

(2) *Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XII. Le très-saint Sacrement repose enfin dans l'église de la Congrégation.

« Le lendemain, fête de la Transfiguration, « ajoute la sœur Bourgeoys, on célébra la grand' « messe, on exposa le Saint-Sacrement, et M. le « grand-vicaire donna les quarante heures. » Ce

jour-là on offrit donc le saint sacrifice pour la première fois dans la chapelle de la Congrégation, et ce fut avec une pompe égale à la joie que les sœurs éprouvaient de posséder enfin NOTRE-SEIGNEUR dans leur maison, où il ne cessa de résider depuis ce moment. M. Dollier en parle ainsi dans l'acte de la reclusion de Mlle Le Ber : « Le 6 août, je bénis la chapelle ; et incontinent « après on célébra la grand'messe, ce qu'on « accompagna de toute la symphonie dont le « Canada pouvait être capable. Il y eut grand « monde, entre autres personnes M. Le Ber. Le « jour précédent il avait bien amené sa très- « chère et unique fille à la Congrégation ; mais « par excès de tendresse, n'ayant pu assister à « la cérémonie de l'entrée, il vint à celle du « lendemain, pour témoigner que, malgré les « excès de son amour paternel, c'était de bon « cœur qu'il consacrait à DIEU pour sa gloire, et « pour le bien de ce pays, cette très-chère con- « solation du reste de ses jours, s'immolant avec « sa très-chère fille au Tout-Puissant pour le « même sujet. En sorte que DIEU a deux vic- « times recluses dans ce lieu ; car s'il a le corps « et l'esprit de la fille, on ne peut pas douter « qu'il n'y ait aussi le cœur de ce très-bon père, « qui reste sans secours dans le monde, âgé de « 64 ans (1). »

(1) *Éloges de quelques personnes mortes en odeur de sainteté.*

LA SŒUR LE BER

T I P 366

Imp. r. Hautefeuille Paris

...ur Le Ber pour honorer Jésus-Christ résidant au très Saint Sacrement ...tel, se consacre à lui comme adoratrice et lui voue une perpetuelle réclusion

XIII. Reconnaissance de la sœur Bourgeoys pour cette faveur.

a sœur Bourgeoys, se voyant au comble de vœux par la possession assurée du très-saint ement au milieu de ses sœurs, ne mit point ornes à sa reconnaissance envers la bonté ne. Trois ans après qu'elle eut obtenu cette ur, elle rédigea une formule d'actions de es que nous rapporterons ici comme un mo- ent, tant de sa propre religion envers l'ado- e mystère de la très-sainte Eucharistie, que elle qu'elle s'efforçait d'inspirer à ses sœurs. omme voilà, dit-elle, la troisième année que otre DIEU, le souverain de tous les êtres, le éateur du ciel et de la terre et de toutes oses, a bien voulu prendre une place dans tte maison, dans laquelle on célèbre la sainte esse, on fait la sainte communion, les con- ssions et toutes autres dévotions permises, ne trouve point de terme pour lui rendre es actions de grâces pour tous les bienfaits ue nous avons reçus de sa majesté divine, écialement de cette mémorable faveur de le sséder au très-saint Sacrement de l'autel. out ce que nous pouvons faire est que, sa nté ayant agréé que la sainte Vierge soit otre institutrice, nous nous servions de ce oyen pour nous acquitter envers lui, afin ue, nous mettant toutes en la compagnie de

« cette divine mère et en celle des neuf chœurs « des anges, nous ramassant toutes comme au- « tant de petits filets mis ensemble et bien unis, « nous tâchions, en reconnaissance des bienfaits « de DIEU, et avec le secours de sa grâce, l'in- « tercession de la sainte Vierge et des saints « anges, de remplir les obligations de notre état « dans l'éducation des enfants (1). »

(1) Écrits autographes de la sœur Bourgeoys.

XIV. La Congrégation spécialement suscitée pour Villemarie. Efforts inutiles des religieuses de Troyes et d'autres communautés pour s'y établir.

Le rétablissement si prompt de la Congrégation après l'incendie que nous avons raconté, la construction si providentielle du nouveau bâtiment, l'œuvre des missions développée alors avec tant de succès ; tous ces événements faisaient assez connaître que DIEU avait spécialement choisi la sœur Bourgeoys et ses filles pour procurer, par l'éducation chrétienne des enfants, la sanctification de la colonie. Mais comme s'il eût voulu montrer qu'il avait donné à la Congrégation, de préférence à toute autre communauté, sa grâce et son esprit pour Villemarie, il se plut à rendre constamment inefficaces les tentatives que firent pour s'y établir d'autres instituts animés des vues les plus pures. Il est même à remarquer que, jusqu'à ce jour, la Congrégation, sans avoir jamais rien fait de sa part pour écarter aucune autre communauté, y a été seule en possession de l'instruction des jeunes filles.

DIEU fit paraître sa volonté à cet égard avant même l'arrivée de la sœur Bourgeoys à Villemarie, lorsqu'il refusa, comme nous l'avons raconté, les services que les religieuses de la Congrégation de Troyes désiraient avec tant d'ardeur d'aller lui rendre dans ce lieu. Vers le même temps, Mme de La Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, si zélée pour le salut des âmes, fit de son côté tous les efforts imaginables pour attirer ces religieuses à Villemarie; et DIEU, qui sans doute lui avait inspiré ce dessein pour manifester plus tard le choix qu'il avait fait de la Congrégation, rendit encore ce projet inefficace. Il voulut que les directeurs de cette pieuse veuve l'obligeassent d'y renoncer (*). Plus tard, et

(*) Mme de la Peltrie, uniquement désireuse de procurer la gloire de DIEU, avait été si touchée de la piété et de la ferveur des colons arrivés en 1641 avec M. de Maisonneuve, pour commencer l'établissement de Villemarie (1), qu'elle avait quitté les religieuses Ursulines de Québec pour se joindre à eux. « Les personnes qui vinrent l'an passé pour établir l'habitation de Montréal, écrivait en 1642 la mère Marie de l'Incarnation, ne furent pas plutôt arrivées qu'elle se retira avec eux. Mais ce qui m'afflige sensiblement, c'est son établissement à Montréal, où elle est dans un danger évident de la vie, à cause des Iroquois; et, ce qui est le plus touchant, elle y reste contre le conseil des RR. PP. Jésuites et de M. le gouverneur (M. de Montmagny), qui ont fait tout leur possible pour la faire revenir. Ils font encore une ten-

(1) *Annales de l'Hôtel - Dieu Saint - Joseph, par la sœur Morin.*

après la formation de la Congrégation à Ville-marie, quelques religieuses de Paris, touchées d'un désir très-ardent de travailler au salut des âmes, conçurent aussi le dessein d'aller s'y établir, et en concertèrent les moyens pendant plusieurs années (1). Mais, au rapport de M. Tronson, qui ne paraît pas s'y être montré favorable, ce projet échoua encore cette fois par manque de secours temporels (2).

(1) *Lettres de M. Tronson : Canada, lettre à M. Le Pesant, du 5 avril 1677.*

(2) *Ibid., Lettre au même, du 1er juin 1677.*

XV. Projet d'établir les religieuses de la Visitation à Villemarie pour y instruire la jeunesse.

Enfin, indépendamment des autres tentatives semblables, faites en 1653, en 1659, en 1670, pour établir les Ursulines de Québec à Villemarie, comme on l'a raconté déjà, la sœur Bourgeoys et ses filles étaient à peine logées dans

---

« tative pour lui persuader son retour; nous en attendons la « réponse, qu'on n'espère pas nous devoir contenter. Ses in- « tentions sont bonnes et saintes; car elle me mande que le « sujet qui la retient à Montréal, est qu'elle y cherche le moyen « d'y faire un second établissement de notre ordre, au cas « qu'elle rentre dans la jouissance de son bien (1). » Mais Mme de La Peltrie s'étant déjà engagée verbalement à être la fondatrice des Ursulines à Québec, où elle ne pouvait les aider qu'assez faiblement, son directeur lui ordonna avec raison de renoncer au dessein d'entreprendre une nouvelle fondation à Villemarie, au détriment de la première. Elle retourna donc à Québec (2), et eut besoin de toute sa vertu pour obéir. « Nos Pères lui ont entendu assurer, sur la fin de ses jours, » rapporte le père Le Clercq, récollet, « que rien ne lui avait « été plus sensible. Mais enfin il fallut se restreindre au mo- « nastère de Québec (3). »

(1) *Lettres de Marie de l'Incarnation, 1681, 1re partie, lettre XXIVe, p. 369-370.*

(2) *Histoire du Canada, par M. de Belmont.*

(3) *Premier établissement de la foi dans la Nouvelle-France, 1691, t. II, p. 30-40.*

leur nouvelle maison, après l'incendie, qu'on forma le dessein d'attirer dans cette ville des religieuses Visitandines pour y ouvrir un pensionnat. Il paraît que M. de Saint-Vallier, qui venait de repasser en France, après son premier voyage en Canada, n'y était pas opposé. M. Tronson n'en porta pas le même jugement. Convaincu que DIEU seul peut créer de nouveaux établissements dans son Église, et les y conserver tous les jours de leur existence, il avait pour maxime particulière de n'en former aucun qu'après des signes évidents de sa volonté, et il ne crut pas en voir d'assez manifestes dans cette circonstance. Il jugea plutôt, et avec raison, qu'après l'établissement de ce nouveau pensionnat à Villemarie, les sœurs de la Congrégation auraient peine à y subsister, celles-ci, par un rare désintéressement, donnant gratuitement l'instruction à toutes les petites filles de la ville et des *côtes*, sans avoir d'autre ressource pour vivre que le travail de leurs mains, et la très-modique rétribution qu'elles recevaient de leurs pensionnaires. Comme donc il était assuré que la sœur Bourgeoys et ses filles avaient reçu une mission spéciale pour Villemarie, il jugea qu'il devait s'opposer au projet des Visitandines, pour seconder la volonté de DIEU, qui ne pou-

vait en effet être contraire à ses propres desseins; et il s'empressa d'écrire aux Messieurs du séminaire pour leur marquer la ligne de conduite qu'ils devaient suivre dans cette affaire importante.

l. nent ronson projet, il ntraire ssein ieu la gation.

« Je crains fort, disait-il dans sa lettre à M. Dol-
« lier, que, pour vouloir faire faire trop de bien
« avec trop d'empressement, on ne gâte bien
« des choses. Je dis ceci au sujet de l'établisse-
« ment des religieuses de la Visitation de Sainte-
« Marie, qu'on propose d'établir dans l'île de
« Montréal; car je ne sais si cette nouvelle com-
« munauté ne ferait point tort à celle des filles
« de la Congrégation, qui y sont déjà établies,
« et qui font bien. Ce nouvel établissement affai-
« blirait assurément celui de la sœur Bourgeoys.
« Aussi, bien loin que je puisse entrer dans ce
« dessein, je suis très-convaincu qu'on ne doit
« point y penser. Il ne faut rien faire sur cela
« sans consulter Mgr l'évêque de Québec l'an-
« cien, et je m'assure que vous le trouverez
« dans ces mêmes sentiments. Il repasse cette
« année en Canada; et ses vues feront connaître
« ce que Dieu demande de nous en cette occa-
« sion. Vous connaissez sa piété, son désintéres-
« sement, sa prudence et ses lumières; il sait ce
« que c'est que le pays; il connaît mieux que

« personne l'état de son Église. Nous ne cher-
« chons tous que la volonté de DIEU, et c'est là
« le moyen de la connaître. J'estime extrême-
« ment le zèle; mais je le crains extraordinai-
« rement, quand il est trop ardent.

« Je vous ai écrit cet article de ma lettre sans
« penser à ce que je vous avais marqué déjà.
« Mais je suis bien aise de cette inadvertance,
« parce que vous trouverez ici mes pensées et
« mes sentiments plus amplement et plus nette-
« ment exprimés sur cette affaire, qui me paraît
« de très-grande importance (1).. »

(1) *Lettre à M. Dollier de Casson, du 20 mai 1687. — Lettre du 8 mai 1687.*

M. Tronson ajoutait à sa lettre : « Depuis que
« j'ai écrit l'article ci-dessus, j'ai parlé à Mgr l'é-
« vêque de Québec et à M. de Saint-Vallier de
« l'établissement des religieuses de la Visitation
« dans Montréal, et ils conviennent tous deux
« qu'il ne faut point y penser. Les inconvénients
« m'y paraissent si grands, que je m'étonne que
« l'on ait pu écouter cette pensée. »

XVII. Nouveau projet des Ursulines de Québec; elles s'adressent à M. Dollier.

Six ans après, et à l'occasion de l'établisse-
ment des RR. PP. Jésuites et des Récollets à Vil-
lemarie, qui eut lieu à cette époque, on pressa
beaucoup les religieuses Ursulines de Québec
d'exécuter enfin le projet qu'elles avaient formé
autrefois d'aller s'y fixer elles-mêmes. Comme
elles désiraient avec ardeur cette fondation, la

sœur Marie de Saint-Joseph, leur supérieure, en écrivit en ces termes à M. Dollier : « NOTRE-SEI-« GNEUR donne vocation à quelques religieuses « de cette maison pour aller en vos quartiers en « commencer une. Elles me prient, comme je le « fais ici avec plaisir, de vous demander votre « protection et votre permission, sans lesquelles « nous ne voulons pas penser à la chose. Je vous « les demande donc très-instamment, Monsieur. « Vous pouvez tout à Villemarie, et même à « Québec, sur l'esprit de Mgr votre illustre prélat. « Je pense, Monsieur, que vous n'ignorez pas « que dans les commencements de Villemarie « nous y fûmes demandées, qu'on nous marqua « même la place de l'établissement, et que « Mme de La Peltrie, notre fondatrice, y monta « et demeura deux ans dans ce dessein, avec « une jeune fille qui depuis a été religieuse, et « est une de nos anciennes. Vous feriez, Mon-« sieur, bien de la grâce à toute notre commu-« nauté, et à moi, de nous dire vos sentiments « sur cette affaire ; et si vous en seriez content, « au cas que DIEU nous fît trouver les moyens de « nous établir à Villemarie ; car autrement « nous n'y voulons pas penser. Nous connaîtrons « la volonté de DIEU par votre réponse (1). » M. Dollier, d'après ce que M. Tronson lui avait

(1) *Archives du séminaire de Villemarie, lettre de la sœur Marie de Saint-Joseph à M. Dollier.*

marqué touchant la Visitation, ne put faire une réponse telle que la souhaitaient les Ursulines. Il avait même déjà écrit à M. de Saint-Vallier, pour lui exposer les inconvénients qu'il voyait à l'exécution de ce projet; et le prélat avait paru être touché de la solidité de ses raisons. « Si les « Ursulines vous écrivent, avait-il répondu à « M. Dollier, je vous conseille de leur faire ré- « ponse, et de leur marquer à peu près les « mêmes choses que vous m'exposez dans votre « lettre. Toutes les raisons que vous me donnez « me paraissent bonnes, et me font suspendre « mon sentiment (1). »

(1) Ibid., *Lettre de M. de Saint-Vallier à M. Dollier.*

XVIII. Les Ursulines de Québec s'adressent à M. Tronson. Réponse qu'il leur fait.

Cependant ces religieuses, qui persévéraient toujours dans leur projet, prirent le parti de s'adresser directement à M. Tronson, persuadées que tous les obstacles cesseraient s'il approuvait lui-même leur dessein. Leur supérieure lui en écrivit donc et lui détailla tous les motifs qu'elle jugeait plus propres à faire impression sur son esprit, l'assurant surtout que ce nouvel établissement ne nuirait point à celui de la sœur Bourgeoys. M. Tronson, qui n'avait pas ouï parler de ce nouveau projet, lui répondit en ces termes : « J'ai vu, par votre lettre du mois d'octobre « dernier, la crainte où vous êtes que la pensée « de vous établir présentement à Villemarie,

« ne m'ait fait de la peine. Mais comment m'en « aurait-elle fait, puisque je ne sais rien de cet « établissement, que ce que vous m'en écrivez? « Je n'ai point encore ouï dire qu'à vous qu'on « vous y souhaitait, qu'on vous y donnait une « maison avec un jardin, que votre établisse- « ment ne nuirait point aux filles de la Congré- « gation, et qu'il y aurait de quoi travailler « pour les unes et pour les autres.

« Pour vous parler avec sincérité, je vous dirai « que des personnes qui connaissent le pays, « ont peine à croire que deux communautés de « filles, qui ont les mêmes emplois, ne soient « point trop pour Villemarie. Tout ce que je puis « faire, c'est d'écrire cette année à nos Messieurs « pour être éclairci là-dessus; et la suivante, « après que par leur réponse ils nous auront « mandé tout le détail de cette affaire, nous vous « ferons savoir tout simplement ce que nous en « pensons. Il ne s'agit que de bien connaître la « volonté de DIEU, de peur que, comme il arrive « quelquefois, en voulant trop multiplier le bien « et le trop étendre, on ne l'affaiblisse et on ne « le diminue. J'espère que vos prières contri- « bueront à nous la faire connaître (1). » La réserve de M. Tronson, en répondant de la sorte, dut faire comprendre aux Ursulines qu'au juge-

(1) *Lettres de M. Tronson: Canada, lettre à la supérieure des Ursulines de Québec*, 1699.

ment de cet homme sage et prudent, leur dessein n'était pas dans l'ordre de la divine Providence. Aussi nous ne voyons pas que depuis elles aient jamais renouvelé leur demande, ne désirant de leur côté que de connaître à cet égard la volonté de DIEU.

Il est à remarquer que dans tous ces projets d'établissements qui auraient pu porter un notable préjudice à la Congrégation, la sœur Bourgeoys ne fit aucune démarche qui pût y mettre obstacle. Pour établir son institut, elle n'avait fait que se conformer aux ordres de ses directeurs, et entrer simplement dans les ouvertures que DIEU lui offrait; elle crut que, pour le conserver, elle devait pareillement se reposer sur les soins de sa divine Providence, qui, en effet, suscita toujours, hors de la Congrégation, les instruments qui procurèrent l'accomplissement de ses desseins. Cette assistance divine parut surtout d'une manière bien sensible, à l'occasion d'un orage des plus violents que la Congrégation ait jamais eu à essuyer, et qui pensa la ruiner de fond en comble, ou plutôt qui semblait devoir anéantir tout le dessein de DIEU dans la fondation de Villemarie, comme nous le raconterons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

TROUBLES SUSCITÉS EN VAIN PAR L'ENNEMI DE TOUT BIEN, POUR ÉTEINDRE DANS LA CONGRÉGATION L'ESPRIT PROPRE DE CET INSTITUT.

1. Efforts du démon pour ruiner le dessein de DIEU sur la colonie, en éteignant l'esprit donné aux trois communautés.

Nous avons vu qu'en ordonnant la formation de la colonie de Villemarie, DIEU se proposait d'offrir, dans la sainteté des mœurs des premiers colons, une image de l'Église primitive. Pour ce dessein, il voulait y susciter trois communautés, consacrées l'une à JÉSUS, l'autre à Marie, et la troisième à saint Joseph, afin qu'étant remplies de l'esprit de leurs augustes patrons, elles le répandissent dans cette Église naissante. Ces communautés étant donc établies, comme nous l'avons vu, et y remplissant chacune, à la grande édification des fidèles, l'objet spécial de sa vocation, Satan, qui, à la naissance de l'Église, avait demandé à DIEU qu'il lui fût permis de la troubler, et, comme dit NOTRE-SEIGNEUR, ***de la cribler*** (1), sembla avoir résolu de ruiner aussi l'ouvrage de la divine Sagesse dans cette colonie. Pour y réussir, il proposa à ces communautés le prétexte spécieux d'une perfection plus sublime que celle à laquelle elles

(1) *Evangile selon saint Luc*, ch. XXII, v. 31.

ent appelées ; afin que, les faisant sortir de
ire de DIEU sur elles, il éteignît par ce
ren en chacune l'esprit propre de sa vo-
on.

II. Vues chimériques de la sœur Tardy de réunir les trois communautés en une seule.

ne bonne fille de la Congrégation, la sœur
ly, esprit vif et ardent, s'imagina être appelée
DIEU à faire honorer la vie intérieure de la
sainte Vierge par l'établissement d'une nou-
e communauté à Villemarie (1). Cette com-
auté devait, disait-elle, se composer des
rs de la Congrégation, des religieuses de
t-Joseph, des ecclésiastiques du séminaire,
ussi d'une certaine communauté de religieux
ites, destinés à être maîtres d'école pour les
ons (2). Tous les biens entre ces sortes de
onnes auraient été communs, et toutes au-
nt suivi la même règle. La sœur Tardy pré-
lait autoriser un si étrange dessein, en assu-
qu'elle connaissait l'état intérieur des per-
nes, et spécialement de celles qui allaient à la
te table. Elle ajoutait que des âmes revenues
'autre monde lui apparaissaient pour l'ins-
re de ce qu'il y avait à faire dans l'établisse-
t de ce nouvel institut (3), et qu'enfin elle-
ne devait être mise à la tête de l'œuvre (4).
nt de réaliser ce projet, et de ne faire des trois
emmes communautés qu'une seule, il fallait

(1) *Lettres de M. Tronson ; Canada, lettre à M. Séguenot*, 1692.

(2) *Lettre du même à M. de Casson, du 28 février* 1692.

(3) *Lettre du même à M. de Belmont, du 2 mars* 1691.

(4) *Lettre du même à M. de Lacolombière, du mois de mars* 1693.

ôter de leurs places les personnes qui en avaient la conduite, et commencer d'abord par affaiblir dans ces maisons les liens de dépendance naturelle qui lient les inférieurs aux supérieurs. Ce fut par là aussi que l'ennemi de tout bien commença; et M. de Saint-Vallier, dans sa première visite à Villemarie, favorisa, sans s'en douter, l'esprit d'insubordination par l'effet d'un zèle qui n'était pas assez conforme aux règles de la prudence.

III. M. de Saint-Vallier affaiblit, sans le vouloir, la dépendance que prêtres au séminaire.

Ce prélat avait toujours vécu dans une grande intimité avec les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Sulpice qui l'avaient élevé, et sous la discipline desquels il était venu se remettre après son ordination au sacerdoce (1). Au séminaire de Villemarie, voyant que les cœurs de tous les membres de cette maison lui étaient ouverts, M. de Saint-Vallier, jeune alors et sans expérience, sembla oublier qu'en sa qualité de grand vicaire et d'évêque nommé de Québec, il venait dans le pays pour y tenir la place de l'évêque, et s'ingéra peut-être trop dans les fonctions de supérieur particulier de leur communauté, et même dans celles de directeur de leurs consciences (2). C'est ce qui lui fait dire dans la relation de son voyage : « A Montréal, j'ai connu les talents et « les vertus de MM. de Saint-Sulpice, non-seu- « lement par la réputation publique, mais par

1 *Catalogue d'entrée du séminaire de Saint-Sulpice.* — *Lettre de M. Tronson à M. de Casson*, 19 [illegible] 1685.

2 *Lettre de M. Tronson à M. de Casson*, du 16 [illegible] 1686. — *Lettre à M. Guyotte*, du 12 [illegible] 1691.

« les entretiens particuliers que j'ai eus avec « eux, et par la confiance avec laquelle ils ont « bien voulu me découvrir leurs plus secrètes « dispositions (1). » Trop confiant lui-même, il communiqua indiscrètement à plusieurs de ces ecclésiastiques l'opinion défavorable qu'il conçut d'abord de M. Dollier de Casson, leur supérieur, qui lui parut peu propre à diriger l'intérieur de ses confrères et à conserver en eux l'esprit dont leur communauté devait être animée (*). Ce jugement précipité, effet naturel des premières im-

(1) *État présent de l'Église de la Nouvelle-France*, 1688, in-8°, p. 59.

(*) Cela ne l'empêcha pas d'en faire un éloge assez avantageux dans sa relation : « Leur supérieur, qui a été fait grand « vicaire par mon prédécesseur, dit-il, est un sujet de mérite « et de grâce, qui a reçu de DIEU un merveilleux discernement « pour placer ceux qui sont sous sa conduite selon la diver- « sité de leurs talents. Il sait l'art de ménager tous les esprits, « et sa prudence, jointe à sa douceur et à ses autres vertus, « lui a gagné l'estime et l'affection de toutes sortes de per- « sonnes (1). » M. Dollier était doué, en effet, d'une grande sagesse. Affligé des excès occasionnés par le commerce des boissons enivrantes qui ruinaient le pays, il se contentait de gémir en secret, sans éclater en chaire contre les puissances qui fomentaient sous main ces désordres. Cette modération, que M. de Saint-Vallier ne garda pas toujours, et que quelques-uns confondaient avec le respect humain et la prudence de la chair (2), put entrer pour beaucoup dans le jugement peu favorable que ce prélat porta précipitamment sur les sentiments intérieurs dont M. Dollier était animé dans le gouvernement du séminaire, et duquel il ne tarda pas à revenir, comme M. Tronson l'avait prévu (3).

(1) *Etat présent de l'Eglise, etc.*

(2) *Lettres de M. Tronson à MM. Dollier et de Belmont*, 1691. — *Lettre à M. de Belmont, du 2 mars 1691. — Lettre à M. de Casson, du 16 juillet 1691.*

(3) *Lettre à M. Certain, du 12 avril 1686.*

pressions contre lesquelles ce prélat ne se tint pas assez en garde dans cette première visite, faisait dire à M. Tronson, dans une lettre qu'il écrivit l'année suivante : « Si M. de Saint-Vallier avait « demeuré plus longtemps à Villemarie, il aurait « peut-être porté de M. Dollier un autre juge- « ment que celui qu'il vous a fait paraître (1). » En faisant donc part de cette appréciation à M. de Lacolombière, confesseur des religieuses de Saint-Joseph, à M. Bailly, chargé de la direction des sœurs de la Congrégation, et à d'autres encore, il eut le tort d'affaiblir notablement le respect qu'ils avaient porté jusque alors à M. Dollier, et de donner, sans le vouloir, une funeste atteinte à la subordination parfaite qui régnait auparavant dans le séminaire. C'est ce qui doit arriver infailliblement, dès que les inférieurs cessent de respecter dans leurs supérieurs légitimes la personne et l'autorité de DIEU.

(1) *Lettre de M. Tronson à M. Certain*, ibid. — *Lettre du même à M. de Casson, du 12 fév.* 1686.

IV. M. de Lacolombière et M. Bailly entrent dans les vues de la sœur Tardy. Déclaration extravagante de celle-ci à la sœur Bourgeoys.

Dans les dispositions défavorables où M. de Lacolombière et M. Bailly entrèrent ainsi à l'égard de M. Dollier de Casson, DIEU permit qu'ils donnassent l'un et l'autre dans les illusions de la sœur Tardy, quelque extravagantes qu'elles fussent. Comme ces deux ecclésiastiques dirigeaient les consciences à l'Hôtel-Dieu et à la Congrégation, plusieurs filles de ces communautés entrè-

rent à leur tour dans ces vues chimériques de réforme ; et enfin l'esprit de dépendance et de soumission aux supérieures fut bien diminué dans ces deux maisons. Par une conduite entièrement contraire aux maximes de la foi et à la pratique de tous les saints, on se mit à juger les supérieures, et à blâmer en elles tout ce qui ne semblait pas être conforme aux prétendues visions. Les choses en vinrent au point que la sœur Tardy, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1689, prétendit qu'une de ses sœurs, morte depuis près de seize mois, lui avait apparu pour lui ordonner, de la part de DIEU, de déclarer à la sœur Bourgeoys qu'elle n'était pas en sûreté de conscience. Il paraît que la sœur Bourgeoys ne fit pas d'abord grand état de ce rapport, qu'elle devait regarder avec raison comme le fruit d'une imagination déréglée, pour ne pas dire d'un esprit aveuglé par l'orgueil le plus étrange. Mais le 3 ou le 4 janvier suivant 1690, la sœur Tardy s'étant figuré que cette même défunte lui avait apparu derechef, et l'avait chargée de dire à la supérieure qu'elle était en état de damnation, elle alla donner ce nouvel avertissement à la sœur Bourgeoys, qui en fut cette fois extrêmement troublée (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 148.

V. Peines intérieures

DIEU le permit ainsi pour purifier de plus en

où Dieu permet que tombe la sœur Bourgeoys.

plus sa fidèle servante, par le genre d'épreuves très-dures qu'elle eut alors à endurer. Il lui retira même toutes ses grâces sensibles, comme il en use quelquefois à l'égard des âmes les plus élevées, et par cette soustraction totale il la réduisit à un état si affligeant d'obscurité intérieure et d'insensibilité, qu'elle croyait n'avoir plus aucun amour pour Dieu, quoiqu'elle l'aimât alors plus purement et plus fortement que jamais. Il n'est pas possible de se représenter quel fut le triste état de son âme, dès que la sœur Tardy lui eut fait la déclaration dont nous parlons. La sœur Bourgeoys eut d'autant moins de peine à se persuader qu'elle fût dans l'inimitié de son Dieu, que, connaissant mieux combien il est aimable, elle sentait, par un effet de sa grande humilité, qu'elle ne l'aimait pas assez, se reprochant depuis très-longtemps, à l'exemple de tous les saints, ses ingratitudes et ses infidélités prétendues à son service. Le trouble et la crainte, qui s'emparent de son âme, lui inspirent, dans cet état, une répugnance extrême pour les sacrements, dont elle craint par-dessus tout la profanation; et, ne se regardant plus que comme une réprouvée au milieu de ses sœurs, elle n'ose presque pas leur parler, ni même lever les yeux devant elles (1). « Le 3 ou 4 janvier 1690, écrit-

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 144. — *Vie de la même, par M. Ransonnet*, p. 77.

« elle, cette sœur vint me dire cela l'après-
« dînée, et m'avertit de mon état de damnation
« éternelle, ce qui me mit en peine plus que je
« ne puis le dire. J'ai demeuré cinquante mois
« dans cet état de souffrance, qu'il est difficile
« d'exprimer; cela me rendit plus triste et moins
« sociable (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VI. La sœur Bourgeoys veut se démettre de la place de supérieure. DIEU met alors obstacle à ce dessein.

Le but que se proposait l'ennemi de tout bien, en excitant ces troubles dans la Congrégation, était d'obliger la sœur Bourgeoys à se démettre de sa charge de supérieure. Dans cet état de peines, se regardant comme incapable et indigne de conduire plus longtemps sa communauté, elle ne balança pas, en effet, à réitérer les instances qu'elle avait déjà faites plusieurs fois pour se démettre. Il est même à remarquer que si jusque alors elle avait continué de remplir la place de supérieure, c'était par pure nécessité, et pour se soumettre à la volonté de DIEU, dont on avait eu des témoignages incontestables. Nous avons vu qu'avant son dernier voyage de France, la sœur Bourgeoys ayant fait à ses sœurs la proposition d'élire une nouvelle supérieure, toutes s'étaient écriées, de concert, qu'elles déféraient cette charge à la très-sainte Vierge, et qu'elles conjuraient la sœur Bourgeoys de les conduire toujours de sa part. A son retour en Canada, elle

n'avait pas laissé de renouveler ses instances, et avec tant de persévérance, qu'à la fin la communauté s'était assemblée, sans conclure pourtant l'élection, les suffrages s'étant trouvés partagés entre deux sujets : les sœurs Geneviève Durosoy et Marguerite Soumillard, très-capables l'une et l'autre de remplir cette place. Mais lorsqu'on avait été sur le point de se réunir de nouveau, pour choisir dans les formes l'une des deux sœurs proposées, DIEU avait montré manifestement que la sœur Bourgeoys devait l'occuper encore pour le bien de la Congrégation; car ce fut précisément alors qu'arriva l'incendie dont nous avons parlé ailleurs, dans lequel l'une et l'autre de ces deux sœurs furent consumées par les flammes, et après ce triste événement on ne pensa plus à l'élection (1).

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 149.

Enfin, à l'occasion des visions imaginaires de la sœur Tardy, la sœur Bourgeoys étant tombée dans l'état de peines dont nous parlons, elle réitéra ses instances, et on songea à faire décidément l'élection d'une supérieure pour la remplacer. Dans ce dessein, on appela à Villemarie la sœur Anne, la même qui avait établi la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans, et qui possédait toutes les qualités désirables dans une parfaite supérieure. Elle était alors malade à

Québec ; on espérait que sa santé se rétablirait bientôt à Villemarie ; mais elle mourut dans cette dernière ville le 2 septembre 1690, peu de jours après son arrivée ; et cette mort, qui frappa beaucoup toutes les sœurs, fit renoncer de nouveau à toute élection (1).

(1) Ibid., p. 150.

Cependant M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, ayant visité la Congrégation dans le courant du même mois, la sœur Bourgeoys profita encore de cette occasion pour le prier de trouver bon qu'elle se démît enfin de la charge de supérieure. « Je dis mon malheur à Monseigneur de Saint-« Vallier, rapporte-t-elle, et depuis combien de « temps nos sœurs avaient perdu la confiance en « moi, et moi la liberté de leur parler ; que je ne « savais pas ce qui se faisait à la maison, et que « ma négligence avait même été telle, que je ne « pouvais trouver mauvais cet état de choses, ce « qui pourtant me faisait bien souffrir. Enfin, « après lui avoir dit mes raisons, je le priai de « faire l'élection pour mettre une autre supérieure « à ma place, dans l'espérance que tout se ferait « plus parfaitement (2). » M. de Saint-Vallier ne jugea cependant pas à propos d'accepter la démission de la sœur Bourgeoys ; et elle se vit contrainte d'exercer encore sa charge, quoique sans adoucissement et sans consolation dans ses peines.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

VII. Sentiments de M. Tronson sur les visions prétendues de la sœur Tardy.

Dès que M. Tronson eut eu connaissance des visions de la sœur Tardy, et de l'illusion qui avait gagné M. de Lacolombière et M. Bailly, il écrivit en ces termes, en 1691 : « Les lettres « que j'ai reçues cette année m'apprennent les « visions imaginaires, les prophéties ridicules « et les desseins extravagants de la sœur Tardy. « Je plains MM. Bailly et de Lacolombière de « s'être ainsi laissé surprendre ; je ne les avais « jamais crus susceptibles de pareilles illusions, « ni capables d'entrer dans de si visibles égare- « ments (1). Les vues que l'on avait eues sur les « trois communautés sont chimériques, et leur « union est impraticable. *Que chacun*, dit saint « Paul, *demeure dans la vocation où il est ap-* « *pelé* (2). Hors de là toute la perfection qu'on se « proposerait ne serait qu'imaginaire. Il vaut « mieux que l'hôpital des filles de Saint-Joseph « demeure seul, la Congrégation seule, le sémi- « naire seul, les Ermites, maîtres d'école seuls, « que de faire de toutes ces communautés un « agrégat qui ne causerait que de la confusion (3).

« Quant à la sœur Tardy, lorsqu'elle assure « qu'elle connaît l'état de ceux qui vont à la « communion, je dis que l'on fait très-mal de « la croire, et qu'à mon avis on ferait bien de « la regarder comme une visionnaire. Tant de

(1) *Lettre à MM. Dollier et de Belmont*, 1691.

(2) 1re *Epître aux Corinthiens*, ch. VII, v. 20.

(3) *Lettre à M. de Casson, du 28 février* 1692.

« retours d'âmes du purgatoire ne serviront pas à « lui donner plus de créance. La vue de l'ordre « nouveau est la production d'une tête creuse « et d'une imagination échauffée. Le mélange « des biens et des personnes de divers instituts « vient de la même source (1).

(1) Ibid., *réponses aux questions de M. de Belmont, du 2 mars* 1691.

« Il faut que vous soyez sûrs que lorsque DIEU « demandera quelque chose de vous, il vous le « fera connaître, non par visions ou par révéla- « tions, mais par les voies ordinaires, c'est-à- « dire par le séminaire de Saint-Sulpice, sans « avoir recours aux gens de l'autre monde. Les « règles communes que l'Église nous donne, « nous suffisent (2); toutes les voies extraordi- « naires, qui nous font quitter les emplois où « nous sommes par vocation, et qui nous tirent « des conduites communes, n'ont jamais une « bonne fin. M. Olier, notre très-honoré fonda- « teur, a reçu durant sa vie des grâces bien ex- « traordinaires, mais jamais il ne les a prises « pour règle de conduite; et il nous a laissé pour « maxime, qu'il ne fallait jamais s'y arrêter « qu'elles n'eussent été vérifiées par les voies « ordinaires.

(2) *Lettre à MM. Dollier et de Belmont, du 2 février* 1692.

« Ainsi, que M. Dollier de Casson confesse à « son ordinaire, qu'il continue à faire ce que « doit faire un supérieur, qu'il agisse comme

« étant assuré que c'est DIEU qui l'a appelé à cet « emploi, et qu'il ne songe plus à le quitter (1). « Il faut aussi que la supérieure de la Congré- « gation se rassure ; que vous travailliez en paix « comme autrefois, et que vous mainteniez « l'ordre et la subordination (2). Je crois qu'on « devrait ôter de l'esprit des filles de la Congré- « gation et de celles de l'Hôtel-Dieu, à qui on « a donné de si grandes idées de cet établisse- « ment, la pensée qu'il puisse réussir ; de peur « que dans l'attente du succès, et dans l'espé- « rance d'une vie plus sainte, elles ne fassent « pas assez d'état de celle où elles ont été « appelées (3). »

(1) *Lettre à M. de Casson, du 28 février 1692.*

(2) *Lettre à MM. Dollier et de Belmont, du 2 février 1692.*

(3) *Lettre à M. de Casson, du 28 février 1692.*

VIII. M. de Lacolombière et M. Bailly rappelés en France. La sœur Tardy va à Paris. M. Tronson écrit à la sœur Bourgeoys.

Mais pour contribuer plus efficacement à rétablir l'ordre, M. Tronson écrivit à M. Bailly et à M. de Lacolombière de repasser incontinent en France (4). M. Bailly s'embarqua en effet, ainsi que M. de Lacolombière, qui accompagna M. de Saint-Vallier dans un voyage que ce prélat fit cette année à Paris. Mais comme l'un et l'autre étaient toujours persuadés de la vérité des visions de la sœur Tardy, ils engagèrent celle-ci à entreprendre elle-même ce voyage, dans l'espérance qu'elle en convaincrait aussi M. Tronson, sans le consentement duquel leurs projets de perfection ne pouvaient s'effectuer. Elle traversa donc

(4) *Lettre à MM. Dollier et de Belmont, 1691.*

la mer dans cette folle attente. M. Tronson ne jugea pas à propos d'entrer lui-même en discussion avec elle sur ses prétendues visions. Il se contenta d'envoyer de sa part au parloir M. Letellier, l'un des prêtres de Saint-Sulpice, et celui-ci fit avouer sans peine à la sœur Tardy que ce qu'elle prenait pour des lumières divines n'était que l'effet de son imagination (1).

(1) *Lettre à M. de Casson, du 28 février 1692.*

Cependant, quoique la sœur Bourgeoys eût tant d'intérêt à l'éloignement de M. de Lacolombière, de M. Bailly et de la sœur visionnaire, elle fit paraître la pureté de sa charité en écrivant à M. Tronson pour lui demander leur retour à Villemarie. Il lui répondit le 4 mars 1692 : « Je souhaite que les esprits de toutes vos « bonnes filles soient calmes; que les sujets de « peine que l'on vous a donnés soient dissi- « pés, et que, toutes rentrant dans la voie com- « mune de l'obéissance, vous puissiez voir la « sainte paix, que JÉSUS-CHRIST vous a méritée « par sa mort, bien établie dans votre maison. « Je ne crois pas que la sœur Tardy y retourne, « ni que M. Bailly et M. de Lacolombière re- « montent à Montréal. Quelque saintes que soient « ces trois personnes, et quelque service qu'en « eût pu retirer votre maison, vous ne devez « point regretter leur absence; et vous en sau-

« rez mieux les raisons sur les lieux, que je ne « pourrais vous les mander (1). »

(1) *Lettre de M. Tronson à la sœur Bourgeoys, du 4 mars* 1692.

IX. M. Tronson rappelle en France M. Guyotte, qui s'entremettait pour le retour de la sœur Tardy en Canada.

Mais comme, à Villemarie, les esprits, prévenus en faveur de la sœur Tardy, jugeaient que son retour était absolument nécessaire pour l'érection de la nouvelle communauté, dont ils s'imaginaient qu'elle serait la fondatrice, on écrivit à M. de Saint-Vallier, alors en France, pour qu'il la renvoyât en Canada (2). De son côté, M. Guyotte, prêtre du séminaire, chargé des fonctions curiales, et supérieur des sœurs de la Congrégation, écrivit à M. de Turmenie de fournir tout ce qui serait nécessaire à la sœur pour son retour à Villemarie; car M. Guyotte était aussi entré dans ces illusions (3). Dès que M. Tronson eut appris les mouvements qu'on se donnait à ce sujet, il écrivit à M. de Turmenie d'empêcher le voyage de la sœur (4), et à M. Guyotte de repasser lui-même en France. Le départ de M. Guyotte affligea un grand nombre de paroissiens de Villemarie, qui lui étaient sincèrement attachés à cause du zèle avec lequel il administrait la paroisse. Ils adressèrent même une pétition à M. Tronson, outre une requête qu'ils avaient envoyée à M. de Saint-Vallier (5), et une autre à M. Dollier pour demander son retour (6). « Quelque grand désir que « tous les paroissiens me témoignent de le ravoir,

(2) *Lettre à M. de Belmont*, 1692.

(3) *Lettre à M. Dollier, du 20 février* 1693.

(4) *Lettre à M. de Turmenie*, 1693.

(5) *Lettre à M. de Saint-Vallier*, 1694.

(6) *Lettre à M. Dollier, du 7 avril* 1694.

« écrivait M. Tronson, je n'ai garde d'y consentir. « J'ai répondu à M. Le Ber, dont la lettre est si- « gnée d'une quarantaine de citoyens, que je ne « vois nulle apparence que M. Guyotte puisse re- « tourner en Canada. » En effet, M. Tronson l'en- voya au séminaire de Bourges pour aider M. de achétardie dans l'administration de la cure du éminaire. M. Guyotte demeura ferme dans sa ocation à Saint-Sulpice (1); il résista aux instantes ollicitations que lui fit faire M. Charon, fondateur le l'hôpital général de Villemarie, de repasser la ner pour prendre la conduite de ce nouvel éta- blissement (2), et mourut au bout de quelques nnées dans les exercices d'une mission qu'il pré- hait avec beaucoup de zèle (3).

(1) *Journal de M. Tronson, par M. Bourbon*, 26 *décembre* 1695, 15 *janvier* 1696.

(2) *Archives du séminaire de Villemarie, lettre de M. de Baluze, du* 28 *avril* 1697.

(3) *Lettres de M. Leschassier; lettre à M. Charon, du* 10 *mars* 1701.

X. M. Tronson refuse à M. de Saint-Vallier de consentir au retour de M. Bailly et de M. de Lacolombière à Villemarie.

Il n'en fut pas de même de M. de Lacolombière ıi de M. Bailly. Sachant que M. Tronson était ésolu de ne pas les renvoyer à Villemarie, ils uittèrent la compagnie de Saint-Sulpice, et se re- irèrent au séminaire des Missions étrangères (4), lans l'espérance de retourner par ce moyen en Canada. M. de Saint-Vallier, qui manquait de ujets pour son diocèse, désirait en effet de les ramener l'un et l'autre, et voulait même que M. Bailly reprît la conduite des sœurs de la Con- régation (5). « Je dois vous dire, écrivait « M. Tronson à M. Dollier, que Mgr de Québec,

(4) *Lettre de M. Tronson à M. de Casson, du* 28 *février* 1692.

(5) *Lettre du même à M. de Belmont*, 1692.

« sans craindre les mauvais effets et les suites « fâcheuses que pourra causer le retour en Ca- « nada de M. de Lacolombière et de M. Bailly, « est résolu de les y ramener avec lui. Il y a « bien plus, car il me presse extrêmement pour « consentir que M. Bailly remonte à Montréal, « quoiqu'il ne soit plus des nôtres. C'est à quoi « je ne puis donner les mains. L'idée d'une com- « munauté nouvelle et imaginaire pourrait se « renouveler dans l'esprit des sœurs, et leur « ferait beaucoup de tort. Enfin, après avoir « exposé mes raisons au prélat, il m'a dit qu'il « ne le ferait point monter à Montréal qu'après « en avoir reçu trois lettres de vous et autant de « M. de Belmont. Je pense que vous verrez de « quelle conséquence il est de n'avoir point « parmi vous un tel homme, qui, tout saint « qu'il est, ne laisserait pas, avec les meilleures « intentions du monde, de vous embarrasser (1). « On doit avoir lieu de craindre que ces Mes- « sieurs n'empêchent que l'humilité et la simpli- « cité ne se rétablissent dans les deux commu- « nautés de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation. « Et il me semble que le prélat a eu assez de « preuves de leur génie pour s'en défier (2). »

(1) *Lettre à M. de Casson, 28 février 1693.*

(2) *Lettre au même, du 20 février 1693.*

M. de Saint-Vallier se désista en effet à l'égard de M. Bailly, qui se retira dans le diocèse de

Chartres; mais, quoi que M. Tronson pût lui dire pour le dissuader de ramener M. de Lacolombière, il persista dans son dessein, et l'emmena avec lui à Québec (1). Toutefois il ne fut pas longtemps à s'en repentir. « Quoique M. de Lacolombière ait du talent et de la piété, lui répondait « M. Tronson, je ne suis pas surpris que vous « n'en soyez pas content. Je crois qu'il ne saurait « mieux faire et pour vous, et pour lui, et pour le « Canada, que de repasser en France (2). » M. de Lacolombière demeura cependant à Québec, et ne fut détrompé enfin de ses illusions que lorsqu'il apprit que la sœur Tardy était morte en France (3). Il fit alors des instances pour rentrer au séminaire de Villemarie, ce à quoi M. Tronson refusa de consentir, ainsi que M. Leschassier, son successeur. Il conserva néanmoins beaucoup d'attachement pour le séminaire, et lui légua divers objets par son testament (4).

(1) *Lettre au même, 11 avril* 1692.

(2) *Lettre à M. de Saint-Vallier, du 27 mars* 1694.

(3) *Lettre à M. Dollier, 29 mars* 1696. — *Lettre à M. de Belmont*, 1697.

(4) *Testament de M. de Lacolombière, archives de l'hôpital général.*

Ce fut ainsi que, par sa sagesse et sa fermeté, M. Tronson dissipa ce furieux orage qui semblait devoir ruiner les trois communautés de Villemarie. Après le rétablissement de la paix, et l'éloignement de ceux qui avaient été l'occasion de tous ces troubles, M. Tronson écrivait: « Quelque saintes que soient les personnes, et « quelque bien qu'elles puissent faire d'ailleurs

« par leurs talents, quand elles écoutent trop les « visions et qu'elles autorisent trop les voies « extraordinaires, elles ne sont pas propres pour « des communautés, où l'on a pour règle de « suivre les routes communes qui nous ont été « tracées par nos pères. Ce n'est point par ces « conduites singulières que NOTRE-SEIGNEUR veut « faire honorer l'intérieur de sa divine mère, « mais par la pratique des solides vertus qui ne « se trouvent jamais sans l'obéissance (1). »

(1) *Lettre à M. Séguenot, de* 1692.

XI. Les sœurs de Saint-Joseph s'étant logées à la Congrégation après leur incendie, DIEU montre quelle est la vraie union qui doit être entre ces deux communautés.

A la suite des troubles dont on vient de parler, arriva, en 1695, l'incendie de l'Hôtel-Dieu, qui obligea les sœurs de Saint-Joseph à chercher, comme on l'a vu, un asile chez les sœurs de la Congrégation. Ce fut encore cette même année qu'eut lieu l'entrée de M^lle^ Le Ber dans cette communauté, en qualité de recluse. On vit alors dans la maison de la Congrégation trois sortes de personnes, unies entre elles par les liens de la plus étroite charité, vivre cependant sous la conduite des prêtres du séminaire, chacune selon leur vocation particulière et les règles propres de leur état. Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph suivaient les observances de leur ordre, et assistaient leurs malades dans cette maison; les sœurs de la Congrégation pratiquaient de leur côté leurs exercices propres; et enfin M^lle^ Le Ber vivait dans

sa cellule, conformément à la règle qui lui avait été tracée; car, quoique associée de cœur et d'esprit à la Congrégation, elle n'en embrassa point l'institut. Les troubles précédents avaient eu pour motif le dessein chimérique de confondre les anciennes communautés en une seule, ainsi qu'une troisième qui devait être composée d'ermites ou de solitaires. En réunissant donc de la sorte les hospitalières de Saint-Joseph et Mlle Le Ber aux sœurs de la Congrégation, DIEU sembla montrer la vraie nature de l'unité qu'il voulait voir régner entre elles, qui était d'unir ensemble les cœurs sans confondre la distinction des instituts. « Je « vois, écrivait la sœur Bourgeoys, que du jour « que Mlle Le Ber est entrée dans cette commu- « nauté en qualité de solitaire, le 5 août 1695, « les trois états de filles que NOTRE-SEIGNEUR a « laissés après sa résurrection pour en être servi « et pour servir à l'Église, comme sainte Made- « leine par la vie solitaire, sainte Marthe par la « vie active dans la clôture, et la très-sainte « Vierge par la vie de zèle sans clôture exté- « rieure; je vois, dis-je, que ces trois états sont « réunis dans cette maison. La recluse Mlle Le Ber « est dans l'état de sainte Madeleine, retenue « dans sa grotte et appelée à la vie contempla- « tive, comme saint Jean-Baptiste dans le désert.

« Les hospitalières, depuis le jour de leur in-
« cendie, sont dans cette maison : c'est l'état de
« sainte Marthe. Enfin les sœurs de la Congré-
« gation, sans clôture extérieure, sont dans l'état
« de la sainte Vierge, notre sainte mère, notre
« souveraine et supérieure, qui embrasse tous
« les états de l'Église. Cette divine mère reçoit
« pourtant ces trois états de filles dans sa maison,
« pour nous faire connaître la grande union que
« nous devons avoir avec toutes les personnes
« qui s'emploient au service de DIEU, sous sa
« sainte protection (1). »

(1) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XII. Acte d'union des deux communautés composé par la sœur Bourgeoys.

Aussi, pour rendre permanente cette union par un lien spécial, la sœur Bourgeoys voulut que la Congrégation et les sœurs de Saint-Joseph, avant leur séparation, contractassent ensemble une alliance spirituelle, qui les tint étroitement liées d'esprit et de cœur, et les mît mutuellement en part des mérites qu'elles acquerraient en vaquant chacune aux fonctions propres de leur institut. Elle rédigea elle-même l'acte de cette association de charité; nous le rapporterons ici, comme un monument des engagements sacrés qui ont uni jusqu'à ce jour ces deux communautés entre elles.

« Union spirituelle avec les religieuses de
« l'Hôtel-Dieu avant leur départ de la Congré-
« gation pour retourner à l'hôpital.

« Dans l'intention où nous sommes de garder « les commandements que DIEU par sa miséri- « corde nous a donnés dès la création du monde, « dont le premier est celui-ci : *Tu aimeras* « DIEU *de tout ton cœur, de toute ton âme et* « *de toutes tes forces* (1), nous supplions la « divine et infinie Majesté d'augmenter notre « amour, et nous lui protestons que nous n'avons « et n'aurons jamais d'âme, de corps, de mé- « moire, de volonté, que pour les employer à « faire sa volonté sainte pour le temps et pour « l'éternité. Le second commandement est celui- « ci : *Tu aimeras ton prochain comme toi-* « *même* (2); et ensuite DIEU nous a dit par son « Apôtre : qu'*il faut nous aimer les uns les autres,* « *comme étant les membres d'un même corps* (3). « Pour accomplir donc ce second commande- « ment, nous, sœurs de l'hôpital et de la Congré- « gation, étant, par une providence spéciale, « toutes ensemble dans la même maison, nous « voulons bien faire alliance spirituelle, afin « d'attirer par là la bénédiction de DIEU sur les « emplois de nos instituts, que DIEU par sa mi- « séricorde nous a confiés pour le soulagement « des malades et l'instruction des filles.

« Nous confiant donc en la divine bonté, nous « voulons toutes n'être *qu'un cœur et qu'une*

(1) *Deutéronome*, ch. VI, v. 5.

(2) *Evangile selon saint Matthieu*, ch. XXII, v. 39.

(3) *Epître aux Romains*, ch. XII, v. 5 et 10.

« *âme* (1), nous faisant participantes du peu de « bien que DIEU voudra bien faire par nous; et « nous espérons, par cette même grâce, éloigner « de nous tout ce qui pourrait tant soit peu re- « froidir cette union : nous supportant dans les « peines que nous pourrions ressentir, et dans « les sujets que nous pourrions avoir de ne « point persévérer dans cette union. Nous im- « plorons le secours de la très-sainte Vierge, « afin qu'elle soit notre protectrice, et qu'elle « nous obtienne la grâce d'y être fidèles jusqu'à « la mort. Ainsi soit-il (2).

(1) *Actes des Apôtres*, ch. IV, v. 32.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

XIII. Instances de la Congrégation et de l'Hôtel-Dieu pour être dirigées à l'avenir par le séminaire.

Après les troubles que nous avons racontés, comme les religieux Récollets et les PP. Jésuites formaient les uns et les autres une résidence de leur ordre à Villemarie, les prêtres de Saint-Sulpice, de l'avis de M. Tronson (3), jugèrent à propos de proposer aux sœurs de la Congrégation et à celles de Saint-Joseph de prendre désormais leur directeur parmi ces religieux. La sœur Bourgeoys et la supérieure de l'Hôtel-Dieu, surprises de cette proposition, s'empressèrent d'écrire à M. Tronson, pour le conjurer de ne pas les abandonner, l'assurant que toutes avaient une entière confiance aux ecclésiastiques du séminaire, et que ce changement serait une source de troubles et de chagrin dans les deux commu-

(3) *Lettre du 25 fév.* 1693.

nautés. Touché des motifs que la sœur Bourgeoys lui avait allégués dans sa lettre, M. Tronson lui répondit en ces termes :

« Comme je crois que DIEU demande que nos « Messieurs continuent encore de prendre soin « de votre communauté, je condescends volon- « tiers à votre désir, pourvu que vos filles se « rendent bien dociles et profitent de leurs avis. « Ce sera un bon moyen pour faire que nos « Messieurs ne les quittent pas : car leur docilité « sera une marque assez grande de la volonté « de DIEU, qui seul les arrête dans cet emploi. Je « crois que toutes vos bonnes sœurs seront obéis- « santes, que c'est là leurs dispositions pré- « sentes, et j'espère que DIEU en bénira les « suites. Je souhaite que tout réussisse à la gloire « de notre divin Maître, à la sanctification de vos « filles, et à votre satisfaction (1). »

Il écrivait à la sœur Barbier : « Pourvu que vos « sœurs soient fidèles à l'obéissance, nos Mes- « sieurs vous continueront volontiers les services « qu'ils vous rendent. Je serais même ravi qu'ils « pussent contribuer à votre avancement, et le « comble de ma joie serait que NOTRE-SEIGNEUR « bénît assez leur travail pour vous rendre toutes « saintes et selon le cœur de DIEU. J'espère que le « passé n'y mettra point d'obstacle, les inten-

(1) *Lettres de M. Tronson; lettres du mois de mars 1693 et du 23 mars 1694.*

« tions ayant été bonnes, et les voies extraordi-
« naires étant maintenant écartées. Ainsi lais-
« sons le passé dans l'oubli, abandonnons l'ave-
« nir à la Providence et donnons le présent à la
« fidélité, pour ne nous point écarter des règles
« de perfection que les saints et l'Évangile nous
« donnent (1). »

(1) Ibid., *lettre à la sœur Barbier, du* 23 *mars* 1694.

XIV. M. de Valens est nommé directeur de la Congrégation.

Les vœux de M. Tronson pour la sanctification des sœurs furent heureusement accomplis par la bénédiction que DIEU se plut à répandre sur le zèle de M. de Valens, l'un des ecclésiastiques du séminaire, chargé alors de leur direction (2). Il succédait à M. du Chaigneau, qui les dirigea après le départ de M. Bailly, et qui ne pouvait plus, à cause de ses autres fonctions, leur donner toute l'application que demandait la conduite de leurs consciences (3). M. de Valens se faisait remarquer par une grande obéissance et une profonde humilité. D'autant plus en état de procurer la sanctification des sœurs qu'il s'en estimait plus incapable, il fut effrayé de ce fardeau, et écrivit quelque temps après à M. Tronson pour le prier de l'en faire décharger. « Votre disposition et « votre fidélité à obéir, lui répondit M. Tronson, « attireront sur vous bien des grâces et supplée-« ront au peu de capacité que vous croyez avoir. « Ces bonnes filles souhaitent fort que vous con-

(2) *Lettre de M. Tronson à M. de Valens,* 1698.

(3) *Lettre à la sœur Bourgeoys, du mois de mars* 1698. — *à M. Dollier, du* 20 *février* 1698.

« tinuiez à leur rendre service, connaissant le « bien que vous faites parmi elles. C'est ce qui « fait que j'en écris à M. Dollier, afin que, s'il « peut, il ne vous change point d'emploi et qu'il « leur laisse cette satisfaction (1). » Il écrivait aux sœurs de la Congrégation elles-mêmes : « Je « souhaite qu'on puisse vous laisser longtemps « M. de Valens. Comme M. Dollier est persuadé, « aussi bien que nous, des avantages que le pays « retire de votre institut, il fera volontiers tout « ce qui pourra dépendre de lui pour y entretenir « la ferveur, et faire en sorte que toutes les « sœurs se perfectionnent de plus en plus (2). »

(1) *Lettre à M. de Valens, 28 mars* 1695.

(2) *Lettre à la sœur Barbier, du 27 mars* 1695.

XV. La sœur Bourgeoys se démet enfin de sa charge de supérieure. Elle est délivrée de ses peines.

Après la cessation des troubles qui avaient agité la Congrégation, la sœur Bourgeoys obtint enfin d'exécuter le dessein qu'elle méditait depuis si longtemps, de se démettre de la charge de supérieure. M. de Saint-Vallier ayant visité de nouveau la communauté en 1693, elle lui réitéra ses instances, et cette fois elle fut exaucée, ainsi qu'elle le raconte elle-même dans ses mémoires. « Monseigneur, à qui trois ans auparavant j'avais « exposé mes raisons, dit-elle, me demanda quel « sujet j'avais de me démettre de la supériorité. « Je lui répondis que peut-être DIEU me donnerait « quelque temps de vie et que je pourrais m'en- « tretenir avec la nouvelle supérieure de tout ce

« que l'expérience m'avait fait connaître depuis « plus de quarante ans; et il approuva mes « raisons. Mais en même temps la pensée me « vint d'avoir promis à DIEU de ne point quitter « pour toutes les peines que je pourrais avoir. Je « ne lui dis pas cette forte réflexion que j'avais, « et la crainte de passer pour une personne qui « aime la supériorité (en revenant sur ma de- « mande) me fit passer outre (1). »

crits au- ches de r Bour-

En conséquence de l'approbation donnée par M. de Saint-Vallier, la sœur Bourgeoys assembla la communauté au mois de septembre 1693, et après avoir fait humblement sa démission en la manière marquée dans les constitutions qui servaient de règle, quoique non autorisées encore, elle fit de vive voix à ses sœurs, et leur laissa par écrit, la déclaration suivante (2) :

Vie de ur Bour- , 1818, p.

« Il n'est plus question de parler de moi que « comme d'une misérable, qui, pour n'avoir pas « été fidèle dans l'emploi qui m'avait été si « amoureusement confié, mérite de très-grands « châtiments, qui s'augmenteront encore par la « peine que mon relâchement vous a fait res- « sentir. Je vous en demande pardon et le secours « de vos prières. Mettez-y le remède autant qu'il « se pourra. Il faut changer promptement de « supérieure, et que celle qui sera élue fasse

« garder exactement les règles, jusqu'à la plus « petite; car, sans cela, qu'y a-t-il de plus dans « cette communauté que ce que font les personnes « du monde, qui vivent chrétiennement? Entre- « tenez-vous dans cet esprit que vous devez « avoir, qui est la pauvreté, le mépris, l'obéis- « sance et l'abandon entre les mains de DIEU. »

La démission ainsi faite, on laissa passer quelques jours, pendant lesquels la sœur Bourgeoys donna le premier exemple de la conduite qu'une supérieure de la Congrégation doit tenir après s'être déposée, et jusqu'au temps d'une nouvelle élection (1). « Quelques personnes me di- « saient, rapporte-t-elle, que je pouvais choisir « une supérieure. Je tâchai de faire que ce fût « ma sœur Barbier. Aussitôt qu'elle fut élue, la « joie se répandit dans la maison (2). » Personne parmi les sœurs n'en ressentit une plus douce que celle qu'éprouva alors la sœur Bourgeoys. Car, peu après sa démission, elle se trouva délivrée des peines d'esprit si accablantes qui la tourmentaient par suite de la déclaration que lui avait faite la sœur Tardy plus de quatre ans auparavant. « Depuis que je n'ai plus les peines que « j'ai eues pendant cinquante mois, notre bon « DIEU, dit-elle, me fait la grâce que tous les « désirs que je sens se terminent doucement.

(1) Ibid.

(2) *Ecrits autographes de la sœur Bourgeoys.*

« Cependant je n'ai rien fait pour mériter cette « miséricorde, elle est toute gratuite. Il me « semble que j'ai toute la volonté d'en être re- « connaissante, n'ayant plus rien à faire que de « m'étudier à accomplir la volonté de DIEU, à « laquelle je me suis vouée de tout temps (1). »

(1) *Vie de la sœur Bourgeoys*, 1818, p. 152. — *Vie de la même, par M. Rapsonet*, p. 78.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Tours, imp. MAME.